





LE CHOU-KING,

UN DES LIVRES SACRÉS DES CHINOIS.



LE CHOU-KING,

UN DES LIVRES SACRÉS

DES CHINOIS,

QUI renferme les Fondements de leur ancienne Histoire, les Principes de leur Gouvernement & de leur Morale;

OUVRAGE RECUEILLI PAR CONFUCIUS.

Traduit & enrichi de Notes, par Feu LE P. GAUBIL, Missionnaire à la Chine.

Revu & corrigé sur le Texte Chinois, accompagné de nouvelles Notes, de Planches gravées en Taille-douce & d'Additions tirées des Historiens Originaux, dans lesquelles on donne l'Histoire des Princes omis dans le Chou-king.

PAR M. DE GUIGNES,

Professeur de la Langue Syriaque au College Royal de France, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Interprete du Roi pour les Langues Orientales, Garde de la Salle des Antiques du Louvre, Censeur Royal, & Membre des Sociétés Royales de Londres & de Gottingue.

On y a joint un Discours Préliminaire, qui contient des Recherches sur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king, & une Notice de l'Y-king, autre Livre Sacré des Chinois.

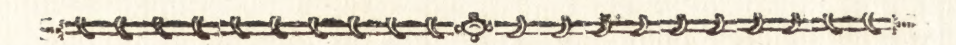


A PARIS,

Chez N. M. TILLIARD, Libraire, Quai des Augustins, à S. Benoît.

M. DCC. LXX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



PREFACE.

Le P. Gaubil s'eſt plaint quelquefois, dans les Lettres qu'il m'a écrites, de ce qu'on ne faiſoit aucun uſage des Mémoires & des Traductions qu'il envoyoit en Europe, & de ce qu'elles reſtoient enſevelies dans l'oubli. J'ai donc cru pouvoir faire imprimer la traduction du Chou-king, qu'il avoit envoyée autrefois de Pe-king. Le manuſcrit original a été perdu ; mais avant cet événement, M. de Lisle en avoit tiré une copie, d'après laquelle celle que je poſſede, & enſuite une autre pour la Bibliotheque du Roi ont été faites. La mienne ſe trouvant défectueuſe en quelques endroits, j'ai penſé d'abord qu'il me ſeroit aiſé de la corriger par celle de la Bibliotheque ; mais l'une & l'autre ne pouvant exactement remplir mes vues à cet égard, j'ai eu recours au texte Chinois, dont on trouve pluſieurs éditions à la Bibliotheque du Roi, d'autant plus qu'il étoit néceſſaire de rétablir en même-tems les noms Chinois qui étoient altérés & corrompus, & de vérifier s'il n'y avoit rien d'oublié par les copiſtes. D'ailleurs, avant que de donner cette traduction au Public, elle me paroiſſoit exiger en beaucoup d'endroits des corrections ; mais en faiſant ces changements, en ſubſtituant un mot à un autre, il étoit à craindre qu'on ne s'écartât du ſens que porte le texte ; il a donc fallu comparer cette traduction toute entiere & phraſe à phraſe avec le texte Chinois. Je me ſuis alors apperçu que le P. Gaubil, quoiqu'il prétende avoir ſuivi le plus littéralement qu'il a pu le texte, dans le deſſein de ſe faire mieux entendre, avoit ſouvent para-

phrafé & même répété la même idée en d'autres termes : par-là, en allongeant fa traduction, il a fait perdre le laconifme & la précifion qui regnent par-tout dans ce texte. Les Ouvrages moraux de Confucius, traduits par le P. Couplet, & qui font imprimés, font ainfi noyés dans une paraphrafe continuelle. Le P. Gaubil n'a pas pris une fi grande liberté, il a plus fuivi fon texte, mais il s'en eft encore trop écarté, parcequ'il paroît avoir eu principalement pour guide la traduction en Tartare Mantchou, qui a été faite à la Chine ; fouvent encore le texte eft noyé dans un long difcours. Ce texte m'a paru pouvoir être rendu en François d'une maniere très intelligible, fans ces répétitions & fans ces paraphrafes. Je l'ai donc relu à plufieurs reprifes; dans les endroits difficiles, j'ai confulté les Commentateurs Chinois, & par ce travail, qui m'a occupé beaucoup plus que je ne le penfois d'abord, j'ai beaucoup abrégé la traduction du P. Gaubil, & loin que la penfée de l'Auteur en devînt plus obfcure, elle m'a paru avoir plus de force, & fe reffentir davantage de la maniere de s'exprimer des Anciens, toujours fententieufe ; ainfi cette traduction eft beaucoup plus conforme à l'original qu'elle ne l'étoit auparavant, d'autant plus que j'ai fait enforte que chaque idée du texte fe trouvât à la même place en François. Si je ne prétens pas encore avoir faifi par-tout cette précifion du texte, je me flatte au moins que ceux qui voudront s'occuper de l'étude du Chinois, pourront profiter de cet Ouvrage ; c'eft un des objets que je me fuis propofé, & que je n'ai point perdu de vue.

On trouve dans le Chou-king quelques répétitions

que j'aurois pu ſupprimer ; il m'eut été facile également de donner plus d'ordre à quelques Chapitres, de retrancher des manieres de parler ſingulieres ; mais j'ai penſé qu'il valoit mieux préſenter ce Livre avec ſon caractere original & ſon air étranger, que de l'habiller, pour ainſi dire, à notre maniere : ainſi j'ai conſervé le texte tel qu'il eſt, dans toute ſa ſimplicité & avec toutes ſes répétitions ; j'y ai même remis les expreſſions ſingulieres que le P. Gaubil avoit ſupprimées. Il a mis pluſieurs notes pour réfuter ceux qui accuſent les Chinois d'Athéiſme ; je les ai conſervées ; mais j'ai eu attention dans la traduction des paſſages qui concernent cette queſtion, de rendre fidelement le texte, n'ayant aucune prévention à cet égard, & ne voulant pas entrer dans cette diſpute ; ainſi le Lecteur pourra juger par lui-même d'après ces textes. J'ai cru devoir ajoûter des ſommaires à la tête de chaque Chapitre ; j'ai traduit quelques paragraphes qui manquoient dans les deux copies, & enfin j'ai rétabli par-tout la prononciation des noms Chinois. Au reſte, ceux qui ſeront curieux de voir la traduction du P. Gaubil telle qu'elle eſt, pourront conſulter le manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. J'aurois pu me ſervir de cette traduction uniquement comme de guide, & en donner une nouvelle ; mais il étoit convenable, celle du P. Gaubil m'ayant été ſi utile & ſi néceſſaire, de ne la pas anéantir, pour ainſi dire, en la faiſant entierement diſparoître par le changement de quelques expreſſions dans les endroits qui ne ſouffrent point de difficultés ; ainſi j'ai conſervé tout ſon fond lorſque le ſens du texte me l'a permis.

Je ne m'arrêterai point, dans cette Préface, à faire l'éloge du Chou-king; peut-être me taxeroit-on de prévention : le Public en jugera lui-même. Je le prie seulement de considérer que cet ouvrage est le Livre sacré d'une Nation sage & éclairée, qu'il est la base de son Gouvernement, l'origine de sa Législation, le Livre dans la lecture duquel ses Souverains & ses Ministres doivent se former, la source la plus pure & la moins équivoque de son histoire, le livre le plus important des Livres sacrés des Chinois, pour lequel ils ont autant de respect & de vénération que nous en avons pour les textes de l'Ecriture Sainte, & auquel ils n'oseroient changer un seul de ses caracteres, qu'ils ont tous comptés (1): enfin des Empereurs ont fait graver ce livre tout entier sur des monuments publics. Cependant cet Ouvrage ne doit être regardé que comme les restes d'une Histoire plus considérable; on apperçoit en plusieurs endroits des lacunes, quelques renversements, & plusieurs Chapitres ne sont que des fragments. On a la liste d'un grand nombre d'autres qui étoient déja perdus lorsqu'on le recouvra.

Ce Livre renferme une morale austere; il prescrit partout la vertu, l'attachement le plus inviolable au Souverain, comme à une personne sacrée mise sur le Trône par le Ciel, dont il tient la place sur la terre, un profond respect pour le culte religieux, la plus parfaite soumission aux Loix, une entiere obéissance aux Magistrats. Il contient de plus les devoirs de ces Magistrats & de tous

(1) Ils sont au nombre de vingt-cinq mille sept cents.

les Officiers à l'égard des Peuples regardés comme les enfans du Souverain, & les obligations du Souverain lui-même, auquel on accorde à peine quelques délassements. *Un Trône*, dit le Chou-king, *est le siége des embarras & des difficultés.*

C'est en considération de ces Loix, contenues dans cet Ouvrage, que les Chinois étoient anciennement les arbitres des différends qui arrivoient chez leurs voisins, & qu'en général ils ont été admirés de toutes les Nations qui les ont connus. Eusebe, dans sa Préparation Evangélique (1), dit, d'après Bardessanes, *que chez les Seres il y a des Loix qui défendent le meurtre, le libertinage, le vol, & le culte des Idoles; c'est pourquoi*, ajoûte-t-il, *dans ce vaste pays, on ne voit point de temples, de femmes débauchées, d'adulteres, de voleurs, ni d'homicides: l'étoile de Mars ne leur a point imposé la dure nécessité de tuer les hommes, & celle de Venus ne leur a point inspiré de prendre la femme d'autrui, quoique ces deux étoiles parcourent tous les jours leur ciel, & quoiqu'il naisse tous les jours & à toute heure des Seres.* Cet éloge est certainement exagéré, comme nous exagérons actuellement ceux que nous donnons aux Chinois, les mêmes que les Seres; mais il prouve toujours que la vertu a été depuis long-tems en honneur chez ces Peuples. Pline (2), en parlant d'eux, les qualifie de peuples doux, *Seres mites quidem;* mais il les blâme à cause de l'aversion qu'ils ont pour les Etrangers qui commercent avec eux; *sed & ipsis feris persimiles, cum commercia*

(1) Livre 6, Chap. 10. p. 274.
(2) Lib. 6. n°. 20, de l'Edit du P. Hardouin.

ſpectant, parceque, comme dit Martianus, cité par le P. Hardouin, *appoſitione mercium ſine colloquio gaudent implere contractum ;* c'eſt avec peine qu'ils ſe communiquent avec les Nations qui ſe rendent dans leurs ports. Tel eſt encore le caractere des Chinois ; & le Chou-king, ſans défendre le commerce, inſiſte beaucoup ſur ce que l'on ne doit pas rechercher les choſes rares & précieuſes qui viennent des Etrangers. *Il n'y a que les Sages*, dit-il, *que l'on doive s'empreſſer de recevoir.*

Quoiqu'en fait de morale le Chou-king ne nous apprenne rien de nouveau, on ne ſera pas fâché cependant de connoître quelles étoient les mœurs, les uſages, la maniere de penſer & de s'exprimer de ces Peuples il y a trois mille ans, quels ſont les fondements d'un édifice ſi ſolidement établi, je veux dire d'un Empire qui ſubſiſte depuis ſi long-tems, & aux Loix duquel les Vainqueurs eux-mêmes ont été obligés de ſe ſoumettre. On peut voir dans le Poëme (1) compoſé par l'Empereur Kien-long, qui occupe actuellement le Trône de la Chine, que le Chou-king eſt encore la baſe du Gouvernement Chinois ; l'Empereur en a tiré pluſieurs belles maximes : d'ailleurs, ce livre renferme ce que l'on ſait de l'ancienne Hiſtoire de la Nation.

Si le Chou-king étoit moins ancien, on ſeroit tenté de croire que toutes ſes maximes ſont puiſées dans les écrits des Stoïciens, elles en ont toute l'empreinte ; mais

(1) Ce Poëme, intitulé *Eloge de Moukden*, eſt imprimé chez le même Libraire qui a imprimé ce volume.

Confucius eſt mort avant que les Fondateurs de cette Secte euſſent paru, & ce Philoſophe Chinois n'eſt que le compilateur & le reviſeur de ce livre, dont les différentes parties exiſtoient avant lui, c'eſt-à-dire, l'an 550 avant J. C. Le Chou-king eſt donc un des plus anciens livres que nous ayons. S'il faut en croire les Chinois, il s'y trouve des parties qui ſeroient encore plus anciennes, puiſqu'ils penſent que les Chapitres qui contiennent ce que l'on rapporte d'Yao & de Chun ont été compoſés par des Hiſtoriens qui vivoient du tems même de ces Princes : or Yao, le plus ancien, régnoit, ſuivant la chronologie ordinaire des Chinois, vers l'an 2357 avant J. C. Les Chinois, qui n'ont aucune connoiſſance de l'Hiſtoire des autres Nations, ne forment aucun doute ſur ce qui eſt rapporté dans ces Chapitres ; quant à nous, il faudroit être bien crédule pour admettre que tous ces faits ont été écrits, & même ſont arrivés dans des tems ſi reculés & dans un pays ſi éloigné. Ces premiers Chapitres ſeroient les plus anciens écrits qui fuſſent au monde ; mais quand on les examine avec attention, on y remarque des détails qui font naître de violents ſoupçons ſur l'ancien état de l'Empire Chinois. Cet Empire, pendant le regne des deux premieres Dynaſties, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 1122 avant J. C., paroît, pour ainſi dire, être renfermé dans un territoire médiocrement étendu, je dirois volontiers dans un ſeul canton, que l'on quittoit lorſque la néceſſité des vivres obligeoit à en aller chercher ailleurs. A l'époque dont je viens de parler, Vou-vang, fondateur de la troiſieme Dynaſtie, arrive de l'occident avec trois mille hommes, dont une partie étoient

J'ai dit qu'il y a peu d'ordre dans ce livre, & que l'on n'y parle que d'un petit nombre de Princes. Il ne contient en effet que très imparfaitement l'ancienne Hiſtoire de la Chine; il n'y eſt fait mention que de vingt Empereurs, qui ne ſe ſuccedent pas immédiatement, & quelques-uns de ceux-là même n'y ſont qu'indiqués. On commence par Yao & par Chun, enſuite on vient à la premiere Dynaſtie nommée Hia: on ne fait mention que de cinq de ſes Empereurs, les douze autres ſont omis; pour la ſeconde Dynaſtie, de vingt-huit Empereurs, on ne parle que de huit: enfin pour la troiſieme, juſqu'au regne de Ping-vang, 770 ans avant J. C., il n'eſt queſtion que de ſix Empereurs, & on garde le ſilence ſur les huit autres; du reſte on n'y fixe aucune époque ni aucune date, & en général on n'y marque point la durée des regnes, ſi l'on en excepte ceux de quatre ou cinq Princes. Le cycle chinois n'y eſt employé que pour déſigner les jours & non les années, comme les Hiſtoriens poſtérieurs ont fait.

Tel eſt l'état du Chou-king; mais pour donner une idée plus exacte de l'ancienne Hiſtoire de la Chine, j'ai rapporté, entre les différents Chapitres de ce livre ancien, 1°. l'Hiſtoire des Princes même dont le Chou-king fait mention, parcequ'elle n'y eſt pas complette, & que tous les événements, ſuppoſés connus, n'y ſont pas indiqués. 2°. Celle des Princes qui y ſont entierement omis; c'eſt pourquoi, entre les différents Chapitres du Chou-king, j'ai joint un article que j'intitule *Addition au Chou-king*: ainſi on pourra lire ce livre ſeul & tel qu'il nous a été conſervé, & ceux qui voudront joindre

à cette lecture celle des *Additions*, auront une idée beaucoup plus exacte de ce qui nous reste de l'ancienne Histoire Chinoise. J'ai tiré toutes ces additions d'un ancien livre Chinois intitulé *Tsou-chou*, composé avant l'incendie des livres, c'est-à-dire, vers l'an 297 avant J. C., & découvert environ l'an 285 de l'Ere Chrétienne. J'ai joint, mais en les distinguant, quelques remarques tirées d'un Ouvrage authentique, estimé universellement à la Chine, & qui porte le titre de *Kang-mo* : ces remarques serviront à faire connoître les variations & les incertitudes de la Chronologie Chinoise. J'ai mis en marge des Chapitres du Chou-king le commencement & la fin du regne de chaque Prince, suivant le calcul des deux Ouvrages que je viens de citer, en les rapportant à l'Ere Chrétienne. Enfin, aux notes que le P. Gaubil a faites sur le texte, notes qui sont en grand nombre, & toutes tirées des Commentateurs Chinois, j'en ai ajoûté quelques-unes qui m'ont paru nécessaires, & que j'ai distinguées par deux crochets. Mais pour ne pas trop les multiplier, j'ai renvoyé à la fin de l'ouvrage une suite de notes qui forment une espece d'essai sur les Antiquités Chinoises; je les ai tirées du Dictionnaire intitulé *Tching tse-tong*, qui renferme beaucoup de traits historiques, & d'un autre livre qui a pour titre *Lo-king-tou*, c'est-à-dire, *recueil des figures qui se trouvent dans les King*. On y voit gravés tous les vases, les instruments & habits, les cartes, les détails des cérémonies dont il est parlé dans les King. Le P. Gaubil paroît n'avoir pas connu cet excellent Ouvrage, puisqu'il dit quelquefois,

dans les notes, qu'il a été arrêté pour les noms de certains instruments : il ne s'agissoit que de consulter cet Ouvrage, qui présente à cet égard le sentiment des Chinois sur ces monuments anciens. C'est d'après ce livre que l'on a gravé les instruments dont il est fait mention dans le Chou-king ; j'ai choisi les principaux, que j'ai distribués sur quatre planches, pour les ajoûter à cette traduction, qui par-là devient plus conforme aux Editions Chinoises de ce livre, à la tête desquelles on les trouve toujours, parceque ces figures sont nécessaires pour l'intelligence du texte.

Avant que d'achever ce qui concerne le Chou-king, je crois devoir dire un mot de son style, qui est appellé par les Chinois *Kou-ven*, c'est-à-dire, *ancienne composition.* Il surpasse en simplicité, en noblesse & en élévation, tout autre style : il consiste à dire beaucoup de choses en peu de mots ; toutes les pensées y portent l'empreinte de maximes importantes : par-tout on y voit régner la vérité dans les idées & l'élégance dans l'expression. Souvent chaque membre d'une phrase est composé d'un même nombre de caracteres qui riment & jouent, pour ainsi dire, entr'eux. Par exemple, pour dire qu'il faut toujours être sur ses gardes, & que c'est dans le tems que l'on ne craint rien qu'on a plus sujet de craindre, le Chou-king s'exprime ainsi en quatre mots *Fo-goei, ge-goei*, que l'on peut rendre littéralement par ces mots *non timenti advenit timor.* On me permettra de citer encore un second exemple ; après avoir dit que le Ciel ne change jamais de conduite à l'égard des hom-

mes, pour faire entendre que le bien ou le mal qui nous arrivent ne dépendent que de la maniere dont nous nous comportons, l'Auteur s'exprime ainsi :

Tço-chen, kiang-tchi-pe-tsiang,
Tço-po-chen, kiang-tchi-pe-yang ;

c'est-à-dire, *celui qui fait le bien est comblé de biens, celui qui fait le mal est accablé de maux.*

Ce qui contribue beaucoup à rendre ce style serré & en même-tems très difficile à entendre, c'est qu'en Chinois il n'y a aucune marque de déclinaison, de conjugaison, de tems, de personnes, ni presque point de particules ; en un mot, tout ce que nous avons imaginé pour rendre le langage plus clair, en est banni. Les deux dernieres phrases que je viens de citer, rendues en françois littéralement, sont *faire bien, arriver lui cent bonheurs, faire non bien, arriver lui cent malheurs* : telle est la maniere de s'exprimer des Chinois. L'absence des formes grammaticales sert à rendre ce style plus sententieux ; de-là résulte que, ce qui dans les autres Langues ne s'adresse qu'à une seule personne, devient, en Chinois, une proposition générale & une maxime dite pour tout le monde. Au reste, la forme de construction que nous venons de voir, est la même que celle des Langues Orientales, & principalement de l'Arabe. J'ajoûte que les Hébreux, & actuellement les Arabes, sont encore dans l'usage de rimer leur prose, soit à la fin des phrases, soit aux différents membres de la même phrase. On voit par le Chou-king, & l'on sait d'ailleurs, que chez tous les anciens Peuples, les instructions, & ce que l'on vouloit trans-

mettre à la postérité, étoit mis en musique & chanté ; c'est vraisemblablement pour cette raison que cet ancien style se ressent encore de cette espece de poésie prosaïque, rimée & à-peu-près mesurée. Les maximes & les préceptes n'en étoient que plus aisés à retenir. Les Hebreux, les Arabes & les Chinois l'ont conservée dans leur prose. Nous appercevons de ces rimes dans la Genese, l'Alcoran en est rempli ; elles sont un monument de la plus haute antiquité qui s'est conservé dans le style. L'Histoire, destinée à instruire les hommes par les exemples des siécles passés, plutôt qu'à les amuser, étoit écrite ainsi. L'Historien ne cherchoit pas à intéresser son Lecteur par des descriptions agréables, il se bornoit à rendre en peu de mots les événements, ou plutôt à les indiquer simplement ; aussi voyons-nous que les anciens écrits sont peu étendus : cette brieveté est la marque de leur ancienneté. Confucius, né vers l'an 550 avant J. C., a écrit une Histoire de son pays qui est admirée par tous les Chinois, & regardée comme un vrai modele : cependant cette Histoire, écrite dans le style du Chou-king, ne passeroit chez nous que pour une simple table chronologique ; c'est qu'à la Chine on a conservé le goût & la maniere des anciens peuples de l'Orient, & que nous avons imité les Grecs & les Romains. Chez les Chinois, l'Histoire contenoit les Loix de l'Empire, & la Morale ; aussi le Chou-king en recommande-t-il fréquemment la lecture. *Tout homme qui est en place*, dit-il, *doit être instruit de l'antiquité : avec cette connoissance il parle à propos, il ne se trompe pas dans ses décisions : des Magistrats qui ne sont pas instruits sont comme deux murailles qui se regardent.*

C'eſt une folie, ajoûte-t-il, de dire, comme les jeunes gens : *nos Ancêtres ne ſavoient rien.* L'Hiſtoire en Egypte étoit regardée ſous le même point de vue, & tous les jours le Souverain étoit obligé d'en entendre la lecture pour apprendre à gouverner.

Des Peuples qui ont eu une ſi grande idée de l'Hiſtoire, ont dû ne rien négliger pour la tranſmettre à la poſtérité. Les Chinois prétendent en effet que dès la plus haute antiquité, l'Empereur & les Princes tributaires avoient chacun leurs Hiſtoriens publics, ainſi la rédaction de l'Hiſtoire n'étoit pas abandonnée à toutes ſortes de perſonnes. Sous les deux premieres Dynaſties, c'eſt-à-dire, ſous celle de Hia, qui a commencé vers l'an 2207 avant J. C., & ſous celle de Chang, qui a fini vers l'an 1122 avant J. C., il y avoit à la Cour deux Hiſtoriens, l'un appellé l'Hiſtorien de la gauche (1), qui étoit chargé d'écrire les paroles des Princes, l'autre l'Hiſtorien de la droite (2), qui écrivoit leurs actions. Sous la Dynaſtie ſuivante on en ajoûta encore deux (3).

Comme la Chine étoit alors diviſée en pluſieurs petits Royaumes, tous les Souverains de ces Etats avoient ſuivi l'exemple de l'Empereur. Ces Hiſtoriens apportoient un ſoin extraordinaire pour ne rien mettre que de vrai dans leurs écrits ; auſſi jouiſſoient-ils de la plus grande conſidération auprès des Empereurs. Ils faiſoient en leur préſence la lecture de ces anciennes Annales, afin que

---

(1) *Tſo-ſu* ou *Tſo-ſe*, ou *Tſo-che.*
(2) *Yeou-ſu* ou *Yeou-ſe* ; on prononce auſſi ce dernier mot *Che.*
(3) *Noui-ſe* & *Vai-ſe*, l'Hiſtorien de l'intérieur & celui de l'extérieur.

l'exemple des Princes vertueux servît à rectifier la conduite de celui qui régnoit. Plusieurs de ces Historiens ont mieux aimé s'exposer à la mort que de ne pas insérer dans leurs Annales les défauts du Souverain. Le grand Historien étoit un des principaux Officiers de l'Empire; il étoit autant considéré que le premier Ministre; quelquefois il a été en même tems le Grand Prêtre de la Religion.

L'Histoire étoit faite alors, moins pour donner la connoissance des tems & des regnes que pour instruire par des exemples ceux qui étoient à la tête du Gouvernement. » Quels hommes, dit un Philosophe Chinois, » que nos anciens Rois ! leurs paroles étoient autant de » maximes propres à servir de loix à tout l'Univers, » leurs actions autant d'exemples propres à servir de mo- » dele à tous les siécles. Cependant tout sages & tout » vertueux qu'étoient ces grands hommes, ils se dé- » fioient encore d'eux-mêmes, ils craignoient de se re- » lâcher & de s'oublier. Pour se tenir en haleine ou pour » être redressés en cas de besoin, parmi les Officiers de » leur suite, ils en avoient dont l'emploi étoit de remar- » quer leurs paroles & leurs actions, d'en porter un ju- » gement équitable, & de les faire passer aux siécles » suivants. Telle étoit, dans la premiere institution, la » fonction principale des Historiens: tenir un regître » des mois & des jours pour avertir à tems des céré- » monies, n'étoit que l'accessoire de cet emploi «.

Tous ces soins pris à la Chine pour écrire l'Histoire, sont presque devenus inutiles. Les guerres civiles qui arriverent cinq à six cents avant J. C., ont d'abord fait négliger

négliger ces établissements; on prétend qu'il n'y eut plus d'Historiens publics. Ensuite, l'an 213 avant J. C., l'Empereur Chi-hoang-ti ayant fait brûler les anciens monuments, il ne resta plus que quelques livres & des fragments, qu'il est souvent difficile de concilier. Ce Prince, qui vouloit changer entierement la forme du Gouvernement Chinois, & se rendre absolu dans l'Empire, crut que, pour abolir les loix & les anciens usages, il falloit détruire les monuments historiques qui les renfermoient, d'autant plus que les Lettrés ne cessoient de blâmer sa conduite en lui citant ces anciens monuments. Il ordonna donc que l'on brûlât le Chou-king, le Chi-king, & plusieurs autres Traités d'Histoire & de Morale, contraires au Gouvernement présent, & il ne conserva que les livres des Sciences & l'Histoire de sa Famille. Ses ordres furent exécutés avec la plus grande cruauté : on brûla, avec leurs livres, quatre à cinq cents Lettrés qui s'étoient retirés dans les montagnes, pour sauver ces anciens monuments; mais trente-sept ans après cette persécution, 176 avant J. C., l'Empereur Ven-ti fit rechercher les livres qui avoient pu échapper à cet incendie; on découvrit principalement le Chou-king.

Après la découverte de ce livre & de quelques autres de l'Empire, on rétablit la Charge de Grand Historien, & Se-ma-tsien, qui en fut revêtu, rassembla, vers l'an 97 avant J. C., tous ces fragments, qui se réduisent à un petit nombre, & composa des Mémoires sur l'ancienne Histoire. Il forma un Systême de Chronologie; dans la suite d'autres en proposerent de contraires : ainsi les Chinois à cet égard ne sont pas d'accord entr'eux.

Cet Ouvrage de Se-ma-tſien eſt la premiere Hiſtoire Chinoiſe complette qui exiſte à préſent. Dans la ſuite, & de ſiecle en ſiecle, on en a publié pour chaque Dynaſtie, qui, depuis cette époque, a gouverné l'Empire. Ce beau Recueil, qui eſt tout entier à la Bibliotheque du Roi, eſt connu ſous le nom des vingt-un Hiſtoriens : il eſt d'une étendue immenſe, & renferme l'Hiſtoire authentique de l'Empire, faite par des Hiſtoriens publics, ſeuls chargés ſucceſſivement de la compoſer. Voilà la premiere claſſe des Livres Hiſtoriques. Chacun de ces différents ouvrages eſt diviſé en pluſieurs livres, & contient l'Hiſtoire des Empereurs, des Impératrices, des Princes leurs enfants, celle des grands Officiers, Miniſtres ou Généraux d'Armée, celle des petits Royaumes voiſins ou tributaires, les liaiſons avec les Pays Etrangers, l'Hiſtoire de toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui ſe ſont diſtinguées par leur ſcience & par leur mérite ; l'Hiſtoire particuliere des Rebelles, les Obſervations Aſtronomiques, les phénomenes, & en général, l'Hiſtoire des Sciences & des Arts : les nouvelles inventions, les livres qui ont paru pendant le regne de la Dynaſtie, la Géographie de l'Empire, les Loix & ce qui a rapport à l'adminiſtration : en un mot, toutes les parties qui peuvent entrer dans l'Hiſtoire y ſont traitées, mais chacune ſéparément, ce qui met de la ſechereſſe dans chaque article ; chaque ſujet y paroît avec ce qui lui eſt propre, & n'eſt point embelli par des détails étrangers ; mais il ne faut point perdre de vue que tous ces détails ne commencent qu'environ deux ſiécles avant l'Ere Chrétienne, & que ce qui précede cette époque n'eſt pas également détaillé.

Après cette premiere classe d'Historiens authentiques, les Chinois placent les Chroniques. Parmi les anciens monuments échappés à l'incendie, on trouva une petite chronique intitulée *Tchun-tsieou*, faite par Confucius ; elle servit de modele pour en composer de semblables, mais plus étendues. D'abord ces chroniques ne contenoient que l'histoire de quelques Familles particulieres, dans la suite on en composa qui renfermerent celle de toute la Chine. Les plus considérables sont à la Bibliotheque du Roi.

Les anciens Chinois avoient un Ecrivain, qui, sous le titre d'*Historien de l'intérieur*, étoit obligé d'écrire ce qui se passoit, & même ce qui se disoit au-dedans du Palais. Cette Charge avoit été abolie pendant les guerres civiles, mais depuis le rétablissement des Lettres, vers le premier siécle de l'Ere Chrétienne, comme on vouloit imiter en tout les Anciens, on fit revivre cette Charge, qui, obligeant de demeurer dans l'intérieur du Palais, fut donnée à une femme. Dans le septieme siécle de l'Ere Chrétienne, on publia beaucoup de ces Mémoires, qui étoient revus par des Ministres & par des Savants habiles.

Ces trois classes de livres renferment l'Histoire authentique de la Chine, ou celle qui a été composée par ordre du Gouvernement. Mais les Chinois ne se sont pas bornés à ces seuls ouvrages ; ils ont encore composé diverses Histoires de l'Empire, des Chroniques & des Mémoires, qui, n'étant pas revêtus de l'autorité publique, sont moins authentiques que les précédents, & par conséquent forment trois autres classes d'un ordre infé-

rieur. Elles renferment des livres très curieux pour l'Hiſtoire de la Chine, entr'autres d'anciens écrits compoſés avant l'incendie : tel eſt, par exemple, une petite chronique appellée *Tſou-chou*, qui eſt le ſeul monument ſuivi, mais très abrégé, que les Chinois aient ſur leur ancienne Hiſtoire. Des ſoupçons ſur ſon autorité n'ont pas permis qu'on le rangeât dans les premieres claſſes : il en eſt de même d'une petite hiſtoire des Tcheou ; elle a ſubi le même ſort parcequ'elle contredit le Chou-king.

Les Chinois prétendent qu'indépendamment du Chou-king, il exiſtoit anciennement un livre intitulé *San-fen*, qui renfermoit l'Hiſtoire des premiers tems de l'Empire, c'eſt-à dire, celle de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti. Dans le premier ſiécle de l'Ere Chrétienne on découvrit, chez un particulier, un petit ouvrage qui porte ce titre, mais on n'oſa le regarder comme l'ancien San-fen. Cet Ouvrage, que nous avons à la Bibliotheque du Roi, ainſi que ceux que je viens de citer, renferme une hiſtoire très abrégée de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, précédée de celle de la création du monde. Fo-hi y eſt moins un Empereur de la Chine qu'un chef du genre humain ; ce fut lui qui apprit aux hommes à vivre en ſociété. A la tête de chacune des trois Parties du San-fen, on trouve un certain nombre de maximes concernant les devoirs des Souverains envers leurs ſujets. Cette morale, énoncée en peu de mots, eſt diſpoſée de maniere qu'elle ſe rapporte en même-tems aux 64 ſymboles de l'Y-king, & aux différentes parties phyſiques du monde ; ainſi la Phyſique & la Philoſophie numérique ſervent d'enveloppe à cette

morale, dont les maximes, combinées huit par huit, forment le nombre 64, qui eſt répété trois fois dans chaque partie ; ces maximes ſont par conſéquent au nombre de 192.

Les Chinois ne ſe ſont pas bornés à donner des Hiſtoires de leur Empire & de toutes les parties qui peuvent le concerner, ni même celle des pays voiſins ; comme dans les Hiſtoriens il ſe rencontre des difficultés qu'il eſt néceſſaire d'éclaircir, ils ont encore compoſé pluſieurs Ouvrages qu'ils renferment dans une ſeptieme claſſe ; ce ſont des obſervations ou des diſſertations critiques ſur le caractere des Hiſtoriens ou ſur quelques points particuliers, des notes, & des commentaires ſur diverſes parties de l'Hiſtoire.

Dans une huitieme claſſe ils rangent les collections des Réglements faits ſous les différentes Dynaſties, l'Hiſtoire du Gouvernement, les Monnoies, le Commerce, &c. La Bibliotheque du Roi poſſede un magnifique Ouvrage de cette eſpece, qui eſt un recueil d'anciennes piéces raſſemblées par ordre de l'Empereur Kang-hi. Il contient des Edits & des Déclarations des différents Empereurs, des Remontrances & des Mémoires faits par les Miniſtres pour la réforme du Gouvernement, des inſtructions des Empereurs à ces mêmes Miniſtres, des diſcours ſur les calamités publiques, ſur les moyens de ſoulager les Peuples, ſur l'art de régner, ſur la guerre, ſur les Lettres, &c. ; toutes ces piéces rangées par ordre chronologique, ſont accompagnées de notes & de réflexions. Rien ne peut égaler la beauté de cette édition ; les notes miſes par le premier Auteur de

cette collection, & celles qu'il a prises dans les Ouvrages des Savans qui l'ont précédé, sont imprimées en bleu, couleur affectée aux morts. Celles des Savans, qui, du tems de Kang-hi, donnerent l'édition dont il s'agit, sont en rouge, couleur qui désigne ceux qui sont vivans, & enfin celles que cet Empereur y ajoûta de sa propre main sont en jaune, qui est la couleur de la Dynastie régnante.

La liste & l'Histoire de tous les Officiers publics; les collections d'Ordonnances sur les peines décernées contre les criminels forment encore deux classes d'ouvrages. Les Loix émanées de l'Autorité Impériale sont regardées comme actions des Empereurs, & font par conséquent partie de l'Histoire.

Les Chinois sont riches en Ouvrages de Géographie; ils ont décrit avec la plus grande exactitude leur pays; mais ils ne savent point faire des cartes : celles qui se trouvent dans leurs Ouvrages ne présentent qu'un amas de noms placés seulement au nord ou au sud, à l'orient ou à l'occident d'un fleuve ou d'une montagne. Pour donner une idée des ouvrages de Géographie, qu'il me soit permis de présenter ici l'analyse de la description de l'Empire, faite par ordre de l'Empereur Kang-hi. Ce grand ouvrage, en plus de 300 volumes, & qui est à la Bibliotheque du Roi, contient quinze parties, dont chacune renferme la description d'une Province. Il est fait pour les principaux Officiers, afin que, lorsqu'ils paroissent devant l'Empereur, ils soient en état de répondre à toutes les questions que ce Prince pourroit leur faire; une réponse peu exacte causeroit la perte de leurs places. On y trouve la Carte

Géographique de la Province entiere, le plan de toutes les villes du premier ordre, celui des bâtiments remarquables, comme Temples, Pont, Palais, &c.; quelques vues de montagnes & de cours de fleuves: l'état du Ciel relativement à la Province, les obſervations aſtronomiques, une ſuite exacte de tous les phénomenes, des débordements, des épidémies, des tremblements de terre, des famines, &c.: de-là on paſſe à la Géographie ancienne & moderne de l'Empire, en donnant toutes les différentes diviſions de la Province, ſuivant les différents ſiécles, les changements de noms. On fixe la ſituation de toutes les villes, relativement à celles du premier ordre dont elles dépendent, celle des montagnes, des rivieres, des lacs, des ponts, des gorges qui ſervent de paſſage. On fait connoître en quel tems les murs des villes ont été conſtruits ou rétablis: on parle de même de tous les bâtiments publics. On rapporte le dénombrement des troupes, celui des Peuples, les tributs & les productions de la Province, les minéraux, les végétaux & les animaux. On indique les hommes célebres qui en ſont ſortis, en commençant par les Empereurs & les Princes. On donne la liſte de tous les Officiers qui ont gouverné ſucceſſivement la Province. On termine cette deſcription par une hiſtoire abrégée des hommes & des femmes qui ſe ſont diſtingués dans les Arts & dans les Sciences. On commence, pour tous ces différents objets, à la fondation de l'Empire, & l'on finit au regne de Kang-hi, vers l'an 1600 de J. C. Les Dynaſties précédentes ont été également curieuſes de faire compoſer de ſemblables deſcriptions, mais moins étendues. La

Bibliotheque du Roi en possede encore une de la Dynastie qui régnoit avant celle-ci, de même que plusieurs autres livres géographiques. Les 12, 13 & 14 classes de livres historiques contiennent les calendriers, les généalogies, la connoissance des Familles, les tables chronologiques & les Dictionnaires historiques.

Voilà toutes les différentes soudivisions de la classe historique chez les Chinois, & l'on peut juger par-là qu'ils n'ont négligé aucune partie de l'Histoire. Ils ont encore eu l'attention de conserver dans de grands recueils tous les petits ouvrages qui pourroient se perdre : ils les font réimprimer sous un même format. Il y a à la Bibliotheque du Roi deux de ces Recueils qui contiennent 195 ouvrages, tous anciens, sur différents sujets de Littérature. On y trouve des morceaux rares, que les Missionnaires eux-mêmes disent n'avoir pu découvrir à la Chine, parcequ'ils ne feuilletent pas assez ces grands Recueils. Nous avons encore à la Bibliotheque du Roi les ouvrages les plus estimés à la Chine sur l'Histoire. Elle n'est pas moins riche dans les autres classes, c'est-à-dire, en éditions & en commentaires des King ou Livres sacrés, en livres qui appartiennent à la classe de la Philosophie & à celle des Mélanges. Les Chinois partagent tous leurs livres en quatre classes. La premiere est celle des Livres sacrés, sous laquelle ils comprennent tout ce qui a rapport à l'étude de la Langue ; la seconde, celle des Historiens ; la troisieme, celle des Philosophes, & la quatrieme, celle des Mélanges, comme Poésie, Eloquence, &c.

On voit, par tout ce que je viens de dire, combien les Chinois

Chinois ont été attentifs à recueillir ce qui concerne leur Hiſtoire.

Quoique, ſous une domination étrangere, ils prennent encore les plus grandes précautions à cet égard, des Savants choiſis & à portée de connoître tout ce qui ſe paſſe dans le Gouvernement, écrivent, chacun ſéparément, ce qu'ils apprennent, & dépoſent ces manuſcrits dans un Bureau fermé, qui ne s'ouvre qu'après l'extinction de la Famille régnante. Alors on examine tous ces écrits, & on en compoſe l'Hiſtoire de la Dynaſtie. Il y a dans les Provinces de ſemblables Bureaux, qui ne ſont ouverts que tous les quarante ans, pour faire l'Hiſtoire de la Province. Mais ces ſoins & ces précautions, pour dire librement la vérité, ne mettent pas l'hiſtoire à l'abri de la corruption. Comme il eſt honorable pour les Familles d'être nommé dans ces Hiſtoires, l'argent & les préſents y font introduire des détails flatteurs & altérés : probablement à la Cour, les graces & les faveurs du Prince produiſent le même effet. Mais quelqu'inconvénient qui puiſſe ſe rencontrer dans ce bel établiſſement, il fait toujours l'éloge de la Nation chez laquelle il exiſte.

Tant de ſoins, & cette longue ſuite d'ouvrages hiſtoriques en ont impoſé & aux Miſſionnaires & aux Savants de l'Europe, qui ont donné les plus grands éloges à l'Hiſtoire de la Chine, & qui l'ont miſe au-deſſus des monuments de toutes les autres Nations. La plûpart ont cru que la Chronologie Chinoiſe méritoit une attention très particuliere, & qu'elle étoit préférable à tout ce que

nous avons en ce genre. D'autres Ecrivains ont été encore plus loin pour prolonger l'antiquité du monde.

Les Chinois, dit-on, ont pris des précautions singulieres pour transmettre à la postérité les faits de leurs Ancêtres, & dès le regne d'Yao, 2357 avant J. C., ils avoient des Historiens & de plus des Astronomes qui étoient chargés d'examiner tous les mouvements célestes. Un Empereur de la Chine 220 avant J. C., fit brûler tous les monuments historiques; mais peu de tems après on rassembla avec soin ce qui avoit pu être épargné, & on parvint à former un corps de tous ces anciens monuments, qui, avec l'histoire des siécles suivants, composent aujourd'hui les Annales Chinoises. Ces Annales remontent, ajoûte-t-on, sans interruption, depuis le tems présent jusqu'au regne d'Yao, & elles nous présentent une liste non interrompue d'Empereurs. Les Chinois sont si persuadés de l'existence d'Yao vers l'an 2357, dit le P. du Halde, qu'on s'exposeroit à de grandes peines, si l'on osoit soutenir le contraire. Cette chronologie, continue-t-il, & c'est le sentiment de tous les Missionnaires, & celui de plusieurs autres Savants, mérite en effet qu'on y ajoûte foi.

1°. Parcequ'elle est fort suivie & bien circonstanciée.

2°. Parcequ'elle n'a pas l'air de fable comme celle de plusieurs autres Peuples.

3°. Parcequ'elle est appuyée sur plusieurs Observations Astronomiques, qui se trouvent conformes au calcul des plus savants Astronomes de ces derniers tems.

4°. Parceque toutes les parties de cette ancienne Histoire ont été écrites par des Auteurs contemporains.

J'omets ici plusieurs autres raisons moins importantes, alléguées par le P. du Halde & par ceux qui ont écrit en faveur des Annales Chinoises. Cet éloge est vrai dans le général, & absolument faux relativement à certains tems. Que nous importe que les Chinois aient pris tant de soin pour écrire leur ancienne Histoire, s'il n'en reste que des fragments, dont la liaison souffre les plus grandes difficultés, & qu'ils aient été Astronomes, s'ils n'ont point conservé d'observations, ou si ces observations ne peuvent être soumises au calcul!

Examinons d'abord l'étendue des Annales par proportion dans toutes leurs parties : cette espece de procédé, susceptible d'être saisi par tout le monde, peut faire quelqu'impression. En effet, l'immense Recueil des vingt-un Historiens dont j'ai parlé plus haut, Recueil qui peut contenir environ cinq cents volumes, quatorze petits renferment tous les Mémoires historiques depuis Yao jusques vers l'an 200 avant J. C.; le reste appartient aux tems postérieurs : de ces quatorze, sept ne contiennent que de simples tables généalogiques. Mais établissons ce parallele sur un abrégé universellement estimé à la Chine, dans lequel on a employé ces Mémoires, & dans lequel par conséquent il n'y a pas de répétitions comme dans l'Ouvrage dont je viens de parler. Cet abrégé, iutitulé Tong-kien-kang-mo, est en cinquante-six volumes (1). La moitié du second, c'est-à-dire, 75

(1) Suivant l'édition que je possede; & en cent, suivant celles qui sont

pages, & le troisieme volume entier, qui est de 111 pages, remplies d'une multitude de notes pour éclaircir le texte, & qui sont plus étendues que ce texte, nous offrent l'Histoire depuis le regne d'Yao jusqu'au commencement de la troisieme Dynastie, c'est-à-dire, toute celle de la premiere, qui a duré 440 ans, & celle de la seconde, qui a subsisté pendant 646 ans : ajoûtons à cela 150 ans pour la durée des regnes d'Yao & de Chun. Telle est l'étendue de l'Histoire de la Chine pendant environ les 1236 premieres années. Celle de la troisieme & de la quatrieme Dynastie, jusqu'à l'an 207 avant J. C., est plus étendue, ou plutôt devient plus étendue à mesure qu'elle s'éloigne des tems anciens : elle est renfermée dans neuf volumes. Les quarante-quatre autres contiennent toute l'Histoire, depuis l'an 207 avant J. C. jusques vers l'an 1368 de l'Ere Chrétienne. Une si grande disproportion entre ces différentes parties prouve évidemment que la premiere, qui renferme douze siécles, & qui est la principale par rapport à la Chronologie ancienne, ne doit présenter que très peu de détails. Ce n'est cependant que sur cette premiere partie que ceux qui sont entêtés des Antiquités Chinoises peuvent insister : ajoûtons encore que dans cette partie l'on trouve beaucoup de longs discours moraux qui ne peuvent servir ni pour la chronologie ni pour les faits, & qui sont tous tirés du Chou-king.

Tel est l'état des Annales Chinoises pour les tems an-

à la Bibliotheque du Roi. Cette différence ne vient que du caractere plus petit dans la premiere.

ciens. On pourroit cependant s'en former une idée favorable, en supposant que, malgré la stérilité des détails, elles conservent une suite exacte de regnes, de générations & d'observations astronomiques, que par conséquent elles peuvent nous faire connoître le véritable intervalle du tems qui s'est écoulé depuis la fondation de l'Empire jusqu'à présent. Entrons donc dans un examen particulier à cet égard, en commençant par les Observations Astronomiques.

Nous avons vu plus haut que l'on a beaucoup vanté cet accord de l'Astronomie avec l'Histoire. En effet, dès le tems d'Yao, les Chinois, s'il faut les en croire, se sont occupés singulierement de l'Astronomie, & l'on est tenté d'admettre, d'après ce qu'ils disent, qu'ils doivent avoir conservé une longue suite d'observations qui constatent le regne de chaque Prince. Cependant il ne reste pour les douze premiers siécles de leur Histoire, qu'une seule éclipse de soleil, énoncée d'une maniere très obscure, dans le passage du Chou-king, où elle est rapportée (1).

On peut consulter ce que M. Freret & d'autres ont dit sur cette éclipse. Il résulte de-là que les Astronomes Chinois postérieurs, qui ont voulu la calculer, ne s'accordent pas entr'eux, parceque le Chou-king ne marque ni l'année du regne de l'Empereur Tchong-kang dans laquelle elle arriva, ni le jour du cycle; d'où l'on doit conclure que cette éclipse ne peut être regardée comme l'époque fondamentale de la Chronologie Chinoise. C'est donc un abus de prétendre que l'ancienne Histoire

(1) Voyez le Chou-king, pag. 67.

Chinoiſe eſt accompagnée d'obſervations d'éclipſes, puiſque celle-ci eſt la ſeule qui ſoit rapportée dans les douze premiers ſiécles, & qu'elle ne peut être calculée que par hypotheſe. Le P. Gaubil ſuppoſant qu'elle pouvoit être arrivée la ſixieme année du regne de Tchong-kang, l'a fixée à l'an 2154 avant J. C. M. Freret, d'après la même ſuppoſition, & conformément au calcul de M. Caſſini, la met à l'an 2007. Avec une pareille incertitude, peut-on propoſer cette éclipſe pour fixer la Chronologie.

Indépendamment de cette éclipſe, le Chou-king rapporte encore l'obſervation des ſolſtices du tems d'Yao, mais avec tant d'obſcurité & avec ſi peu de détails que les Aſtronomes ne peuvent s'accorder pour leurs calculs. Il faut toujours partir d'après des hypotheſes haſardées & incertaines.

Dans le ſecond eſpace de tems, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de la troiſieme Dynaſtie, 1122 ans avant J. C. juſqu'à l'an 722, ce qui comprend encore 400 ans, on parle ſous le regne de Vou-vang, vers l'an 1104, d'une autre obſervation de ſolſtice; c'eſt, dit M. Freret, la premiere de cette eſpece qui ait quelque certitude. De-là juſqu'à l'an 776, on ne trouve qu'une ſeule éclipſe arrivée cette année ſous le regne d'Yeou-vang. Voilà toutes les Obſervations Aſtronomiques des ſeize premiers ſiécles de l'Hiſtoire Chinoiſe. Celles du premier intervalle, qui eſt de 1200 ans, n'ont aucune certitude, & ne peuvent ſervir pour fixer la chronologie; celles du ſecond ne ſont pas aſſez anciennes, relativement à la haute antiquité que l'on veut attribuer

aux Chinois, puiſqu'elles ſont poſtérieures aux douze premiers ſiécles de leur Hiſtoire.

Cette imperfection de l'Hiſtoire Chinoiſe n'eſt réparée que vers l'an 722 avant J. C. Dans l'ouvrage intitulé Tchun-tſieou, compoſé par Confucius, on voit les éclipſes marquées avec exactitude & d'une maniere propre à confirmer l'Hiſtoire. Depuis cette époque juſqu'à l'an 480 avant J.C. Confucius en a rapporté trente-ſix, dont trente-une ſont parfaitement conformes au calcul aſtronomique.

Il eſt bien ſingulier que les Chinois, dont on vante ſi fort les connoiſſances dans l'Aſtronomie, n'aient pas conſervé une plus longue liſte d'éclipſes, qu'ils n'en aient indiqué que deux pendant l'eſpace de quinze cents ans, & que les obſervations ſuivies ne commencent qu'en 722. avant J.C. Il eſt encore plus ſingulier que cette époque d'obſervations ſuivies & certaines concoure avec l'Ère de Nabonaſſar, de laquelle les Aſtronomes Grecs partoient pour le calcul de leurs obſervations. Cette époque étoit fixée au premier jour d'une année Egyptienne qui avoit commencé le 26 Février de l'année 747 avant J. C., à midi ſous le méridien de Babylone, elle eſt antérieure d'une vingtaine d'années à l'époque du Tchun-tſieou. Par quel haſard a-t-on commencé alors à la Chine à marquer les éclipſes dans l'Hiſtoire Chinoiſe? La premiere des éclipſes, indiquée dans le Tchun-tſieou, eſt du 22 Février de l'an 720. Il y a beaucoup d'apparence que Confucius Auteur de cet Ouvrage, & qui eſt né en 550 avant J. C., avoit eu connoiſſance des opérations aſtronomiques faites à Babylone, & que ces opérations ont

ſervi alors à augmenter les progrès de l'Aſtronomie à la Chine, comme elles ont fait dans la Grece. Si les Chinois avoient été plus habiles auparavant, ils auroient conſervé un plus grand nombre d'obſervations anciennes, & ces obſervations auroient été rapportées avec toutes les circonſtances néceſſaires pour les vérifier. Il y a beaucoup d'apparence que les Chinois, pour ce qui concerne leur Aſtronomie & leurs anciens Aſtronomes, ont copié & inſéré dans leur Hiſtoire, ce que l'on a dit des Aſtronomes Chaldéens & Egyptiens. Par exemple, Simplicius nous apprend, d'après Porphyre, que dans le ſéjour qu'Alexandre fit à Babylone, l'an 331 avant J. C., Calliſthene découvrit de très anciennes obſervations aſtronomiques, parmi leſquelles il y en avoit de 1903 ans d'ancienneté, ce qui remonte à l'an 2234 avant J. C. Or, ſuivant pluſieurs Chronologiſtes Chinois, Yao, qui établit, dit-on, à la Chine des Aſtronomes pour obſerver les mouvements céleſtes, & ſous le regne duquel on fit l'obſervation des ſolſtices, régnoit en 2227 avant J. C.; ce qui ne differe que de ſix à ſept ans de l'époque donnée par Calliſthene. De plus, ſuivant Ariſtote, les Egyptiens avoient de très anciennes obſervations aſtronomiques: il parle d'une conjonction des planetes entr'elles avec les étoiles fixes, qui étoit de la plus haute antiquité. De même, chez les Chinois, il eſt fait mention d'une conjonction abſolument ſemblable qui arriva ſous le regne de Tchuen-hio, c'eſt-à-dire, dans les tems incertains & dont on n'a que des connoiſſances très confuſes. Les Chinois auroient-ils eu communication de toutes ces obſervations, & ſe les feroient-ils

ils appropriées dans leur Hiſtoire ? Je ne décide rien ſur ce ſujet ; mais le rapport de l'époque des Obſervations Chaldéennes, indiquées par Calliſthene, avec celles des Chinois, mérite quelqu'attention.

Quittons maintenant les Obſervations Aſtronomiques, ſur leſquelles on voit qu'il ne faut pas trop compter, & jettons un coup d'œil ſur les regnes des premiers Empereurs de la Chine pendant les douze premiers ſiécles ; on ſera ſurpris de n'y trouver que de l'incertitude : l'hiſtoire n'eſt qu'une ſimple table chronologique preſque entierement deſtituée de détails.

Je ne dirai rien ici des regnes de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, dont l'Hiſtoire n'eſt remplie que de fables : les Chinois n'ont conſervé que les noms de ces Princes, dont les regnes tiennent encore des tems mythologiques. Suivant les uns, Fo-hi auroit commencé à régner vers l'an 2952, ou ſuivant d'autres, l'an 3300 avant J. C. ; mais aucun Ouvrage authentique ne peut conſtater ces époques, qui ne ſont déterminées qu'au haſard & par des Ecrivains aſſez modernes ; & l'Hiſtoire de ce Prince, ainſi que celle de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Yao, n'a été écrite qu'après l'Ere Chrétienne. Tout ce que l'on pourroit conclure en rigueur, c'eſt que ces Princes ont exiſté, mais que leur Hiſtoire n'eſt formée que d'après les fables inventées par les Bonzes.

Quant à ce qui précede Fo-hi, c'eſt le ſiécle des Eſprits ou celui des Eléments perſonnifiés ; c'eſt ce que reconnoîtront aiſément ceux qui liront avec attention les fables que l'on débite ſur ces prétendus anciens Rois.

Les Lettrés Chinois rejettent tous ces tems mythologiques : devons-nous être plus crédules qu'eux ?

Ils ne doutent point de l'existence des regnes d'Yao & de Chun, & l'Histoire peut avoir alors quelque certitude, mais ils ne sont point d'accord sur les époques, ce qui est ici le principal objet pour déterminer le tems de la fondation de l'Empire. Se-ma-tsien, le pere de l'Histoire Chinoise, ne donne rien de précis sur l'époque d'Yao ; il résulte seulement de son calcul, que ce Prince régnoit environ 2000 ans avant J. C. Pan-kou, presque contemporain de Se-ma-tsien, d'après les hypotheses d'un Astronome, mettoit Yao en 2303, & il parle de Chronologistes qui le plaçoient en 2132 ; d'autres le mettent en 2200 & en 2300. L'an 976 après J. C. on tenta encore de fixer l'époque d'Yao, & d'après une inscription du troisieme siecle de l'Ere Chrétienne, on la détermina à l'an 2326. Quelques Chronologistes dans le même tems la mirent à l'an 2411. Le Tribunal des Mathématiques se décida pour l'an 2330 ou 2331. Il y a encore plusieurs autres opinions, qui ne different entr'elles que de peu d'années ; mais on voit qu'il y a plus de 300 ans de différence entre ces diverses opinions, & que ces dates ne sont données que par voie de raisonnement, ou d'une maniere conjecturale, & non sur des témoignages positifs.

L'Histoire des deux Dynasties suivantes, celle de Hia & celle de Chang, n'est pas plus certaine : elle varie pour la durée de chaque regne, & tel Prince qu'un Historien fait régner dix-huit ans, regne, suivant un autre

Historien, cinquante-un ans. La durée totale de la Dynastie de Hia, suivant les uns, est de 471 ans, suivant d'autres, de 482 ou de 440 ans. Celle de la seconde Dynastie nommée Chang est ou de 496 ou de 600, ou de 645, ce qui fait une différence considérable. Les Chronologistes Chinois se partagent entre ces opinions, ou en proposent de nouvelles.

A cette incertitude de la Chronologie, joignons la stérilité dans les détails historiques. Peut-on, d'après une Histoire aussi incertaine pour la chronologie, & aussi dépourvue de détails, donner une idée juste & précise, comme on veut le faire croire, des tems qui se sont écoulés depuis la fondation de l'Empire jusqu'à J. C., ou jusqu'aux tems connus, & sur lesquels les Chronologistes sont d'accord.

Les regnes d'Yao, de Chun & d'Yu doivent l'étendue des détails qu'ils paroissent présenter au premier coup d'œil, à de longs discours moraux qui sont tirés du Chou-king, au récit de quelques Sacrifices que les Empereurs alloient faire sur les montagnes, & à plusieurs autres circonstances qui annoncent un bon Gouvernement, & qui ne sont communément qu'indiquées. Les autres Empereurs punissent quelques Rebelles, ou reçoivent les soumissions de quelques Princes tributaires, ce qui n'est toujours marqué qu'en peu de mots, & l'on ne trouve que deux ou trois événements de cette espece sous chaque regne, encore n'est-on pas souvent instruit quels sont les personnages, ni quel est leur pays : tout y est indiqué d'une maniere vague : on ne sait même rien de plusieurs Empereurs, & l'on se contente de rapporter

leurs noms. L'Hiſtoire de la ſeconde Dynaſtie n'eſt pas mieux traitée, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt auſſi ſtérile. On voit que pendant ces deux Dynaſties il y avoit de petits Souverains en différentes Provinces ; mais quelquefois même ils ne ſont pas nommés.

Les deſcendances généalogiques qui ont rapport à ces deux Dynaſties, ne ſont ni plus claires ni plus certaines. Il y a des contradictions manifeſtes & des difficultés conſidérables que les Chinois apperçoivent, qu'ils examinent & qu'ils diſcutent. Par exemple, les fondateurs des trois premieres Dynaſties deſcendent du même Prince ; par les tables généalogiques, le fondateur de la troiſieme n'eſt pas plus éloigné du Chef commun que le fondateur de la ſeconde, ils ſe trouvent l'un & l'autre contemporains, pendant que celui de la troiſieme devroit être à ſeize générations plus bas. Quand on examine toutes ces généalogies, on voit que ces Annales ne ſont pas auſſi certaines qu'on voudroit nous le perſuader, & les Chinois riroient de l'intérêt aveugle que nous voulons prendre à l'authenticité de leur Hiſtoire.

La deſcription de la Chine, rapportée dans le Chou-king, ſouffre les plus grandes difficultés pour le tems où l'on ſuppoſe qu'elle a été faite, c'eſt-à-dire, pour le tems d'Yao. La nature des tributs que l'on tiroit des Provinces, eſt difficile à admettre, & il y a des détails ſur les lieux qui paroiſſent impliquer contradiction.

Ce n'eſt donc qu'à la troiſieme Dynaſtie que l'Hiſtoire de la Chine change de face, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt plus détaillée. Il y a cependant encore des regnes dont la durée n'eſt pas certaine, & des ſynchroniſmes qui ne

peuvent ſe concilier. Ce n'eſt préciſément qu'à la ſeconde branche de cette Dynaſtie, vers le regne de Ping-vang où finit le Chou-king, que les Chinois ſont d'accord entr'eux : cette époque tombe à l'an 720 ou 722 avant J. C., année à laquelle Confucius commence ſes Annales intitulées Tchun-tſieou. Se-ma-tſien ne croyoit pouvoir remonter avec certitude que juſqu'à l'an 841, & Lieou-chou à l'an 827 avant J. C.

La troiſieme Dynaſtie nommée Tcheou, commença vers l'an 1122 avant J. C. L'Empire fut alors partagé en différents petits Royaumes, dont quelques-uns s'étendoient un peu au-delà du Kiang, & ce n'eſt que depuis l'Ere Chrétienne, que, la Chine s'étant accrue vers le midi & l'occident, on a formé les quinze Provinces que nous connoiſſons. La liſte de tous les petits Rois dont je viens de parler, depuis l'an 1122 juſques vers l'an 800 avant J. C., eſt communément deſtituée de faits & de dates chronologiques, dans quelques-unes les noms des Princes ne ſont pas même indiqués; ainſi l'obſcurité regne encore ſur les premiers ſiecles de la Dynaſtie des Tcheou.

Parmi toutes ces petites Principautés, il y en avoit une qui étoit appellée Tſin; c'eſt de cette Dynaſtie que deſcend l'Empereur qui fit brûler dans la ſuite tous les livres hiſtoriques. On prétend qu'il en excepta l'hiſtoire de ſa famille & pluſieurs ouvrages qui concernoient les Arts & les Sciences. Cette exception n'a pas rendu les Chinois plus riches en monumens : il ne leur reſte aucun de ces anciens livres, & l'Hiſtoire de cette premiere branche de la Dynaſtie des Tſin n'eſt ni plus étendue ni

plus certaine que celle des autres Dynasties. Elle ne remonte pas au-delà de l'an 800 avant J. C. pour les dates chronologiques.

Rien n'est moins favorable encore à la haute idée que l'on a conçue de l'ancienne Histoire de la Chine, qu'un examen de la maniere dont cette histoire a été restituée. Chi-hoang-ti, qui mourut l'an 210 avant J. C., est celui qui a fait brûler tous les monumens historiques. En effet, sous la Dynastie suivante, l'Histoire étoit dans le plus grand désordre. Vers l'an 176 avant J. C. Se-ma-tsien eut ordre de rassembler tous les Mémoires concernant l'Histoire, qui étoient en très petit nombre & très imparfaits. C'est ce recueil qui forme l'Ouvrage intitulé Se-ki. On découvrit le Chou-king, comme je l'ai dit, & le Tchun-tsieou, ouvrage de Confucius, qui ne remonte qu'à l'an 722 avant J. C. On trouva encore, vers l'an 265 de J. C., une petite chronique, que l'on appella Tsou-chou : elle commence à Hoang-ti & finit avec la Dynastie des Tcheou, c'est-à-dire, à l'an 782 avant J. C. Ce n'est qu'une liste des Empereurs, avec l'indication de quelques événements.

Ce détail nous apprend que ceux qui rétablirent l'Histoire Chinoise dans le siécle qui précede l'Ere Chrétienne, étoient bien éloignés des tems dont ils recherchoient les monuments, & que n'ayant qu'un très petit nombre de Mémoires, ils furent souvent exposés à ne donner que des conjectures : de-là cette diversité de sentiments sur la durée des regnes, & cette incertitude sur l'époque précise de la fondation de l'Empire ; de-là encore cette stérilité & cette sécheresse dans les détails, d'où

il résulte que cette Histoire n'est ni suivie ni bien circonstanciée, comme on l'a avancé ; que pour les tems reculés, elle n'est point appuyée sur des observations astronomiques, & enfin que toute cette partie n'est pas écrite par des Auteurs contemporains, puisque ce n'est que bien des siécles après, que l'on a commencé à rassembler les connoissances que l'on pouvoit avoir de l'antiquité ; ainsi une Histoire qui souffre tant de difficultés, ne peut avoir cette certitude qu'on lui attribue, ne peut être préférée, pour les tems anciens, à celle des autres Nations qui ont écrit, ni servir pour donner aux Chinois une trop haute antiquité. Malgré ces défauts, ces Annales forment un corps précieux pour l'Histoire ; mais il faut les lire avec circonspection, les examiner en critique, comparer toutes leurs parties, & sur-tout ne pas adopter aveuglement ni les fables que des Chinois crédules ont ajoûtées après coup, ni celles que leurs Critiques ont la bonne foi de rejetter.

Dans le dessein de former un Ouvrage complet sur les rapports que j'ai apperçus entre les Chinois & les Egyptiens, je me proposois de faire connoître, dans une premiere partie, l'Histoire ancienne de la Chine ; en examinant ce que je devois employer pour ce travail, j'ai cru que la traduction du Chou-king, avec les additions que j'y ai faites, étoit le morceau le plus intéressant pour le Public, & le plus convenable à mes vues ; ainsi je le donne comme le préliminaire d'un travail long & laborieux, qui m'occupe depuis long-tems, & sur lequel je ne dois rien précipiter, dans la crainte de tomber dans des conjectures. Je suis d'autant plus encouragé à ne pas

le négliger, que M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, qui, en protégeant ſingulierement les Sciences, veut s'inſtruire par lui-même du ſuccès que peuvent avoir les idées que l'on propoſe, a cru devoir envoyer à la Chine un Mémoire fort étendu, que j'ai lu à l'Académie en 1766, & qui eſt intitulé: *Eſſai ſur le moyen de parvenir à la lecture & à l'intelligence des Hiéroglyphes Egyptiens* (1). Son deſſein étoit de ſavoir des Chinois eux-mêmes ce qu'il devoit penſer de mon travail, & quel étoit leur propre ſentiment. Ces Chinois étoient venus en France, & avoient eu connoiſſance de mes premieres tentatives ſur ce ſujet. Voici la réponſe que M. Bertin en a reçue, & qu'il déſire que je faſſe imprimer (2).

Un point eſſentiel eſt de trouver l'origine des Chinois, je la regarde comme la clef de l'Hiſtoire du monde. M. DEGUIGNES, par ſon application à l'étude des Langues Etrangeres, a trouvé la reſſemblance des caracteres chinois avec les Hiéroglyphes Egyptiens; mais prévenu en faveur de M. DESHAUTERAIES, *dont j'avois d'abord lu les* DOUTES PROPOSÉS A M. DEGUIGNES, *je ne fis que jetter les yeux ſur l'ouvrage de ce dernier, lorſque Votre Grandeur m'ordonna de le lire. Depuis qu'Elle nous a envoyé la copie de l'*ESSAI SUR LE MOYEN DE PARVENIR A LA LECTURE DES HIEROGLYPHES EGYPTIENS, *j'ai fait plus d'attention, & la parfaite reſſemblance des caracteres chinois anciens avec les Hiérogly-*

(1) Il eſt imprimé dans le trente-quatrieme volume, pag. 1.

(2) Cette lettre eſt datée de Canton, du 29 Décembre 1767, & ſignée *Yang*, Miſſionnaire à la Chine.

phes

phes Egyptiens, me force d'avouer que c'est à M. DE-GUIGNES que nous devons la connoissance de notre origine; mais avant que de donner une entiere approbation, j'attens le jugement de nos Missionnaires sur son Ouvrage.

Avant que de terminer cette Préface, je crois devoir avertir que, dans le dessein de conserver les Mémoires qui ont été faits par d'habiles Missionnaires, & en même-tems de donner au Public des connoissances plus certaines & plus exactes que toutes celles que nous avons eues jusqu'à présent, j'ai fait imprimer, à la suite du Chou-king, une Notice étendue du plus ancien livre canonique des Chinois, intitulé *Y-king.* Cet ouvrage, ou plutôt cette Enigme, comme on le verra, est accompagné de Commentaires, qui sont devenus en quelque façon le texte, puisque c'est sur ces Commentaires anciens que les Commentateurs modernes se sont exercés; cette Notice est de M. Visdelou. Enfin j'ai cru qu'on verroit avec plaisir, avant le Chou-king, qui renferme la partie de l'Histoire ancienne sur laquelle les Chinois ne forment aucun doute, celle qui précede ces tems, je veux dire, toute l'ancienne Mythologie Chinoise & les regnes fabuleux qu'ils ont rapportés dans leurs Chroniques. La lecture de cet Ouvrage mettra les Savans en état de juger des tems antérieurs à Yao, & des traditions que les Chinois ont admises. Il a été composé autrefois par le P. de Premare, un des Missionnaires qui a le mieux su la Langue Chinoise; mais il avoit adopté un systême singulier. Plusieurs Missionnaires qui avoient trouver dans l'Histoire Chinoise des détails qui ne leur

paroiſſoient pas convenir à la Chine, ont penſé que toute cette ancienne Hiſtoire n'étoit qu'une allégorie, que les Rois ou Princes dont il eſt parlé dans le Chou-king n'avoient jamais exiſté; que ceux qui ſe ſont diſtingués par leurs vertus n'étoient que des Types du Meſſie; & en conſéquence de cette idée ils ont cru retrouver tous nos myſteres annoncés prophétiquement dans cette Hiſtoire allégorique. Ce ſyſtême, qui a été frondé par le plus grand nombre des Miſſionnaires, étoit le ſyſtême favori du P. de Premare, du P. Bouvet, & de quelques autres; le P. de Premare a fait uſage de toutes ſes connoiſſances pour l'établir. On ſeroit ſurpris de le voir trouver partout des traces prophétiques de la Religion Chrétienne. L'Ouvrage ſur les tems fabuleux des Chinois a été fait ſous ce point de vue : j'ai cru qu'il étoit inutile de laiſſer ſubſiſter dans un morceau plein d'érudition toutes ces idées, j'ai retranché toutes les petites réflexions qui pouvoient y avoir rapport, & comme le P. de Premare a mis à la marge les paſſages en Chinois, je les ai revus, par ce moyen, cet ouvrage devient très précieux, puiſqu'il nous donne toutes les anciennes Fables Chinoiſes. Ceux qui le liront avec attention, y remarqueront que pluſieurs des Auteurs qui y ſont cités n'ont pas plus de 200 ans d'antiquité avant l'Ere Chrétienne, qu'il y en a très peu qui ſoient antérieurs à cette époque, & que ceux-ci n'ont pas formé un corps complet de ces fables : les autres, & ils ſont en grand nombre, n'ont vécu qu'après l'Ere Chrétienne. Ainſi les Chinois n'ont pas un ancien corps de Mythologie, comme nous l'avons dans Héſiode, dans Homere, &c. pour les Grecs. La Mythologie Chinoiſe

n'a donc pas l'autenticité de celle-ci, & ne peut être regardée comme contenant les plus anciennes traditions, mais je ne nie pas en même tems qu'il n'y en ait de fort anciennes. J'ai intitulé cet ouvrage du P. de Premare(1): *Recherches sur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king & sur la Mythologie Chinoise*, & je l'ai placé avant le Chou-king, parceque ces fables nous conduisent jusqu'au tems où commence ce Livre.

(1) Le P. de Premare avoit donné autrefois cet Ouvrage à M. le Comte du Lude, pour lui faire connoître ces traditions chinoises. M. le Comte du Lude qui a demeuré long-tems à la Chine, informé de mon travail, a cru qu'il pouvoit m'être de quelqu'utilité, & me l'a communiqué : je le publie, parcequ'il m'a paru que l'Auteur l'avoit composé dans le dessein qu'il fût mis au jour.



DISCOURS PRELIMINAIRE,

Ou recherches ſur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king, & ſur la Mythologie Chinoiſe, par le P. de Premare.

ON a publié juſqu'ici en Europe beaucoup de livres qui traitent de l'Hiſtoire Chinoiſe ; mais on tomberoit dans l'erreur, ſi on ſe perſuadoit que tout cela eſt auſſi certain qu'on le dit. Ces Ecrivains ne conviennent point du tems où l'on doit fixer le commencement de la Chine. Les uns diſent que Fo-hi a été ſon premier Roi ; & pour le ſauver du déluge, ils ont recours à la chronologie des Septante, encore ont-ils bien de la peine d'en venir à bout. Les autres commencent par Hoang-ti, s'appuyant ſur l'autorité de Se-ma-tſien, Auteur ingénieux & poli, mais qui n'eſt pas ſi sûr qu'ils le penſent. D'autres enfin, ſuivant, à ce qu'ils croient, Confucius, débutent par l'Empereur Yao. Aucun n'a parlé en détail de ce qui précede Fo-hi ; on dit pour raiſon que ce ſont des fables ; on devroit ajoûter que ce qui ſuit Fo-hi n'eſt pas moins fabuleux. Pour moi j'en ai toujours jugé autrement, & je crois que ces ſortes de fables doivent être recueillies avec ſoin. George le Syncelle ne nous a conſervé que de ſimples tables chronologiques des anciens Rois d'Egypte ; & les Savants ſont bien aiſes de trouver dans ces premiers âges de quoi exercer leur critique. La Chronique des Chinois, ouvrant un champ encore plus vaſte, donne aux Curieux un plus beau jour pour faire paroître leur érudition & leur eſprit. C'eſt pourquoi j'ai deſſein de ramaſſer ici tout ce que j'ai trouvé dans un aſſez grand nombre d'Auteurs Chinois, qui ont raſſemblé tout ce qu'ils ont appris des anciens tems, & je commence avec eux par la naiſſance du monde.



CHAPITRE PREMIER.

DE LA NAISSANCE DE L'UNIVERS.

LO-PI (1) dit qu'il a connu par l'Y-king (2), dans l'article Ta-tchouen, que *le Ciel & la Terre ont un commencement*, & il ajoûte que *si cela se dit de la Terre & du Ciel, à plus forte raison doit-il se dire de l'Homme.* Dans le Chapitre Su-koua (3) on parle fort clairement de l'origine du monde : *Après qu'il y eut un Ciel & une Terre*, dit le texte, *toutes les choses matérielles furent formées : ensuite il y eut le mâle & la femelle ; puis le mari & la femme*, &c. Cette cosmogonie n'est pas fort différente de celle de Moyse, qui dit aussi que Dieu fit d'abord le Ciel & la Terre, ensuite les Etres divers, & enfin le premier homme & la premiere femme.

Dans le Hi-tse (4) ont lit ces paroles : *l'Y possede le grand terme, c'est lui qui a produit le couple*, I, *du couple sont venus les quatre images, & de-là les huit symboles.* Quoique ces huit symboles, ces quatre images & ce couple conduisent l'esprit aux petites lignes (5) dont l'Y-king est composé, cependant puisque ces lignes sont elles-mêmes autant d'énigmes, il reste toujours à chercher ce qu'elles signifient.

Lo-pi expliquant cet endroit du Hi-tse, dit que le *grand terme*

---

(1) *Lo-pi*, Cet Ecrivain vivoit sous la Dynastie des *Song*. Je le citerai souvent dans la suite. La Dynastie des Song a commencé l'an 954, & fini en 1279 de J.C.

(2) L'*Y-king* est le nom du plus ancien, du plus obscur & du plus estimé de tous les monuments que la Chine nous ait conservés. Ce qu'on appelle *Ta-tchouen* est un Traité divisé en deux parties, qu'on trouve à la fin de l'*Y-king*, & qu'on attribue vulgairement à Confucius.

(3) *Su-koua* est un autre petit Traité qu'on trouve dans le même livre, & dont on fait aussi Confucius Auteur.

(4) *Hi-tse* est ce que Lo-pi a appellé ci-dessus *Ta-tchouen.*

(5) [Ces lignes sont brisées ou entieres; voyez la quatrieme planche, à la fin du volume ; c'est ce qu'on appelle *Yn* & *Yang*].

est la grande unité & le grand Y, que l'Y n'a ni corps ni figure, & que tout ce qui a corps & figure a été fait par ce qui n'a ni figure ni corps. La tradition porte que, *le grand terme ou la grande unité comprend trois; qu'un est trois, & que trois sont un.* Hoai-nan-tse (1) dit aussi que, l'*être qui n'a ni figure ni son, est la source d'où sont sortis tous les êtres matériels & tous les sons sensibles: que son fils c'est la lumiere, & que son petit-fils c'est l'eau.* Pour revenir à Lo-pi, il explique le caractere I (2) par *Pi*, couple, & ajoûte qu'on ne dit pas *eull* deux, mais *Leang*, parceque *eull marqueroit devant & après, au lieu que Leang dit simplement une conjonction mutuelle.* Les faiseurs de chroniques on mis ce passage du Hi-tse à la tête de leurs compilations, parcequ'ils ont cru qu'on y parloit de la naissance du monde, que le grand Terme n'étoit autre chose que la matiere avant toute séparation, comme le dit expressément Kong-gan-koue (3), après plusieurs autres, que le Couple désignoit la matiere distinguée en pure & en impure, subtile & grossiere, céleste & terrestre: que venant ensuite à s'unir, il en résulta quatre images ou quatre genres principaux, d'où sortirent de la même maniere huit especes d'êtres divers, qui se mariant aussi deux à deux, en produisirent 64, qui représentent en général tous les êtres dont l'Univers est composé. Sans m'arrêter à examiner la vérité & la justesse de cette exposition, je cherche d'où vient le grand Terme, qu'on restreint ainsi à désigner la matiere dans le cahos; & je trouve que la raison

(1) On l'appelle aussi *Hoai-nan-vang*, parcequ'il étoit Roi de *Hoai-nan*. Son Palais étoit une Académie de Savants, avec lesquels il creusoit dans l'antiquité la plus reculée; c'est pourquoi ses Ouvrages sont très curieux & son style est très beau.

(2) [*I*. Il ne faut pas confondre ce mot avec *y* ou *ye*, qui signifie *unité* le caractere est différent].

(3) *Kong-gan-koue* est un des plus célebres Interpretes qui vivoit du tems de la Dynastie des Han. Il étoit descendant de Confucius à la huitieme génération. Il trouva le Chou-king dans le creux d'un mur, il le commenta, & y fit une savante Préface. Les Han ont régné depuis l'an 209 avant J. C. jusqu'en 190 de J. C.

a fait connoître aux plus habiles Philosophes Chinois que cette matiere ne s'est pas faite elle-même. Le fameux Tcheou-lien-ki (1) commence sa carte du grand Terme par ces mots essentiels. *Il y avoit un être sans borne, & ensuite il y eut le grand terme qui est Tai-ki.* Vang-chin-tse (2) prétend avec raison que la pensée de Tcheou-lien-ki est la même que celle de Confucius. Dans les mots déja cités. *Y* ou l'unité, a donné l'être (3) au grand terme. *Le caractere Y*, dit Vang-chin, *ne marque point ici un livre nommé* Y, *mais il faut savoir qu'au commencement*, *quand il n'y avoit point encore de grand terme, dès-lors existoit une raison agissante & inépuisable*, *qu'aucune image ne peut représenter, qu'aucun nom ne peut nommer*, *qui est infinie en toutes manieres*, *& à laquelle on ne peut rien ajoûter.* Tcheou-tse, au-dessus du grand terme, a mis un être sans terme & sans bornes, & il insere entre deux la particule *eull*, qui marque une postériorité d'existence, pour faire voir que le grand terme n'étoit pas d'abord, mais qu'il n'exista qu'ensuite ; car sans cela il n'eut jamais mis cette particule entre l'être illimité & l'être limité. C'est ainsi que parle Vang-chin-tse. Lou-siang-chan (4) dit aussi, que *Tcheou-lien-ki entend par* Vou-ki *l'être illimité, la même chose que Confucius par Y*, dans le passage cité ci-dessus. Lie-tse (5) distingue ce qu'il appelle Tai-y de ce qu'il nomme Tai-tsou & Tai-chi. *Lorsqu'il n'y avoit que Tai-y, la grande unité, il n'y avoit pas encore de matiere.* Tai-tsou

---

(1) *Tcheou-lien-ki* vivoit sous la Dynastie des Song, entre 954 & 1279 de J. C. Il fut le Maître des deux *Tchin-tse* ; & la plûpart des Lettrés de cette Dynastie, qui sont en grand nombre, font profession de suivre sa doctrine.

(2) *Vang-chin-tse* vivoit sous la Dynastie des *Yuen*, entre 1279 & 1333. Il a fait entr'autres Ouvrages, un très beau Commentaire sur l'Y-king.

(3) Le mot *Yeou* se prend communément pour le verbe auxiliaire *avoir* ; mais il signifie proprement l'*être*, & en le prenant dans une signification active, c'est *donner l'être*.

(4) *Lou-siang-chan* vivoit sous les Song, entre l'année 954 & 1279 de J. C., il eut quelques disputes avec Tchu-hi.

(5) *Lie-tse* est un Philosophe fort ancien, il fut disciple de Kouan-yun-tse ; il demeura quarante ans inconnu dans un désert.

est le premier instant & le grand commencement de l'existence de la matiere : Tai-chi *est un second instant & le premier moment où la matiere devint figurée.* Les corps & la matiere ont un commencement, il n'y a que la grande unité seule qui n'en a point.

Dans le Chapitre Choue-koua (1) on lit ces mots : *Le Ti ou le Seigneur a commencé de sortir par l'orient.* Le texte se sert du mot Tching, qui est un des huit symboles radicaux de l'Y-king (2), & qui désigne l'orient & l'occident. Il parcourt ensuite les sept autres, & finit par *Ken* (3), *qui désigne la montagne.* La plûpart des Interpretes conviennent qu'il s'agit ici de la création de toutes choses, & plusieurs ont pensé en Europe que l'univers a été créé au printems.

Haud alios, primâ nascentis origine mundi,
Illuxisse dies, alium-ve habuisse tenorem
Crediderim : ver illud erat, ver magnus agebat.
Orbis, &c.

Le caractere, *Ti*, dit Tchu-hi (4), signifie en cet endroit *le Seigneur & le Souverain Maître du Ciel;* & sur ce que le texte dit d'abord, le Seigneur sort, & ensuite toutes choses sortent ; le même Auteur dit que *toutes choses obéissent au Seigneur, & sortent lorsqu'il les appelle.* On parle ici, dit Houping-ven (5), *de l'ordre avec lequel toutes choses ont été produites & parfaites. Mais qui les a produites? qui leur a donné la perfection? Il faut certainement qu'il y ait eu un Maître & un souverain*

(1) *Choue-koua* est le nom d'un Traité assez court, qui est à la fin de l'Y-king.

(2) (Voyez la quatrieme planche, n°. 2, lettre *d*, à la fin du volume).

(3) (Voyez la quatrieme planche, n°. 2, lettre *g*).

(4) *Tchu-hi*, c'est le fameux Tchu ven-kong, le plus grand des Athées Chinois, si l'on en croit quelques Savants ; ce que j'en dirai ici en passant, c'est que j'ai fait voir que ce Philosophe n'est pas plus athée que Socrate & Platon, & qu'on l'a fait passer pour athée sans aucune preuve.

(5) *Hou-ping-ven* vivoit sous la Dynastie des Yuen, entre 1279 & 1333 de J. C., il a commenté l'Y-king.

ſouverain Ouvrier ; c'eſt pourquoi le texte l'appelle *Ti, le Seigneur.* L'Y-king dit dans le même ſens que *le Ciel a fait* (Tien-tſao), & dans un autre endroit, que *le Ta-gin, ou le Grand homme* a fait (Ta-gin-tſao); ſur quoi Tſien-ki-ſin (1) dit, ſans balancer, *que le Grand homme a fait le Ciel, la Terre, les Peuples & toutes choſes.* Il y a donc un Ciel qui a fait, & un Ciel qui a été fait; & puiſque le Grand homme a fait le Ciel & toutes choſes, il faut que le Grand homme ſoit le Ciel qui n'a point été fait, mais qui eſt *la ſource & la cauſe de tous les êtres:* comme dit le Li-ki (2), le Ciel corporel & viſible eſt le ſymbole du Ciel inviſible, comme le Tai-ki matériel eſt une image groſſiere du Tai-ki ſpirituel, qui eſt la même choſe que Tai-y ou l'unité.

Hiu-chin (3) expliquant le caractere *Y*, dit ces paroles : *Au premier commencement la raiſon ſubſiſtoit dans l'unité ; c'eſt elle qui fit & diviſa le Ciel & la Terre, convertit & perfectionna toutes choſes.* Cela eſt clair & formel ; & puiſque c'eſt la raiſon qui a fait le Ciel & la Terre, & qu'il eſt cependant vrai que le Ciel a fait toutes choſes, il faut néceſſairement conclure que le caractere *Tien* a deux ſens, & qu'il dénote quelquefois l'ouvrage & le plus ſouvent l'ouvrier ; c'eſt la grande unité que le Choue-ven appelle *Tao*; c'eſt à cet Eſprit auquel les anciens Empereurs offroient des ſacrifices, qui n'étoient dûs qu'au Dieu Souverain.

Le Tao-te-king (4) dit auſſi, que *la raiſon* (*Tao*) *produit*

---

(1) *Tſien-ki-ſin* vivoit ſous la Dynaſtie des Ming, entre 1333 & 1628 de J. C., il a fait deux excellents Ouvrages, l'un intitulé *Siang-ſiang*, & l'autre *Siang-tchao.*

(2) *Li-ki*, eſt le nom d'un Recueil de cérémonies, fait par les Lettrés de la Dynaſtie des Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C., quoiqu'il ne ſoit pas regardé par les Savants comme *King*, ou canonique, on y trouve cependant beaucoup d'excellentes choſes.

(3) *Hiu-chin* a vécu ſous la Dynaſtie des Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C.; il a fait le Dictionnaire intitulé *Choue-ven*, où il donne l'analyſe & le ſens propre de chaque caractere. Il nous a conſervé une grande multitude de traditions.

(4) Le *Tao-te-king* eſt un livre fort ancien & très profond : il a été com-

un, qu'un produit deux, que deux produisent trois, & que trois ont produit toutes choses (1).

Il y a une ancienne tradition qui porte que *le Ciel fût ouvert à l'heure* Tse, *que la terre parût à l'heure* Tcheou, *& que l'homme naquit à l'heure* Yn. Ces trois lettres, par rapport à un jour, comprennent le tems qui coule depuis onze heures de nuit jusqu'à cinq heures du matin; & par rapport à un an, *Tse* commence en Décembre, au point du solstice d'hiver, & répond au capricorne; *Tcheou* répond à Janvier & au Verseau, *Yn* répond à Février & aux Poissons. L'année chinoise a commencé en divers tems par un de ces trois signes, & c'est ce qu'on appelle *San-tching*, c'est-à-dire, *les trois Tching.* Les Chinois appliquent les caracteres Tse, Tcheou, Yn, &c. non-seulement aux heures, mais aux jours & aux années. Si on prenoit les trois heures chinoises, qui en font six des nôtres, pour les six jours de la création, chaque jour Dieu continueroit son ouvrage où il avoit fini le jour précédent; car par *Tien-kai* (le Ciel fut ouvert), on peut entendre la lumiere &

posé par Lao-tse, qui étoit contemporain de Confucius; on le nomma l'ancien *Lao*, parcequ'il avoit, dit-on, demeuré quatre vingt-un ans dans le ventre de sa mere. Cet Ouvrage contient quatre-vingt-un petits Chapitres.

(1) Pour entendre ces paroles, il faut prendre *Tao* pour cette raison souveraine, faisant abstraction des trois qu'elle renferme. La lettre *Seng*, qui est répétée quatre fois, signifie tellement *produire*, qu'on doit accommoder ce terme générique à chaque espece de production particuliere: quand il dit *tao-seng-y*, c'est-à dire, *la raison produit un*, il ne faut pas penser que la raison existoit avant qu'il y eut 1, 2 & 3, car elle n'est réellement que 1, 2 & 3 qu'elle renferme dans son essence. Mais comme 3 vient de 2, & que 2 vient de 1, un ou le premier n'ayant point d'autre origine que l'essence de la suprême raison, cela suffit pour dire *Tao* a produit *un.* Les mots suivants *un a produit deux* sont aisés à entendre; *deux* en cet endroit ne signifie pas deux, mais le second ou le deuxieme. La phrase qui suit, *deux a produit trois*, ne signifie pas que le deuxieme tout seul produit le troisieme, mais en cette place indique le premier & le second; c'est une remarque de tous les Interpretes. Tchouang-tse dit encore mieux qu'*un & la parole produisent le troisieme*; enfin les derniers mots *trois ont produit toutes choses*, ne signifient pas que c'est le troisieme seul qui a tout produit; mais le caractere *San* désigne ici les trois qui ont conjointement fait tout ce qui a été fait.

le firmament; par *Ti-pi* (la terre parut), la terre tirée du ſein des eaux, & éclairée du ſoleil & des aſtres; par *Gin-ſeng* (l'homme naquit), tout ce qui a vie juſqu'à l'homme. J'ai lu dans un Auteur Chinois, qu'*au commencement, quand toutes choſes furent produites, elles eurent* Tſe *pour ſource & pour origine.* Tſe *eſt le principe duquel tout eſt ſorti.*

Les anciens King (1) ne raiſonnent point ſur la Phyſique du monde; c'eſt une étude trop incertaine. Les Chinois n'ont commencé à bâtir des ſyſtêmes de l'Univers que ſous la famille des Song. On ne doit pas s'étonner qu'ils s'égarent; nos anciens Philoſophes n'étoient guere plus habiles qu'eux, témoin la Théogonie d'Héſiode, les mondes de Démocrite & les principes de Lucrece. Ce qu'il y a d'heureux à la Chine, c'eſt que les mêmes Auteurs qui ſe mêlent de philoſopher ſur la machine de l'Univers, ont preſque tous commenté les King, qu'ils font tous profeſſion de ſuivre la grande doctrine que ces anciens monuments ont conſervée, & qu'ils reconnoiſſent, comme ces King, un Souverain Seigneur de toutes choſes, auquel ils donnent tous les attributs que nous donnons au vrai Dieu. Je ne m'arrêterai donc point à expliquer la période de Tchao-kang-tſie (2), *qui comprend une grande année qu'il appelle* Yuen, *& qui eſt compoſée de douze parties, comme d'autant de mois, qu'il nomme* Hoei, *de* 10800 *ans chacun*; ce qui fait 129600 ans pour le *Yuen* entier. Quand on a voulu prouver,

(1) On donne le titre de *King* par excellence aux plus anciens & aux meilleurs livres qui ſoient à la Chine : qui dit *King*, dit un Ouvrage qui n'a rien que de vrai, de bon & de grand; en ſorte que pour dire qu'une doctrine eſt fauſſe ou mauvaiſe, on dit qu'elle n'eſt pas *King* (*pou-king*). Le plus ancien, & de l'aveu des Chinois, la ſource de tous les autres eſt *l'Y-king*, le ſecond eſt le *Chi-king*, les Odes, le troiſieme eſt le *Chou-king*, le Gouvernement des anciens Rois. Il y en avoit encore deux autres; ſavoir, le *Li-ki*, les rites, & le *Yo-king*, la muſique. On dit qu'ils ſe perdirent pendant le tems des guerres civiles.

(2) *Tchao kang-tſie* vivoit ſous la Dynaſtie des Song, entre l'an 954 & l'an 1279 de J. C.; il eſt fameux pour les nombres. Ses périodes ont été miſes au jour par ſon fils, & on les trouve dans le recueil nommé *Sing-li-ta-tſuen.*

par l'exposé de ce système, que tous les Lettrés Chinois sont athées, il me semble qu'il falloit démontrer que, posé ce système, il n'y a plus de Divinité dans le monde; & de plus, que tous les Lettrés modernes sont entêtés de cette hypothese; c'est ce que l'on n'a pas fait.

J'ai lu avec plaisir dans Lo-pi, parlant de *Tchao-kang-tsié*, *que son hypothese sera tôt ou tard refutée.* Ting-nan-hou (1) dit plus ; savoir, *que cette période entraîne avec soi bien des doutes;* & à ce sujet il loue fort Fang-kouen-chan (2), qui, après avoir demandé *comment on veut qu'il ait fallu plus de dix mille ans pour former le Ciel*, &c. dit sans balancer, *que tout cela est absolument faux.* Ho-tang (3) soutient aussi que les calculs de Tchao-kang-tsié *n'ont aucun fondement*, *que l'Auteur prétend les avoir tirés de la Carte Céleste de Fo-hi ; mais qu'il n'y a rien de moins certain.* En effet, c'est *gratis* que le calculateur détermine le nombre de 129600 ans, plutôt que tout autre pour la durée de la période entiere; c'est *gratis* qu'il en détermine le milieu au regne d'Yao. Enfin il est incroyable, comme dit Ting-nan-hou, qu'il ait fallu 10800 ans pour que le Ciel fût formé, &c. Si on trouve quelques Lettrés Chinois qui vantent Tchao-kang-tsié, il faut se servir de la raison & du témoignage des Auteurs Chinois pour le réfuter.

---

(1) *Ting-nan-hou* vivoit sous la Dynastie des Ming, entre l'an 1535 & l'an 1628, il travailla sur l'Histoire.

(2) *Fang-kouen-chan ;* c'est Fang-fong. On l'appelle Kouen-chan, du nom de son pays. Il fut grand Ministre sous la même Dynastie des Ming.

(3) *Ho-tang* Docteur, sous la même Dynastie des Ming.

CHAPITRE II.

LES PRINCIPALES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE CHINOISE.

Les Chinois qui ont travaillé ſur leur Hiſtoire, ne lui donnent pas tous la même antiquité. En cette matiere, les plus ſcrupuleux ſont moins en danger de ſe tromper. Voici les diverſes époques que leurs plus célebres Auteurs ont ſuivies.

La plus éloignée de nous eſt celle de Lieou-tao-yuen (1), qui vivoit ſous les Song, puiſqu'il commence par le premier homme qu'il appelle *Pouan-kou*. Sous la même Dynaſtie Lo-pi compoſa ſon ſavant Ouvrage, qui a pour titre *Lou-ſe*, dans lequel on trouve preſque tout ce qu'on peut déſirer ſur les anciens tems ; il ne paſſe pas les *Hia ;* mais il ajoûte quantité de diſſertations d'une érudition peu commune. Tchin-tſe-king (2), ſous les Yuen, prit la même époque, & Yuen-leao-fan (3), ſous la précédente famille des Ming, adopta tout ce que les autres avoient dit avant lui. Ce qu'il a de bon, c'eſt qu'il inſere à propos les jugements critiques d'un aſſez grand nombre de Savants, ce qui n'eſt pas d'un petit ſecours.

L'époque qui ſuit eſt celle de Se-ma-tching (4) ; il a fait des commentaires ſur l'Hiſtoire de Se-ma-tſien, & a mis à la tête les trois Souverains *San-hoang-ki*. Le premier des trois eſt Fo-hi, ſelon cet Auteur & pluſieurs autres. Cette époque

---

(1) *Lieou-tao-yuen* vivoit ſous la Dynaſtie des Song, entre l'an 954 & 1279 de J. C. Il travailla ſur l'Hiſtoire avec Se-ma-kouang, dont je parlerai ailleurs. Mais ramaſſant tout ce que *Se-ma-kouang* avoit judicieuſement rejetté, il remonta juſqu'à Pouan-kou, & fit ſon *Tong-kien-vai-ki.*

(2) *Tchin-tſe-king* eſt l'Auteur du *Tong-kien-ſou-pien*, où il emprunte tout ce qu'il a trouvé dans le *Vai-ki.*

(3) *Yuen-leao-fan*, ſous la Dynaſtie des Ming, entre l'an 1333 & l'an 1628 de J. C., a fait un excellent abrégé de toute l'Hiſtoire, qu'il appelle *Kang-kien-pou.* Il ne dit cependant pas tant de choſes des premiers tems que Lo-pi.

(4) *Se ma-tching* s'appelle ordinairement *Siao-ſe-ma*, pour le diſtinguer de *Se-ma-tſien*, Auteur du *Se-ki ;* les Commentaires de *Siao-ſe-ma* ſe nomment *So-yn.*

a été ſuivie par Vang-fong-tcheou (1), & par Ouei-chang (2).

La troiſieme époque eſt celle de Se-ma-tſien (3), qui a commencé ſon élégante Hiſtoire par Hoang-ti.

La quatrieme époque eſt celle de Kin-gin-chan (4), qui ne commence qu'à l'Empereur Yao.

La cinquieme & derniere époque, eſt celle de Se-ma-kouang (5). Sa grande Hiſtoire eſt en 294 volumes : il commence par le Roi *Goei-lié-vang*, c'eſt-à-dire, aux guerres civiles qui durerent juſqu'à ce que le Roi de *Tſin*, devenu Maître de toute la Chine, ſe fit appeller *Chi-hoang-ti*, c'eſt-à-dire, *le premier Souverain Seigneur*. Tchu-hi commence ſon *Kang-mo* (6),

---

(1) *Vang-fong-tcheou* a fait un abrégé de l'Hiſtoire, qu'il appelle *Tching-ſe-tſuen-pien* ; il ne vaut pas *Yuen-leao-fan*.

(2) *Ouei-chang* eſt un Auteur qui a travaillé ſur le *Vai-ki* de Lieou-tao-yuen, & ſur le *Tſien-pien* de Kin gin-chan ; on le trouve au commencement du Kang mo de *Tchu-hi*, où il eſt appellé *Ouei-chang-ſien-ſeng*, le Docteur Ouei-chang. Quand il expoſe ſon ſentiment, il dit *Hien-gan*, c'eſt-à dire, moi Hien, je remarque, &c. Ainſi, comme on voit, ſon petit nom eſt *Nan-hien* ; il eſt différent de Tcheou tſing-hien, dont parle Yuen-leao-fan, qui a auſſi travaillé ſur le Kang-mo de *Tchu-ven-kong*, le même que Tchu-hi.

(3) *Se ma tſien* a fleuri ſous les Han, qui monterent ſur le Trône l'an 206 avant J. C. On l'appelle, par honneur, *Tai ſe-kong*, & on le meta u nombre des *Tſai-tſe*, ou beaux eſprits, qui ne ſont pas plus de ſix ; & cela non-ſeulement à cauſe de l'élégance de ſon ſtyle, mais parceque ſon livre eſt fait avec un art inconnu au vulgaire.

(4) *Kin-gin-chan* a vécu ſous la Dynaſtie des Song, entre l'an 954 & l'an 1279 de J. C. Son ouvrage appellé Tong kien-tſien-pien, ſe trouve au commencement du Kang-mo, après ce que Ouei-chang a cru devoir y ajoûter.

(5) *Se-ma-kouang* eſt ſans contredit un des plus célebres Philoſophes de la Dynaſtie des Song ; ſa grande Hiſtoire a pour titre *Tſe-tchi-tong-kien*.

(6) Ces deux mots me donnent occaſion de les expliquer, avec quelques autres qu'on a rencontrés dans ce Chapitre. L'hiſtoire doit être liée & enchaînée comme un filet *Kiang*, c'eſt la groſſe corde du filet, à laquelle toutes les autres petites ſont attachées, *Ki* exprime les menues cordes qui forment le treillis du filet, *Mo* déſigne les yeux ou les petits vuides qui ſont entre les chaînons. L'Hiſtoire eſt comme un miroir ; de-là *kien* ſignifie miroir & hiſtoire ; *ſe* veut dire hiſtorien ; *pien* ſignifie ranger avec ordre, ſuivre le fil ; *tong* qui ſe joint ſouvent à *kien*, veut dire pénétrer, reconnoître clairement ; un miroir qui ne cache rien, *tong-kien*.

comme Se-ma-kouang, par *Goei-lié-vang* ; & c'eſt depuis long-tems l'époque la plus ſuivie.

Préſentement ſi nous comparons ces diverſes époques avec la chronologie des Hiſtoires d'Europe; 1°. le regne de *Chi-hoang-ti* n'a commencé qu'à l'an 246 avant J. C. 2°. L'époque de *Se-ma-kouang* & de *Tchu-hi* précede J. C. de 425 ans. Il y a des Auteurs qui croient qu'on peut encore remonter plus haut, c'eſt-à-dire, juſqu'à *Ping-vang*, 770 ans au-deſſus de notre Ere, vers le tems de Romulus ; quelques-uns diſent qu'on peut aller juſqu'aux années nommées *Kong-ho* (1) ; ce ſeroit 841 ans avant la naiſſance de J. C Voilà, ſuivant les plus habiles Critiques Chinois, juſqu'où l'on peut aller ſans grand danger, regardant tout ce qui eſt au-deſſus comme très incertain.

On peut, ſuivant ce principe, juger de l'époque de Kin-gin-chan, qui commence par le Roi Yao, 2357 ans avant J. C. Celle de Se-ma-tſien eſt encore plus incroyable, puiſque Hoang-ti, par où elle débute, doit être monté ſur le Trône 2704 ans avant notre Ere. L'époque de Siao-ſe-ma, qui commence par Fo-hi précede J. C. de plus de trois mille ans. Mais ſi on remonte, avec le Vai-ki, juſqu'à Pouan-kou, les Chinois l'emportent beaucoup ſur les Chaldéens & ſur les Egyptiens ; car, ſi on en croit le calcul de divers Auteurs, depuis Pouan-kou juſqu'à la mort de Confucius, qui tombe 479 ans avant J. C., il s'eſt écoulé 2276000 ans, ou ſeulement 276000 ans, ou 2759860 ans, ou même 3276000 ans, ou enfin, ce qui dit beaucoup plus, 96961740 années.

C'eſt donc abuſer de la crédulité des Savans de l'Europe, que d'élever ſi haut l'antiquité & la ſolidité de l'Hiſtoire Chinoiſe. Car pour l'antiquité, les Chinois les plus indulgens ne lui donnent qu'environ 800 ans avant notre Ere, tems peu éloigné

---

(1) Ces deux caracteres, comme remarque Lo-pi, ne ſont pas un nom d'années, mais plutôt un nom d'homme. Du tems de Li-vang, le Roi de Kong, qui s'appelloit Ho (*Kong-pe-ho*), avoit en main le gouvernement du Royaume, au bout de quatre ans il arriva une grande ſéchereſſe : le Régent ſe retira, & le Roi de *Tchao*, nommé *Mou* (*Tchao-mou-kong*), mit Siuen-vang ſur le Trône.

de la premiere Olympiade. Pour la ſolidité, on la fonde en vain ſur l'hiſtorien Se-ma-tſien, puiſque cet Ecrivain paſſe, chez les meilleurs Critiques Chinois, pour être menteur. Le cycle (1) ou la révolution de dix lettres mariées tour à tour avec douze autres, produit néceſſairement ſoixante; c'eſt le fameux Kia-tſe qu'on exalte tant. J'avoue qu'il ſert à dénommer les années ou les jours qu'on fait répondre à ces ſoixante noms, dont l'ordre eſt immuable, & qu'on peut par ce moyen corriger quelques erreurs; mais j'ajoûte qu'il eſt impoſſible d'aſſigner le tems où les Chinois ont commencé à ranger les années par la ſuite de cette période, qui de ſoi-même ne convient pas plus aux ans qu'aux mois & aux jours.

Quand il ſeroit vrai que Confucius s'en eſt ſervi le premier dans ſon Tchun-tſieou (2), l'antiquité de cet uſage n'iroit qu'à 722 ans avant J. C., puiſqu'on ne peut produire aucun autre monument pour prouver que la Chine a eu cette coutume dès l'antiquité la plus reculée. Quel fond peut-on donc faire ſur tous les tems qu'il a plu à Se-ma-tſien de ranger, ſuivant le Kia-tſe, en remontant par cette eſpece d'échelle, juſqu'à Hoang-ti? Il eut pu remonter de la même maniere juſqu'à Pouan-kou, & ſon Hiſtoire n'en eut pas été pour cela plus ſolide.

Les éclipſes qu'on rencontre dans les anciens Livres, ſont

---

(1) (Voyez la table du Kia-tſe, a la fin de ce morceau).

(2) *Tchun-tſieou* ſignifie proprement *le printems & l'automne*; c'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois l'Hiſtoire: le printems, pour marquer la bonté & les bienfaits du Prince; l'automne, pour déſigner ſa juſtice & ſes châtiments. La plus commune opinion eſt que le *Tchun-tſieou*, fait par Confucius, n'eſt dans le fond que l'Hiſtoire du Royaume de *Lou*; mais on dit auſſi que ce Philoſophe ayant chargé pluſieurs de ſes diſciples de lui ramaſſer les Hiſtoires de tout l'Empire, ils lui apporterent les Livres précieux de 120 Royaumes; c'eſt de ſes Livres qu'ils compoſa ſon *Tchun-tſieou*. Se-ma-tſien veut qu'un nommé *Tſo-kieou-ming* ait travaillé au Tchun-tſieou avec Confucius, & qu'après la mort du Philoſophe, *Tſo-kieou-ming*, appréhendant que ces diſciples, qui ne l'avoient reçu que de vive voix, ne le donnaſſent au Public, chacun ſuivant ſes idées, les prévint, & le donna lui-même, avec de longs commentaires, qui ſont appellés *Tſo-tchouen*.

un

un autre point ſur lequel nos Mathématiciens comptent beaucoup. Je ſouhaiterois qu'ils s'accordaſſent auſſi-bien dans les calculs qu'ils en font, que dans la perſuaſion où ils ſont d'avoir bien calculé. Les Interpretes Chinois demandent d'où vient que dans l'eſpace de 120 ans qu'on donne au Tchun-tſieou, le ſoleil s'eſt éclipſé juſqu'à 36 fois, au lieu que pendant les 1800 ans qui ſe ſont écoulés auparavant, à peine peut-on compter trois ou quatre éclipſes; ils répondent à cette queſtion ſans difficulté, que pendant les 18 ſiécles, qu'on donne aux trois premieres Familles, la vertu régnoit dans le monde, & par conſéquent que le ſoleil ne s'éclipſoit point, mais que pendant la durée du Tchun-tſieou, le cœur de l'homme étant corrompu, le vice régnant ſur la terre, on voyoit alors ſi ſouvent le ſoleil éclipſé. Cela ne peut être admis; on ne ſatisfait pas plus en diſant que ſous les trois Familles on ne marquoit pas exactement toutes les éclipſes; ſur-tout quand on eſt obligé de reconnoître que les deux Aſtronomes *Hi* & *Ho* (1), n'ayant pas averti de la ſeule éclipſe qu'on trouve dans le Chou-king, le Roi Tchong-kang fit marcher contr'eux toutes les troupes de l'Empire, pour les punir d'une faute d'une ſi grande conſéquence. Enfin feu M. Caſſini tâcha en vain de vérifier ces ſortes d'éclipſes chinoiſes; ce que ce grand homme n'a pu faire, nos calculateurs modernes l'ont fait avec ſuccès, s'il faut les en croire.

Si l'Hiſtoire Chinoiſe eſt ſi peu sûre avant les quatorze années de la Régence de Kong-ho, on me demandera pourquoi j'ai choiſi juſtement ces ſiécles ténébreux pour ſervir de matiere à cet Ouvrage? J'ai déja répondu que je l'ai fait pour exercer & ſatisfaire la louable curioſité de ceux qui ſont bien

---

(1) On trouve ces deux Aſtronomes dès le tems d'Yao; comment donc peuvent-ils être encore ſous le Roi Tchong-kang, au bout de 180 ans? Si on répond que c'eſt un nom de charge commun à ceux qui calculoient les éclipſes, & qui devoient en avertir le Roi, reſte toujours à nous dire comment il faut que toutes les forces de l'Empire, ſous un Généraliſſime, marchent contre un ou deux Mathématiciens, qui n'ont pas bien obſervé le cours du ſoleil.

aiſes de ſavoir ce que la Chine a conſervé par tradition touchant les premiers âges du monde, que les Grecs appellent des tems incertains & fabuleux. Mais avant que d'en parler en détail, j'ai cru qu'il étoit bon d'en donner d'abord une idée générale.

CHAPITRE III.

IDÉE GÉNÉRALE DE L'ANCIENNE CHRONIQUE.

L'OPINION la plus commune & connue de tout le monde, eſt qu'il y eut au commencement trois Souverains, *San-hoang*; enſuite cinq Seigneurs, *Ou-ti*, puis trois Rois, *San-vang*, & enfin cinq petits Rois, *Ou-pa*. Cet ordre ſi juſte de trois & puis de cinq, qui revient par deux fois; eſt-ce une réalité? eſt-ce un effet du haſard? eſt-ce un ſyſtême fait à deſſein? Quoiqu'il en ſoit, les cinq petits Rois ſont fort au-deſſous de la vertu des trois Rois; ceux-ci ne ſont pas comparables aux cinq Seigneurs, qui n'approchent pas eux-mêmes des trois Souverains.

Lo-pi aſſure qu'on attribue à *Tong-tchong-chu* (1) l'explication ſuivante: *Les trois Souverains ſont les trois Puiſſances* (2); *les cinq Seigneurs, ſont les cinq devoirs; les trois Rois, ſont le Soleil*(3), *la Lune & les Etoiles; les cinq petits*

(1) *Tong-tchong-chu* vivoit ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 avant J. C., il a fait un *Tchun-tſieou* qui eſt eſtimé, & quelques autres Ouvrages.

(2) Ces *trois Puiſſances* ſont, ſuivant l'opinion vulgaire, le *Ciel*, la *Terre* & l'*Homme*. Les *cinq devoirs* ſont ceux du Roi & du ſujet, du pere & du fils, du mari & de la femme, des freres & des amis.

(3) Le ſoleil, la lune & les étoiles ſont exprimés par *San-ming*, & les cinq montagnes ſont diſpoſées aux quatre parties du monde, & la plus grande de toutes, *Tai-chan*, eſt au milieu. Cela n'eſt pas ainſi; mais on le ſuppoſe.

Rois ſont les cinq montagnes. Mais comme cela eſt extravagant, Lo-pi ajoûte que Tong-tchong-chu ne l'a point dit.

Le Philoſophe *Kouan-tſe* (1) dit: *que les trois* Hoang *connoiſſent l'unité, que les cinq* Ti *examinent la raiſon, que les trois* Vang *pénetrent la vertu, & que les cinq* Pa *ne cherchent qu'à vaincre par la voix des armes.* Mais *Kong-ing-ta* (2) prétend que le livre attribué à *Kouan-tſe* n'eſt pas de lui, que *Lie-tſe* & *Tchouang-tſe* ne parlent qu'en figures & par paraboles: *que les Lettrés, ſous les* Tſin (3) *& les* Han, *en ſuivant ces anciens Auteurs, ont fort parlé de trois Hoang & de cinq Ti, & ils ne ſavoient pas*, ajoûte-t-il, *que ces Souverains & ces Seigneurs ne ſont point des hommes réels qui aient jamais exiſtés, & que Confucius n'en a point fait mention.*

Du moins ſi les Auteurs Chinois étoient d'accord ſur ces premiers Empereurs, & qu'ils aſſignaſſent tous les mêmes perſonnages, ce ſeroit une eſpece de préjugé; mais leuts opinions ſont fort différentes, comme on va le voir.

Le livre *Tong-chin* (4), cité par Lo-pi, au lieu de trois Hoang, en compte neuf. Il appelle les trois premiers *San-ling*, c'eſt-à-dire, *les trois Intelligences*; après leſquels il met le *Ciel*, la *Terre* & l'*Homme*, qu'il appelle les trois *Hoang* du milieu; & enfin les trois derniers, qui ſont des hommes, mais dont il eſt impoſſible de convenir.

Kong-gan-koue a dit que les livres de *Fo-hi*, de *Chin-nong* & de *Hoang-ti* s'appelloient *San-fen*; & de-là pluſieurs prétendent que ces trois hommes ſont les trois *Hoang*. *Tchin-huen* (5) met *Niu-oua* entre *Fo-hi* & *Chin-nong*; il re-

---

(1) *Kouan-tſe*, dont j'ai parlé ci-deſſus, vivoit avant Confucius, il étoit premier Miniſtre, & tout le conſeil du Roi de *Tſi*.

(2) *Kong-ing-ta* vivoit ſous les *Tang*, entre l'an 617 & l'an 904 de J. C. Ses Commentaires s'appellent *Tching-y*, & ſont ſur tous les *King*.

(3) *Tſin*, c'eſt le nom de la Dynaſtie qui précede les Han. Elle commence par *Chioang-ti*, & finit à ſon fils, l'an 209.

(4) *Lo-pi* cite une infinité de livres anciens, tels que celui-ci, qu'il n'y a pas moyen de déterrer.

(5) *Tchin-huen*, dont le grand nom eſt *Kang-tching*, a fleuri ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C., & il étoit de ſon tems pour le moins auſſi fameux que *Tchu-hi* l'a été depuis ſous les Song.

tranche conséquemment *Hoang-ti*; d'autres ne parlent point de *Niu-oua*, & mettent *Tcho-yong* à la place de *Hoang-ti*. Hou-chouang hou (1) avoue qu'on trouve dans le *Tcheou-li* (2), qu'il y a eu des livres des trois *Hoang* & des cinq *Ti*; mais il ajoûte qu'on n'y trouve point le nom de ces huit Monarques; que sous les *Tsin* on parla de *Tien hoang*, de *Ti-hoang* & de *Gin-hoang*; que *Kong-gan-koue*, dans sa Préface du *Chou-king*, donne *Fo-hi*, *Chin-nong* & *Hoang-ti* pour les trois Hoang, & qu'il assigne *Chao-hao*, *Tchouen-hio*, *Kao-sin*, *Yao* & *Chun* pour les cinq Ti; mais qu'on ne sait sur quoi il se fonde, puisque Confucius, dans le livre *Kia-yu* (3), appelle *Ti* tous les Rois qui sont venus depuis *Fo-hi*. La même chose se prouve par Tso-chi (4) & par Liu-pou-ouei (5), d'où l'on conclut que Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti ne sont point les trois *Hoang*; reste donc qu'il n'y ait point d'autres trois *Hoang* que le *Ciel*, la *Terre* & l'*Homme*. Enfin *Hou-ou-fong* (6) s'ap-

---

(1) *Hou-chouang-hou* vivoit sous les Yuen, entre l'an 1279 & l'an 1333 de J. C Tout ce qu'il dit ici se trouve cité dans une Préface qui est à la tête du *Tsien-pien* de Kin-gin-chan.

(2) *Tcheou-li*, quelques-uns attribuent cet ancien rituel à Tcheou-kong même; mais plusieurs autres, d'un aussi grand poids, le révoquent en doute.

(3) *Kia-yu* est une espece de vie de Confucius : ce livre n'est pas d'une grande autorité. On l'attribue à *Vang-sou*, fameux Lettré sous les Han.

(4) *Tso chi* a fait deux Ouvrages fort estimés, sur-tout pour le style; il est le premier des cinq ou six Tsai-tse, pour la même raison que j'ai dit ci-dessus en parlant de Se-ma-tsien. On ne sait pas trop s'il prétend donner des Histoires véritables, ou si ce n'est qu'un tour pour débiter de belles maximes de Gouvernement. Le premier Ouvrage de Tso-chi est son Tso-tchouen, ou Commentaire sur le Tchun-tsieou; le second s'appelle *Koue-yu*.

(5) *Liu-pou-ouei* vivoit du tems de Chi-hoang-ti, vers l'an 240 avant J. C. Il a fait un Tchun-tsieou parfaitement bien écrit, & plein d'antiquités très curieuses.

(6) *Hou ou-fong* a vécu sous les Song, entre l'an 954 & l'an 1279 après J. C. Il ne faut pas le confondre avec Hou yun-fong, qui vivoit long-tems après, sous les Yuen.

puyant sur le *Hi-tse* de l'Y-king, prétend que Fo-hi, Chin-nong, Hoang-ti, Yao & Chun sont *les cinq Seigneurs.*

Se-ma-tsien au contraire, si on en croit le *Ta-tai-li* (1), dit que Hoang-ti, Tchouen-hio, Kao-sin, Yao & Chun sont les cinq *Ti.* Hoang-fou-mi (2), après avoir donné Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti pour les trois Souverains, veut que les cinq Seigneurs soient Chao-hao, Tchouen-hio, Kao-sin, Yao & Chun.

S'il s'agissoit de choisir entre tant d'opinions si diverses, je serois fort embarrassé, n'ayant trouvé aucun Auteur qui ait songé à prouver qu'on doit plutôt le croire que les autres. Mais mon dessein n'est pas de prendre aucun parti dans tout le cours de cet Ouvrage; j'aurai rempli ce que je me suis proposé, si je ne dis rien que je n'aye tiré des Chinois; permis aux Lecteurs d'en juger, chacun suivant ses lumieres.

Lo-pi, après le premier homme *Pouan-kou*, met les *Tsou-san-hoang*, dont il ne dit rien; ensuite il compte deux *Ling*, savoir, *Tien-hoang* & *Ti-hoang*, & enfin dix Ki (3), entre lesquels il partage toute l'Histoire. Les six premiers ont 178 *Sing* ou Familles différentes; les trois suivants en ont 52, & le dixieme commence par Hoang-ti. D'autres Auteurs cités par le même Lo-pi, soutiennent que *les dix Ki tous ensemble ne font que* 187 *Familles Impériales*; quelques-uns veulent qu'il y ait eu six *Ki* avant l'Empereur Soui-gin, tandis que Tchin-huen assure qu'après Soui-gin, il y eut six *Ki*, comprenant 91 Familles. Qui croire? Mais c'est assez parler en général: dans les Chapitres suivants je vais parler en détail de tous les Rois ou Heros qui font la matiere de l'ancienne Chronique.

---

(1) *Tai-te*, sous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C., donna le Li-ki en 85 Chapitres, c'est ce qu'on appelle *Ta-tai-li.* Son frere Tai-ching, le réduisit à 49; c'est le *Siao-tai-li.*

(2) *Hoang-fou-mi* vivoit sous les Tsin; entre l'an 224 & l'an 419 avant J. C., il a fait le livre intitulé *Ti-vang-che-ki.*

(3) Le caractere *Ki* est pris ici dans une grande étendue, pour dire une période entiere de siécles qui renferme plusieurs Familles Impériales. Si on demande pourquoi on n'a pas divisé ces premiers tems, par les diverses Dynasties ou Familles qu'on y met, & d'où vient qu'on les a partagés en dix Ki, je n'en sais rien & les Chinois n'en disent rien.

CHAPITRE IV.

DE POUAN-KOU ET DES TROIS HOANG.

On *dit par tradition que le premier qui ſortit pour régir le ſiecle*, *ſe nomme* Pouan-kou , *& qu'on l'appelle auſſi* Hoen-tun. Hou-ou-fong dit que *Pouan-kou parut dans les premiers tems, & qu'on ne ſait point quand il commença.* Il pouvoit ajoûter qu'on ne ſait pas mieux quand il finit, puiſqu'on ne trouve nulle part le nombre des années de ſa vie & de ſon regne. En ce tems là, dit Tcheou-tſing-hien (1), *le Ciel & la Terre ſe ſéparerent*, *Pouan-kou ſuccéda au Ciel*, *& ſortit pour gouverner; enſuite le Ciel s'ouvrit à Tſe, &c.* Suivant ce ſyſtême, il faut que Pouan-kou ait été fort long-tems avant qu'il y eut aucun homme, puiſque l'*homme ne fut produit qu'à Yn.* Lo-pi ajoûte que Pouan-kou *étoit très intelligent*, *& qu'en un ſeul jour il prenoit neuf formes différentes; que c'eſt le Seigneur qui, au commencement du cahos, faiſoit & convertiſſoit toutes choſes;* comment donc prendre Pouan-kou pour un homme réel? & comment peut-on dire que le ſeizieme de la dixieme lune eſt le jour de ſa naiſſance.

Le P. Amiot a envoyé, l'année derniere 1769, *une courte diſſertation ſur les trois Hoang, qui n'eſt formée que de quelques paſſages d'Auteurs Chinois : comme ils m'ont paru importans, j'ai cru devoir en ajoûter une partie à la ſuite de ce Chapitre du P. de Premare, & placer le reſte en note : voici ce que dit le P. Amiot.*

[Les trois Hoang par excellence ſont les *Tien-hoang* ou les Rois du Ciel, les *Ti-hoang* ou les Rois de la terre, & les *Gin-hoang* ou les Rois des hommes.

Les Auteurs Chinois ſont partagés tant ſur l'origine que ſur l'exiſtence de ces trois Hoang. Les uns croient, & c'eſt le ſen-

(1) *Tcheou-tſing-hien;* il vivoit ſous la Famille des Ming, entre l'an 1333 & l'an 1623 de J. C. Il a écrit ſur le Vai-ki & ſur le Kang-mo; c'eſt peut-être lui qu'on appelle *Ouei-chang*.

timent le plus ſuivi, que les trois Hoang ſont Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti; les autres au contraire ſont perſuadés qu'outre Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti, il y a eu long-tems auparavant trois races d'hommes qui ont donné ſucceſſivement des loix au monde, & ces trois races ſont les *Tien-hoang*, les *Ti-hoang* & les *Gin-hoang*, dont je parlerai ſéparément, après avoir rapporté ce qu'en diſent en général quelques Critiques.

» L'origine des trois *Hoang* n'eſt pas fort ancienne, dit » *Hou-chi*; il en eſt parlé pour la premiere fois dans les li- » vres faits ſous la troiſieme Dynaſtie, c'eſt-à-dire, ſous la » Dynaſtie des Tcheou (1), & encore ne trouve-t-on dans ces » livres que le nom général de ces trois Hoang: on n'y fait » aucune mention des Tien-hoang, des Ti-hoang, des Gin- » hoang. Ce ne fut que ſous les Tſin (2), petite Dynaſtie qui » ſuccéda à celle des Tcheou, qu'un Ecrivain nommé *Po-chi*, » du nombre de ceux qui étoient chargés du ſoin de ramaſſer » les matériaux qu'on employoit enſuite pour compoſer l'Hiſ- » toire, parla des Hoang ou des premiers Empereurs qui » avoient gouverné le monde, avec la diſtinction de Tien- » hoang, de Ti-hoang & de Gin-hoang.

» Sous les Han, ſucceſſeurs immédiats des Tſin, il eſt parlé » auſſi des trois Hoang; mais Kong-gan-koue, Auteur célebre » de ce tems-là, prétend, dans une Préface qu'il mit à la tête » du Chou-king, que les véritables trois Hoang ne ſont au- » tres que Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti.

» Pour moi, continue Hou-chi, ſans vouloir contredire le » ſentiment de Kong-gan-koue, je crois qu'on ne doit pas » blâmer ceux qui diſent qu'avant Fo-hi, Chin-nong & » Hoang-ti il y a eu les Tien-hoang, les Ti-hoang & les Gin- » hoang. Doit-on rejetter entierement tout ce qui ne ſe » trouve pas dans les anciens livres? Dans ceux qui ont été » faits avant les Tcheou, il n'y eſt fait aucune mention des » trois Hoang, à la bonne heure; mais y eſt-il dit que les

(1) Elle commence à régner l'an 1122, & finit l'an 248 avant J. C.

(2) Elle commence l'an 248 & finit l'an 206 avant J. C.

Tien-hoang, les Ti-hoang & les Gin-hoang n'ont pas existé?
» Cependant, à dire ici ce que je pense, je croirois volon-
» lontiers que ce qui a donné lieu à l'Histoire des trois Hoang,
» c'est qu'avant toutes choses il y a eu le Ciel; la Terre fut
» formée ensuite, & après la terre l'homme fut produit par
» les différentes combinaisons que les vapeurs les plus subti-
» tiles prirent entr'elles. Le Ciel commença ses opérations à la
» révolution du *Rat*; la terre, les siennes à celle du *Bœuf*, &
» l'homme fut produit à la révolution du *Tigre*. Voilà, je
» pense, ce qui a donné occasion à l'Histoire des trois regnes
» avant Fo-hi, & aux noms d'Empereurs du Ciel, d'Empe-
» reurs de la Terre & d'Empereurs des Hommes.

Jusqu'ici c'est *Hou-chi* qui a parlé. Il nous a dit que le Ciel avoit commencé ses opérations à la révolution du *Rat*; que la Terre avoit commencé les siennes à la révolution du *Bœuf*, & que l'Homme avoit été produit à la révolution du *Tigre*. Il ne nous dit point quelle est la durée de chacune de ces révolutions. Chao-tse y suppléera: voici comme il s'exprime:

» Depuis le moment où le Ciel & la Terre ont été en mou-
» vement, jusqu'à celui où ils finiront, il doit y avoir une
» révolution entiere. Une révolution contient douze pério-
» des, & la période est composée de dix mille huit cents ans.

» A la premiere période, dite la période du *Rat*, le Ciel a
» commencé ses opérations: à la seconde période, ou la pé-
» riode du *Bœuf*, la terre a commencé les siennes; & à la troi-
» sieme période, ou à la période du *Tigre*, l'homme a été
» produit, & en état de faire aussi ses opérations. Depuis cette
» troisieme période jusqu'à celle du *Chien*, qui est la onzie-
» me, toutes choses iront leur train; mais après avoir passé
» par tous les degrés dont elles sont capables, elles cesseront
» d'être, & le Ciel, devenu sans force, ne produira plus rien
» jusqu'à la douzieme période, où la terre & tout ce qui l'en-
» vironne se détruiront aussi, & tout l'univers rentrera dans
» le cahos. Ce cahos sera une periode entiere à se débrouiller.
» Mais à la période du *Rat*, premiere de la seconde révolu-
» tion, il se formera un nouveau Ciel, lequel, une fois en
» mouvement, continuera toujours ses opérations, & ne
» finira jamais.

» Depuis

» Depuis la période du Tigre (troiſieme de la révolution),
» juſqu'à la période du Cheval (ſeptieme de la révolution),
» ſous laquelle Yao naquit, & commença à gouverner l'Em-
» pire, l'an *Kouei-ouei*, vingtieme du cycle de ſoixante, il
» s'eſt écoulé plus de 45000 ans. Il n'eſt pas douteux que pen-
» dant tout ce tems il n'y ait eu des hommes; peut-être même
» y a-t-il toujours eu des Rois ou des Maîtres pour les gou-
» verner; mais comme il n'y avoit point alors de livres, ou
» que s'il y en a eu, ils ne ſont pas parvenus juſqu'à nous,
» comment ſavoir ce qui s'eſt paſſé? Pour ce qui regarde les
» Tien-hoang, les Ti-hoang & les Gin-hoang, nous ne l'a-
» vons appris que par tradition; & leur Hiſtoire nous ayant
» été tranſmiſe de génération en génération, elle ne ſauroit
» manquer d'avoir été altérée. Ainſi c'eſt à tort qu'on vou-
» droit affirmer que la vie de chacun d'eux a été d'un ſi grand
» nombre d'années. Dire que les Tien-hoang & les Ti-hoang
» ont été des hommes qui ont vécu chacun dix-huit mille
» ans, eſt-ce une choſe croyable «]?

Je reprens la ſuite de l'Ouvrage du P. de Premare.

TIEN-HOANG.

On l'appelle auſſi *Tien-ling*, c'eſt-à-dire, *le Ciel intelligent, ou l'intelligence du Ciel*, *Tſe-jun*, le fils qui nourrit & embellit toutes choſes, *Tchong-tien hoang-kiun*, le ſouverain Roi au milieu du Ciel. On dit qu'il naquit ſur le mont *Vou-vai*, c'eſt-à-dire, le mont qui renferme tout, hors duquel il n'y a rien; & *Tchin-huen* avertit que cette montagne eſt au ſud-eſt, à 12000 li du mont Kouen-lun. L'Auteur du Choui-king (1), veut que ce ſoit le mont Kouen-lun lui-même. *Yong-chi*, qui a fait un Commentaire ſur cet ancien livre, dit que *les cinq Long & Tien hoang en ſont ſortis : Tien-hoang avoit le corps de ſerpent*, ce qui ſe dit auſſi de Ti-hoang, de Gin-

(1) *Choui-king*, eſt un livre ancien, où l'on trouve quantité de traditions; mais tous les livres qui portent le nom de *King*, ne ſont pas canoniques.

hoang & de plusieurs autres. *Tien-hoang est au-dessus de toutes choses ; tranquille & comme sans goût, il ne faisoit rien, & les Peuples se convertissoient d'eux-mêmes.* On lui attribue un livre en huit Chapitres, *c'est l'origine des Lettres.* Les caracteres dont se servoient les trois Hoang, *étoient naturels, sans aucune forme déterminée : ce n'étoit qu'or & pierres précieuses. La Dynastie de Tien-hoang eut treize Rois de même nom* (1); *c'est pourquoi on les appelle freres, & on donne à chacun d'eux* 18000 *ans ou de vie ou de regne* (2). Le Vai-ki dit que *Tien-hoang donna les noms aux dix Kan & aux douze Tchi, pour déterminer le lieu de l'année.* Ces noms ont chacun deux lettres, qu'on explique comme on peut, sans les entendre. Car comment, par exemple, concevoir que *Yue-fong* est *Kia*, &c.? Yuen-leao-fan dit que *kan a le sens de kan, qui signifie le tronc d'un arbre ; c'est pourquoi les dix Kan s'appellent aussi* Che-mou, *les dix meres*, & que *Tchi, a le sens de* tchi, *les branches, c'est pourquoi on les appelle* Che-eull-tse, *les douze enfans* (3).

TI-HOANG.

On le nomme aussi *Ti-ling* ou *Ti-tchong, hoang-kiun*, c'est-à-dire, *celui qui regne souverainement au milieu de la terre ; Tse-yuen* ou le *fils principe.* Il y a onze Rois du même nom, & ce nom est *Yo*, qui signifie la montagne ; on les appelle *les onze Rois Dragons* (4) *: ils avoient*, dit Lo-pi, *le visage de*

---

(1) Lo-pi dit que ce nom est *Vang*, qui signifie *l'espérance.*

(2) En tout 234000 ans.

(3) Le P. Amiot, dans la petite dissertation déja citée, dit, d'après les Chinois : Les *Tien-hoang*, ou Empereurs du Ciel, gouvernerent le monde après *Pan-kou* ou *Pouan-kou*, le premier des hommes. Ils ne se mettoient point en peine de leur nourriture ni de leur vêtements, & le travail étoit alors inconnu. Ils exerçoient un empire absolu, & tout le monde obéissoit aveuglément à leurs ordres. Ils firent un cycle de dix & un autre de douze. Avant eux le nom d'année étoit inconnu. Ils déterminerent les premiers le nombre des jours qui devoient la composer. Ils furent treize du même nom : ils étoient freres & vécurent chacun dix huit mille ans.

(4) Nous expliquons ordinairement le caractere *Long*, par dragon,

fille, la tête de long ou *dragon, & les pieds de cheval.* Un autre Auteur dit qu'ils avoient *l'air de fille, le corps de ſerpent, les pieds de bêtes, & qu'ils ſortirent du mont Long-men.* On prétend que *Ti-hoang n'eſt point né, & qu'il ne change point; qu'il protege & qu'il fixe toutes choſes.* Le Vai-ki ajoûte *qu'il partagea le jour & la nuit, & régla que trente jours feroient une lune.* Le livre *Tong-li*, cité par Lo-pi, ajoûte encore *qu'il détermina le ſolſtice d'hiver à l'onzieme lune.* Chacun de ces onze Rois a régné ou vécu 18000 ans, ce qui fait pour tous enſemble 198000. Il y a des Auteurs qui changent le texte, & veulent *qu'il n'y ait que* 1800 *en tout, ſoit pour Tien-hoang, ſoit pour Ti-hoang;* c'eſt pour tâcher de faire accorder ce nombre d'années avec la période arbitraire de *Chao-kang-tſie;* & de plus ils ne peuvent dire pourquoi les *Ti-hoang*, qui ne ſont qu'onze, ont autant de durée que les *Tien-hoang*, qui ſont treize. D'autres, pour tout le tems de ces deux *Hoang*, ne mettent que 18000 ans; ce qui ne peut plus s'accorder avec les *Hoei* de *Chao-kang-tſie.* Une preuve qu'on prétend bien que ce ſont de véritables années, c'eſt que *dans les tems les plus reculés, pour dire un an, on diſoit un changement de feuilles.* Cela ſe pratique encore dans les petites îles *Lieou-kieou*, qui ſont ſituées entre le Japon & l'île Formoſe (1).

Il faudroit mettre ici *Gin-hoang;* mais comme c'eſt par lui que commence le premier des dix *Ki*, je le renvoie au Chapitre ſuivant.

---

animal qui inſpire en Europe une idée de gros ſerpent, & qui ſe prend preſque toujours en mauvaiſe part, au lieu que chez les Chinois *Long*, offre preſque toujours une ſi belle idée, que c'eſt un des plus beaux ſymboles.

(1) Le P. Amiot, dans la diſſertation dont j'ai parlé, dit, d'après les Chinois; que les *Ti-hoang* ou Empereurs de la terre ſuccéderent aux Tien-hoang. Ils donnerent au ſoleil, à lune & aux étoiles le nom qu'ils portent aujourd'hui. Ils appellerent les ténebres *nuit*, & la lumiere *jour*, l'intervalle de trente jours *mois*. Ils étoient onze freres de même nom, & la vie de chacun d'eux fut de dix-huit mille ans.

CHAPITRE V.

ABREGÉ DES SIX PREMIERS KI.

I. KI, *nommé* KIEOU-TEOU, *ou les neuf Têtes.*

CE *Ki* eſt celui de *Gin-hoang* (1), qu'on appelle autrement *Tai-hoang*, c'eſt-à-dire, le grand Souverain. Un ancien Auteur cité dans le *Lou-ſe* de Lo-pi, dit que *Tai-hoang eſt fort honorable, non pas qu'il l'emporte ſur Tien-hoang & Ti-hoang, mais parcequ'il eſt au-deſſus du peuple & de toutes choſes, qu'il*

(1) Le P. Amiot, dans la petite diſſertation déja citée, dit que les *Gin hoang*, ou Empereurs des hommes ſuccéderent aux Ti-hoang. Ils diviſerent la terre en neuf parties. Les montagnes & les rivieres ſervirent de termes pour chaque diviſion. Ils raſſemblerent les hommes qui étoient épars çà & là, & qui n'avoient point de demeures fixes, & leur aſſignerent des habitations. Ils formerent les premiers liens de la ſociété, c'eſt pourquoi on leur a donné auſſi le nom de *Ku fang*, qui ſignifie *habitant d'un lieu.* Tous les arts furent trouvés ſous leur regne. La fourberie n'avoit point encore paru ſur la terre. Cependant, comme l'égalité des conditions avoit déja diſparu, on inventa des punitions & des récompenſes, on fit des loix, on créa des Magiſtrats, on connut l'uſage du feu & de l'eau. On apprit l'art d'apprêter les différents mets, & on aſſigna les devoirs particuliers de chacun des deux ſexes. Neuf freres de même nom ſe partagerent l'Empire du Monde & vécurent entr'eux tous, quarante cinq mille ſix cens ans.

Un abréviateur d'Hiſtoire nommé *Vang vang-jou*, parle des Gin-hoang en ces termes : » Les Gin-hoang ſont appellés par les uns Tai-» hoang & par les autres Ku-fang chi. Ces Ti-hoang avoient gouverné » en paix tout l'Univers. Les hommes, ſous leur regne, avoient toutes » choſes en abondance, ſans qu'ils euſſent beſoin de ſe les procurer » par le travail. Gin-hoang naquit ſur la montagne *Hing ma-chan* ſi-» tuée dans le Royaume de Ti-ti. Il diviſa la terre en neuf parties ; » les montagnes & les rivieres lui ſervirent de termes. Il choiſit la partie » du milieu pour y faire ſon ſéjour : de-là il donna ſes ordres par-tout » & gouverna tout l'univers. Il civiliſa les hommes ; les vents & les nua-» ges lui obéiſſoient, & il diſpoſoit à ſon grè des ſix ſortes de *Ki*, qui ſont » le repos, le mouvement, la pluie, les vents, la lumiere & les téne-» bres. Il avoit la ſubtilité & les autres qualités des Eſprits. Il n'eſt rien » qu'il ne sût & qu'il ne pût. Il réduiſit toutes les langues à une ſeule. Il

a établi l'ordre entre le Roi & le Sujet, & donné le premier les regles du Gouvernement. Ce *Ki* n'a qu'un même nom, qui eſt *kai*, c'eſt-à-dire, le gracieux. *Tai-hoang a le viſage d'homme, le corps de dragon, & a neuf têtes;* mais par ces neuf têtes, il faut entendre neuf Rois, qui, ſelon le *Vai-ki*, *ont duré* 45600 *ans. On dit que Tai-hoang naquit ſur le mont* Hing-ma, *d'où ſort l'eau de la vallée lumineuſe. Il partagea le globe de la terre & des eaux en neuf parties, & c'eſt ce qui s'appelle les neuf Tcheou & les neuf Yeou. Il diviſa de la même maniere en neuf fleuves l'eau de la vallée de lumiere. Les neuf freres prirent chacun ſa partie de la terre*, & Tai-hoang *régna dans le milieu.* Sur quoi Tcheou-tſin-hien fait cette ré-

---

» embraſſoit tout l'univers, & tout l'univers le reſpectoit & lui rendoit » hommage. Sa doctrine égaloit le Ciel par ſa hauteur, & la terre par ſa » profondeur. Sa vertu étoit immenſe, & les bienfaits dont il combla les » hommes ne peuvent ſe compter; ils égaloient ceux qu'on peut recevoir » du Ciel. Il étoit maître, & il étoit bon maître; il gouvernoit, & il gou- » vernoit bien Il inſtruiſit les Peuples, & leur donna les regles de la ſa- » geſſe & du bon gouvernement; il leur enſeigna la maniere d'apprêter les » mets & les regles d'un honnête mariage.

» Il n'eſt parlé ici que d'un Gin-hoang, quoiqu'ils fuſſent neuf de » même nom qui donnoient en même-tems des loix au monde; la raiſon » eſt que la forme du gouvernement étoit la même par-tout, & que les neuf » freres n'avoient qu'un même cœur & une même volonté; leur mérite » étoit grand ainſi que leur vertu. Après eux il n'y eut plus ſur la terre » qu'un Empereur; les autres Souverains avoient le titre de Roi & lui ren- » doient hommage. Les Gin-hoang vécurent entr'eux tous quarante-cinq » mille ſix cens ans «.

Le P. Amiot obſerve ici qu'un Auteur nommé *Hiu-tſong-hai*, ſans toucher à ce nombre d'années des Gin-hoang, abrege celle des Tien-hoang & des Ti-hoang, prétendant qu'on a ſubſtitué le caractere qui ſignifie *mille* à celui de *cent*, & qu'ainſi on a dit que les Tien-hoang & les Ti-hoang ont vécu chacun un *van*, huit mille années, ce qui veut dire dix-huit mille années, au lieu d'un *van*, & huit cens ans, c'eſt-à-dire, dix mille huit cens ans. Le P. Amiot ajoûte que ſi les Critiques Chinois, après avoir encore fait de ces retranchements ſur le nombre des années, vouloient apprécier la valeur de ces années, y ſubſtituer ou des lunaiſons ou des années lunaires, on pourroit ſe réunir avec eux & conclure que tout ce qu'ils diſent des Tien-hoang, des Ti-hoang & des Gin-hoang, ne ſont que des traditions défigurées de ce que l'Ecriture dit des Patriarches avant le déluge.

flexion. *Les neuf freres partagerent entr'eux le monde, chacun demeuroit dans la partie qui lui étoit échue, & tous jouissoient egalement des bienfaits du Ciel. Ce n'est pas comme aujourd'hui, que les plus proches parens se regardent comme ennemis, & que les freres se déchirent impitoyablement l'un l'autre.* On lit dans Yuen-leao-fan, que les *Gin-hoan*, *montés sur un char de nuages attelé de six oiseaux, sortirent de la bouche du vallon; qu'ils étoient neuf freres, qui partagerent entr'eux les neuf parties du monde, qu'ils bâtirent des villes & les enfermerent de murailles, & qu'ils comptent au moins* 150 *che ou générations. Ce fut* Gin-hoang *qui commença le bon gouvernement; alors le Seigneur ne fut plus un vain Roi, le sujet ne fut plus comblé d'honneur sans raison; il y eut de la distinction entre le Souverain & le Vassal, on but & on mangea, & les deux sexes s'unirent*; d'où Lo-pi conclut, *qu'auparavant il n'y avoit ni Loix, ni Rois, ni Sujets, que les hommes n'étoient ni mâles ni femelles, & qu'ils n'avoient pas besoin de manger. Sous* Gin-hoang, *tous les peuples de l'Univers étoient contens de leur sort. On travailloit le jour, on se reposoit la nuit, & on ne songeoit point à son propre intérêt.*

II. KI, *nommé* OU-LONG.

Ce second *Ki* renferme cinq *Sing*, ou Familles différentes; *leur domination s'étendoit aux cinq régions, ils présidoient aux cinq planetes* (1), *& ils étendirent les cinq montagnes.* Lo-pi cite un Auteur nommé Tchang-lin, qui dit que » Fo-hi a fait le

(1) *Ou-hing*; c'est proprement les cinq planetes; savoir, Saturne, qui répond à la terre, *Tou*; Jupiter, qui répond au bois, *Mou*; Mars, au feu, *Ho*; Venus, au métal, *Kin*; & Mercure, à l'eau, *Choui*. Si on ajoûte le soleil, *Ge*, & la lune, *Yue*; c'est ce que les Chinois appellent les sept Gouvernements.

Les Chinois qui se sont mêlés de raisonner sur la Physique, ont cru que ces cinq choses étoient autant d'éléments dont tous les corps sont composés; *Hing* signifie aller, marcher; & le caractere *sing*, qu'on prend pour étoiles en général, désigne proprement les planetes; le soleil produit la lumiere dont elles brillent

Ciel & la Terre, & que les cinq Dragons étendirent les montagnes «. Il cite auſſi Tching-yuen (1), qui dit que » les cinq Long ou Dragons montés ſur un nuage, comme ſur un char, gouvernoient l'Univers; dans ce tems-là les hommes demeuroient dans des antres, ou ſe perchoient ſur des arbres, comme dans des nids; le ſoleil & la lune brilloient d'une véritable lumiere «. Il cite encore la Préface du livre Tchun-tſicou-ming-li, qui dit que » les cinq Familles régnoient en même-tems, & que les Rois montoient des Dragons, ce qui fut cauſe qu'on les appella les cinq Dragons «. Enfin il rapporte d'un autre Auteur, *qu'ils furent diſciples de Tien-hoang*. D'autres diſent qu'ils ſont les douze freres de *Tien-hoang*, & les Eſprits des douze heures. Yong-chi (2) prétend *qu'ils avoient la face d'homme & le corps de dragon*. On dit qu'ils avoient autrefois des Temples ſur la montagne des cinq Dragons; mais on ne dit pas combien d'années a duré leur regne, & on les met au nombre des *Sien*, c'eſt-à-dire, des immortels.

IIIe. KI, *nommé* NIE-TI *ou* CHE-TI.

On compte dans ce *Ki* cinquante-neuf Familles. Lo-pi cite ces paroles : *Après les neuf* Hoang *vinrent les ſoixante-quatre Familles, qui furent ſuivies des trois Hoang*. Lo-pi veut que ce ſoit *Se-ma-tſien* qui ait dit cela, & il explique les ſoixante-quatre Familles, en diſant que cet Hiſtorien a joint le *Ki* précédent avec celui-ci; & que, par les trois *Hoang*, il entend le *Ki* nommé *Ho-lo*. Tchin-ſe-ming (3) dit que *les cinquante-neuf Rois ſuccederent aux cinq* Long *dans le gouvernement du monde, & qu'ils le partagerent entr'eux*; mais on ne dit nulle part combien d'années ont régné tous ces Monarques.

---

(1) Je ne connois poit cet Auteur.

(2) *Yong-chi* eſt cité comme un Interprete du *Choui-king* : celui que j'ai n'en parle pas.

(3) *Tcnin ſe-ming* vivoit entre l'an 1279 & l'an 1333 de J. C., ſous les Yuen. Il ſe trouve cité dans *Yuen-leao-fan*.

IVe. Ki, *nommé* Ho-lo.

Ce Ki, qu'on appelle *Ho-lo*, n'a que trois Familles. *Les* Ho-lo *apprirent aux hommes à se retirer dans le creux des rochers*; *ils montoient des cerfs aisés pour gouverner.* Voilà tout ce qui en est dit.

Ve. Ki, *nommé* Lien-tong.

Ce *Ki* comprend six Familles, dont on ne rapporte rien.

VIe. Ki, *nommé* Su-ming.

Ce Ki a quatre Familles; *comme les Ho-lo ils montoient des cerfs aîlés: les Su-ming alloient sur six Dragons*; c'est tout ce qu'on en sait.

Il est aisé de compter les Rois de ces différentes Familles; quand Tchin-se-ming en met quatre-vint-trois depuis *Gin-hoang* jusqu'à *Su-ming*, je ne sais comme il les compte; car si on retranche *Gin-hoang*, il n'y aura que soixante-dix-huit Rois, & si l'on y comprend *Gin-hoang*, il y en aura quatre-vingt-six. Mais pour ce qui est du tems qu'ont duré les six premiers *Ki*, c'est un point bien plus difficile à décider. Lo-pi cite un Auteur qui leur donne libéralement 1100750 ans: il rejette ce sentiment, & dit que les cinq premiers Ki ne font en tout que 90000 ans.



CHAPITRE

CHAPITRE VI.

LE SEPTIEME KI, appellé SUN-FEI.

ON le nomme ainsi, parceque les Rois de ce tems-là étoient pleins de tant de vertu & de sincérité, que tous les Peuples de l'univers suivoient leurs bons exemples avec autant de rapidité que s'ils avoient eu des aîles pour voler.

La période *Sun-fei* a vingt-deux Familles de noms différents, & plus de soixante *che* ou générations; cependant Yuen-leao fan, d'aprés le *Vai-ki*, dit *qu'elle n'a que des noms d'honneur & point de che*, c'est que ce mot *che* signifie tantôt une espace de trente ans, & tantôt une génération ou succession de pere en fils. Il peut donc y avoir eu dans ce Ki plus de soixante *che*, c'est-à-dire, qu'il a duré plus de 1800 ans, sans qu'il y ait eu de *che*, c'est-à-dire, sans que le fils ait jamais succédé à son pere. Au reste, ces vingt-deux Familles ne donnent pas également matiere à raisonner, & il y en a même plusieurs dont on n'a conservé que le nom.

Le premier Roi de ce Ki est appellé *Kiu-ling*, le grand intelligent. Yuen-leao-fan, Lo pi, & plusieurs autres disent » qu'il naquit avec la matiere premiere, & que c'est la véritable mere des neuf sources, qu'il tient dans la main sa grande image, qu'il a le pouvoir de convertir tout, qu'il monte sur le grand terme, qu'il marche dans la plus pure & la plus haute région, qu'il est sans intervalle, qu'il agit sans cesse, qu'il sortit des bords du fleuve *Fen*, qu'il précede le repos & le mouvement, qu'il retourne les montagnes & détourne les fleuves, & qu'il n'étoit pas toujours dans le même lieu; mais qu'il y a beaucoup de ses traces dans le Royaume de *Chou*. La spirituelle conversion qu'il opéra fut très grande «. Litchun-fong, cité dans le *Lou se*, dit » qu'alors l'univers n'étoit pas encore tempéré, comme il l'a été depuis; c'est pourquoi *Kiu-ling* & *Niu oua*, tous deux doués d'un esprit & d'un génie extraordinaires, sortirent pour aider la conversion «. Voilà donc *Niu-oua*, sœur & femme de *Fo-hi*, qui paroît sur la scene avec *Kiu-ling*, pour le même dessein.

Le fecond Roi s'appelle *Kiu-kiang-chi.*

Le troifieme *Choui-ming-chi.*

Le quatrieme *Tcho-kouang-chi.*

Le cinquieme *Keou-tchin-chi.* Lo-pi lui-même ne trouve rien à dire de ces quatre Empereurs; finon qu'on parle dans le *Chan-hai-king* (1) de deux montagnes au nord, l'une appellée *Choui-ming-chan*, & l'autre *Tcho-kouang-chan.*

Le fixieme eft nommé *Hoang-chin* ou *Hoang-moei*, c'eft-à-dire, *l'Efprit jaune*, *Hoang-teou* ou *la tête jaune*, & *Ta-fou* ou *le grand ventre;* c'eft l'Efprit des montagnes, *Chan-chin. Il fortit du Ciel pour aider le Gouvernement, & on l'appella le jaune Efprit.* Le Kouei-tfang king (2) dit que *Hoang-chin combattit contre Yen-ti*; mais par *Hoang-chin*, il entend *Hoang-ti.* Les Sectateurs de Tao (3) difent que » le Médiateur & le Pacificateur c'eft Lao-tfe (4), qui fe fit un Roi divin nommé *Hoang-chin*, & que pour cela il voulut devenir homme «. Il faut donc qu'on confonde *Hoang-chin* avec *Gin-hoang;* car Lo pi dit que *Kiu-chin fut fucceffeur de Gin-hoang.* Or ce *Kiu-chin* vient immédiatement après *Hoang-chin.* Dans tout ceci les Chinois ne favent pas à quoi s'en tenir.

Le feptieme eft appellé *Kiu-chin*; *il naquit à* Tchang-hoai: *il atteloit fix moutons aîlés: il régna cinq fois trois cents ans.*

---

(1) Le *Ckan-hai-hing* eft un livre fi ancien, que les uns l'attribuent à l'Empereur Yu, d'autres à Pe-y, qui vivoit dans le même tems. Il contient une defcription du monde qui paroît imaginaire. On y place au milieu de la Terre le mont *Kouen-lun.* Il y eft fait mention de beaucoup de monftres & de plantes extraordinaires. Les Poëtes Chinois tirent de ce livre toutes leurs idées & toutes leurs expreffions poëtiques.

(2) *Kouei-tfang-king* eft un livre ancien, & fouvent cité par Lo-pi dans fon Lou-fe; je ne l'ai pu trouver. Il refte quelques fragments d'un *Y-king* nommé *Kouei-tfang*, qu'on attribue à Chin-nong.

(3) La Secte de *Tao* eft auffi ancienne à la Chine que celle des *Ju* ou des Lettrés. Les anciens Anacoretes ou Sien-gin, dont on a encore les livres, étoient pour le *Tao* & cherchoient l'immortalité. Dans la fuite cette Secte s'eft corrompue, & a produit des Charlatans qui ont voulu enfeigner l'art de ne jamais mourir.

(4) *Lao-tfe.* On croit que ce Philofophe étoit contemporain de Confucius; il eft Auteur du livre *Tao-te-king.*

C'eſt tout ce qu'en dit Lo-pi ; mais, en parlant de *Hoang-chin*, il rapporte qu'*après* 340 *ans* Kiu-chin *fut ſon ſucceſſeur, & s'appella* Hoang-chin. Suivant cela le ſixieme & le ſeptieme Rois ſeroient le même homme ; d'où on peut conclure que ces regnes ne ſont pas plus clairs que ceux de Pouan-kou & des cinq Dragons.

Le huitieme s'appelle *Li-ling*. Dans le *Chan-hai-king* il eſt dit ; *au déſert d'orient on trouve le corps de* Li-ling, *parce-qu'il ne s'eſt point corrompu*.

Le neuvieme eſt *Tai-kouei*. Il y a, dit-on, une montagne de ce nom dans la Province de Ho-nan ; c'eſt là que demeuroit l'Empereur Tai-kouei.

Le dixieme eſt *Kouei-kouei*.

Le onzieme eſt *Kang-tſe-chi*.

Le douzieme, *Tai-fong*.

Lo-pi, parlant en général de ces tems, dit que » les hommes étoient ſpirituels & vertueux, qu'ils avoient tout du Ciel & rien de l'homme. L'Eſprit (Chin) ſuit le Ciel comme un diſciple ſuit ſon Maître. L'appétit (Kouei), la partie animale, ſert en eſclave aux choſes ſenſibles. Au commencement, l'homme obéiſſant au Ciel, étoit tout eſprit ; mais enſuite, ne veillant pas ſur lui-même, la paſſion prit le deſſus, & il perdit l'intelligence ; c'eſt pourquoi les anciens Sages (Ching) ouvroient le Ciel du Ciel, & n'ouvroient point le Ciel de l'homme ; ils fermoient le chemin de l'homme, & ils ne fermoient point le chemin du Ciel. Ouvrir le Ciel, c'eſt faire naître la vertu ; ouvrir l'homme, c'eſt donner l'entrée au voleur.

Le treizieme eſt nommé *Gen-ſiang-chi*. On dit de lui qu'il *tint le milieu de l'anneau pour aller à la perfection* ; & c'eſt ce qui s'appelle *Tching-gin*, l'homme vrai. A cette occaſion Lo-pi fait un diſcours ſur le *milieu*, & ſoutient que tous les Lettrés, depuis la Dynaſtie des Han, n'ont point vu en quoi il conſiſte. » Le Sage, dit-il, peut bien ne pas atteindre au milieu, mais il n'eſt pas poſſible d'aller au-delà ; c'eſt qu'il prend le milieu pour l'unité. Rien n'eſt plus grand, ajoûte-t-il, rien n'eſt plus élevé, rien n'eſt plus intelligent. Comment pouvoir aller plus loin ?

Le quatorzieme eſt appellé *Kai-yng-chi.* On trouve dans le Chan-hai-king une montagne de ce nom.

Le quinzieme ſe nomme *Ta-tun-chi.*

Le ſeizieme eſt *Yun-yang-chi.* C'eſt un de ces anciens Hermites ou Sien-gin qu'on met au rang des immortels ; & on dit que *du tems de* Hoang-ti, *le Maître* Yun-yang *nourriſſoit des* Long *ou des Dragons ſur le mont* Kan-tſuen, *c'eſt-à-dire, la douce ſource.*

Le dix-ſeptieme eſt *Vou-tchang-chi.*

Le dix-huitieme eſt appellé *Tai-y-chi*, la grande unité. Il a pluſieurs autres noms ; tels ſont ceux de *Hoang-gin* ou *le ſouverain homme*, *Tai-hoang* ou *le grand Monarque*, *Yuen-kiun* ou *le premier* ou *le grand Roi*, *Tien-tching* ou *la céleſte vérité*, *Siao-tſe* ou *le petit-fils*, & enfin *Tien-gin-tſoui-kouei*, *l'homme céleſte d'un prix extrême.*

Le San-hoang-king (1) dit que *Hoang-ti eſt l'Ambaſſadeur du grand Maître, & qu'il demeuroit ſur le mont Ngo-moei.*

Ho-kouan-tſe (2) dit que Tai-hoang demanda un jour à Tai-y *ce qui regarde le Ciel, la Terre & l'Homme.* Chin-nong fut inſtruit par Tai-y-ſiao-tſe, qui inſtruiſit auſſi Hoang-ti & Lao-tſe. Ho-kouan-tſe ajoûte que Tai-y *prenoit pour regle ce qui n'a point de figure, & qu'il ne goûtoit que ce qui n'a point de goût.* Pao-pou-tſe (3) prétend que *Tai-y travailla au grand*

---

(1) *San-hoang-king* eſt un livre ancien cité par Lo-pi ; je l'ai fait chercher en vain ; l'Empire de la Chine eſt ſi vaſte, les étudians ſi pauvres, & l'étude de l'antiquité ſi rare, qu'excepté les *King*, ou Livres Canoniques & les quatre Livres Claſſiques qu'on trouve par-tout, on ne rencontre nulle part les livres qu'on ſouhaite le plus ; à peine les Libraires en ſavent-ils le nom.

(2) *Ho-kouan-tſe* eſt un ancien Hermite. Le livre Han-y-ven-tchi nous a conſervé un de ſes ouvrages.

(3) *Pao-pou-tſe* vivoit ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C. Son livre eſt diviſé en deux parties : dans la premiere il parle du *Tao*, & dans la ſeconde, des *Ju* ou Lettrés qui ſuivent Confucius & les King. Il écrit bien ; il ſoutient qu'on peut devenir immortel ; mais que cet art ne peut s'apprendre. Il fait un long catalogue de preſque tous les péchés, & dit que ſi l'on en a commis quelqu'un, on ne peut prétendre à l'immortalité : il ajoûte qu'il faut de plus, que le deſtin s'en mêle.

œuvre, & ſe rendit immortel. Cet Anacorete, prétendu Empereur, avoit composé beaucoup de livres qui ſe ſont perdus. Il eſt rapporté dans un fragment de ces anciens livres, » que Hoang-ti alla ſur le mont *Ngo-moei* pour viſiter Tien-tching-hoang-gin, qu'il le ſalua dans une ſalle de jaſpe, & lui dit: je vous prie de m'expliquer l'unité trine «. Suivant ces reſtes de l'antiquité, il faut que Hoang-ti, qui ne paroît qu'au dixieme & dernier *Ki*, vécût déja de ce tems-là, à moins qu'on ne voulût prendre Tai-y pour un véritable immortel, qui devroit être encore ſur cette montagne, s'il avoit pu vivre juſqu'au tems de Lao-tſe, dont on dit qu'il fut maître.

Le dix-neuvieme s'appelle *Kong-ſang-chi*. Kong-ſang eſt un vaſte pays, dont on parle en pluſieurs endroits. On le nomme auſſi le vaſte déſert de *Sang:* on dit auſſi *Kiong-ſang*, quoique Lo-pi veuille y mettre quelque différence. Un Auteur ancien que Lo-pi cite, dit ces paroles: » Kong-ſang eſt immenſe comme le Ciel, & il s'étend au-delà des huit termes; c'eſt là que réſident *Hi* & *Ho* (1), qui préſident au ſoleil & à la lune, & qui ont ſoin de la ſortie & de l'entrée, pour faire la nuit & le jour «. Liu-pou-ouei dit que *la mere d'Y-yun* (2) *fut changée en Kong-ſang, & que le petit Y-yun ſortit du ſein de cet arbre.* C'eſt ainſi qu'on fait naître Adonis. Confucius eſt né à *Kong-ſang, & Kong-kong cauſa le déluge pour perdre Kong-ſang.*

L'herbe *tchi* eſt comme le rameau d'or; il faut la trouver, ſi l'on en a le bonheur. Il traite mal les Charlatans, qui promettent ce qu'ils ne peuvent donner, ne le ſachant pas Il expoſe ſous quelle figure Lao-tſe & les autres immortels apparoiſſent, & avertit qu'il y auroit du danger de ne les pas bien diſtinguer; c'eſt peut être pour cela qu'on fait paſſer les Bonzes de cette Secte pour ſorciers.

(1) *Hi* & *Ho* ſe trouvent, dans le Chou king, avoir le même emploi ſous l'Empereur Yao; bien plus, fort long tems après on veut que *Hi* & *Ho* aient manqué d'obſerver une éclipſe ſous Tchong kang. Dans les Poëtes Chinois *Hi* & *Ho* conduiſent les chevaux du ſoleil.

(2) *Y-yun* ou *Y-yn* eſt appellé dans le Chou-king du beau nom d'*Yuen-ching.* On dit qu'il aidât le Roi Tching tang à fonder la ſeconde Dynaſtie & qu'il fût le tuteur de Tai-kia.

Le vingtieme eſt *Chin-min-chi*. On le nomme auſſi *Chin-hoang*, ou le Souverain des Eſprits, ou le Spirituel Souverain. On le fait régner trois cents ans; ſon char étoit traîné par ſix cerfs aîlés. Le Chan-hai-king parle de la montagne Chin-min.

Le vingt-unieme Roi eſt nommé *Y-ti-chi*.

Le vingt-deuxieme & dernier eſt *Tſe-che-chi*, après lequel ſortit Yuen-hoang, & ce ne fut qu'alors *qu'on ceſſa d'habiter dans des cavernes*, c'eſt-à-dire, qu'au bout de tant de ſiécles, & ſous des Princes dont on raconte tant de merveilles, on n'avoit pas encore eu l'eſprit de faire quelques cabanes pour ſe garantir des vents & de la pluie.

CHAPITRE VII.

LE HUITIEME KI, nommé YN-TI.

CETTE huitieme période renferme treize Dynaſties, & elle differe de la précédente en ce que chaque fondateur laiſſe après lui ſes enfans ſur le Trône, ſi l'on peut parler ainſi par rapport à des tems encore ſi ſauvages.

Premiere Famille. Tchin-fang-chi ſuccéda à Tſe-che, & fonda la premiere Famille; on l'appella auſſi H*oang-tſe-kiu*. Il avoit la tête fort groſſe & quatre mammelles, circonſtance qui ſe dit auſſi de Ven-vang. » Le char de Tchin-fang étoit attelé de ſix licornes aîlées: en ſuivant le ſoleil & la lune, en haut le Ciel & en bas la terre, il unit ſes vues à celles de l'Eſprit. Au commencement les hommes ſe couvroient avec des herbes.

Circum ſe foliis ac frondibus involventes.

Les ſerpents & les bêtes étoient en grand nombre, les eaux débordées n'étoient point encore écoulées, & la miſere étoit extrême: vint Tchin-fang qui apprit aux hommes à préparer des peaux & à en ôter le poil avec des rouleaux de bois, pour

s'en servir contre les frimats & les vents qui les incommodoient. Il leur apprit encore à faire comme un tissu de leurs cheveux pour leur tenir lieu de parapluie. On lui obéissoit avec joie ; il les appella hommes habillés de peau ; il régna 350 ans.

Seconde Famille. Chou-chan-chi. Au lieu de parler de ce Chef de Dynastie, on ne parle que du pays qui s'appelle *Chou ;* on est aussi embarrassé que sur Kong-sang. Yang-hiong (1) qui en a écrit l'Histoire, dit que *ce Royaume subsiste depuis Gin-hoang.* Chou est à l'occident, & répond à la Province de Se-tchouen. *Chou ne savoit point qu'il y eût des Chinois au monde, & les Chinois n'avoient point entendu parler de Chou :* pourquoi donc mettre un *Chou-chan-chi* au nombre des Rois de la Chine ? On dit qu'un ancien Roi de Chou nommé *Yu-ya*, quitta le monde, & se fit Hermite : *peu après il tomba du Ciel un jeune homme qui s'appelloit* Tou-yu, c'est le Roi de la mer d'occident, *il se fit Roi de tout le pays & se nomma Vang-ti.* Ces Peuples n'avoient point l'usage des Lettres. Vang-ti suivit l'exemple de Yu-ya, & se retira sur le mont *Si-chan*, après avoir résigné le Royaume à *Kai-ming*, dont la Famille régna pendant cinq générations. *La femme de Kai-ming de garçon étoit devenue fille*, comme chez nous Iphis de fille devint garçon. *Kai-ming*, épris de sa beauté, l'épousa ; mais l'air du pays la fit mourir. L'on ouvrit long-tems après son tombeau, *& on la trouva aussi belle & aussi fraîche que lorsqu'elle étoit en vie ; son corps paroissoit comme de glace.*

Troisieme Famille. Elle fut fondée par *Hai-kouei chi*, & dura six générations. Il y en a qui confondent *Hai-kouei* avec *Chin-nong.*

---

(1) *Yang-yong* a été fameux sous les Han. Il écrit bien, & a fait quantité de livres ; entr'autres, *Chou-ki*, l'Histoire de Chou son pays. Il ne faut pas le confondre avec *Yang tchu*, disciple de Lao-tse & l'Antagoniste de *Me-tse.* Ces deux Philosophes étoient les deux extrêmes ; le premier ne pensoit qu'à lui ; le second, qu'au prochain. Confucius embrasse l'un & l'autre ; en sorte qu'on ne travaille à la perfection des autres qu'après qu'on a donné us ses soins à se perfectionner soi-même.

Quatrieme Famille. Elle a pour Chef Hoen-tun. Il eſt différent de *Pou-n kou*, à qui on donne le même nom. Cette Famille a eu ſept générations ; on ne doit point la mettre après Fo-hi. Lo-pi cite Lao-chen tſe(1), qui dit ces paroles : » Les anciens Rois alloient les cheveux épars, & ſans aucun ornement de tête ; ſans Sceptre & ſans Couronne, ils gouvernoient l'Univers ; d'un naturel bienfaiſant, ils nourriſſoient toutes choſes, & ne faiſoient mourir perſonne ; donnant ainſi toujours, & ne recevant rien, les Peuples, ſans les reconnoître pour Maîtres, portoient au fond du cœur leur vertu ; alors le Ciel & la Terre gardoient un ordre charmant, & toutes choſes croiſſoient ſans relâche ; les oiſeaux faiſoient leurs nids ſi bas, qu'on pouvoit les prendre avec la main, & tous les animaux ſe laiſſoient conduire à la volonté de l'homme ; on tenoit le milieu, & la concorde regnoit par-tout : on ne comptoit point l'année par les jours ; il n'y avoit ni dedans ni dehors, ni de mien ni de tien. C'eſt ainſi que gouvernoit Hoen tun ; mais quand on eut dégénéré de cet heureux état, les oiſeaux & les bêtes, les vers & les ſerpens, tous enſemble, comme de concert, firent la guerre à l'homme «.

Cinquieme Famille. Tong hou chi fut Chef de la cinquieme Famille, qui dura pendant dix-ſepts générations. Tſe-ſe(2), cité par Lo-pi, dit que » les chanſons de Tong-hou étoient gaies ſans être lubriques, que ſes marques de douleur étoient tendres ſans être bruyantes ; qu'en un mot c'étoit le ſiécle de la parfaite vertu. Lo-pi ajoûte qu'on ne peut ſavoir au juſte la ſuite de tous ces Rois ; & Hoai-nan-tſe dit que perſonne alors ne ramaſſoit ce qu'on avoit oublié dans le chemin «.

Sixieme Famille. Elle a pour Chef Hoang-tan-chi, & a duré pendant ſept générations. Quelques Auteurs l'appellent

---

(1) *Lao-chen tſe* ne m'eſt pas connu ; ſi ce n'eſt peut être Lao-tching, dont le petit nom eſt *Fang*, qui a écrit dans le goût de Lao-tſe.

(2) *Tſe ſe-tſe* a été le petit-fils de Confucius ; on le fait Auteur du livre Tchong yong, un des quatre que tous les Lettrés ſavent par cœur. Cet ouvrage n'eſt pas venu entier juſqu'à nous ; il contient de très belles choſes ſur le Sage que Confucius attendoit. Ce que Lo-pi cite de Tſe-ſe n'eſt pas tiré de ce livre.

Li-kouang,

Li-kouang, ou, par honneur, *Hoang-tan*, le placent après *Tſe-min*, & lui donnent 250 ans de regne. C'eſt de *Hoang-tan* que l'on dit *qu'il gouvernoit l'Univers ſans le gouverner.* Le mot *tſai* ſignifie en cet endroit porter l'Univers, unir tous les hommes par les liens de la bonté & de la droiture. J'entens bien, dit Tchouang-tſe, ce que c'eſt que *porter le monde* dans ſon cœur, mais je n'entens pas ce que c'eſt que gouverner le monde. Suivant cette maxime, on ne penſe point à gouverner le monde, & le monde eſt content de ſon ſort. *Les anciens Rois*, dit Kouan-tſe, *portoient le Peuple*, & *le Peuple les regardoit comme des Dieux.*

Septieme Famille. Ki-tong-chi eſt Chef de la ſeptieme Famille qui eut trois générations.

Huitieme Famille. Elle a pour fondateur *Ki-y-chi*, qui eut quatre générations.

Neuvieme Famille. Ki-kiu-chi fonda cette Famille. Kang-tſang-tſe (1) dit » que Ki-kiu, Roi de tout l'Univers, ne le gouvernoit point, & que tout le monde étoit dans une profonde paix, qu'il ne faiſoit aucun uſage de ſes ſens extérieurs, & qu'il ne ſe piquoit point de ſavoir, c'eſt-à-dire, que l'ame étant parfaitement tranquille, on ne s'empreſſoit point de ſavoir, on renonçoit à tous les objets ſenſibles, & on oublioit même qu'on ſavoit quelque choſe »; ſur quoi Lo-pi dit: que quand on a toutes ſortes de remedes en main, & qu'on n'a pas beſoin de s'en ſervir, cela s'appelle ſanté; que quand on a toute l'habileté & toute la prudence imaginable, ſans trouver aucune occaſion de s'en ſervir; cela s'appelle un Etat de paix.

Dixieme Famille. Le Chef de cette Famille eſt *Hi-ouei-chi.* Tchouang-tſe en parle, & vante ſes jardins.

Onzieme Famille. C'eſt Yeou-tſao-chi qui l'a fondée; il régna plus de trois cents ans, & ſa Famille a eu plus de cent générations, pendant l'eſpace de douze ou de dix-huit mille ans. Han-fei-tſe (2) dit que » dans les premiers âges du monde

---

(1) *Kang-tſang tſe* vivoit au commencement de la Dynaſtie des Han; ſon livre a pour titre *Tong-ling-king.*

(2) *Han-fei-tſe* étoit fils du Roi de Han; l'Empereur Chi-hoang-ti le

les animaux se multiplierent extrêmement, & que les hommes étant assez rares, ils ne pouvoient vaincre les bêtes & les serpens ». Yen-tse (1) dit aussi que les Anciens, perchés sur des arbres ou enfoncés dans des cavernes, possédoient l'Univers. Ces bons Rois ne respiroient que la charité, sans aucun ombre de haine; ils donnoient beaucoup & ne prenoient rien: le Peuple n'alloit point leur faire la cour chez eux, mais tout le monde se rendoit à leur vertu. Il est dit dans le *Lou-se* & dans le *Vai-ki*, presqu'en mêmes termes, que « dans l'antiquité les hommes se cachoient au fond des antres & peuploient les déserts, qu'ils vivoient en société avec toutes les créatures, & que ne pensant point à faire aucun mal aux bêtes, celles-ci ne songeoient point à les offenser; que dans les siécles suivants on devint trop éclairé, ce qui fut cause que les animaux se révolterent; armés d'ongles, de dents, de cornes & de venin, ils attaquoient les hommes, qui ne pouvoient leur résister; alors Yeou tsao régna, & ayant le premier fait des maisons de bois en forme de nids d'oiseaux, il porta le Peuple à s'y retirer pour éviter d'être dévoré des bêtes féroces; on ne savoit point encore labourer la terre, on vivoit d'herbes & de fruits, on buvoit le sang des animaux, on dévoroit leur chair toute crue, & on avaloit le poil & les plumes ».

Douzieme Famille. Soui-gin-chi en est le Chef. Des Auteurs disent que Soui-gin est le même que Gin-hoang, & que son nom de race est *Fong*, c'est-à-dire, le *vent*; c'est apparemment pour cela qu'on dit de Soui-gin presque tout ce qu'on dit de Fo-hi, qui portoit le même nom de *Fong*. Il y en a qui prétendent que Soui-gin, Fo hi & Chin-nong sont les trois Hoang; *que le premier ayant le feu pour symbole, régna au Ciel; que le second ayant soin des choses humaines, régna sur les hommes; & que le troisieme présidant à l'agriculture, fut le Roi de la terre.* Le livre Che-pen (2) met Soui gin avant

goûta; mais Li se, premier Ministre de l'Empire, fut cause de sa perte. Ses Ouvrages sont divisés en 53 Chapitres.

(1) *Yen-tse* fut Ministre d'Etat sous trois Rois de Tsi. Il étoit contemporain de Kouan-tse; il a fait un *Tchun-tsieou*

(2) *Che-pen* est un livre de généalogies incertaines, & qui se contredisent. *Se-ma-tsien* le suit, s'il n'en n'est pas l'Auteur.

Fo-hi immédiatement ; quoi qu'il en ſoit, cette Famille a huit générations. Les uns, depuis Soui-gin juſqu'à Fo-hi, comptent 22000 ans ; les autres mettent trois Familles entre l'un & l'autre. On donne à *Soui-gin* 230 ans de regne. Voici ce qui m'a paru le plus remarquable.

» Sur le ſommet du mont Pou-tcheou ſe voient les murs de la Juſtice ; le ſoleil & la lune ne ſauroient en approcher ; il n'y a là ni ſaiſons différentes, ni viciſſitudes de jours & de nuits : c'eſt le Royaume de la lumiere, qui confine avec celui de la mere du Roi d'Occident (1). Un Sage (Ching) alla ſe promener au-delà des bornes du ſoleil & de la lune, il vit un arbre ſur lequel étoit un oiſeau, qui, en le béquetant, faiſoit ſortir du feu, il en fut frappé, il en prit une branche, & s'en ſervit pour en tirer du feu ; c'eſt pour cela qu'on appella le premier Roi Soui-gin «.

Mao-lou-men (2) remarque en cet endroit, » que dans les Ki précédents on comptoit dix mille années pour le grand âge de l'homme ; que ceux qui tenoient comme le milieu vivoient mille ans, & qu'enfin la vie la plus courte étoit de quelques centaines d'années ; tant qu'on n'entendit point parler de cuire ni de rôtir, les forces de l'homme ne s'affoibliſſoient point «. D'autres Auteurs diſent tout au contraire » que Soui-gin fit du feu par le moyen de certain bois, & apprit à cuire les viandes : par ce moyen il n'y eut plus de maladie, l'eſtomac & le ventre ne furent plus dérangés ; il ſuivit en cela les ordres du Ciel, & pour cela il fut nommé Soui-gin « il eſt vrai que *ſoui* veut dire *ſuivre ;* il faudroit donc l'appeller plutôt *Soui-tien.* Suivant une autre étymologie, Soui-gin fit que les hommes purent ſuivre leur nature ; & cela me paroît plus juſte. Dans ce tems là il y avoit beaucoup d'eaux ſur la terre. Soui-gin apprit au peuple à pêcher ; il faut donc qu'il ait in-

---

(1) *Si-vang-mou*, c'eſt-à-dire *mere du Roi d'Occident*, eſt donc un nom de pays. On croit cependant que Mou-vang, dont on met le regne 1001 avant J. C., fit un voyage au bout du monde vers l'occident, & qu'il s'entretint long-tems avec *Si-vang-mou.*

(2) *Mao-lou-men* pourroit bien être *Mao-mong*, un des trois Hermites du mont *Mao*, qu'on appelloit *San-mao-tching-kiun.*

venté les filets, ce qui ſe dit de Fo-hi: il ſortit du fleuve Lo quatre *Se*, c'eſt-à-dire, quatre grands Officiers, afin de régler toutes choſes à la place du Ciel, comme c'eſt le devoir des grands Miniſtres d'Etat. Soui-gin s'en ſervit; alors la voie du Ciel fut droite, & les choſes humaines en bon état; c'eſt pourquoi l'on dit que Soui-gin ſortit du Ciel, & que les quatre aſſiſtans ſortirent du Lo. Le Dragon apporta une mappe ou table, & la tortue des caracteres; Soui-gin eſt le premier à qui cela ſoit arrivé: la même choſe ſe dira dans la ſuite de beaucoup d'autres. Soui-gin contempla le nord, & fixa les quatre parties du monde; il forma ſon Gouvernement ſur le modele du Ciel; il impoſa le premier des noms aux plantes & aux animaux, & ces noms les exprimoient ſi bien, qu'en nommant les choſes on les connoiſſoit; c'eſt que le Sage eſt étroitement uni à tous les êtres de l'Univers; il inventa les poids & les meſures, pour mettre de l'ordre dans le Commerce, ce qui ne s'étoit pas encore vu avant lui. Anciennement les hommes ſe marioient à cinquante ans & les femmes à trente; Soui-gin avança ce tems, & régla que les garçons ſe mariroient à trente ans & les filles à vingt. Enfin le livre Li-ki dit que c'eſt Soui-gin qui a le premier enſeigné aux hommes l'urbanité & la politeſſe; on verra cependant encore dans la ſuite beaucoup de barbarie.

Treizieme Famille. Yong-tching-chi en eſt le Chef; elle renferme huit générations. *En ce tems-là on ſe ſervoit de cordes remplies de nœuds; ce qui tenoit lieu de l'écriture.* On ſait que c'étoit la même choſe au Pérou avant la conquête des Eſpagnols. Le Peuple, ſous cette Dynaſtie, étoit fort groſſier & fort ignorant. C'eſt dans ce tems qu'on met l'intempérance de Ki-tſe; *cet homme étoit ſi débauché & ſi effronté, qu'il expoſoit en plein marché ſon incontinence; l'Empereur ſe fâcha, & l'exila vers le ſud-oueſt. Ki-tſe y devint le pere d'un monſtre, qui avoit le corps d'homme, la queue & les pieds de cheval;* c'eſt d'où vient le Royaume des monſtres à trois corps. Lo-pi met dans ce huitieme Ki ſoixante-ſix générations ou *che*; je ne ſais ſur quoi il ſe fonde; car, ſoit qu'il prenne le mot *che* pour trente ans ou pour une génération, ce qu'il dit ne peut pas être, puiſqu'on donne à la ſeule Famille d'Yeou-tſao-chi

plus de cent générations pendant douze ou dix-huit mille ans.

Le neuvieme *Ki*, dans lequel je vais entrer, eſt ſi abondant, qu'au lieu de le mettre dans un ſeul Chapitre, comme j'ai fait les autres, je ſuis obligé de le partager en neuf, qui fourniront chacun un Chapitre aſſez long.

CHAPITRE VIII.

NEUVIEME KI.

ON appelle le neuvieme *Ki*, Chen-tong, parceque la vertu de ces bons Rois pénétroit juſqu'à la raiſon céleſte. Les Ecrivains ne rapportent pas les divers regnes de cette période, dans le même ordre. L'Auteur du Vai-ki prend quinze de ces Rois, dont il fait quinze Miniſtres, ou Rois Tributaires ſous Fo-hi : c'eſt bâtir des ſyſtêmes ; rien n'eſt plus aiſé. Lo-pi étoit ſans comparaiſon plus habile dans l'antiquité que les Auteurs du Vai-ki & du Tſien-pien, c'eſt pourquoi je continuerai de le ſuivre, comme j'ai fait juſqu'ici.

PREMIER EMPEREUR nommé SE-HOANG. Ce grand Roi, nommé Tſang-ti ou Se-hoang, avoit pour petit nom *Hie*, & on l'appelle ſouvent *Tſang-hie* ou *Tſang-kie.*

Le vulgaire croit que *Tſang-kie* fut un des Miniſtres de *Hoang-ti*, & qu'il inventa les Lettres, & on dit que cela ſe trouve dans le Che-pen ; mais Lo pi réfute très ſolidement cette fable dans un diſcours exprès, dont je mettrai ici le précis.

Le livre Tan-hou-ki (1) commence le neuvieme *Ki* par Se-hoang, & Liu-pou-ouei dit clairement que Se-hoang a fait les Lettres. Kouan-tſe, Han-tſe, le Koue-yu & le Se-ki ne parlent point d'un ſemblable Miniſtre ſous Hoang-ti : bien plus, le Che-pen, qu'on donne pour garant, parle en effet de Se-

(1) *Tan-hou-ki* ; c'eſt un Ouvrage que Lo-pi cite ſouvent, & dont il fait grand cas ; c'eſt tout ce que j'en ſais.

ſhoang ou Tſang-kie; mais il ne dit nulle part que ce fut un Miniſtre. L'erreur vient de Song-tchong, qui a commenté le Che-pen, & qui a dit que Tſang-kie étoit le Miniſtre des Lettres ſous Hoang-ti; on a enſuite cité cette gloſe comme le texte même du Che-pen. » Le premier inventeur des Lettres eſt Tſang-kie, enſuite le Roi Vou-hoai les fit graver ſur la monnoie, & Fo-hi les mit en uſage dans les actes publics pour le Gouvernement de l'Empire. Or ces trois Monarques exiſtoient avant Chin-nong & Hoang-ti; comment donc vouloir que ce n'eſt que ſous Hoang-ti que les Lettres ont été inventées «? Enfin tous les Auteurs qui ont traité un peu à fond des Lettres parlent, comme l'Auteur du Choue-ven, de Tſang-kie. Or un ſimple Miniſtre a-t-il jamais eu le titre de *Hoang?* Après cette petite diſſertation de Lo-pi, venons enfin à *Se-hoang* ou *Tſang-kie*

» Il avoit le front de dragon, la bouche grande & quatre yeux ſpirituels & brillants, c'eſt ce qui s'appelle tout lumineux. Le ſuprême Ciel le donna à tous les Rois pour modele; il le doua d'une très grande ſageſſe. Ce Prince ſavoit former des lettres au moment qu'il naquit. Après qu'il eut reçu le Ho-tou (1), il viſita les parties méridionales, il monta ſur la montagne Yang-hiu, & s'approcha du fleuve Lo, au ſeptentrion; une divine Tortue portant ſur ſon dos des lettres bleues, les lui donna; ce fut alors que pénétrant tous les changements du Ciel & de la Terre, en haut il obſerva les diverſes configurations des étoiles, en bas, il examina toutes les traces qu'il avoit vues ſur la Tortue; il conſidéra le plumage des oiſeaux, il prit garde aux montagnes & aux fleuves qui en ſortent, & enfin de tout cela il compoſa les lettres «. Les plus habiles Chinois prétendent que c'eſt l'ancienne écriture nommée *Ko-teou-chou*, & diſent qu'elle ſubſiſta juſqu'au Roi *Siuen-vang*, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 827 avant l'Ere Chrétienne. Mais Kong-yng-ta a très bien remarqué que » quoique la figure extérieure des lettres ait pluſieurs fois changé, les ſix regles

(1) Voyez la quatrieme planche, à la fin du volume.

ſur leſquelles Tſang-kie les forma, n'ont jamais ſouffert aucun changement ; alors, continue Lo-pi, il y eut de la différence entre le Roi & le Sujet, du rapport entre le fils & le pere, de l'ordre entre le précieux & le vil. Les Loix parurent, les Rits & la Muſique régnerent, les châtimens furent en vigueur. Se-hoang donna des regles de bon Gouvernement ; il établit des Miniſtres pour chaque affaire ; il n'y en eut aucune, ſi petite qu'elle fût, qui pût lui échapper, de maniere que le Ciel & la Terre acquirent leur entiere perfection. Après que les lettres furent inventées par Tſang-kie, il tomba du Ciel une pluie de blé, un nuage couvrit le ſoleil, les Kuei ou Eſprits malins firent d'horribles hurlements au milieu des ténebres, & le Dragon ſe cacha «. Quelques Auteurs prennent cela pour autant de mauvais préſages, comme ſi l'invention des lettres n'eut pas été agréable au Ciel. Tſang-kie régna 110 à Yang-vou.

II[e] EMPEREUR, nommé PE-HOANG-CHI. On le nomme encore *Hoang-pe ;* ſon nom de Famille eſt *Pe*, ſon petit nom eſt *Tchi.* Lo-pi dit » que le livre San-fen (1) fait de Pe-hoang le ſecond Miniſtre de Fo-hi, mais que c'eſt une erreur qui vient de Pan-kou (2), Ecrivain fort inférieur à Tchouang-tſe, qui dit expreſſément que Pe-hoang eſt un des Empereurs qui ont ſacrifié au Ciel ; ce n'eſt donc point un ſimple Miniſtre d'Etat.

» Pe-hoang ſortit de Pou, qui eſt à l'orient du ſoleil ; il montoit un char attelé de ſix dragons ; il régna par le bois ; il

---

(1) *San-fen* eſt le livre des trois *Hoang* : on dit qu'il eſt caché dans es plus hautes montagnes, & que le meilleur exemplaire eſt au mont *Ngo-moei.* Celui dont il s'agit, & que Lo-pi cite ſouvent, eſt bien plus moderne, puiſqu'il n'a paru qu'après l'Hiſtorien Pan-kou : il n'eſt pas fort long.

(2) *Pan-kou* eſt un Hiſtorien & un bel eſprit, qui vivoit ſous les Han Orientaux & qui a écrit l'Hiſtoire des Han Occidentaux. Son Ouvrage demeura imparfait, & fut achevé par ſa fille. Il a fait auſſi deux Poëmes fort élégans, qu'on appelle *Leang-tou-fou* ; deſcription poëtique des deux Cours Impériales.

agiſſoit ſans attachement, & il répondoit ſans jamais rien demander ; il demeuroit au midi de Tching-yang, c'eſt le mont Hoang-gin. Le livre Ming-li-ſu (1) dit que Hoang-pe monta ſur l'arbre Pou-ſang & en ſortit, & qu'il ſe ſervit de ſix Dragons (2) pour y monter & pour en deſcendre. Le Dictionnaire Choue-ven dit que Sang eſt le même que Jo, l'arbre d'obéiſſance, auſſi appellé Pou-ſang, & que le ſoleil ſortant à l'orient de la vallée lumineuſe monte deſſus. Il dit que Pou eſt un arbre divin duquel le ſoleil ſort. Le Chan-hai-king le met à l'orient du mont Kouen-lun, & Hoai-nan-tſe dit que l'arbre d'obéiſſance a dix fleurs, dont la lumiere éclaire ce bas monde. Cet arbre d'obéiſſance *Jo-mou* eſt le même que *Sang*, qui ſignifie aujourd'hui un Mûrier.

IIIe. EMPEREUR, nommé TCHONG-HOANG-CHI. On le nomme autrement *Tchong-yang*, le milieu, ou bien *Tchong-hoang*. La Secte *Tao* parle d'un *Tchong-hoang-tſe*, duquel Lo-pi rapporte un paſſage aſſez remarquable ſur le nombre cinq, qui tient le milieu dans les impaires 1, 3, cinq, 7, 9, qui régne par-tout, & qui, multiplié par lui-même, donne 25, le nombre propre de l'homme. Ce Troiſieme Monarque demeuroit à l'occident du mont *Hoang-gin*, ou, ſelon d'autres, *San-hoang-chan*, la montagne des trois Souverains. En ce tems-là on ſe ſervoit encore de cordes, parceque les lettres n'étoient pas encore parvenues juſqu'à l'uſage commun. On dit que Tchong-hoang eſt l'Empereur de la cérémonie *Fong-chen*, ſoit parcequ'il ſe trouve dans le *Ki* nommé *Chen-tong*, ſoit plutôt parceque c'eſt un de ceux qui ont fait une cérémonie, que Lo-pi explique fort au long (3).

---

(1) *Ming-li-ſu* ; c'eſt un de ces livres qui me ſont inconnus & qui ſe trouvent cités dans le *Lou-ſe*.

(2) *Dragon*. Il faut qu'il y ait quelque myſtere caché ſous ces ſix Dragons ou *Long* ; car l'Y-king dit, au ſujet du caractere *King* ; *il monte les ſix Long pour gouverner le Ciel*. Or ces ſix Long, de l'aveu des Interpretes même, déſignent les lignes qui compoſent le Koua appellé *Kien*.

(3) Comme il importe de la connoître, il faut ſavoir que le mot *Chen* a deux ſens ; ſelon le premier, il ſignifie *céder*, *tranſmettre* à quelqu'un.

J'ai

J'ai dit que la cérémonie *Fong-chen* est plus rare que celle qui est appellée *Kiao-che ;* car il n'y a point eu de véritable Empereur de la Chine qui n'ait sacrifié au Souverain Seigneur, pour reconnoître son domaine absolu & sa providence, c'est *Kiao-che ;* mais on ne compte que soixante-douze Rois qui aient fait *Fong-chen.* Kouan-tse (1) de son tems n'en connoissoit plus que douze.

Les anciens Rois, dit Lo-pi, visitoient l'Empire une fois tous les cinq ans ; mais dans chaque Famille Royale on ne faisoit la cérémonie *Fong-chen* qu'une seule fois. C'est, ajoûte-t-il, une grande cérémonie par laquelle un Empereur qui monte sur le Trône avertit que sa Famille a été choisie à la place de la précédente. Or, continue cet Auteur, *si pour un plat de viande, qui ne sert qu'à la nourriture d'un pauvre, & qu'on a reçu en passant, on doit faire quelque remerciement ; à combien plus forte raison cela se doit-il lorsqu'on a reçu tout l'Univers ;* mais il faut pour cela trois choses : 1°. avoir fondé une nouvelle

---

Selon le second, c'est une certaine cérémonie, pour lors on y joint le caractere *Fong*, comme on joint *Che* à Kiao. Or Kiao-che, suivant Confucius, se rapporte au même objet, qui est le Seigneur Suprême, considéré sous la double qualité de pere & de mere, dont le Ciel & la Terre visibles sont de pures symboles. Il en faut dire autant de *Fong-chen* ; il n'y a qu'une différence, c'est que *Fong-chen*, se fait plus rarement que *Kiao-che. Fong*, c'est faire une élévation de terre, & *Chen*, c'est creuser une fosse ; suivant le Dictionnaire *Yun-hoei*, on joint toujours *Tai-chan* à *Fong*, & *Leang-fou* à *Chen. Tai-chan* est la plus haute de toutes les montagnes ; son sommet est la porte du Ciel & de la Terre, & cette porte est la Salle lumineuse. Le nom de *Tai-chan* n'est donc point déterminé à une certaine montagne qui est dans la Province de *Chan-tong* : mais c'est un des principaux monts appellé *Yo.* Le *Taic-han* est au milieu, & les quatre autres, aux quatre parties du monde. *Leang-fou* est le nom d'une montagne plus petite & moins haute, qui est au pied du *Tai-chan* ; & qui se nomme aussi *Yun-yun.* Cette explication est du Dictionnaire *Tse-tien. Tse-tien* est le nom d'un Dictionnaire fait par les ordres du feu Empereur Kang-hi Ce livre ne dit presque rien qui ne soit dans le Tching-tse-tong, mais il est plus net ; il retranche l'érudition peu sûre dont celui-ci est plein, & il ajoûte quantité de caracteres qu'on ne trouveroit que très difficilement ailleurs.

(1) C'est *Kouan-tse* qui parle, son petit nom est *Y-ngou* ; il dit moi, *Y-ngou*, je n'en compte que douze.

Monarchie, 2°. avoir établi un Gouvernement si parfait, que tout l'Univers jouisse d'une heureuse & profonde paix, 3°. & par conséquent être un Sage; c'est ce que veut dire l'*Y-king* par ces mots: » Les Sages Rois font une musique pour honorer la vertu, & quand elle est parfaite, ils l'offrent au Seigneur Suprême »; aussi dit-on par tradition » que le Sage seul peut offrir un sacrifice agréable au Seigneur, parceque le Sage épuise tous les devoirs de l'homme, & que la vertu égale celle du Seigneur même »; on dit encore que » le fils obéissant peut seul faire au pere des offrandes de son goût, parcequ'il a épuisé tous les devoirs du fils, & qu'il a le même cœur qne le pere ». Après donc que ces sages Empereurs avoient achevé leur Ouvrage, & bien cimenté la paix qu'ils avoient rendue au monde, ils montoient sur le Tai-chan pour en avertir & en remercier le Ciel «. Enfin ils faisoient graver sur des pierres quelques lettres, *non pas*, dit Lo-pi, *pour faire connoître leur mérite & leur vertu aux siecles à venir*, *mais simplement pour exprimer leur nom*, *& dire que c'est un tel qui a remercié le Ciel de ses bienfaits.* Il conclut de-là que Se-hoang ayant le premier inventé les lettres, est aussi le premier qui ait fait la cérémonie Fong-chen.

IV[e]. EMPEREUR, nommé TAI-TING-CHI. Il tenoit sa Cour à *Kieou-feou;* il régna 90 ans: il avoit pris le feu pour devise; c'est pourquoi on l'appelle *Jen-ti;* mais il ne faut pas le confondre avec Chin-nong, qui se nomme *Jen-ti.* On veut que de son tems *il y ait eu plusieurs présages très heureux*; *il parut cinq Fong* (1) *de couleur extraordinaire: le Ciel donna la douce rosée, la Terre fit sortir de son sein des sources de Nectar* (2), *le Soleil, la Lune & les Etoiles augmenterent leur clarté, & les Planetes ne s'écarterent point de leur route.*

---

(1) *Fong*; c'est un oiseau symbolique: il s'appelle aussi *Hoang*; c'est le Roi des oiseaux.

(2) *Nectar.* J'ai traduit le caractere *Li* par *Nectar.* On appelle encore ce breuvage *Huen-tsiou.* Dans les premiers tems ce n'étoit que de l'eau claire: j'ai fait allusion a ce vers d'Ovide:

Nectar erat manibus hausta duabus aqua.

V^e^. EMPEREUR nommé LI-LING-CHI, ou mieux LI-LOU-CHI : il fut un méchant homme, ſuperbe & ſans mérite; il tyranniſoit le peuple, & n'écoutoit point les bons conſeils qu'on venoit lui donner; ce qui fut cauſe que le peuple s'éloigna de lui; mais après qu'il eut fait mourir un Sage qui le reprenoit, tout l'Empire ſe révolta; ce que Li-lou a été de ſon tems, Kie & Tcheou l'ont été dans la ſuite

Le VIe. EMPEREUR ne vaut pas mieux, on l'appelloit HOEN-LIEN, c'eſt-à-dire, un hébété, un homme ſans vertu & ſans mérite.

Le *Lou-ſe* indique ici pluſieurs Rois, dont on ne dit preſque rien, ou plutôt dont on ne connoît pas aſſez le regne; tels ſont Yen-chi, dont parle Tchouang-tſe, & Tai-chi, qu'il préfere à Chun. Ho-kouan-tſe en nomme trois autres; 1°. Tching-hoei-chi, 2°. So-hoang-chi, 3°. Nuei-touan-chi, dont il dit de très belles choſes; *ceux qui l'approchoient étoient témoins de ſa bonté, & ceux qui étoient loin aimoient ſa vertu; il n'étoit jamais las d'enſeigner, il ſe communiquoit ſans s'avilir; il fit de l'Univers* (1) *entier une ſeule Famille; tous les Rois Barbares ſe ſoumirent & lui rendirent hommage.* Lo-pi rapporte ici un beau mot d'un ancien Philoſophe nommé Tſe-hieou, qui dit que ce *que l'homme ſait n'eſt rien en comparaiſon de ce qu'il ne ſait pas.* Gin-tchi-ſo-tchi, po-ju-ki-ſo-po-tchi.

---

(1) *Se-hai*, les quatre mers, c'eſt-à-dire la terre habitable. Les Chinois entendent par ces mots, leur Royaume : d'où ſavent-ils qu'il y a quatre mers dont il eſt environné ?



CHAPITRE IX.

DES EMPEREURS SUIVANTS JUSQU'A TCHO-YONG.

LE VIIe. s'appelle HIEN-YUEN-CHI. Il eſt conſtant, par le témoignage de Tchouang-tſe & de pluſieurs autres, qu'il eſt entierement différent de Hoang-ti. Mais dans ces derniers tems, la plûpart ne liſant guere que le Se-ki de Se-ma-tſien, & trouvant que Hoang-ti s'appelloit Hien-yuen, ſe mirent peu en peine d'aller fouiller dans l'antiquité. C'eſt une réflexion de Lo-pi, qu'on ne peut faire trop ſouvent.

Hien-yuen régnoit au nord de *Kong-ſang* ; c'eſt à lui qu'on attribue l'invention des chars. *Il joignit enſemble deux morceaux de bois, l'un droit & l'autre en travers, afin d'honorer le Très-Haut ; & c'eſt de-là qu'il s'appella Hien-yuen ;* car le bois traverſier ſe nomme *Hien*, & celui qui eſt droit, nord & ſud, eſt *Yuen*.

Le Chan-hai-king, dans un endroit, met le mont *Hien-yuen* au nord de Kong-ſang, & dans un autre il place la colline Hien-yuen au bas du mont Kouen-lun. *Le vulgaire croit que c'eſt là que Hoang-ti ſe retira pour ſe mettre à l'abri du vent & des pluies :* on dit *Hoang-ti*, parcequ'on le confond avec *Hien-yuen.* Au reſte, le Lou-ſe avertit que ce n'eſt pas à cauſe de cette montagne que le Roi s'appella *Hien-yuen ;* mais que c'eſt plutôt à cauſe du Roi que cette montagne fut ainſi nommée.

Hien-yuen fit battre de la monnoie de cuivre, & mit en uſage la balance, pour juger du poids des choſes, par ce moyen l'Univers fut gouverné en paix. Je dirai ici quelque choſe ſur les anciennes monnoies. *Ho* ſignifie marchandiſes ; on écrivoit autrefois ſeulement *hoa*, qui veut dire *changer*, parceque cela change & ſe conſume. Ces marchandiſes conſiſtoient en métail, *kin*, en pierres rares, *yu*, en ivoire, *tchi*, en peaux, *pi*, en monnoie battue, *tſuen*, & en étoffes, *pou*. On cite Confucius qui dit que *les perles & les pierres précieuſes tiennent le premier rang, que l'or tient le milieu, & que le dernier rang eſt pour la monnoie & les étoffes.* L'uſage de la monnoie eſt de

la plus haute antiquité à la Chine. On la distinguoit par le nom de la Famille régnante. Celle de Hien-yuen avoit un pouce sept lignes & pesoit douze *tchu* (1) ; & parcequ'on gravoit des lettres sur ces monnoies, comme on fait encore à présent, on se sert encore de *ven* & de *tse*, qui signifient lettre, pour dire des piéces de monnoies ; on les nomme aussi *Kin* & *Tsuen* & *Tao*.

Le VIII[e]. Empereur est HE SOU. On donne une très belle idée de son Gouvernement. » Il respectoit le Peuple & ne négligeoit rien. Sous lui les hommes vivoient en paix, sans trop savoir ni ce qu'ils faisoient ni où ils alloient; ils se promenoient gaiement en se frappant le ventre doucement, comme si c'eût été un tambour ; & ayant toujours la bouche pleine, ils goûtoient une joie pure. Après avoir donné le jour au travail, ils donnoient la nuit au repos. Quand ils sentoient la soif, ils cherchoient à boire, & quand la faim les pressoit, ils cherchoient à manger ; en un mot, ils ne connoissoient point encore ce que c'étoit que bien ou mal faire «. On dit que He-sou alla jouir de l'immortalité sur le mont *Tsien*. Lo-pi demande si *He sou* est véritablement devenu immortel, & il répond qu'il n'en sait rien.

Le IX[e]. Empereur est nommé KAI-TIEN-CHI. Le mot *kai* se prononce aussi *ko*. Le Lou-se dit qu'il faut lire *kai*, & l'explique par *kuen*, qui signifie *avoir dans sa puissance*. Siao-sema met Kai-tien après Tai-ting, & Tchouang-tse ne parle point de Kai-tien ; d'autres placent Kai-tien après Tchu-siang. Le livre *San-fen* dit que Yeou-tsao est pere de Soui-gin & Soui-gin pere de Fo-hi ; pour ce qui est de Tai-ting, de Vou-hoai, &c. il en fait autant de Ministres sous Fo-hi. Ces sortes de systêmes sont faciles à faire ; mais ils sont sans fondement & tombent d'eux-mêmes.

Les lettres dont se servoit Kai-tien n'étoient point différentes de celles d'aujourd'hui ; c'est un point qu'il est bon d'éclaircir. Yang-ching-ngan (2) prouve que les lettres dont on se sert

(1) *Tchu* ; c'est la vingtieme partie d'un *Yo*, & un *Yo*, pésoit 1200 grains de millet.

(2) *Yang-ching-ngan* est souvent cité dans le Lou-se ; je ne le connois pas ce que je pourrois dire de bien d'autres.

maintenant n'ont point pour Auteur Li-ſe (1). Il diſtingue trois ſortes de lettres outre les vulgaires; ſavoir, Ko-teou, Ta-tchouen & Li-ven; ces trois manieres d'écrire avoient chacune leur uſage, & exiſtoient long-tems avant Chi-hoang-ti. Comme on ne peut s'aſſurer s'il ne viendra point un tems auquel on n'emploiera plus que des lettres triviales, on ne peut auſſi être certain que dans les ſiecles les plus reculés de l'antiquité on n'employoit que les lettres Ko-teou. Les Savants, ajoûte-t-il, aiment les lettres antiques; les lettres courantes ont cours dans les Tribunaux, & dans le Commerce on ſe ſert de lettres fauſſes & abrégées «.

On vante les chanſons de Kai-tien, & on dit que ſon Gouvernement étoit admirable; *ſans qu'il eût beſoin de parler, il étoit cru, & ſans converſion il faiſoit agir. Que cette maniere d'agir eſt ſublime ! & qu'elle eſt au-deſſus de tout ce qu'on peut dire !* Il ſacrifia ſur le Tai-chan, & fit battre monnoie.

Le Xe. Empereur s'appelle TSUN-LIU-CHI. » Il ne témoignoit à perſonne ni trop d'affection, ni trop de froideur, dans la crainte que cela ne bleſsât l'étoite union qu'il vouloit faire régner parmi ſes Sujets; c'eſt pourquoi l'Univers jouit toujours d'une aimable paix pendant 90 années, & plus, qu'il le gouverna. Il tenoit ſa Cour au midi de Kiang-tai, & il fut enterré au nord du mont Feou-poei «.

---

(1) *Li-ſe* étoit premier Miniſtre d'Etat ſous Chi-hoang-ti; c'eſt lui qui conſeilla à ce Prince, qui régna le premier ſur toute la Chine, de faire brûler les anciens livres, parceque les Lettrés d'alors en abuſoient. J'ai lu quelques piéces de ce *Li-ſe*, qui ſont très bien écrites. *Liu-pou-ouei* qui étoit à la même Cour, eſt très ſavant & très poli; ce n'eſt donc point par haine, mais par précaution, qu'on arrachât les King de ce peuple de Lettrés qu'on accuſoit de prêcher la révolte. Li-ſe prétendoit qu'en bonne politique ces ſortes de monuments ne devoient être que dans la Bibliotheque de l'Empereur.

CHAPITRE X.

DES EMPEREURS DEPUIS TCHO-YONG JUSQU'A FO-HI.

LE XIe. Empereur ſe nomme TCHO-YONG, & plus ſouvent Tcho-jong, que le Pe-hou-tong (1) explique par *réunir*, *continuer.* » On le nomma Tcho-yong, parcequ'il réunit la doctrine des trois Rois, & qu'il la mit en pratique; il n'y avoit point encore alors de concupiſcence, ni par conſéquent de malice. Tcho-yong prit pour Maître Kouang-cheou (2); le Peuple s'excitoit à la vertu avant qu'il fut menacé de châtiments. La Société Civile étant ſi bien réglée, & toutes les Provinces dans un ſi bel ordre, l'Univers jouiſſoit de la paix, & toutes les créatures étoient ſimples & ſoumiſes; ce fut pour lors que Tcho-yong écoutant à Kan-tcheou le concert des oiſeaux, fit une muſique d'union, dont l'harmonie pénétroit par-tout, touchoit l'eſprit intelligent, & calmoit les paſſions du cœur de l'homme, de maniere que les ſens extérieurs étoient ſains, les humeurs du corps dans l'équilibre, & la vie des hommes très longue; il appella cette muſique *Tſie-ven*, c'eſt-à-dire, *la tempérance & la grace.*

Mais une muſique comme celle des oiſeaux ne paſſe point le ſon de la voix & des inſtruments; l'harmonie dont parlent les Antiquités Chinoiſes, va bien au-delà: quoiqu'on y trouve ſouvent des concerts de ſons, le but principal eſt l'harmonie de toutes les vertus, de maniere que le concert n'eſt parfait que quand, le corps & l'ame étant d'accord, la concupiſcence eſt ſoumiſe à la raiſon, & il faut que cela ſe répande juſques

---

(1) *Pe-hou-tong*; c'eſt un livre qu'on attribue à Pan-kou ſous les Han Orientaux Il donne de légeres connoiſſances de pluſieurs choſes qui regardent les Coutumes de la Chine. On dit cependant dans la Préface que cet Ouvrage eſt plus ancien, qu'on le trouve cité dans quantité d'Auteurs, & qu'on ne peut déterminer ni qui l'a fait, ni quand il a paru

(2) *Kouang-tcheou.* La Secte Tao croit que c'eſt *Lao-tſe* auquel ces Sectataires rapportent tout, comme les Lettrés *Ju* rapportent tout à Confucius.

dans toutes les parties de l'Univers entier. On peut voir le *Li-ki*, Chapitre *Yo-ki* (1), ſur le même ſujet. Au reſte, cette muſique eſt toujours jointe à l'urbanité extérieure qu'on appelle à la Chine *Li.* » La politeſſe, dit le Lou-ſe, regarde le dehors, mais elle doit venir du dedans; l'harmonie eſt dans le cœur, mais elle doit ſe répandre juſques ſur le corps. L'urbanité gouverne l'extérieur, & la muſique nous ramene au-dedans de nous-mêmes. La civilité doit garder un juſte milieu, mais l'harmonie indique l'union parfaite. Il faut à la muſique les dehors polis pour la ſoutenir, mais il faut que ce qui paroît au dehors vienne du concert qui eſt au dedans. Il ajoûte que la muſique empêche la paſſion d'éclater, & que les loix de la politeſſe tiennent la muſique dans de juſtes bornes. Confucius dit que pour inſtituer les loix de l'urbanité & faire l'harmonie, il faut être Maître du monde & de ſoi-même; c'eſt-à-dire, un grand Sage au dedans, & au dehors un grand Roi. Lo pi conclut de tout cela que le ſiécle corrompu ne s'élévant point juſqu'à cette ſublime doctrine, ſes cérémonies & ſa muſique ne ſont qu'une vaine parade, & comme un corps ſans ame «. Pour revenir à Tcho-yong, il opéroit la converſion par le feu; c'eſt pourquoi on l'appelle le Seigneur rouge. Sa Cour étoit à Hoei: il régna cent ans, & fut enterré au midi du mont *Heng.* Il y a des Auteurs qui font de Tcho-yong un des trois *Hoang.*

Le XIIe. Empereur s'appelle HAO-YNG-CHI ou TSE-YNG. *On dit que de ſon tems on coupoit les branches d'arbres pour tuer les bêtes. Il y avoit alors peu d'hommes; mais on ne voyoit que de vaſtes forêts, & les bois étoient pleins de bêtes ſauvages.* Comment cela peut-il convenir au ſiécle où l'on veut que ce Prince ait régné?

Le XIIIe. Empereur eſt un ſecond YEOU-TSAO-CHI. Le Vai-ki place ce Prince au commencement du dernier Ki, &

(1) Les Chapitres du Li-ki ne ſont pas tous d'un poids égal; mais après le *Ta-hio* & le *Tchong yong*, que les deux *Tching-tſe* tirerent de ce receuil pour les mettre entre les mains de tous les étudiants, je ne crois pas qu'il y en ait un plus beau ni plus profond que celui qui s'appelle *Yo-ki.*

lui donne pour successeur Soui-gin-chi; en sorte qu'il se seroit écoulé neuf périodes entieres avant que les hommes eussent pu avoir des cabanes pour se retirer, & du feu pour cuire leurs viandes. Lo-pi, suivant un meilleur systême, a mis Yeou-tsao & Soui-gin à leur place dans le Ki précédent, & quoique le Prince dont il s'agit maintenant porte le même nom, il en parle tout autrement: Il dit que *porté sur six Dragons & sur des Ki-lin* (1) *volants, il suivoit le soleil & la lune, & qu'on l'appela, par honneur*, Kou-hoang-chi, c'est-à-dire, l'ancien Monarque. Il ajoûte que *Kou-hoang reçût le Ho-tou que le Dragon lui apporta, & le Lo-chu* (2) *qui lui fut donné par la Tortue; que les lettres reçurent alors leur perfection, & que l'Univers jouît de la paix.* Tchin-huen donne une grande idée de ces deux antiques monuments Ho-tou & Lo-chu, quand il dit que *ce sont les paroles de l'Esprit du Ciel, par lesquelles il donne ses ordres aux Rois.*

Le XIVe. Empereur, est TCHU-SIANG-CHI ou Tse-siang. Il ne parvint à l'Empire que long-tems après Yeou-tsao. *En ce tems là les vents furent grands & les saisons tout-à-fait déréglées; c'est pourquoi il donna ordre à Se-kouei de faire une guittare à cinq cordes, pour remédier au dérangement de l'Univers, & pour conserver tout ce qui a vie.* Voici la premiere fois qu'on parle d'un instrument de musique, & Lo-pi dit à cette occasion *que la musique n'est autre chose que l'accord des deux principes*, l'un actif, nommé *Yang*, & l'autre passif, nommé *Yn*, sur lesquels roule la conservation du monde visible. En effet, le bel ordre de l'Univers est une harmonie; & soit que l'on considere le Monde Physique, c'est-à-dire, le Ciel & la Terre, ou le Monde Moral, c'est-à-dire, l'Homme, ou le Monde Politique, c'est-à-dire, le Royaume, ou tous les trois enchaînés ensemble, on rencontre toujours ces deux principes qui doivent être d'accord, sans quoi point d'harmonie. Lo-pi ajoûte *que le Sage concerte les faux accords de l'Yn & de l'Yang, & qu'il fait des instruments pour déclarer leur union.*

(1) *Ki-lin*, animal fabuleux.

(2) Voyez la planche IV, à la fin du volume, n°. 7.

De tous les inſtruments qui font l'harmonie dont je parle, les deux principaux ſont le *Kin* & le *Se ;* (V. pl. 1.) faute de mots, nous les appellons *Luthe*, *Lyre*, *Guittare*, *&c. L'un & l'autre ſont eſſentiels au concert harmonique. Le premier gouverne le principe actif, & l'autre régit le paſſif. Le Roi a tous les deux. Les Princes Tributaires n'ont que le Se, & ne peuvent avoir le Kin. Ce Kin préſide à la vie ; c'eſt pourquoi il inſpire la joie. Le Se préſide à la mort ; c'eſt pourquoi il excite la compaſſion & la triſteſſe.*

Le XVe. Empereur, Yn-kang-chi. *De ſon tems les eaux ne s'écouloient point, les fleuves ne ſuivoient point leur cours ordinaire, ce qui fit naître quantité de maladies. Yn-kang inſtitua les danſes nommées Ta-vou.* Sa Cour étoit à Hoa-yuen, & il fut enterré au nord du mont Feou-poei. Lo-pi dit que *la vie de l'homme dépend de l'union du Ciel & de la Terre, & de l'uſage de toutes les créatures. La matiere ſubtile circule dans le corps ; ſi donc le corps n'eſt point en mouvement, les humeurs ne coulent plus, la matiere s'amaſſe, & de là les maladies, qui ne viennent toutes que de quelqu'obſtruction.* Ce qu'il ajoûte eſt un peu plus difficile à croire ; car il fait tout dépendre du Souverain : *dans un regne paiſible on ne voit point de malades, & ſous un méchant Roi, tout eſt en déſordre ;* c'eſt pourquoi le Li-ki dit qu'on peut juger d'un regne par les danſes qui y ſont en uſage. On dit auſſi qu'on juge de la vertu d'un homme par la maniere dont il touche le luth, ou dont il tire de l'arc. La danſe eſt donc tellement un exercice du corps, qu'en même-tems elle ſe rapporte au Gouvernement, comme j'aî dit de la muſique.

Le XVIe. Empereur, Vou-hoai-chi. On dit de ce bon Roi, » qu'il conſervoit la vie des hommes, par la raiſon, & qu'il prenoit la vertu pour regle de ſes châtiments. Les hommes alors trouvoient excellent tout ce qui leur conſervoit la vie, en leur ſervant de nourriture, & mettoient leur plaiſir dans ce qui étoit en uſage ; ils demeuroient tranquilles chez eux, & faiſoient grand cas de tout ce qui les maintenoit en ſanté ; ils travailloient du corps, mais leur cœur n'avoit ni amour, ni haine. Le monde étoit ſi peuplé, que par-tout, d'un lieu à un autre, on entendoit le chant des coqs & la voix des

chiens; le peuple vivoit jusqu'à une extrême vieillesse, sans avoir grand commerce les uns avec les autres; la paix étoit profonde; le Fong-hoang descendoit, la Tortue & le Dragon paroissoient; les vents & les pluies étoient tempérés; le froid & le chaud venoient dans leur saison. Vou-hoai monta sur le Tai-chan pour honorer le Ciel; il descendit au mont Yun-yun, pour répandre ses ordres gravés sur la pierre, & l'Univers en eut plus de beauté & plus de grace (1).

CHAPITRE XI.

FO-HI.

LE livre *Lou-se* est divisé en deux parties; les deux premiers volumes sont la premiere appellée *Tsien-ki*, elle comprend depuis l'origine du monde jusqu'à Fo-hi. Les deux suivants sont la seconde partie, nommée *Heou-ki:* elle contient ce qui s'est passé depuis Fo-hi jusqu'à la Famille de *Hia*, par laquelle il finit. Quoiqu'on y suive toujours l'ordre des dix Ki, cette division fait voir cependant que ce qui suit Fo-hi est, suivant l'Auteur, un peu plus vrai que tout ce qui le précede.

Si je voulois m'en tenir aux Compilateurs modernes, j'aurois bientôt fini. Voici ce que Vang-fong-tcheou dit sur Fo-hi. » Ce Prince traça le premier huit symboles; il donna le nom

(1) Un Auteur nommé Hoang-sing-tchouen, cité par le P. Amiot, dans la petite dissertation qu'il a envoyée en 1769, termine un de ses Ouvrages, en disant qu'il a examiné quels ont été les Empereurs qui ont occupé le Trône entre les trois Hoang & Fo-hi, quil a parcouru tous les livres anciens & modernes, & que voici ce qu'il a trouvé: » Il y a eu les » neuf *Teou* les cinq *Long* ou dragons, les cinquante-neuf *Che*, les trois » *Ho lo*, les six *Lien-tong*, les quatre *Su-ming*, les vingt un *Sun-fei*, » les treize *Yn-ti*, les dix huit *Chan-tong* & les quatorze *Chou-ki*; ce qui » fait dix races, qui, pendant une très longue suite d'années, ont occupé » le Trône avec beaucoup d'honneur, de gloire & de mérite. Je laisse au » Lecteur judicieux & éclairé à décider si tout cela mérite d'être cru «.

de Long à ses Ministres, il créa le premier deux Ministres d'Etat, il est le premier qui ait fait des filets & qui ait nourri les six animaux domestiques ; il régla le premier les mariages, & il est le premier Auteur de la musique «. C'est démentir tout ce qui a été dit des Princes qui sont avant Fo-hi. Le Tsien-pien n'en dit guere plus. » Fo-hi régna par le bois : sa Cour étoit à Tchin. Il apprit aux hommes la chasse & la pêche, il nourrit les animaux domestiques ; il distingua huit symboles, & mit l'écriture en usage ; il est l'Auteur de la période de soixante ; il appella ses Ministres Long, il fit un luth & une guittare ; après sa mort il fut enterré à Tchin «.

Mais pourquoi rejetter toutes les autres traditions, plus elles sont anciennes, plus elles méritent d'être conservées ; c'est pourquoi je me suis fait un scrupule d'omettte les moindres circonstances.

Ce Prince, par lequel plus d'un Auteur veut qu'on commence, a plusieurs beaux noms ; il s'appelle *Tai-hao* ou le *Très-Eclairé*, le *Très-Grand*, *parcequ'il avoit toutes les vertus du Ching ou Sage, & une clarté semblable à celle du soleil & de la lune.* On le nomme encore *Tchun-hoang*, ou le *Seigneur du printems*, *Mou-hoang* ou le *Souverain du bois*, *Tien-hoang* ou le *Roi du Ciel*, *Gin-ti* ou le *Seigneur des hommes*, *Pao-hi embrassant la victime*, & ordinairement *Fo-hi qui soumet la victime.*

La fille du Seigneur, nommée *Hoa-su*, c'est-à-dire, *la fleur attendue*, ou *attendant la fleur*, fut mere de Fo-hi. *Se promenant sur les bords d'un fleuve de même nom, elle marcha sur la trace du grand homme* (1), *elle s'émut, un arc-en-ciel l'environna, par ce moyen elle conçut, & au bout de douze ans, le quatrieme de la dixieme lune, elle accoucha vers l'heure de minuit, c'est pourquoi l'enfant fut nommé Soui* ou *l'année*, c'est-à-dire, Jupiter, l'étoile de l'année, parcequ'il acheve son cours en douze ans, comme l'année en douze mois ; & parceque Jupiter est aussi la planete du *bois*, Fo-hi s'appelle *Mou-hoang*,

(1) La même chose se dit de Kiang-Yuen mere de Heou-tsi, qui vivoit sous l'Empereur Yao.

& ont dit qu'il régna par la vertu du bois. Son nom de Famille est *Fong*, c'est-à-dire, *le vent.* L'Auteur du Choue-ven dit qu'autrefois *les Ching* ou *Sages* se nommoient *enfants du Ciel, parceque leurs meres les enfantoient par l'opération du Ciel.*

Fo-hi naquit à Kieou-y, & fut élevé à Ki-tching. On ne peut rien dire de certain sur tous ces noms de pays. Les Chinois prétendent que ceux-ci sont à l'Occident.

Fo-hi avoit le corps de Long ou de Dragon, la tête de bœuf. Ven-tse (1) *dit le corps de serpent & la tête de Ki-lin. D'autres disent qu'il avoit la tête longue, les yeux beaux, les dents de Tortue, les levres de Long, la barbe blanche, qui tomboit jusqu'à terre: il étoit haut de neuf pieds un pouce, il succéda au Ciel & sortit à l'Orient: il étoit orné de toutes les vertus, & il réunissoit ce qu'il y a de plus haut & de plus bas.* Uu Dragon-cheval sortit du fleuve, portant une mappe ou table sur son dos; ce monstre embarrasse les Interpretes. Kong-ngan-koue dit *qu'il réunit la semence du Ciel & de la Terre, qu'il a le corps du cheval & les écailles de Long, qu'il est aîlé, & qu'il peut vivre dans l'eau.* Tout le monde convient que l'*Y-king* a été fait d'après cette mappe, qui étoit sur le dos de ce Dragon-cheval. On convient encore que tout l'*Y-king* se rapporte aux deux symboles, *Kien* & *Kouen*, qui ne font qu'un seul & même tout. On convient enfin que *Kien* désigne le Ciel & le Dragon, que *Kouen* désigne la *Terre* & la *Cavale*. Comme cette mappe, nommée *Ho-tou*, servit à faire l'Y-king, de même le *Lo-chu* servit pour tracer les lettres; c'est pour cela qu'on a vu que Se-hoang reçut le Lo-chu. Il est donc faux que Fo-hi ait fait le premier les lettres, & que le Lo-chu ne parut au monde qu'au tems du grand Yu. Le Chapitre Hi-tse dit que Fo-hi *en haut considéra les images du Ciel, qu'en bas il prit des modeles sur la terre, que son corps lui fournit plusieurs rapports intimes, qu'il en trouva dans toutes les créatures les plus éloignées, qu'alors il plaça pour la premiere fois les*

(1) *Ven-tse* étoit disciple de Lao-tse; il a écrit dans les principes de la doctrine de son Maître; c'est peut-être le même que Yun-ven-tse.

huit ſymboles pour pénétrer les huit vertus de l'eſprit intelligent, & pour ranger par ordre tous les êtres, ſuivant le caractere de chacun. Tchu-hi dit *qu'en traçant les ſymboles il devint le premier pere des lettres.* Il réſulte cependant, d'après ce que j'ai rapporté juſqu'ici, que les lettres exiſtoient long-tems avant Fo-hi, ſi on peut ſe ſervir des termes *avant* & *après* dans une Chronique auſſi confuſe que celle-ci. Le livre San-fen dit que *Fo-hi fut Empereur à trente ans, que vingt-deux ans après il reçut le Ho-tou, & qu'au bout de vingt-deux autres années, il fit le Livre Céleſte.* Le Hi-tſe dit *qu'au commencement on gouvernoit les Peuples par le moyen de certains nœuds qu'on faiſoit à des cordes, qu'enſuite le Sage mit à la place l'écriture pour ſervir aux Officiers à remplir tous leurs devoirs, & aux Peuples à examiner leur conduite, & c'eſt ſur le ſymbole Kouai qu'il ſe régla pour exécuter ſon ouvrage.* Yang-tching tſai (1) explique cela de cette maniere: » Il eſt évident, dit-il, que les deux parties du ſymbole *Kouai* ſont en bas, *Kien*, le Ciel; & en haut, *Toui*, la bouche ou la langue. Cette écriture, conclut-il, étoit donc la bouche & la parole du Ciel. Le San-fen a donc raiſon de l'appeller *Tien-chu* ou *Livre Céleſte*; c'eſt par-là que Fo hi perfectionna ſa loi de paix, pour être la regle immuable de tous les Rois à venir. Cette Loi Céleſte étoit compriſe en dix paroles, ou plutôt elle étoit au-deſſus de toutes paroles; » par elle tout le monde ſe purifioit le cœur dans le ſilence de la retraite, par elle les vertus du Prince & des Sujets s'agrandiſſoient & s'étendoient. Ce bon Roi montoit chaque jour de grand matin ſur une terraſſe, pour inſtruire lui-même ſon Peuple «. Le Vai-ki prenant ces deux mots *Chu Ki* pour les lettres, au lieu que c'eſt plutôt un Livre Divin, *Tien-chu* une Ecriture Céleſte, dit avec raiſon que toutes les lettres ſe réduiſent à ſix claſſes; mais il ſe trompe dans l'ordre dont il les range, & dans l'idée qu'il en donne. Ceux qui ſont venus après lui ayant mieux aimé copier ce qu'il en avoit dit, que de ſe donner la peine d'aller à la ſource,

---

(1) *Yang-tching-tſai* vivoit ſous la Dynaſtie des Fong, dans le dixieme ſiécle de l'Ere Chrétienne.

ſont tombés dans les mêmes erreurs; mais ils diſent vrai quand ils ajoûtent que par ce moyen Fo-hi *fit que dans tout l'Univers la juſtice & la raiſon ſe rapportaſſent aux lettres, & que toutes les lettres du monde ſe rapportaſſent aux ſix claſſes ou regles qu'il appella Lo-chu :* c'eſt donner une grande idée de cette écriture.

Pour revenir aux huit ſymboles, qu'on peut voir au bas de la page (1), ſi l'on vient à les doubler, il en naîtra 64, de ſix lignes chacun; mais c'eſt une queſtion parmi les Chinois, ſavoir qui les a le premier ainſi doublés. Ceux qui veulent que ce ſoit Fo-hi paroiſſent approcher plus de la vérité; Lo-pi, qui eſt de ce ſentiment, dit avec raiſon que pour concevoir comment Fo-hi pût trouver dans treize ſymboles tout ce qui eſt rapporté dans le Hi-tſe, il faut néceſſairement avoir recours aux deux petits de trois lignes dont chacun des ſix lignes eſt composé. J'ai fait déja ſentir cela en parlant du ſymbole *Kouai*, ſur lequel l'écriture a été formée. La même choſe arrive dans tous les autres: donc les ſymboles doublés étoient en uſage dès le tems de Fo-hi; cela eſt clair. Lo-pi ajoûte que Fo-hi tira des ſymboles de ſix lignes tout ce qui concerne le bon Gouvernement. Par exemple, le ſymbole *Li* lui donna l'idée de faire des filets pour la chaſſe & pour la pêche, & ces filets furent une nouvelle occaſion d'inventer la toile pour faire des habits; c'eſt ſur le ſymbole *Kouai* qu'il forma ſon Livre des Loix, &c. C'eſt donc ſe tromper que de penſer que du tems de Fo-hi on ſe ſervoit encore de cordes nouées, & que l'uſage des livres ne vint que ſous Hoang-ti; c'eſt la concluſion du Lou-ſe.

Fo-hi apprit au Peuple à élever les ſix animaux (2) *domeſtiques, non-ſeulement pour avoir de quoi ſe nourrir, mais*

---

(1) Voyez la planche IV, n°. 2, *a Kien*, æther; *b toui*, aqua pura; *c li*, ignis purus; *d tchin*, tonitru; *e ſun*, ventus; *f kan*, aqua; *g ken*, mons; *h kouen*, terra. Ces huit trigrames peuvent s'appliquer à mille autres choſes, & ſe ranger de cent manieres. Ils expriment ici un ſiſtême du monde, ſuivant lequel plus chacun s'éloigne de la terre, plus il eſt pur.

(2) Ces ſix animaux ſont *Ma*, le cheval; *Nieou*, le bœuf; *Ki*, la poule; *Tchu*, le cochon; *Keou*, le chien; *Yang*, le mouton.

aussi pour servir de victimes dans les sacrifices qu'il offroit au Maître du monde Chin-ki (1); car c'est lui qui régla les Rits *Kiao-chen* (2), & c'est pour le même usage qu'il fit un vase qu'il appella *Ting*. Lo-pi, dans une dissertation faite exprès, dit que *c'est par ce vase que commence l'harmonie*; car quand il a l'ouverture en bas, c'est *Tchong*, une cloche qui est la base & le fondement de la musique: quand il a l'ouverture en haut, c'est *Ting*, une espece de marmite & un des principaux vases pour le sacrifice d'union. Les Trepieds, dont on fait si grand cas dans Homere, pourroient bien avoir le même usage: quoi qu'il en soit, Fo-hi fondit un *Ting*, Hoang-ti trois, & le grand Yu neuf; mais, comme remarque le Lou-se, *neuf sont trois, & trois sont un.*

La monnoie dont Fo-hi voulut qu'on se servît, étoit de cuivre, ronde en dedans, pour imiter le Ciel, & quarrée en dehors, pour imiter la Terre. Il fit sur lui-même l'épreuve de plusieurs plantes médicinales; cela se dit communément de *Chin-nong*; mais Kong-tsong-tse (3) & le Che-pen veulent que ce soit *Fo-hi*. Lo-pi concilie ces sentiments, en disant que Chin-nong acheva ce que Fo-hi avoit commencé.

» Avant Fo-hi les sexes se mêloient indifféremment; il établit les mariages, & ordonna des cérémonies avec lesquelles ils devoient se contracter, afin de rendre respectable le premier fondement de la société humaine, & le Peuple vécut depuis avec honneur «.

Il divisa l'Univers en neuf parties, & considérant la vaste étendue de ses Etats, il chercha des Sages pour l'aider à

(1) *Chin* désigne proprement l'esprit du Ciel, & *Ki* celui de la Terre; l'un & l'autre ainsi joints, désignent le Maître du Monde. *Tien-ti*, le Ciel & la Terre, à le même sens.

(2) *Kiao-chen*, c'est la même chose que *Kiao-che* & que *Fong-chen*, dont j'ai déja parlé ci-dessus; *Kiao* est un lieu découvert hors des murs, *Che* c'est la même chose que *Chen* & *Ki*.

(3) *Kong-tsong-tse* est un des descendants de Confucius; on dit que c'est lui qui, dans la persécution de Chi-hoang-ti, cacha les livres dans la muraille de sa maison, & s'enfuit au désert. On a plusieurs de ses Ouvrages.

gouverner

gouverner des Peuples ſi nombreux. Il fit Kong-kong ſon premier Miniſtre, à ce que diſent le Vai-ki & le Tſien-pien, & ils ajoûtent qu'il diſtingua ſes Officiers par le nom de Long ou Dragon; Tchu-ſiang fut le Long volant, il fit les lettres: Hao-ing fut le Long caché, il fit le calendrier: Tai-ting fut le Long qui ſe repoſe, il fit les maiſons; Hoen-tun fut le Long qui deſcend, il chaſſa tous les maux; Yn-kang fut le Long de la Terre, il cultiva les champs; Li-lou fut le Long de l'eau, il fut Maître des eaux & des forêts. Lo-pi appelle tout cela de pures viſions des Ecrivains de la Famille des Han; & au lieu de prendre pour Officiers de Fo-hi tous les Empereurs qui le précédoient de pluſieurs ſiécles, il en cite d'autres qui ont des noms tout différents. L'Auteur du Vai-ki, ſans ſonger ſi cela eſt probable ou non, prend tous ces Miniſtres de Fo-hi, au nombre de quinze (1), & en fait autant d'Empereurs, qu'il fait régner l'un après l'autre entre Fo-hi & Chin-nong. Nan-hien croit pouvoir tout accommoder en diſant que ces quinze Seigneurs n'étoient que des Princes ſubalternes, qui gouvernoient diverſes Provinces, comme firent enſuite les Rois Tributaires; mais il avertit à propos qu'il n'y a rien ſur tout cela qui ſoit certain.

Fo-hi travailla beaucoup ſur l'Aſtronomie. Il eſt dit dans le Tcheou-pi-ſouan (2), *qu'il diviſa le Ciel en degrés*, & Lo-pi avertit que le Ciel n'a point proprement de degrés, mais que cela eſt pris du chemin que le ſoleil fait en un an. La période de ſoixante eſt de l'invention de Fo-hi. Le Tſien-pien dit clairement qu'il fit un calendrier pour fixer l'année à Yn (3), & qu'il eſt l'Auteur du Kia-tſe ou du Cycle; le San-fen dit la même

(1) Le premier eſt Niu-va; les quatorze ſuivants, ſont tous ceux dont j'ai parlé ci-deſſus, juſqu'à Fo-hi.

(2) *Tcheou-pi-ſouan-king* eſt un ouvrage fort ancien, qui traite de Mathématique, on y dit que l'étoile polaire s'appelle ainſi, parcequ'elle eſt droit au centre du pole; or elle en eſt préſentement aſſez loin; &, par le chemin qu'elle a fait; on pourroit juger de l'antiquité de ce livre, ou plutôt de la tradition qu'il a conſervée.

(3) J'ai dit ci-devant que le caractere *Yn* marquoit un des trois commencements d'année.

chose, & le Han-li-tchi (1) dit que Fo-hi fit le premier calendrier par le Kia-tse : ainsi quand le Che-pen l'attribue à Hoang-ti, c'est une erreur.

Fo-hi fit des armes & établit des supplices. Ces armes étoient de bois ; celles de Chin-nong furent de pierre, & Tchi-yeou en fit enfin de métal. Fo-hi fit écouler les eaux, & entoura les villes de murailles; puisque Chin-nong commença d'en faire de pierres, il faut que les murs qu'éleva Fo-hi ne fussent que de terre battue.

Fo-hi donna les regles de la musique ; ceux qui attribuent ce bel art à Hoang-ti se trompent. Après que Fo-hi eut institué la pêche, il fit une chanson pour les Pêcheurs, & c'est à son exemple que Chin-nong en fit une pour les Laboureurs : il prit du bois de *tong*, le creusa, & en fit une lyre longue de sept pieds deux pouces ; les cordes étoient de soie & au nombre de vingt-sept; il appella cet instrument Li. Les opinions sont ici fort diverses ; pour le nombre des cordes, les uns disent 27, d'autres 25, d'autres 20, d'autres 10, & d'autres enfin seulement 5 ; pour sa longueur, les uns lui donnent sept pieds deux pouces, les autres seulement trois pieds, six pouces, six lignes. Lo-pi dit que trois & huit sont les nombres propres du bois: or trois fois neuf font vingt-sept, qui est le nombre des cordes, huit fois neuf font soixante-douze, ce qui fait la longueur de soixante-douze pouces; je donne cela pour ce qu'il peut valoir. Le Che-pen décrit ainsi la lyre de Fo-hi : le dessus étoit rond comme le Ciel, le dessous étoit plat comme la terre ; l'étang (2) du *Long* avoit huit pouces pour communiquer avec les huit vents ; l'étang du Fong avoit quatre pouces, pour représenter les quatre saisons, & il y avoit cinq cordes, symboles des cinq planetes; quand Fo-hi la touchoit, elle rendoit un son céleste ; il jouoit dessus un air nommé *Kia-pien*, pour répondre aux bienfaits de l'esprit intelligent, & pour

---

(1) *Han-li-tchi* est un Traité qui doit se trouver dans la grande Histoire Chinoise intitulée *Nien-y-se*.

(2) L'étang du Long & du Fong est le nom qu'on donne à deux endroits de ce Kin ou de cette lyre ; je n'en sais pas davantage.

concilier le Ciel & l'Homme. Le livre Kin-tſan (1) dit que Fo-hi fit cette lyre pour détourner les maléfices, & pour bannir du cœur l'impureté.

Fo-hi prit du bois de *Sang* & fit une guittare à trente-ſix cordes; cet inſtrument ſervoit à orner la perſonne de vertus, & à régler ſon cœur, afin de retourner à la droiture & à la vérité céleſte. Le Che-pen dit qu'elle avoit cinquante cordes; mais que Hoang-ti en fit une de vingt-cinq, parceque celle de Fo-hi rendoit un ſon trop affligeant; c'eſt peut-être de-là que Siao-ſe-ma dit que la guittare de Fo-hi avoit vingt-cinq cordes. Enfin il fit un troiſieme inſtrument de terre cuite nommé *huen*, après quoi les rits & la muſique furent dans une grande élévation; on ne trouvoit plus rien de difficile, les Peuples étoient ſimples, & ſans tant de paroles ils ſe convertiſſoient; les enfans & les ſujets étoient obéiſſants & ſouples, ce qui rendoit le Roi & les Peres reſpectables; enfin il n'y avoit jamais eu un ſiécle ſi beau.

Fo-hi remercia le Seigneur de tous les biens qu'il en avoit reçu: il mourut âgé de 194 ans, après en avoir régné 164, ou, ſelon d'autres, 115: il fut enterré à Chan-yang, d'autres diſent à Tchin, & tout çela eſt en occident. Le Lou-ſe remarque que les tombeaux de tous ces anciens Rois ſont en divers lieux. Dans le Chan-hai-king on les rencontre preſque tous ſur le mont Kouen-lun; & Lo-pi dit que les vieillards ſavent par tradition qu'il y a un mont Kouen-lun; mais qu'il n'y a perſonne qui diſe *j'y ai été*. La mere de Fo-hi fut enterrée dans la plaine de Feou-kiu; pour ce qui eſt de ſon pere, on dit qu'il n'en a point, & que ſa mere l'avoit conçu par miracle. La fille, ou, ſelon d'autres, la femme de Fo-hi ſe noya dans le fleuve *Lo*; c'eſt pourquoi on la regarde comme l'Eſprit de ce fleuve.

---

(1) Le livre *Kin-tſan* eſt un livre que je ne connois pas.



CHAPITRE XII.

Kong-kong.

IL n'y a peut-être point de perſonnage dans toute l'Antiquité Chinoiſe, ſur lequel les opinions ſoient plus partagées que ſur celui-ci. Le Vai-ki & pluſieurs autres livres diſent que Kong-kong étoit premier Miniſtre ſous Fo-hi, & cependant le même Vai-ki rapporte que ce Kong-kong combattit contre Tcho-yong, qu'il ne put le vaincre, & que de rage il donna de la tête contre le mont Pou-tcheou (1) : or l'Empereur Tcho-yong eſt antérieur à Fo-hi de pluſieurs ſiécles. D'autres Auteurs, en aſſez grand nombre, font combattre Niu va & Kong-kong, comme je dirai ci-après. *Hoai-nan-tſe dit que Kong-kong diſputa l'Empire à Tchouen-hio, que dans ſa colere il donna un coup de corne contre Pou-tcheou, que les colonnes du Ciel en furent briſées, & les liens de la Terre rompus, que le Ciel tomba vers le nord-oueſt & que la terre eut une breche au ſud-eſt.* Ven-tſe dit auſſi que Kong-kong *fit le déluge, ce qui obligea Tchouen-hio à le faire mourir.* D'autres mettent cet événement ſous Kao-ſin, qui ne régna qu'après Tchouen-hio. Hoai-nan-tſe dit qu'autrefois Kong-kong donna de toutes ſes forces contre le mont Pou-tcheou, en ſorte que la terre tomba vers le ſud-eſt; qu'il diſputa l'Empire de l'Univers à Kao-ſin, & qu'il fut précipité dans l'abîme. Kia-kouei (2) dit que Kong-kong deſcendoit de Chin-nong, que ſur la fin du regne de Tchouen-hio il tyranniſa les Rois Tributaires, livra bataille à Kao-ſin, & ſe fit Empereur. Pluſieurs autres, après Hoai-nan-tſe, placent Kong-kong du tems de l'Empereur Yao, & diſent qu'il fut relegué à la Région des ténebres (Yeou-

---

(1) Le mont *Pou-tcheou*, ſuivant le Chan-hai-king, eſt ſitué au nord-oueſt de Kouen-lun, & Kouen-lun eſt parconſéquent au Sud eſt de Pou-tcheou ; Pou-tcheou, dit ce livre, eſt la Cour ſupérieure du Seigneur, & Kouen-lun eſt la Cour inférieure.

(2) *Kia-kouei* vivoit ſous la Dynaſtie des Han Orientaux, entre l'an 24 & l'an 220 de J. C. : il a fait beaucoup d'Ouvrages.

tcheou). Le même Hoai-nan-tſe dit que du tems de Chun, Kong-kong excita le déluge pour perdre Kong-ſang. Enfin Sun-tſe attribue au grand Yu la victoire ſur Kong-kong. Voilà donc le même fait, avec les mêmes circonſtances, arrivé ſous preſque tous les Empereurs depuis Fo-hi & même depuis Tcho-yong juſqu'au fondateur de la famille de Hia; ce qui eſt bien à remarquer. Lo-pi, pour tâcher de répondre à cette difficulté, dit qu'il y a eu pluſieurs Kong-kong; que celui qu'on met ſous Fo-hi étoit un Roi Tributaire, que celui dont on parle ſous Yao, étoit fils de Chao-hao, & que celui que l'on place ſous Chun deſcendoit de Chin-nong; mais la difficulté demeure toute entiere. Car comment pouvoir attribuer à pluſieurs hommes un même fait auſſi extraordinaire qu'eſt celui de faire une breche au Ciel, de briſer les liens de la Terre, & d'exciter un déluge univerſel pour perdre Kong-ſang? Or ce fait ſe trouve répété par-tout où l'on parle de Kong-kong; & d'ailleurs le ſentiment de Lo-pi ne peut être pris que pour un ſyſtême, & ce ſyſtême ne vaut pas mieux que celui des Auteurs, qui font paſſer quinze Empereuts pour autant d'Officiers de Fo-hi; ſyſtême que Lo-pi rejette bien loin.

Quoi qu'il en ſoit, Kong-kong en Chinois offre la même idée que Πανεργος en Grec. Le livre Kouei-tſang dit *qu'il avoit le viſage d'homme, le corps de ſerpent & le poil roux; il étoit ſuperbe & cruel, & il avoit des Miniſtres auſſi méchants que lui. Il ſe vantoit d'avoir la ſageſſe du Sage, & diſoit qu'un Prince comme lui ne devoit point avoir de Maître. Enivré de ſa prétendue prudence, il ſe regardoit comme un pur Eſprit, & ſe faiſoit appeller la vertu de l'eau; il chargeoit le Peuple d'impôts, & les exigeoit à force de ſupplices; il employa le fer à faire des coutelas & des haches, & le Peuple ſans appui périſſoit miſérablement: il ſe plongea dans toutes ſortes de debauches, & ſes débauches le perdirent. Un de ſes principaux Miniſtres ſe nommoit Feou-yeou. Tſe-tſan* (1) *dit que ce méchant*

(1) *Tſe-tſan* eſt un ancien Sage qui vivoit avant Confucius; il étoit premier Miniſtre du Royaume de Tſi; n'y ayant point de pont ſur une riviere voiſine de la Cour, il paſſoit lui-même le Peuple dans ſon chariot.

homme fut défait par Tchouen-hio, & qu'il se jetta dans le fleuve Hoai. Son corps étoit rouge comme le feu, & il ressembloit à un ours. Un autre Ministre encore plus cruel se nommoit Siang-lieou. Le Chan-hai-king dit qu'il avoit neuf têtes pour dévorer les neuf montagnes, & le met au nord du mont Kouen-lun.

Kong-kong régna en tyran pendant quarante-cinq ans: son fils étoit, comme lui, sans mérite; il mourut au solstice d'hiver, & devint un Esprit malin. Le Fong-sou-tong (1) donne à Kong-kong un autre fils nommé Sieou, qui fut si grand voyageur qu'on le prît après sa mort pour l'Esprit qui préside aux voyages. Tso-chi dit qu'un fils de Kong-kong nommé Keou-long, acquit du mérite dans l'agriculture; sous l'Empereur Tchouen-hio, il eut la charge de Heou-tou. C'est une erreur, ajoûte le Fong-sou-tong, de le prendre pour l'Esprit de la Terre. Le même Tso-chi parle d'un autre fils de Kong-kong nommé Huen-min, dont on a fait une étoile qui préside à la pluie.

Lie-tse & Yun-tse mettent Kong-kong avant Niu-va; mais on demande s'il faut le traiter de Roi (Vang), ou bien de Pa ou de Prince? Lo-pi répond qu'il n'a été ni l'un ni l'autre; mais un usurpateur. L'idée de Pa étoit inconnue dans l'antiquité, & n'a commencé à paroître que lorsqu'on n'a plus reconnu de véritable Roi (Vang). Se-ma-kouang dit que les anciens Empereurs avoient sous eux trois Kong: le premier demeuroit à la Cour près du Roi, & les deux autres partageoient entr'eux le gouvernement de l'Univers; on appelloit ceux-ci les deux Pe; ce qui est fort différent de ce qu'on entendit dans la suite par les cinq Pa, qui furent l'un après l'autre à la tête des Rois leurs égaux.

---

(1) *Fong-sou-tong*; c'est un recueil à-peu-près comme Pe-hou-tong; l'Auteur vivoit sous les Han, & s'appelle Yng-chao.

CHAPITRE XIII.

NIU-OUA OU NIU-VA.

C'EST la sœur, ou, selon d'autres, la femme de Fo-hi; on l'appelle encore *Niu-hi* & *Niu-hoang*, la Souveraine des Vierges, & *Hoang-mou*, c'est-à-dire, la Souveraine Mere; mais son plus beau nom est *Ven-ming*. Dans l'Y-king, le Sage accompli est souvent désigné par ces deux mots; *ven* veut dire *pacifique*, & *ming* signifie *la lumiere*. Le Roi Chun, dans le Chou-king, s'appelle *Ven-ming* par la même raison. On donnoit à Fo-hi pour nom de race *Fong*, c'est-à-dire, *le vent*, & on donne à Niu-va celui de *Yun* ou la nuée. Le Choue-ven dit que *Niu-va est une Vierge Divine qui convertit toutes choses*. On lit dans le texte du Lou-se, qu'elle a fait le Ciel, & dans le Chan-hai-king, qu'elle a pris de la terre jaune & en a formé l'homme: c'est ainsi, ajoûte-t-il, que l'homme a commencé. On a vu ci-devant que Fo-hi a fait le Ciel & la Terre. La même chose pourroit se dire de Chin-nong dans le sentiment de ceux qui disent que Fo-hi, Niu-va & Chin-nong sont les trois Souverains; car le Fong-sou-tong assure que le titre de *Hoang* ne convient proprement qu'au Ciel; & dans l'opinion que Fo-hi, Niu-va & Chin-nong étoient des hommes, il ajoûte qu'ils étoient semblables au Souverain Ciel, & que c'est pour cela qu'on les appella *Hoang*.

Niu-va avoit le corps de serpent, la tête de bœuf & les cheveux épars; en un seul jour elle pouvoit se changer spirituellement en 70 ou 72 manieres. Elle sortit du mont Chin-kouang; en naissant elle étoit douée d'une intelligence divine, ne laissant aucune trace sensible. Non-seulement elle est la Déesse de la paix, mais sa victoire sur Kong-kong fait voir ce qu'elle peut dans la guerre; c'est donc en même-tems la pacifique Minerve & la belliqueuse Pallas fille de Jupiter; elle préside encore aux mariages comme Junon; mais on ne peut pas dire de Junon ce qu'on dit de Niu-va, *qu'elle obtint par ses prieres d'être vierge & épouse tout ensemble*. C'est ainsi que la Reine Kiang-yuen devint la mere de Heou-tsi, & resta vierge.

Kong-kong, dit Lo-pi, fut le premier des Rebelles; il excita le déluge pour rendre l'Univers malheureux; il brisa les liens qui unissoient le Ciel & la Terre, & les hommes accablés de tant de miseres, ne pouvoient les souffrir : alors Niu-va déployant ses forces toutes divines, combattit Kong-kong, le défit entierement & le chassa. Après cette victoire elle rétablit les quatre points cardinaux, & rendit la paix au monde (1). La Terre étant ainsi redressée, & le Ciel mis dans sa perfection, tous les Peuples passerent à une vie nouvelle. On trouve dans d'autres Auteurs quelques circonstances qui ne sont point à négliger. Yun-tse (2) dit que Kong-kong donna de ses cornes contre le mont Pou-tcheou, qu'il renversa les colonnes du Ciel, qu'il rompit les liens de la Terre, que Niu-va rétablit le Ciel & tira des fleches contre dix Soleils. Hoai-nan-tse ajoûte que Niu-va purifia par le feu des pierres de cinq couleurs, & qu'elle en boucha les breches du Ciel; qu'elle prit les pieds d'une monstrueuse tortue, pour redresser les quatre termes; qu'elle tua le Dragon noir (3), pour rendre la paix à la Terre, qu'elle brûla des roseaux & en ramassa les cendres pour servir de digue au débordement des eaux. Le Ciel avoit reçu

---

(1) *Ki-tcheou* & *Tchong-ki* sont le Royaume du milieu, comme le dit expressément la Glose en cet endroit du Lou-se. Par ce Royaume du milieu, on doit entendre le monde entier; on le voit assez par les termes de *Tien-hia*, tout ce qui est sous le Ciel & de *Van-min* tous les peuples. C'est un Royaume qui est environné de quatre mers, qui a le mont *Tai-chan* au centre, & quatre autres montagnes à ses quatre coins; c'est un Royaume dont on ignore les diverses contrées, les rivieres & les montagnes, dont on trouve les noms dans les anciens Auteurs; il paroît tout-à-fait distingué de Kouen-lun; cependant ce mont *Pou-tcheou*, qui est au nord-ouest, qu'on nomme la Cour Supérieure du Seigneur, & qui étant ébranlé par Kong-kong, occasionna une grande breche au Ciel, ce Kouen-lun, qui est au sud-est, qu'on appelle la Cour Inférieure du Seigneur, & qui devient séparé du Ciel. Ces deux montagnes paroissent assez clairement désigner le Ciel & la Terre, & malgré cela on ne trouve nulle part que le Royaume du milieu soit la même chose que le mont Kouen-lun.

(2) *Yun-tse* est peut-être Yun-yen-tse ou Kouan-yun-tse.

(3) *He-long*, le dragon noir. Il est bien rare de trouver le caractere long pris, comme ici, en mauvaise part.

au

au nord-oueſt une grande breche, & la Terre avoit été rendue inſuffiſante au ſud-eſt, Niu-va répara tout, en donnant à la Terre de nouvelles forces, & rempliſſant les breches que Kong-kong, par ſa révolte, avoit faites au Ciel.

Ces deux faits, l'un de Kong-kong en mal, & l'autre de Niu-va en bien, ont paru ſi extraordinaires aux Chinois modernes, que ne pouvant les expliquer, ils ont pris le triſte parti de les réfuter. Tchao-ſiue-kang (1), parle ainſi au raport d'Yuen-leao-fan : *Puiſqu'on appelle le mont Pou-tcheou la Colonne du Ciel, il faut qu'il ſoit d'une hauteur extrême, Kong-kong ne peut avoir guere plus d'une toiſe de haut, quelque grand qu'on le faſſe, & quelques forces qu'on lui donne, il ne pouvoit pas remuer plus de trois milles peſant; comment donc veut-on que d'un coup de ſa tête il ait ébranlé le mont Pou-tcheou? Ce qu'on dit de Niu-va eſt encore plus extravagant, car le Ciel eſt éloigné de la Terre de je ne ſais combien de milles & de milles toiſes, & Niu-va, quoi que Reine de la Terre, n'étoit après tout qu'une femme, comment donc peut-elle voler au Ciel pour le radouber avec des pierres de cinq couleurs?* Il ajoûte que ce ſont autant de pures chimeres.

Niu-va victorieuſe s'établit dans une plaine ſur le mont Tchong-hoang; elle paſſa enſuite ſur le mont Li, & comme elle régna par le bois, on dit que ſa domination eſt à l'orient. » Ses mérites, dit Hoai-nan-tſe, pénétrent juſqu'au plus haut des Cieux, & s'étendent juſqu'au plus profond des abîmes; ſon nom ſe répand ſur tous les ſiécles futurs, & ſa lumiere remplit tout l'Univers; montée ſur le char du tonnerre, elle le fait tirer par des Long aîlés & ſoumis à ſes ordres; un nuage d'or la couvre & l'environne; elle ſe joue ainſi dans le plus haut des airs, juſqu'à ce que parvenue au neuvieme Ciel elle fait ſa cour au Seigneur (Ti) à la porte de l'intelligence; ne reſpirant que l'union & la paix, elle ſe repoſe auprès du Tai-tſou, & comblée de tant de gloire, loin de vanter ſes mérites, elle ſe tient dans un humble & reſpectueux ſilence ».

---

(1) *Tchao-ſiue-kang* vivoit ſous la Dynaſtie des Ming; il a fait pluſieurs livres dnas le quatorze ou quinzieme ſiecle.

On attribue à Niu-va plusieurs instruments à vent & à anche. » Les deux premiers, nommés Seng & Hoang, lui servoient pour communiquer avec les huit vents ; par le moyen des kouen ou flutes doubles, elle réunit tous les sons à un seul, & accorda le Soleil, la Lune & les Etoiles, c'est ce qui s'appelle un concert parfait, une harmonie pleine ; sa guittare étoit à cinq cordes, elle en jouoit sur les collines & sur les eaux ; le son en étoit fort tendre ; elle augmenta le nombre des cordes jusqu'à cinquante, afin de s'unir au Ciel, & pour inviter l'Esprit à descendre ; mais le son en étoit si touchant qu'on ne pouvoit le soutenir ; c'est pourquoi elle les réduisit à vingt-cinq, pour en diminuer la force ; & alors il n'y eut plus rien dans l'Univers de si caché ni de si délicat, qui ne fût dans l'ordre ».

Niu-va régna 130 ans ; son tombeau est en cinq endroits différents ; on prétend qu'elle a plusieurs fois apparu. Quelques Auteurs ne la comptent que comme ayant aidé Fo-hi à gouverner, prétendant qu'une femme ne peut s'asseoir sur le Trône de l'Univers.

CHAPITRE XIV.

CHIN-NONG.

CE qui distingue principalement ce Heros de tous les autres, c'est l'Agriculture & la Médecine. Plusieurs Auteurs prétendent, d'après le Hi-tse, que Chin-nong fut successeur de Fo-hi ; c'est qu'ils ne séparent point Fo hi de Niu-va ; mais on ne dit nulle part, que je sache, comment Chin nong parvint à l'Empire.

La mere de Chin-nong s'appelle *Ngan-teng* ou *Niu-tong*, la fille qui monte & qui s'éleve : on la fait épouse de Chaotien, sans qu'on sache quel est ce personnage. Niu teng se promenant un jour à Hoa yang, c'est-à-dire, au midi de la colline des fleurs, conçut, par le moyen d'un Esprit, dans un lieu nommé *Tchang yang*, & mit au monde Chin-nong, dans

un antre au pied du mont Li (1), ou, ſelon d'autres, dans un rocher du mont Li. C'eſt là qu'on veut que Lao-tſe ſoit auſſi né. Cette Grotte n'a qu'un pas en quarré à ſon entrée; mais en dedans elle eſt haute de trente toiſes, & longue de deux cents pieds, on l'appelle *la Grotte de Chin-nong*. Il fut élevé & habita ſur les bords du fleuve Kiang (2), & prit de-là le nom de Kiang.

Chin-nong eut l'uſage de la parole trois heures après qu'il fut né, à cinq jours il marcha, à ſept il eut toutes ſes dents, & à trois ans il ſavoit tout ce qui regarde l'Agriculture. On dit que lorſqu'il naquit, la Terre fit ſortir neuf fontaines, & que quand on buvoit dans une, l'eau des huit autres s'agitoit. Chin-nong étoit haut de huit pieds ſept pouces, il avoit la tête de bœuf & le corps d'homme, le front de dragon & les ſourcils très grands; on l'appella *Chin-nong*, c'eſt-à-dire, le divin Laboureur, ſoit à cauſe que l'Agriculture dont il s'agit eſt toute divine, ſoit à cauſe de la ſincérité & de la bonté de ſon cœur. Il régna d'abord à Y & enſuite à Ki; c'eſt pourquoi on le nomme Y-ki. Une Gloſe dit que Y eſt le Royaume où naquit Y-yun, & que Ki eſt un pays dont Ven-vang fut obligé de châtier les Peuples. Il y a des Auteurs qui veulent que Y-ki ſoit un ancien Empereur, le même que Tai-ting. Chin-nong eſt auſſi pris pour Ti-hoang, & ſe nomme ſouvent Yen-ti, parcequ'il régna par le feu.

Chin-nong eut pour Maître Lao-long-ki; on le fait auſſi diſciple de Tchi-ſong-tſe, qui fut Maître de Hoang-ti & d'Yao. Cet Hermite eſt le premier des *Sien* ou des Immortels, & s'appelle ſouvent Mou-kong. Le Chan-hai-king dit qu'il ſe

---

(1) *Li*, cette montagne s'appelle auſſi *Lie*. Tous ces pays, comme j'ai dit ſont inconnus.

(2) *Kiang* n'eſt pas ici le même caractere que celui du fleuve Kiang. Le premier, dont il s'agit ici, eſt compoſé de deux parties; en haut eſt le caractere qui ſignifie *mouton*, *chevre* ou en général cette eſpece d'animal; au-deſſous eſt celui qui déſigne la *fille* ou la *femelle*. Le Choue-ven a donné cette analyſe. Tchao-fan-fou a fait ſur ce livre un commentaire intitulé *Choue-ven-tſang-tſien*.

brûla ſur le mont Kin-hoa, & que quittant ſa dépouille mortelle, il s'envola ſur le mont Kouen-lun, & s'arrêta dans une grotte de pierre, qui étoit la demeure de Si-vang-mou. La fille cadette de Chin-nong le ſuivit, & devint immortelle. On trouve quantité de traces de Mou-kong ſur le mont Ngo-mi; il préſide à la pluie. Tout ceci eſt tiré de Lieou-hiang (1). Chin-nong conſulta encore un autre Hermite nommé Tchun-hi, &, ſelon d'autres, Tai-y-ſiao-tſe. Il lui demanda pourquoi les Anciens vivoient ſi long-tems; l'Hermite répondit, *que le Ciel avoit neuf portes, que le Soleil & la Lune tenoient le milieu, & que c'eſt le chemin le plus sûr.*

Le livre Y-tcheou-chou (2) dit que ſous Chin-nong il plut du blé; le Chi-king (3), en parlant de Heou-tſi, dit auſſi que le bon grain deſcendit naturellement du Ciel. Le Lou-ſe dit que tous les grains en général ſont un préſent du Ciel, & il s'objecte que les voies du Ciel ſont fort éloignées, & que ce qu'on rapporte de Chin-nong & de Heou-tſi n'eſt peut-être pas vrai. Il répond que dire cela c'eſt une extravagance, & qu'il n'y a rien qui ſoit plus proche que la communication mutuelle du Ciel & de l'homme.

Le Chapitre Hi-tſe dit que Chin-nong conſidérant le Koua nommé Y (4), prit du bois fort & dur dont il fit le coutre de la charue, & choiſit du bois plus tendre pour en faire le manche: il apprit ainſi aux hommes à cultiver les champs; c'eſt ce que Tibulle attribue à Oſiris. Au reſte, Oſiris, de même que

---

(1) *Lieou-hiang*, fameux Ecrivain ſous les Han: il mit en ordre la Bibliotheque Impériale; il a fait pluſieurs Ouvrages, entr'autres l'Hiſtoire des Immortels, les Femmes Illuſtres, les Guerres Civiles, &c. Il écrit bien.

(2) *Y-tcheou-chou*; c'eſt, dit Lieou-hiang, ce qui reſta de l'ancien Chou-king. On prétend que ce livre ne fut fait que du tems des Tcheou orientaux. Tout cela eſt donc fort inférieur au vrai Chou-king.

(3) Le *Chi-king* eſt un des principaux livres canoniques; c'eſt un recueil d'Odes & de Cantiques qui tend au même but que l'Y-king & le Chou-king.

(4) Compoſé du Koua *e* & du Koua *d*. Voyez la planche IV.

Chin-nong, a ſur la tête des cornes de bœuf. Jupiter Ammon avoit le même ornement, & Bacchus, qui ne differe point d'Oſiris, eſt auſſi cornu.

On attribue à Chin-nong, comme à Bacchus l'invention du vin; car après qu'il eût orné la vertu & fait la charue, la terre lui répondit par une ſource de vin qu'elle fit naître. Avant lui l'eau s'appelloit le premier vin, le vin céleſte; & quoique dès le tems de Fo-hi on eût déja la matiere dont ſe fait le vin, ce fut Chin-nong qui nous donna ce breuvage nommé *Li* & *Lo*.

Pour revenir aux paroles du Hi-tſe, que Chin-kai (1) a expliqué relativement aux Koua de l'Y-king, Chin-nong, pourſuit-il, apprit le labourage; & comme il n'y a point d'invention qui a porté plus de profit aux hommes, on dit qu'il l'emprunta du Koua Y.

Chi-tſe (2) dit que Chin-nong *obtenoit de la pluie quand il en avoit beſoin, dans l'eſpace de cinq jours une bouffée de vent, & tous les dix jours une bonne pluie, ce qui marque la vertu & la beauté de ſon regne.* On lit dans Kouan-tſe que Chin-nong ſema les cinq ſortes de bled au midi du mont *Ki*, & que les Peuples des neuf parties du monde apprirent de lui à ſe nourrir de grain. Il ordonna qu'on n'eût pas à gâter ce que la terre produit au printems & en été, mais qu'on fût diligent à recueillir tous les fruits, afin de perfectionner toutes choſes, qu'on n'envahît point les travaux d'autrui, & que le labourage eût ſon tems privilégié. Enfin il enſeigna tout ce qui regarde le chanvre & le mûrier, afin qu'il y eût des toiles & des étoffes de ſoie en abondance. Je crois qu'on ſera bien aiſe que je mette ici quelques-unes des loix de ce bon Roi; le livre *San-fen* nous en a conſervé une partie. C'eſt le Ciel

---

(1) *Chin-kai* vivoit ſous la Dynaſtie des Song: il a fait un aſſez bon Commentaire ſur l'Y-king, qu'il a intitulé par modeſtie *Y-ſiao-tchouen*.

(2) *Chi-tſe* étoit du Royaume de *Tſin*: il s'enfuit à Chou, & fit un livre en vingt Chapitres; il n'en reſte plus que deux. Il dit que dans le Tai-ki il y a un Roi & un Maître; c'eſt qu'il prend Tai-ki pour l'Univers, comme fait Tchouang-tſe, quand il dit que le Tao eſt avant le Tai-ki.

qui produit les Peuples, dit Chin-nong, & c'eſt le véritable Roi qui ſert le Ciel; cette penſée eſt preſque mot pour mot dans le Chou-king. Le Peuple eſt le fondement du Royaume, & la nourriture eſt le Ciel du Peuple; quand le labourage ne va pas bien, la nourriture manque, & quand le Peuple n'eſt pas droit, il fait un mauvais uſage des fruits du labourage. Si un homme parvenu à la force de l'âge ne laboure point, il n'aura rien pour appaiſer ſa faim; & ſi une fille devenue grande ne s'occupe point à filer & à faire de la toile, elle n'aura rien pour réſiſter au froid. On ne doit point regarder comme fort précieux ce qu'il eſt difficile d'avoir, & il ne faut pas ſouffrir qu'on conſerve des meubles inutiles. Que chacun s'attribue ou la ſtérilité ou l'abondance, puiſque l'une vient de ſa pareſſe & l'autre de ſes ſoins. Si les Laboureurs ſont vigilans & attentifs, il n'y aura point de famine aſſez grande pour faire mourir le Peuple dans le milieu des chemins; & quand on a ſuffiſamment de quoi ſe nourrir & ſe vêtir, la vertu regne, le crime n'oſe ſe montrer, & tout le monde obéit, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir aux Loix. Hoai-nan-tſe dit dans le même ſens, que Chin-nong ne donnoit aucun ordre, & que tous les Peuples lui obéiſſoient; ce n'eſt pas qu'il n'eut fait de Loix, mais c'eſt qu'il n'avoit pas beſoin de leur ſecours. Un autre Auteur dit que ſans donner d'autre récompenſe au Peuple, que de le bien nourrir, il convertiſſoit tout l'Univers.

On doit auſſi à Chin-nong la poterie & la fonte. Lo-pi dit cependant que ces arts ont commencé dès le tems de l'Empereur Soui-gin, & que c'eſt une erreur d'attribuer la poterie à Hoang-ti, & l'art de fondre les métaux à Tchi-yeou. Chin-nong inſtitua des fêtes, pendant leſquelles on devoit s'abſtenir de viſites, de procès & de promenades; c'eſt, dit Lo-pi, ce qui eſt rapporté dans l'Y-king, au ſymbole Fou: *Que les anciens Rois, le ſeptieme jour, qu'il appelle le grand jour, faiſoient fermer les portes des maiſons, qu'on ne faiſoit ce jour-là aucun commerce, & que les Magiſtrats ne jugeoient aucune affaire;* c'eſt ce qui s'appelle l'ancien Calendrier. Yang-tſuen dit que Chin nong ordonna le premier ce qui regarde le labourage, quil établit des fêtes, qu'il jugea du chaud & du froid pour fixer les ſaiſons dans leur tems, ſoit qu'elles

avancent, soit qu'elles retardent; c'est pourquoi il se servit du mot *Lie*, qui signifie Calendrier.

On dit que Chin-nong fit un livre sur l'Art Militaire, & qu'il étoit habile dans la guerre. Lorsque Pou & Soui se révolterent, il châtia ces deux petits Rois, & affermit ainsi dans l'obéissance tous les Royaumes de l'Univers. Chin-nong, dit Sou-tsing (1), châtia Pou & Soui, Hoang-ti en fit autant de Soui-lou, & enchaîna Tchi-yeou. Yao fut obligé de châtier de la même maniere Hoan-teou, autrement Kouen-teou, & Chun dompta San-miao.

Le Hi-tse, déja cité, dit encore que Chin-nong, en pénétrant le symbole *Chi* (2), inventa les foires au milieu du jour, qu'il y fit venir tous les Peuples du monde, & qu'il y ramassa toutes les marchandises de l'Univers. On les échangeoit mutuellement, après quoi on se retiroit chacun dans son lieu. Il se servit de monnoie pour le même dessein, mais l'invention en est bien plus ancienne. Kong-ing-ta veut que les cérémonies de joie aient commencé sous Chin-nong, qui, comme on lit dans le texte du Lou-se, frappoit sur un tambour de pierre pour honorer l'Esprit invisible, & pour mettre par ce moyen de la communication entre le haut & le bas, entre le Ciel & la Terre.

Quoique Fo-hi eût commencé à guérir les maladies par la vertu des plantes, cet art est particulierement attribué à Chin-nong; *ce fut lui qui distingua toutes les plantes, & en détermina les diverses qualités.* Un passage tiré du livre San-hoang-ki paroît vouloir dire que Chin-nong battoit & remuoit les plantes avec une espece de fouet ou de spatule rouge; ce qui désigneroit la Chymie, d'autant plus qu'on parle d'une marmite (Ting), dans laquelle Chin-nong éprouvoit les plantes. Le seul mot *ting* marque assez qu'il se servoit pour cela du feu. Le Dictionnaire Kang-hi-tse-tien rapporte

---

(1) *Sou-tsing* vivoit sous la Dynastie des Han; il étoit disciple de Kouei-kou-tse. Son frere cadet, nommé Sou-hi fut aussi célebre dans le même tems.

(2) Composé du Koua *c* & du Koua *d*. Voyez la planche IV.

le passage du San-hoang-ki, mais il ne l'explique point. Il y a un Auteur qui dit que Chin-nong, *en tournant un fouet rouge, revomissoit les poisons qu'il avoit avalés.* Un autre dit en général *que les plantes se divisent en quantité d'especes différentes; mais que si on examine bien leur figure & leur couleur, si on les éprouve par l'odorat & par le goût, on pourra distinguer les bonnes des méchantes, & en composer des remedes pour guérir les maladies, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'épreuve sur soi-même; mais le Ching* (1) *regarde cela d'une si grande conséquence, qu'il veut connoître par sa propre expérience la nature de chaque remede qu'il enseigne.* Dans un seul jour Chin-nong fit l'épreuve de soixante-dix sortes de venins; il parla sur 400 maladies, & donna 365 remedes, autant qu'il y a de jours en l'an; c'est ce qui compose son livre nommé *Pen-tsao;* mais si on ne suit pas exactement la dose des remedes, il y a du danger de les prendre. Ce *Pen-tsao* avoit quatre Chapitres, si on croit le Che-ki. Lo-pi dit que le texte du Pen-tsao d'aujourd'hui est de Chin-nong; mais cela est révoqué en doute par ceux qui prétendent que ce livre n'est pas ancien. Si on ne croit pas que le Chan-hai-king soit du grand Yu, comment croira-t-on que le Pen-tsao est de Chin-nong? On dit cependant que Chin-nong fit des livres gravés sur des planches quarrées: Hoang-ti dit qu'il les a vus, & Ki-pe ajoûte que c'étoient des secrets donnés par le Suprême Seigneur Chang-ti, & transmis à la postérité par son Maître. On ne sait pas assez quel est ce Ki-pe, ni Tsiou-ho-ki (2), dont il étoit disciple. Par Chang-ti on ne peut pas entendre Chin-nong, car jamais Empereur Chinois n'a été nommé Chang-ti, ce terme étant déterminé pour l'Être Suprême seul. *Chin-nong ordonna à Tsiou-ho-ki de mettre par écrit ce qui concerne la couleur des malades & ce qui regarde le pouls, d'apprendre si son mouvement est réglé & bien d'accord; pour cela de le tâter de suite, & d'avertir le malade, afin de rendre par-là un grand*

---

(1) *Ching* désigne un très grand & très sage personnage. Le P. de Premare & plusieurs autres Missionnaires le traduisent souvent par *Saint.*

(2) Il n'est pas sûr que ce *Tsiou-ho-ki* ait été le Maître de Ki-pe.

service

ſervice au monde, en donnant aux hommes un ſi bon moyen de conſerver leur vie.

Chin-nong compoſa des Cantiques ſur la fertilité de la campagne; il fit une très belle lyre & une guittare ornée de pierres précieuſes, l'une & l'autre pour accorder la grande harmonie, mettre un frein à la concupiſcence, élever la vertu juſqu'à l'Eſprit intelligent, & faire le bel accord du Ciel & de la Terre. Yang-hiang dit les mêmes choſes, encore plus clairement. *Chin-nong fit une lyre pour fixer l'Eſprit & arrêter la débauche, pour éteindre la concupiſcence & remettre l'homme dans la vérité céleſte.* Le nombre des cordes eſt différent dans différens Auteurs. L'un dit ſept, l'autre cinq, d'autres vingt-cinq. Lo-pi dit que cinq eſt le nombre de la Terre, que Hoang-ti & Chun régnerent par la terre, donc leur lyre avoit cinq cordes; que ſept eſt le nombre du feu; or Chin-nong & Yao régnerent par le feu, donc leur lyre avoit ſept cordes. Je ne ſais où il a pris ce qu'il dit de ces nombres cinq & ſept, mais quand on lui accorderoit cela, ſa conſéquence en ſeroit-elle meilleure? Il ajoûte que cette lyre de Chin-nong étoit longue de ſix pieds, ſix pouces, ſix bonnes lignes. Horace a dit par tradition, d'Amphion & d'Orphée à-peu-près la même choſe de la muſique; & nos Anciens ne ſont guere plus ſages que les Chinois modernes, quand ils veulent que les cordes de la lyre répondent aux ſept planetes; ce qui ſe dit auſſi de la flute de *Pan*.

Eſt mihi diſparibus ſeptem compacta cicutis
Fiſtula, &c.

& quand ils diſent que la harpe de Mercure avoit trois cordes par rapport aux trois ſaiſons de l'année aux trois ſons divers, & que l'aigu répond à l'été, le grave à l'hiver, & le moyen au printems, & que dans la ſuite on y mit quatre cordes, en conſidération des quatre Eléments; cela vaut bien le nombre de la terre & le nombre du feu, dont parle Lo-pi.

Chin-nong, monté ſur un char traîné par ſix Dragons, meſura le premier la figure de la terre, & détermina les quatre

mers. Il trouva 900000 stades (1) est & ouest sur 850000 stades nord & sud. Liu-pou-ouei ajoûte qu'il divisa tout ce vaste espace en Royaumes. Les plus proches du centre étoient les plus grands, & les plus éloignés étoient les plus petits, de maniere que sur les mers qui environnoient ce bel Empire, il y avoit des Royaumes seulement de vingt ou de dix stades; il étoit borné au midi par ce qu'on appelle *Kiao* (2), & c'étoit là qu'on offroit les sacrifices; au nord, par les ténebres *Yeou*; à l'orient, par la vallée lumineuse *Yang-kou*, & à l'occident, par les *San-goei*. Le Chou-king, en parlant du Roi Yao, rapporte aussi ces quatre points cardinaux, qu'il appelle la vallée lumineuse, *Yang-kou* à l'orient; *Nan-kiao* au midi; la vallée obscure *Moei-kou* à l'occident, & la Cour des ténebres *Yeou tou* au nord; c'est à ces quatre extrémités qu'Yao mit quatre Mathématiciens pour observer les deux équinoxes & les deux solstices. Quelqu'étendu que fut l'Empire de Chin-nong, il étoit si peuplé & les habitans étoient si peu éloignés, que les cris des animaux domestiques se répandoient & s'entendoient d'un village au village prochain. Les grands Royaumes se servoient des petits, & du centre de l'Empire on alloit à la circonférence.

Chin-nong sactifioit au Seigneur Suprême, dans le Temple de la Lumiere (*Ming-tang*): rien n'est plus simple que ce Temple, la terre de ses murs n'avoit aucun ornement; le bois de sa charpente n'étoit point ciselé, afin que le Peuple fît plus d'estime de la médiocrité. C'est une erreur grossiere, dit Lo-pi, de prétendre que Hoang-ti a fait le premier des maisons, & a le premier bâti le Temple de la Lumiere. Cet Auteur tient le même langage en plusieurs autres occasions, ne voyant pas que la même chose a pu se trouver sous divers

---

(1) J'ai traduit Li par stade, dix *Li* font à-peu-près une de nos lieues, ainsi ce feroit quatre-vint-dix mille lieues est & ouest, & quatre-vingt cinq mille lieues nord & sud.

(2) Il feroit ridicule d'entendre ce *Kiao* du petit Royaume *Kiao-tchi* ou Cochinchine.

Empereurs. Chin-nong facrifia hors des murs, au midi (1); il fit auffi la cérémonie ordinaire fur la haute & baffe montagne, en folemnelle reconnoiffance de ce que tout l'Univers jouiffoit de la paix.

Lo-pi s'étend ici fur les louanges de Chin-nong : » Il ne détruifoit aucune chofe pour s'agrandir, il n'abaiffoit perfonne pour s'élever; il ne profitoit point, pour fon intérêt particulier, des occafions les plus favorables; il étoit le même dans la gloire & dans l'abaiffement, & il marchoit toujours gaiement devant le premier pere de toutes chofes; c'eft pourquoi fon Peuple n'étoit compofé que de gens vertueux, fans le mêlange d'aucun fcélérat ; il n'employoit aucuns fupplices, les mœurs étoient pures; on n'avoit point enfemble de difputes, & chacun s'eftimoit affez riche, parcequ'il étoit content de ce qu'il avoit; fans fe fatiguer, Chin-nong venoit à bout de tout ; il ne vouloit rien de l'Univers, & l'Univers lui offroit à l'envie toutes les richeffes ; s'eftimant peu, il honoroit tout le monde, & il poffédoit ainfi l'eftime de tous les hommes; il favoit le blanc, & il confervoit le noir ».

Ces derniers mots, qui font très énigmatiques, fe trouvent dans un livre attribué à Hoang-ti, & la Glofe les explique en difant *qu'il réuniffoit en fa perfonne deux natures, c'eft pourquoi il chercha la mort & il ne put la trouver.*

On dit que Chin-nong régnoit à Tchin, qu'après fa mort il fut enterré à Tchang-cha, qu'il étoit âgé de 168 ans, qu'il en avoit régné 145, & qu'il laiffa douze enfans.

---

(1) Ce qui s'appelle *Kiao* eft un lieu hors des murs de la ville capitale de tout l'Empire : il eft fitué droit au midi, & tout à découvert; il eft uniquement deftiné à honorer par des facrifices le fuprême Seigneur, auquel feul ils font offerts; & comme on ne les offre qu'à lui feul, auffi n'y a-t-il que l'Empereur feul qui puiffe les offrir, encore n'ofe-t-il pas les offrir par lui-même; mais il choifit le Fondateur de fa Famille pour un emploi dont il fe croit indigne ; & comme ces cérémonies fe font en forme d'un grand banquet, c'eft affez d'honneur pour lui que de fervir à table.

CHAPITRE XV.

DES DESCENDANTS DE CHIN-NONG.

CHI-TSE dit que la Dynaſtie de Chin-nong a eu ſoixante-dix Empereurs. Liu-pou-ouei aſſure la même choſe. La plûpart des Lettrés, dit Lo-pi, nient le fait, parcequ'ils n'examinent point l'antiquité: ſont-ils donc plus croyables que Chi-tſe & que Li-pou-ouei? »Si on en compte que ſept ou huit, c'eſt que les autres ont peu régné, ou plutôt qu'on a perdu la tradition de ce qu'ils ont fait ».

Tous les Hiſtoriens modernes ſuivent aveuglément le Vai-ki, & mettent d'abord le Roi Lin-kouei, fils de Chin-nong, qui régna 80 ans; ſon fils Ti-ching lui ſuccéda, & régna 60 ans, enſuite Ti-ming, fils de Ti-ching, qui régna 49 ans, enſuite Ti-y, fils du Roi Ti-ming, qui régna 45 ans, ſon fils Ti-lai lui ſuccéda, & ſon regne fut de 48 ans; il fut ſuivi de ſon fils Ti-kiu, qui régna 43 ans; celui-ci fut pere de Tſie-king, qui eut pour fils Ke & Hi, ni le pere ni les deux enfans ne parvinrent à l'Empire; mais Ke eut un fils nommé Yu-vang, qui ſuccéda au Roi Ti-kiu, & régna 55 ans; c'eſt par lui que la Dynaſtie finit.

A ne s'en tenir qu'à ce petit nombre de Rois, nous aurions toujours 390 ans pour la durée de cette Famille, ſous laquelle tous les Empereurs s'appellerent Ye nou Jen, comme Chin-nong le fondateur; mais Lo-pi va bien plus loin, & dit que ſi on jugeoit des ſoixante-dix Empereurs de cette Dynaſtie d'après les longs regnes de Chin-nong & de Hoang-ti, on trouveroit quelques centaines de mille années. Le premier qu'il met après Chin-nong eſt Ti-tchu: dès l'âge de ſept ans il avoit les vertus d'un Sage, & il aida l'Empereur ſon pere en pluſieurs choſes. Lo-pi dit beaucoup de bien de ſon regne; on le nomme Li-chan-chi, d'un des noms de Chin-nong, & on lui a fait l'honneur dans les ſiecles ſuivants, de le mettre pour accompagner l'Eſprit des grains. Il ne faut pas oublier que Heou-tſi s'appelle Tchu, du nom de cet Empereur.

Lo-pi met enſuite King-kia, fils aîné & légitime de Ti-

tchu, le troisieme Ti-lin ; le Vai-ki le nomme Lin-kouei : c'est une erreur, dit Lo-pi, car Ti-lin est avant Ti-ching, & Ti-kouei ne vient qu'après. Il y a des Auteurs qui ont dit que Ti-kouei étoit Chin-nong lui-même ; c'est qu'ils ignorent que Chin-nong a eu des successeurs de sa race en grand nombre. Lo-pi ne dit point qui fut le pere de Ti-lin. Le quatrieme, Ti-ching, c'est le fils du précédent ; ce fut lui qui régla les tailles sur les bleds, il ne prenoit qu'un sur vingt. Kouan-tse rapporte les impôts à Kong-kong. Lo-pi dit qu'ils sont bien plus anciens ; mais que la taille sur les bleds n'est que depuis Chin-nong, & que Ti-ching la régla.

Le cinquieme est Ti-kouei. Liu-pou-ouei dit que les Peuples du Royaume de So-cha se révolterent, & se rendirent à Chin-nong. So-cha étoit un pays tributaire d'Yen-ti ; c'est dans ce petit Royaume qu'on a découvert le sel.

Le sixieme est Ti-ming, fils de Kouei. Le septieme, dans le Vai-ki, se nomme Ti-y, fils de Ti-ming ; Lo-pi l'appelle Ti-tchi. Le huitieme n'est que dans Lo-pi, & est nommé Ti-li, pere de Ti-lai, que le Vai-ki fait fils de Ti-y. Le dixieme s'appelle Ti-kiu ; sa mere étoit fille de Sang-choui. Le onzieme, Tsie-king, fils du précédent, pere de Ke & de Hi. Lo-pi les fait régner l'un après l'autre. Le quatorzieme, Ti-ki, fils de Ti-hi & frere de Siao-ti.

Lo-pi s'étend ici sur les Descendants de ce Roi Ti-ki, & dit qu'il eût trois fils : le premier, Kiu, qui fut Maître de Hoang-ti ; le second, Pe-lin, qui fut Roi Tributaire ; le troisieme, Tcheou-yong, qui, sous le même Hoang-ti, eût la charge de Se-tou. Son fils Chu-hiao fut pere Keou-long, qui, sous l'Empereur Tchuen-hio, étoit Heou-tou, & qui s'acquitta si bien de cette charge, qu'il eût l'honneur d'accompagner dans les cérémonies l'Esprit tutélaire de la Terre. Ce Keou-long eut un fils nommé Tchoui, qui, sous l'Empereur Yao, s'appella Kong-kong, pere de Pe-y, Roi de Liu, lequel, sous l'Empereur Chun, étoit Se-yo, ou plutôt le premier des quatre grands Ministres, qu'on appelloit ainsi. Le fameux Tai-kong, qui aida Vou-vang à monter sur le Trône, étoit un des descendants de Pe-y, il fut fait premier Roi de Tsi. Après ces généalogies, que je ne garantis pas, Lo-pi parle du dernier Roi des Yen,

appellé Yu-vang. Il tenoit sa Cour à Kong-sang; c'est pourquoi on dit que Tchi-yeou attaqua Kong-sang. Le Roi Yu-vang étoit trop prompt dans sa maniere de gouverner; il vouloit toujours l'emporter sur les autres, & disputoit pour avoir seul ce qu'on avoit pris à la chasse en commun; un de ses Vassaux, nommé Tchi-yeou, se révolta. Ce rebelle Tchi-yeou ressemble fort à Kong-kong, & mérite bien que j'en parle en détail dans le Chapitre suivant.

Mais pour faire mieux comprendre tout ce que je viens de dire, je mets ici en table cette Famille de Chin-nong.

1 Ti-tchu.
2 Ti-king-kia.
3 Ti-lin.
4 Ti-ching.
5 Ti-kouei.
6 Ti-ming.
7 Ti-y.
8 Ti-li.
9 Ti-lai.
10 Ti-kiu.
11 Ti-tsie-king.
12 Ti-hi.
13 Ti-ki, Siao-ti.
14 Ti-ke.
15 Yu-vang, dernier Roi.
Tchou-yong, Pe-lin, Kiu.
Chu-hiao.
Keou-long.
Kong-kong.
Pe-y.
Tai-kong.

CHAPITRE XVI.

Tchi-yeou.

LE nom de Tchi-yeou désigne son caractere; le mot *tchi* signifie un *ver*, un *vil insecte*; de-là, par analogie, *tchi* veut dire *honteux*, *vilain*, *méchant*, *stupide*, *&c.*; c'est aussi le nom d'une étoile, comme chez nous Lucifer: *Yeou*, se prend pour dire une chose parfaitement belle, & pour ce qui est extrêmement laid. Tchi-yeou s'appelle encore *Fan-tsuen.* Il y a des Auteurs qui font de Tchi-yeou un ancien fils du Ciel; il est vrai qu'il disputa le Trône à Yu-vang, & qu'il s'empara d'une bonne partie de ses Etats; mais la plupart des Ecrivains disent que Tchi-yeou n'étoit qu'un misérable, uniquement fameux par ses débauches & par ses crimes: on le fait inventeur des armes de fer & de plusieurs supplices. Il usurpa le nom de Yen-ti, parceque c'étoit celui de Chin-nong. Il s'appelle encore Tchi-ti, & Ven-tse dit qu'il est la calamité du feu; c'est lui que Hoang-ti défit, & c'est une erreur de croire que Hoang-ti combattit contre Yu-vang ou contre Chin-nong, & que Yen-ti *vainquit Tchi-yeou.* Cela vient de ce qu'on confond les noms.

Le Chou-king, à l'autorité duquel il n'est pas permis de se refuser, dit, en suivant les traditions anciennes, que *Tchi-yeou est le premier de tous les Rebelles, & que sa rébellion se répandit sur tous les Peuples qui apprirent de lui à commettre toutes sortes de crimes.* L'Interprete dit en cet endroit que Tchi-yeou étoit chef de neuf noirs (Kieou-li); il avoit le corps d'un homme, les pieds de bœuf, quatre yeux en tête, & six mains; Argus en avoit cent, Polypheme un au milieu du front, & Briarée cent mains. On donne à Tchi-yeou 81 freres, ou, suivant d'autres, 72, c'est-à-dire, neuf fois neuf, ou neuf fois huit; on dit de même que les Geants étoient freres, *& conjuratos Cœlum rescindere fratres.* »Ils avoient le corps d'animaux, la tête de cuivre & le front de fer; c'est aux neuf noirs & à Tchi-yeou, leur aîné & leur chef, qu'on attribue l'origine des révoltes, des fraudes & des tromperies».

Tchi-yeou, ne respirant que la rebellion, sortit du fleuve Yang-choui (1), & grimpa sur le mont Kieou-nao pour attaquer Kong-sang; Yu-vang se retira dans le pays nommé Chou-tou; alors Tchi-yeou eut l'audace d'offrir le sacrifice sur les deux montagnes, & prit la qualité d'Yen-ti; mais le Roi de Hiong, nommé Kong-sun, aida Yu-vang, & marcha contre les rebelles. La victoire ne fut pas aisée; le Roi de Hiong, c'est-à-dire, de l'Ourse, qui s'appella ensuite Hoang-ti, étoit sur un char, & Tchi-yeou à cheval; Tchi-yeou se mit à la tête des mauvais génies (2) & excita un affreux orage, pour ôter le jour aux troupes de Kong-sun. Le Roi de Hiong, pendant trois ans, livra neuf batailles, sans pouvoir vaincre l'ennemi. L'Y-king dit aussi d'un grand Roi qu'il nomme *Kao-tsong*, c'est-à-dire, *le très élevé & digne de tous honneurs*, qu'il châtia le Royaume des mauvais génies, & qu'au bout de trois ans il le conquit. Hoang-ti s'en retourna sur la haute montagne; pendant trois jours il y eut des ténebres horribles & un brouillard affreux, alors le Roi levant les mains au Ciel, poussoit de grands soupirs, & le Ciel lui envoya une fille céleste, qui lui donna des armes, avec assurance de la victoire. Hoang-ti fit un char qui se tournoit toujours de lui-même vers le midi, afin de montrer les quatre Régions, & aussitôt il enchaîna Tchi-yeou.

Le Chan-hai-king dit que Hoang-ti donna ordre au Long obéissant de tuer Tchi-yeou, & de le jetter dans la noire vallée des maux. Ce que nos Poëtes expriment par divers noms, comme Neptune, Glaucus, &c., les anciens Chinois appelloient tout cela Long, & désignoient ainsi le plus souvent des Génies bienfaisans. On dit par-tout que Tchi-yeou n'est point mort; Hoang-ti fit faire son portrait pour épouvanter tout l'Univers,

---

(1) Estimé un des quatre qui sortent de la fontaine du mont Kouen-lun, & qui coulent vers les quatre parties du monde. *Yang* signifie *mouton*, *agneau*.

(2) Je traduis *Tchi-moei* par mauvais génie; il est sûr que ce sont des Esprits malfaisans. Le caractere *Kouei* & celui de *Chin* n'ont point par eux-mêmes un mauvais sens; les Chinois disent comme nous, un malin Esprit *Sie chin*, *Ngo-kouei*; au reste s'ils entendent par ces expressions de purs Esprits ou des ames séparées, c'est ce qui n'est pas facile à décider.

l'Univers. Le Po-kou-tou (1) dit que les Anciens avoient coutume de faire graver la figure de Tchi-yeou ſur les vaſes dont ils ſe ſervoient, afin d'éloigner par cette vue tous les hommes de la débauche & de la cruauté. On lit dans le Kang-kien que Tchi-yeou eſt le mauvais Génie, & que les étendards qu'on fait pour chaſſer les mauvais Génies s'appellent les étendards de Tchi-yeou. Lo-pi ajoûte que Tchi-yeou eſt peint avec des jambes & des cuiſſes de bêtes, & qu'il a des aîles de chauve-ſouris ſur les épaules. On rapporte dans l'Hiſtoire que ſous l'Empereur Vou-ti, des Han, qui monta ſur le Trône 140 ans avant J. C. Tchi-yeou apparut en plein jour dans le territoire de Tai-yuen, ville capitale de la province de Chan-ſi; il avoit les pieds de tortue & la tête de ſerpent. Le Peuple, pour ſe délivrer des maux qu'il faiſoit ſouffrir, lui bâtit un Temple.

Lo-pi, ſur le châtiment de Tchi-yeou, dit ces belles paroles, qu'il a imitées de l'Y-king: *Tous ceux qui font le bien ſont comblés de félicité, & tous ceux qui font le mal, ſont accablés de miſeres; c'eſt la loi fixe & immuable du Ciel.*

Ici finiſſent les recherches du P. de Premare ſur ces antiquités. C'eſt d'après un autre exemplaire, mais en latin, de ſon Ouvrage, qui comprend encore le regne de Hoang-ti, que l'on a inſéré dans un livre intitulé de l'origine des Loix, des Arts & des Sciences, *par M. Gogué, tom. III. pag.* 315 *de l'édition in-4°. un morceau qui a pour titre* Extraits des Hiſtoriens Chinois. *On auroit dû avertir qu'ils étoient copiés ſur cet Ouvrage du P. de Premare. Je dirai ici un mot de l'Hiſtoire de Hoang-ti, que je tire de l'Hiſtoire Chinoiſe intitulée* Kang-mo, *afin de réparer en partie ce qui manque au manuſcrit du P. de Premare, que j'ai entre les mains. C'eſt par ce Prince que commence le dixieme Ki.*

---

(1) *Po-kou-tou* eſt un Ouvrage aſſez gros dans lequel on trouve tous les anciens vaſes aſſez bien deſſinés, & avec leur nom.

Hoang-ti.

Ce Prince, ſuivant le Kang-mo (1), portoit encore le titre d'Yeou-hiong-chi ; il deſcendoit d'un frere de la mere de Chin-nong, Prince de *Chao-tien :* celui-ci étoit un des Princes Vaſſaux. La mere de Hoang-ti étoit appellée Fou-pao; effrayée à l'aſpect d'une nuée très brillante, elle devint groſſe & accoucha dans la ſuite ſur une colline appellée Hien-yuen, d'un fils qui fut en conſéquence nommé Hien-yuen, & qui, pour nom de famille, prit celui de Kong-ſun. Dès le moment de ſa naiſſance il avoit une intelligence extraordinaire, & ſavoit parler : il ſuccéda à Yue-vang. Comme il régna par la vertu de la terre qui eſt jaune, on l'appella *Hoang-ti* ou l'Empereur jaune.

Hoang-ti combattit Yen-ti à Pan-tſuen ; c'eſt dans cette occaſion qu'il inventa la lance & le bouclier. Tous les Princes Vaſſaux vinrent ſe ſoumettre à lui ; il dompta un grand nombre d'animaux féroces & tua le rebelle Tchi-yeou, dont il a été parlé plus haut. Après ces grandes victoires, Hoang-ti devint Maître de l'Empire. Il établit des Miniſtres qui portoient le titre *d'Yun* ou de la *nuée*, & régla la forme de gouvernement ; il en créa encore ſix autres, qui avoient ſoin des différentes contrées ; il en établit auſſi cinq pour ce qui concernoit le Ciel, c'eſt-à-dire, l'obſervation des aſtres & des phénomenes. Il ordonna à Ta-nao de faire le cycle de 60, compoſé d'un cycle de 10 appellé *Kan* & d'un autre de douze appellé *Tchi*, qui, réunis enſemble, ſervent à nommer chaque jour dans une révolution de 60 jours.

Par ſes ordres Yong-tching fit une ſphere & régla le calendrier & les ſaiſons. Li-cheou inventa la maniere de compter ; alors les poids & les balances furent réglés. Ling-lun fit la mu-

---

(1) L'édition du Kang-mo que je poſſede, differe de celles de la Bibliotheque du Roi, en ce qu'à la tête on a mis toutes les anciennes traditions, depuis Puon-ku juſqu'à Fo-hi. Ce morceau eſt intitulé *San hoang-ki* & *Ou-ti-ki*, ou Chronique des trois *Hoang* & des cinq *T* : cet Ouvrage renferme une grande partie de ce que le P. de Premare a rapporté dans ce qui précede.

ſique. Ce Miniſtre étoit originaire du nord d'Yuen-yu, que d'autres confondent avec le mont Kouen-lun. On dit que Yuen-yu eſt ſitué à l'occident d'un pays que l'on appelle Ta-hia : dans les Hiſtoriens poſtérieurs aux Han, Ta-hia répond à-peu-près au Khoraſan. Ling-lun prit un roſeau dans une vallée appellée Hiai-ki, y fit des trous & ſouffla dedans, afin d'imiter les tons de la cloche. Il diſtingua les différents tons de la muſique, ſix étoient appellés *Liu* & ſix *Lou*; avec ces tons il imitoit le chant du Fong-hoang.

Le Miniſtre Yong-yuen fit douze cloches, conformément aux douze lunes; alors les cinq tons furent d'accords, les ſaiſons furent déterminées. Le Miniſtre Ta-yong fit la muſique appellée Hien-tchi. Hoang-ti fit le Bonnet Royal appellé *Mien* ou *Mien-lieou*, & les différens habits, les fit teindre de différentes couleurs, imitant le plumage des oiſeaux, la couleur du Ciel & celle des plantes : il fit faire auſſi différens vaſes & inſtruments par Ning-fong & par Tche-tſiang; d'autres firent par ſes ordres, des arcs, des fleches & différentes armes. Kong-kou & Hoa-kou creuſerent un arbre & firent une barque, & avec des branches qu'ils taillerent, ils firent des rames, on fit auſſi des chariots; alors on put pénétrer par-tout. On conſtruiſit un lieu appellé Ho-kong, pour ſacrifier au Chang-ti. Le commerce fut établi, & l'on fit fabriquer une monnoie que l'on appella *Kin-tao*. Hoang-ti fit un Traité de Médecine, qu'il nomma *Noui-king*. Loui-tſu, femme de Hoang-ti, & fille de Si-ling-chi, enſeigna aux Peuples l'art d'élever les vers à ſoie & à filer, pour faire des habits; dans la ſuite elle fut regardée comme une Divinité.

Alors l'Empire, qui jouiſſoit d'une paix profonde, s'étendoit du côté de l'orient juſqu'à la mer; du côté de l'occident, juſqu'à Kong-tong; au midi, juſqu'au Kiang, & au nord, juſqu'à Kuen-jo. On diviſa tous ces pays en provinces ou Tcheou, & l'on mit par-tout des Officiers : dix *Ye* ou villes formoient un *Tou*, dix *Tou*, un *Se*, dix *Se*, un *Tcheou*.

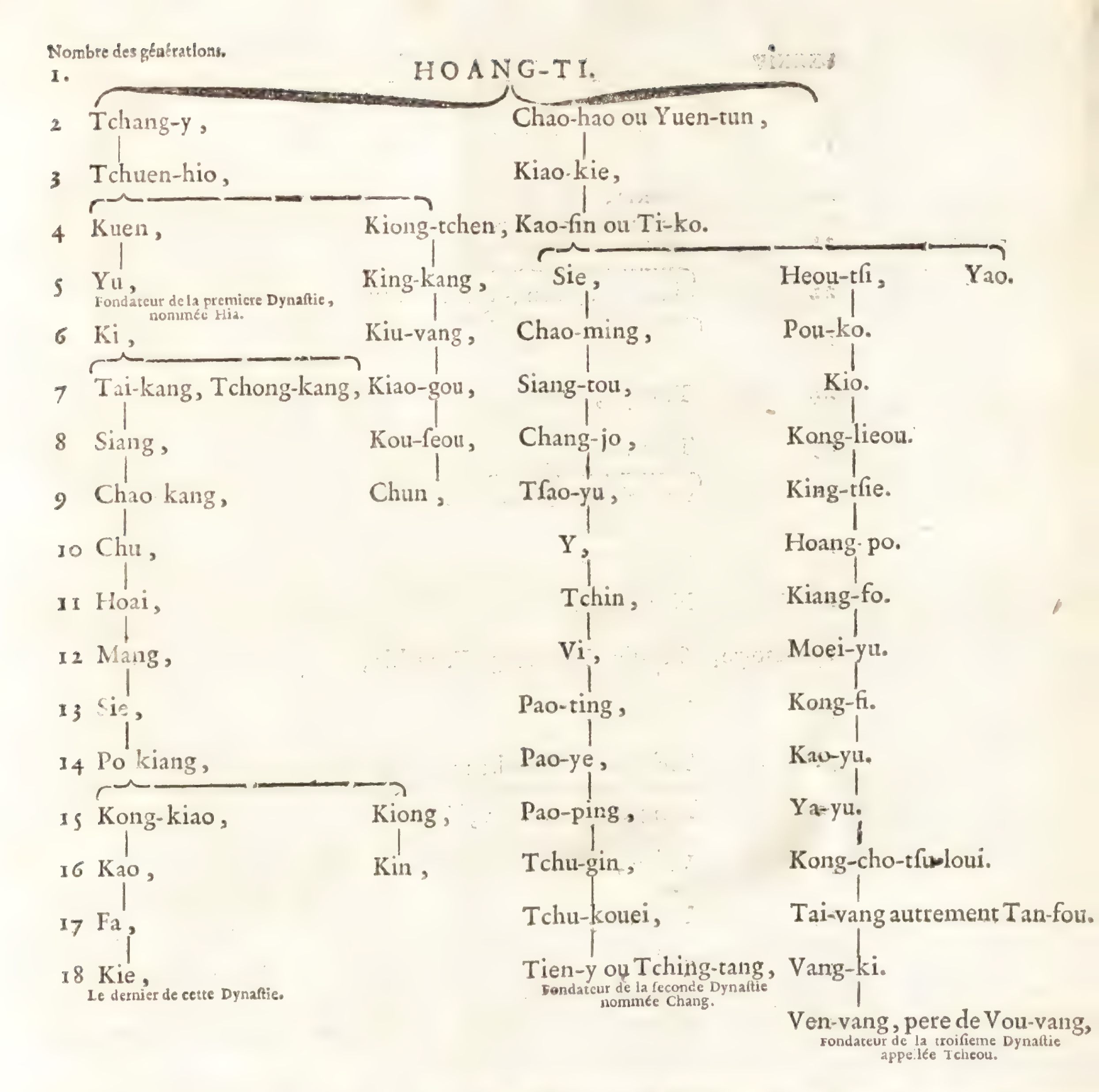
On dit que Kong-tong eſt peu éloigné de So-tcheou dans le Chen-ſi, que Kuen-jo eſt la partie de la Tartarie habitée par les Hiong-nou. On voit par-là que les Chinois donnent à leur

Empire pour bornes le Kiang au midi, la mer à l'orient, le désert de Tartarie au nord, & l'extrémité occidentale de la province de Chen-si à l'occident.

Hoang-ti ayant rétabli l'ordre dans tout l'Univers, & les Peuples jouissant d'une profonde paix, il arriva des prodiges extraordinaires, on vit naître une plante qui avoit la vertu de faire connoître les fourbes & les imposteurs, lorsqu'ils entroient quelque part; cette plante étoit nommée Kiu-tie ou Kiu-y. Le Fong-hoang fit son nid dans le palais, & le Ki-lin se promena dans les jardins de l'Empereur. Enfin, après un regne de 100 ans, ce Prince mourut âgé de 111 ans, au midi de la montagne King-chan, située dans le Ho-nan, où il avoit fait fondre trois grands vases appellés Ting; il avoit épousé quatre femmes dont il eut vingt cinq enfants.

J'ai abrégé ici l'Histoire d'Hoang-ti; on voit en la lisant que la plûpart des découvertes faites sous son regne ont déja été attribuées à des Princes plus anciens. Comme c'est à Hoang-ti que les Familles Impériales prétendent toutes remonter, & qu'à la tête de toutes les éditions du Chou-king les Chinois ont mis une Table Généalogique des trois premieres Dynasties Hia, Chang & Tcheou, j'ai cru devoir l'ajoûter ici; elle pourra servir à faire connoître le nombre des générations écoulées avant l'Ere Chrétienne.





On voit combien cette table, faite par les Chinois, est défectueuse, puisque Ven-vang, pere de Vou-vang, Fondateur de la troisieme Dynastie, n'est qu'à la génération qui suit Tching-tang, Fondateur de la seconde, ce qui est impossible ; suivant les Chinois, il doit y avoir entre l'un & l'autre un intervalle d'environ 496 ans ; de plus, Yu, successeur de Chun, précede celui ci de quatre générations. Il est nécessaire de faire voir ces défauts, afin qu'on n'insiste pas sur ces tables ni sur l'exactitude des Chinois dans ce que des Ecrivains modernes nous ont rapporté relativement à l'antiquité, d'autant plus qu'ils ne sont pas d'accord entr'eux. Se-ma-tsien, dans son Se-ki, sentant la nécessité d'un plus grand nombre de générations, a ajoûté deux anonymes avant Kuen, pere d'Yu, c'est-à-dire, entre la troisieme & la quatrieme génération. Par la même raison, pour la généalogie de la troisieme Dynastie, on ajoûte six anonymes immédiatement après Heou-tsi, cinq après Pou-ko, & quatre après Kio ; mais, sans avoir égard à ces généalogies, comme ces trois Familles ont régné successivement, je vais continuer de les mettre par générations.

TCHING-TANG,

19	Tai-ting, Vai-ping, Tchong-gin,	
20	Tai-kia,	
21	Vo-ting, Tai-keng,	
22	Siao-kia, Yong-ki, Tai-vou,	
23	Ho-tan-kia, Vai-gin, Tchong-ting,	
24	Tſou-ye,	
25	Tſou-ſin,	
26	Ouo-ting, Tſou-ting,	
27	*Anonyme*,	
28	Nan-keng,	
29	Siao-ye, Siao-ſin, Pan-keng, Yang-kia,	
30	Vou-ting,	
31	Tſou-kia, Tſou-keng,	
32	Keng-ting, Lin-ſin,	
33	Vou-y,	
34	Tai-ting,	
35	Ti-ye,	*Troiſieme Dynaſtie.*
36	Cheou, dernier de la ſeconde Dynaſtie.	Vou-vang, fils de Ven-vang.
37		Tching-vang,
38		Kang-vang,
39		Tchao-vang,
40		Mou-vang,

41 Kong-vang,

42 Y-vang, Hiao-vang,

43 Y-vang,

44 *Anonyme*,

45 Li-vang,

46 Siuen-vang,

47 Yeou-vang,

48 Ping-vang, le dernier dont il est parlé dans le Chou-king.

Ce Prince commença à régner l'an 770 avant J. C., & finit l'an 720.

On fait le même Hoang-ti inventeur du cycle de 60, comme je l'ai dit plus haut ; ce cycle sert actuellement à marquer les jours & les années ; mais dans le Chou-king on ne le voit employé que pour désigner les jours ; comme il est nécessaire de le connoître & de l'avoir quelquefois sous les yeux en lisant le Chou-king, j'ai cru devoir le mettre ici.



Ce cycle de 60 est composé, 1°. d'un cycle de dix qu'on nomme les dix *Kan*. Les noms de chaque sont,

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Kia,	Y,	Ping,	Ting,	Vou,	Ki,	Keng,	Sin,	Gin,	Kuei.

2°. d'un cycle de 12, qu'on appelle les douze Tchi, & qu'on nomme chacun séparément,

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tse,	Tcheou,	Yn,	Mao,	Chin,	Se,	Ou,	Ouei,	Chin,	Yeou,	Su,	Hai.

Ces deux cycles, combinés ainsi ensemble, forment le cycle de soixante.

1 Kia-tse,	11 Kia-su,	21 Kia-chin,	31 Kia-ou,	41 Kia-chin,	51 Kia yn,
2 Y-tcheou,	12 Y-hai,	22 Y-yeou,	32 Y-ouei,	42 Y-se,	52 Y-mao,
3 Ping-yn,	13 Ping-tse,	23 Ping-su,	33 Ping-chin,	43 Ping-ou,	53 Ping-chin,
4 Ting-mao,	14 Ting-tcheou,	24 Ting-hai,	34 Ting-yeou,	44 Ting-ouei,	54 Ting-se,
5 Vou-chin,	15 Vou-yn,	25 Vou-tse,	35 Vou-su,	45 Vou-chin,	55 Vou-ou,
6 Ki-se,	16 Ki-mao,	26 Ki-tcheou,	36 Ki-hai,	46 Ki-yeou,	56 Ki-ouei,
7 Keng-ou,	17 Keng-chin,	27 Keng-yn,	37 Keng-tse,	47 Keng-su,	57 Keng-chin,
8 Sin-ouei,	18 Sin-se,	28 Sin-mao,	38 Sin-tcheou	48 Sin-hai,	58 Sin-yeou,
9 Gin-chin,	19 Gin-ou,	29 Gin-chin,	39 Gin-yn,	49 Gin-tse,	59 Gin-su,
10 Kuei-yeou,	20 Kuei-ouei,	30 Kuei-se,	40 Kuei-mao,	50 Kuei-tcheou,	60 Kuei-hai,

Ainſi actuellement que l'on ſe ſert de ce cycle pour les années, Kia-tſe, par exemple, déſigne 1684 de J. C. Y-tcheou 1685, Ping-yn 1686, &c. Ce cycle répond à notre ſiécle, mais au lieu que le ſiécle eſt de cent années, le cycle n'eſt que de ſoixante, après leſquels on revient au premier nombre ou Kia-tſe.

CHAO-HAO.

Après Hoang-ti, régna CHAO-HAO ſon fils; on le nommoit encore Hiuen-tun: ſa mere, appellée Loui-tſu, étonnée par l'apparition d'une étoile, devint groſſe, & le mit au monde dans le pays de Kong-ſang; c'eſt pourquoi il a été appellé Kong-ſang-chi: on le nomma Tſing-yang-chi, du nom de ſon Royaume, appellé Tſing-yang, & comme il régna par la vertu du métal ou *Kin*, on l'appella Kin-tien-chi: enfin, comme il imita la vertu de Fo-hi, qui étoit nommé Tai-hao, on l'appella Chao-hao. Il épouſa la fille du Prince de Loui, dont il eut un fils nommé Tchi; il établit ſa Cour à Kio-feou. A l'occaſion de l'apparition du Fong-hoang, il établit des Officiers, au nombre de cinq, qui portoient ſur leurs habits des figures d'oiſeaux, diſtingués par les différentes couleurs; il régla les poids & les meſures. Il fit la muſique appellée Ta-yuen, & il mourut après un regne de 80 ans; il étoit âgé de cent ans. Quelques-uns racontent que les Kieou-li exciterent des troubles & corrompirent les mœurs, que la juſtice étoit bannie, qu'on ne voyoit que des fourbes & des magiciens, & que tout étoit dans la confuſion.

TCHUEN-HIO.

TCHUEN-HIO ſuccéda à Chao-hao; il étoit fils de Tchang-y, fils de Hoang-ti, & par conſéquent neveu de Chao-hao. Tchuen-hio étoit encore appellé Kao-yang-chi; il naquit auprès du fleuve Jo-choui. Dès l'âge de douze ans il étoit en état d'aider Chao-hao dans le gouvernement; il lui ſuccéda à vingt, & régna par la vertu de l'eau. Il mit ſa Cour à Ti-kieou, que l'on dit être dans le pays de Ta-ming-fou: il établit différens Miniſtres pour réparer les déſordres que les Kieou-li avoient cauſés,

fit régner la paix, & rétablit le culte religieux en nommant des Officiers qui y présidassent. Il fit un calendrier, fixa le commencement de l'année à la premiere lune du printems. Il y eut dans ce même tems, où tout se renouvelle sur la terre, une conjonction des cinq planetes dans la constellation appellée Ing-che Il fit faire une musique appellée Tching-yun; ce fut le Ministre Fi-long-chi, ou du Dragon volant, qui en fut chargé.

Tchuen-hio régna 78 ans. S'il faut en croire les Chinois, son Empire étoit très étendu du; côté du nord, il étoit borné par la Tartarie; du côté du midi, par la Cochinchine; du côté de l'occident, par le grand Désert de sable; du côté de l'orient, par la mer.

Ti-ko.

Ti-ko, aussi nommé Kao-sin-chi, étoit petit fils de Chao-hao. Dès l'âge de quinze ans il aidoit Tchuen-hio. Il monta sur le Trône à l'âge de trente ans; il régna par la vertu du bois. Il mit sa Cour à Po, près de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan; il fit faire une musique ou chanson nommée Kieou-tchao, il régna soixante-dix ans. On fait de grands éloges de ce Prince. Il est pere de Tchi, qui lui succéda; il étoit fils de sa quatrieme femme, & ne régna que neuf ans. Il fut chassé à cause de ses désordres, & l'on mit à sa place Yao son frere, & fils de la troisieme femme de Ti-ko. C'est à Yao que le Chou-king commence; ainsi on verra ce que les Historiens rapportent de ce Prince.



TABLE DES CHAPITRES
DU CHOU-KING.

J'ai eu l'attention, dans cette Table, d'indiquer les Chapitres du Chou-king qui sont perdus; je les ai tirés d'une Préface à la tête de ce Livre, qui est dans les Editions Chinoises : le P. Gaubil n'en a point fait usage. J'y ai encore ajoûté les Princes auxquels ils appartiennent; par-là on voit d'un coup d'œil ceux dont le Chou-king rapporte l'Histoire.

PREMIERE PARTIE,

intitulée YU-CHOU.

Regne d'YAO.

Regne de CHUN.



SECONDE PARTIE,

Intitulée HIA-CHOU, ou HISTOIRE DES HIA.

Regne d'Yu.

TROISIEME PARTIE,

Intitulée CHANG-CHOU, HISTOIRE DES CHANG.

Regne de Tching-tang.

Regne de CHEOU.

QUATRIEME PARTIE,

Intitulée TCHEOU-CHOU ou HISTOIRE DE LA DYNASTIE DES TCHEOU.

Regne de VOU-VANG.

Regne de PING-VANG.

Regnes de deux Princes Vaſſaux.

Les Chapitres du Chou-king qui exiſtent ſont au nombre de cinquante-huit , parceque les Chinois regardent comme autant de Chapitres les différentes parties qu'il y a dans quelques-uns de ces Chapitres. Ceux qui ſont perdus ſont au nombre de quarante-un ; ce qui fait en tout quatre-vingt-dix-neuf Chapitres qui exiſtoient anciennement.





CHOU-KING.

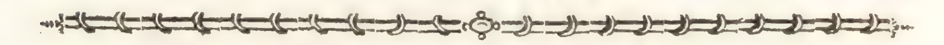


PREMIERE PARTIE, INTITULÉE YU-CHOU.

INTRODUCTION.

Le Chou-king porte encore le titre de Chang-chou, c'est-à-dire Livre ancien ou Livre auguste. Le titre Yu-chou que l'on donne à la premiere partie, signifie Livre d'Yu, & Yu est le nom que l'Empire portoit du tems de l'Empereur Chun. Les Chinois prétendent que cette partie a été composée par des Historiens qui vivoient du tems de ce Prince. Ils croient encore qu'elle n'est qu'un fragment d'une partie plus considérable intitulée Ou-tien, qui comprenoit, outre l'Histoire d'Yao & de Chun, celle de Chao-hao, de Tchuen-hio & de

Ti-ko, Princes que l'on prétend avoir regné avant les deux dont il s'agit. Ou-tien signifie le Livre authentique des cinq (Empereurs), parcequ'en effet ce Livre renfermoit l'Histoire de cinq Princes. Ils prétendent avoir encore perdu l'Histoire de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, Princes anterieurs aux précédens. Cette Histoire étoit intitulée San-fen Il existe à présent un Livre du même titre, qui renferme l'Histoire des mêmes Princes; mais on doute de son authenticité. Comme le Chou-king ne contient pas tout ce que l'on sait de l'Histoire des Empereurs dont il parle, ainsi que je l'ai dit dans la Préface, je vais y suppléer principalement d'après le Tsou-chou. Ainsi voici ce que ce Livre rapporte du regne d'Yao. Cette addition, que je fais à la Traduction du P. Gaubil, servira en même-tems de commentaire & d'éclaircissement au texte du Chou-king.



ADDITION AU CHAPITRE PREMIER.

ÉVENEMENS DU REGNE D'YAO.

Le *Tsou-chou*, dont je me sers principalement dans ces additions, commence à Hoang-ti, qu'il fait régner cent ans; & les faits qu'il cite se réduisent à peu de chose. Il dit seulement qu'il régla la forme des habits; qu'il parut une nuée brillante, & que le Phenix ou le Fong-hoang se montra la cinquantieme année de son regne, que ce Prince alla faire un sacrifice au bord du fleuve Lo; que quelques peuples vinrent lui rendre hommage; enfin que la centieme année, la terre s'entrouvrit, & qu'il mourut. Après Hoang-ti régnerent Chao-hao, on ne dit pas combien d'années; ensuite

Tchuen-hio pendant ſoixante-dix-huit ans. On rapporte qu'il commença à faire une ſphere & qu'il inventa une muſique nommée Tching-yun. De ſon tems vivoit Kuen pere d'Yu, qui fut ſucceſſeur de Chun. Ti-ko régna enſuite pendant ſoixante-trois ans ; & c'eſt à celui-ci qu'Yao ſuccéda. Les années du cycle ne ſont pas marquées dans le Tſou-chou pour le regne de tous ces Princes anterieurs à Yao ; & l'on voit que ce livre dit très peu de choſe de leur Hiſtoire.

L'Empereur Yao portoit encore le titre de Tao-tang ; on lui attribue une naiſſance miraculeuſe. Le Tſou-chou fixe ſa premiere année à la treizieme d'un cycle ; & c'eſt à cette premiere année que le même livre dit qu'Yao mit ſa Cour à Ki, & qu'il ordonna à ſes Miniſtres Hi & Ho de préſider à l'Aſtronomie. La cinquieme année, ce Prince fit, pour la premiere fois, la viſite de l'Empire ; la douzieme, il régla ce qui concernoit les troupes ; la dix-neuvieme, il ordonna à Kong-kong de faire écouler les eaux ; la cinquante-troiſieme, il fit un ſacrifice au bord du fleuve Lo ; la cinquante-huitieme, il envoya ſon fils, nommé Tchou, en exil vers la riviere Tan-choui ; & la ſoixante-unieme, il chargea de nouveau Kuen de travailler à l'écoulement des eaux ; celui-ci n'ayant pas réuſſi, fut puni la ſoixante-neuvieme année. C'eſt à la ſoixante-onzieme année de ſon regne qu'il donna à Chun ſes deux filles en mariage ; deux ans après il l'aſſocia à l'Empire. L'an 75, Yu, fils de Kuen, fit écouler les eaux ; & l'année ſuivante, ce même Yu alla ſoumettre quelques barbares. La quatre-vingt-ſeptieme année d'Yao, on commença à diviſer l'Empire en douze Tcheou ou Provinces ; & la quatre-vingt-dix-ſeptieme année d'Yao, Yu fit la viſite de ces douze Provinces. Yao mourut à Tao, après un regne de cent ans.

Voilà les principaux événemens du regne d'Yao rapportés

dans le Tſou-chou Il y a dans ce livre un interregne de deux ans après la mort d'Yao. Le Kang-mo met ſa premiere année la quarante-unieme d'un cycle.

Suivant le même Ouvrage, Yao, dès la premiere année de ſon regne, ordonna aux deux Aſtronomes Hi & Ho de régler ce qui concernoit le Calendrier, la durée de l'année, l'intercalation. La ſeptieme année un animal fabuleux, nommé Ki-lin, parut ſur le bord d'un Lac; la douzieme année il fit la viſite de l'Empire; la quarante-unieme Chun vint au monde, & la ſoixantieme ce même Chun ſe rendit célebre par ſon obéiſſance filiale. La ſoixantieme année arriva le déluge, qui ſubmergea tout; Kuen eut ordre de faire écouler les eaux, & travailla inutilement juſqu'à la ſoixante-neuvieme d'Yao; la ſoixante-douzieme Yu, fils de Kuen, fut chargé de réparer ce déſaſtre; la ſoixante-treizieme Chun fut aſſocié à l'Empire; la ſoixante-quinzieme on exila Kong-kong à Yeou-tcheou, que l'on croit être dans le Leao-tong. L'annee ſuivante on renferma les San-miao à San-gouei vers le déſert de ſable; la quatre-vingt-unieme année Yu, en conſéquence des ſervices qu'il avoit rendus, fut fait Prince de Hia; la centieme année, la vingtieme du cycle, Yao mourut. On voit que le Kang-mo eſt beaucoup plus étendu que le Tſou-chou. On y a copié tout le Chou-king pour les détails des événemens que je ne fais qu'indiquer: on y a ſuivi le même plan pour tous les regnes ſuivans. Quant aux autres événemens dont le Chou-king ne parle pas, & qui ſont rapportés dans le Kang-mo, ils ſont empruntés de pluſieurs Ecrivains connus & eſtimés.



CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

YAO-TIEN.

Yao.

Kang-mo. 2357. 2256. Tſou-chou. 2205. 2105. avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre, le premier du Chou-king, ne commence qu'au regne d'Yao. Il n'y eſt queſtion que des vertus de ce Prince, de l'obſervation des ſolſtices & des équinoxes qu'il fit faire, des ſoins qu'il prit pour réparer les maux que le déluge ou l'inondation de la Chine avoit occaſionnés, & du choix de Chun pour régner avec lui & lui ſuccéder. Voilà tous les faits hiſtoriques du regne d'Yao rapportés dans ce Chapitre. Le titre Yao-tien *ſignifie livre d'*Yao. Tien, *ſuivant les Chinois, veut dire une doctrine immuable tranſmiſe par les Anciens.* Yao, *qui eſt le nom de l'Empereur, ſignifie très ſublime. Dans le nouveau texte ce Chapitre eſt réuni au ſuivant, avec lequel il n'en fait qu'un; au lieu que dans l'ancien ils ſont ſéparés. Du tems de Meng-tſe ils ne formoient également qu'un Chapitre.*

Ceux qui ont fait des recherches (1) ſur l'ancien Empereur Yao, rapportent que le bruit de ſes grandes actions ſe répandit par-tout; que la réſerve, la pénétration, l'honnêteté, la décence, la prudence brilloient en lui; qu'il étoit grave & humble, & que tant de grandes qualités le rendirent célebre dans tout l'Empire.

(1) Ce premier paragraphe eſt d'un tems poſtérieur aux Hiſtoriens du regne de Chun, ſoit qu'il ſoit de Confucius, ou d'un tems encore plus ancien. On croit qu'il a été mis, & peut-être même le ſecond, par les Editeurs du Chou-king.

YAO.

Kang-mo.
2357.
2256.
Tsou-chou.
2205.
2105.
avant J. C.

La vue de ses vertus mit la paix dans sa famille, le bon ordre parmi ses Officiers, l'union dans tous les pays ; ceux qui avoient jusques-là tenu une mauvaise conduite, se corrigerent, & la paix régna par-tout.

Yao ordonna à ses Ministres Hi & Ho (1) de suivre exactement & avec attention les regles pour la supputation de tous les mouvements des astres, du soleil & de la lune; de respecter le Ciel suprême, & de faire connoître au peuple les tems & les saisons.

Hi-tchong (2) eut ordre d'aller à l'agréable vallée Yu-y (3), & d'y observer le lever du soleil, afin de régler ce qui se fait au printems. L'égalité du jour & de la nuit, & l'observation de l'astre Niao (4) font juger du milieu du printems : c'est alors que les peuples sortent de leurs demeures, & que les oiseaux & les autres animaux sont occupés à faire leurs petits.

Hi-chou fut chargé d'aller à Nan-kiao (5), & d'y régler les changements qu'on voit en été. La longueur du jour & l'observation de l'astre Ho (6), font juger du milieu de l'été : c'est

(1) [*Hi* & *Ho* sont des Astronomes qui vivoient du tems d'Yao ; il en est encore fait mention dans le Chapitre IV de la seconde Partie : ils ne peuvent être les mêmes personnages : leurs noms pourroient être des titres de dignité ou de charge].

(2) *Hi-chou*, de même que *Hi-tchong*, *Ho-chou* & *Ho-tchong*, dont il est parlé dans les autres paragraphes, sont les noms des Officiers qui, sous Yao, présidoient à l'Astronomie. Ils étoient chargés non-seulement du calcul & des observations, mais encore de corriger les abus & les désordres qui s'étoient introduits dans les mœurs & dans la Religion, ainsi ces Astronomes étoient en même-tems chargés des cérémonies religieuses ; c'est pour cela qu'Yao ordonne de respecter le Ciel suprême. On voit qu'il s'agit ici de l'équinoxe du printems.

(3) La vallée *Yu-y* est, selon les Interpretes, dans la partie orientale de la province de Chan-tong.

(4) L'astre *Niao* doit être ici pris pour un espace céleste ou une constellation appellée *Niao*, qui commence par l'étoile du cœur de l'hydre ; c'est la constellation *Sing*.

(5) Selon les Interpretes *Nan-kiao* étoit vers le Tong-king. Dans ce cinquieme paragraphe il s'agit du solstice d'été.

(6) L'astre *Ho* est l'espace céleste, ou la constellation appellée *Fang*. C'est π dans le scorpion par où cette constellation commence. [Il est

alors que les peuples se séparent davantage les uns des autres, que les oiseaux changent de plumage & les animaux de poil.

Ho-tchong (1), par l'ordre d'Yao, alla dans la vallée obscure de l'Occident, pour observer avec respect le coucher du soleil, & régler ce qui s'acheve en automne. L'égalité du jour & de la nuit, & l'observation de l'astre Hiu, font juger du milieu de l'automne; alors le peuple est tranquille, le plumage des oiseaux & le poil des animaux donnent un agréable spectacle.

Ho-chou se rendit, suivant l'ordre d'Yao, au nord à Yeoutou (2), pour disposer ce qui regarde les changements produits par l'hiver. La brièveté du jour & l'observation de l'astre Mao (3) font juger du milieu de l'hiver. Les hommes se retirent alors, pour éviter le froid: le plumage des oiseaux & le poil des animaux se resserrent.

L'Empereur appella Hi & Ho (4), & leur dit: remarquez

---

difficile de concilier ces observations avec l'histoire des siécles suivans. La partie méridionale de la Chine ne fut policée & soumise aux Chinois que bien des siécles après Yao; comment du tems de ce Prince pouvoit-on y aller faire des observations? Tout ce que l'on dit de la Géographie de ce tems est fort incertain, & les lieux ne sont déterminés que par conjecture. Le P. Gaubil en convient plus bas].

(1) Il s'agit de l'équinoxe d'automne; & l'astre *Hiu* est la constellation ou espace céleste appellé de ce nom *Hiu*. Cette constellation commence par l'étoile β dans Aquarius. La vallée obscure d'Occident est, selon les Interpretes, dans le Chen-si.

Dans les notes qu'on verra dans la suite sur les pays dont le Chou-king parle, je désigne les pays d'aujourd'hui, qui répondent aux noms de ceux que l'on trouve dans le Chou-king; car il ne faut pas s'imaginer que dans le tems de la composition de ce livre on disoit, par exemple, *Si-gan-fou*, capitale du Chen-si, *Tai-yuen-fou*, capitale du Chan-si, &c.; ces lieux portoient alors d'autres noms.

(2) Selon les Interpretes, *Yeou-tou* est dans la province de Pet-che-li.

(3) Il s'agit du solstice d'hiver. L'astre *Mao* est la constellation ou espace céleste du nom *Mao*. Cette constellation commence par la lucide des Pléiades.

(4) On voit que Yao connoissoit l'année Julienne de 365 jours & un quart; la quatrieme année est de 366 jours. On voit aussi qu'on intercalloit alors quelques mois, qu'on partageoit l'année en quatre saisons. La con-

YAO.

Kang-mo.
2357.
2258.
Tſou chou.
2205.
2105.
avant J. C.

une période de 366 jours ; l'intercalation d'une lune & la détermination des quatre ſaiſons ſervent à la diſpoſition parfaite de l'année. Cela étant exactement réglé, chacun s'acquittera, ſelon le tems & la ſaiſon, de ſon emploi ; & tout ſera dans le bon ordre (1).

Qu'on cherche un homme, dit Yao, propre à gouverner ſelon les circonſtances des tems. Si on le trouve, je lui remettrai le Gouvernement. Fang-tſi lui indiqua Yn-tſe-tchou (2), qui avoit une très grande pénétration. Vous vous trompez, dit Yao, Yn-tſe-tchou manque de droiture, il aime à diſputer : un tel homme convient-il ?

Qu'on cherche donc un homme, ajoûta-t-il, qui ſoit propre à traiter les affaires. Houan-teou, dit alors Kong-Kong, dans le maniement des affaires a montré de l'habileté & de l'application : vous êtes dans l'erreur, reprit Yao, Kong-kong dit beaucoup de choſes inutiles ; & quand il faut traiter une affaire, il s'en acquitte mal ; il affecte d'être modeſte, attentif & réſervé, mais ſon orgueil eſt ſans bornes (3).

Grands (4), dit l'Empereur, on ſouffre beaucoup de l'inon-

---

noiſſance d'une année lunaire qu'on intercalle quelquefois, & de l'année ſolaire de 365 jours & un quart, donne aiſément la connoiſſance du cycle de dix-neuf ans.

En vertu de ce qui eſt rapporté des conſtellations qui déſignent les ſolſtices & les équinoxes, on ne ſauroit déterminer l'époque préciſe du tems d'Yao. On ne rapporte pas l'année de ſon regne où il fit ces réglemens ; & on ne détaille pas comment il fixa les quatre ſaiſons. On voit bien que les ſolſtices & les équinoxes étoient rapportés par Yao à quelque degré des quatre conſtellations indiquées ; & cela ſeul démontre que Yao régnoit plus de 2100 & 2200 ans avant J. C. Je laiſſe aux Aſtronomes à faire les réflexions convenables ſur l'antiquité de l'Aſtronomie Chinoiſe, & ſur les connoiſſances d'Yao dans l'Aſtronomie.

(1) [Cela ſuppoſe que ces textes, tels qu'on les a, ſont du tems même d'Yao ; mais il paroît difficile de croire que du tems de ce Prince on eut acquis de ſi grandes connoiſſances].

(2) *Yn-tſe-tchou* étoit fils de l'Empereur Yao.

(3) [Il y a dans le texte *Tao-tien*, termes qui ſignifient *il inonde le Ciel*; qui a rapport à l'inondation ou déluge qu'on prétend qu'il excita par ſes crimes].

(4) Il y a dans le texte *Se-yo* : ce qui exprime quatre montagnes, une

dation

YAO.

Kang-mo. 2357. 2256.
Tsou chou. 2205. 2105.
avant J. C.

dation des eaux (1), qui couvrent les collines de toutes parts, surpassent les montagnes, & paroissent aller jusqu'aux Cieux. S'il y a quelqu'un qui puisse remédier à ce malheur, je veux qu'il soit employé. Les Grands proposerent Kuen (2). Vous vous trompez, leur dit l'Empereur, Kuen aime la contradiction, & ne sait ni obéir ni vivre avec ses égaux sans les maltraiter. Cela n'empêche pas, répondirent les Grands, qu'on ne se serve de lui, afin de voir ce qu'il sait faire. Eh bien dit Yao, employons-le; mais qu'il soit sur ses gardes. Kuen travailla pendant neuf ans sans succès.

L'Empereur dit aux Grands (3) : je regne depuis soixante-dix ans; si parmi vous quelqu'un est en état de gouverner, je lui céderai l'Empire. Les Grands ayant répondu qu'aucun d'eux n'avoit les talens nécessaires: proposez donc, ajoûta l'Empereur, ceux qui sont sans emploi & qui menent une vie privée. Tous répondirent: Yu-chun (4), quoiqu'âgé, est sans femme & né dans une famille obscure: j'en ai entendu parler, dit l'Empereur; qu'en pensez-vous? Yu-chun, répondirent les Grands, quoique fils d'un pere aveugle, qui n'a ni talents ni esprit, quoique né d'une méchante mere dont il est maltraité, & quoique frere de Siang (5), qui est plein d'orgeuil, garde les regles de l'obéissance filiale, & vit en paix: insensiblement il est parvenu à corriger les défauts de sa famille, & à empêcher qu'elle ne fasse de grandes fautes. Alors l'Empereur dit: je veux lui donner

---

à l'Orient, l'autre à l'Occident, la troisieme au Sud, la quatrieme au Nord C'est sous l'idée & le nom de *Se-yo* qu'alors on désignoit quelquefois tous les Grands de l'Empire.

(1) L'inondation des eaux est ce qu'on appelle le déluge d'Yao.

(2) *Kuen* est le nom du pere de l'Empereur Yu. Il travailla inutilement à faire écouler les eaux.

(3) [Dans le texte Se-yo ou les quatre montagnes.]

(4) Il s'agit ici de *Chun* successeur d'Yao. [*Chun* étoit de quatre générations, postérieur à celle d'Yao; ainsi les filles d'Yao étoient antérieures de trois générations à leur mari; ce qui paroîtroit souffrir quelque difficulté. Les Chinois répondent à cela qu'on vivoit alors très long tems. On pourroit demander en même-tems si ces généalogies sont bien sûres.]

(5) *Siang* est le nom du frere de Chun.

YAO.

Kang-mo.
2257.
2256.
Tsou-chou.
2205.
2105.
avant J. C.

mes deux filles en mariage (1), pour voir de quelle maniere il se comportera avec elles, & comment il les réglera. Ayant donc tout préparé, il donna ses deux filles à Yu-chun, quoique d'une condition inférieure. Yao, en les faisant partir pour Kouei-joui (2), leur ordonna de respecter leur nouvel époux.

---

(1) J'ai mis *mes deux filles*. Il y a eu des Missionnaires qui ont cru qu'on pouvoit traduire ma seconde fille. J'ai cru devoir suivre le sens que donnent les Chinois à un texte qui est du ressort de leur Grammaire.

(2) Selon la Tradition & les Interpretes, *Kouei-joui* est le nom d'une petite riviere qui prend sa source à la montagne *Li*, au sud de *Pou-tcheou* ville du Chan-si, près du fleuve Hoang-ho. Chun demeuroit sur la montagne *Li*; & sa demeure est désignée par ces deux caracteres *Kouei-joui*. [C'est là qu'étoit situé le pays nommé *Yu*, dont Chun porte le surnom; c'est comme qui diroit Chun du pays d'Yu].



ADDITION AUX CHAPITRES II, III, IV & V.

ÉVENEMENS DU REGNE DE CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

CHUN, qui porte encore le titre d'Yeou-yu-chi, succéda à Yao la cinquante-sixieme année du cycle : il résidoit à Ki. On met encore du merveilleux à la naissance de ce Prince. La premiere année de son regne, il inventa une musique appellée Ta-chao, à laquelle tous les animaux étoient dociles; la troisieme année, il ordonna à Kao-yao de régler tout ce qui concernoit les supplices ; la neuvieme année, la mere du Roi d'Occident vint lui rendre hommage ; la quatorzieme année il chargea Yu du gouvernement de l'Empire ; la vingt cinquieme année, des barbares vinrent à sa Cour, & offrirent des arcs & des fleches ; la trente-troisieme année, Yu divisa l'Empire en neuf Provinces ; la trente-cinquieme année, le même Yu marcha contre les Yeou-miao, & les soumit ; la quarante-deuxieme année, quelques peuples barbares vinrent présenter à Chun des pierreries. Chun mourut après avoir régné cinquante ans. Pour trouver ces cinquante ans de regne, il faut compter la premiere année d'Yu.

Le Kang-mo met la premiere année de Chun la vingt-troisieme d'un cycle. Il dit que la troisieme année il examina le mérite d'un chacun, que la cinquieme il inventa la musique Siao-chao, que la sixieme, il fit la visite de l'Empire ; la neuvieme, qu'il établit des supplices & des récompenses ; qu'il fit ensuite différentes chansons ; qu'il associa, la trente troisieme année, Yu à l'Empire, dans la salle nommée *Chin-tsong ;* que la cinquante-cinquieme année Yu alla contre les Yeou miao, & que Chun mourut la quarante-huitieme année, qui étoit la dixieme d'un cycle.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tſou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

CHAPITRE II.

INTITULÉ

CHUN-TIEN.

SOMMAIRE.

Chun-tien ſignifie Livre de Chun. Dans ce Chapitre Yao, après avoir donné à Chun ſes filles en mariage, l'aſſocie à l'Empire, & meurt. Chun fait la viſite & la diviſion de ſes Etats en Provinces, inſtitue des Loix, punit des Rebelles, établit des Miniſtres. Chun eſt le ſucceſſeur immédiat d'Yao. Dans ce Chapitre, comme dans le précédent, il n'y a rien qui puiſſe déterminer les tems où ces Princes ont vécu. Ce Chapitre eſt réuni, dans le nouveau texte, au précédent, comme je l'ai dit.

C'est ainſi que s'expriment ceux qui ont fait des recherches ſur l'ancien Empereur Chun (1) : ce Prince fut véritablement l'image de l'Empereur Yao; il en eut la gloire & les vertus. On admira en lui une prudence conſommée, une affabilité jointe à un grand génie, beaucoup de douceur & de gravité; il fut ſincere, & il releva ces talents par une grande modeſtie. L'Empereur, inſtruit d'une auſſi rare vertu, lui fit part de l'Empire.

Chargé de faire obſerver les cinq regles (2), il les fit obſer-

(1) Les deux premiers paragraphes ſont ſans doute des Editeurs du Chou-king, long tems après les Hiſtoriens de Chun.

(2) Les cinq regles ſont exprimées par les deux caracteres *Ou-tien*, c'eſt-à-dire *cinq enſeignements immuables*; c'eſt ce que les Chinois ont appellé, depuis *Ou-lun*, c'eſt-à-dire *cinq devoirs*, qui ſont ceux du pere & des enfans, du Roi & des ſujets, des époux, des vieillards, des jeunes gens & des amis.

ver : quand il fut à la tête des Miniſtres, il établit le bon ordre par-tout : lorſqu'il fut Intendant des quatre Portes (1), il fit régner l'ordre & l'union ; & quand il fut envoyé aux pieds des grandes montagnes (2), ni les vents violents, ni le tonnerre, ni la pluie ne le rebutterent jamais.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206.
Tſou-chou. 2102. 2049.
avant J. C.

Approchez Chun, dit Yao : depuis trois ans j'examine avec ſoin vos paroles & vos actions ; il faut récompenſer votre mérite : je veux vous faire monter ſur le Trône. Mais Chun prétendit n'être pas aſſez vertueux, & ne voulut pas ſuccéder à Yao.

Au premier jour de la premiere lune, Chun fut inſtallé héritier de l'Empire dans la Salle des Ancêtres (3).

En examinant le Siuen-ki (4) & le Yo-heng (5), il mit en ordre ce qui regarde les ſept planetes (6).

Enſuite il fit le ſacrifice Loui au Chang-ti (7), & les céré-

---

(1) Les quatre portes ſont les quatre Yo du Chapitre précédent, & déſignent les quatre parties de l'Empire. L'Intendant des quatre Portes eſt exprimé par le caractere *Pin*, qui ſignifie *loger*, *traiter*. Quand les Princes Tributaires venoient à la Cour, l'Intendant des quatre Portes avoit ſoin de les faire loger & traiter.

(2) Par ces derniers mots, on fait alluſion à ce que Chun fit pour remédier au dégat cauſé par l'inondation.

(3) *Ven-tſou* déſigne la Salle où l'on honoroit les Ancêtres. *Ven* ſignifie plein de vertus & de mérites, & *tſou*, chef de race. Quelques Commentateurs diſent que *tſou* ou l'ancêtre déſigne celui dont Yao avoit reçu l'Empire. Selon les Hiſtoriens, Yao & Chun étoient de la même famille, & avoient Hoangti pour ancêtre commun.

(4) Selon les Interpretes, *ſiuen* veut dire *fait* ou *orné de pierres précieuſes* ; *ki* ſignifie *inſtrument pour repréſenter les aſtres* ; & ſelon ces mêmes Interpretes, *ſiuen-ki* veut dire ici une *ſphere*.

(5) *Yo* ſignifie *précieux*. *Heng* eſt expliqué par *tube mobile* pour obſerver. Le tube étoit, dit-on, une partie de la ſphere. [Ces détails ſont fort ſinguliers pour le tems dont il s'agit. L'Aſtronomie avoit-elle déja fait tant de progrès ?]

(6) Les ſept *Tching*, ou les ſept Directions, c'eſt un des noms qu'on donne encore aujourd'hui aux ſept Planetes, dans les Ephémerides des Chinois.

(7) *Chang* ſignifie *Auguſte*, *Souverain* ; *Ti* ſignifie *Maître*, *Roi*, *Prince*, *Souverain*. Ces deux caracteres expriment, dans les anciens livres Chinois,

Chun.

Kang-mo. 2255. 2206.
Tsou chou. 2102. 2049. avant J. C.

monies aux six Tsong (1), aux montagnes, aux rivieres, & en général à tous les esprits.

Il se fit apporter les cinq Choui (2), sur la fin de la lune, il assembloit les Grands (3) & les Mou (4), pour les leur distribuer.

A la seconde lune de l'année, il alla visiter la partie orientale de l'Empire. Arrivé à Tai-tsong (5), il brûla des herbes, & fit un sacrifice. Il se tourna vers les montagnes & les rivieres, & fit des cérémonies ; ensuite il assembla les Princes de la partie orientale, & il en reçut (6) cinq sortes de pierres précieuses, trois piéces de soie (7), deux vivans (8) & un mort. Il régla les tems (9), les lunes, les jours. Il mit de l'unifor-

---

ce qu'il y a de plus digne de respect & de vénération, le Souverain Seigneur & Maître des esprits & des hommes, &c.

(1) Il est impossible de déterminer quels sont ces six *Tsong*; ce mot signifie *digne de respect* : il s'agit de six especes d'esprits. On voit que par les montagnes, rivieres, il faut entendre les esprits des montagnes, des rivieres.

(2) *Choui* répond assez à *Tessera* : s'étoit une marque, comme un cachet ou autre chose, pour distinguer & reconnoître les rangs des Princes Tributaires.

(3) Les quatre *Yo* sont les grands Officiers qui avoient soin des principales affaires des quatre parties de l'Empire.

(4) *Mou* veut dire *Berger* : c'est par ce nom qu'on désignoit les grands Vassaux, ou Princes Tributaires.

(5) *Tai tsong* est le Yo ou la montagne de l'Orient : c'est le Mont *Tai-chan* près de la ville *Tai-gan-tcheou* du *Chan-tong*. Le *Yo* du midi est près de la ville *de Hing-tcheou-fou* du *Hou-kouang* : le *Yo* occidental est près de *Hoa-yn hien*, dans le district *de Si-gan-fou*, capitale du Chen-si. Le Yo du Nord est près de la ville de *Hoen-y-uen-tcheou*, dans le *Chen-si*. Dans tous ces *Yo* ou montagnes, Chun faisoit d'abord le sacrifice au *Chang-ti*, ou Souverain Maître ; ensuite il faisoit des cérémonies aux Esprits des montagnes, des rivieres, &c. Après s'être acquitté de ces devoirs de Religion, il traitoit les affaires de l'Empire.

(6) [Il y a ici un renversement dans le texte du Chou-king : ces paroles ne sont qu'après. Il régla les cinq Cérémonies.]

(7) L'on voit ici l'antiquité des ouvrages en soie.

(8) Je ne saurois bien dire le sens de ces paroles, *deux vivans, un mort.* [suivant les Interpretes Chinois, les deux vivans sont un mouton & une grue ou cicogne : le mort est un faisan, qui est nommé *tchi*. Ces présens étoient relatifs à la dignité de celui qui les faisoit].

(9) Le Calendrier d'Yao & de Chun étoit dans la forme de celui d'au-

mité dans la musique, dans les mesures (1), dans les poids & dans les balances. Après avoir encore réglé les cinq cérémonies (2), & laissé le modele des instrumens qu'on devoit y employer, il revint. A la cinquieme lune, il alla visiter la partie australe de l'Empire. Quand il fut arrivé à la montagne du sud, il fit ce qu'il avoit fait à Tai-tsong. A la huitieme lune, il se rendit à la partie occidentale, & garda le même ordre. A la onzieme lune, il alla visiter la partie septentrionale; & quand il fut à la montagne du nord, il fit ce qu'il avoit fait à celle de l'ouest. De retour, il alla à Y-tsou (3), & fit la cérémonie d'offrir un bœuf.

CHUN.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tsou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

Une fois tous les cinq ans (4) il faisoit la visite de l'Empire; & les Princes Tributaires venoient quatre fois à la Cour lui rendre leurs respects. Ces Princes rendoient compte de leur conduite: on examinoit & on vérifioit ce qu'ils disoient: on récompensoit leurs services en leur donnant des charriots & des habits.

Il divisa l'Empire en douze parties, appellées Tcheou, mit des marques & des signaux sur douze montagnes, & creusa des canaux pour l'écoulement des eaux.

Il fit publier des loix pour punir les criminels. Il ordonna l'exil pour les cas où l'on pouvoit se dispenser des cinq supplices. Il voulut que dans les Tribunaux les fautes ordinaires fussent punies du fouet seulement, & des verges de bam-

---

jourd'hui; c'est-à-dire que l'équinoxe du printems doit être dans la seconde lune; celui d'automne, dans la huitieme: le solstice d'été, dans la cinquieme; & celui d'hiver, dans la onzieme.

(1) Je ne suis pas en état de donner des connoissances exactes sur les poids, les mesures, la balance & la musique dont il est parlé.

(2) Les cinq cérémonies étoient celles des esprits, du deuil, des réjouissances, des bons & des mauvais succès en paix & en guerre.

(3) *Y-tsou* est un des noms de la Salle des Ancêtres. Le bœuf qu'on offroit avoit été tué auparavant.

(4) Une année étoit pour les Tributaires de la partie orientale; une autre, pour ceux de la partie occidentale; une troisieme pour ceux du sud; la quatrieme, pour ceux du nord. Ainsi, dans quatre ans, chacun d'eux devoit venir une fois à la Cour; & la cinquieme année, Chun alloit visiter leur Domaine.

CHUN.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tſou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

bou dans les Colleges (1). Il régla que par le métal (2) on pourroit ſe racheter de la peine dûe à certaines fautes ; qu'on pardonnât celles qui ſont commiſes par haſard & ſans malice ; mais il voulut qu'on punît, ſans remiſſion, les gens qui ſeroient incorrigibles, & qui pécheroient par abus de leur force ou de leur autorité. Il recommanda l'obſervation de ſes Loix (3) ; mais il voulut que les Juges, en puniſſant, donnaſſent des marques de compaſſion.

Il exila Kong-kong (4) à Yeou-tcheou (5). Houan-teou eut ordre de ſe retirer à Tſong-chan (6) ; San-miao fut chaſſé & envoyé à San-gouei (7) ; Kuen fut renfermé dans une étroite priſon à Yu-chan (8). Après la punition de ces quatre criminels, l'Empire fut en paix.

La vingt-huitieme année (9), l'Empereur Yao monta (10) & deſcendit. Le peuple porta le deuil pendant trois ans, & pleura ce Prince comme les enfans pleurent leur pere & leur mere.

---

(1) Il feroit à ſouhaiter qu'on marquât expreſſément ce qui s'enſeignoit dans les Colleges. [Ce terme est vraiſemblablement trop fort pour ce tems. En Chinois, c'eſt *kiao* qui ſignifie *enſeigner* ; ainſi il s'agit ici des fautes commiſes par les jeunes gens que l'on inſtruit].

(2) On n'indique pas quel étoit le métal avec lequel on rachetoit les fautes commiſes. Etoit-ce quelque monnoie ?

(3) [Dans le texte il y a : reſpectez, reſpectez (ces Loix) ; mais en puniſſant, ayez de la compaſſion. Le P. Gaubil n'a pris que le ſens de ces paroles.]

(4) Dans le Chapitre précédent on a parlé de *Kong-kong*, de *Houan-teou* & de *Kuen* : *San-miao* étoit un des vaſſaux du ſud. Ces quatre exilés furent depuis appellés les quatre ſcélérats, *Se-hiong*.

(5) *Yeou-tcheou* eſt dans le *Leao-tong*.

(6) *Tſong-chan* eſt dans le diſtrict de *Yo-tcheou-fou* du *Hou-kouang*.

(7) *San-gouei* eſt près de *Cha-tcheou*, au-delà du pays de *Kokonor*.

(8) *Yu-chan* eſt dans le diſtrict de *Hoai gan-fou*, dans le *Kiang-nan* ; c'eſt ce que diſent les Interpretes.

(9) La vingt-huitieme année ſe compte depuis que Chun fut inſtallé héritier de l'Empereur Yao.

(10) C'eſt ainſi qu'on déſigne la mort d'Yao, par ces deux caracteres *tſou lo*. Le premier mot veut dire que l'eſprit monta au Ciel (*aſcendit*), & le ſecond, que le corps fut enterré (*deſcendit*).

Dans

On fit cesser dans l'Empire (1) les concerts de musique.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou chou. 2102. 2049. avant J. C.

Chun alla à la Salle des Ancêtres au premier jour de la première lune.

Il interrogea les Grands (2), ouvrit les quatre portes, vit par lui-même ce qui vient par les quatre yeux, & entendit ce qui vient par les quatre oreilles.

Il appella les douze Mou (3), & leur parla ainsi: tout consiste, pour les provisions des vivres, à bien prendre son tems. Il faut traiter humainement ceux qui viennent de loin, instruire ceux qui sont près de nous, estimer & faire valoir les gens qui ont des talens, croire & se fier aux gens de bien, ne pas avoir de commerce avec ceux dont les mœurs sont corrompues ; par-là on se fera obéir des Man & des Y (4) (ou des Barbares).

Chun parla ainsi aux Grands (5): Si quelqu'un de vous est capable de bien gérer les affaires publiques (6), je le mettrai à la tête des Ministres, afin que l'ordre & la subordination regnent en tous lieux. Tous lui présenterent Pe-yu (7), qui étoit Se-kong (8). Alors l'Empereur adressa la parole à Yu, & dit: En conséquence de ce que les Grands proposent, je veux qu'outre la charge d'Intendant des Ouvrages pour la terre & pour l'eau (9), vous soyez le premier Ministre de l'Empire. Yu fit la revérence, en disant que ce poste convenoit

(1) [*Dans les quatre Mers* : c'est ainsi qu'on désigne l'Empire. Cette maniere de parler plus générale, semble ne désigner aucun pays particulier.]

(2) J'ai traduit à la lettre. On veut dire que Chun sut ce qui se passoit dans l'Empire. [*Se-yo*, ou les quatre montagnes].

(3) Les douze *Mou* avoient soin des douze parties de l'Empire. *Mou* veut dire *Berger*.

(4) *Man* & *Y* désignent les Etrangers.

(5) [*Se-yo*, les quatre montagnes].

(6) [Affaires publiques ; dans le texte, *affaires de l'Empereur* (Yao).]

(7) Pe-yu est le nom de Yu, qui succéda à l'Empereur Chun. Pe exprime une dignité qui donnoit la prééminence sur les Princes vassaux d'un certain district ; le Pe étoit leur chef.

(8) *Se-kong* étoit celui qui présidoit aux ouvrages publics, aux digues & aux canaux.

(9) [Dans le texte il y a ; & dit : *vous avez réglé les eaux & la terre, maintenant prenez courage*].

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

mieux à Tsi (1), ou à Sie (2), ou à Kao-yao. L'Empereur lui dit (3) : allez (obéissez).

L'Empereur dit : Ki (4), vous voyez la misere & la famine que les peuples souffrent ; en qualité de Heou-tsi, faites semer toutes sortes de grains, suivant la saison.

Il s'adressa en ces termes à Sie : L'union n'est pas parmi les peuples, & dans les cinq Etats il y a du désordre ; en qualité de Se-tou (5), publiez avec soin les cinq instructions (6) ; soyez doux & indulgent.

Il parla ainsi à Kao-yao : Les Etrangers excitent des troubles. Si parmi les sujets de Hia (7) il se trouve des voleurs, des homicides & des gens de mauvaises mœurs, vous, Kao-yao, en qualité de Juge (8), employez les cinq regles pour punir les crimes par autant de peines qui leur soient proportionnées (9). Ces peines proportionnées aux crimes ont trois lieux pour être mises en œuvre. Il y a des lieux pour les cinq sortes d'exil ; & dans ces lieux, il y a trois sortes de demeures ;

---

(1) *Tsi* est le fameux Heou-tsi, tige des Empereurs de la dynastie de Tcheou.

(2) *Sie* est le nom d'un Grand dont les Empereurs de la dynastie de Chang tiroient leur origine.

(3) [Le P. Gaubil a traduit ce peu de mots par ceux-ci : vous dites bien ; mais faites ce que je veux].

(4) *Ki* est le nom de Heou-tsi ; tsi signifie *grains, semences* ; Heou signifie *Seigneur, Prince.* Heou-tsi exprime ici l'Intendant de l'Agriculture.

(5) *Se-tou* exprime le Ministre qui devoit expliquer & faire garder les cinq regles.

(6) Les cinq instructions *ou-tien* sont les regles dont il est parlé dans le paragraphe de ce même Chapitre.

(7) *Hia* exprime l'Empire Chinois [Cette expression, qui désigne la dynastie de Hia, ne devroit pas se trouver dans ce texte, puisque la dynastie dont il s'agit n'a commencé à régner qu'après Chun ; aussi quelques Interpretes traduisent-ils *hia* par *ming, la beauté, la splendeur :* ainsi il faudroit rendre cette phrase par ces mots, *troublent la splendeur* (de l'Empire).]

(8) *Chi* exprime le titre d'un Juge criminel.

(9) Les caracteres que je traduis par peine proportionnée, & peines proportionnées aux crimes, peuvent se traduire par vérifications & confrontations, aveux des criminels. L'on peut, si l'on veut, user des termes qui expriment ce sens.

Chun.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou-chou: 2102. 2049. avant J. C.

mais il faut avoir beaucoup de discernement, & être parfaitement instruit.

Quel est celui, dit l'Empereur, qui est en état d'être à la tête des Ouvrages publics ? Tous répondirent que c'étoit Tchoui. L'Empereur dit à celui-ci : soyez Kong-kong (1). Tchoui, en faisant la révérence, dit que Chou-tsiang & Pe-yu (2) étoient plus dignes que lui ; mais l'Empereur, en le louant de ce qu'il disoit, lui ordonna d'obéir.

Quel est celui, continua l'Empereur, qui peut avoir l'Intendance des montagnes, des forêts, des lacs, des étangs, des plantes, des arbres, des oiseaux & des animaux ? On lui présenta Y. Alors il dit à celui-ci ; il faut que vous soyez mon Yu (3). Y fit la révérence, & dit que Tchou, Hou, Hiong & Pi en étoient plus capables. L'Empereur repliqua ; allez & obéissez.

Il dit encore aux Grands : y a-t-il quelqu'un qui puisse présider aux trois cérémonies ; tous nommerent Pe-y : & l'Empereur dit à Pe-y ; il faut que vous soyez Tchi-tsong (4) : depuis le matin jusqu'au soir, pénétré de crainte & de respect, soyez sur vos gardes ; ayez le cœur droit & sans passion. Pe-y

(1) Les deux caracteres Kong-kong expriment l'office de celui qui présidoit aux ouvrages d'art que l'on faisoit pour l'Empereur

(2) *Pe-yu.* Le caractere yu differe de celui d'Yu qui fut Empereur après Chun.

(3) Yu est le titre de l'Intendant des montagnes, forêts, étangs, lacs, &c. Il ne faut pas le confondre avec Yu qui fut depuis Empereur.

(4) Tchi-tsong étoit le nom de celui qui présidoit aux cérémonies pour les esprits. L'ancien livre Koue-yu dit que Pe-y étoit le Ministre qui présidoit aux cérémonies pour les Esprits. Il seroit bien utile d'être au fait sur les trois cérémonies dont le texte parle Les Interpretes disent qu'il s'agit des cérémonies pour le Ciel, la terre & les hommes. Selon le Koue-yu, Pe-y avoit soin des cérémonies pour les Esprits ; il s'agit donc des Esprits dans le texte. Il est difficile aujourd'hui d'être bien au fait sur le vrai sens & l'institution des trois cérémonies du texte ; cela n'y est pas assez détaillé. Le livre Koue-yu, cité dans cette note, est un excellent livre, écrit avant l'incendie des livres. Il parle de plusieurs Etats & Familles de Vassaux, sous la dynastie de *Tcheou.* Dans ce livre il y a quantité de choses curieuses sur l'ancienne Histoire Chinoise.

CHUN.

Kang mo. 2255. 2206.
Tsou chou. 2102. 2049. avant J. C.

fit la révérence, & proposa Kouei & Long comme plus capables. L'Empereur dit : vous êtes louable de vous excuser ; mais je veux être obéi.

Kouei, lui dit-il, je vous nomme Surintendant de la Musique (1); je veux que vous l'enseigniez aux enfans des Princes & des Grands : faites ensorte qu'ils soient sinceres & affables, indulgens, complaisans & graves : apprenez leur à être fermes, sans être durs ni cruels : donnez-leur le discernement ; mais qu'ils ne soient point orgueilleux : expliquez-leur vos pensées dans des vers, & composez-en des chansons entremêlées de divers tons & de divers sons, & accordez-les aux instrumens de musique. Si les huit modulations sont gardées, & s'il n'y a aucune confusion dans les différens accords, les esprits (2) & les hommes seront unis. Kouei (3) répondit : quand je frappe ma pierre, soit fortement, soit doucement, les animaux les plus féroces sautent de joie.

L'Empereur dit à Long : j'ai une extrême aversion pour ceux qui ont une mauvaise langue ; leurs discours sement la discorde, & nuisent beaucoup à ce que font les gens de bien ; par les mouvemens & les craintes qu'ils excitent, ils mettent le désordre dans le peuple. Vous donc, Long, je vous nomme Na-yen (4) ; soit que vous rapportiez mes ordres & mes résolutions, soit que vous me fassiez le rapport de ce que les au-

(1) L'on voit ici que la Musique & l'étude de la Poésie & des vers étoient, au tems de Chun, une affaire d'Etat. On souhaiteroit être au fait sur l'ancienne Musique Chinoise & sur l'ancienne Poésie. Il faut espérer qu'il se trouvera des Missionnaires en état de donner là dessus des connoissances utiles & exactes. Confucius a fait une collection de plusieurs piéces de vers & de chansons ; elle forme un très beau livre, appellé Chi-king. On l'a ici traduit. [Il est à la Bibliotheque du Roi].

(2) Dans ces paroles, les esprits les hommes seront unis, on fait allusion à la musique employée aux cérémonies faites au Ciel, aux Esprits, aux Ancêtres, aux cérémonies des Fêtes dans le Palais des Empereurs, &c.

(3) [Cette phrase est répétée dans le Chapitre Y-tsi, paragraphe 10 ; elle étoit oubliée dans la Traduction du P. Gaubil].

(4) *Na* exprime ce que nous disons *porter de bouche* ; *yen* signifie *parole*. Le texte fait assez voir l'emploi du Na-yen au tems de Chun. On exprima ensuite cette Charge par les termes métaphoriques de Ministre du gosier & de la langue.

tres disent ; depuis le matin jusqu'au soir, n'ayez en vue que la droiture & la vérité.

Ensuite il ajoûta : ô vous, qui êtes au nombre de vingt-deux (1) ; soyez attentifs, & traitez, selon les conjonctures des tems, les affaires (2) de l'Empire.

Une fois tous les trois ans Chun (3) examinoit la conduite de ses Officiers. Après trois examens, il punissoit les coupables, & récompensoit ceux qui s'étoient bien comportés ; par ce moyen, il n'y avoit personne qui ne travaillât à se rendre digne des récompenses. On faisoit aussi le choix & l'examen des San-miao (4).

Chun (5) avoit trente ans lorsqu'il fut appellé pour être employé : il resta dans ce poste pendant trente années ; cinquante ans après il monta fort loin (6), & mourut.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

(1) Selon les Interpretes, les vingt-deux sont les Ministres proposés à Chun, les quatre Yo, les douze Mou, &c.

(2) Les affaires de l'Empire sont exprimés dans le texte par les deux caracteres *Tien*, Cœli, *koung*, *opera*, *negotia commissa*. Par cette noble idée, Chun vouloit engager les Mandarins à s'acquitter dignement de leur devoir, & à les faire ressouvenir que c'étoit le Ciel même qui les chargeoit de leurs Emplois. Les Interpretes rapportent de très belles sentences à l'occasion de ce passage.

(3) On voit ici l'antiquité de la coutume Chinoise de faire l'examen du mérite & des fautes des Officiers. On a vu que San-miao étoit le nom d'un Vassal exilé.

(4) Ici c'est le nom des peuples qui étoient sans doute sujets de ce Vassal. Les San miao se révolterent quelquefois ; mais, parceque la révolte n'étoit pas générale, ou qu'ils s'étoient soumis, Chun veut qu'on récompense même ceux des San-miao qui se comporteroient bien.

(5) Dans le Yao-tien, ou Chapitre précédent, on a vu que Yao appella Chun à la soixante-dixieme année de son regne. Chun, après trois ans d'épreuve, fut installé héritier de l'Empire ; &, à cette installation, il avoit trente-trois ans. Il gouverna, avec Yao, vingt huit ans ; à cette vingt huitieme année Yao mourut. Yao régna donc cent ans. A la mort d'Yao, Chun avoit donc soixante ans. Il régna encore cinquante ans ; ainsi Chun mourut âgé de cent dix ans.

(6) Ce texte, que je traduis monta fort loin, c'est, selon quelques Commentateurs, une expression métaphorique, qui exprime la mort de l'Empereur Chun : encore aujourd'hui on dit d'un Empereur qui vient de mourir ; *il est dans un grand & dans un long voyage*. D'autres disent qu'effectivement Chun mourut en faisant la visite de l'Empire, & que le lieu de sa mort étoit loin de la Cour.

Chun.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tsou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

CHAPITRE III.

INTITULÉ

TA-YU-MO.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre ne contient que des préceptes sur le Gouvernement, le choix que Chun veut faire d'Yu pour lui succéder, l'éloge d'Yu, le refus que celui-ci fait d'accepter l'Empire; la punition de quelques rebelles. Ta-yu-mo signifie avis ou délibérations du grand Yu. On trouve dans le second volume du P. du Halde, pag. 298, in-fol. *une traduction de ce Chapitre; mais on verra qu'elle est paraphrasée: ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.*

C'est ainsi que s'expriment ceux qui ont examiné l'Histoire de l'ancien Grand Yu (1): en publiant dans l'Empire (2) les ordres & les instructions du Roi son Maître (3), il fit paroître beaucoup de respect & d'obéissance.

Voici ce que dit Yu: Quand le Prince (4) & le Sujet savent surmonter les difficultés de leur état, l'Empire est bien gouverné; les peuples sont, en peu de tems, dans le chemin de la vertu.

Cela est vrai, dit l'Empereur Chun: des discours si sages

(1) Ce premier paragraphe est des Historiens ou des Editeurs postérieurs aux Historiens de l'Empereur Chun.

(2) [Dans les quatre mers.]

(3) [C'est l'Empereur Chun.]

(4) [Il y a dans le texte: Quand un Roi peut surmonter les difficultés de son état; quand un Sujet peut surmonter les difficultés de son état. Le P. Gaubil a réuni en une phrase les deux du texte.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

& ſi vrais ne doivent pas être cachés ; les pratiquer, ne pas laiſſer les gens ſages dans les lieux déſerts & inconnus, mettre l'union & la paix dans tous les pays, porter ſon attention ſur tous les peuples, ſacrifier ſes lumieres & ſes vues à celles des autres, ne pas maltraiter ni rebuter ceux qui ſont hors d'état de faire des plaintes, ne pas abandonner les pauvres & les malheureux ; voilà les vertus que l'Empereur (1), notre Maître, pratiqua.

(Le Miniſtre) Y dit ; quel ſujet d'admiration ! La vertu de l'Empereur ſe fit connoître par-tout, & ne ſe démentit jamais. Elle fut relevée par une grande ſageſſe & par beaucoup de pénétration. Il ſut ſe faire craindre & reſpecter ; & ſes manieres douces & agréables le firent aimer. C'eſt pour cela que l'auguſte (2) Ciel le favoriſa, & que l'ayant chargé de ſes ordres (3), il le rendit Maître de l'Empire.

Yu répondit : celui qui garde la loi (4), eſt heureux : celui qui la viole eſt malheureux ; c'eſt la même choſe que l'ombre & l'écho.

Hélas ! ajoûta Y, il faut veiller ſur ſoi-même, & ne ceſſer de ſe corriger : ne laiſſez pas violer les Loix & les Coutumes de l'Etat ; fuyez les amuſemens agréables ; ne vous livrez pas

---

(1) Il s'agit, dans ce paragraphe & dans le ſuivant, de l'Empereur Yao.

(2) *L'auguſte Ciel* eſt exprimé par ces caracteres *hoang*, auguſte, & *Tien*, Ciel. On voit ici que l'Empereur Yao reçut du Ciel l'Empire ; que c'eſt le Ciel qui le chargea de l'exécution de ſes ordres. C'eſt par ces ſortes de textes qu'il faut juger de la vraie doctrine des anciens Chinois ; & l'on verra conſtamment les mêmes idées dans la ſuite du Chou-king.

(3) [Dans le texte, il poſſéda les quatre mers, & fut le Maître du monde.]

(4) Le caractere *Ti*, que je traduis par la loi, veut dire la loi naturelle, la droite raiſon. Yu prétend que le bonheur & le malheur attachés à l'obſervation de la loi naturelle, ſont des effets néceſſaires, qui ſuivent infailliblement de leur cauſe ; comme l'écho & l'ombre ſuivent de leur cauſe. [C'eſt-à-dire que comme l'ombre ſuit le corps & l'écho la voix, celui qui fait le crime ne peut éviter le châtiment, comme celui qui fait bien eſt toujours récompenſé.]

Chun.

Kang-mo.
2255.
220[illegible].
Tsou chou.
2102.
2049.
avant J. C.

aux plaisirs défendus. Quand vous donnez des commissions aux gens sages, ne changez pas ce que vous leur avez dit. Ne balancez pas à éloigner de vous ceux qui ont les mœurs dépravées. Si dans les délibérations vous voyez des doutes & des points difficiles à déterminer, ne concluez rien d'abord; attendez que vous soyez instruit; assurez-vous de la certitude de vos jugemens. Quand la raison (1) vous démontre une chose, ne vous y opposez pas. Recherchez les suffrages des peuples, & ne vous en écartez pas pour suivre vos desirs & votre penchant Si vous êtes appliqué aux affaires, les Etrangers viendront de toutes parts se soumettre à votre obéissance.

Yu reprit la parole, & dit: ah! Prince, pensez-y bien; la vertu est la base du Gouvernement; & ce Gouvernement consiste d'abord à procurer au peuple les choses nécessaires à sa conservation, c'est-à dire, l'eau (2), le feu, les métaux, le bois & les grains. Il faut encore penser à le rendre vertueux, & ensuite à lui procurer l'usage utile de toutes ces choses. Il faut enfin le préserver de ce qui peut nuire à sa santé & à sa vie. Voilà neuf objets qu'un Prince doit avoir en vue pour se rendre utile & recommandable. Ces neuf points doivent être la matiere des chansons. Quand on enseigne, on emploie les éloges; quand on gouverne, on emploie l'autorité. Ces neuf sortes de chansons servent à animer & à exhorter; & c'est ainsi que l'on conserve le peuple.

---

(1) Ici la raison, ou la loi naturelle, a pour caractere *Tao*; & cette loi vient du Ciel, selon la doctrine constante des livres classiques. On doit se souvenir que la Partie du Chou-king que l on traduit ici, est un monument de plus de deux mille ans. Il est aisé de voir quelle étoit l'idée que Yao, Chun, Yu, &c. se formoient d'un auguste Ciel qui donne l'Empire, d'une droite raison & de la loi naturelle, d où dépendent le bonheur & le malheur des hommes.

(2) Le feu, le bois, la terre, l'eau, les métaux sont ce que les Chinois appellent *ou-hing*. Plusieurs Européens ont traduit ces deux caracteres par *quinque elementa*. Je crois que l'idée des Chinois a été de représenter ces cinq choses comme cinq choses très nécessaires à la vie, & nullement comme les principes des corps.

L'Empereur

L'Empereur dit alors : j'approuve ce que vous dites. Depuis que vous avez achevé les ouvrages pour remédier au dégat de l'inondation, le Ciel peut procurer ce qu'on doit attendre de lui. Les six sortes de provisions (1) & les trois affaires sont en état : on est en sûreté pour tous les âges ; & c'est vous, Yu, à qui on est redevable d'un si grand bien.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206.
Tsou chou. 2102. 2049. avant J. C.

Venez Yu (2), ajoûta ce Prince, je regne depuis trente-trois ans ; mon grand âge & ma foiblesse ne me permettent plus de donner aux affaires toute l'application convenable : je veux que vous ayez une autorité absolue sur tous mes sujets ; faites donc vos efforts pour vous acquitter dignement de cet emploi.

Mes foibles talens, répondit Yu, ne suffisent pas pour gouverner les peuples. Il n'en est pas de même de Kao-yao (3) ; ses talents sont au-dessus de ceux des autres ; les peuples les connoissent, & leur inclination est pour lui ; c'est à cela sur-tout que l'Empereur doit refléchir. Soit que je pense à la Charge que vous m'offrez, soit que je la refuse, soit que j'en parle & que je tâche de dire ma pensée avec toute la droiture & la sincérité possibles, j'en reviens toujours à Kao-yao, & je dis toujours que le choix doit tomber sur lui. Vous, qui êtes sur le Trône, pensez au mérite de chacun.

L'Empereur s'adressa à Kao-yao, & lui parla ainsi : les Officiers & le Peuple gardent les Réglements que j'ai faits. Vous avez la charge de Juge (4) ; vous savez vous servir à propos des cinq supplices, & vous employez utilement les cinq instructions ; ainsi l'Empire est paisible ; la crainte de ces supplices empêche de commettre beaucoup de fautes qu'il faudroit

(1) Les six sortes de provisions sont, outre les cinq hing, les grains. Les trois affaires sont l'étude de la vertu, l'usage des choses nécessaires à la vie, & le soin de conserver la vie des peuples. C'est Yu qui eut la meilleure part aux ouvrages faits pour réparer les dégats de l'inondation.

(2) Chun avoit résolu de nommer Yu héritier de l'Empire.

(3) Ce qu'on dit ici de Kao-yao fait bien de l'honneur à cet ancien Sage Chinois.

(4) On emploie ici le mot *Chi*, qui veut dire *Juge criminel*.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206.
Tſou-chou. 2102. 2049.
avant J. C.

punir ; le peuple tient un juſte milieu, c'eſt à vous qu'on le doit, ſoyez attentif.

Kao-yao (1) lui répondit : les vertus de l'Empereur ne ſont pas ternies par des fautes. Dans le ſoin qu'il a de ſes ſujets, il fait voir beaucoup de modération ; & dans ſon Gouvernement, la grandeur d'ame éclate. S'il faut punir, la punition ne paſſe pas des peres aux enfans ; mais s'il faut récompenſer, les récompenſes s'étendent juſqu'aux deſcendants. A l'égard des fautes involontaires, il les pardonne, ſans rechercher ſi elles ſont grandes ou petites. Les fautes commiſes volontairement, quoique petites en apparence, ſont punies. Dans le cas des fautes douteuſes, la peine eſt légere ; mais s'il s'agit d'un ſervice rendu, quoique douteux, la récompenſe eſt grande. Il aime mieux s'expoſer à ne pas garder les loix contre les criminels, que de punir un innocent. Une vertu qui ſe plaît ainſi à conſerver la vie aux ſujets, gagne le cœur du peuple ; & c'eſt pour cela qu'il eſt ſi exact à exécuter les ordres des Magiſtrats.

L'Empereur dit : tout ſe paſſe d'une maniere conforme à mes deſirs ; l'ordre eſt dans les quatre parties de (l'Empire) ; c'eſt un effet de votre bonne conduite.

Enſuite il ajoûta, venez, Yu. Quand nous eumes tant à craindre de la grande inondation (2), vous travaillâtes avec ardeur & avec droiture ; vous rendîtes les plus grands ſervices, & vos talens ſe manifeſterent Quoique dans votre famille vous ayiez vécu avec modeſtie, quoique vous ayiez ſi bien ſervi l'Etat, vous n'avez pas cru que ce fût une raiſon pour vous diſpenſer de travailler ; & ce n'eſt pas une vertu médiocre. Vous êtes ſans orgueil ; il n'eſt perſonne dans l'Empire qui, par ſes bon-

(1) Je laiſſe à d'autres à faire les réflexions convenables ſur la ſageſſe que Kao-yao fait paroître dans ce paragraphe.

(2) Il paroît que Chun parle de l'inondation, comme d'un événement dont lui, Yu, & les autres de ſon tems avoient été témoins ; ainſi il ne paroît pas que le déluge de Yao ſoit les reſtes des eaux du déluge de Noé. D'un autre côté, à moins de ſuppoſer faux tout ce qui eſt rapporté de l'état de l'Empire ſous Yao, Chun & Yu, on ne peut dire que ce déluge de Yao ſoit celui de Noé.

nes qualités, soit au-dessus de vous. Nul n'a fait de si grandes choses; & cependant vous ne faites pas valoir ce que vous faites. De-là quelle idée ne dois-je pas avoir de votre vertu? Je ne puis me dispenser de louer vos services. Les nombres écrits dans le Calendrier (1) du Ciel vous désignent pour monter à la dignité de Prince absolu (de l'Empire).

Le cœur (2) de l'homme est plein d'écueils; le cœur du Tao est simple & délié. Soyez simple & pur, & tenez toujours le juste milieu.

N'écoutez pas des discours sans les avoir examinés, & ne prenez aucun parti qu'après avoir bien réfléchi.

Ah! qu'un Prince doit être aimé! mais aussi que les sujets doivent être redoutés! S'il n'y a pas de Souverain, à qui les peuples auront-ils recours? Et s'il n'y a pas de sujets, qui aidera le Souverain dans le Gouvernement? C'est ce qu'il faut considérer attentivement. Que de précautions à garder sur un Trône! Il faut avoir soin de conserver l'amour de la vertu. Si les peuples sont maltraités & rédiuts à l'extrêmité, vous perdez pour toujours le bonheur que le Ciel vous a procuré. Les paroles qui sortent de la bouche ont de bons effets quelquefois; elles font aussi quelquefois naître des guerres. Je ne veux pas que vous refusiez encore le poste que je vous destine.

Les Ministres qui ont rendu de grands services, dit alors Yu, doivent être examinés un à un par le Pou (3); & il faut

---

(1) L'expression de *Calendrier du Ciel* (Tien-li), est ici remarquable. Elle fait voir que Chun croyoit que l'Empire étoit donné par le Ciel; & elle confirme le sens de l'autre expression de l'Empire, sous l'idée de commission donnée par le Ciel. Le caractere *Li* exprime la succession des saisons & des mouvements des corps célestes. Ici cette expression *Calendrier du Ciel*, dénote la succession & l'ordre des Empereurs, connue & déterminée par le Ciel.

(2) On oppose ici le cœur de l'homme à celui du *Tao*. On veut parler de deux cœurs, l'un dégagé des passions, l'autre simple & très pur. *Tao* exprime la droite raison. Il est fort naturel de penser que l'idée d'un Dieu pur, simple, & Seigneur des hommes, est la vraie source de ces paroles. On peut aisément voir quel est ce milieu dont il est ici question.

(3) Voici le texte Chinois le plus ancien qu'on ait sur les sorts & sur la

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2162. 2043. avant J. C.

que celui que le Pou indique comme le plus digne, ſoit choiſi. L'Empereur répondit : celui qui a ſoin du Tchen doit, avant tout, examiner ce qu'il ſe propoſe de faire ; enſuite il jette les yeux ſur la grande Tortue. Il y a long-tems que je ſuis déterminé. Si je m'informe & ſi je conſulte les autres, tous ſont de mon avis. J'ai les ſuffrages des Eſprits, de la Tortue & du Chi (1), le Pou ne donnera pas une nouvelle déciſion plus heureuſe. Yu fit la révérence, en refuſant toujours. Alors l'Empereur lui dit : ne refuſez pas ; obéiſſez.

Le premier jour de la premiere lune Yu fut inſtallé dans Chin-tſoung. Il fut mis à la tête de tous les Miniſtres, & on garda le même cérémonial qu'on avoit obſervé à l'élévation de l'Empereur.

Hélas! dit l'Empereur, Yeou-miao ne veut pas ſe ſoumettre ; allez, Yu (2), allez le punir. Yu raſſembla donc les Princes Tributaires (3), & publia ſes ordres à l'Armée, en ces termes : Que chacun ſoit attentif dans ſon poſte, & qu'il

---

divination. On verra dans la ſuite que, ſelon les regles, on ne devoit avoir recours aux ſorts, que dans le cas où l'on ne pouvoit pas ſe déterminer par d'autres voies. Il paroît premierement que Chun faiſoit beaucoup de cas des lumieres tirées des ſorts ; ſecondement, que l'on prétendoit conſulter les Eſprits. Ces caracteres *Pou* & *Tchen* ſignifient inſpection ſur quelqu'objet, pour connoître des choſes cachées, & ſavoir ce qu'on doit faire. *Pou* eſt compoſé de deux caracteres, dont l'un veut dire *Maître*, & l'autre, *deſcendre* ; comme ſi par le Pou, le Maître ou l'Eſprit deſcendoit. *Tchen* eſt compoſé de keou, bouche, & de Pou, c'eſt-à dire, *paroles du Pou*. Le Pou, ou cette inſpection, ſe faiſoit ſur une tortue nommée Kouei, qu'on faiſoit, dit on, brûler. Dans la ſuite des tems, on s'eſt ſervi, par abus, du livre Y-king pour la divination. Comme on ne ſait pas au juſte la maniere dont on uſoit des ſorts au tems de Chun, on ne ſauroit ni les condamner ni les approuver.

(1) *Chi* exprime une ſorte d'herbe employée dans la divination. Le caractere Chi eſt compoſé de celui de bambou, *roſeau*, & de vou, qui ſignifie *deviner*.

(2) Meng tſe, Auteur d'une très grande Autorité, dit que Chun propoſa Yu au Ciel pendant dix ſept ans ; c'eſt-à-dire que Yu fut dix ſept ans Collegue de Chun.

(3) [Le P. Gaubil a mis par-tout Regulos ; j'ai cru devoir ſubſtituer à ce terme Princes, Princes Tributaires ou Princes Vaſſaux].

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

écoute mes ordres. Yeou-miao (1) eſt aveugle, téméraire & ſans honneur ; il mepriſe tout le monde. Il ſe croit prudent ; il viole la loi, & détruit la vertu. Il ſe ſert de gens vils & mépriſables, & laiſſe dans les deſerts ceux qui ſont ſages. Au lieu de proteger les peuples, il les abandonne. Le Ciel a réſolu ſa perte, c'eſt pour cela que je vous ai fait venir. J'ai ordre de l'Empereur d'aller punir ce coupable ; réuniſſez vos forces, ſoyez unis ; que votre courage vous mérite des récompenſes.

Après trente jours, les peuples de Miao perſiſtoient encore dans leur déſobéiſſance ; alors Y parla à Yu avec beaucoup de force, en ces termes : c'eſt par la ſeule vertu qu'on peut toucher le Ciel, il n'eſt point de lieu ſi éloigné où elle ne pénétre, l'orgueil la fait ſouffrir ; mais l'humilité lui donne des forces : telle eſt la loi du Ciel. Quand autrefois l'Empereur étoit à Li chan (2), il alloit chaque jour cultiver la terre, & il s'écrioit, en pleurant : ô Ciel miſéricordieux ! ô mon Pere ! ô ma mere ! Il rejettoit ſur lui-même toutes les fautes, & s'avouoit coupable. En ſervant avec reſpect ſon pere Kou-ſeou, il le touchoit ; & Kou-ſeou ſe corrigea ſincerement à la vue de la modeſtie, de la réſerve & de la crainte reſpectueuſe de ſon fils. Les Eſprits ſe laiſſent toucher par un cœur ſincere, à plus forte raiſon devons-nous l'eſpérer d'Yeou-miao. Yu, après avoir entendu un diſcours ſi ſublime, ſalua Y, & dit : rien n'eſt plus vrai. Enſuite ayant rangé l'Armée, il donna l'ordre pour ſe retirer. Depuis ce tems l'Empereur s'appliqua de plus en plus à vivre en paix, & à faire fleurir par-tout la vertu. Il fit faire,

(1) Yeou-miao eſt le nom d'un Vaſſal du ſud. Le nom de Miao eſt tantôt celui des Princes des peuples appellés Miao, tantôt c'eſt le nom de ces peuples répandus dans quelques Provinces. Ils ne ſont ſoumis que de nom ; & ils ont leur loi, leur langue. Encore aujourd'hui les Chinois ſe ſervent à peu près des mêmes termes de Yu, quand ils parlent de ceux avec qui ils ſont en guerre.

(2) *Li-chan* eſt le nom de la premiere demeure de Chun, avant qu'il fut Empereur, voyez les notes du Chapitre Yao tien page 10.

CHUN.

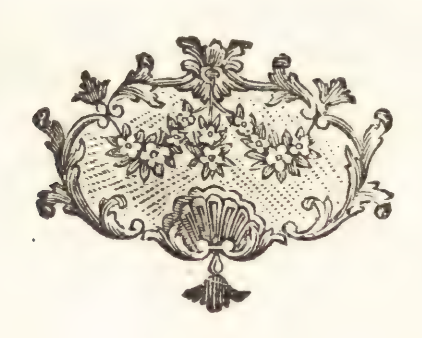
Kang mo. 2255. 2206. Tsou chou. 2102. 2049. avant J. C.

entre les deux escaliers (1), des danses (2) avec des boucliers & avec des étendards. Soixante-dix jours après, Yeou-miao vint, & se soumit.

---

(1) Quand on parle des deux escaliers, on suppose connue la situation des bâtiments où étoient ces deux escaliers ; mais cette connoissance manque aujourd'hui. [Dans les tables du livre intitulé *Y-li*, on voit des plans pour les cérémonies. Il y a entr'autres deux escaliers par lesquels montoient, chacun de leur côté, les Princes Vassaux de l'Orient & de l'Occident].

(2) [Dans ces tems anciens la danse étoit en honneur à la Chine, & elle faisoit partie du Culte Religieux. S'il en faut croire les Historiens postérieurs, il y avoit des Colleges établis pour apprendre aux enfans des Grands & des Ministres les différentes danses alors en usage, à faire les révérences dans les cérémonies & les exercices militaires, parceque les danseurs tenoient en main des armes & des étendards. On peut consulter les notes qui sont à la fin de cet Ouvrage].



CHAPITRE IV.

INTITULÉ

KAO-YAO-MO.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206.
Tſou-chou. 2102. 2049.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre n'offre que des conſeils & des préceptes ſur le Gouvernement, donnés par le Miniſtre Kao-yao ſous le regne de Chun. Son titre ſignifie conſeils & avis de Kao-yao. Ce Chapitre eſt dans les deux textes ; mais dans le nouveau il eſt réuni au Chapitre ſuivant, intitulé Y-tſi.

VOICI ce que dit l'ancien Kao-yao, au rapport de ceux qui ont examiné ſon Hiſtoire : Si un Prince eſt véritablement vertueux, on ne lui cachera rien dans les Conſeils, & ſes Miniſtres ſeront d'accord. Cela eſt juſte, dit Yu ; mais expliquez-vous. Kao-Yao continua ainſi : celui qui eſt occupé à ſe perfectionner dans la vertu (1), doit s'en occuper éternellement ; il doit mettre l'ordre dans ſa famille : alors les gens ſages viendront de tous côtés, & l'animeront par leurs exemples & par leurs conſeils ; c'eſt ainſi que de près on va très loin. Yu, à ce diſcours ſi ſage, fit la révérence à Kao-yao, & dit : vous parlez juſte.

Oui, ajoûta Kao-yao, un Prince doit bien connoître les hommes, & mettre l'union parmi les peuples. Hélas ! dit Yu : l'Empereur (2) même a bien de la peine à réuſſir dans ces deux

(1) On voit ici le grand précepte de Confucius ; qu'il faut 1°. ſe régler & ſe réformer ſoi-même 2°. ſa famille, 3°. le Royaume, 4°. l'Empire.

(2) Yu ne prétend pas accuſer Yao & Chun ; mais il veut faire voir la difficulté d'avoir les deux choſes dont Kao-yao parle ; & il veut dire que ſi Yao & Chun n'ont pû éviter les maux cauſés par de mauvais ſujets, il faut s'attendre à de bien plus grands maux ſous d'autres Princes.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

choſes. Si un Prince connoît bien les hommes, il n'emploie que des ſages; s'il met l'union parmi les peuples, il ſait ſe faire aimer par ſon bon cœur & par ſes libéralités: ſi, à un cœur bienfaiſant & généreux, il joint la prudence, il n'aura rien à craindre de Houan-teou, il ne lui ſera pas néceſſaire d'exiler Yeou-miao, & il ne redoutera point les diſcours artificieux des hypocrites & des ſcélérats.

Dans les actions, reprit Kao-yao, il y a neuf vertus à conſidérer: Cet homme a de la vertu dit-on; mais il faut voir ce qu'il fait. Yu ayant demandé l'explication de ces paroles: celui-là eſt homme de bien, continua Kao-yao, qui ſait unir la retenue avec l'indulgence, la fermeté avec l'honnêteté, la gravité avec la franchiſe, la déférence avec de grands talents, la conſtance avec la complaiſance, la droiture & l'exactitude avec la douceur, la modération avec le diſcernement, l'eſprit avec la docilité, & le pouvoir avec l'équité; celui-là eſt, à juſte t'tre, appellé homme ſage, qui pratique conſtamment toutes ces vertus.

Celui qui tous les jours en pratique trois, & en donne des exemples, eſt en état de gouverner ſa famille. Celui qui, avec reſpect & avec attention, en pratique conſtamment ſix, & en donne des exemples, eſt en état de gouverner un Royaume. Si un Prince s'attache à raſſembler de tous côtés les hommes vertueux pour s'en ſervir, ceux qui ſe diſtinguent par les neuf vertus, feront tous leurs efforts pour être employés les uns dans les poſtes qui demandent de grands talents; les autres, dans ceux qui ne ſont pas ſi importans: les Officiers ſans jalouſie ne penſeront qu'à s'animer à bien faire; & ceux qui ſe diſtinguent dans les Arts, ſuivant les ſaiſons, s'appliqueront à toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les cinq Chin (1).

Les grands Vaſſaux ne doivent point apprendre de vous les

(1) Les cinq chin ſont les cinq choſes les plus néceſſaires, le bois, le feu, la terre, les métaux, l'eau. Chin eſt exprimé par un caractere qui ſignifie en général tems, ſaiſons. Selon quelques Interpretes, ces cinq choſes peuvent s'exprimer par les cinq planetes Saturne, Jupiter, Mars, Venus, Mercure. Selon ces mêmes Interpretes, ces cinq planetes préſident aux ſaiſons de l'année.

plaiſirs:

plaisirs : soyez sans cesse sur vos gardes ; dans l'espace d'un ou de deux jours il se trouve une infinité de rencontres délicates ; veillez à ce que vos Officiers ne négligent pas leur emploi. Ils gerent les affaires du Ciel (1) ; & c'est du Ciel qu'ils tiennent leur commission.

Parceque les cinq enseignements (2) viennent du Ciel, nous les prenons pour la regle de notre conduite, & nous faisons grand cas de la distinction des cinq états (3). Parceque le Ciel a fait la distinction des cérémonies, nous prenons ces cérémonies pour des loix immuables. Nous observons de concert les regles du respect & de la déférence, & nous gardons paisiblement le juste milieu. Parceque le Ciel met au-dessus des autres les gens distingués par leur vertu, il veut qu'ils soient reconnus à cinq sortes d'habillements (4). Parceque le Ciel punit les méchants, on emploie les cinq supplices. L'art de gouverner mérite qu'on y pense sérieusement.

Ce que le Ciel (5) entend & voit se manifeste par les choses

---

(1) Voyez ce qui est dit dans les notes du vingt-quatrieme & du vingt-cinquieme paragraphe du Chapitre Chun-tien, ou second Chapitre, pag. 27.

(2) Les cinq enseignements sont les cinq regles du deuxieme paragraphe du Chapitre Chun-tien, ou second Chapitre, pag. 12. Ils sont appellés ici *Ou-tien*.

(3) [Les cinq états sont indiqués dans le même Chapitre. Il s'agit des devoirs réciproques que l'on se doit : ceux du Prince & des sujets, ceux du pere & des enfants, ceux des freres aînés & des freres cadets, ceux du mari & de la femme, ceux des amis : voilà ces cinq états].

(4) [Les cinq sortes d'habillements *Ou-fou*. Les Chinois avoient distingué les états & les conditions par la différence des habits ; & cet usage subsiste encore. On appelle les robes de cérémonies *Ming-fou* ; c'est une longue robe qui tombe jusqu'aux pieds, & qui traîne par derriere. Sur le devant comme sur le dos, sont brodées des figures d'animaux ou d'oiseaux, suivant la qualité de ceux qui les portent. Par-dessus cette robe est une ceinture d'or massif, large de quatre doigts : elle est chargée de figures ou de montagnes, ou de rochers, ou d'arbres, ou de fleurs, ou de caracteres anciens, ou d'oiseaux ou d'animaux, suivant la charge que l'on occupe, ou le rang que l'on tient. Anciennement les bonnets que l'on portoit avoient encore la marque distinctive de l'état des personnes ; chaque Ministre ou Officier, suivant sa place, portoit un bonnet plus ou moins orné].

(5) On voit ici des idées bien contraires à celles que quelques Euro-

CHUN.

Kang mo. 2255. 2206. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

que les peuples voient & entendent. Ce que les peuples jugent digne de récompense & de punition, indique ce que le Ciel veut punir (1) & récompenser. Il y a une communication intime entre le Ciel & le peuple : que ceux qui gouvernent les peuples soient donc attentifs & réservés.

Kao-yao ajoûta : ce que j'ai dit est conforme à la raison, & peut être mis en pratique. Oui, dit Yu ; on peut acquérir de la gloire en le pratiquant. Ah ! répondit Kao-yao, je ne puis encore me le persuader : je n'ai prétendu, par mon discours, qu'animer & qu'exhorter.

péens, peu instruits du Chou-king, ont données d'un Ciel matériel, sans connoissance & sans autorité sur les hommes, honoré par les Chinois anciens. Ce seroit bien s'aveugler que de penser que les textes qu'on voit ici ne sont que des textes qui expriment l'athéisme.

(1) Plusieurs fois les Chinois ont abusé de ces paroles, quand il y a eu des révolutions & des mécontents.



CHAPITRE V.

INTITULÉ

Y - T S I.

Chun.

Kang mo.
2255.
2206.
Tſou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre eſt intitulé Y-tſi, du nom de deux Miniſtres, l'un nommé Y & l'autre Tſi ou Heou-tſi, dont il y eſt fait mention. Yu, qui fut depuis Empereur, y donne encore des avis à Chun. Ce Chapitre, dans le nouveau texte, eſt réuni au précédent, au lieu que dans l'ancien il en eſt ſéparé, & forme un Chapitre particulier.

VENEZ, Yu, dit l'Empereur, donnez-moi de ſages conſeils. Que puis-je dire, répondit Yu, en ſaluant ce Prince ? tous les jours je m'efforce de bien faire. A ces paroles Kao-yao dit : expliquez-vous. Yu continua ainſi : quand la grande inondation (1) s'éleva juſqu'au Ciel, quand elle environna les montagnes & paſſa au-deſſus des lieux élevés, les peuples troublés périrent dans les eaux : alors j'employai les quatre Tſai (2), je ſuivis les montagnes, & je coupai les bois. Avec Y, je fis des proviſions de grains & de chair d'animaux pour faire ſubſiſter les peuples. Dans les neuf parties du monde je ménageai des lits pour les rivieres, & je les fis couler vers les quatre mers. Au milieu des campagnes je creuſai des canaux pour communiquer avec les rivieres. Aidé de Tſi (3), j'enſemençai les terres, &, à force de travail, on en

(1) Il faut joindre ceci à ce qu'on dira dans le Chapitre Yu-kong, qui ſuit, pour ſavoir ce qui ſe fit après l'inondation arrivée ſous Yao.

(2) Les quatre tſai étoient des barques pour les rivieres, des voitures pour les montagnes, les marais, les plaines. [Le mot *Tſa* ſignifie la charge d'un vaiſſeau & celle d'un charriot ; charger un charriot ou un vaiſſeau].

(3) Tſi eſt Heou-tſi, tige des Empereurs de la dynaſtie Tcheou.

CHUN.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tsou chou.
2102.
2049.
avant J. C.

tira de quoi vivre. On joignit la chair des animaux à celle des poissons, & les peuples eurent de quoi subsister. Par mon attention, je vins à bout de faire transporter des provisions dans les endroits qui en manquoient; & en ayant fait des amas, je fis faire des échanges; ainsi l'on eut par-tout des grains. Ensuite on fit la division des départements; on leur donna une forme de gouvernement qui s'exécuta. Kao-yao dit: un discours si sage est pour nous d'un grand exemple.

Prince, qui êtes sur le Trône, continua Yu, soyez attentif. Vous avez raison, dit l'Empereur. Yu ajoûta: déterminez l'objet (1) qui doit vous fixer; examinez les occasions où il faut délibérer & agir; & pensez à rendre invariables & la délibération & l'exécution. Si vos Ministres sont fideles & d'accord entr'eux, ils attendront votre résolution: vous recevrez clairement les ordres du Chang-ti (2); il vous comblera de ses faveurs, & redoublera ses bienfaits.

L'Empereur dit alors: un Ministre me touche de bien près; & celui qui me touche de bien près est un Ministre. Yu dit: rien n'est plus vrai.

L'Empereur continua ainsi: un Ministre me sert de pied, de main, d'oreille & d'œil. Si je pense à gouverner & à conserver les peuples, vous êtes mon secours: s'il faut répandre mes bienfaits dans les quatre parties, vous les distribuez; si, lorsque je vois la figure des anciens habits (3), je veux en faire de semblables, sur lesquels le soleil, la lune, les étoiles, les signes, les montagnes, les serpens & les oiseaux de diverses couleurs soient représentés, sur lesquels l'on voye en

---

(1) Cet objet, qui doit fixer, est le souverain bien, selon les Interpretes: c'est la raison naturelle, la raison qui éclaire, & qui nous a été donnée par le Ciel.

(2) Chang-ti est le souverain Maître du Ciel & de la terre, selon les livres classiques Chinois. Ces deux caracteres paroissent souvent dans le Chou-king.

(3) Il est remarquable que Chun, qui est si ancien, parle de la figure des habits des Anciens: ces figures étoient sans doute des figures ou tableaux des Anciens.

broderie le tsong-y (1), les herbes des eaux, le feu, le ris, les haches, les coignées avec leurs diverses couleurs, vous êtes en état de faire ces sortes d'habits. Quand je veux entendre la musique (2), les cinq sons, les huit modulations, j'examine ma bonne ou ma mauvaise conduite, je souhaite qu'on m'offre ces chansons qui sont adaptées aux cinq sons; vous savez tout distinguer.

Lorsque je fais des fautes, vous devez m'en avertir : vous seriez blâmables si, en ma présence, vous m'applaudissiez, & si, éloignés de moi, vous parliez autrement : respectez l'état des quatre (3) Ministres qui sont près de moi.

Si un homme inconsidéré dit des paroles qui peuvent faire tort & causer de la discorde, faites-le tirer à un but, pour vérifier ce qu'il a dit ; frappez-le, afin qu'il s'en ressouvienne, & tenez-en regître? s'il promet de se corriger & de vivre avec les autres, mettez ses paroles en musique, & que chaque jour on les lui chante : s'il se corrige, il faut en avertir l'Empereur, alors on pourra se servir de cet homme, sinon qu'il soit puni.

Que ces paroles sont justes, dit Yu : la réputation & la gloire de l'Empereur sont parvenues jusqu'aux bords de la mer & aux extrêmités du monde. Les Sages de tous les Royaumes souhaitent d'être à votre service; tous les jours vous recompensez le mérite ; vous examinez soigneusement ce qu'on dit & ce qu'on fait. Quand on voit de si grandes récompenses en habits & en chars, qui oseroit manquer à la déférence, au respect & à l'honnêteté qu'on se doit réciproquement? Si cela n'arrivoit pas, peu-à-peu on viendroit à ne faire aucun effort pour se rendre recommandable.

---

(1) Le Tsong-y étoit une coupe dont on se servoit dans les cérémonies pour les Ancêtres.

(2) On voit encore ici l'antiquité de la Musique & de la Poésie Chinoise, aussi-bien que son utilité, & la fin qu'on se proposoit.

(3) On met quatre Ministres. Cette expression dénote en général tous les Officiers qui étoient près de l'Empereur. On met quatre, parcequ'on les appelle les yeux, les oreilles, les pieds & les mains de l'Empereur.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Ne ſoyez pas comme Tan-tchou (1), ſuperbe, entreprenant, aimant la diſſipation, cruel & plongé jour & nuit dans l'inquiétude; dans les endroits même où il n'y avoit pas d'eau, il vouloit aller en barque: dans ſa maiſon, il vivoit avec une troupe de débauchés & s'adonnoit à toutes ſortes d'impudicités; auſſi ne ſuccéda-t-il pas au Trône de ſon pere. Pour éviter de pareilles fautes, je me mariai avec la fille du Prince de Tou-chan (2), (& je reſtai avec elle pendant les jours) ſin, gin, kouei, kia (3). Dans la ſuite, quoique j'entendiſſe les cris de Ki (4) (mon fils), je ne diſois pas: ô mon cher fils! je ne penſois qu'au grand ouvrage pour mettre en état les terres de l'Empire. Je rangeai les cinq Fou (5); je parvins juſqu'à 5000 (6); chaque Tcheou eut douze chefs; & au dehors je renfermai dans leurs bornes les quatre mers. Cinq autres choſes furent établies, & je réuſſis dans mon entrepriſe. L'étourdi Miao ne vint pas ſe ſoumettre; Prince, vous devez faire attention à cela. L'Empereur répondit: c'eſt vous, Yu, qui avez réuſſi à porter le peuple à faire le bien, dont je lui donnois des leçons. Kao-yao a donné un grand éclat à votre ouvrage, par les cinq ſupplices qu'il a ſagement publiés & employés; & il eſt pénétré d'eſtime pour votre conduite.

Kouei (7) dit; lorſque l'on fait raiſonner le Ming-kieou (8);

---

(1) Tan-tchou étoit fils de l'Empereur Yao. Il paroît par ce texte, qu'il avoit contracté des alliances criminelles.

(2) *Tou-chan* eſt, dit on, un lieu qui releve de la ville de Fong-yang-fou dans le Kiang-nan.

(3) On ſait que le cycle Chinois de ſoixante, eſt compoſé de deux autres cycles, l'un de dix & l'autre de douze: *Sin*, *Gin*, *Kouei*, *Kia* ſont quatre caracteres du cycle particulier de dix. Ces dix caracteres ont quelquefois anciennement exprimé les jours. Or, ſelon les Interpretes, Yu veut dire que s'étant marié, il reſta avec ſa femme les quatre jours nommés *Sin*, *Gin*, *Kouei*, *Kia*.

(4) *Ki* eſt le nom du fils d'Yu; ce fut depuis l'Empereur Ki.

(5) L'Empire étoit auſſi diviſé en cinq grands diſtricts appellés *Fou*.

(6) On dit que 5000 ſont 1000 *Li* ou Stades Chinoiſes.

(7) *Kouei* eſt le nom du Miniſtre qui préſidoit à la muſique.

(8) *Ming kieou*, ou ſimplement *Kieou*, nom d'une pierre eſtimée qui rendoit un ſon harmonieux. Voyez la pl. 1. pour tous ces inſtruments.

lorsque l'on touche la lyre (1) & la guitarre (2), & qu'on les accompagne de chansons, le grand-pere & le pere se rendent présents (3); l'Hôte (4) d'Yu est sur son siége, tous les Princes Vassaux se font beaucoup d'honnêteté. Au-dessous les sons des flutes, du petit tambour appellé tao-kou, commencent & finissent en même-tems que le Tchou (5) & le Yu. Les orgues & les petites cloches (6) retentissent tour à tour, les oiseaux & les animaux tressaillent de joie. Le Fong-hoang (7) bat des aîles quand il entend les neuf accords de la musique Siao-chao (8).

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Kouei (9) dit encore : quand je frappe ma pierre, soit doucement, soit fortement, les bêtes les plus féroces sautent de joie, & les Chefs des Officiers sont d'accord entr'eux.

L'Empereur fit alors cette chanson : ceux qui respectent les

---

(1) [Nommée *Kin*].

(2) [Nommée *Se*].

(3) [Dans les cérémonies des Ancêtres on chantoit, & les Ancêtres étoient censés participer à ces chansons].

(4) *L'hôte d'Yu*. Il s'agit de Tan-tchou, fils de Yao. On fait allusion aux cérémonies faites à la mémoire de l'Empereur Yao, mort. Tan-tchou son fils étoit le Chef de la cérémonie, & étoit, au Palais, traité aux dépens de l'Empereur Chun, dont le titre étoit Yu.

(5) *Tchou* & *yu* étoient, dit-on, de petites piéces de bois ornées de figures & de caracteres; c'étoient des instruments de musique.

(6) [Le P. Gaubil a traduit ici clochettes & clavecins. La figure de ce second instrument, qui est dans le Chou-king, représente un amas de tuyaux dans lesquels on souffle; c'est plutôt une espece d'orgue].

(7) Le *Fong-hoang* est le nom d'un oiseau fabuleux, dont la venue & l'apparition dénotent, selon les Chinois, un Roi illustre & un regne heureux. Je ne sais au juste ce qui a donné occasion à cette ancienne Fable Chinoise, ou à cette figure ou expression métaphorique.

(8) *Siao-chao* est le nom d'une musique de ce tems-là. [*Siao* est encore le nom d'un instrument dont on peut voir la figure sur la planche 1. En général, il est très difficile de connoître ces instruments anciens, & de rendre en François le terme qui leur convient]. On voit que le texte de ce paragraphe est métaphorique, sur ce qu'il dit du fong-hoang, des bêtes féroces, du grand-pere & pere morts, qui se rendent présents. Ces dernieres paroles rappellent la maxime chinoise d'honorer les morts comme s'ils étoient en vie & présents à la cérémonie.

(9) *Kouei* vouloit faire voir la beauté & les grands effets d'une musique bien exécutée.

CHUN.
Kang-mo.
2255.
2205.
Tsou chou.
2102.
2049.
avant J. C.

ordres du Ciel, apportent une grande attention aux tems & aux circonstances. Il fit encore la suivante : si les Ministres se réjouissent, l'Empereur (1) est dans la prospérité (2) ; les affaires sont bien gouvernées. Kao-yao salua, & dit à haute voix : il faut y bien penser. Quand vous exhortez les autres, & quand vous mettez la main à l'œuvre pour traiter les affaires, pensez que vous êtes un modele qui doit servir d'exemple aux autres : soyez attentif à la fin qui doit terminer les affaires : apportez-y toute votre attention. Il continua à chanter (3), & dit : si l'Empereur est instruit, les Ministres se comportent bien, & les affaires prosperent. Il poursuivit encore ; si l'Empereur n'a que des idées confuses & des inclinations basses ; les Ministres seront lents & paresseux ; les affaires iront en décadence. L'Empereur le salua, & dit ; cela est vrai ; allez, & soyez attentif sur vous-même.

(1) L'Empereur est, dans ce paragraphe, désigné par le caractere qui exprime la tête ; & les Officiers sont désignés par les caracteres qui expriment les pieds & les mains.

(2) [*Imperator surgit, negotia splendent*].

(3) On voit encore ici l'ancienne coutume chinoise de mettre en musique les plus belles maximes pour le Gouvernement.





CHOU-KING.



SECONDE PARTIE, INTITULÉE HIA-CHOU.

INTRODUCTION.

HIA-CHOU signifie Histoire de la Dynastie de Hia, dont Yu est le fondateur ; c'est la premiere des Dynasties Impériales de la Chine. Tout ce qui est rapporté dans cette Partie ne concerne que les Princes de cette Famille, dont l'Histoire est très imparfaitement connue d'après le Chou king. En effet, il n'y est parlé que de quatre Rois ; car ces Souverains n'y portent plus le titre d'Empereur. Tous les autres Princes de la Dynastie sont omis, comme on le verra. Les détails historiques sur les Princes dont il y est fait mention, ne sont pas étendus. La division de la Chine faite par Yu, & la fameuse éclypse arrivée sous Tchong-kang, sont les événements les plus importants que l'on trouve dans cette partie du Chou-king.

F

Yu.

Kang-mo.
2205.
2198.
Tsou-chou.
2049.
2042.
avant J. C.

ADDITION AU CHAPITRE PREMIER.

ÉVENEMENS DU REGNE D'YU.

YU, qui succéda à Chun, est le fondateur de la premiere Dynastie Chinoise ; jusqu'alors les Empereurs avoient choisi parmi leurs sujets, ceux qu'ils jugeoient les plus capables de régner. Sa naissance n'est pas encore exempte de fables. La premiere année du regne d'Yu est la quarante-neuvieme d'un cycle. En parvenant au Trône, Yu fit publier par-tout le calendrier qu'il suivoit. La deuxieme année mourut le fameux Kao-yao, dont il est si souvent parlé dans les Chapitres précédens. La cinquieme année, il fit la visite de l'Empire, & rassembla tous les grands Vassaux à la montagne Tou-chan. La huitieme année, il soumit des Rebelles. Dans l'été, à la sixieme lune, il plut de l'or dans la Capitale & ce Prince mourut dans l'automne, à la huitieme lune de la même année, à Hoei-ki, après un regne de quarante-cinq ans, dont huit seul.

Quelques Historiens rapportent qu'on fit de son tems la découverte du vin. Circonstance assez singuliere, on dit que ce Prince pleura à cette occasion, considérant les malheurs qui devoient en résulter, & qu'il exila l'inventeur de ce breuvage, qui, à ce que l'on prétend, étoit fait de ris.

Le Kang-mo met sa premiere année à la treizieme d'un cycle. Il ajoûte plusieurs autres détails qui sont pris des Historiens postérieurs.

CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

YU-KONG.

Yu.

Kang-mo.
2205.
2198.
Tsou-chou.
2049.
2042.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre signifie tribut ou redevances assignés par Yu. Il ne contient qu'une description de l'Empire, faite par ce Prince dans le tems qu'il étoit Ministre d'Yao & de Chun ; ainsi tout ce détail appartient aux regnes précédens ; mais les Ecrivains postérieurs ont cru devoir rapporter ces travaux d'Yu dans l'Histoire de son regne. Dans ce Chapitre on suppose l'Empire divisé en neuf parties nommées Tcheou, mot qui signifie terre habitable au milieu des eaux. On commence par Ki-tcheou, où l'on suppose qu'étoit la Cour d'Yao. Le P. Gaubil, dans ses Observations Astronomiques, tom. 3, p. 12, » dit que » les lieux dont il est parlé dans ce Chapitre, sont si bien dési- » gnés, qu'on pourroit dresser une Carte d'une bonne partie » de la Chine ; que les difficultés qu'on rencontreroit ne se- » roient pas plus considérables que celles qu'on éprouve pour » la Géographie de l'ancienne Gaule, &c. «. Il dit encore » que quelques Missionnaires, qui ont cru que dans ce Cha- » pitre il ne s'agissoit pas de la Chine, se trompent « : pour moi j'avoue que j'y trouve, malgré les Cartes que les Chinois en ont dressées, de grandes difficultés. Ceux qui ont dit la premiere fois que tel lieu répondoit à tel autre, étoient bien éloignés du tems où l'on suppose que ce Chapitre a été fait. Au reste, il est dans l'un & l'autre texte. Comme les paragraphes en sont très courts, j'ai cru devoir réunir sous

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

un seul tout ce qui concerne la même Province. Ce Chapitre ne sera certainement pas du goût du plus grand nombre des Lecteurs, à cause de sa sécheresse; mais il est utile pour la connoissance de cette ancienne Histoire.

YU, pour faire la division des pays, suivit les montagnes, coupa les bois, détermina les hautes montagnes & les grandes rivieres (afin de régler les limites & reconnoître les lieux).

I. Ki-tcheou.

Yu commença par la montagne Hou-keou (1), d'où il alla faire les réparations nécessaires à Leang & à Ki (2). Après avoir fait la même chose à Tai-yuen (3), il conduisit ses ouvrages jusqu'au sud de la montagne Yo (4). Il fit aussi ceux de Tan (5) & de Hoai, & les poussa jusqu'à Hong-tchang (6).

La terre de ce pays est blanche & friable. Les impôts sont du premier ordre, quelquefois plus bas. Le labourage est du cinquieme. Les rivieres de Heng (7) & de Gouei eurent leur cours; le pays de Ta-long (8) fut labourable; le tribut des Barbares (9) des Isles, qui consiste en peaux & en habits, arrive par le Hoang-ho (10), laissant à droite Kie-ki (11).

(1) *Hou-keou*, montagne dans le district de Ping-yang-fou du Chan-si; elle est située près de Kie-tcheou, sur le bord oriental du Hoang-ho.

(2) *Leang* & *Ki*, montagnes qui sont dans le district de Fuen-tcheou-fou du Chan-si.

(3) *Tai-yuen*, pays où est la capitale appellée *Tai-yuen-fou*, du Chan-si.

(4) *Yo*, montagne du district de Ping yang-fou, près de la ville de Yo-yang hien.

(5) *Tan*, pays de Hoai-king-fou, dans le Ho-nan.

(6) *Hong-tchang*, jonction de deux rivieres du Chan-si, qui se jettent dans le Hoang-ho.

(7) *Heng & gouei*, deux rivieres qui viennent du district de Tchin-ting-fou, du Pe-tche-li.

(8) *Ta-long*, pays de Chun-te-fou, dans le Pe-tche-li.

(9) [Le tribut des Barbares des Isles est assez difficile à supposer].

(10) Dans le texte, le *Hoang-ho* s'appelle simplement *Ho*, riviere. Par l'Histoire Chinoise, il est constant qu'il n'y a pas long-tems que le Hoang-ho passoit du Ho-nan dans le Pe-tche li. J'ai parlé de cela assez au long dans l'Histoire de la Dynastie des Yuen.

(11) [*Kie-ki*, montagne près de Yong-ping-fou, dans le Pe-tche-li].

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198.

Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

II. Yen-tcheou.

La riviere de Tsi & le fleuve Hoang-ho sont du territoire d'Yen-tcheou. Les neuf rivieres (2) curent leur cours. Le grand amas d'eau nommé Loui-hia (3), fut fait. Les deux rivieres Yong (4) & Tsou (5), qui se joignent, curent leur cours; on put planter des mûriers (6), nourir des vers à soie, & descendre des hauteurs pour habiter les plaines.

La terre d'Yen-tcheou est noire, avec de petites mottes. Il y a beaucoup de plantes & de grands arbres. Les impôts sont du neuvieme ordre, & le labourage du sixieme. Quand les terres furent labourées pendant treize ans, elles furent comme les autres. Ce qui vient de ce pays consiste en vernis & en soie crue. Ce qui se met dans les coffres ou caisses de réserve, consiste en tissus de diverses couleurs, & se transporte, par le Tsi & le Ho (7), dans le Hoang-ho.

III. Tsing-tcheou.

La mer & la montagne Tai (8) sont du pays de Tsing-tcheou. On rangea les Barbares de Yu (9) à leur devoir; & on fit un canal pour les rivieres de Gouei & de Tsi.

---

(1) *Tsi*, riviere du Chan-tong.

(2) On ne sait pas bien l'endroit de ces neuf rivieres. Selon les Interpretes, il y en avoit quelques-unes dans le district de *Ho-kien-fou*, du Petche-li. Il y a apparence que Yu fit aller le Hoang-ho dans la mer par plusieurs canaux.

(3) *Loui-hia*, dans le district de Pot-cheou, du Chan-tong.

(4) *Yong* étoit un bras du Hoang-ho.

(5) *Tsou*, un bras de la riviere de Tsi.

(6) Des mûriers, des vers à soie, du vernis, au tems d'Yao, sont choses dignes de remarques, [& peut-être impossibles à admettre].

(7) [Ce n'est pas le Hoang-ho].

(8) *Tai*, montagne dans le district de Tsi-nan-fou, capitale du Chantong; c'est la montagne Tai-tsong dont on a parlé dans le Chapitre Chuntien.

(9) *Yu* est dans le pays Teng-tcheou-fou, du Chan tong; c'est le caractere *Yu* du pays dont il est parlé dans le Yao-tien, & ou Yao vouloit qu'on observât l'équinoxe du printems, suivant ce que disent les Interpretes.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

La terre est blanche, avec de petites mottes. La côte de la mer est longue & stérile. Le labourage est du troisieme ordre, & les impôts du quatrieme. Ce qui vient de là consiste en sel, en toiles fines, & en toutes sortes de productions de la mer, en soie crue de la montagne Tai, en chanvre, en étain, en bois de pin & en pierres précieuses. Les Barbares de Lai (1) nourrissent des bestiaux. Ce qu'on met dans les coffres de réserve, consiste en soie crue des montagnes. On navige sur la riviere Ven (2) pour entrer dans celle de Tsi.

IV. Su-tcheou.

La mer, la montagne Tai & la riviere Hoai (3) sont du territoire de Su-tcheou. On fit les réparations nécessaires pour le Hoai & le Y. On put labourer la terre de Mong (4) & d'Yu. On fit le lac Ta-ye (5), & Tong-yuen (6) fut en état.

La terre est rouge, avec des mottes. Les plantes & les arbres y croissent en grande abondance. Le labourage est du second ordre, & les impôts du cinquieme. Ce qui vient de là consiste en terre colorée, en plumes de poule de montagnes, en bois de Tong (7), qui est sur la partie méridionale de la montagne Y (8), en pierres dites King, du rivage de la riviere Se (9), en perles que pêchent les Barbares du Hoai & en poissons. Ce qu'on met dans les coffres de réserve,

---

(1) *Lai* est le pays où est aujourd'hui Lai-tcheou-fou, du Chan tong.

(2) *Ven* est une riviere du Chan-tong.

(3) La riviere *Hoai* donne son nom à la ville de Hoai-gan-fou, du Kiang-nan.

(4) *Mong* & *Yu* sont deux montagnes; la premiere, dans le district de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong; la seconde, dans le district de Hoai-gan-fou, de la province de Kiang-nan.

(5) *Ta-ye*, lac dans le district de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong.

(6) *Tong-yuen* est Tong ping-tcheou dans le même district.

(7) L'arbre appellé *Tong* produit de quoi faire une huile de ce nom, fort utile & estimée à la Chine, à cause de ses usages.

(8) La montagne *Y* est près de Pi-tcheou, du district de Hoai-gan-fou, du Kiang-nan.

(9) La riviere *Se* est dans le Chan-tong.

consiste en piéces de soie rouges, noires & blanches. Par les rivieres de Hoai & de Se on entre dans le Hoang-ho.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198.
Tsou-chou. 2049. 2042.
avant J. C.

V. Yang-tcheou.

Le Hoai (1) & la mer sont dans Yang-tcheou. Yu fit le lac Pong-li (2); & l'oiseau Yang eut de quoi se reposer. Les trois (3) Kiang (4) curent leur embouchure, & on remédia au débordement de Tchin-tse (5).

Les grands & les petits bambous se voient de tous côtés. Il y a beaucoup d'herbes & de plantes; les arbres sont hauts, & la terre est pleine de marais. Le labourage est du neuvieme ordre; & les impôts, du septieme, tantôt plus, tantôt moins. Ce qui vient de-là consiste en or, en argent, en cuivre, en pierres précieuses, en bambous, en dents (6), en peaux, en plumes d'oiseaux, en poil de bêtes, en bois, en habits faits d'herbes, que les Barbares des Isles travaillent. Dans les coffres de réserve on met des coquillages & des tissus de diverses couleurs. On a grand soin des oranges & des pampelimous, pour les offrir à l'Empereur, selon les ordres qu'il donne. On va du Kiang (7) dans la mer, & de la mer dans les rivieres Hoai & Se.

VI. King-tcheou.

La montagne King (8), & la partie méridionale de la mon-

(1) J'ai déja parlé de la riviere *Hoai* & de celle de *Se*.

(2) Le lac *Pong-li* est le lac Po-yang, dans le Kiang-si.

(3) *Tchin-tcho* est le grand lac près de Sou-tcheou, du Kiang-nan.

(4) *Kiang* signifie riviere.

(5) Les trois *Kiang* ou rivieres sont des canaux qui étoient à Song-kiang-fou & à Sou-tcheou-fou du Kiang-nan.

(6) Les Interpretes disent qu'il faut expliquer dents d'éléphant: supposé qu'il n'y eut pas d'éléphant dans Yang-tcheou, on pouvoit y en apporter d'ailleurs; peut-être aussi s'agit-il de dents de quelqu'autre animal.

(7) C'est ici le nom d'une grande riviere.

(8) La montagne *King* est dans le district de Siang-yang-fou du Hou-kouang.

Yu.

Kang-mo.
2205.
2198.
Tsou-chou.
2049.
2042.
avant J. C.

tagne Hong (1), sont du territoire de King-tcheou. Le Kiang (2) & le Han, après leur jonction, vont à la mer. On fixa les neuf rivieres (3). Le To (4) & le Tsien curent leur cours. On dessécha le Yun (5), & ont pût labourer la terre de Mong.

La terre est marécageuse. Le labourage est du huitieme ordre, les impôts, du troisieme. On tire de-là des plumes d'oiseaux, des poils de bêtes, des dents, des peaux, de l'or, de l'argent, du cuivre, du bois appellé Tchun, pour faire des fleches, d'un autre bois nommé kou, du cyprès, des pierres nommées li-tchi, propres à moudre, & du sable. Les trois Pang (6) donnent du bambou, appellé kuen-lou, & du bois dit hou. On y fit des rouleaux de fagots de l'herbe appellée tcing-meou. Dans les coffres de réserve, on met des piéces de soie noire & rouge, des ceintures ornées de pierres précieuses. Des neuf kiang on tire de grandes tortues; le transport se fait par le Kiang, le To & le Tsien; on va ensuite par terre à la riviere Lo (7), & de-là au Hoang-ho austral.

VII. Yu-tcheou.

La montagne King (8) & le Hoang-ho sont dans Yu-tcheou. On fit couler dans le Hoang-ho les eaux de Y, de Lo, de Tchan & de Kien. On fit les lacs Yng & Po; & après avoir

(1) La montagne *Hong* est dans le district de Hong-tcheou-fou, dans la même Province.

(2) Le *Kiang* & le *Han* sont deux grandes rivieres. Le Han entre dans le Kiang, près de Han-yang-fou, du Hou-kouang. La jonction de ces deux rivieres est très propre pour reconnoître les pays dont il est question.

(3) Le lac *Toung-ting-hou*, du Hou-kouang, porte le nom des neuf rivieres, parceque neuf rivieres ou y entrent ou en sont près.

(4) *To* & *Tsien* sont des branches du Kiang & du Han.

(5) *Yun* & *Mong* étoient des lacs qui ont donné leur nom aux pays de Gan-lo, Te-gan, Hia & Hoa, dans le Hou-kouang.

(6) [On ignore quel est ce pays].

(7) La riviere *Lo* se jette dans le Hoang-ho, dans le Ho-nan; & le Hoang-ho a le nom d'austral, par rapport au pays de Ping-yang-fou, du Chan-si, où étoit la Cour.

(8) [C'est la même montagne que dans l'article précédent].

achevé

achevé les réparations nécessaires à Ko-tse, on conduisit les ouvrages à Mong-tchou (1).

La terre est friable & a des mottes; le labourage est du quatrieme ordre, & les impôts du second, quelquefois plus, quelquefois moins. Ce qu'on tire de-là consiste en vernis, chanvres, toiles fines. Dans les coffres de réserve, on met du fil de coton. Selon les ordres du Prince, on en apporte des pierres pour polir. L'on s'embarque sur le Lo pour entrer dans le Hoang-ho.

Yu.
Kang-mo.
2205.
2198.
Tsou chou.
2049.
2042.
avant J. C.

VIII. Leang-tcheou.

Le sud de la montagne Hoa (2) & l'eau He-choui (3) sont dans Leang-tcheou. On rendit Min (4) & Po (5) labourables: le To & le Tsien (6) eurent leur cours. Quand Tsai (7) & Mong furent en état, on fit la cérémonie Liu (8), & on acheva les ouvrages de Ho-y (9).

La terre est noire. Le labourage est du septieme ordre, & les impôts du huitieme; il y a trois différences. On tire des pierreries, du fer, de l'argent, de l'acier, des pierres Nou & King, des peaux de diverses façons d'ours, de renard, de chat sauvage. On vient de la montagne Si-king (10), en suivant le Houon: on s'embarque sur le Tsien (11), & on passe le Mien: on entre dans le Gouei, & on passe le Hoang-ho.

(1) *Yng*, *Po*, *Ko-tse* & *Mong-tchou* sont quatre lacs de ce tems-là; *Mong-tchou* est dans le district de Kouei-te-fou, du Ho-nan; *Ko-tse* est dans le district de Tsao-tcheou, du Chan-tong; *Yng* est dans le district du Ho-nan-fou, dans la même Province.

(2) La montagne *Hoa* est près de Hoa-yn, dans le district de Si-gan-fou.

(3) *He-choui* vient de près de Sou-tcheou, du Chen-si.

(4) La montagne *Min* est dans le district de Tching-tou-fou, du Se-tchouen.

(5) La montagne *Po* est dans le district de Kong-tchang-fou, du Chen-si.

(6) *To* & *Tsien*, bras des rivieres Kiang & Han, différents de ceux qui sont de King-tcheou.

(7) *Tsai* & *Mong*, montagnes dans le Se-tchouen.

(8) La cérémonie *Liu* ou *Lu* étoit pour honorer les Esprits des montagnes.

(9) *Ho-y* est un pays dans la même Province.

(10) *Si-king* est Tao-tcheou, du Chen-si.

(11) *Tsien* & *Gouei* sont des rivieres du Chen-si.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

IX. Yong-tcheou.

L'eau de He-choui (1) & le Hoang-ho occidental sont dans Yong-tcheou. L'eau de Jo-choui (2) alla à l'ouest. King & Gouei furent unis au Joui. Tsi & Tsu eurent leur cours réglé, & les eaux de Fong coulerent ensemble.

On fit la cérémonie Liu (3) à Kien (4) & à Ki. On vint aux montagnes Tchong-nan, Tun-vou & Niao-chou ; & après avoir achevé les ouvrages des lieux bas, on alla à Tchou-ye (5). Le pays de San-gouei (6) devint habitable, & les San-miao se corrigerent.

La terre est jaune & friable : le labourage est du premier ordre, & les impôts du sixieme. On tire des pierreries & des perles.

On s'embarque à Tsi-che (7), & on va à Long-men (8), au Hoang-ho occidental : on s'assemble (9) à l'embouchure de Gouei & de Joui.

Les Jong occidentaux, les Koen-lun, les Si-tchi & les Ku-seou se soumirent. Il vient de ce pays des tissus de diverses peaux.

---

(1) Le *Hoang ho* occidental est le Hoang-ho qui est à l'ouest de Ping-yang-fou, du Chan-si. La Cour étoit près de Ping-yang-fou.

(2) *Jo-choui* est près de Kan-tcheou, dans le Chen-si.

(3) La cérémonie *Liu* est, comme j'ai dit, pour les Esprits des montagnes.

(4) *Kien & Ki*, *Tchong-nan*, *Tun-vou*, *Niao chou* sont des montagnes du Chen-si.

(5) *Tchou-ye* est près de Leang-tcheou, du Chen-si.

(6) *San-gouei*, montagne près de Cha-tcheou, à l'ouest du Chen-si. C'est là que le Prince des San-miao avoit été exilé.

(7) *Tsi-che* est une montagne près de Ho-tcheou, sur les frontieres du Chen-si & du Ko-konor.

(8) *Long-men* est une fameuse montagne le long du Hoang-ho, près de la ville Han-tching, du district de Sigan-fou.

(9) Indépendamment de la tradition, dans le Chapitre Ou-tse-tchi-ko ; (plus bas, chap. 3 de cette seconde Partie), il est dit que Yao habitoit dans Ki-tcheou : les tributs des neuf Tcheou étoient pour la Cour. On remarque par-tout que ce tribut alloit au Hoang-ho. Dans la description de Leang-tcheou, on voit qu'en venant par la riviere Gouei, on passoit le

Yu.

Kang mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Après qu'Yu eut fait les ouvrages néceſſaires pour les montagnes Kien (1) & Ki, il alla à celle de King (2), il paſſa le fleuve Hoang-ho de Hou-keou & de Loui-cheou (3); il alla à Tai-yo; de Ti-tchou & de Si-tching (4), il alla à Vang-ou (5); de Tai-hang (6) & de Heng-chan (7), il alla à Kie-che, & fit entrer les eaux dans la mer.

De Si-king, de Tchou-yu (8) & de Niao-chou, il alla à Tai-hoa (9); de Hiong-ul (10), de Vai-fang (11) & de Tong-pe (12), il alla à Poei-ouei (13).

Yu, après avoir fait les ouvrages à la montagne Po-tchong (14), alla à King-chan; de Noui-fang, il alla à Ta-pi (15).

Du ſud de la montagne Min, il alla à la montagne Heng, paſſa Kieou-kiang, & arriva à Fou-tſien-yuen (16).

Hoang-ho. Ici on dit que l'embouchure de la riviere Gouei étoit le lieu où on s'aſſembloit. Cette embouchure du Gouei ſe voit encore dans la Carte du Chen ſi; & on ſent aiſément que la Cour devoit être près de cette embouchure.

(1) *Kien* & *Ki* ſont des montagnes du diſtrict de Fong-tſiang-fou, du Chen-ſi.

(2) La montagne *King* eſt dans celui de Si-gan-fou, de la même Province.

(3) *Loui-cheou*, montagne près de Pou-tcheou, du Chan-ſi.

(4) *Si-tching*, montagne du diſtrict de Yang-tching-hien, du Chan-ſi.

(5) *Vang-ou*, montagne près de Hoai-king-fou, du Ho-nan.

(6) *Tai-hang* ou *Tai-hing* eſt près de la même ville; c'eſt une chaîne de montagnes.

(7) *Heng-chan* eſt le Yo boreal du Chapitre Chun-tien ou ſecond Chapitre de la premiere Partie.

(8) *Tchou yu*, montagne du diſtrict de Kong-tchang-fou, du Chen ſi.

(9) *Tai hoa* eſt la montagne Hoa, ou Yo occidental, du Chapitre Chun-tien.

(10) *Hiong-ul*, montagne du diſtrict de Si-gan-fou, du Chen-ſi, près de Chang-hien.

(11) *Vai fang*, montagne près de Teng-fong, du Ho-nan.

(12) *Tong-pe*, montagne près de Tong-pe-hien, du Ho-nan.

(13) *Poei-ouei*, montagne près de Te-gan fou, du Hou-kouang.

(14) *Po-tchong*, montagne du Ho-nan.

(15) *Ta-pi*, montagne près de Han-yang-fou, du Hou-kouang.

(16) *Fou-tſien-yuen* eſt près de Te-gan-hien, du diſtrict de Kieou-kiang-fou, du Kiang-ſi. Pour les autres noms, voyez les notes précédentes.

Yu. Yu, après avoir fini les ouvrages pour Jo-choui, prit une partie de ces eaux, & les fit couler vers la montagne Ho-li, & les autres vers Lieou-cha.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou chou. 2049. 2042. avant J. C.

Yu fit les réparations convenables pour He-choui. Il fit aller ses eaux vers le pays de San-gouei, & de-là à la mer du sud (1).

Depuis Tsi-che, Yu fit des travaux pour faire aller le Hoang-ho (2) à Long-men (3). Ensuite il le fit aller au sud, jusqu'au nord de la montagne Hoa : de-là il le fit courir à l'est jusqu'à Ti-tchou (4) ; de-là à l'est jusqu'à Mong-tsin (5) ; de-là à l'est, passant l'embouchure du Lo, il le fit aller à Ta-poei (6) ; ensuite au nord, passant par Kiang-choui (7), il le conduisit à

Il paroît que Yu vouloit bien examiner les sources des rivieres Kiang, Han, Gouei, Lo, Tsi, Fen, Hoai, &c. Le livre Tcheou pey est, sans contredit, un des plus anciens livres Chinois ; il est du commencement de la dynastie de Tcheou, ou de la fin de celle de Chang. Dans ce livre, on assure premierement qu'avec la connoissance du triangle rectangle, qu'on explique, & celle de ses propriétés, on peut mesurer les hauteurs & les profondeurs, &c. On assure secondement que dans son Ouvrage, Yu se servit de ces connoissances. Il est donc naturel de penser qu'Yu fit des nivellements, & mesura la hauteur de beaucoup de montagnes.

(1) La mer du sud a quelque difficulté, seroit ce la mer de Kokonor? En ce cas le He choui ou Eau-noir seroit le He-choui du Chen-si. Cette mer du sud seroit-elle celle de Tong king, ou autre? Dans ce cas-là le He-choui seroit celui de Se-tchouen, qui va dans les rivieres qui entrent dans celles qui vont à la grande mer du sud de la Chine.

(2) Le cours du Hoang-ho est ici remarquable ; & encore à la fin de la dynastie Song, ce fleuve alloit se décharger dans la mer de Pe-tcheli, au moins par un bras. Ceux qui voudront examiner cet ancien monument de Géographie, doivent avoir devant les yeux une Carte de la Chine ; elle leur sera nécessaire pour tous les autres lieux dont parle le Chou king.

(3) Pour *Long-men*, Lou pou-ouei, Auteur du tems de Tsin chi-hoang, avant les Han, dit qu Yu perça cette montagne pour y faire passer le Hoang-ho. Il ajoûte qu'avant l'inondation le Hoang-ho avoit son cours à l'est, au nord de Long-men ; c'est pour cela qu Yu perça cette montagne, pour donner passage au Hoang-ho, & sauver Ki-tcheou, où étoit la Cour.

(4) *Ti-tchou*, montagne près de Tchen-tcheou, du Ho-nan.

(5) *Mong-tsin* est Mong-tsin du Ho-nan.

(6) *Ta-poei* est près de Ta-ming-fou, du Pe-tcheli.

(7) *Kiang-choui* étoit près de Ki-tcheou, du Pe-tcheli.

Ta-lou, encore au nord; il le divisa en neuf rivieres; leur réunion fit le lac Ni(1). C'est ainsi qu'Yu le fit entrer dans la mer.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198.
Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Depuis Po-tchong (2), Yu fit les travaux pour le Yang, le fit couler à l'est, fit la riviere Han; encore à l'est, ce fut l'eau Tsang-lang (3), passant le San-chi, il le conduisit à Ta-pi (4), & le fit entrer au sud dans le Kiang. A l'est, Yu fit le grand amas d'eau Pong-li (5), & la riviere coulant à l'est, il en fit Pe-kiang, ou le Kiang du nord, qui va à la mer.

Depuis Min-chan (6) il fit les ouvrages pour le Kiang; à l'est il fut divisé, & ce fut le To, encore à l'est, il fut conduit jusqu'à Li (7), & passant les neuf Kiang (8), il conduisit les travaux jusqu'à Tong-ling(9); allant à l'est, il réunit au nord les eaux, & en fit Tchong-kiang qu'il fit entrer dans la mer.

Yu fit les ouvrages pour Yn-choui (10). Le cours à l'est fut

(1) *Ni* signifie ici les eaux de ces neuf rivieres ou canaux réunis & joints avec la marée. Ces neuf rivieres ou canaux devoient être dans le district de Ho-kien fou, du Pe tche-li; & le *N.* étoit plus avancé vers la mer.

(2) *Po-tchong* est une montagne du district de Kong-tchang-fou, du Chen-si; c'est la source de la riviere Han, appellée Yang dans cet endroit. Le Han a deux sources.

(3) *Tsang-lang*, *San-chi* étoient des noms du pays par où le Han passoit; c'étoit dans le district de Siang-yang & de Gan-lo, du Hou-kouang.

(4) *Ta-pi* est, comme j'ai dit, près de Han-yang fou, du Hou-kouang. Voilà l'embouchure de la riviere Han bien marquée.

(5) J'ai dit ailleurs que *Pong-li* est le lac Po-yang, du Kiang-si.

(6) La montagne *Min* est la source de la riviere Kiang, dans le Se-tchouen.

(7) *Li* est dans le district de Yo-tcheou, du Hou-kouang.

(8) Les neuf *Kiang* ou neuf rivieres, c'est le nom du lac Tong-ting-hou, du Hou-kouang.

(9) *Tong ling* étoit dans le district de Yo-tcheou, dans la même Province. Voilà les cours du Han & du Kiang bien marqués. Yu devoit avoir une grande connoissance des pays de la Chine où se trouvoient les montagnes & les rivieres dont on parle.

(10) *Yn-choui* est le nom de la riviere Tsi, dans le district de Hoai-king-fou, du Ho-nan. Il s'est fait de grands changements dans le cours de cette riviere, qu'on voit se cacher en terre, & ensuite reparoître.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Tsi qui entra dans le Hoang-ho, devint un amas d'eau appellé Yng, parvint ensuite au nord de Tao-kieou (1): de-là allant à l'est à Ko (2): & après s'unissant au nord-ouest, au Ven (3), entra dans la mer au nord-est.

Depuis Tong-pe (4), Yu fit les travaux pour Hoai, qui à l'est se joignit à Se & à Y, & se déchargea dans la mer orientale.

Yu commença aux montagnes Niao-chou & Tong-jong ses ouvrages pour les eaux de Gouei; il les réunit avec Fong, ensuite à l'est avec King; après à l'est, passant par Tsi-tsou; il fit entrer ces eaux dans le Hoang-ho.

Yu commença à Hiung-ul ses ouvrages pour la riviere Lo; au nord-est il fit unir les eaux avec Kien & Tchen; ensuite à l'est avec Y, & les fit entrer dans le Hoang-ho au nord-est.

Les réparations pour l'écoulement des eaux furent faites dans toutes les parties de l'Empire: on put enfin habiter sur les bords de la mer & des rivieres; par-tout on put pénétrer dans les montagnes & y faire la cérémonie Liu (5). On répara toutes les rivieres jusqu'à leur source: on fixa les eaux dans les lacs; & par-tout il y eut communication.

Yu fit de grands arrangemens dans les six Fou (6); il fit

---

(1) *Tao-kieou* est Ting-tao-hien, du district de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong.

(2) *Ko* est le nom d'un lac dans le même district.

(3) *Ven* est une riviere du Chan-tong.

(4) *Tong-pe* est Tong-pe-hien, du Ho-nan. On voit qu'Yu examina le pays par où passoient les rivieres dont il parle. Il seroit à souhaiter que l'on détaillât les mesures qu'il prit, & les obstacles qu'il surmonta.

(5) On a déja remarqué que la cérémonie *Liu* étoit pour honorer les Esprits des montagnes. Non-seulement les Chinois avoient certaines montagnes où ils faisoient des sacrifices & des oblations, &c. mais même les Tartares. Durant les premiers Han avant J. C. l'Histoire Chinoise parle souvent des Tartares appellés Hiong-nou. Ils alloient, à des tems réglés, faire des sacrifices au Ciel, sur une montagne du Chen si. Cette montagne s'appelloit, en leur langue, *Ki-lien*; & les Chinois disoient que ces Tartares adoroient le Tien-tchou, ou Maître du Ciel, dont ils faisoient une statue d'or. Le caractere Chinois *Tsong* signifie honorer; au-dessus est le caractere *Chan*, montagne; au-dessous est *Tsong*, digne de respect.

(6) Les six *Fou*, selon les Interpretes, sont les grains, la terre, l'eau, les métaux, le bois & le feu.

une comparaiſon très exacte de tous les fonds de terres, de leur fort & de leur foible, & régla avec ſoin les revenus qui pouvoient en provenir. Ils furent diviſés en trois claſſes; & il ſut ce qu'on pouvoit tirer de l'Empire.

Yu (1) donna des terres & des ſurnoms, & dit:

Si vous tâchez d'être encore plus vertueux que je m'efforce de l'être, vous ne détruirez pas ce que je viens de faire.

Yu détermina cinq cents li (2) pour le Tien-fou (3); à cent li on donne le grain avec la tige ou le tronc; à deux cents li on coupe la tige, & on apporte les grains; à trois cents li on coupe l'épi, & on donne les grains avec l'enveloppe; à quatre cents li on donne les grains non mondés; à cinq cents li on donne les grains mondés.

Yu régla que cinq cents li feroient le Heou-fou; cent li pour la terre des grands Officiers; cent autres li pour l'Etat des Nan (4); trois cents li pour les Tchou-heou.

Cinq cents li, ſelon la diviſion d'Yu, devoient faire le

Yu.

Kang-mo.
2205.
2198.
Tſou-chou.
2049.
2042.
avant J. C.

(1) On dit qu'Yu donna des terres; c'eſt-à-dire que, par ordre de l'Empereur, il régla les Domaines, les Principautés d'un chacun, & en nomma les poſſeſſeurs. Il donna des ſurnoms, c'eſt-à-dire, qu'il nomma des Chefs de famille.

(2) Le caractere *Li* exprime ici une meſure terreſtre Chinoiſe. De tous tems 1800 pieds Chinois ont fait un li; & parceque les uns ont mis ſix pieds pour faire un pas, & les autres cinq pieds, on voit tantôt que 300 pas font un li, & tantôt que pour un li il faut 360 pas; mais ceux qui mettent 300 pas, prétendent, auſſi-bien que ceux qui mettent 360 pas, que pour faire un li il faut 1800 pieds: le pied a été différent en Chine; & il l'eſt encore dans divers endroits; & quoiqu'on prétende que 1800 pieds font un li, les li ont été, & ſont encore différents. Le pied dont ſe ſervoit le grand Yu, ſe voit encore en figure. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi les Chinois ont conſervé véritablement le pied dont Yu ſe ſervoit. Selon cette figure, le pied d'Yu contient neuf pouces quatre lignes & un peu plus, de notre pied-de-roi.

(3) Sous Yao l'Empire étoit diviſé en neuf parties appellées *Tcheou*. Voici une autre diviſion en cinq fou. La Cour de l'Empereur étoit dans le Tien-fou; la ville Impériale étoit, dit-on, au centre de ce fou; & le Tien-fou étoit au milieu des autres. Le Tien-fou avoit, dit on, 500 li du nord au ſud, & autant d'eſt à l'oueſt.

(4) *Nan* & *Tchou-heou* ſont des titres de dignités.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Soui-fou ; trois cents de ces li étoient des lieux destinés pour apprendre les sciences & se former aux bonnes mœurs, & deux cents li pour les lieux dans lesquels on se formoit aux exercices militaires.

Cinq cents li furent déterminés pour le Yao-fou ; savoir, trois cents pour les Y (1), deux cents pour les Tsai (2).

Il y eut aussi cinq cents li pour le Hoang-fou ; savoir, trois cents pour les Man (3), deux cents pour les Lieou (4).

A l'est jusqu'au bord de la mer, à l'ouest jusqu'à Lieou-cha (5) ; du nord au sud, & jusqu'aux quatre mers, Yu se rendit célebre par ses instructions & par les changements qu'il

---

(1) *Y* dénote les Etrangers du nord.

(2) Le caractere *Tsai* dénote des gens coupables, & il y avoit 200 li pour la demeure de ces criminels.

(3) *Man* dénote des Etrangers du midi.

(4) *Lieou* dénote des exilés. On ne sauroit compter sur les figures Chinoises des cinq Fou, & il seroit à souhaiter que le Chou-king, eut marqué, au moins en gros, les dimensions de chaque Fou du nord au sud, & de l'est à l'ouest.

(5) *Lieou-cha* est le pays désert & plein de sable à l'ouest du Chen-si. Ce pays porte encore ce nom. *Lieou* signifie couler, mouvant, fluide ; *cha* signifie sable. Ces deux idées conviennent au pays à l'ouest du Chen-si. On reconnoît la Chine, quand on voit à l'est la mer, à l'ouest ces déserts sablonneux ; après qu'on a si bien marqué les rivieres Hoang-ho, Kiang, Han, &c. Plusieurs noms des montagnes & des rivieres subsistent encore tels qu'ils sont dans le Yu-kong. Ce que j'ai dit des pays qui répondent au nom du Yu-kong, passe pour certain chez les Chinois ; & cela est constant par les Géographies & les Descriptions de l'Empire qui existent depuis le commencement des Han 206 avant J. C. Tsin-chi-hoang fit brûler beaucoup d'anciens livres ; mais il eut grand soin de conserver les Cartes & les Catalogues des lieux. Toutes ces Cartes & ces Catalogues furent ramassés avec soin l'an 206 avant Jesus-Christ ; & l'Histoire des Han a fait là-dessus la belle description de l'Empire, qu'on voit encore en entier. Les Historiens de ce tems-là ont eu grand soin de faire connoître les pays de l'Empire. On connoît aujourd'hui avec certitude les changements des noms arrivés aux pays, villes, &c. Depuis l'an 206 avant J. C., les Historiens des Han ont marqué quels sont les pays dont les noms qui restent sont douteux. Ce que je dis sur les noms des pays du Yu-kong, doit s'appliquer à ce que je dirai ensuite des autres pays.

fit

fit dans les mœurs. Il prit un Kouei-noir (1), & annonça la fin des travaux qu'il avoit entrepris.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

(1) Le Kouei étoit une piece de bois ou pierre de prix que les Grands & les Princes tenoient avec reſpect devant le viſage quand ils parloient à l'Empereur. Selon les Interpretes, la couleur noire étoit un ſymbole de l'épouvante & de la frayeur des peuples à la vue des dégats de l'inondation.



K I.

ADDITION AU CHAPITRE II.

ÉVENEMENS DU REGNE DE KI.

Kang-mo. 2197. 2189. Tſou-chou. 2038. 2022. avant J. C.

LE ROI KI étoit fils d'Yu ; la premiere année de ſon regne fut la ſoixantieme d'un cycle ; ainſi il y a trois ans d'interregne entre lui & ſon prédéceſſeur. Sa Cour étoit à Hia-yc, c'eſt-à-dire, ville d'Hia. Cette premiere année il donna pluſieurs feſtins à ſes grands Vaſſaux, dans des tours qui étoient conſtruites en différens endroits. La ſeconde année il envoya une armée pour combattre le Prince d'Yeou-hou, qui s'étoit révolté ; & le combat ſe donna à Kan. C'eſt le ſujet du Chapitre ſuivant. La dixieme année il fit la viſite de l'Empire, & danſa dans une plaine la danſe appellée Kieou-chao.

Dans la quinzieme année de ſon regne il y eut encore quelques Rebelles qui furent punis. Il mourut la ſeizieme année.

Le Kang-mo met ſa premiere année la vingt-unieme du cycle, le combat de Kan à la troiſieme année, & il ne lui donne que neuf ans de regne.



CHAPITRE II.

INTITULÉ

KAN-CHI.

K 1.

Kang-mo.
2197.
2189.
Tsou-chou.
2038.
2022.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Kan-chi signifie ordres donnés dans le pays de Kan; c'est le nom d'un lieu où est aujourd'hui Hou, ville du troisieme ordre, dans le district de Si-gan-fou, capitale du Chen-si. Ce Chapitre ne contient qu'une délibération pour aller punir un Rebelle. L'Empereur dont il est question n'est point nommé; c'est Ki, fils & successeur d'Yu. Ce Chapitre, qui n'est qu'un fragment, est dans les deux textes. En général, dans tous les textes suivans, les Souverains de la Chine ne portent plus que le titre de Vang, qui signifie Roi.

AVANT le grand combat qui se donna à Kan, les six King (1) furent appellés.

Le Roi (2) leur dit : hélas! vous qui êtes préposés aux six affaires (3), écoutez les ordres séveres que j'ai à vous donner.

Yeou-hou-chi (4) nuit aux cinq Hing (5), & les méprise. La paresse & la négligence lui ont fait abandonner les trois Tching (6). Puisque le Ciel a résolu sa perte, je n'ai en vue

(1) Les six *King* désignent les Généraux des six corps de troupes de l'armée.

(2) Le Roi dont il s'agit est *Ki*, fils de l'Empereur Yu. Meng-tse dit que *Ki* succéda à Yu.

(3) Les six affaires sont celles qui regardoient les six corps de troupes.

(4) *Yeou-hou-chi* étoit de la famille d'Yu; il étoit Seigneur de Kan; il s'étoit révolté.

(5) Les cinq *Hing* sont le bois, le feu, la terre, les métaux & l'eau. On veut dire qu'Yeou-hou-chi vexoit le peuple.

(6) Les Interpretes ne s'accordent pas sur le sens des trois *Tching*; ce mot

K r. que d'exécuter ses ordres avec respect, en punissant ce rebelle.

Kang-mou 2197. 2189. Tsou-chou. 2038. 2022. avant J. C.

Si ceux qui sont à la gauche (1) & à la droite ne sont pas attentifs aux devoirs de leur Charge, c'est vous qui serez coupables du crime de n'avoir pas bien exécuté mes ordres. Vous tomberez dans la même faute, si les Officiers des chevaux ne savent pas s'en servir à propos.

Je récompenserai, devant les Ancêtres, ceux qui exécuteront mes ordres; & je ferai mourir, devant le Che (2), ceux qui seront désobéissants, eux & leurs enfans.

à la lettre signifie trois Directions. Selon les uns, il s'agit de la Loi du Ciel, de celle de la terre & de celle de l'homme. Selon d'autres, il s'agit de trois mois lunaires qui commençoient l'année. Je crois qu'il s'agit du Calendrier, & qu'on veut dire que le Seigneur de Kan ne recevoit pas le Calendrier pour le soleil, la lune & les autres astres.

(1) La guerre se faisoit sur des chars : au côté gauche étoient les arbalêtriers; à droite étoient des gens armés de haches & de lances; au milieu étoient des gens qui avoient soin des chevaux attelés. [Les anciens Chinois, avant que de livrer bataille, & lorsqu'ils étoient en présence de l'ennemi, envoyoient un corps de troupes nommé en conséquence *Sien-fong*, pour sonder les forces de ceux qu'ils avoient à combattre. Le Chef de ce corps s'avançoit vers le Chef du corps opposé, & l'un & l'autre se battoient en présence des deux camps; lorsqu'il y en avoit un de tué, on en faisoit sortir un second; quelquefois, après la défaite de celui-ci, un troisieme, & même un quatrieme : alors on faisoit retirer le vainqueur, en sonnant de la trompette, & on en envoyoit un autre à sa place; souvent ces premiers combats décidoient de la victoire, c'est-à-dire, qu'après la défaite d'un Chef, ou de deux, &c. toute l'armée prenoit quelquefois la fuite. On ne croyoit pas alors que la victoire dût consister à faire périr beaucoup de monde].

(2) [*Che* signifie l'esprit de la terre].





ADDITION AU CHAPITRE III.

ÉVENEMENS DU REGNE DE TAI-KANG.

TAI-KANG ſuccéda à Ki ; ſa premiere année eſt la vingtieme d'un cycle. Cette premiere année ce Prince étant allé à la chaſſe auprès du fleuve Lo, un Rebelle nommé Y entra dans ſa capitale, appellée Tchin-ſin, dans le Ho-nan, & s'en empara. C'eſt cet événement qui fait le ſujet du Chapitre du Chou-king. Tai-kang mourut la quatrieme année de ſon regne. On lui reproche ſes débauches. On apperçoit ici que dans le Tſou-chou il y a un interregne de trois ans entre ſon prédéceſſeur & lui ; comme il y en a un de deux ans après ſa mort.

TAI-KANG. Kang-mo. 2188. 2160. Tſou chou. 2018. 2015. avant J. C.

Suivant le Kang-mo, ſa défaite arriva la dix-neuvieme année de ſon regne, & il en régna vingt-neuf ; ſuivant-Lo-pi, il n'en régna que dix-neuf.



Kang-mo.
2188.
2160.
Tſou-chou.
2018.
2015.
avant J. C.

CHAPITRE III.

INTITULÉ

OU-TSE-TCHI-KO.

SOMMAIRE.

On blâme la conduite de Tai-kang qui ſuccéda à Ki ; cinq freres chantent à ce ſujet de très belles maximes. Le titre ſignifie chanſon des cinq fils. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

TAI-KANG (1) étoit ſur le Trône comme un Chi (2); l'amour du plaiſir lui avoit fait abandonner le chemin de la vertu. Malgré l'averſion que les peuples avoient conçue contre lui, il ne penſoit qu'à contenter, ſans meſure, ſes paſſions. Pendant qu'il étoit à la chaſſe (3), au-delà du Lo (4), cent jours s'étoient écoulés ſans qu'il revînt.

Y, Seigneur de Kiong, profitant de l'indignation des peuples, avoit fait garder les paſſages de la riviere.

Alors les cinq freres du Roi ſuivirent leur mere, & allerent l'attendre à l'embouchure du Lo (5). Dans le chagrin où

(1) *Tai-kang* fut Roi après ſon pere Ki.

(2) Le caractere *Chi* déſigne l'enfant qui, dans les cérémonies, repréſentoit le mort. On faiſoit devant cet enfant les cérémonies, pour faire voir qu'on honoroit les morts, comme s'ils étoient vivans. Chun inſtitua les cérémonies du Chi ; on ſubſtitua enſuite les tablettes. On voit que ces tablettes ne ſont, dans leur inſtitution, que de purs ſignes. Par cette expreſſion de Chi, on veut dire que Tai kang n'étoit Roi que de nom.

(3) La Cour d Yu étoit vers Gan-y-hien, du Chan-ſi. Tai-kang paſſa le Hoang-ho, pour aller chaſſer dans le Ho-nan.

(4) [Lo, riviere du Ho-nan].

(5) [Dans le Hoang ho].

étoient ces cinq fils, ils firent chacun une chanſon qui contenoit les avis & les préceptes du grand Yu (1). TAI-KANG.

Le premier dit: voici ce qui eſt dans les documents de notre auguſte ayeul (2) : ayez de la tendreſſe pour le peuple ; ne le mépriſez pas; il eſt le fondement de l'Etat. Si ce fondement eſt ferme, l'Empire eſt paiſible.

Kang-mo. 2188. 2160. Tſou-chou. 2018. 2015. avant J. C.

Les gens les plus groſſiers peuvent être au-deſſus de moi. Si un homme tombe ſouvent dans des fautes, attendra-t-il que les plaintes ſoient publiques pour penſer à ſe corriger ? Avant que cela ſoit, il faut être ſur ſes gardes. Quand je ſuis chargé des peuples, je crains autant que ſi je voyois des rênes pourries employées pour atteler ſix chevaux. Celui qui commande aux autres ne doit-il pas toujours craindre ?

Le ſecond dit : ſelon les inſtructions de notre auguſte ayeul, au-dedans, l'amour exceſſif des femmes; au-dehors, l'amour exceſſif de ces grandes chaſſes (3), la trop forte paſſion pour le vin, pour la muſique déshonnête, pour les Palais élevés & pour les murailles ornées de peintures, ſont ſix défauts dont un ſeul nous perd.

Le troiſieme dit : depuis Tao-tang (4) la demeure des Rois a été à Ki; &, parcequ'on n'a gardé ni ſa doctrine ni ſes loix, on a perdu cette ville (5).

---

(1) Les documents de l'Empereur Yu étoient ſans doute dans l'Hiſtoire de ce Prince, ou dans quelque livre qui s'eſt perdu.

(2) [C'eſt l'Empereur *Yu*].

(3) [Ces grandes chaſſes, que l'on blâme ici, conſiſtoient à marcher avec une eſpece d'armée qui faiſoit l'enceinte de tout un pays, pour entourer les bêtes féroces de toute eſpece ; elles étoient très dangereuſes pour les chaſſeurs qui livroient combat à ces animaux ; mais elles entretenoient le courage des ſoldats : prolongées trop long-tems, elles étoient nuiſibles à cauſe de la marche de tant de troupes & de tant de peuples : elles avoient leur avantage lorſqu'elles étoient faites dans les tems marqués, en ce qu'elles dépeuploient le pays des animaux féroces, & qu'elles procuroient aux peuples des peaux & des vivres en abondance. On voit en liſant le Tſou chou, que dans un certain tems de l'année les Souverains de la Chine faiſoient de ces chaſſes].

(4) *Tao-tang* eſt le nom de l'Empereur Yao.

(5) *Ki* eſt le Ki-tcheou dont il eſt parlé dans le Chapitre Yu-kong. Yu,

TAI-KANG.

Kang-mo. 2188. 2160. Tsou-chou. 2018. 2015. avant J. C.

Le quatrieme dit: notre ayeul, par son application continuelle à la vertu, devint célebre, & fut le Maître de tous les pays. Il a laissé des regles & un vrai modele à ses descendants. Cependant le Che (1), qui doit être par-tout en usage, & le Kiun, qui doit servir pour l'égalité, sont dans le trésor. On a abandonné sa doctrine & ses loix; c'est pourquoi il n'y a plus de Salle pour honorer les Ancêtres, ni pour faire les cérémonies & les sacrifices.

Le cinquieme (2) dit: helas! que faire? La tristesse m'accable; les peuples me haïssent! A qui donc puis-je avoir recours? Le repentir est dans mon cœur, la honte sur mon visage. Je me suis écarté de la vertu; mais mon repentir peut-il réparer le passé?

Chun, Yao avoient leur Cour entre Ping-yang-fou & le Hoang-ho, au sud de cette ville.

(1) Le *Che* & le *Kiun* étoient, selon les Interpretes, l'original des poids & des mesures, qu'on gardoit à la Cour.

(2) [Ce dernier veut désigner l'Empereur Tai kang].



ADDITION

ADDITION AU CHAPITRE IV.

ÉVENEM. DU REGNE DE TCHONG-KANG.

TCHONG-KANG.

Kang-mo. 2159. 2147. Tſou-chou. 2012. 2016. avant J. C.

TCHONG-KANG ſuccéda à Tai-kang : ſa premiere année eſt la vingt-ſixieme d'un cycle ; ainſi il y a deux ans d'interregne entre la mort de ſon prédéceſſeur & le commencement de ce regne : la cinquieme année de ce Prince dans l'automne, à la neuvieme lune, le dix-ſeptieme jour du cycle, qui étoit le premier de la lune, il y eut une éclypſe de ſoleil. L'Empereur ordonna à Yn-heou d'aller faire la guerre aux deux Aſtronomes Hi & Ho. Cette éclypſe & la guerre qui la ſuivit, font le ſujet du Chapitre du Chou-king.

La ſixieme année il donna la dignité de Pe à Kuen-yu. Tchong-kang mourut la ſeptieme année de ſon regne ; il y a un interregne de deux ans après ſa mort.

Tai-kang a commencé la vingtieme d'un cycle ; &, ayant régné quatre ans, il a dû mourir la vingt-troiſieme ; ainſi les vingt-quatrieme & vingt-cinquieme années ont été ſans Empereur, ſuivant le Tſou-chou.

Le Kang-mo met la premiere année de Tchong-kang à la cinquante-neuvieme d'un cycle, & fixe l'éclypſe à la premiere année de ce Prince : il cite des Auteurs qui la placent à la cinquieme année, comme le Tſou-chou, à une trentieme année d'un cycle. Le même Ouvrage donne treize ans de regne à ce Prince. Voilà tout ce qui eſt rapporté du regne de Tchong-kang.



Tchong-kang.

Kang-mo.
2159.
2147.
Tsou-chou.
2012.
2016.
avant J. C.

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

YN-TCHING.

SOMMAIRE.

Tchong-kang fait la guerre à deux Grands de l'Empire qui avoient négligé leur devoir, & sur-tout l'observation d'une éclypse de soleil, la premiere que les Chinois indiquent, & la seule qui soit marquée dans le Chou-king. Ce Chapitre Yn-tching n'est que dans l'ancien texte. Yn est le nom du Prince, Général de l'armée de Tchong-kang, & Tching signifie punition, c'est-à-dire, punition faite par Yn.

AUSSI-TOT que Tchong-kang (1) fut monté sur le Trône, il donna a Yn-heou le commandement des six corps de troupes. Hi & Ho (2) négligeoient leur devoir, & étoient occupés

(1) *Tchong-kang* étoit frere de *Tai-kang*. Selon Kong-gan-koue, Se-ma-tsien, & quelques autres, Y, Prince de Kiong, détrôna Tai kang, & mit Tchong kang sur le Trône; mais, selon d'autres, Y régna au nord du Hoang-ho. Tai-kang, & ensuite Tchong-kang établirent leur Cour au pays où est aujourd'hui Tai-kang-hien, du Ho nan. L'Auteur du Tso-tchouen, contemporain de Confucius, & dont le livre est d'une grande autorité, assure que le Prince Y détrôna Tai-kang, & que ce fut Chao-kang, petit-fils de Tchong-kang, qui rétablit l'Empire de Hia; c'est-à-dire, que le Prince Y s'empara de la Capitale de l'Empire, & des pays au nord du Hoang-ho; Puisque, selon le texte du Chou-king, Tchong-kang avoit des troupes & étoit sur le Trône, il avoit donc des Etats. [On voit par là que toute cette ancienne Histoire est fort obscure & remplie de difficultés].

(2) *Hi* & *Ho* favorisoient les Rebelles. Ils étoient puissants, & négligeoient l'emploi de Président des Mathématiques; emploi très important dans ce tems-là.

dans leur ville à boire avec excès ; c'eſt pourquoi Yn-heou, après avoir reçu les ordres du Roi, marcha pour les punir.

TCHONG-KANG.

Kang-mo. 2159. 2147. Tſou-chou. 2012. 2016. avant J. C.

Yn-heou dit a ſes gens : les ſages nous ont laiſſé des avis & des inſtructions clairs & vrais, dont l'obſervation peut conſerver l'Empire. Les Rois nos prédéceſſeurs gardoient avec reſpect les ordres du Ciel ; les Grands obſervoient exactement les Loix ; les Miniſtres, de leur côté, rempliſſoient les devoirs de leur Charge. Auſſi ces Rois ſe ſont-ils rendus célebres par leur vertu.

Tous les ans, à la premiere lune du printems, le Tſieou-gin (1) alloit par les chemins avertir, au ſon d'une petite cloche, les Officiers & ceux qui étoient chargés d'inſtruire les autres, de ſe corriger mutuellement, de voir & d'exhorter les ouvriers. Il ajoûtoit : celui qui n'eſt pas attentif à ſon devoir doit être puni.

Hi & Ho (2), plongés dans le vin, n'ont fait aucun uſage de leurs talents ; ils ont agi contre les devoirs de leur Charge, & ſont ſortis de leur état. Ils ſont les premiers qui ont mis le déſordre & la confuſion dans les nombres fixes du Ciel, & qui ont abandonné la commiſſion qu'on leur avoit donnée. Au premier jour (3) de la derniere lune d'automne, le ſoleil

(1) Les deux caracteres *Tſieou-gin* paroiſſoient ſignifier un homme qui en raſſemble d'autres dans un lieu.

(2) L'ancien livre Koue-yu & le Chapitre Lu-hing du Chou-king, font voir que *Hi* & *Ho* étoient les deſcendants de ces grands Officiers qui, du tems de l'Empereur Tchuen-hio, furent prépoſés pour remédier aux déſordres du faux culte & de la ſuperſtition. Selon le Koue-yu, *Hi* & *Ho* avoient, ſous la dynaſtie de Hia, le même emploi que ſous Yao & Tchuen-hio ; ainſi *Hi* & *Ho* étoient non ſeulement les Chefs de l'Aſtronomie, mais encore ils avoient ſoin des cérémonies de la Religion. Il paroît que dans les éclypſes du ſoleil, il falloit obſerver bien des cérémonies, qui peut être alors avoient rappport à la Religion. *Hi* & *Ho* étoient d'ailleurs de grands Seigneurs, & leur poſte leur donnoit une grande autorité. Il ne faut donc pas être ſurpris qu'ayant manqué à ſupputer & à obſerver l'éclypſe, & outre cela étant fauteurs des révoltes, le Roi ſoit obligé d'envoyer une armée contr'eux. [Le Tſo-tchuen cite le texte où eſt cette éclypſe comme du livre de Hia, c'eſt à-dire, de la partie du Chou-king intitulée *Hia-chou*.

(3) La derniere ou la troiſieme lune d'automne eſt dans le Calendrier

TCHONG-KANG. & la lune en conjonction (1), n'ont pas été d'accord dans Fang (2). L'aveugle a frappé le tambour ; les Officiers & le

---

Kang-mo. 2159. 2147. Tsou-chou. 2012. 2016. avant J. C.

d'alors, la neuvieme de l'année Chinoise. Dans la lettre écrite à M. Freret, j'ai fait voir que, selon la méthode chinoise, le 12 Octobre 2155 avant J. C., jour de l'éclypse, étoit dans la neuvieme lune, & que dans cette méthode on devoit marquer l'équinoxe d'automne vers le 9 ou le 10 d'Octobre].

(1) Cette expression *n'a pas été d'accord*, est l'expression d'une éclypse de soleil.

Selon l'Histoire Chinoise, il paroît plus probable que la Cour de Tchong kang étoit au sud du Hoang-ho, vers Tai-kang-hien, du district de Kai-fong-fou. Voyez le Tong-kien-kang-mou, qui cite entr'autres le livre Tsou-chou. Cette circonstance favorise le calcul de l'éclypse dont il est fait mention dans ce Chapitre. Cet Auteur en parle comme d'une éclypse vue. L'Auteur du Tso-tchouen parle aussi de cette éclypse du soleil rapportée dans ce Chapitre ; il prétend qu'on y indique les cérémonies observées dans ces occasions ; par exemple, de faire abstinence, de s'accuser de ses fautes, &c. J'ai parlé ailleurs de ces cérémonies. Supposé qu'au tems de Tchong-kang elles fussent telles qu'elles étoient du tems de l'Auteur du Tso-tchouen, il y a apparence que dans des tems si reculés elles n'étoient pas sujettes à bien des superstitions, qui ont pû s'introduire. Aussi le P. Verbiest dit que dans son origine les cérémonies, pour les éclypses du soleil, étoient permises & religieuses : il ajoûte que le soleil est le symbole du Prince, & que l'éclypse est le symbole d'un grand malheur ; que l'arc & les fleches dont les Officiers s'armoient, marquoient la disposition où ils étoient de mourir au service de leur Prince ; que les genuflexions & prosternations étoient pour prier le Maître du Ciel de protéger l'Empire & l'Empereur : dans cette supposition, Hi & Ho étoient punissables, non-seulement comme révoltés, mais comme ayant été cause qu'on n'avoit pu faire que fort mal les cérémonies dont on voit assez l'importance dans le systême du P. Verbiest ; systême qui peut assez se prouver par l'antiquité chinoise. La Fable du Dragon-aux-nœuds, fort nouvelle à la Chine, est venue des Indes ; mais les cérémonies dont j'ai parlé sont de la premiere antiquité.

A l'occasion de l'éclypse rapportée dans ce Chapitre, j'ai écrit au long, soit à M. Freret, soit au R. P. Souciet ; je crois qu'on peut très bien prouver, par cette éclypse, que la premiere année de Tchong-kang est la 2155e avant J. C. ; voyez la Dissertation qui est à la fin de ce volume.

Le Chapitre Yn-tching est sans contredit un des plus beaux & des plus sûrs monuments de l'antiquité chinoise ; &, puisque M. Freret a cru pouvoir publier ce qu'on lui a envoyé de la Chine contre ce Chapitre, il est juste de publier ce que l'on peut opposer à ces difficultés.

(2) *Fang* est le nom d'une constellation chinoise qui commence par

peuple ont couru avec précipitation. Hi & Ho dans leur poſte, comme le Chi (1), n'ont rien vu ni rien entendu. Aveugles ſur les apparences céleſtes, ils ont encouru la peine portée par les Loix des anciens Rois. Selon ces Loix (2), celui qui devance ou qui recule les tems, doit être, ſans remiſſion, puni de mort.

Aujourd'hui je veux me mettre à votre tête, & exécuter les ordres du Ciel contre Hi & Ho (3): uniſſez-vous à moi; faites des efforts pour la Famille Royale; ſecondez-moi; apportez tous vos ſoins à faire reſpecter l'autorité & les ordres du fils du Ciel (4).

Quand le feu prend ſur le ſommet de la montagne Kuen, il calcine indifféremment les pierres précieuſes & les pierres communes. Si un Miniſtre du Ciel (5) eſt ſans vertu, il eſt plus à craindre que le feu qui s'étend. Je condamnerai à mort les auteurs du mal: je ne punierai pas ceux qui ont été entraînés par violence, mais je ferai inſtruire ceux qui ont été ſouillés par des mœurs corrompues & mauvaiſes.

Helas! ſi on ne ſe relâche pas (1) de la rigueur des Loix pour faire place à l'indulgence & à la compaſſion, tout ſera dans l'ordre; mais on perdra tout, ſi, ſous prétexte de compaſſion, on ne ſait pas ſe faire craindre: vous tous ſoyez ſur vos gardes, & ſoyez attentifs à cela.

---

l'étoile du ϖ du ſcorpion, & finit par σ occidental près du cœur du ſcorpion.

(1) Le *Chi* eſt le même *Chi* avec lequel on a déſigné Taikang. Ce mot ſignifie celui qui répréſente le mort dans les cérémonies.

(2) Une loi ſi ſévere contre les Calculateurs d'éclypſes, dans des tems ſi reculés, dénote une ancienne méthode pour les éclypſes.

(3) Ces paroles confirment que Hi & Ho étoient des révoltés.

(4) Le Roi porte ici le titre de fils du Ciel, *Tien-tſe*; ce titre eſt donc bien ancien à la Chine; il a été connu des Perſans; voyez la Bibliotheque Orientale de M. d'Herbelot, pag. 870, titre *Tien-çu*; on prononce ici *Tien-tſe*.

(5) Dans le Chapitre *Kao-yao-mo*, on a vu que les affaires de l'Empire ſont appellées affaires du Ciel: on en a vu la raiſon; c'eſt pourquoi un Officier de l'Empire eſt ici traité d'Officier du Ciel.



ADDITION AU CHOU-KING.

JUSQU'ICI le Chou-king a nommé successivement les Princes de la Dynastie de Hia, qui sont 1°. Yu, 2°. Ki, 3°. Tai-kang, 4°. Tchong-kang. Il ne parle plus d'aucun de leurs successeurs jusqu'au fondateur de la seconde Dynastie, nommé Tching-tang. En faisant mention de ce Prince, il nomme Kie, qui est le dernier de la Dynastie de Hia. J'ai cru qu'il étoit nécessaire, pour donner une idée suivie de cette ancienne Histoire, de rapporter en peu de mots ce que les Historiens nous ont conservé, cela servira encore à nous faire connoître les vuides qui se trouvent dans le Chou-king. Dans ce qui précéde, comme dans les Chapitres suivants, je me suis principalement attaché à suivre le Tsou-chou; je n'ai cependant pas négligé ce qui se trouve ailleurs. On verra qu'il y a peu de détails sur ces Princes, & que la chronologie n'est pas sans difficultés.

SIANG V, ROI.

SIANG.

Kang-mo.
2147.
2119.
Tsou chou.
2003.
1976.
avant J. C.

Ce Prince étoit fils de Tchong-kang. Suivant le Tsou-chou, sa premiere année est la trente-cinquieme d'un cycle; ainsi il y a deux ans d'interregne entre lui & son prédécesseur. Sa Cour étoit à Chang. Cette même année & la suivante il fit la guerre à des peuples barbares; la septieme quelques-uns se soumirent; la huitieme année un rebelle nommé Han-tso tua le Ministre de l'Empire appellé Y; la quinzieme année Siang-su, qui étoit Prince du petit Royaume de Chang, ayant fait construire des charriots, se retira à Chang-kicou; la vingtieme année le rebelle Han-tso remporta quelques victoires sur des peuples voisins; la vingt-septieme année le même Han-tso envoya son fils Kiao à la tête d'une armée pour attaquer le Roi dans sa Capitale.

L'année ſuivante Kiao battit le Roi, & la vingt-huitieme année il le tua. il y eut un interregne de trente-huit ans. La Reine, qui étoit enceinte, ſe ſauva. Le Kang-mo lui donne également vingt-huit ans, le faiſant commencer la douzieme d'un cycle, & finir la trente-neuvieme.

CHAO-KANG VI, ROI.

Ce Prince, fils de Siang, vint au monde dans le lieu de la retraite de ſa mere, & l'année de ſa naiſſance eſt comptée par pluſieurs hiſtoriens, pour la premiere de ſon regne. Dans la ſuite Pe-mi, Prince qui avoit donné aſyle à ces fugitifs, ſe mit à la tête de quelques troupes, & marcha contre Han-tſo; d'abord on tua Kiao, & enſuite Han-tſo lui même; & Chao-kang rentra dans ſa Capitale. Il ſortoit alors de Lun-tching près d'Ing-tien-fou. Il étoit auparavant à Yu-tching-hien, qui dépend d'Ing-tien-fou; c'eſt là où il s'étoit retiré en ſortant de ſa retraite. Le Tſou-chou n'aſſigne aucune date à ces évenemens, & ne les comprend pas dans la durée du regne de Chao-kang, dont il fixe en conſéquence la premiere année à une quarante-troiſieme d'un cycle; ce qui ſeroit quarante-un ans après la mort de Tchong-kang. Cette premiere année Chao-kang monta ſur le Trône, & tous les grands Vaſſaux lui rendirent hommage; l'année ſuivante des Barbares vinrent ſe ſoumettre; la troiſieme année il remit en vigueur le labourage, en rétabliſſans le Miniſtre qui y préſidoit; la onzieme année il fit faire des réparations au Hoang-ho, par le Prince de Chang, nommé Y; la dix-huitieme année il tranſporta ſa cour à Yuen, & la vingt-unieme année il mourut.

CHAO-KANG.
Kang-mo. 2118. 2058.
Tſou-chou. 1935. 1915. avant J. C.

Le Kang-mo lui donne ſoixante-un ans de regne, y compris le tems de ſon exil; ce qui s'accorde aſſez avec les vingt-un du Tſou-chou, qui ne comprend pas les premieres années. Le

Kang-mo date ſon regne de ſa naiſſance l'an quarante d'un cycle, & le fait mourir l'an quarante d'un autre cycle.

CHOU VII, ROI.

CHOU.

Kang-mo. 2057. 2041. Tſou-chou. 1912. 1896. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Chao-kang. La premiere année de ſon regne, ſuivant le Tſou-chou, eſt la ſixieme année d'un cycle; ce qui laiſſe deux ans d'interregne. Sa Cour étoit à Yuen; mais la cinquieme année de ſon regne il la tranſporta à Lao-kieou; la huitieme année il porta la guerre du côté de l'orient; la treizieme année Y, Prince de Chang, mourut auprès du Hoang-ho; la dix-ſeptieme année le Roi mourut. C'eſt tout ce que l'on rapporte de ce Prince.

Le Kang-mo eſt d'accord pour la durée de ce regne; il le fait commencer l'an quarante-un du cycle, & finir l'an cinquante-ſept.

FUEN. VIII, ROI.

FUEN.

Kang-mo. 2040. 2015. Tſou-chou. 1893. 1850. avant J. C.

On nomme encore ce Prince Fuen-fa. Le Kang-mo & le plus grand nombre des Hiſtoriens le nomment Hoai; il étoit fils de Chou. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-cinquieme d'un cycle; par conſéquent il y a deux ans d'interregne; la troiſieme année tous les Barbares vinrent lui rendre hommage; la ſeizieme année il y eut une guerre entre deux Princes voiſins du fleuve Lo & du Hoang-ho; la trente-ſixieme année le Roi fit faire des priſons, & il mourut la quarante-quatrieme année de ſon regne. L'Hiſtoire, comme on le voit, ne fournit que peu de détails.

Le Kang-mo ne lui donne que vingt-ſix ans, & ne rapporte aucun détail. Il le fait commencer l'an cinquante-huit du cycle, & finir l'an vingt-trois d'un autre cycle.

IX. MANG,

MANG IX, ROI.

MANG.

Ce Prince est encore nommé Hoang ; il est fils du précédent ; sa premiere année est la neuvieme du cycle, & suivant le Kang-mo la vingt-quatrieme. Il n'y a aucun interregne entre lui & son pere dans le Tsou-chou. La treizieme année de son regne il fit la visite des Provinces Orientales : il alla jusqu'à la mer, & on prit un grand poisson ; la trente-troisieme année le Prince de Chang alla habiter à Yn ; la cinquante-huitieme année le Roi mourut. C'est tout ce que l'on sait de son regne : suivant le Kang-mo, ce regne ne dura que dix-huit ans ; le faisant finir l'an quarante-un du cycle.

Kang-mo. 2014. 1997. Tsou-chou. 1849. 1790. avant J. C.

SIE X, ROI.

SIE.

Il est fils de Mang, & les Historiens disent peu de chose de son regne. Sa premiere année est la huitieme d'un cycle ; ainsi, suivant le Tsou-chou, il seroit monté sur le Trône la même année que son pere mourut. Son Histoire est peu connue. La seizieme année le Prince de Yn, qui, auparavant portoit le titre de Prince de Chang, & dont les descendans fonderent la Dynastie de Chang, fit la guerre à quelques peuples de ses voisins ; la vingt-unieme année le Roi donna des titres & des dignités à plusieurs Chefs de Barbares, de ceux que l'on appelle Y ; les uns étoient de l'orient & les autres de l'occident. On attribue à sa bonne conduite l'hommage que ces peuples vinrent lui rendre. Il mourut la vingt-cinquieme année de son regne : le Kang-mo ne lui en donne que seize, & met sa premiere année la quarante-deuxieme du cycle.

Kang-mo. 1996. 1981. Tsou-chou. 1790. 1765. avant J. C.

PO-KIANG.

PO-KIANG XI, ROI.

Kang-mo. 1980. 1922. Tſou-chou. 1762. 1704 avant J. C.

Fils de Sie : ſa premiere année eſt la trente-ſixieme d'un cycle ; ainſi il y eut deux ans d'interregne. On ne dit rien de ce Prince. La trente-cinquieme année de ſon regne le Prince de Yn fit la guerre à un de ſes voiſins ; la cinquante-neuvieme année le Roi remit ſa Couronne à ſon frere ; ce que le Tſou-chou attribue à ſa grande vertu. Le Kang-mo ne parle pas de cette démiſſion.

KIONG.

KIONG XII, ROI.

Kang-mo 1921. 1901. Tſou-chou. 1703. 1686. avant J. C.

Frere de Po-kiang ; ſa premiere année eſt la trente-cinquieme du cycle ; ainſi il commença à regner à la démiſſion de ſon frere, qui ne mourut que dix ans après, ſuivant le Tſou-chou ; & Kiong mourut la dix-huitieme année de ſon regne : quelques Hiſtoriens le regardent comme un uſurpateur. On voit que toute cette Hiſtoire eſt preſque inconnue. Le Kang-mo lui donne vingt-un ans de regne, le faiſant commencer la cinquante-ſeptieme du cycle.

KIN.

KIN XIII, ROI.

Kang-mo. 1900. 1880. Tſou-chou. 1682. 1675. avant J. C.

Autrement Yn-kia fils de Kiong : ſa premiere année eſt la cinquante-ſixieme du cycle ; ainſi il y eut trois ans d'interregne. Il alla habiter à l'occident du fleuve Hoang-ho ; la quatrieme année il fit la muſique d'occident : la huitieme année il parut dans le Ciel des phantomes : on vit dix ſoleils au levant, & cette même année l'Empereur mourut. Le Kang-mo ne dit rien ſur ce Prince ; il lui donne vingt-un ans de regne, le faiſant commencer la dix-huitieme du cycle.

KUNG-KIA XIV, ROI.

KUNG-KIA.

Kang mo. 1879. 1849. Tſou-chou. 1636. - 1628. avant J. C.

Ce Prince étoit fils de Po-kiang : il demeura dans la même ville que ſon prédéceſſeur. La premiere année de ſon regne eſt la quarante-deuxieme du cycle ; ainſi il y auroit eu un interregne de trente-huit ans, ſuivant le Tſou-chou. On ne dit rien autre choſe de ce Prince, ſinon qu'il alla la troiſieme année chaſſer à une montagne, qu'il fit la muſique orientale ; la cinquieme année, qu'il ſe livra à la ſuperſtition & à la débauche, & que la puiſſance & le gouvernement de la dynaſtie de Hia furent ſur leur déclin ; qu'il parut des phénomenes dans le Ciel, & qu'il y eut des ténebres & de grands ouragans. Ce Prince mourut la neuvieme année de ſon regne. Le Kang-mo lui en donne trente-un. Un des événemens les plus remarquables eſt la naiſſance de Li, le même que Tching-tang, fondateur de la dynaſtie ſuivante. Son pere, Prince de Chang, étoit nommé Kuei. On rapporte quelques miracles à ſa naiſſance. Le Kang-mo, qui parle du même événement, le fixe à la vingt-ſeptieme année de Kung-kia ; ce qui ne s'accorde pas avec le Tſou-chou, qui dit que l'année de la mort de Kung-kia, Li, Prince de Yn (ou de Chang), ſe retira à Chang-kieou. Le Kang-mo fait commencer le regne de Kung-kia la trente-neuvieme d'un cycle, & fait régner ce Prince trente-un ans. On voit que ces Hiſtoriens ne ſont pas d'accord.

HAO.

HAO ou KAO XV, ROI.

Kang-mo. 1848. 1838. Tſou-chou. 1601. 1599. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Kung-kia. La premiere année de ſon regne eſt la dix-ſeptieme d'un cycle. Il y auroit, ſuivant le Tſou-chou, vingt-ſix ans d'interregne. On ne dit rien de ce Prince, qui regna trois ans, ou onze, ſuivant le Kang-mo, qui le fait

commencer la dixieme d'un cycle. On voit que ſous le regne de ces deux Princes, il y a un cycle entier de ſoixante ans, dont les Chronologiſtes Chinois ſont embaraſſés, ou l'Empire à dû être dans de grands troubles.

FA.

FA ou FA-HOEI, ou KING XVI, ROI.

Kang-mo. 1837. 1819. Tſou-chou. 1596. 1590. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Kao: la premiere année de ſon regne eſt la vingt-deuxieme d'un cycle; ainſi, ſuivant le Tſou-chou, il y auroit deux ans d'interregne. Tous les Barbares vinrent lui rendre hommage, & firent une danſe. Il mourut la ſeptieme année de ſon regne; & cette même année la montagne Tai trembla. Le Kang-mo lui donne dix-neuf ans de regne; il le fait commencer la vingt-unieme du cycle.

KIE.

KIE ou KUEI XVII, ROI.

Kang mo. 1818. 1767. Tſou-chou. 1589. 1559. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Fa: la premiere année de ſon regne eſt la vingt-neuvieme du cycle, mais ſuivant le Kang-mo, c'eſt la quarantieme année; ainſi, ſuivant le Tſou-chou, il n'y a pas d'interregne. Il mit ſa Cour à Tchin-ſin; la troiſieme année il fit conſtruire un Palais nommé King, & démolir un autre Palais ou Tour. Quelques Barbares voulurent ſe révolter, & la ſixieme année d'autres ſe ſoumirent. La dixieme année les cinq planetes furent en déſordre; pendant la nuit une étoile tomba comme une pluie; il y eut un tremblement de terre; les rivieres de Y & de Lo furent deſſéchées. La onzieme année il raſſembla tous ſes grands Vaſſaux; la treizieme il alla habiter au midi du fleuve Hoang-ho. On commença à faire des charriots avec des attelages; la quatorzieme année il y eut quelques troubles; un de ſes Généraux marcha contre les rebelles, & ce Prince ſe livra à toutes ſortes de débauches.

La quinzieme année Li, le même que Tching-tang, alla

habiter à Po, près de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan; la dix-septieme année il envoya son Ministre Y-yn à la Cour; la vingtieme année Y-yn revint auprès de son maître Li; la vingt-unieme année le même Prince de Chang soumit quelques peuples voisins; la vingt-deuxieme année il vint à la Cour du Roi, qui le fit renfermer dans la tour de Hia; mais l'année suivante il fut remis en liberté, ce dont le Roi se repentit beaucoup dans la suite. Tous les Grands de l'Empire s'empresserent de rendre hommage au Prince de Chang, qui, la vingt-huitieme année de Kie, en soumit plusieurs par la force de ses armes. Cette même année Tchong-ku grand Historien, ou le Grand Pontife, car il réunissoit les deux fonctions, quitta la Cour du Roi pour se retirer auprès du Prince de Chang. Une Histoire intitulée Ta-ki, citée dans le Kang-mo, rapporte que le Roi s'étant livré à toutes sortes de débauches, il avoit fait faire une espece d'étang rempli de vin, & un Palais où la lumiere du soleil ne pouvoit pénétrer; il l'appelloit le Palais de la nuit: là les hommes & les femmes vivoient ensemble. Ce Roi ne se montra pas pendant 30 jours à ses Ministres. Alors le Grand-Prêtre (le Tai-che-ling), prit entre ses mains les loix de l'Empire & lui fit, les larmes aux yeux, des représentations; mais n'ayant pas été écouté, il se retira chez le Prince de Chang. La vingt-neuvieme année il y eut plusieurs prodiges; on vit trois soleils au levant, quelques montagnes tomberent; tous ceux qui, à cette occasion, voulurent faire des remontrances, furent mis à mort.

Kie.

Kang-mo. 1818. 1767. Tsou chou. 1589. 1559. avant J. C.

Enfin la trente-unieme année de son regne le Prince de Chang vint assiéger la Capitale, & battit l'Armée Royale. Kie se sauva; mais dans une seconde bataille il fut fait prisonnier & exilé à Nan-tchao dans le Kiang-nan. Ainsi ce Prince, suivant le Tsou-chou, a regné trente-un ans: le Kang-mo lui en donne cinquante-deux, & place sa derniere année la trente-

unieme du cycle, & l'année ſuivante eſt la premiere de Tching-
Kie. tang en qualité de Roi, & ſa dix-huitieme en qualité de
Kang-mo. Prince de Chang: le Tſou-chou & le Kang-mo ſont d'accord
1818. à cet égard; c'eſt à dire qu'ils conviennent que le Prince de
1767. Tſou-chou. Chang, la dix-huitieme année de ſon regne, fut déclaré Roi.

1589. Suivant le Tſou-chou, la Dynaſtie de Hia avoit ſubſiſté pen-
1559. dant 472 ans, depuis l'année quarante-neuvieme d'un cycle,
avant J. C. juſqu'à une année cinquante-neuvieme d'un autre cycle.





CHOU-KING.



TROISIEME PARTIE, INTITULÉE CHANG-CHOU.

INTRODUCTION.

CHANG-CHOU ſignifie livre de Chang, c'eſt-à-dire Hiſtoire de la Dynaſtie de Chang. Ce livre a été compoſé, dit-on, par les Hiſtoriens qui vivoient du tems de cette Dynaſtie. Chang eſt le nom du pays dont Tching-tang étoit Prince avant que d'être Roi. Ce pays eſt aux environs de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan. Le mot Chang, dans Chang-chou, eſt différent de celui de Chang que nous avons vu à la premiere Partie ſignifier auguſte, ancien.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette Partie l'hiſtoire entiere de la Dynaſtie de Chang: la plûpart de tous ces Rois n'y ſont pas nommés, & il n'y eſt queſtion que de Tching-tang qui en eſt le fondateur, de Tai-kia, de Pan-keng, de Vou-ting & de Cheou. Dans la quatrieme partie il eſt fait encore mention de trois autres Rois, Tai-vou, Tſou-kia & Ti-y. Voilà tout ce que l'on connoît de cette Dynaſtie d'après le Chou-king. Kie, dernier Roi de la Dynaſtie de Hia, eſt auſſi nommé dans ce que l'on dit de Tching-tang.

Kang mo.
1766.
1754.
Tſou-chou.
1558.
1547.
avant J. C.

ADDITION AUX CHAPITRES I, II & III.

ÉVENEM. DU REGNE DE TCHING-TANG.

La premiere année de ſon regne, en qualité de Roi, ou ſa dix-huitieme, en qualité de Prince de Chang, tombe à la ſoixantieme année du cycle, ſuivant le Tſou-chou; ainſi il ſuccéda immédiatement à Kie. Nous avons vu que le Kang-mo plaçoit différemment ces années, à cauſe de la différence de la chronologie qu'il ſuit. Tching-tang établit ſa Cour dans la ville de Po. Il commença à mettre une couverture ſur le lieu où l'on faiſoit les ſacrifices à la terre; la dix-neuvieme année les peuples de l'occident, qui étoient voiſins du Tibet, vinrent lui rendre hommage. Il y eut cette même année une très grande ſéchereſſe, qui dura ſix ans, pendant leſquels il y eut une famine: elle duroit encore la vingt-quatrieme année de ſon regne; ainſi cette famine a duré ſix ans: cependant les Hiſtoriens Chinois ne laiſſent pas de dire qu'elle eſt de ſept ans.

Pendant que dura cette famine, c'eſt-à-dire la vingtieme année de Tching-tang, le Roi Kie mourut dans ſon éxil; la vingt-unieme année Tching-tang fit fondre des piéces de monnoie pour le commerce. Quelques Hiſtoriens, cités dans le Kang-mo, diſent que ce fut par le conſeil d'Y-yn. La vingt-quatrieme année, la famine durant encore, le Roi fit des prieres pour appaiſer la colere du Ciel; ſes prieres furent exaucées, & il vint de la pluie. La vingt-cinquieme année il fit la muſique appellée Ta-hou; il commença à faire la viſite de ſes Etats: la vingt-ſeptieme année il tranſporta dans ſa Capitale les neuf vaſes nommés Ting, qui étoient comme le Palladium de l'Etat. Il mourut la vingt-neuvieme année: le Kang-mo lui donne trente ans de regne.

CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

TANG-CHI.

TCHING-TANG.

Kang-mo.
1766.
1754.
Tſou-chou.
1558.
1547.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Tang-chi ſignifie ordre de Tang, ou du Roi Tching-tang, Fondateur de cette Dynaſtie. Ce Prince blâme la conduite de Kie, & s'annonce comme chargé du Ciel pour le punir. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

LE Roi (1) dit à ſes troupes: venez; écoutez-moi. Je ſuis peu de choſe & comment oſerois-je mettre le trouble dans l'Empire? mais les Hia ont commis de grandes fautes; le Ciel a réſolu leur perte.

Aujourd'hui vous dites tous: puiſque notre Maître n'a pour nous aucune compaſſion, nous abandonnons nos moiſſons pour aller punir Hia. J'ai entendu ces diſcours. Hia eſt coupable; je crains le ſouverain Maître (Chang-ti), & je n'oſerois me diſpenſer de punir Hia.

Vous dites maintenant: comment le crime de Hia peut-il venir juſqu'à nous? Hia (2) épuiſe ſes ſujets & ruine ſa ville (3). Ses peuples, ſans union, ſont peu diſpoſés à le ſervir: c'eſt en vain qu'il dit; *quand le ſoleil* (1) *périra, vous & moi perirons avec lui.* Une telle conduite de Hia exige que je me mette en campagne.

Secondez-moi pour exécuter l'ordre que le Ciel m'a donné de

---

(1) Le Roi, c'eſt-à-dire *Tching-tang.*

(2) C'eſt Tching-tang qui répond.

(3) La ville de *Hia* étoit la Cour de cette Dynaſtie. C'étoit Gan-y-hien du Chan-ſi.

(4) Cette phraſe fait alluſion à quelques paroles du Roi de Hia, qui

Tching-tang.

Kang-mo. 1766. 1754. Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

punir Hia (1). Je vous recompenſerai, ayez confiance en moi, je tiendrai ma parole ; mais ſi vous n'exécutez pas mes ordres, je vous ferai mourir, vous & vos enfans : n'attendez pas de pardon.

---

paroiſſoit ſe croire sûr de l'Empire, de même qu'il n'eſt pas à craindre que le ſoleil périſſe dans le Ciel.

(1) L'Empereur Yao eut Chun pour ſucceſſeur. Chun étant mort, Yu fut le premier Empereur de la Dynaſtie de Hia. Le dernier de cette Dynaſtie fut Kie, déſigné ſouvent par *Hia*, nom de la Dynaſtie.



CHAPITRE II.

INTITULÉ

TCHONG-HOEI-TCHI-KAO.

SOMMAIRE.

Dans ce Chapitre, le Ministre Tchong-hoei donne de sages conseils au Roi, qui paroît avoir quelques remords de s'être emparé de l'Empire. Le titre de ce Chapitre signifie avis de Tchong-hoei. Ce Chapitre n'est pas dans l'ancien texte. On trouve une traduction ou paraphrase de ce Chapitre dans le P. du Halde, t. 2, p. 302.

TCHING-TANG (1), après avoir éxilé Kie à Nan-tchao (2), craignant de n'avoir pas suivi les regles de la vertu, dit : j'appréhende que dans les tems à venir on ne parle mal de ce que j'ai fait (3).

(1) Selon le *Tong-kien-kang-mo*, la premiere année de l'Empire de *Tching-tang* est l'an 1766 avant J.C. Cet Ouvrage est un excellent abrégé des Histoires particulieres des Dynasties Chinoises jusqu'à la Dynastie des *Ming*. Il commence par *Fo-hi*.

(2) *Nan-tchao* est le pays de *Tchao hien*, du district de *Lu-tcheou-fou*, dans le *Kiang nan*. Après la bataille perdue, *Kie* s'étoit enfui jusque dans ce pays-là.

(3) [Cette conduite de Tching-tang, & dans la suite celle de Vou-vang, n'ont pas été approuvées par tous les Chinois, quoique le Chou-king dise que c'est par l'ordre du Ciel. Deux Philosophes Chinois, l'un nommé Yuen-kou, & l'autre Hoang-seng, disputoient devant King-ti, Empereur des Han, qui vivoit l'an 158 de J. C. Hoang seng prétendoit que Tching-tang & Vou-vang ne devoient pas s'emparer du Royaume ; l'autre répondoit que Kie & Cheou, qui étoient des monstres, ayant été abandonnés par les Peuples, ces deux grands hommes, pour répondre aux vœux du peuple, les firent périr, & mon-

TCHING-TANG.

Kang-mo. 1766. 1754. Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

Alors Tchong-hoei (1) lui tint ce discours : le Ciel en donnant la naissance aux hommes, leur a laissé leurs passions. Si les hommes sont sans Maître, ils sont dans le trouble ; c'est pourquoi ce même Ciel a fait naître un homme souverainement intelligent, auquel il a confié le gouvernement. Hia fait tomber les peuples sur des charbons ardens, parceque les passions ont mis le trouble dans son cœur. Le Ciel a doué le Roi d'une grande prudence, & le donne à tous les pays comme un modele qu'on doit suivre : il veut que ce Prince gouverne les peuples, & continue ce qu'Yu (2) a fait anciennement ; en suivant ses loix, c'est suivre celles du Ciel.

Le Roi de Hia est coupable pour avoir trompé le Ciel (3) suprême, & publié de faux ordres ; le Seigneur (4) l'a en aver-

---

terent ainsi sur le Trône à leur place, par l'ordre du Ciel. *Quelque vieux que soit un bonnet*, reprit Hoang-seng, *on le met sur sa tête, & quelque propres que soient des souliers, on les met à ses pieds : pourquoi cela ? c'est qu'il y a une distinction naturelle & essentielle entre le haut & le bas. Kie & Cheou étoient de grands scélérats, mais ils étoient Rois ; Tching-tang & Vou-vang étoient de grands & de sages personnages, mais ils étoient sujets ; & un sujet qui, bien loin de reprendre son Maître de ses fautes pour tâcher de l'en corriger, se sert au contraire de ces mêmes fautes pour le perdre, & pour régner à sa place, n'est-il pas usurpateur ?* Yuen-kou, pour embarasser son adversaire, cita l'exemple de la famille régnante & dit : il s'ensuivroit de ce que vous avancez, que le fondateur de la Dynastie des Han auroit mal fait de monter sur le Trône occupé par les Tsin. L'Empereur, devant lequel ces deux Lettrés parloient, & qui étoit de la famille des Han, mit fin à cette conversation, en disant que les lettrés qui sont sages ne doivent pas agiter de semblables questions].

(1) *Tchong-hoei* étoit un des grands Ministres de Tching-tang. Il descendoit de *Hi tchong*, qui, du tems de l'Empereur Yu, avoit l'Intendance sur les chars. Les anciens Astrologues ou Astronomes Chinois, pour se ressouvenir de ce Hi-tchong, ont donné son nom à quatre étoiles de l'aîle supérieure du signe vers la tête du dragon. [Le Kang-mo place ce discours de Tchong hoei à la premiere année du regne de Tching-tang].

(2) Le fondateur de la dynastie de Hia.

(3) Le Ciel suprême est désigné par *Chang-tien.*

(4) Le Seigneur, c'est-à-dire, *Chang ti.* Ce paragraphe exprime très bien l'idée des anciens Chinois sur l'autorité du Ciel. Tchong-hoei veut dire que le Ciel a déposé Kie, & nommé Tching-tang à sa place Dans

sion, & a donné commission à Chang (1) d'instruire les peuples.

Hia n'a fait aucun cas des gens de bien, & il a eu beaucoup d'imitateurs de sa conduite ; l'ivraie se trouve mêlée avec le grain, & la balle avec le riz mondé ; c'est ainsi que notre Royaume se trouve sous la domination de Hia. Les Grands & les petits tremblent, & craignent d'être injustement opprimés ; mais que sera-ce quand les grandes actions de vertu de notre Roi seront publiées & connues ?

TCHING-TANG. Kang-mo. 1766. 1754. Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

Vous n'aimez, Prince, ni les femmes, ni la musique deshonnête ; vous n'enlevez pas le bien d'autrui ; vous placez ceux qui ont de la vertu dans les premieres charges ; vous donnez de grandes récompenses à ceux qui ont rendu de grands services ; vous traitez les autres comme vous-même ; si vous faites des fautes, vous ne tardez pas à vous en corriger : vous êtes indulgent & miséricordieux ; & dans tout, vous faites paroître de la bonne foi.

Le Chef de Ko (2) s'étant vengé sur celui qui apportoit des vivres, on commença par punir ce Chef. Quand on alloit mettre l'ordre dans le pays de l'Est, ceux de l'Ouest se plaignoient : quand on passoit dans le Sud, les peuples du Nord murmuroient, en disant : pourquoi nous mettre ainsi après les autres ? Dans tous les endroits ou l'armée passoit, les familles, en se témoignant leur joie, disoient : nous attendions notre Maître ; sa venue nous rend la vie ; il y a long-tems que les peuples ont les yeux attachés sur Chang.

Il faut conserver & protéger ceux qui ont de grands talents, animer les hommes vertueux, donner de l'éclat à ceux qui ont de la droiture & de la fidélité, procurer la tranquil-

---

l'idée des anciens Chinois, le Roi est établi par le Ciel, le Maître & l'Instituteur des peuples. Ces idées sont souvent rappellées dans le Chou-king. On voit que Tchong-hoei veut faire voir que Tching-tang est désigné Roi par le Ciel. Il y a apparence que Tching tang avoit quelques scrupules. Il étoit vassal de Kie.

(1) Nom de la nouvelle Dynastie dont Tching-tang fut le fondateur.

(2) *Ko* est le nom d'un pays qu'on met dans le territoire de Kouei-te-fou, dans le Ho-nan. Meng-tse parle au long du Vassal *Ko*, & de sa négligence à faire les cérémonies.

Tching-tang.

Kang-mo. 1766. 1754.
Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

lité à ceux qui sont gens de bien, relever le courage des foibles, ménager ceux qui sont sans talents, casser ceux qui excitent des troubles, faire mourir ceux qui font violence (1), éviter ce qui peut causer la ruine, s'affermir dans ce qui conserve : voilà ce qui rend un Etat florissant.

Un Prince qui travaille tous les jours à se rendre vertueux, gagnera le cœur des peuples de tous les Royaumes ; mais s'il est superbe, & plein de lui-même, il sera abandonné de sa propre famille. Prince, appliquez-vous à donner de grands exemples de vertu ; soyez pour le Peuple un modele du juste milieu qu'il doit tenir ; traitez les affaires selon la justice ; réglez votre cœur selon les loix de la bienséance ; procurez l'abondance à vos successeurs. J'ai oui dire que, qui sait se trouver un Maître, est digne de régner ; & que, qui ne le sait pas, ne peut réussir. Quand on aime à interroger les autres, on ne manque de rien ; mais croire qn'on se suffit à soi-même, c'est être peu de chose.

Hélas ! pour bien finir, il faut bien commencer. On doit examiner ceux qui gardent les devoirs de leur Etat, détruire les brouillons & les gens cruels. Si vous respectez & si vous observez la loi du Ciel, vous conserverez toujours l'Empire (2).

(1) Ce passage est difficile à expliquer dans le texte ; du moins j'ai trouvé de la difficulté, & je ne saurois répondre du vrai sens.

(2) L'empire est ici désigné par les deux caracteres *Tien ming*, qui veulent dire ordre du Ciel, commission donnée par le Ciel.



CHAPITRE III.

INTITULÉ

TANG-KAO.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre est un discours que le Roi Tching-tang fit à tous ses grands Vassaux, qui, après la défaite de Kie, s'étoient assemblés pour le reconnoître en qualité de Roi. Tang-kao signifie avis ou avertissement de Tching-tang. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

APRÈS la défaite de Hia, le Roi vint à Po (1), & fit le discours suivant, en présence de tous les Grands.

Soyez attentifs ; écoutez-moi. L'auguste Chang-ti (2) a mis dans l'homme la raison ; si l'homme s'y conforme, son essence existera constamment, sinon le Prince est le seul qui doive la lui faire suivre (3).

Le Roi de Hia a étouffé les lumieres de la raison ; il a fait souffrir mille mauvais traitemens aux peuples de tous les Etats. Ceux-ci opprimés & ne pouvant souffrir une si grande cruauté, ont fait connoître aux Chin (4), & aux Ki supérieurs & infé-

(1) *Po* est le nom du pays qui est près de Kouei-te-fou, du Ho-nan.

(2) Souverain Maître.

(3) Quoique le texte de ce premier paragraphe soit un peu difficile à traduire mot à mot, le sens est clair & n'a pas besoin du secours des Interpretes : ils disent qu'il y a des passions qui offusquent la lumiere naturelle, & qui portent l'homme à violer la loi intérieure : ils ajoûtent qu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui ait l'autorité de punir ceux qui violent cette loi.

(4) Les *Chin* & les *Ki* sont des Esprits. Aujourd'hui les *Chin* sont les Esprits des vents, des tonnerres ; les *Ki* sont les Esprits des rivieres, des montagnes, &c. J'ignore si c'étoit la même chose du tems de Tching-tang.

Tching-tang.

Kang-mo. 1766. 1754. Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

rieurs, qu'ils étoient injuſtement perſécutés. La Loi du Ciel procure le bonheur à ceux qui vivent bien, & le malheur à ceux qui ſont débauchés; c'eſt pourquoi le Ciel, pour manifeſter les crimes de Hia, a fait tomber ſur lui toutes ces calamités.

En conſéquence, tout indigne que je ſuis, j'ai cru devoir me conformer aux ordres précis & redoutables du Ciel. Je n'ai pu laiſſer de ſi grands crimes impunis: j'ai oſé me ſervir d'un bœuf noir (dans le ſacrifice), & avertir l'auguſte Ciel & l'admirable Heou (1). Voulant punir Hia, j'ai cherché un ſage (2), &, de concert avec lui, nous avons fait des efforts pour vous tous; nous avons demandé au Ciel ſes ordres.

Le Ciel ſuprême aime ſincerement les peuples; c'eſt pour cela que le grand criminel (3) a pris la fuite, & s'eſt ſoumis. L'ordre du Ciel ne peut varier; les peuples ont repris leurs forces comme les plantes & les arbres.

Chargé aujourd'hui de vos Royaumes & de vos Familles, je crains d'offenſer le Ciel & la Terre (4); & parceque je ne ſais ſi effectivement je ne ſuis pas coupable, ma crainte eſt pareille à celle d'un homme qui appréhende de tomber dans un précipice.

J'ai aſſigné à chacun de vous les Etats qu'il doit gouverner. Gardez-vous de ſuivre des loix & des coutumes injuſtes; ne donnez pas dans les défauts qui ſuivent l'oiſiveté, ni dans l'amour des plaiſirs. En obſervant & en gardant les loix ſages & équitables, vous recevrez le bonheur du Ciel.

---

(1) L'admirable *Heou*, en Chinois *Chin heou*, eſt, ſelon pluſieurs Interpretes, *Heou tou*, & ils diſent qu'il s'agit de la terre. *Heou* ſignifie Prince & *Tou* ſignifie Terre. Quand même il s'agiroit de la terre, ſelon Confucius, les cérémonies pour le Ciel & la Terre ont pour objet le ſouverain Maître Chang-ti; mais le texte ne parle nullement de terre. Il s'agit peut-être ici du chef de la famille de Tching tang, à qui il faiſoit des cérémonies après avoir ſacrifié au Ciel. Le culte des Eſprits a été de tout tems en uſage à la Chine, & le Souverain de tous les Eſprits eſt le Chang-ti.

(2) L'homme très ſage dont on parle eſt *Y-yn*, dont il ſera fait mention dnns la ſuite.

(3) Il s'agit ici de l'Empereur *Kie*.

(4) Il s'agit des Eſprits du Ciel & de la terre.

Si vous faites quelque chose de louable, je ne puis le cacher; & si je tombe dans quelque faute, je n'oserai me la pardonner. Tout est marqué (1) distinctement dans le cœur du Chang-ti. Si vous avez des défauts, ils retombent sur moi; mais si j'en ai, vous n'y avez nulle part.

Hélas! si ce que j'ai dit se fait avec une volonté sincere de bien faire, on peut espérer de réussir.

TCHING-TANG.

Kang m
1766.
1754.
Tsou chou.
1558.
1547.
avant J. C.

(1) Les Interpretes ont fait grande attention sur ces paroles. Le caractere *Kien* signifie *examiner, compter un à un.* Le fameux Tchou-hi, Auteur de la Dynastie des Song postérieurs, dit que le Ciel connoît le bien & le mal que nous faisons; que ce bien & ce mal sont dans le cœur du Chang-ti, comme dans un rôle ou livre de compte. Le Chang-ti est supposé la même chose que le Ciel. Ceux qui cherchent en Europe à se mettre au fait sur ce que les Chinois ont pensé sur le Ciel ou le Chang-ti, peuvent s'en tenir à des passages clairs, pareils à ceux-ci, soit pour le texte du livre même, soit pour les textes des Interpretes anciens & modernes.





ADDITION AU CHOU-KING.

Vai-ping II, Roi.

Tſou chou. 1546. 1545. avant J. C.

Après la mort de Tching-tang, les Hiſtoriens font régner ſon fils Tai-kia ; mais le Tſouchou met deux Princes avant celui-ci : le premier, qui porte le titre de Vai-ping, & dont le nom étoit Ching.

La premiere année de ſon regne eſt la douzieme d'un cycle ; ainſi il a ſuccédé immédiatement à Tching-tang. Il tenoit ſa Cour dans la ville de Po ; & le premier Miniſtre de l'Empire étoit Y-yn. Il ne régna que deux ans.

Tchong-gin III, Roi.

Tchong-gin.

Tſou-chou. 1544. 1541. avant J. C.

Ce Prince, dont le nom étoit Yung, ſuccéda immédiatement, ſuivant le Tſou-chou, à Vai-ping ſon frere. Sa premiere année eſt la quatorzieme du cycle, & il régna quatre ans : comme ſon prédéceſſeur, il tint ſa Cour dans la ville de Po, & Y-yn étoit premier Miniſtre. C'eſt tout ce que l'on ſait de ces deux Princes, que le Kang-mo & les autres Hiſtoriens font fils de Tching-tang. Un troiſieme frere nommé Tchong-ting eſt pere de Tai-kia.





Tai-kia.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

ÉVENEMENS DU REGNE DE TAI-KIA.

Ce Prince étoit nommé Tchi. La premiere année de son regne est la dix-huitieme du cycle ; ainsi, suivant le Tsou chou, il a succédé immédiatement à Tchong-gin. La plûpart des autres Historiens le font successeur immédiat de Tching-tang, & le Kang-mo met sa premiere année à la cinquieme d'un cycle, & lui donne le titre de Tai-tsong. Il comprend dans la durée de son regne celle des deux regnes précédens.

Ce Prince établit sa Cour à Po, comme son prédécesseur ; & son premier Ministre fut Y-yn, qui, dès cette premiere année l'enferma dans un Palais nommé Tong, & régna à sa place. La septieme année le Roi sortit de cette prison, & fit mourir Y-yn. Le Ciel irrité de cette conduite, envoya, pendant trois jours, de grands brouillards. Le Roi rétablit le fils de Y-yn nommé Y-pou, & lui rendit les possessions de son pere.

La dixieme année le Roi fit un grand festin dans le Tai-miao : il commença à sacrifier dans la contrée orientale. Il mourut la douzieme année de son regne.

La démarche d'Y-yn, dont on parle ici, n'étoit point pour s'emparer du Trône, mais pour mettre ce Prince en état de se corriger de ses défauts, afin de lui rendre ensuite l'Empire. En effet, suivant le Chou-king même, la troisieme année Y-yn alla retirer le Prince de sa prison, & lui remit le gouvernement, comme on le verra dans les Chapitres suivans ; mais on n'est pas d'accord sur le traitement qui fut fait à Y-yn. Le Prince le fit mourir, suivant le Tsou-chou, & suivant les autres Historiens, ce Ministre continua de gouverner.

Le Kang-mo donne trente-trois ans de regne à Tai-kia.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721.
Tsou-chou. 1540. 1529.
avant J. C.

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

Y-HIUN.

SOMMAIRE.

Ce titre signifie instructions d'Y-yn, qui avoit été Ministre de Tching-tang, & qui l'étoit de Tai-kia. Ce Chapitre en effet ne contient que des conseils donnés par ce sage Ministre à Taï-kia; il n'est que dans l'ancien texte.

A LA premiere année (1), au second jour du cycle (2), à la douzieme lune (3), Y-yn (4) fit le sacrifice au Roi prédécesseur, & présenta avec respect le Roi successeur à ses Ancêtres: les

(1) La premiere année est celle du Roi *Tai-kia*, petit-fils de Tching-tang.

(2) *Y-tcheou* dans le cycle de soixante jours; c'est le texte Chinois le plus ancien qui ait clairement les notes du cycle de soixante; [mais ce n'est ici que pour les jours, & non pour les années].

(3) La douzieme lune étoit celle dans le cours de laquelle étoit le solstice d'hiver: c'étoit la forme du calendrier de la Dynastie de Chang, qui avoit fixé la premiere lune à ce tems, selon l'Auteur du Tso-tchouen. On voit que le texte ne spécifie pas quel étoit ce jour du cycle: étoit-ce le premier, le cinquieme, le dixieme, &c. de la douzieme lune? Ainsi je crois qu'il est inutile de chercher la premiere année de Tai-kia, en vertu de cette expression du texte de ce premier paragraphe. Dans ce que j'ai dit des solstices Chinois, on peut voir les faux principes sur lesquels Lieou-hin, au tems de Han, en vertu de ce texte, a déterminé l'an 1738 avant J. C. pour la premiere année de l'Empire de Tai-kia; l'époque de cette premiere année est très incertaine.

(4) *Y-yn* étoit un des Ministres de Tching-tang. Après la mort de ce Prince, Y-yn fut Régent de l'Empire. Pendant les trois ans du deuil, le nouveau Roi ne gouvernoit pas; il ne pensoit qu'à pleurer la mort de son prédécesseur. Le Régent avoit le titre de *Tchong-tsai*.

Grands & les Vassaux du Tien-fou (1) & du Heou-fou assisterent à cette cérémonie. Les Officiers étant venus pour prendre les ordres de ce Ministre, Y-yn fit l'éloge de la haute vertu de l'illustre ayeul, & donna ces avis au Roi.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou chou. 1540. 1529. avant J. C.

Pendant que les anciens Rois de Hia, dit-il, ne suivirent que la raison, le Ciel ne les affligea pas par des calamités; tout étoit réglé dans les montagnes, dans les rivieres & parmi les Esprits (2); il n'y avoit aucun désordre parmi les oiseaux, les animaux & les poissons. Mais lorsque leurs descendants cesserent de les imiter, l'auguste Ciel les punit par une infinité de malheurs. Il s'est servi de notre bras pour nous donner l'Empire. C'est à Ming-tiao (3) que commença la décadence de Hia, & c'est à Po (4) que nous commençâmes à nous élever.

Notre Roi de Chang (5), qui faisoit éclater par-tout sa respectable autorité, détruisit la tyrannie pour faire place à la clémence, & se fit véritablement aimer de tous les Peuples.

Aujourd'hui, Prince, dès le commencement de votre regne, succédez à ses vertus; faites paroître de l'amour pour votre famille & du respect pour les anciens: commencez donc par la Famille & par le Royaume, & achevez par les quatre mers (6).

Votre prédécesseur gardoit inviolablement les devoirs de l'homme; il suivoit les conseils salutaires qu'on lui donnoit; il écoutoit les anciens, & se conformoit à leurs avis. Devenu Maître, il connut parfaitement ceux avec qui il avoit à traiter; tant qu'il ne fut que sujet, il se rendit recommandable par sa droiture. Avec les autres il n'exigeoit pas une trop

(1) Pour le *Tien-fou*, le *Heou-fou*; voyez le le chap. *Yu-kong* I, de la conde Partie.

(2) On veut probablement dire ici qu'il n'y avoit pas de gens qui abusassent du culte des Esprits. On en avoit abusé, suivant l'Histoire Chinoise, dès le tems de Tchao-hao, successeur de Hoang ti; mais aussi on tâchoit de remédier à ce désordre.

(3) *Ming tiao* étoit près de Gan-y-hien, du Chan-si, un lieu de plaisance où le Roi Kie commettoit bien des désordres.

(4) *Po* étoit la demeure de Tching-tang, dans le pays de Kouei te-fou, du Honan.

(5) C'est *Tching-tang*.

(6) *Par les quatre mers*, il faut entendre l'Empire.

TAI-KIA.

Kang mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

grande perfection; mais en travaillant lui-même à se rendre vertueux, il craignoit sans cesse de ne pouvoir y parvenir. C'est ainsi qu'il obtint l'Empire. Il faut avouer que cela est difficile

La recherche qu'il fit des sages a été d'un grand secours pour vos successeurs.

Il mit ordre aux fautes de ceux qui sont constitués en dignité, en établissant des supplices. Il disoit que ceux qui osent danser perpétuellement dans le Palais, s'enyvrer & chanter sans cesse dans leurs maisons, sont censés avoir les mœurs (1) des Magiciens (2); que ceux qui courent après les richesses & les femmes, qui aiment une oisiveté continuelle & une trop grande dissipation, sont censés avoir des mœurs corrompues; que ceux qui méprisent les discours des sages, qui foulent aux pieds la sincérité & la droiture, qui éloignent les gens respectables par leur âge & par leur vertu, pour n'employer que des gens sans honneur, sont censés avoir des mœurs qui tendent

(1) Le caractere qui exprime *mœurs*, est traduit en tartare par *temon*, c'est-à-dire, *fausses maximes*, *fausses loix*, *superstition*; & cela fait voir que Tching-tang désapprouvoit ce que les *Vou* faisoient de son tems. Le mot grec *demon* a, au moins pour le son, bien du rapport au *temon* tartare & peut-être a-t-il eu la même signification.

(2) Dans le sixieme paragraphe, Magicien est exprimé par le mot *Vou*, qui signifie encore aujourd'hui un *enchanteur*, un *magicien*, un *sorcier*, un homme que l'on croit avoir communication avec les Esprits pour savoir des choses cachées. Les Interpretes appellent *Vou* celui qui, par des danses & des chansons, invoque ou fait des offrandes aux Esprits. Il y avoit autrefois des hommes & des femmes destinés à faire l'emploi de *Vou*. Dès les premiers tems de la Monarchie Chinoise, les *Vou* étoient en vogue. Dans leur institution, ils n'avoient apparemment rien de mauvais; l'ignorance, l'orgueil & les autres passions porterent bien des gens à faire entendre qu'ils avoient communication avec les Esprits & qu'ils savoient les choses cachées.

Il paroît ici que l'on condamne les *Vou*. L'Histoire Chinoise, au regne de Chao-hao, qui régna après Hoang-ti, rapporte les désordres causés par les *Vou*. Elle dit aussi le remede que l'Empereur Tchouen-hio apporta; ce trait de l'Histoire Chinoise est rapporté par l'Auteur de l'ancien livre *Koue-yu*; & le Chapitre *Lu hing*, qu'on verra dans la quatrieme Partie du Chou-king, y fait allusion.

au trouble & à la diſcorde. Si les Grands & le Prince ont un de ces dix défauts, & une de ces trois eſpeces de mœurs (1), la Famille & le Royaume périront. Si les Miniſtres ne corrigent point dans les autres ces défauts, il faut faire des marques noires (2) ſur leur viſage ; ce ſera la peine dont ils ſeront punis. Qu'on inſtruiſe exactement les jeunes gens.

Prince ſucceſſeur, ſoyez attentif ſur toutes vos démarches ; refléchiſſez-y ; les vues d'un ſage vont loin ; les diſcours ſalutaires ont un grand éclat. Le ſouverain Maître (Chang-ti) n'eſt pas conſtamment le même à notre égard ; il comble de bonheur les gens de bien ; les méchans au contraire ſont affligés par toute ſorte de maux. Ne mépriſez pas la vertu ; c'eſt elle qui fait le bonheur de tous les Royaumes ; le défaut de vertu détruit leur gloire.

---

(1) Ce qui eſt appellé ici *trois eſpeces de mœurs*, eſt appellé en Chinois *les trois foung* ou *trois mœurs* ; en tartare, *ilan-temon*, ou *les trois fauſſes maximes*, *fauſſes loix*, &c. Le mot tartare détermine clairement le ſens du caractere *foung* dans le cas préſent.

(2) Cette punition s'appelloit *Me*.



Tai-kia.

Kang-mo.
1753.
1721.
Tſou-chou.
1540.
1529.
avant J. C.

CHAPITRE V.

INTITULÉ

TAI-KIA.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre Tai-kia, diviſé en trois Sections, concerne, comme le précédent, le Roi Tai-kia, petit-fils de Tching-tang. On y dit que ce Prince n'écoutant pas les avis d'Y-yn, ce Miniſtre le fit enfermer dans un Palais, d'où il ne le tira que lorſqu'il le crut en état de régner. Lorſqu'il l'eut rétabli ſur le Trône, il lui donna de nouvelles inſtructions. On voit que ceci eſt différent de ce que j'ai rapporté d'après le Tſou-chou, au ſujet d'Y-yn. Les trois parties de ce Chapitre ne ſont que dans l'ancien texte, & forment tout autant de Chapitres différens.

Premiere Section.

Le Roi ſucceſſeur (1) ne ſuivant pas les avis d'Y-yn (2), ce Miniſtre lui parla ainſi :

Le Roi prédéceſſeur, toujours attentif à l'ordre du Ciel ſuprême, ne ceſſa d'avoir du reſpect pour les Eſprits ſupérieurs & inférieurs, pour Che-tſi (3) & pour la Salle des An-

(1) Tching-tang eſt le premier de la Dynaſtie de *Chang*; mais il n'eſt pas sûr ſi *Tai-kia* lui ſuccéda immédiatement. Selon d'habiles Ecrivains, deux oncles paternels régnerent avant lui, peu de tems à la vérité; j'en ai parlé dans ma chronologie.

(2) [Dans le texte il porte le titre de *Gou-heng*; c'eſt un nom de dignité].

(3) Je ne ſais ſi du tems de Tching-tang, *Che-tſi* dénotoit un culte

cêtres.

cêtres (1). Le Ciel considérant donc sa vertu, le chargea de ses ordres, & favorisant tous les Royaumes, les affermit dans la paix & la tranquillité. J'aidai moi-même mon Maître ; & parceque nous réussîmes dans cette entreprise, vous êtes aujourd'hui en possession de l'Empire.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721.
Tsou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

Quand j'examine Hia (2) de la ville occidentale (3), je vois que tandis que ses Rois garderent les regles de leur Etat, ils conserverent jusqu'à la fin leur dignité, & la firent conserver à leurs Ministres ; mais quand leur successeur ne put se maintenir sur le Trône, ses Ministres perdirent aussi leur rang. Prince, regardez avec crainte votre état de Roi ; si dans ce poste vous ne vous comportez pas en Roi, vous déshonorerez votre ayeul.

Le Roi paroissoit insensible à ces exhortations.

Y-yn ajoûta : le Roi prédécesseur faisoit, de grand matin, briller sa vertu : assis, il attendoit le lever du soleil, & faisoit faire une exacte recherche des gens sages : par-là il aidoit, il encourageoit d'avance ses successeurs. Ne violez donc point ses ordres, si vous ne voulez pas vous perdre.

Refléchissez sur ses vertus ; & qu'elles soient pour vous un modele éternel.

Imitez le chasseur, qui ne tire de la fleche qu'après avoir bandé l'arc & visé au but. Examinez le point fixe sur lequel vous devez porter vos vues : c'est la conduite de votre ayeul ; en l'imitant vous me comblerez de joie, & les siecles à venir vous combleront d'éloges.

Le Roi ne se corrigea pas.

---

religieux rendu à des Esprits, ou un culte civil rendu à d'illustres sages de l'antiquité, comme étant les auteurs de l'agriculture ; car *Che-tsi* peut être interpreté par *Esprits des fruits* & de *l'agriculture*, & par *illustre* ou *illustres personnages de l'antiquité*, qui ont été les auteurs ou promoteurs de l'agriculture.

(1) La Salle des Ancêtres est exprimée dans ce paragraphe par le caractere *Miao*. Sur ce caractere consultez une note du Chapitre *Hien-yeou-y-te*, qu'on verra bientôt.

(2) C'est-à-dire les Rois de *Hia*.

(3) Il s'agit de *Gan-y-hien* : la demeure de *Tai-kia* étoit à l'orient.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

Y-yn dit encore : la conduite du Roi n'est qu'une suite de fautes : son éducation ressemble à son naturel. Il faut qu'il n'ait aucune communication avec ceux qui ont de mauvaises mœurs. Je veux faire un Palais dans Tong (1) : c'est là qu'auprès du Roi prédécesseur je donnerai au Roi des instructions, afin qu'il ne suive plus des mœurs corrompues.

En conséquence le Roi alla dans le Palais de Tong ; il garda là le deuil, & se mit enfin dans le vrai chemin de la vertu.

SECTION II.

A la troisieme année (2), le premier jour de la douzieme lune, Y-yn, avec le bonnet & les autres habits Royaux, alla au-devant du Roi successeur, & le remena à Po (3).

Il fit alors ce discours : des Peuples sans Maître ne peuvent vivre ni en paix ni dans l'ordre ; un Roi sans Peuple ne peut gouverner. C'est par une faveur spéciale de l'auguste Ciel pour l'Empire de Chang qu'on vous voit enfin perfectionné dans la vertu. Prince, c'est un bonheur qui ne finira jamais.

Le Roi fit la révérence (4), & dit : jusqu'ici je ne me suis point attaché à me rendre vertueux, & j'ai paru n'avoir aucune conduite. Pour satisfaire mes passions, je n'ai gardé ni modération ni bienséance, & une foule de crimes sont précipitamment tombés sur moi. On peut se mettre à couvert des calamités qui viennent du Ciel, mais nullement de celles que nos passions déréglées nous attirent. Jusqu'ici je n'ai fait aucun cas de vos instructions (5) ; aussi ai-je mal commencé, mais je veux bien finir ; & je compte sur les soins & sur les instructions que votre vertu me procurera.

---

(1) *Tong* étoit la sépulture de *Tching-tang*.

(2) La troisieme année est la troisieme année du regne de *Tai-kia*. Dans ce premier paragraphe, le premier jour de la douzieme lune n'a pas de caracteres du cycle de soixante.

(3) C'étoit la Cour.

(4) La révérence que fit le Roi dénote une inclination de tête jusqu'à terre.

(5) Dans le texte il y a des instructions de mon *Che-pao*, terme qui veut dire *directeur* & *protecteur*.

Y-yn fit une profonde révérence (1) jusqu'à terre, & parla ainsi : un Prince intelligent travaille à se perfectionner soi-même ; & son vrai talent est de savoir s'accommoder au génie & aux inclinations de ses sujets.

TAI-KIA.

Kang-mo.
1753.
1721.
Tsou-chou.
1540.
1529.
avant J. C.

Le Roi prédécesseur traitoit les pauvres & les malheureux comme ses propres enfans ; aussi ses sujets lui obéissoient-ils avec joie. Les Peuples des Royaumes voisins disoient : nous attendons notre véritable Maître ; quand il sera venu, nous serons délivrés de l'oppression.

Prince, redoublez vos efforts pour avancer dans le chemin de la vertu ; imitez votre illustre ayeul, ne vous laissez pas surprendre un seul moment par la mollesse ni par l'oisiveté.

Si dans les honneurs que vous rendez aux Ancêtres, vous remplissez les devoirs de l'obéissance filiale, si vous gardez la gravité & la bienséance en traitant avec vos inférieurs, si vous faites paroître du discernement dans l'examen (2) de ce qui vient de loin, si vous vous appliquez à bien comprendre toute l'étendue du sens des discours salutaires que vous entendez, Prince, je ne me lasserai jamais de voir en vous ces vertus.

SECTION III.

Y-yn continua d'exhorter plusieurs fois le Roi en ces termes : le Ciel n'a point d'inclination particuliere pour personne ; il aime ceux qui ont du respect. L'attachement des Peuples à leur Souverain n'est pas constamment le même ; ils ne sont attachés qu'à ceux qui ont de la bonté. Les Esprits ne regardent pas toujours de bon œil les cérémonies qu'on leur fait, & ils ne sont favorables qu'à ceux qui les font avec un cœur droit & sincere Qu'un Trône (3) a de difficultés !

(1) La révérence de *Y-yn* est exprimée avec les mêmes caracteres que celle du Roi.

(2) Cet examen, qui vient de loin, est l'examen de ce qui est & de ce qui se passe dans tous les pays de l'Empire.

(3) Le Trône dont il s'agit dans ce premier paragraphe, est la Dignité Royale ; le texte porte *Tien-goei*. La *place céleste* ; c'est dans le même sens qu'on a vu les Ministres & les Officiers de l'Empire désignés par les Ministres & les affaires du Ciel.

TAI KIA.

Kang-mo. 1753. 1721.
Tſou-chou. 1740. 1529.
avant J. C.

La paix regne où regne la vertu; ſi celle-ci manque, tout eſt dans le trouble. Celui qui tient une conduite pacifique, réuſſit; mais s'il ſe livre à la diſcorde, il ne peut manquer d'échouer. Faire ce qui convient pour bien commencer & pour bien finir, eſt l'ouvrage d'un Roi très intelligent.

Le Roi votre prédéceſſeur travailla ſans relâche à ſe rendre vertueux, & vint à bout d'être uni (1) au Souverain Seigneur (Chang-ti). Prince, puiſque vous lui ſuccédez, ayez les yeux attachés ſur lui.

Pour monter ſur un lieu élevé (2), il faut commencer par le bas; & pour aller vers un lieu éloigné, il faut partir d'un endroit qui ſoit près.

Ne mépriſez pas les occupations (3) du Peuple, conſidérez-en les difficultés; ne vous regardez pas hors de danger ſur le Trône; concevez-en au contraire tout le péril.

C'eſt en commençant qu'il faut refléchir, & non à la fin.

Si ces paroles ſont contraires à vos inclinations, penſez à la raiſon; mais ſi elles ſont conformes à ce que vous ſouhaitez, penſez à ce qui eſt contre la raiſon.

Si l'on ne fait point de réflexion, comment comprendre ce que j'ai dit? & ſi l'on ne fait pas des efforts, comment réuſſir? Un ſeul homme de bien peut régler tous les Royaumes.

Sur des diſcours artificieux, un Prince ne doit pas changer l'ancien gouvernement. Si un Sujet, pour ſon plaiſir & pour ſon utilité, ne veut pas reſter en charge, quand le terme de ſa commiſſion eſt fini, c'eſt un avantage éternel pour l'Empire.

---

(1) L'union au *Chang-ti* eſt remarquable, étant, ſelon le texte, l'effet de la vertu.

(2) Le ſens eſt que la vertu s'acquiert peu à peu.

(3) Les Interpretes diſent qu'il s'agit de l'agriculture & de l'entretien des vers à ſoie, par ces expreſſions de l'*occupation du peuple*.

CHAPITRE VI.

INTITULÉ

HIEN-YEOU-Y-TE.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721.
Tsou-chou. 1540. 1529.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre prend son titre de cette phrase qui est dans le texte, au troisieme paragraphe Hien-yeou-y-te, qui signifie tous avoient les mêmes dispositions. C'est ainsi que dans l'Ecriture Sainte plusieurs livres ne portent d'autres titres que les mots par où ils commencent. Dans ce Chapitre Y-yn continue de donner des préceptes à Tai-kia, qui n'en profitoit pas autant que ce Ministre le désiroit, celui-ci en conséquence avoit dessein de quitter le Gouvernement. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte. On en trouve une traduction paraphrasée dans le P. du Halde, tom. 2, pag. 304.

Y-YN, vouloit remettre le Gouvernement entre les mains de son Maître, & se retirer; mais auparavant il lui donna de nouveaux préceptes.

Hélas! dit-il, on ne doit pas compter sur une faveur constante du Ciel, il peut révoquer ses ordres. Si votre vertu subsiste, vous conserverez l'Empire (1); mais il est perdu pour vous, si vous n'êtes pas toujours vertueux.

Le Roi de Hia ne put être constant dans la vertu, il ne fit aucun cas des Esprits, il opprima les Peuples; aussi l'auguste Ciel ne le protégea plus, & jetta les yeux sur tous les

(1) L'Empire est, dans ce texte, & dans le Chap. IV, désigné par les mots neuf *Yaou* ou *parties*, c'est-à-dire, les neuf *Tcheou* dont on a parlé dans le Chapitre *Yu-kong*.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721.
Tsou-chou. 1540. 1529.
avant J. C.

Royaumes pour faire paroître & pour instruire celui qui devoit recevoir ses ordres : il chercha (1) un homme d'une vertu très pure, qu'il vouloit mettre à la tête des affaires qui regardent les Esprits ; alors Tching-tang & moi avions les mêmes dispositions qui nous unissoient au cœur du Ciel. L'ordre du Ciel fut manifeste, nous obtînmes l'Empire, & nous changeâmes le Tching (2) de Hia.

Ce n'est pas que le Ciel ait un amour particulier pour la Dynastie de Chang. Le Ciel aime une vertu pure. Ce n'est pas Chang qui a demandé les Peuples, mais ce sont les Peuples qui se sont soumis à la vertu.

Si la vertu (3) est pure & sans mêlange (4), on est heureux dans tout ce qu'on entreprend; mais s'il y a du mêlange, on est malheureux. Le bonheur ou le malheur ne sont point attachés aux hommes; mais le bien ou le mal que le Ciel envoie dépendent de leur vertu.

Prince, qui venez de succéder, ne pensez qu'à avancer de plus en plus dans la vertu ; travaillez-y depuis le premier jour jusqu'au dernier, & tous les jours renouvellez-vous.

Quand il s'agit des Ministres, n'employez que des gens sages & qui aient des talents; que tous ceux qui sont auprès de vous soient tels. Un Ministre doit penser à aider son Maître dans la pratique de la vertu, & à être utile au Peuple. Faites des efforts, soyez attentif, aimez la paix, & soyez invariable dans votre conduite.

---

(1) On représente ici l'Empereur comme choisi du Ciel pour être à la tête des affaires qui regardent les Esprits. Le seul Empereur a droit de sacrifier publiquement au Ciel ou Chang-ti. Ce droit, attaché à l'Empereur dès le commencement de l'Empire, est remarquable.

(2) Les Interpretes disent que le *Tching* de Hia est la premiere lune du Calendrier ; c'est-à-dire, que la Dynastie de Chang changea la premiere lune du Calendrier. On a parlé ailleurs de ce changement.

(3) Dans le livre classique *Ta-hio*, on marque que dans les bains du Roi Tching-tang on voyoit des caracteres gravés qui contenoient le sens de ces paroles. Y-yn fait sans doute allusion à cette sentence gravée dans le bassin du bain de Tching-tang.

(4) [Il y a dans le texte : *si la vertu est une ;* & pour l'autre membre, *si la vertu est deux & trois*].

La vertu n'a point de modele déterminé ; mais celui qui fait le bien peut servir de modele. Les bonnes actions ne sont pas déterminées ; mais tout ce qui se fait de bien se réduit à un seul principe.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1729. avant J. C.

Si vous faites ensorte que tous les Peuples disent : que les discours du Roi sont sublimes, que son cœur est droit ! vous jouirez de la prospérité de votre ayeul, & vous conserverez à jamais les biens & la vie des Peuples.

C'est dans le Temple (1) des sept Générations que la vertu paroît, & c'est dans le chef d'une infinité d'hommes qu'on voit l'art de gouverner.

Si le Roi est sans Peuple, de qui se servira-t-il ? Si le Peuple est sans Roi, par qui sera-t-il gouverné ? Plein de vous-même, ne méprisez pas les autres, sous prétexte qu'ils sont incapables. Les gens les plus foibles, hommes & femmes, peuvent faire quelque chose de bon ; si le Maître des Peuples les néglige, il ne remplit pas les devoirs de son état.

---

(1) Le caractere est *Miao*, qui signifie *une des Salles intérieures du Palais de l'Empereur vivant* ; il signifie encore *figure*, *représentation*. C'est pour ces raisons qu'anciennement à la Chine on appelloit la Salle des Ancêtres *Miao*, parceque, selon l'axiome Chinois, on doit honorer les morts comme s'ils étoient vivans, & parceque dans cette Salle étoient les représentations ou figures des Ancêtres, ou même parceque cette Salle faisoit ressouvenir des Ancêtres morts. Les Bonzes s'étant introduits, emprunterent depuis ce caractere Chinois *Miao* pour exprimer le Temple de leurs Idoles. La Salle des Ancêtres morts pour les Empereurs avoit 1°. la représentation du fondateur ou chef de la famille ; cette représentation ou tablette restoit toujours. 2°. Si quelqu'autre se rendoit recommandable, sa représentation restoit également. Pour les autres, après sept générations, on ôtoit leur représentation





ADDITION AU CHOU-KING.

Le Chou-king garde un profond ſilence ſur les ſucceſſeurs de Tai-kia juſqu'à Pan-keng, autrement Puon-keng, c'eſt-à-dire, qu'il obmet quinze Princes. Ainſi, pour remplir ce vuide, je vais continuer, comme j'ai fait ci-devant, de raſſembler ce que les Hiſtoriens, & principalement le Tſou-chou, nous apprennent de ces Princes. Ils ſont à la vérité peu connus, & il n'eſt reſté à l'égard de pluſieurs que leur nom. Nous avons vu que 1°. Tching-tang avoit eu pour ſucceſſeur, 2°. Vai-ping, enſuite 3°. Tchong-gin, & enfin 4°. Tai-kia, qui régna douze ans.

Vouo-ting.

Vouo-ting V, Roi.

Kang-mo. 1720. 1692. Tſou-chou. 1528. 1510. avant J. C.

Ce Prince, fils de Tai-kia, portoit le nom de Hiuen. Il ſuccéda immédiatement, & ſans intervalle à ſon pere, la trentieme année du cycle, ſuivant le Tſou-chou; mais, ſuivant le Kang-mo, cette premiere année eſt la dix-huitieme du cycle.

Sa Capitale étoit à Po, & il eut pour premier Miniſtre Kieou-tan. La huitieme année de ſon regne il fit un ſacrifice à Y-yn, auquel on donne le titre de Pao-heng. Il mourut la dix-neuvieme année. Le Kang-mo lui donne vingt-neuf ans de regne, & place à la huitieme année de ſon regne la mort d'Y-yn, auquel il donne pour ſucceſſeur Kieou-tan. Le Tſou-chou ne s'accorde pas avec ce récit. Y-yn, ſuivant un livre intitulé Chi-ki, étoit âgé de cent ans. A ſa mort il y eut une obſcurité pendant trois jours.



Siao-keng,

SIAO-KENG, VI ROI.

SIAO-KENG.

Ce Prince, que d'autres nomment Tai-keng, étoit frere de Vouo-ting; il portoit le nom de Pien. Il succéda immédiatement à son frere l'an quarante-neuf du cycle, dans la ville de Po, & il mourut la cinquieme année de son regne. C'est tout ce que le Tsou-chou rapporte. Le Kang-mo lui donne vingt-cinq ans de regne, & n'en dit pas davantage. Il met sa premiere année la quarante-septieme du cycle.

Kang-mo. 1691. 1665. Tsou-chou. 1509. 1505. avant J. C.

SIAO-KIA, VII ROI.

SIAO-KIA.

Fils de Siao-keng. Il étoit nommé Kao; il régna à Po. Sa premiere année, suivant le Tsou-chou, est la cinquante-quatrieme du cycle; il régna dix-sept ans. Suivant le Kang-mo; sa premiere année est la douzieme du cycle. Il le fait régner également dix-sept ans. On se borne à indiquer les années de ce Prince. Le reste de son Histoire est inconnu.

Kang-mo. 1666. 1650. Tsou-chou. 1504. 1488. avant J. C.

YONG-KI, VIII ROI.

YONG-KI.

Ce Prince étoit frere de Siao-kia: il portoit le nom de Tcheou. Sa premiere année est la onzieme d'un cycle, suivant le Tsou-chou, & il régna douze ans à Po. Le Kang-mo lui donne la même durée de regne & met sa premiere année la ving-neuvieme d'un cycle. Il rapporte, d'après le Su-ki, que ce Prince s'écarta de la bonne conduiteque ses prédécesseurs avoient tenue, & que la puissance de cette Dynastie commençant à diminuer, tous les grands Vassaux refuserent de venir rendre leurs hommages.

Kang-mo. 1649. 1638. Tsou-chou. 1487. 1476. avant J. C.

Tai-vou.

Tai-vou, IX Roi.

Kang-mo. 1637. 1563. Tſou-chou. 1475. 1401. avant J. C.

Son nom étoit Mi ; il étoit frere d'Yong-ki ; il portoit le titre de Tchong-tſong, & régnoit à Po. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-troiſieme d'un cycle. Il eut pour premier Miniſtre Y-pou, fils d'Y-yn. La ſeptieme année de ſon regne il crut dans ſon Palais un mûrier & des grains qui n'avoient été ni plantés ni ſemés, ce que l'on regarda comme un préſage. La onzieme année il fit faire des prieres aux montagnes & aux rivieres ; la vingt-ſixieme année les Barbares d'occident vinrent lui rendre hommage ; la trente-unieme année il fit faire le Char Impérial ; la quarante-ſixieme année il y eut une grande abondance ; la cinquante-huitieme année il fit conſtruire des murailles à la ville de Pou-kou, la ſoixante-unieme année tous les Barbares de l'orient vinrent lui rendre hommage ; il mourut la ſoixante-quinzieme année. Le Kang-mo met ſa premiere année à la quarante-unieme du cycle, & lui donne également ſoixante-quinze ans de regne. Le Chou-king, dans le Chapitre Vou-y, parle de ce Prince comme étant le dernier de cette Dynaſtie, dont la conduite mérite des éloges & il le fait régner ſoixante-quinze ans.

Tchong-ting.

Tchong-ting, X Roi.

Kang-mo. 1562. 1550. Tſou-chou. 1400. 1392. avant J. C.

Nommé Tchoang, fils de Tai-vou. Sa premiere année eſt, ſuivant le Tſou-chou, la trente-huitieme du cycle. Il quitta la ville de Po & tranſporta ſa Cour à Gao, ville ſituée près de Mong-hien, dans le Ho-nan. La ſixieme année de ſon regne il fit la guerre à des Peuples Barbares, & il mourut la neuvieme année. Le Kang-mo met la premiere année de ce Prince la cinquante-ſixieme du cycle, & lui donne treize ans de regne.

VAI-GIN, XI ROI.

VAI-GIN.

Nommé Fa, & frere de Tchong-ting. Sa premiere année Kang-mo.
eſt, ſuivant le Tſou-chou, la quarante-ſeptieme du cycle. Il 1549.
tint ſa Cour à Gao. Il y eut des révoltes & des guerres dans 1535. Tſou chou.
le Royaume Il régna dix ans. Le Kang-mo met ſa premiere an- 1394.
née la neuvieme d'un cycle, & lui donne quinze ans. 1382. avant J. C.

HO-TAN-KIA, XII ROI.

HO-TAN-KIA.

Nommé Tching, frere de Vai-gin. Sa premiere année,
ſuivant le Tſou-chou, eſt la cinquante-ſeptieme du cycle. Kang-mo. 1534.
Dès cette premiere année il quitta la ville de Gao, & alla de- 1526.
meurer à Siang, dans le Ho-nan ; on l'appelle aujourd'hui Tſou-chou. 1381.
Siang-tcheou. Ce Prince eut beaucoup de guerres à ſoutenir. 1373.
Il mourut la neuvieme année de ſon regne. Sa premiere année, avant J. C.
ſuivant le Kang-mo, eſt la vingt-quatrieme d'un cycle ; il lu
donne également neuf ans.

TSOU-YE, XIII ROI.

TSOU-YE.

Nommé Sie, fils de Ho-tan-kia. La premiere année de Kang-mo.
ſon regne, ſuivant le Tſou-chou, eſt la ſixieme d'un cycle. 1525. 1507.
Il quitta cette année la ville de Siang pour aller demeurer à Tſou-chou.
Keng, aujourd'hui Long-men-hien, dans le Chan-ſi. La deu- 1372.
xieme année il quitta cette habitation & alla demeurer à Pi, 1354. avant J. C.
qu'il fit la huitieme année environner de murailles. Il avoit
pour premier Miniſtre Vou-hien. Il mourut la dix-neuvieme
année. Le Kang-mo met ſa premiere année la trente-troiſieme
d'un cycle, & lui donne également dix-neuf ans.



Tsou-sin.

Kang-mo. 1506. 1491. Tsou-chou. 1353. 1340. avant J. C.

Tsou-sin XIV, Roi.

Nommé Tan, fils de Tsou-ye. Sa premiere année, suivant le Tsou-chou, est la vingt-cinquieme d'un cycle. Il demeuroit à Pi. On ne dit rien de ce Prince, qui mourut après un regne de quatorze ans; sa premiere année, suivant le Kang-mo, est la cinquante-deuxieme d'un cycle. Il lui donne seize ans de regne.

Kai-kia.

Kang-mo. 1490. 1466. Tsou chou. 1339. 1335. avant J. C.

Kai-kia ou Vo-kia, XV Roi.

Ce Prince étoit frere de Tsou-sin; il portoit le nom d'Yu. Sa premiere année est, selon le Tsou-chou, la trente-neuvieme du cycle. Il régna dans la ville de Pi, & mourut la cinquieme année de son regne. Le Kang-mo, qui lui en donne vingt-cinq, le fait commencer la huitieme du cycle, & ne dit rien davantage.

Tsou-ting.

Kang-mo. 1465. 1434. Tsou-chou. 1334. 1326. avant J. C.

Tsou-ting, XVI Roi.

Etoit fils de Tsou-sin; il portoit le nom de Sin. La premiere année de son regne, suivant le Tsou-chou, est la quarante-quatrieme année du cycle. Sa Cour étoit à Pi; & il régna neuf ans. Le Kang-mo, qui place sa premiere année la trente-troisieme du cycle, lui donne trente-deux ans de regne, & dit qu'il y eut des guerres au commencement.

Nan-keng.

Kang-mo. 1433. 1409. Tsou-chou. 1325. 1320. avant J. C.

Nan-keng X, VII Roi.

Fils de Vo-kia; il étoit nommé Keng. Sa premiere année, suivant le Tsou-chou, est la cinquante-troisieme du cycle. Sa Cour étoit à Pi; mais la troisieme année il la transporta à Yen; & il mourut après un regne de six ans. Le Kang-mo dit qu'il eut des guerres à soutenir au commencement de son

regne. Il met ſa premiere année la cinquieme du cycle, & lui donne vingt-cinq ans de regne. Il paroît que tous ces Princes ne parviennent au Trône qu'en ſe l'enlevant.

YANG KIA.

YANG-KIA XVIII, ROI.

Nommé Ho; il étoit fils de Tſou-ting. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la cinquante-neuvieme du cycle. Sa Cour étoit à Yen. La troiſieme année il fit la guerre à des Peuples voiſins à l'occident de ſes Etats, & il mourut après un regne de quatre ans. Suivant le Kang-mo, ſa premiere année eſt la trentieme du cycle: il ne parvint au Trône qu'en faiſant la guerre à ceux qui le lui diſputoient. Il remarque que depuis Tchong-ting, le dixieme de cette Dynaſtie, les oncles & les neveux s'enlevoient le Trône, & que ces neuf regnes furent remplis de troubles, pendant leſquels les Princes Vaſſaux ne vinrent pas rendre leurs hommages. Toute cette Hiſtoire eſt preſque inconnue aux Chinois eux-mêmes. On n'eſt pas trop certain des lieux où ces Princes tenoient leur Cour.

Kang-mo, 1408. 1402.
Tſou-chou, 1319. 1316.
avant J. C.



Kang-mo.
1401.
1374.
Tsou-chou.
1315.
1288.
avant J. C.

ADDITION AU CHAPITRE VII.

ÉVENEMENS DU REGNE DE PAN-KENG, ou PUON-KENG.

CE PRINCE étoit frere d'Yang-kia, & portoit le nom de Siun ; sa Cour étoit dans la ville d'Yen. La premiere année de son regne est la troisieme du cycle : la septieme année quelques grands Vassaux vinrent lui rendre hommage ; la quatorzieme année il quitta la ville d'Yen pour aller demeurer à Pe-mong, qu'il appella Yn, ville située dans le Ho-nan, dans le district de Ho-nan-fou ; (c'est cette translation qui fait le sujet du Chapitre Pan-keng). Il mourut après un regne de vingt-huit ans. Suivant le Kang-mo, qui met sa premiere année la trente-septieme du cycle, il régna également vingt-huit ans. Suivant tous les Historiens, le Roi Tsou-ye, le treizieme de cette Dynastie, avoit mis sa Cour à Keng, qui est aujourd'hui Long-men-hien, dépendante de Kie-tcheou, dans le Chan-si. Ensuite on la transporta à Hing, qui est aujourd'hui Long-kang-hien, dépendante de Hing-tcheou, que l'on met dans le territoire de Chun-te-fou. Les Commentateurs du Chou-king disent que la ville de Keng ayant été détruite par le Hoang-ho, Pan-keng transporta sa Cour dans la ville d'Yn ; ainsi on n'alla pas extraordinairement loin ; on ne passa que du Chan-si dans le Ho-nan ; mais il est difficile de bien connoître ces lieux.



CHAPITRE VII.

INTITULÉ

PAN-KENG.

PAN-KENG.

Kang-mo.
1401.
1374.
Tſou-chou.
1315.
1288.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre, diviſé en trois Parties, a pour titre le nom du Roi qui ſuccéda à Yang-kia. Le Prince, à l'occaſion des débordemens du Hoang-ho, exhorte ſes ſujets à quitter l'ancienne Cour pour aller s'établir ailleurs, & cite pluſieurs belles maximes de Gouvernement. Il paroît que les Peuples avoient beaucoup de répugnance pour le ſuivre. Cette translation de l'Empire fit changer le nom de la Dynaſtie Chang, qui porta alors celui d'Yn. Dans la troiſieme Partie il donne des regles de Gouvernement pour la nouvelle ville. Dans le nouveau texte les trois Parties du Chapitre Pan-keng n'en font qu'une, au lieu que dans l'ancien texte ce Chapitre eſt diviſé en trois Parties. Tout le diſcours de Pan-keng eſt aſſez ſingulier. Ce Prince ſemble parler à tous ſes ſujets, & cependant il ne s'agit que des habitans d'une ſeule ville, qu'il veut tranſporter dans une autre.

PREMIERE SECTION.

LORSQUE Pan-keng (1) voulut tranſporter la Cour à Yn, le Peuple refuſant d'y aller, ce Prince fit venir ceux qui paroiſſoient les plus mécontents, & leur parla ainſi :

---

(1) *Pan-keng*, Roi de la Dynaſtie de *Chang*, tenoit ſa Cour à Keng, ancienne ville du Hoang-ho, dans le diſtrict de Kie-tcheou, du Chan-ſi. Les inondations du Hoang-ho cauſerent de grands dommages à la ville

Pan-keng.

Kang-mo. 1401. 1374. Tsou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

Le Roi de notre Dynaſtie, qui vint autrefois ici, aimoit ſes ſujets, & ne penſoit pas à leur donner la mort. Depuis ce tems les peuples n'ont pu s'aider mutuellement dans leurs beſoins. J'ai conſulté le Pou (1), & il m'ordonne d'exécuter mon deſſein.

Les Rois mes prédéceſſeurs, par reſpect pour les ordres du Ciel, dans de pareilles circonſtances, ne demeuroient pas toujours dans le même lieu: la ville Royale a été placée dans cinq différents endroits. Si aujourd'hui je ne me conformois pas à cette ancienne pratique, ce ſeroit ignorer l'ordre (2) preſcrit par le Ciel, & pourroit-on dire que je marche ſur les traces des Princes mes prédéceſſeurs?

Notre état eſt ſemblable à celui d'un arbre renverſé dont il reſte quelque rejetton: le Ciel, en prolongeant nos jours, veut, dans une nouvelle ville, faire continuer ce que nos Ancêtres ont commencé: n'eſt-ce pas rétablir la tranquillité dans tous les lieux?

Royale; c'eſt ce qui obligea ce Prince à tranſporter ſa Cour à Yn, dans le diſtrict de Ho-nan-fou, du Ho-nan. [Cependant les Hiſtoriens diſent qu'il vint habiter au nord de l'ancienne ville de Po, qui eſt près de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan; ce qui eſt aſſez éloigné d'Ho-nan-fou, vers les frontieres de Chan-tong. Toute cette ancienne géographie ſouffre beaucoup de difficultés].

(1) (*Pou*), Sort, Oracle, voyez le Chapitre *Ta-yu-mo*. Pan-keng vouloit faire entendre que le Ciel avoit manifeſté ſa volonté par le Pou. Il vouloit faire entendre auſſi que les anciens Rois de ſa Dynaſtie conſultoient le Pou quand ils tranſportoient la Cour.

(2) [Le P. Gaubil a traduit: *je ſerois inſenſible à la mort d'un ſi grand nombre de mes ſujets*: j'ai cru devoir me conformer au but du texte, qui dit que les Anciens ſe tranſportoient ailleurs par ordre du Ciel auquel ils étoient très ſoumis; que comme ces ordres étoient que l'on quittât cette ville, il devoit s'y ſoumettre également, d'autant plus que les Oracles avoient parlé. Il y a littéralement dans le texte, *non ſcirem Cœli mandata decreta*. Le ſens donné par le P. Gaubil vient de ce que le mot *Ming*, qui ſignifie *ordre*, ſignifie auſſi *la vie*, & que Tuon, *judicare*, *ſtatuere*, ſignifie en même-tems *præcidere*. Il a traduit *non ſcïrem vitas præciſas*, je ſerois inſenſible aux vies coupées ou tranchées; il a ſupprimé le nom du Ciel, qui eſt exprimé dans le texte, & paraphraſé le reſte, comme regardant les Peuples].

Pan-keng,

Pan-keng, en inſtruiſant ſes ſujets, commença par ceux qui étoient conſtitués en dignité, & leur propoſa l'exemple des anciens Rois; il leur fit voir qu'ils devoient garder les loix & les regles; mais craignant que les vrais ſentimens des peuples ne lui fuſſent pas connus, il ordonna d'aſſembler les principaux dans le Palais.

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C

Venez tous, leur dit-il, je veux vous inſtruire: ſoyez ſinceres, rectifiez votre cœur, & ne vous opiniâtrez pas à vouloir vivre dans les délices.

Les Rois mes prédéceſſeurs ſe ſervoient d'anciennes Familles pour gouverner les affaires; ils avoient de grands égards pour leurs Miniſtres, parceque ceux-ci rapportoient fidelement au peuple les ſentimens du Prince; le peuple étoit en paix, parcequ'on ne répandoit pas témérairement des bruits deſtitués de fondement. Aujourd'hui vous en faites courir de dangereux, auxquels le peuple ajoûte foi. Je ne ſais pas ce que vous prétendez par ces bruits ſourds.

Je n'ai nullement perdu l'amour du bien public; mais vous, en cachant au peuple mon zele à cet égard, n'avez-vous pas craint de m'offenſer? C'eſt comme ſi je voyois le feu. Je vous ſuis d'un foible appui, mais je puis faire connoître vos fautes.

Si dans le filet qui eſt tendu les cordes ſont longues, il n'y a aucune confuſion; de même ſi les Laboureurs travaillent ſans relâche quand il faut ſemer, ils auront en automne une abondante récolte.

Si vous rectifiez votre cœur, ſi votre zele ſincere s'étend juſqu'au peuple, juſqu'à vos alliés & juſqu'à vos amis, vous pouvez ſans crainte vous glorifier de ſuivre le chemin de la vertu.

Vous ne craignez pas un mal qui déſole les lieux près & éloignés: en cela ſemblables aux Laboureurs pareſſeux qui ne ſongent qu'à ſe divertir, qui ne ſe donnent aucune peine, & qui négligent la culture de leurs champs; croyez-vous qu'ils puiſſent avoir une abondante récolte?

Si dans ce que vous dites au Peuple vous n'avez égard ni à la concorde ni à la probité, c'eſt vous qui êtes la ſource de tout le mal; & puiſque vous en êtes les auteurs, on doit vous

PAN-KENG.

Kang-mo.
1401.
1374.
Tſou-chou.
1315.
1288.
avant J. C.

punir comme des criminels. C'eſt en vain que vous vous repentirez, on ne doit pas vous épargner. Dans le tems que le Peuple veut faire ſes repréſentations pour ſe délivrer des maux qu'il ſouffre, vous faites courir des bruits inconſidérés; votre vie & votre mort ſont entre mes mains, & cependant vous ne m'avertiſſez point de ce qui ſe paſſe; au contraire les diſcours vuides que vous tenez entre vous ne ſervent qu'à inſpirer des craintes au peuple. Quand le feu prend dans une vaſte campagne, quoiqu'on ne puiſſe s'en approcher, on peut parvenir à l'éteindre. Le déſordre a commencé par vous, vous êtes les coupables, & ce n'eſt pas moi qui ſuis en faute.

Selon Tchi-gin (1), parmi les hommes on doit choiſir les anciens; mais parmi les uſtenſiles, il ne faut rechercher que les neufs.

Le travail & le repos agréables furent autrefois communs à vos Ancêtres & aux miens; oſerois-je donc vous punir ſans raiſon? De ſiécle en ſiécle on a récompenſé le mérite de vos ancêtres; cacherai-je ce que vous avez de bon? Lorſque je fais de grandes cérémonies à mes ancêtres (2), les vôtres ſont à côté des miens, & ont part à ces cérémonies (3), ſoit dans le bonheur, ſoit dans le malheur; comment oſerois-je, ſans raiſon, vous récompenſer?

Ce que je vous propoſe eſt difficile (4); j'imite celui qui tire de la fleche, je ne penſe qu'au but; ne mépriſez jamais ni les vieillards ni les jeunes gens ſans appui; travaillez à vous maintenir toujours dans votre état, & faites vos efforts pour m'aider dans l'exécution de mes deſſeins.

---

(1) On ne ſait rien de détaillé ſur ce *Tchi-gin*. [Les Commentaires diſent que c'eſt le nom d'un ancien Sage].

(2) Dans la Salle des Ancêtres des Empereurs on fait mettre le nom des ſujets qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat. Par ce texte, on voit que cette coutume eſt bien ancienne.

(3) Selon beaucoup d'Interpretes, le ſens de cette phraſe eſt que les ames des Rois & des Grands dont on parle ſont dans le Ciel, & voient le bonheur & le malheur qui arrivent.

(4) Il veut dire que cette migration eſt une entrepriſe difficile, parceque beaucoup de gens s'y oppoſent.

Je punierai de mort ceux que je trouverai coupables, parens ou autres; mais je ferai valoir ceux qui feront leur devoir; ce sera à vous que j'attribuerai le bien qui résultera pour le Royaume, & à ma négligence à punir les fautes ce qui arrivera de mal.

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374.

Tsou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

Avertissez exactement les autres de ce que je vous dis; que dans la suite chacun soit attentif à faire ce qui sera ordonné, & à remplir les devoirs de son état. Dans vos paroles soyez réservés; autrement n'attendez aucun pardon; le repentir seroit inutile.

SECTION II.

Pan-keng se prépara à passer la riviere (1), & ayant ordonné au peuple de partir, il fit venir ceux qui avoient de la répugnance : après que tous furent rassemblés, il leur ordonna de garder le respect convenable dans le Palais; ensuite il les fit entrer & leur parla avec autant de force que de droiture.

Il leur dit : soyez attentifs à mes paroles, ne résistez pas à mes ordres.

Les Rois mes prédécesseurs pensoient aux besoins de leurs sujets; ceux-ci à leur tour soutenoient leur Prince, & ces efforts qu'on faisoit de part & d'autre les mettoient à couvert des malheurs des tems.

Lorsque notre Dynastie Yn (2) fut dans la désolation, les Rois mes prédécesseurs ne voulurent pas rester dans leur demeure, & résolurent de la transporter ailleurs, afin de procurer un plus grand avantage aux peuples. Pourquoi ne pensez-vous pas à ce que vous avez entendu dire de nos prédécesseurs? En faisant paroître tant d'attention pour ce qui vous regarde, ce

(1) La riviere dont il s'agit est le Hoang-ho. La Cour étoit au nord de cette riviere, on la transporta au sud.

(2) *Yn* est le nom de la Dynastie. Avant Pan-keng on l'appelloit *Chang*. Le nom d'*Yn* lui fut donné du tems de Pan-keng; aujourd'hui on l'appelle indifféremment des deux noms. La désolation dont on parle étoit le débordement du Hoang-ho.

Kang-mo. 1401. 1374. Tsou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

n'est que pour vous soulager, & je ne prétens pas vous exiler comme des criminels.

Quand je vous dis d'aller dans la nouvelle ville, c'est pour vous que je le dis, & pour me conformer à leurs intentions (des Ancêtres).

Je ne veux vous faire changer de demeure que pour affermir le Royaume; vous ne paroissez pas sensibles à la tristesse qui m'accable. Si vous me déclariez sincerement vos pensées, si vous étiez véritablement unis à moi de cœur & de sentimens, j'en serois soulagé; mais vous n'en faites rien; vous attirez sur vous toutes sortes de calamités; vous êtes comme des gens qui se sont embarqués, si vous ne passez pas la riviere, vos provisions seront corrompues, ce qu'on transporte se pourrira. Si vous persistez à ne me pas suivre, vous périrez certainement dans les eaux; faites-y réflexion: quand même en particulier vous gémiriez, de quel secours cela vous sera-t-il?

Si vous ne refléchissez pas davantage sur les maux qui vous menacent, vous courez à grands pas vers votre perte: vous avez aujourd'hui l'occasion, pouvez-vous répondre de l'avenir? & par quel moyen trouverez-vous dans le Ciel de quoi vous garantir?

J'ai encore un avis à vous donner: si vous commencez mal, vous risquez de vous perdre; prenez garde que d'autres ne vous fassent un mauvais parti.

Je souhaite que le Ciel continue de vous conserver la vie; je n'ai garde de vous faire violence par des menaces; je veux avoir soin de vous faire subsister.

En refléchissant sur ce que vos Ancêtres ont souffert & entrepris pour mon admirable (1) Maître, je ne puis m'empêcher de vous protéger & de vous aimer.

Un plus long séjour dans cette ville nuiroit aux affaires du Royaume; mon sublime (2) Maître feroit tomber sur moi une foule de calamités: pourquoi, diroit-il, faire souffrir tant de maux à mon peuple?

---

(1) Par les paroles *mon admirable Maître* (Chin-heou), Pan-keng fait allusion à Tching-tang, chef de la Dynastie.

(2) *Sublime Maître* (Kao-heou), il faut entendre par-là le Roi Tching-tang.

Si vous ne prenez pas avec moi des mesures pour conserver votre vie ; si de part & d'autre tout ne se fait pas de concert, notre ancien Maître vous punira, & vous accablera de malheurs. Il vous dira : pourquoi ne vous accordez-vous pas avec mon descendant ? Si vous vous écartez donc du chemin de la vertu, vous ne pourrez éviter les maux qui vous arriveront d'en-haut.

Les Rois mes prédécesseurs (1) ont été servis par vos ayeux, & ceux-ci, dans les occasions, ont souffert beaucoup pour mes ancêtres. Vous êtes mes sujets ; je dois avoir soin de vous ; si vous détruisez ce qui doit être dans votre cœur à mon égard, mes ancêtres consoleront vos ayeux, & ceux-ci vous abandonneront & ne vous secourront pas.

Si parmi mes Ministres il s'en trouve qui veuillent accumuler des trésors, leurs ancêtres (2) avertiront mon sublime Maître : punissez, diront-ils, nos neveux. Mon sublime Maître se rendra à leurs prieres, & vous accablera de toutes sortes de malheurs.

Helas ! mes ordres ont des difficultés ; mais pensez sans cesse à mon chagrin, & ne détournez pas cet objet de votre esprit ; que chacun de vous refléchisse & délibere ; que tous obéissent & suivent le juste milieu.

---

(1) On voit ici que Pan-keng supposoit que l'ame de Tching-tang & celle des ayeux de ceux à qui il parloit, subsistoient encore.

(2 Cela suppose aussi que l'ame subsiste après la mort. On ne prétend pas répondre de qu lques fausses idées que plusieurs Chinois auront pû se former sur l'état des ames après la mort, & sur ce qu'elles peuvent. Mais si on veut se servir de ce Chapitre pour prouver que les Chinois, dans leurs cérémonies, invoquent les morts, & attendent d'eux quelque chose, il faut 1°. qu'on suppose que les ames subsistent après la mort ; & c'est ce que ne veulent pas ceux des Européens, qui croient que les Chinois pensent que l'ame périt avec le corps à la mort ; il faut 2°. penser que dans ce Chapitre *Pan-keng*, il ne s'agit pas des cérémonies ordinaires faites aux morts ; c'est un cas particulier pour le Roi Pan-keng. 3°. Il faut se ressouvenir que, selon les anciens Chinois, les ames des gens illustres par leur vertu étoient devant le *Chang-ti*, & que le *Chang-ti* étant le Souverain Seigneur, les esprits & les ames des gens morts vertueux ne pouvoient rien sans l'ordre du *Chang-ti*.

Pan-keng.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

S'il y a des gens de mauvaiſes mœurs qui n'obſervent aucune regle, qui troublent & renverſent tout, s'il y a des gens trompeurs de mauvaiſe foi, & des voleurs, j'ordonnerai qu'on leur coupe le nez, qu'on les mette à mort, qu'on éteigne leur race, & que leurs neveux n'aillent pas dans la nouvelle ville.

En ſortant d'ici vous conſerverez votre vie, & vous vous aſſurerez un repos durable. Les ordres que je vous donne pour partir affermiront à jamais vos familles.

Section III.

Quand Pan-keng eut tranſporté la Cour dans le lieu qu'il avoit choiſi, il régla ce que chacun devoit faire dans ſon état pour la tranquillité des peuples.

Ne ſoyez pas négligents, dit-il, dans vos emplois; penſez à affermir ſolidement notre Dynaſtie (1).

Je veux vous ouvrir mon cœur, & vous faire part de mes vrais ſentimens. Je ne prétens pas vous condamner: ne vous aſſemblez donc pas pour faire des plaintes ameres contre moi.

Autrefois le Roi prédéceſſeur (2) voulut aller ſur les montagnes pour imiter les belles actions des Anciens. Il délivra notre Royaume des maux qui l'affligeoient, & nous rendit les plus grands ſervices.

Aujourd'hui les peuples déſolés ſont obligés de quitter leur habitation ordinaire; ils n'ont aucun lieu où pouvoir demeurer; pourquoi donc dites-vous que je trouble & que j'épouvante les peuples en les faiſant aller ailleurs?

---

(1) La Dynaſtie eſt exprimée par deux caracteres *Ta-ming*, grand ordre, grande commiſſion.

(2) Selon pluſieurs Hiſtoriens, ſous Tching-tang il y eut une famine & une ſécheresſe de ſept ans. Tching-tang, dans cette occaſion ſe dévoua pour ſon peuple, voyez le P. Couplet & les autres. Peut-être dans ce paragraphe Pan-keng fait-il alluſion à ce trait d'Hiſtoire: il ſeroit à ſouhaiter qu'on ſut ces belles actions des Anciens; mais il y a bien des livres qui ſe ſont trouvés perdus. [Le Commentaire que j'ai entre les mains dit qu'il s'agit de la tranſlation de l'Empire dans la ville de Po, faite ſous Tching-tang, où les Ancêtres de Tching-tang avoient demeuré; c'eſt en cela que Pan-keng voulut les imiter].

Pan-keng.

Kang mo. 1401. 1374.
Tsou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

Le souverain Maître (Chang-ti) a voulu faire encore briller la vertu de l'illustre fondateur de notre Dynastie, & proteger notre Empire ; c'est pour cela que, de concert avec quelques fideles sujets, je veux travailler à la conservation de la vie de mes peuples, & fixer maintenant & pour toujours ma demeure dans la nouvelle ville.

Je n'ai pas prétendu (1) faire peu de cas de vos avis, j'ai seulement voulu exécuter ce qui m'a paru raisonnable. Personne n'ose résister à la décision du Pou (2), il la faut prendre pour regle.

O vous (3), qui êtes à la tête des grands Vassaux, vous qui êtes les Chefs des Officiers, & vous qui avez soin des affaires, vous êtes toujours sans doute accablés de tristesse!

C'est par choix, & après un examen attentif que je vous indique ce que vous devez faire; pensez soigneusement à mes peuples.

Je ne me servirai jamais de ceux qui cherchent à s'enrichir ; mais je distinguerai & j'aimerai ceux qui sont atentifs à défendre la vie & les biens de mes sujets, ceux dont les vues & les desseins ont pour objet le bien public, & la conservation des peuples dans leurs habitations.

Je vous ai fait venir en ma présence pour vous dire ce que je crois devoir être fait, & ce qui ne doit pas se faire ; ne négligez rien de ce que j'ai dit.

Au lieu de vous occuper à rassembler des richesses & des choses rares, ne pensez qu'à acquérir le mérite de procurer au peuple un repos & une tranquillité durable.

Faites-lui connoître le chemin de la vertu, & joignez à une grande exactitude la droiture & la simplicité de cœur.

---

(1) *Pan-keng* s'appelle ici *homme vil, petit homme.* Il paroît se servir du *Pou* comme d'un Oracle.

(2) On parle encore du *Pou* dans le Chapitre *Ta-yu-mo.*

(3) Ceux qui étoit à la tête des grands Vassaux avoient le titre de *Pe.*

ADDITION AU CHOU-KING.

SIAO-SIN.

Kang-mo.
1373.
1353.
Tsou-chou.
1287.
1285.
avant J. C.

SIAO-SIN XX, ROI.

PAN-KENG eut pour successeur son frere Siao-sin dont le nom étoit Song : sa premiere année suivant le Tsou-chou est la trente-unieme d'un cycle : sa demeure étoit dans la nouvelle ville d'Yn ; & il régna trois ans.

Suivant le Kangmo sa premiere année est la cinquieme d'un cycle, & il régna vingt-un ans. Il ne dit rien autre chose de ce Prince, sinon qu'il tint une mauvaise conduite.

SIAO-YE.

Kang-mo.
1352.
1325.
Tsou-chou.
1284.
1275.
avant J. C.

SIAO-YE XXI, ROI.

Il étoit frere de Siao-sin, & son nom étoit Kien. Sa premiere année, suivant le Tsou-chou, est la trente-quatrieme du cycle : sa Cour étoit à Yn. La sixieme année de son regne il envoya Vou-ting son fils, qui étoit Prince héritier, demeurer du côté du Hoang-ho, pour y étudier sous un sage nommé Kan-pan ou Kan-puon. Il mourut après un regne de dix ans.

Suivant le Kang-mo sa premiere année est la vingt-sixieme du cycle, & il régna vingt-huit ans. Suivant le même Auteur, ce fut sous le regne de ce Prince & à sa vingt-sixieme année que Tan-fou, un des ancêtres des Princes qui dans la suite s'emparerent du Royaume, sous le titre de Rois des Tcheou, transporta sa résidence à Ki, & qu'il appella cet endroit Tcheou. Il demeuroit auparavant à Pin, qui est à 250 li au nord ou est de Ki. Et ce dernier endroit est à 50 li à l'occident de Fong-tsiang-fou dans le Chen-si.

EVENEMENS

ADDITION AUX CHAPITRES VIII & IX.

VOU-TING.

ÉVENEMENS DU REGNE DE VOU-TING.

Kang-mo. 1324. 1266.
Tsou-chou. 1274. 1216.
avant J. C.

CE Prince, nommé Tchao, étoit fils de Siao-ye; on lui donne le titre de Kao-tsong. Sa premiere année, suivant le Tsou-chou, est la quarante-quatrieme d'un cycle; sa Cour étoit à Yn, & il eut pour premier Ministre Kan-pan, celui sous lequel il avoit étudié. La troisieme année il vit en songe un homme qui se trouva être Fou-yue; il le fit venir, & la sixieme année il le fit son premier Ministre. Il fit examiner les études & donner des vivres aux vieillards. La vingt-cinquieme année le Prince héritier son fils, nommé Hiao-su, mourut dans une campagne. La vingt-neuvieme année il fit un second sacrifice, & le Faisan chanta (1). La trente-deuxieme année il alla faire la guerre dans le pays de Kuei-fang, & le soumit la trente-quatrieme année. Les peuples de Ti & de Kiang vinrent aussi lui rendre hommage. Il remporta encore plusieurs victoires sur différens Peuples, & il mourut après un regne de cinquante-neuf ans.

Le Kang-mo, qui met sa premiere année la cinquante-quatrieme d'un cycle, dit que ce Prince resta, après la mort de son pere, pendant trois ans dans le deuil & dans le silence; que tous les Ministres s'adressoient, pour les affaires, à Kan-pan, qui étoit Tchong-tsai ou premier Ministre. C'est cet événement qui est le sujet du huitieme Chapitre du Chou-king. On lui donne également cinquante-neuf ans de regne.

---

(1) Cet événement fait le sujet du Chapitre IX de cette Partie.

CHAPITRE VIII.

INTITULÉ

YUE-MING.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre est divisé en trois parties ; le titre signifie ordres donnés à Yue, le même que Fou-yue, dont il est parlé dans la vie de Vou-ting. Il ne contient que des demandes du Roi, & des instructions de Fou-yue. Les trois parties de ce Chapitre ne sont que dans l'ancien texte, & forment trois Chapitres. Le P. Duhalde, T. 2, pag. 305, en a rapporté la traduction.

PREMIERE SECTION.

LE Roi (1), apès trois ans de deuil passés dans le Palais de Leang-gan (2), gardoit encore le silence. Tous les Grands lui firent alors des représentations, & lui dirent : celui qui sait est celui qui comprend & qui voit clairement; celui qui comprend & qui voit clairement est le véritable modele. Le Fils du Ciel est le Maître de tous les Royaumes; les Ministres le suivent comme leur modele. Les paroles du Roi sont des ordres; mais s'il ne parle pas, les Grands ne peuvent recevoir ses ordres.

Le Roi répondit dans un écrit : je désire de mettre le bon ordre dans tout le Royaume ; si je ne parle pas, c'est parceque

(1) Le Roi dont il est parlé est le Roi *Kao-tsong*, le même que *Vou-ting ;* il portoit le deuil de son pere *Siao-ye.*

(2) *Leang-gan* est le Palais où Kao tsong portoit le deuil. L'an 1324 avant J. C. est, selon l'Histoire de Tong-kien-kang-mou, la premiere année du regne de Kao-tsong.

je crains de ne pas imiter la vertu de mes prédéceſſeurs. J'ai reflèchi reſpectueuſement en moi-même ſur la Loi : dans un ſonge le Seigneur (1) m'a donné un Miniſtre fidele ; c'eſt lui qui doit parler pour moi. Vou-ting. Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou. 1274. 1219. avant J.C

On peignit donc la figure de cet homme qui avoit apparu en ſonge. On prit ce tableau, & on chercha dans tout le Royaume. Yue (2) travailloit alors en maçonnerie dans la campagne de Fou-yen (3). Ce fut lui qui fut trouvé reſſemblant ; c'eſt pourquoi il fut établi Miniſtre, & le Prince lui confia le ſoin de toutes les affaires.

Il lui ordonna de l'inſtruire tous les jours depuis le matin juſqu'au ſoir. Aidez-moi, dit le Roi, à me rendre vertueux ; ſoyez pour moi ce qu'eſt une pierre à aiguiſer le fer, ce que ſont une barque & des rames pour paſſer une riviere conſidérable & ce qu'eſt une pluie abondante dans une année de ſéchereſſe.

Ouvrez votre cœur & arroſez le mien.

Si après avoir pris une médecine, on ne ſent aucun trouble (4) dans les yeux & dans le cœur, on ne peut attendre de guériſon ; ſi en marchant pieds nuds, on ne jette pas les yeux ſur la terre, le pied ſera bleſſé.

De concert avec les Miniſtres, ne craignez pas de me redreſſer, quoique je ſois votre Maître ; procurez la tranquillité au Peuple, en faiſant enſorte que j'imite les Rois mes prédéceſſeurs, & ſur-tout mon ſublime Maître (5).

Obſervez exactement ce que je vous ordonne, & ne ceſſez juſqu'à la fin.

C'eſt par la regle & par le cordeau, répondit Yue, que le

---

(1) Le Seigneur eſt *Ti ;* c'eſt le *Chang-ti.* Le ſonge de Kao-tſong eſt un trait d'Hiſtoire que les Chinois ont toujours regardé comme un des plus authentiques & des plus avérés.

(2) *Yue* eſt auſſi nommé *Fou-yue.*

(3) *Ping-lo-hien*, ville du diſtrict de Ping-yang-fou, du Chan-ſi, eſt près du lieu où on trouva Fou-yue. On y voit encore une Salle bâtie en l'honneur de cet homme illuſtre.

(4) On veut dire par-là que ſi la médecine ne ſe fait pas ſentir, &c.

(5) *Tching-tang*, fondateur de la Dynaſtie.

Vou-ting.

Kang-mo. 1324. 1266.
Tſou-chou. 1274. 1216.
avant J. C.

bois devient droit. Si le Roi ſe conforme aux avis des ſages il pourra devenir parfait (1), & s'il eſt parfait, ſes Miniſtres feront d'eux-mêmes leur devoir : qui oſeroit alors violer les ordres d'un tel Roi ?

Section II.

Yue, après avoir aſſemblé tous les Miniſtres, & leur avoir communiqué ſes ordres, fit ainſi ſon rapport : le Roi intelligent, qui autrefois ſe conforma avec reſpect à la loi du Ciel, fonda l'Empire (2) & établit une Cour. Il aſſigna des lieux où devoient réſider le Roi, les grands Vaſſaux & les grands Officiers. Ce Prince intelligent ne s'occupa pas des plaiſirs, il n'eut que le gouvernement du peuple en vue.

Le Ciel (3) eſt ſouverainement intelligent ; l'homme parfait

---

(1) *Ching*, c'eſt le ſage accompli, le juſte & le ſage parfait.

(2) Ici *Yue* parle du premier Roi de la Chine ; mais ce qui ſuit ne donne aucune lumiere ſur le tems où il régna. On peut encore traduire, ce me ſemble, au plurier, & dire : les Rois intelligents fonderent l'Empire. *Yue* parloit de ce premiet Roi comme d'un perſonnage connu. Dans les Commentaires ſur le livre claſſique *Y-king*, Confucius parle de Fou-hi comme du premier Roi, & ſur cet article l'autorité de Confucius eſt préférable aux autres. [Mais il n'eſt nullement certain qu'il ſoit queſtion ici de *Fo hi*].

(3) La parfaite intelligence attribuée ici au Ciel a été fort remarquée par les Interpretes anciens & modernes. Ceux qui ont prétendu que les anciens Chinois n'ont reconnu d'autre Ciel que le matériel, n'ont eu garde d'examiner ces ſortes de paſſages dans les King. C'eſt cependant de l'interprétation de ces paſſages clairs qu'on doit juger de ce que penſent les Chinois d'aujourd'hui.

Le célebre *Tſai-chin*, qui vivoit vers l'an 1200 de J. C., dit qu'il n'y a rien que le Ciel n'entende & ne voye. Les autres Commentateurs expliquent en détail cette ſouveraine intelligence. Le Commentaire à l'uſage de *Kang-hi*, dit que le Ciel eſt ſimple, intelligent, juſte, ſpirituel, qu'il voit tout ce qui ſe fait en public & en particulier dans les endroits les plus cachés. Le beau Commentaire *Ge-ki* dit : pouvoir châtier les mauvais, récompenſer les bons, être la vérité même, être eſprit incompréhenſible, immuable, permanent, juſte, ſans paſſion, tout cela ſe trouve dans ces deux caracteres Chinois *Tſong-ming*, qui dans ce texte ſignifient, ſouverainement intelligent. Je n'ai rapporté ici qu'une partie de ce qui eſt cit

l'imite, les Miniſtres lui obéiſſent avec reſpect, & le peuple ſuit les loix du Gouvernement. VOU-TING.

Les paroles (1) font naître la honte; le caſque & la cuiraſſe, la guerre; les habits doivent être mis dans les armoires. Il faut être attentif aux armes. Abſtenez-vous des fautes qui peuvent venir de ces quatre ſources; mais ſi vous procurez ſincerement l'avantage qui peut en réſulter, il n'eſt aucun bien que vous ne puiſſiez faire. Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou. 1274. 1216. avant J. C.

La paix & le trouble dépendent des Miniſtres. Les Emplois ne doivent pas être donnés à ceux qui ne ſuivent que leurs paſſions, mais à ceux qui ont de la capacité; les honneurs ne doivent pas être conférés aux méchants, mais aux ſages.

Penſez au bien avant que d'agir, mais ſachez choiſir le tems.

Croire (2) qu'on a aſſez de vertu, c'eſt l'étouffer; & relever ſes bonnes actions, c'eſt en perdre le fruit.

Refléchiſſez avant que d'agir; c'eſt en refléchiſſant qu'on ſe délivre des inquiétudes.

Si l'on ne fait pas de bien aux hommes, on en eſt mépriſé; ſi l'on ne rougit pas d'une faute involontaire, c'eſt une nouvelle faute.

Si l'on eſt fixe ſur un objet déterminé, le Gouvernement ſera ſimple.

Dans les ſacrifices & dans les oblations, obſervez la propreté; autrement il n'y a point de reſpect. Les rits & les cérémonies trop multipliés font naître de la confuſion; il n'eſt pas aiſé de ſervir & d'honorer les Eſprits.

Que cela eſt admirable, dit le Roi! Je veux ſuivre exactement vos avis. Si vous ne m'aviez pas parlé ainſi, comment aurois-je appris ce que je dois faire?

---

par les Commentateurs de ce paſſage. Si on veut ſe donner la peine d'examiner les Commentaires des paſſages des *King*, depuis la Dynaſtie des *Han* juſqu'à celle d'aujourd'hui, on trouvera une doctrine pareille à ce que je viens de dire ſur l'intelligence du Ciel.

(1) Ce paragraphe contient des ſentences ſans doute en uſage & de grand poids au tems de *Yue*.

(2) *Yue*, après avoir dit que le Prince doit imiter la ſouveraine intelligence du Ciel, dit en quoi le Prince doit imiter cette intelligence.

Vou-ting.

Kang-mo. 1324. 1266.
Tsou-chou. 1274. 1216.
avant J. C.

Yue fit une inclination jusqu'à terre, & dit: s'il est facile de savoir, il est difficile de mettre en pratique. Prince, si vous avez de la bonne volonté, rien ne vous sera difficile, & vous imiterez la parfaite vertu de vos prédécesseurs. Si je ne parlois pas ainsi, je serois coupable.

Section III.

Le Roi dit : approchez Yue. Autrefois j'eus pour Maître Kan-pan (1), & je demeurai caché dans les villages de la campagne, d'où je vins près de la riviere; je me rendis ensuite à Po, & à la fin je n'en fus pas plus instruit.

Faites moi connoître la vérité; soyez pour moi ce que le riz (2) & le froment sont pour le vin, ce que le sel & le mei (3) sont pour le bouillon : corrigez-moi, & ne m'abandonnez pas; je crois être en état de pouvoir profiter de vos instructions.

Yue répondit : celui qui veut savoir beaucoup & entreprendre des choses considérables, doit examiner l'antiquité. Si dans une entreprise on ne suit pas les anciens, je n'ai pas oui dire qu'elle puisse réussir ni subsister.

Si en vous instruisant vous avez des sentiments humbles, si vous apportez une attention perpétuelle, vous viendrez à bout de vous perfectionner, & si vous le voulez sincerement, vous posséderez l'art de gouverner

Instruire les autres est la moitié de la doctrine; celui qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, s'attache à donner des préceptes aux autres, s'instruit lui-même, sans s'en appercevoir.

En examinant les Loix des anciens Rois, on voit que si elles sont bien gardées, il n'y aura point de fautes.

Pour me conformer à ces Loix, je chercherai de tous côtés

---

(1) *Kan-pan* est le nom d'un Sage de ce tems-là; c'est tout ce qu'on en sait.

(2) Ce texte parle du vin fait avec le riz & le froment.

(3) Je ne sais ce que c'est que *Mei* ou *Moei*, on s'en servoit pour donner un goût un peu acide au bouillon.

des gens propres au Gouvernement, & je leur donnerai des Charges.

VOU-TING.

Kang-mo.
1324.
1266.
Tsou-chou.
1274.
1216.
avant J. C.

Le Roi dit : tout ce qui est entre les quatre mers examinera quelle est ma vertu, elle dépend de vos instructions.

Les pieds & les mains servent à composer l'homme, & un bon Ministre (1) rend son Roi parfait.

Autrefois Pao-heng (2) fut Ministre du Roi prédécesseur; il disoit : si je ne puis faire de mon Maître un autre Yao (3), un autre Chun, je serai aussi honteux que si on m'avoit battu dans une Place publique. Si un seul homme avoit de la peine à vivre dans le Royaume, je me croirois coupable de cette faute. C'est ainsi que Pao-heng conduisit mon illustre prédécesseur jusqu'à l'auguste Ciel. Aidez-moi donc, & faites ensorte que Pao-heng ne soit pas le seul grand Ministre de la Dynastie de Chang.

Un Roi sans un sage ne sauroit gouverner, comme un sage sans un bon Roi, ne peut vivre. Vous, Yue, mettez-moi en état d'être un digne successeur des Rois mes Ancêtres, & procurez au Peuple un repos qui soit durable. Yue fit une profonde révérence, & dit : je reçois sans crainte les ordres du Fils du Ciel, & je les publierai.

---

(1) Le songe de *Kao-tsong* & l'élévation d'*Yue* se publierent dans tout l'Empire; ainsi les Peuples avoient raison d'espérer de voir dans *Kao-tsong* & dans *Yue* un grand Roi & un grand Ministre.

(2) *Pao-heng*, *Go-heng* & *Ho-heng* étoient des titres d'Y-yn, dont on a parlé dans le Chapitre *Tai-kia* & ailleurs; on donne ici une grande idée d'Y-yn qui avoit été Ministre de Tching-tang.

(3) Quand les Chinois parlent d'un Roi parfait, ils disent que c'est un *Yao*, un *Chun*. Dans les Chapitres *Yao-tien*, *Chun-tien*, &c. on a parlé de ces Empereurs.

Vou-ting.

Kang-mo.
1324.
1266.
Tſou-chou.
1274.
1216.
avant J. C.

CHAPITRE IX.

INTITULÉ

KAO-TSONG-YONG-GE.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre concerne encore, ſuivant quelques-uns, le regne de Kao-tſong, autrement Vou-ting. Un Sage nommé Tſou-ki, lui reproche de faire trop ſouvent des cérémonies aux Ancêtres. Dans le titre, Kao-tſong, eſt le nom du Roi. Ge *ſignifie* jour, & Yong *veut dire* cérémonie faite un jour après une autre cérémonie. *La plûpart des Interpretes penſent qu'il s'agit des cérémonies que Kao-tſong faiſoit trop ſouvent à ſon pere, & de ce qu'il demandoit, dans ſes prieres, d'être heureux; auſſi Tſou-ki lui dit que le bonheur des hommes ne dépend que de leur conduite. Quelques Interpretes croient que Kao-tſong adreſſoit ces cérémonies à Tching-tang, fondateur de la Dynaſtie des Chang. Il y en a qui penſent que ce Chapitre regarde Tſou-keng, ſucceſſeur de Kao-tſong. C'eſt le ſentiment de l'Auteur du Kang-mo, qui indique ce Chapitre ſous le regne de Tſou-keng; ce ſeroit par conſéquent ce Prince qui auroit fait à Kao-tſong les cérémonies; c'eſt auſſi le ſentiment de l'Ateur du Tſou-chou. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

Au jour de la cérémonie de Kao-tſong, le Faiſan (1) chanta.

(1) Le chant du *Faiſan* fut pris pour un mauvais préſage. Pluſieurs expliquent ainſi la phraſe du ſecond paragraphe : à la vue des ſignes manifeſtes de l'ordre que le Ciel donne, qu'ils ſe corrigent; les Peuples diſent : que deviendrons-nous donc?

Tſou-ki

Tſou-ki (1) dit : il faut d'abord corriger le Roi, enſuite on réglera cette affaire (2). VOU-TING.

Il parla donc ainſi au Roi pour l'inſtruire : le Ciel voit les hommes, & veut qu'ils ne faſſent que ce qui eſt conforme à la raiſon. Aux uns il accorde une longue vie, aux autres une vie de peu de durée ; ce n'eſt pas le Ciel qui perd les hommes, les hommes ſe perdent eux-mêmes, en s'écartant de ſes ordres.

Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou. 1274. 1216. avant J. C.

Si les hommes ne ſe rendent pas vertueux, s'ils ne font pas l'aveu de leurs fautes, le Ciel leur manifeſte ſa volonté afin qu'ils ſe corrigent. Voilà ce que je propoſe.

Hélas! un Roi doit, avec reſpect, avoir ſoin des Peuples ; tous ſont les enfans du Ciel (3). A l'égard des cérémonies aux Ancêtres, il ne faut pas trop fréquemment les répéter.

---

(1) *Tſou-ki* paſſe pour un des Sages de cette Dynaſtie.

(2) *Régler cette affaire*, c'eſt-à-dire, régler cette trop fréquente répétition des cérémonies, & corriger les abus qui pourroient en réſulter.

(3) *Deſcendants, venus de*, &c. Les Peuples ont été faits par le Ciel ſelon la doctrine Chinoiſe.



ADDITION AU CHOU-KING.

Tsou-keng.

Tsou-keng, XXIII Roi.

Kang-mo. CE Prince, nommé Yao, étoit fils de Vou-ting. Sa premiere
1265. 1259. année est la quarante-troisieme du cycle, suivant le Tsou-
Tsou-chou. chou ; il demeuroit à Yn. On fit l'instruction concernant Kao-
1215. 1205. tsong. (C'est le Chapitre du Chou-king sur les cérémonies trop
avant J. C. fréquentes faites à Kao-tsong). Ce Prince régna onze ans. On ne dit rien de plus.

Le Kang-mo ne lui donne que sept ans, & met sa premiere année la cinquante-troisieme du cycle. C'est à lui que le Chapitre du Chou-king est aussi attribué dans cet Ouvrage.

Tsou kia.

Tsou-kia, XXIV Roi.

Kang-mo. Ce Prince, frere de Tsou-keng, étoit nommé Tsai. La
1258. premiere année de son regne est, suivant le Tsou-chou, la
1226. Tsou-chou. cinquante-quatrieme d'un cycle ; sa Cour étoit à Yn. La dou-
1204. 1172. zieme année il fit la guerre aux Si-jong ou Barbares d'occident,
avant J. C. & il revint de cette expédition pendant l'hiver ; la treizieme année ces Barbares vinrent lui rendre hommage. Il mourut la trente-troisieme année.

Suivant le Kang-mo sa premiere année est la soixantieme du cycle, & il régna trente-trois ans. A la vingt-huitieme année de son regne Ki-lie fils de Tan-fou, dont j'ai parlé plus haut; & qui étoit Prince de Tcheou, eut un fils nommé Tchang, le même que Ven-vang, qui fit la guerre aux Rois suivans.

PING-SIN, XXV ROI.

PING-SIN.

Ce Prince, nommé par d'autres Lin-ſin, étoit fils de Tſou-kia, & il portoit le nom de Sien. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-ſeptieme du cycle, & il régna quatre ans: ſa Cour étoit à Yn; c'eſt tout ce que l'on ſait. Le Kang-mo lui donne ſix ans de regne, & fixe ſa premiere année la trente-troiſieme du cycle.

Kang-mo. 1225. 1220. Tſou-chou. 1171. 1168. avant J. C.

KENG-TING, XXVI ROI.

KENG-TING

On n'eſt pas plus inſtruit du regne de ce Prince, qui étoit appellé Gao, & qui étoit frere de Ping-ſin; ſa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la trente-unieme du cycle, & il tenoit ſa Cour à Yn: il régna huit ans. Le Kang-mo lui en donne vingt-un, & le fait commencer la trente-neuvieme du cycle. On ſait en général que tous ces Princes avoient beaucoup dégénéré de la vertu de leurs ancêtres.

Kang-mo. 1219. 1199. Tſou-chou. 1167. 1160. avant J. C.

VOU-YE, XXVII ROI.

VOU-YE.

Ce Prince fils, de Keng-ting, étoit nommé Kiu. Suivant le Tſou-chou, ſa premiere année eſt la trente-neuvieme du cycle, & il continua de tenir ſa Cour à Yn; mais la troiſieme année il la tranſporta à Ho-pe, aujourd'hui Tchao-ko-hien, dépendante de Goei-tcheou. Il donna à Tan-fou, Prince de Tcheou, des titres & la ville de Ki-ye. La quinzieme année il quitta Ho-pe, & tranſporta ſa Cour à Moei-ye. La vingt-unieme année mourut Tan-fou Prince de Tcheou. La vingt-quatrieme année Ki-lie, ſucceſſeur de Tan-fou, remporta quelques victoires ſur des peuples voiſins, & les ſoumit. La trentieme année il ſoumit des peuples nommés Y-kiu, & fit priſonnier leur Prince. La trente-quatrieme année il ſe rendit

Kang-mo. 1198. 1195. Tſou-chou. 1159. 1125. avant J. C.

à la Cour, & le Roi lui donna un terrein de trente li, des pierreries & des chevaux. La trente-cinquieme année Ki-lie battit des Barbares d'occident. Dans la même année le Roi étant à chaſſer auprès du Hoang-ho & du Goei, fleuve du Chen-ſi, il fut frappé de la foudre, & mourut.

Le Kang-mo, qui met ſa premiere année la ſoixantieme du cycle & qui le fait régner quatre ans, ſe contente de dire, d'après le Su-ki, que ce Prince étoit impie, qu'il vouloit ſe faire paſſer pour une Divinité, & qu'il eut la témérité de tirer des fleches contre le Ciel.

VEN-TING.

VEN-TING, XXVIII ROI.

Kang-mo. 1194. 1192. Tſou-chou. 1124. 1112. avant J. C.

C'eſt ainſi que le Tſou-chou nomme ce Prince, que d'autres appellent Tai-ting; ſon nom étoit To. Il met ſa premiere année à l'an quatorze du cycle. Ce Prince revint à Yn, où il tint ſa Cour. La deuxieme année Ki-lie Prince de Tcheou, fit la guerre aux Barbares d'Yen-king; la troiſieme année le fleuve Tan ſe déborda trois fois en un jour; la quatrieme année le Prince de Tcheou fit la guerre à d'autres Barbares, & en conſéquence de ſes victoires, le Roi le fit Général de ſes Armées. Il continua d'avoir des ſuccès ſur différens Barbares: le Roi qui en devint jaloux, le fit mourir la onzieme année de ſon regne. La douzieme année le Fong-hoang parut ſur la montagne de Ki dans le pays des Princes de Tcheou; la treizieme année le Roi mourut.

Le Kang-mo place la premiere année de ce Prince la quatrieme du cycle, & ne lui donne que trois ans de regne; en conſéquence il place une partie des grandes victoires de Ki-lie, Prince de Tcheou, de même que ſa mort, ſous le regne ſuivant: ainſi on ne paroît avoir rien de certain ſur les détails de l'établiſſement des Tcheou.

Ti-ye, XXIX Roi.

Ti-ye.

Kang-mo. 1191. 1155.
Tsou-chou. 1111. 1103.
avant J. C.

Ce Prince, fils de Tai-ting, étoit nommé Sien : sa premiere année suivant le Tsou-chou, est la vingt-septieme du cycle : il tint sa Cour à Yn. La troisieme année il ordonna à un de ses Généraux d'aller attaquer la ville de Kuen-y-tching, dans le pays de Tso-fang, ou la contrée du nord; dans l'été, à la sixieme lune, il y eut un tremblement de terre dans le pays des Tcheou. Le Roi mourut après un regne de neuf ans.

Le Kang-mo met sa premiere année la septieme du cycle. Les conquêtes de Ki-lie & sa mort sont arrivées, suivant cet Auteur, sous ce Prince ; il portoit encore le titre de Si-pe. On ne dit pas qu'il fut tué par ordre du Roi. Il eut pour successeur son fils Tchang, le même que Ven-vang, & la vingt-troisieme année on fait naître Fa fils de Tchang. Fa est celui qui fut Roi sous le titre de Vou-vang. Le Kang-mo donne trente-sept ans de regne à Ti-ye. Le Chou-king parle de ce Roi dans les Chapitres Tsieou-kao, To-che, & To-fang.



Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tſou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

ADDITION AUX CHAPITRES X & XI.

ÉVENEMENS DU REGNE DE TI-SIN, autrement Cheou ou Tcheou.

Ce Prince eſt fils de Ti-ye : ſa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la trente-ſixieme du cycle ; il tint ſa Cour à Yn. Il commença par donner des titres & des dignités à pluſieurs grands Vaſſaux, & particulierement à celui de Tcheou. La troiſieme année il y eut un phénomene ſingulier, ce fut un petit oiſeau qui donna naiſſance à une eſpece d'épervier. La quatrieme année il y eut une grande chaſſe dans le pays de Li : on établit le ſupplice qui conſiſtoit à embraſſer une colonne de fer toute rouge. La cinquieme année, dans l'été, il fit élever la tour appellée Nan-tchen ; il plut de la terre dans la ville de Po. La ſixieme année le Prince de Tcheou commença à faire les cérémonies aux Ancêtres à Pi, ce qui n'appartenoit qu'au Roi. La neuvieme année le Roi fit la guerre à un petit Prince voiſin, dont il enleva la fille nommée Tan-ki, qu'il épouſa : il fit conſtruire un ſuperbe Palais orné de pierres précieuſes. La dixieme année, dans l'été, à la ſixieme lune, le Roi alla chaſſer à Si-kiao. La dix-ſeptieme année le Prince de Tcheou remporta quelques victoires : dans l'hiver le Roi alla ſe promener auprès du fleuve Ki. La vingt-unieme année, dans le printems, à la premiere lune, les Princes vaſſaux ſe rendirent à la Cour ; enſuite quelques-uns allerent vers le Prince de Tcheou. La vingt-deuxieme année, dans l'hyver, il y eut une grande chaſſe auprès du fleuve Goei. La vingt-troiſieme année le Roi fit mettre en priſon le Prince de Tcheou à Yeou-li ; la vingt-neuvieme année il le remit en liberté, & tous les grands Vaſſaux ſuivirent le Prince de

Tcheou à Tching. La trentieme année, dans le printems, à
la cinquieme lune, le Prince de Tcheou ſe mit à la tête de Tisin.
tous les grands Vaſſaux, & vint rendre hommage au Roi. La Kang-mo.
trente-unieme année le Prince de Tcheou fit la revue de ſes 1154. 1123.
troupes à Pi, & en donna le commandement à Liu-chang. Tſou-chou.
La trente-deuxieme année les cinq planetes ſe réunirent dans 1102.
la conſtellation Fang: des oiſeaux rouges ſe raſſemblerent à 1051.
l'endroit où les Princes de Tcheou avoient coutume de faire avant J. C.
leurs cérémonies. Le Prince de Tcheou fit la guerre à des peuples nommés Mi, qui l'année ſuivante ſe ſoumirent, & il tranſporta ſa Cour à Tching. Le Roi lui donna le commandement de ſes Armées. La trente-quatrieme année le Prince de Tcheou s'empara de pluſieurs villes. Dans l'hiver, à la douzieme lune, les peuples nommés Kuen-y vinrent faire des courſes dans ſes Etats. La trente-cinquieme année il y eut une grande famine dans le pays de Tcheou, & ce Prince tranſporta ſa Cour à Fong. La trente-ſixieme année tous les grands Vaſſaux vinrent rendre hommage au Prince de Tcheou. Il ſoumit cette même année les peuples Kuen-y, qui s'étoient révoltés. Le même Prince envoya le Prince héritier ſon fils, nommé Fa, camper à Hao. La trente-ſeptieme année le Prince de Tcheou tint ſa Cour à l'exemple des Rois. La quarantieme année le Prince de Tcheou fit conſtruire la tour appellée Ling-tai, & le Roi lui fit redemander des pierreries. La quarante-unieme année Tchang, Prince de Tcheou, connu dans l'Hiſtoire ſous le titre de Ven-vang, mourut à Pi, qui eſt peu éloigné de Fong. La quarante-deuxieme année le Prince de Tcheou, nommé Fa, le même que Vou-vang, & qui eſt fils de Tchang, reçut les félicitations, (& cette année eſt la premiere de ſon regne). La quarante-troiſieme année une montagne tomba. La quarante-quatrieme année le Prince

Ti-sin. de Tcheou s'empara du pays de Li (cette victoire est le sujet du Chap. X de cette Partie du Chou-king). La quarante-septieme année le Noui-su, (ou Noui-che) ou le grand Historien de l'intérieur du Palais, qui étoit en même-tems comme le Grand-Prêtre, quitta la Cour du Roi, & se retira auprès du Prince de Tcheou. La quarante-huitieme année il parut divers présages, & il y eut deux soleils au Levant. La cinquante-unieme année (1), dans l'hiver, à la onzieme lune, au vingt-cinquieme jour du cycle, l'Armée des Tcheou passa le fleuve Hoang-ho à Mong-tsin, dans le Ho-nan, & s'en retourna. Le Roi fit mettre en prison Ki-tse, fit mourir le Ministre Pi-kan, de la Famille Royale, & Ouei-tse se sauva; (c'est ce qui fait le sujet du Chap. XI du Chou-king de cette troisieme Partie). La cinquante-deuxieme année, vingt-septieme du cycle, le Prince de Tcheou commença à faire la guerre au Roi; dans l'automne l'armée de Tcheou vint camper à Sien-yuen; dans l'hiver, à la douzieme lune, l'armée de Tcheou fit un sacrifice au Chang-ti, & l'on marcha contre le Roi.

Kang-mo. 1154. 1123.
Tsou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

Le Kang-mo, qui ne donne que trente-deux ans de regne à Cheou, met sa premiere année la quarante-quatrieme du cycle: en conséquence de cette différence de chronologie, les événemens se trouvent dans un ordre différent. Il paroît que les Chinois les ont placés suivant le systême qu'ils ont adopté, les reculant ou les avançant à leur gré; ainsi c'est à la huitieme année, au lieu de la neuvieme, que le Kang-mo met l'enlevement de Tan-ki. Je ne prétens pas au reste rejetter sa chronologie, ni adopter celle du Tsou-chou; je fais seulement remarquer l'incertitude où sont les Chinois, soit sur la durée des regnes, soit sur les dates des événemens; quoi qu'il

(1) Voyez le premier Chapitre de la quatrieme Partie du Chou-king.

en

en ſoit, comme ces additions n'ont pour objet de ma part que de préſenter l'état de l'Hiſtoire, & non d'en compoſer une; que d'ailleurs, en raſſemblant tous les faits ſous un même point de vue, & comme dans un tableau, ceux qui voudroient travailler ſur cette Hiſtoire y verroient tout en confuſion; j'aime mieux prendre tous ces récits ſéparément, & indiquer ce que l'on trouve ſur chacun de ces Princes dans les différents Hiſtoriens. Ainſi le Kang-mo, d'après le Su-ki, rapporte à cette huitieme année, au ſujet de Tan-ki, que le Roi étoit livté au vin, aux femmes & à la muſique deshonnête, qu'il ne ſuivoit que les conſeils de cette femme; qu'il avoit fait faire un étang de vin, où une foule de débauchés comme lui, hommes & femmes, s'enivroient & commettoient les plus grands excès. Tan-ki rioit à la vue des ſupplices que l'on faiſoit ſouffrir aux malheureux. En général, on rapporte à-peu-près de ce Roi les mêmes traits que de Kie, le dernier de la Dynaſtie de Hia. Tout étoit dans un ſi grand déſordre, dit le Kang-mo, d'après un autre Ecrivain, que l'on doutoit de ce que l'on voyoit, que ceux qui entendoient n'entendoient point, que ce que l'on ſavoit on ne le ſavoit point, que vivant on étoit mort, que le matin le ſoleil ne ſe levoit plus, & que pendant la nuit la lune & les étoiles ne paroiſſoient plus.

TI-SIN.

Kang-mo. 1154. 1123.

Tſou chou. 1102. 1051. avant J. C.

C'eſt à ſa onzieme année que le Kang-mo place la détention du Prince de Tcheou, nommé Ven-vang, au lieu que le Tſou-chou la met à la vingt-troiſieme. Suivant le Kang-mo, d'après le Su-ki, les Princes Vaſſaux qui ſe rendirent à la Cour étoient trois; ſavoir celui de Tcheou, celui de Kieou & celui de Go. Celui de Kieou avoit donné ſa fille à l'Empereur; mais comme celle-ci n'aimoit point toutes ſes débauches, il la fit mourir: le Prince de Tcheou, qui voulut ſe plaindre, fut renfermé. Ce fut dans ſa priſon, pendant la douzieme année du

TI-SIN. regne du Roi, que Ven-vang travailla à ſon Commentaire ſur l'Y-king.

Kang-mo. 1154. 1123. Tſou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

Le Tſou-chou a mis à la trente-deuxieme année ce que le Kang-mo place à la onzieme, ſavoir que le Roi donna à Ven-vang le commandement de ſes Armées. Le Kang-mo ajoûte qu'il lui remit un arc, des fleches & d'autres armes. Le Roi avoit alors, du côté de l'occident & du nord, des ennemis qui l'inquiétoient, ce qui l'obligea de rendre la liberté à Ven-vang & de lui confier ſes Armées. Tous les évé-nemens ſont renverſés; c'eſt à la ſeizieme lune, & après plu-ſieurs victoires, que Ven-vang tranſporta ſa réſidence à Tching; ce que le Tſou-chou met à la trente-deuxieme année.

Le Kang-mo met la mort de Ven-vang la vingtieme année du Roi; le Tſou-chou à la quarantieme année.



CHAPITRE X.

INTITULÉ

SI-PE-KAN-LI.

Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Dans ce Chapitre un Sage nommé Tsou-y, déplore les malheurs dont la Dynastie de Chang, autrement Yn, est menacée, & les annonce au Roi, qu'il accuse d'en être l'auteur. Le titre du Chapitre signifie conquête de la Principauté de Li, par le Prince d'occident. Il s'agit ici de Ven-vang, qui portoit le titre de Si-pe, c'est-à-dire Prince d'occident. Kan signifie vaincre, *& Li est le petit Royaume que Ven-vang occupoit. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

LE Chef (1) des grands Vassaux de la partie occidentale de l'Empire ayant soumis le Royaume de Li, Tsou-y (2), saisi de frayeur, vint à la hâte en avertir le Roi.

Fils du Ciel (3), lui dit-il, le Ciel a révoqué l'ordre qu'il avoit donné à notre Dynastie Yn. Les hommes intelligens & la grande Tortue (4) n'annoncent aucun bonheur. Ce n'est pas

(1) Dans les quatre parties de l'Empire il y avoit des petits Etats dépendans du Roi. Leurs Princes avoient parmi eux un Chef appellé *Pe.* L'Etat de *Tcheou* dans le District de Sigan-fou, du Chen-si avoit pour Chef le Prince *Ven-vang.* Ce Ven-vang devint puissant, & fut Chef des Princes de la partie occidentale.

(2) *Tsou-y* étoit descendant de *Tsou-ki*, dont le Chapitre précédent fait mention.

(3) Le Roi dont parle le texte est *Cheou* ou *Teheou*, dernier Roi de la Dynastie de Chang. L'an 1154 avant J. C. est la premiere année de son regne dans l'Histoire *Ton-kien-kang-mou.*

(4) *La Grande Tortue* est le *Pou* ou les sorts, dont on a parlé dans le Chapitre *Ta-yu-mo.*

Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

que les Rois nos ancêtres nous aient abandonné, c'est vous qui, en donnant dans toutes sortes d'excès, êtes l'auteur de notre ruine.

Parceque le Ciel nous a rejetté, nous ne vivons plus en paix, nons ne pensons pas à ce que la conscience (1) dicte, & nous ne gardons aucune regle.

Tous les peuples souhaitent notre destruction, & disent : pourquoi le Ciel ne détruit-il pas cette Dynastie? pourquoi ne chasse-t-il pas le Prince que nous avons? Tel est l'état des choses.

Le Roi dit : n'est-ce pas l'ordre du Ciel qui m'a fait ce que je suis?

Tsou-y se retira en disant: hélas! avec des crimes si publics & si multipliés, peut-on espérer que le Ciel nous conserve?

C'en est fait de la Dynastie Yn, elle est perdue; tout ce qui se passe annonce la ruine du Royaume.

(1) Le texte dit *Tien-sing*.



CHAPITRE XI.

INTITULÉ

OUEI-TSE.

Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Dans ce Chapitre Ouei-tse, frere du Roi, déplore le sort de la Dynastie regnante : Ki-tse, qui prévoit les malheurs dont elle est menacée, fait un court tableau des crimes auxquels on se livroit, exhorte Ouei-tse à prendre la fuite pour conserver sa vie, & promet de ne le pas abandonner. Ce Chapitre est dans les deux textes.

OUEI-TSE (1) dit : Chefs (2) de l'Empire, la Dynastie Yn ne peut plus gouverner les quatre parties. Les grandes actions de notre fondateur ont eu & ont encore un grand éclat ; mais nous qui sommes venus après lui, en nous livrant au vin, avons dégénéré de cette vertu.

Tous les peuples de cette Dynastie, grands & petits, sont livrés au vice ; ils sont voleurs, débauchés & scélérats. Les Grands & les Officiers, à l'exemple l'un de l'autre, commettent tous les crimes. Les méchants ne sont pas punis ; & cette impunité anime le peuple. Par-tout on ne voit que des haines, des querelles, des vengeances & des inimitiés. Notre Dynastie Yn est donc sur le point de faire un triste naufrage. Elle est

(1) *Ouei-tse* ou *Vy-tsu* étoit frere aîné du Roi.

(2) Ils sont nommés dans ce texte *Fou-che* & *Chao-che*, titres des premieres dignités de la Cour. *Ki-tse*, de la Famille Royale, étoit *Fou-che*. *Pi-kan*, de la même Famille Royale, étoit *Chao-che*. Ces trois Princes étoient en grande réputation de probité.

Ti-sin. comme celui qui passe une grande riviere & qui ne peut gagner le bord. Le tems de sa perte est venu.

Kang-mo. 1154. 1123. Tsou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

O Grands de l'Empire ! une conduite si déréglée est cause que nos anciens & sages sujets se sont retirés dans les lieux désert. Aujourd'hui, si vous ne me dirigez & ne m'avertissez de ces tristes évenemens, quel remede !

Le Fou-che dit : fils du Roi, si le Ciel fait tomber sur notre Dynastie Yn tant de malheurs & tant de calamités, c'est parceque le Roi (1) est plongé dans le vin.

Il n'a aucun égard pour ceux qu'il doit estimer ; il maltraite & il éloigne les anciennes familles, & ceux qui depuis long-tems étoient en place.

Aujourd'hui le peuple, même, vole les animaux destinés aux cérémonies des Esprits ; il y a des Juges qui les reçoivent & qui les mangent, & on ne les punit point.

On extorque l'argent des peuples comme s'ils étoient des ennemis : de-là naissent des querelles, des haines & des vengeances ; les méchants sont unis entr'eux ; dans le peuple plusieurs périssent de misere, & personne n'en donne avis.

Il faut que j'aie part aux maux qui affligent aujourd'hui la Dynastie Yn ; mais si elle est détruite, je ne serai ni sujet ni esclave d'aucun autre. Voici ce que j'ai à vous dire : fils de Roi, il est de votre prudence de songer à vous retirer : ce que j'ai dit (2) autrefois vous a perdu, fils de Roi ; mais, si vous ne vous retirez pas, je périrai aussi.

Que chacun prenne le parti qu'il jugera le plus conforme

(1) Le Roi *Ti-sin* ou *Cheou* étoit successeur de *Ti-y*. Ouei-tse & Ti-sin étoient fils de la même mere ; mais quand *Ouei-tse* naquit, sa mere n'étoit que seconde femme, au lieu qu'elle étoit Reine quand Ti-sin naquit. Le Roi vouloit déclarer Ouei-tse Prince héritier, mais le Président de l'Histoire & des Mathématiques dit que, selon la Loi Chinoise, le fils de la Reine devoit être préféré aux fils des secondes femmes ; cet avis fut suivi.

(2) Le Prince *Ki-tse* avoit conseillé au Roi *Ti-y* de faire déclarer Ouei-tse Prince héritier. [Il parle ici à Ouei-tse]. *Pi-kan* n'ayant cessé d'exhorter le Roi à se corriger, le Roi fit inhumainement massacrer ce digne Ministre.

à ſon devoir ; mais il faut faire la cérémonie (1) aux Rois prédéceſſeurs, pour moi je ne penſe pas à me retirer.

TI SIN.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tſou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

(1) Cette phraſe eſt dans le texte : *Il faut le faire connoître aux Rois prédéceſſeurs : il faut en avertir les Rois prédéceſſeurs.* Ces ſortes d'expreſſions, *faire connoître aux Ancêtres*, ſont figurées, & ſignifient qu'on fait une cérémonie devant la tablette ou repréſentation des Ancêtres, & parce-qu'on doit faire ces cérémonies avec le même reſpect que s'ils étoient préſens, on ſe ſert de ces expreſſions.





CHOU-KING.

QUATRIEME PARTIE,

INTITULÉE

TCHEOU-CHOU.

INTRODUCTION.

TCHEOU-CHOU ſignifie Hiſtoire des Tcheou, & ſuivant le P. Gaubil, cette Hiſtoire eſt faite par les Hiſtoriens contemporains. Elle ne contient que des morceaux hiſtoriques ſur Vou-vang, Tching-vang, Kang-vang, Mou-vang & Ping-vang; les huit Princes qui ont régné, l'un entre Kang-vang & Mou-vang, les ſept autres entre celui-ci & Ping-vang ſont omis. Ainſi le Chou-king finit à Ping-vang, & ne parle pas de tous les Rois de la même Famille, qui ont régné après Ping-vang juſqu'à l'an 258 avant J. C. par conſéquent il finit vers l'an 720 avant J. C. Le P. Gaubil obſerve que les Critiques Chinois ont remarqué qu'il y a quelque déſordre dans les Chapitres de cette Partie, & qu'ils ne ſont pas toujours placés ſuivant l'ordre des événemens auxquels ils ont rapport. On trouve, après le Chapitre qui concerne Ping-vang, deux autres Chapitres qui appartiennent à l'hiſtoire de deux petits Souverains, l'un du pays de Lou & l'autre du pays de Tſin. Je remar-

querai

querai ici que la forme du Gouvernement changea beaucoup ſous cette nouvelle Dynaſtie, & principalement en ce qui concerne les rits & les cérémonies.

Les Ancêtres des Tcheou étoient établis, à ce que l'on prétend, dans la province de Chen-ſi, dans un canton appellé Pin, aſſez peu éloigné de Si-gan-fou. Là ils vivoient parmi des peuples qui portent le nom général de Jong, ou de Barbares; ils étoient occupés à garder des cochons. Ainſi cette province de Chen-ſi n'étoit pas encore policée, lorſque les Ancêtres de Vou-vang la ſoumirent. On voit par-là combien ce vaſte Empire eſt long-tems à ſe former. Il ne s'étendoit pas au-delà du Kiang vers le midi; du côté du nord & de l'orient je ne vois pas quelles en étoient les bornes: il paroît qu'il ſe réduiſoit à quelques villes ou habitations qui étoient dans les environs du fleuve Hoang-ho & de la riviere de Lo. Il n'eſt fait aucune mention des provinces indiquées dans le premier Chapitre de la ſeconde Partie du Chou-king. Les Chinois ne ſont jamais occupés qu'à ſoumettre quelques Sauvages. Sous les Tcheou l'Empire ou la Peuplade Chinoiſe s'étend davantage. Un Prince de la famille de Vou-vang, nommé Tai-pe, va s'établir dans le Kiang-nan, dont les habitans avoient les cheveux raſés & le corps peint à la maniere des Sauvages. Il s'étoit retiré dans ce pays pour n'avoir aucune part à la révolte de Vou-vang. La conduite de celui-ci à l'égard du Roi Ti-ſin ou Cheou, même par ceux que ce Prince avoit perſécutés, n'étoit pas approuvée. Vou-vang étoit ſujet, diſoient-ils, & ne devoit pas ſe révolter contre ſon Souverain.



Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

ADDITION AUX CHAPITRES I, II, III, IV, V & VI.

ÉVENEMENS DU REGNE DE VOU-VANG,

PREMIER ROI DE LA DYNASTIE DES TCHEOU.

CE Prince, qui succéda à son pere Ven-vang, étoit nommé Fa. Il avoit déja régné onze ans dans la Principauté de Tcheou; ainsi la premiere année de son regne, en qualité de Roi, est la douzieme de son regne comme Prince. Le Tsou-chou met cette douzieme année la vingt-huitieme du cycle. Cette année, Vou-vang, à la tête de tous les Chefs des Barbares de l'occident, battit le Roi des Chang dans la plaine de Mou-ye. Le Roi se retira dans la tour de Nan-tan, se dépouilla du Royaume, & le donna à son fils Lou-fou, qui prit le titre de Vou-keng. Dans l'été, à la quatrieme lune, Vou-vang revint à Fong, sa capitale. Il fit un grand sacrifice dans la Salle des Ancêtres: il ordonna qu'on veillât sur les peuples d'Yn; ensuite il alla à Kuon. Il fit faire la musique appellée *Ta-vou* ou la *grande Guerriere*. La treizieme année il reçut l'hommage du Prince de Tsao ou Tchao. Il offrit les peuples d'Yn dans la Salle des Ancêtres, ensuite il donna des Principautés aux Grands qui l'avoient secouru. Dans l'automne il y eut une grande abondance.

La quatorzieme année le Roi étant tombé malade, Tcheou-ven-kong, aussi appellé Tcheou-kong, s'offrit à sa place sur sa colline Tan-chen, & on fit le Kin-teng (c'est le Chapitre du Chou-king qui porte ce nom). La quinzieme année les peuples Siao-chin (de Niu-che) vinrent rendre hommage au Roi. Il commença à faire la visite des quatre parties de l'Empire, & il donna de grandes instructions dans la ville de Moei-ye. Dans l'hiver il transporta les neuf grands

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

vaſes dans la ville de Lo. La ſeizieme année le Prince Ki-tſe ſe rendit à ſa Cour. Dans l'automne les troupes du Roi battirent les peuples de Pou-kou.

La dix-ſeptieme année le Roi ordonna à ſon fils, le Prince héritier nommé Song, d'aller au Palais Oriental. Dans l'hiver, à la douzieme lune, le Roi mourut, âgé de cinquante-quatre ans.

Voilà ce que rapporte le Tſou-chou. Le Kang-mo, qui préſente une chronologie differente, met la premiere année de Vou-vang, en qualité de Roi, la treizieme année de ſon regne, comme Prince de Tcheou, la ſeizieme du cycle, & ſuit par conſéquent le Chou-king. Dans cette même année il place la grande Aſſemblée à Mong-tſin, c'eſt ce qui fait le ſujet du premier Chapitre de cette quatrieme Partie & le combat de Mou-ye. Il rapporte, d'après le Su-ki, que Ti-ſin, Roi des Chang, avoit ſept cents mille hommes, qui tous mirent bas les armes, & abandonnerent Ti-ſin. Ce Prince ſe ſauva dans une Tour, où, ſe couvrant de ſes habits Royaux, il ſe jetta dans le feu, & périt ainſi dans les flammes. Il y en a qui diſent que Vou-vang tua de ſa propre main Ti-ſin ou Cheou, & qu'il mit ſa tête au haut d'un étendard.

Après cette victoire Vou-vang récompenſa tous ceux qui l'avoient aidé : il donna à Kang-cho la Principauté ſur les Yn Orientaux ; il fit des ſacrifices à ſes Ancêtres, c'eſt-à-dire, à Tai-vang, à Vang-ki & à Ven-vang. Il reçut de grandes inſtructions de la part de Ki-tſe. L'Auteur de cette partie du Kang-mo a copié ici, comme il a fait précédemment, tous les Chapitres du Chou-king ; ainſi on retrouvera ce qui a rapport à ces détails dans les Chapitres qui vont ſuivre. La quatorzieme année les peuples du pays de Lou, qui eſt à l'Occident, offrirent à Vou-vang un chien. Il y a à ce ſujet un Chapitre

Vou-vang. dans le Chou-king. La même année le Roi tomba malade. La dix-neuvieme année, à la douzieme lune, il

Kang-mo. 1122. 1116. mourut. Tching-vang lui ſuccéda, & Tcheou-kong fut fait premier Miniſtre. On voit ici que le Kang-mo differe du Tſou-

Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C. chou pour la durée du regne de ce Prince.



CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

TAI-CHI.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre signifie grande ordonnance *ou* grand précepte. *Le Kang-mo le place à la premiere année de Vou-vang, en qualité de Roi, & à la premiere lune après le départ de Vou-vang, pris du Chapitre Vou-tching; c'est-à-dire, que l'Auteur de cet Ouvrage a voulu rétablir l'ordre chronologique qui paroît manquer dans le Chou-king pour cette quatrieme Partie. Le Chapitre Tai-chi est divisé en trois parties ou sections; dans la premiere Vou-vang représente aux peuples la conduite barbare du Roi de Chang, autrement Yn. Il leur annonce que le Ciel l'a choisi pour gouverner le Royaume, & les exhorte à lui obéir. Dans la seconde section il continue de parler des cruautés de Cheou. Dans la troisieme, après la revue des troupes, Vou-vang insiste sur l'ordre qui lui est donné par le Ciel de s'emparer du Royaume. Ces trois Parties ne sont que dans l'ancien texte, où elles sont réunies en un seul Chapitre. Du tems des Han on se servoit d'un autre Chapitre Tai-chi, qui étoit rempli de traits fabuleux, & différent de celui de l'ancien texte. Une jeune fille récitoit par cœur, dans la Province de Ho-nan, un Chapitre Tai-chi différent de celui dont la plûpart des Lettrés des Han se servoient; on trouva qu'il étoit conforme à celui du vieux texte. Après cette Dynastie, on abandonna le Chapitre dont on s'étoit servi communément, & on s'en tint à celui de l'ancien texte.*

Vou-vang.

Premiere Section.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Dans le printems, à la treizieme année, il y eut une grande assemblée à Mong-tsin.

Le Roi (1) parla ainsi: vous qui êtes les respectables Seigneurs des Royaumes voisins, vous qui êtes préposés au gouvernement des affaires & au commandement des troupes, écoutez attentivement les ordres que j'ai à vous donner.

Le Ciel & la terre sont le pere & la mere de toutes choses. L'homme, entre toutes ces choses, est le seul qui ait une raison capable de discerner; mais un Roi doit l'emporter par sa droiture & par son discernement; il est le maître des hommes, il est leur pere & leur mere.

Aujourd'hui Cheou, Roi de la Dynastie de Chang, n'a aucun respect pour le Ciel; il vexe les peuples.

Il est adonné au vin & à la débauche, il se plaît à exercer des cruautés inouies; lorsqu'il punit, la punition s'étend sur toute la famille; s'il donne des dignités, il les rend héréditaires. Il fait des dépenses excessives en maisons de plaisance, en tours, en belvedèrs, en chaussées & en lacs; il épuisse les peuples par ses exactions; il fait embrocher & rôtir les gens de bien, & ouvrir le ventre des femmes enceintes. L'auguste Ciel irrité, a mis entre les mains de mon illustre pere son autorité respectable; mais mon pere n'a pu achever d'exécuter les ordres du Ciel.

C'est pourquoi, moi, Fa (3), tout foible que je suis, & vous qui commandez aux Royaumes voisins, examinons le gouvernement des Chang. Le Roi Cheou ne pense point à réformer sa conduite; tranquille sur son Etat, il ne rend plus

---

(1) *Mong-tsin* ville du Ho nan, dans le district du Ho nan-fou.

(2) Le Roi dont il s'agit ici est *Vou-vang*; Prince de l'Etat appellé *Tcheou*. La famille de *Vou-vang* regardoit comme Roi le Prince *Ven-vang* son pere, mais l'Histoire ne donne ce titre qu'à *Vou-vang*. Il est incertain d'où l'on doit compter cette treizieme année.

(3) *Fa* est le nom du Roi Vou-vang. Vou-vang s'appelle petit: le Pere Gaubil a traduit, *avec mon peu de talents*.

ſes devoirs ni au Souverain Seigneur (Chang-ti), ni aux Eſprits ; il ne fait plus les cérémonies dans la Salle de ſes Ancêtres ; il laiſſe prendre par des voleurs les animaux deſtinés aux offrandes, & les autres choſes (1) : je dis en conſéquence, puiſque c'eſt moi qui ſuis chargé des peuples, & qui en ai l'ordre du Ciel, ne dois-je pas remédier à ce déſordre ?

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116.
Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Le Ciel a établi un Roi pour conſerver les peuples (2), & pour les inſtruire. Ce Roi eſt le Miniſtre du Souverain Seigneur (Chang-ti), pour gouverner paiſiblement & avec douceur l'Empire : il doit punir ceux qui font des fautes & épargner les innocens. Comment oſerois-je agir d'une maniere contraire à ces intentions ?

Lorſque les forces ſont égales, il faut avoir égard aux talents ; ſi les talents ſont égaux, il faut avoir égard à la droiture du cœur. Le Roi Cheou a ſous ſes ordres une infinité de ſoldats qui tous ont une ame différente ; je n'en ai que trois mille, mais ils n'ont qu'un cœur.

Les crimes du Roi de Chang ſont à leur comble ; le Ciel veut qu'il ſoit affligé, & ſi je ne me conforme au Ciel, je ſerai complice de Cheou.

Tous les jours je tremble & je m'obſerve. J'ai ſuccédé aux droits de mon illuſtre pere : je fais, à l'honneur du Souverain Seigneur (Chang-ti), la cérémonie Loui (3) ; à l'honneur de la Terre, la cérémonie Y (4), & je me mets à votre tête pour faire ſubir les peines ſtatuées par le Ciel.

---

(1) *Autres choſes :* ces mots ſont exprimés par les deux caracteres *Tſe-tching*. Selon les Interpretes, c'eſt le riz cuit mis dans des plats deſtinés aux Sacrifices & cérémonies. J'ai mieux aimé traduire & *autres choſes*.

(2) *Vou-vang* veut faire voir qu'il eſt choiſi par le Ciel pour être Roi.

(3) Dans le Chapitre *Chun tien*, le Sacrifice que le Roi fit au *Chang-ti* eſt exprimé par le caractere *Loui :* & ſelon la doctrine conſtante des Chinois c'eſt le même Sacrifice que celui qu'on fait au Ciel dans le *Kiao*. Ce caractere *Kiao* déſigne ſouvent le Sacrifice fait au Ciel.

(4) Le Sacrifice *Y* eſt le même que le Sacrifice *Che*. Ces Sacrifices *Kiao* & *Che*, ſelon Confucius, ſont pour le *Chang-ti* ; ainſi le Sacrifice au Ciel & à la Terre n'eſt qu'un ſeul Sacrifice fait au Seigneur du ciel & de la terre (*Chang ti*). S'il s'agiſſoit ici de quelques Eſprits particuliers qu'on honoroit quand on alloit combattre les ennemis, alors la cérémonie étoit différente de celle qui étoit faite au *Chang-ti*.

Vou vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

Le Ciel, qui aime les peuples, se conforme à ce qu'ils souhaitent. Vous tous, aidez-moi à affermir pour toujours la tranquillité (1) du Royaume; il ne faut pas en perdre l'occasion.

Section II

Au jour cinquante-cinquieme du cycle (2), le Roi fit faire alte (3) à son armée au nord de la riviere, les Princes & les Seigneurs étoient à la tête de leurs corps. Le Roi voyant les troupes assemblées, les encouragea, & leur donna ses ordres en ces termes :

Vous qui venez du pays occidental, écoutez ce que j'ai à vous prescrire.

J'ai oui dire qu'un homme de bien s'exerce chaque jour dans la pratique de la vertu, & qu'il ne se lasse jamais; que les méchants au contraire s'exercent tous les jours dans le mal, & qu'ils ne s'en lassent jamais. Cheou; Roi de Chang, fait tous les jours de nouveaux efforts, & se livre à toutes sortes d'excès; il abandonne les respectables vieillards pour se lier avec des scélérats, pour s'adonner au vin & aux femmes, il en résulte beaucoup de cruautés. Les Officiers inférieurs l'imitent; ils s'unissent entr'eux; on ne voit que vengeances, abus d'autorité, & des querelles, qui produisent des accusations & des meurtres. Les innocents ont été obligés d'avoir recours au Ciel, & leur vertu justement opprimée, leur a fait pousser des cris qu'il a entendus.

---

(1) Le *Tong-kien-kang-mou* désigne la premiere année du regne de Vouvang par les caracteres *Ki-mao*. Ce sont ceux de l'an 1122 avant Jesus-Christ, & ceux de la seizieme place dans le cycle de 60. Mais après avoir examiné les points fondamentaux de la Chronologie Chinoise, je crois que l'année 1111 avant Jesus-Christ est la premiere année du regne de *Vou-vang*,

(2) Ce jour est nommé *Vou-ou ;* ici on ne marque aucune lune, mais dans le Chapitre *Vou-tching* on verra que c'est la premiere lune.

(3) *Vou-vang* passa le *Hoang-ho* à *Mong-tsin* pour entrer dans le Chen-si au nord du *Hoang-ho.* Il venoit avec ses troupes de la Province du Chen-si, qui est à l'occident de Mong-tsin.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou chou.
1050.
1045.
avant J. C.

Le Ciel aime les peuples, & un Roi doit se conformer au Ciel. Kie, Roi de la Dynastie de Hia, n'avoit pas obéi au Ciel; & avoit infecté l'Etat du venin de sa méchanceté, c'est pourquoi le Ciel a secouru Tching-tang & l'a chargé de détruire Kie.

Les crimes de Kie ne sont pas cependant aussi grands que ceux de Cheou. Celui-ci a chassé son frere aîné (1), qui étoit doué d'une grande sagesse: il a fait souffrir une mort cruelle à ceux de ses Ministres (2) qui lui faisoient des représentations: il a osé dire qu'il avoit l'ordre du Ciel, qu'il n'étoit pas nécessaire d'être grave ni réservé, que les sacrifices & les cérémonies n'étoient d'aucune utilité, & que la rigueur & la cruauté ne pouvoient lui faire aucun mal. Le miroir n'est pas loin! Examinez le Roi de la précédente Dynastie Hia. Le Ciel me destine pour avoir soin des Peuples; cette destination est conforme à mes songes, & le Pou (3) la confirme: voilà un double présage. Si on en vient à un combat avec le Roi de Chang, certainement je serai vainqueur.

Cheou a une infinité de gens à son service, mais tous ont de médiocres talents: ils n'ont ni le même cœur ni la même vertu. Les Officiers dont je me sers sont au nombre de dix (4), & n'ont qu'un cœur & qu'une vertu. Cheou n'emploie que ses parents & ses alliés, mais les parents doivent-ils être préférés aux sages?

Le Ciel (5) voit ce que les peuples voient, & il entend ce

---

(1) Le frere aîné de *Cheou* étoit *Ouei-tse* dont on a parlé.

(2) On indique la mort de *Pi-kan*. Selon la Géographie Chinoise le tombeau de *Pi-kan* se voit près de Yen-ché dans le District de Ho-nan-fou du Ho-nan.

(3) Pour le *Pou*, voyez le Chapitre *Ta-yu-mo*. *Vou-vang* veut faire entendre que le *Pou* & ses songes lui ont fait connoître les ordres du Ciel.

(4) On ne sait quels sont les Grands ou les Officiers dont on Parle.

(5) On peut remarquer dans tous ces textes la doctrine du *Chou-king* sur la connoissance & l'autorité attribuée au Ciel. Cette doctrine se verra encore bien nettement énoncée ailleurs.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tſou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

qu'ils entendent. Tout le monde ſe réunit pour me blâmer ; il faut donc que je marche.

En répendant par-tout la terreur de mes armes, en entrant ſur les frontieres de Cheou, en réprimant ſa malice & ſa cruauté, j'acquerrai, par ma victoire, la même gloire qu'eut autrefois Tching-tang.

Vous qui êtes à la tête des corps de troupes, ſoyez attentifs : ne ſoyez pas ſans crainte, il vaut mieux ſe défendre que de mépriſer ſes ennemis. Les peuples ſont auſſi effrayés que ſi l'on alloit briſer leur tête. Hélas ! n'ayez qu'un eſprit & qu'un cœur ; achevons ce que nous avons commencé, & que notre ouvrage ſubſiſte éternellement.

Section III.

Le jour ſuivant le Roi fit la revue de ſes ſix corps de troupes & leur publia ſes ordres.

Vous, dit-il, qui m'avez ſuivi du pays occidental, & qui êtes ſi ſages, écoutez : la Loi du Ciel ſe fait clairement entendre & connoître, ſes différents articles ſont clairs. Aujourd'hui le Roi de Chang ne fait aucun cas des cinq devoirs (1), & les viole ſans crainte, quand il le juge à propos : le Ciel l'a rejetté, les peuples le haïſſent & ſe plaignent hautement de lui.

Il a fait couper les jambes à ceux qui le matin avoient paſſé la riviere à gué. Il a fait ouvrir le cœur de ceux que la vertu rendoit reſpectables ; par ſes cruautés, & par les tourments qu'il a fait ſouffrir, il a réduit tous ſes ſujets au déſeſpoir. Il a donné ſon eſtime & ſa confiance à des ſcélérats, & a caſſé ceux que leur mérite avoit élevés aux premieres charges. Il a foulé aux pieds les loix de l'Etat, & a fait mettre en priſon ceux qui étoient diſtingués par leur ſageſſe ; il a laiſſé dépérir les lieux où ſe font les ſacrifices Kiao (2) & Che. Il n'a point fait de cérémonies dans la Salle des Ancêtres : pour

(1) Les cinq devoirs dont on parle, ſont les enſeignemens du Chapitre *Chun-tien*.

(2) Les Sacrifices *Kiao* & *Che* ſont pour honorer le *Chang-ti*.

complaire à une femme (1) qu'il aime, il a eu recours à des moyens extraordinaires & à des artifices (2). Le Souverain Seigneur (Chang-ti), qui ne s'est pas uni à lui, a résolu sa perte. Soyez-moi donc sincerement attachés, il faut que nous exécutions les ordres du Ciel.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116.

Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Les Anciens disoient cette maxime: celui qui me traite bien est mon maître; celui qui me maltraite est mon ennemi. Cet homme abandonné du Ciel, ne suit que des voies de rigueur; il est notre ennemi, & le sera toujours. Les Anciens ont encore dit: celui qui veut faire fleurir la vertu, recherche ce qui peut l'augmenter, & celui qui veut abolir le vice, en examine le principe. Moi, quoique foible, je me mets à votre tête pour détruire votre ennemi: appliquez-vous à bien faire; que chacun de vous fasse de nouveaux efforts afin que votre Prince réussisse. Je donnerai de grandes récompenses à ceux qui se seront signalés, mais je punirai exemplairement ceux qui n'auront fait aucun effort.

L'éclat de mon illustre pere est semblable à celui du soleil & de la lune qui se répand de toutes parts: il brilla d'abord dans les pays occidentaux (3), & notre Royaume de Tcheou devint maître de beaucoup d'autres pays (4).

Si je remporte la victoire sur Cheou, elle ne viendra pas de mon courage, mais de la vertu de mon illustre pere: si je suis vaincu, ce sera ma faute & non pas la sienne.

---

(1) Cette femme, que *Cheou* aimoit, est *Tan-ki* ou *Ta-ki.* L'ancien Livre *Koue yu* dit que cette femme fut la cause de sa perte & de celle de la Dynastie *Chang.*

(2) On fait allusion à quelques sortileges, &c.

(3) Les Pays occidentaux sont ceux où sont les Villes & Dépendances de Si-gan-fou & Fong-tsiang-fou du Chen-si.

(4) Les Pays dont on parle sont les petits Etats qui avoient leurs Princes dépendans du Roi.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

CHAPITRE II.

INTITULÉ

MOU-CHI.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre signifie ordres donnés dans la plaine de Mou-ye, où toutes les troupes étoient assemblées. Vou-vang les exhorte encore à combattre Cheou, en leur représentant la conduite de ce Prince. Le Kang-mo place ce discours à la deuxieme lune de la treizieme année de Vou-vang. Ce Chapitre est dans les deux textes.

AU premier jour du cycle (1), de grand matin, le Roi arriva à Mou-ye (2), vaste campagne du Royaume de Chang. En donnant ses ordres, il tenoit de sa main gauche une hache où l'or brilloit, & de sa droite il portoit élevé un étendard blanc, & s'en servoit pour donner les signaux. Que vous venez de loin, dit-il alors, hommes d'occident!

Vous, Seigneurs héréditaires des Royaumes voisins, & vous qui êtes préposés au gouvernement des affaires, vous Se-tou (3), Se-ma (4), Se-kong (5), Ya-lu (6) & Che-chi (7). Vous qui

(1) Exprimés par *Kia-tse*: ces caracteres sont ceux de la premiere place dans le cycle de 60. Ici il s'agit d'un jour du cycle de 60 jours. C'est de ces deux caracteres *Kia-tse* que le cycle de 60 a pris le nom de *Kia-tse*.

(2) *Mou-ye* est dans le District de *Ouei-hoei-fou* du Ho-nan au nord du *Hoang-ho*.

(3) Le *Se-tou* avoit soin de l'instruction des Peuples.

(4) Le *Se-ma* commandoit les Troupes.

(5) Le *Se-kong* avoit l'intendance sur les terres & sur les ouvrages publics.

(6) Les *Ya-lu* étoient les grands & les petits Officiers.

(7) Les *Che-chi* étoient les Officiers de la garde du Roi.

êtes à la tête de mille hommes, vous qui commandez cent hommes.

Vous qui êtes venu des pays de Yong (1), de Chou, de Kiang, de Meou, de Ouei, de Lou, de Peng & de Pou.

Elevez vos lances, préparez vos boucliers ; j'ai des ordres à vous donner.

Selon les Anciens, continua le Roi, la poule ne doit pas chanter ; si elle chante, la famille est perdue.

Aujourd'hui Cheou, Roi de Chang, ne suit que les avis d'une femme (2) ; c'est elle qui fait tout, & il ne se met nullement en peine des sacrifices ni des cérémonies ; c'est pourquoi rien ne lui réussit. Il a des oncles paternels (3), des freres aînés de pere & de mere, au lieu de les avancer il les abandonne, pour faire venir de tous côtés des gens qui méritent l'exil & les supplices. C'est en eux cependant qu'il met sa confiance ; c'est à eux qu'il donne les emplois ; il en fait ses Ministres, ses Grands & ses Officiers ; aussi le peuple est-il traité cruellement, aussi les désordres & les fourberies regnent-ils dans la Cour de Chang.

Aujourd'hui, moi Fa (4), j'exécuterai respectueusement les ordres du Ciel. Dans le combat que nous allons livrer, après six ou sept pas, arrêtez-vous & remettez-vous en rang ; redoublez vos efforts.

Après quatre, cinq, six & sept attaques, arrêtez-vous, & remettez-vous en rang ; redoublez vos efforts.

---

(1) *Yong*, *Chou*, &c. sont des pays qu'on dit être situés au sud-ouest, par exemple, dans le Se-tchouen, & dans le Yun-nan. [J'ajouterai à ces observations du P. Gaubil, que tous ces peuples dans le texte portent le nom de *Y*, c'est-à-dire, *barbares* ; ainsi cette conquête de la Chine, faite par Vou-vang, est une conquête faite par des étrangers de l'occident de la Chine. Il y avoit encore quelques autres peuples & des Chinois].

(2) On voit que Vou-vang parle de *Tan-ki*, Maîtresse ou Concubine de Cheou.

(3) On voit aussi que Vou-vang indique *Ouei-tse*, frere aîné de Cheou. Selon plusieurs, *Pi-kan* & *Ki-tse* étoient oncles paternels.

(4) *Fa* est le nom du Roi Vou-vang.

VOU VANG. Dans cette campagne de Chang, combattez vaillamment comme des tigres & des ours (1) ; ne faites aucun mal à ceux qui viendront se soumettre & servir nos gens d'occident : redoublez vos efforts.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Quiconque ne fera pas attention à ce que j'ai dit, & marquera de la lâcheté, sera puni.

(1) [Dans le texte il est parlé de deux especes de tigres & de deux especes d'ours. Les deux tigres sont le *Hou* & le *Pi* ; les deux ours sont le *Hiong* & le *Pi*. Le caractere *Pi* est différent du précédent].



CHAPITRE III.

INTITULÉ

VOU-TCHING.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre souffre quelques difficultés dans l'ordre des paragraphes. Le P. Gaubil les a remis conformément aux événements, & je n'ai pas cru devoir changer l'ordre qu'il a suivi; cependant, afin que ceux qui voudroient comparer cette traduction avec le texte, j'ai numéroté les paragraphes, & voici l'ordre du texte. Les paragraphes II & III sont dans le texte VI & VIII, le IV est la continuation du VIII, le V est le II, le VI & le VII sont les IV & III, les VIII & IX sont les V & VII, enfin le X est le IX dans le texte. Ce Chapitre contient l'histoire de toute l'expédition de Vou-vang contre Cheou, & la conquête qu'il fait du Royaume; c'est ce que signifie le titre de Vou-tching; Vou *désigne une* guerre, & tching *signifie* fin, chose consommée; *sur la fin du Chapitre on fait connoître les succès de la sage administration du nouveau Roi. Ce Chapitre n'est que dans le vieux texte, & l'on soupçonne qu'il a été altéré en quelques endroits.*

I. LE vingt-neuvieme jour (1) de la premiere lune, le lendemain (2) du jour où la lune est obscurcie, le Roi étoit parti

(1) En chinois *Gin-chin* caracteres qui désignent le vingt neuvieme jour du cycle de 60.

(2) Il s'agit du second jour de la premiere lune.

Vou-vang. de Tcheou (1) pour aller attaquer & soumettre le Royaume de Chang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J.C.

II. Il avoit averti l'auguste Ciel, le Heou-tou (2), les célebres Montagnes qu'il avoit vues en passant, & les grandes Rivieres, des crimes du Roi Chang, en leur adressant ainsi la parole : moi, Fa, Roi de Tcheou, arriere petit-fils de celui qui avoit une si grande vertu, je vais châtier le Roi de Chang. Ce Prince, contre toutes les loix, prive cruellement les peuples des choses que le Ciel a faites pour eux ; il protege & soutient les scélérats, ainsi que ceux qui ont mérité l'exil & les supplices. Ces scélérats vivent en sûreté sous lui, comme des poissons cachés au fond d'un profond étang, & comme des bêtes féroces dans de grandes & épaisses forêts. Moi, qui suis si peu de chose, ai eu le bonheur d'avoir des gens sages & vertueux ; nous nous sommes conformés avec respect aux ordres du Souverain Seigneur (Chang-ti), pour dissiper de pernicieux complots. Les peuples de Hoa, de Hia (3), de Man (4) & de Me, me sont attachés.

III. O vous, Esprits, soyez-moi propices, & qu'il ne m'arrive rien qui puisse vous déplaire ni vous couvrir de honte (5) !

IV. Au cinquante-cinquieme jour (6) du cycle, l'armée (7), qui étoit passée à Mong-tsin, fut, au soixantieme jour (8), rangée dans la plaine du Royaume de Chang, & on attendit

(1) *Tcheou* est dans le district de Si-gan fou.

(2) *Heou* signifie *Prince*, *gouverner* ; & *Tou* signifie *terre*.. Si *Heou-tou* ne signifie pas ici le nom d'un Esprit particulier, on peut dire que Heou-tou est le même que l'auguste Ciel & le Chang-ti. Ainsi *auguste Ciel heou-tou* signifieroit auguste Ciel gouvernant la terre, ou Esprit du ciel & de la terre, ou Seigneur du ciel & de la terre. J'ai déja dit que le culte des Esprits est de la premiere antiquité à la Chine.

(3) *Hoa* & *Hia* sont des noms des Chinois.

(4) *Man* & *Me* sont des noms d'étrangers.

(5) [Tout ce préambule dans le *Kang-mo* est placé au commencement de l'expédition de Vou-vang].

(6) Ce jour est nommé *Vou-ou*.

(7) On voit assez qu'il s'agit de la même armée & de la même année que dans les Chapitres *Tai-chi* & *Mou-chi*.

(8) Nommée *Kouei-hay*.

l'ordre

l'ordre admirable du Ciel. Au premier jour du cycle (1), Cheou (Roi de Chang), dès le matin, & avant le lever du soleil, se mit à la tête de son armée, aussi nombreuse que les arbres d'une forêt. Les deux armées se trouverent en présence à Mou-ye ; celle de (Cheou) ne combattit pas contre nous ; mais les soldats qui étoient au premier rang tournerent leurs armes (contre eux-mêmes) ; on vit couler des ruisseaux de sang, sur lesquels flottoient des branches & des piéces de bois : une fois on s'arma & cette fois seule décida du sort de l'Empire. On remit le Gouvernement de Chang sur l'ancien pied ; on fit sortir Ki-tse de prison ; on fit à Pi-kan une sépulture, à laquelle on mit des marques pour la reconnoître. On alla saluer Chang-jong (2) dans son village ; on distribua l'argent & les effets qui se trouverent dans Lou-tai (3), on tira les provisions de Ku-kiao ; on fit de grandes largesses dans tout l'Empire, & les peuples témoignerent beaucoup de joie de se voir soumis au Roi de Tcheou.

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116.

Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

V. A la quatrieme lune, la clarté (4) ayant paru, le Roi partit du Royaume de Chang & alla à Fong (5) : il congédia les troupes, & gouverna en paix. Il renvoya les chevaux au sud de la montagne Hoa (6), & les bœufs à la campagne de Tao-lin (7), en avertissant tout le Royaume qu'ils ne serviroient plus (pour les armées).

---

(1) Nommé *Kia-tse*, qui est le premier d'un nouveau cycle.

(2) *Chang-jong* étoit un Sage exilé par le Roi Cheou.

(3) *Lou-tai* & *Ku kiao* so t les noms des lieux où étoient les Trésors & les Magasins du Roi Cheou.

(4) Les Inrerpretes disent que cette expression *la clarté parut* désigne le troisieme jour de la lune. En comparant les jours de la premiere lune du premier paragraphe avec les jours de la quatrieme lune du quatrieme paragraphe, on voit qu'il y eut entre ces deux lunes une lune intercalaire.

(5) *Fong* est dans le District de Si gan fou du Chen-si.

(6) *Hoa* est la montagne qui porte encore ce nom près du Hoang-ho dans le District de Si gan fou.

(7) *Tao-lin* est à l'orient de Hoa : on dit que c'est Tong-kouan, fameux passage sur les confins du Chen-si, & du Ho-nan près du Hoang ho.

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

VI. Après la pleine lune (1), les Seigneurs héréditaires des Principautés, les Grands & les Officiers reconnurent Tcheou pour leur Maître.

VII. Au quarante-quatrieme jour du cycle (2) on fit la cérémonie dans la Salle des Ancêtres de Tcheou; les Grands du Royaume s'empresserent à l'envi de tenir les instruments pour cette cérémonie. Après trois jours, c'est-à-dire, au quarante-septieme jour du cycle (3), on brûla du bois (4), on regarda en haut de tous côtés (5), & on annonça, en grande pompe, la fin de l'expédition militaire.

VIII. Le Roi dit, Grands du Royaume, écoutez : le Roi prédécesseur (6) fonda notre Royaume, Kong-lieou (7) l'agrandit, & donna un nouveau lustre à l'ouvrage de ses prédécesseurs. Tai-vang (8) fut le premier qui porta le titre de Roi. Vang-ki fut très attentif à l'honneur de la Famille Royale : mon illustre pere Ven-vang se rendit recommandable par de grandes actions & par des services considérables : le Ciel le chargea de ses ordres & ce Prince donna par-tout des marques de son amour pour les peuples; les grands Royaumes le redouterent, & les

---

(1) Les caracteres qui expriment la pleine lune désignent l'obscurité qui commence à se former sur le corps de la lune.

(2) Nommé *Ting-ouei*.

(3) Nommé *Keng-su*.

(4) En brulant du bois, c'étoit sacrifier au Ciel, disent les Interpretes.

(5) Le caractere Ouang, qui signifie *espérer, regarder en haut*, exprime ici l'honneur qu'on rendoit aux Esprits des montagnes & des rivieres.

(6) Le Roi prédécesseur est *Heou-tsi*, Chef de la Dynastie de Tcheou. L'Histoire *Tong-kien-kang-mou* dit que *Heou-tsi* fut fait Prince de *Tai* l'an 2277 avant J. C. la quatre-vingt-unieme année du regne de *Yao* dont il étoit frere. Tai est dans le District de Vou-kong-hien, Ville dépendante de Si-gan-fou du Chen-si.

(7) *Kong lieou*, un des ancêtres de Vou-vang, vivoit sous *Kie*, dernier Roi de la Dynastie *Hia*. L'Habitation de Kong-lieou étoit à Pin. Ce lieu n'est pas loin de Pin tcheou du District de Si-gan fou.

(8) *Tai-vang*, bisayeul de Vou vang, donna à son Domaine le titre de *Tcheou*. L'an 1327 avant Jesus-Christ cette Cour de Tcheou étoit près de Tai, ancien Domaine de Heou-tsi. Le livre classique *Chi-king* dit de belles choses sur Heou-tsi & les autres ancêtres de Vou-vang.

petits eurent confiance en sa vertu. Après neuf ans (1) il laissa son grand ouvrage, sans avoir pu y mettre la derniere main; mais tout foible que je suis, j'ai suivi ses vues & ses projets.

Vou-vang.

Kang mo. 1122. 1116. Tsou chou. 1050. 1045. avant J. C.

IX. Par respect pour l'ordre absolu du Ciel, j'allai vers l'orient pour châtier les méchants: je mis la tranquillité par-tout; c'est pourquoi tous les peuples, hommes & femmes, venoient offrir des piéces de soie noires & jaunes dans des coffres, & louoient notre Royaume de Tcheou: touchés du bonheur dont le Ciel les favorisoit, ils voulurent être sujets du Royaume de Tcheou.

X. On établit cinq dignités (2); la division des appanages fut de trois especes; les charges ne furent données qu'à des gens sages, les affaires furent mises entre les mains de ceux qui pouvoient les régir. On donna au Peuple cinq grands documents (3). On eut grand soin de fournir abondamment des vivres; on fit garder le deuil & respecter les Sacrifices & les cérémonies; la bonne foi & l'équité régnerent: on rechercha les gens capables, on récompensa le mérite; alors ce Prince gouverna avec la même facilité qu'il auroit tourné sa main.

---

(1) Le commencement des neuf ans dont parle ce Paragraphe, est la premiere année du regne attribué à *Ven-vang*; mais quand il mourut, le Roi *Cheou* étoit encore sur le Trône; & Vou-vang a été mis par l'Histoire premier Roi de Tcheou.

(2) Les Dignités étoient celles de *Kong*, de *Heou*, de *Pe*, de *Tse* & de *Nan*. Les *Kong* & *Heou* étoient maîtres d'un pays de 100 li; les *Pe* avoient 70 li; les *Tse* & les *Nan* avoient 50 li. C'est ce que dit *Meng-tse*. Dans le Chapitre *Yu-kong* on a vu que la connoissance du li dépendoit de celle du pied. Le pied dont on se servoit du tems de *Vou-vang* étoit plus petit que celui de *Yu*. A en juger par les figures qui restent, le pied de *Vou-vang* contenoit 7 pouces 4 lignes 2 tiers de notre pied-de Roi.

(3) Les cinq grands documens sont les cinq enseignemens dont on a parlé dans le Chapitre *Chun-tien*.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

HONG-FAN.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre nommé Hong-fan, c'est-à-dire, grande *ou* sublime regle, *est un monument de la science & de la doctrine des anciens Chinois. C'est tout à la fois un Traité de Physique, d'Astrologie, de Divination, de Morale, de Politique & de Religion, que Ki-tse, dont nous avons déja parlé, fait connoître au Roi Vou-vang. Les Chinois pensent, comme on le verra dans ce Chapitre, que ce Traité fut refusé par le Ciel à Kuen, à cause de sa désobéissance, & qu'il fut donné à son fils Yu, à cause de ses vertus. Il ressemble assez à celui d'Ocellus Lucanus; mais il est plus ancien, puisque Confucius, né l'an 550 avant J. C., n'a fait que nous le conserver. Le Prince Ki-tse, à qui on le rapporte ici, vivoit, comme on le voit, sous Vou-vang. Ainsi voilà le plus ancien Ouvrage de cette espece qui nous soit connu; il est très obscure & très difficile à entendre. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

A la treizieme année (1) le Roi interrogea Ki-tse.

Il lui dit: oh! Ki-tse, le Ciel a des voies secrettes par lesquelles il rend le peuple tranquille & fixe. Il s'unit à lui pour l'aider à garder son Etat. Je ne connois point cette regle (2): quelle est-elle?

(1) On a parlé de cette treizieme année dans le premier Chapitre de cette quatrieme Partie: c'est ici la même difficulté.

(2) Cette régle fondamentale est la droite raison, la conscience, la

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Ki-tse répondit : j'ai oui dire qu'autrefois Kuen (1) ayant empêché l'écoulement des eaux de la grande inondation, les cinq Hing (2) furent entierement dérangés ; que le Seigneur (Ti) (3), qui en fut indigné, ne lui donna pas les neuf regles du Hong-fan ; que ce Kuen, abandonnant la regle fondamentale, fut mis en prison, & mourut misérablement ; mais qu'Yu (4), qui lui succéda, reçut du Ciel ces neuf regles, & qu'alors la regle fondamentale fut en vigueur.

La premiere regle du Hong-fan est ce que l'on nomme les cinq Hing ; la seconde, est l'attention dans les cinq occupations ; la troisieme, est l'application aux huit regles du Gouvernement ; la quatrieme, est l'accord dans les cinq périodes ; la cinquieme, est l'usage du but ou *terme*, ou *milieu* du Maître Souverain ; la sixieme, est la pratique des trois vertus ; la septieme, est l'intelligence dans l'examen de ce qui est douteux ; la huitieme, est l'attention à toutes les apparences qui indiquent quelque chose ; la neuvieme, est la recherche des cinq félicités, & la crainte des six malheurs (5).

1°. Les cinq Hing sont, 1. l'eau, 2. le feu, 3. le bois, 4. les métaux, 5. la terre. L'eau est humide & descend ; le feu brûle & monte ; le bois est courbe & se redresse ; les métaux se fondent & sont susceptibles de changements ; la terre est propre aux se-

---

lumiere naturelle. *Kong-ing-ta*, fameux Interprete des Livres classiques, qui vivoit sous *Tai-tsong*, Empereur des *Tang*, & dont les Commentaires furent publiés l'an de Jesus-Christ 640, s'est fort étendu sur ce Paragraphe. Il dit que l'homme a reçu du Ciel son corps & son ame spirituelle ; que tout ce qu'il a, dans quelque état qu'il soit, lui vient du secours du Ciel ; qu'il y a une raison immuable qu'on connoît, si on la suit on est heureux, si on l'abandonne on est malheureux. Or, dit-il, le Ciel nous aide à suivre en tout cette raison immuable, c'est pourquoi il nous aide à garder notre état.

(1) *Kuen* est le pere du Roi *Yu* : on en a parlé dans les Chapitres *Yao-tien* & *Chun-tien*.

(2) Les cinq *Hing* sont l'eau, le bois, la terre, le feu, les métaux, cinq choses nécessaires à la vie.

(3) Le *Ti* est le *Chang-ti*.

(4) *Yu* est le Roi *Yu*, fils de *Kuen*.

(5) Dans les textes suivants on expliquera toutes ces regles.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

mences & aux moissons. Ce qui descend & est humide, a le goût du sel; ce qui brûle & s'éleve, a le goût amer, ce qui se courbe & se redresse, est acide; ce qui se fond & se transforme, est d'un goût piquant & âpre; ce qui se seme & se recueille, est doux.

2°. Les cinq occupations ou affaires sont, 1. la figure extérieure du corps, 2. la parole, 3. la vue, 4. l'ouie, 5. la pensée. L'extérieur doit être grave & respectueux, la parole doit être honnête, la vue doit être distincte, l'ouïe doit être fine, la pensée doit être pénétrante. Si l'extérieur du corps est grave & respectueux, on est respecté; si la parole est honnête, on garde les regles (de son état); si la vue est distincte, on a de l'expérience; si l'ouïe est fine, on est en état de concevoir & d'exécuter de grands projets; si la pensée est pénétrante, on est parfait (1).

3°. Les huit regles du Gouvernement sont, 1. les vivres, 2. les biens (2), 3. les Sacrifices & les cérémonies, 4. les Se-kong (3), 5. les Se tou (4), 6. les Se-keou (5), 7. la maniere de traiter les Etrangers, 8. les armées.

4°. Les cinq Périodes (6) sont, 1. l'année, 2. la lune (7),

---

(1) [*Ching*, c'est le juste ou le sage. On suppose ici qu'il faut réunir toutes ces vertus pour former un sage de cette espece].

(2) Le caractere *ho* que je rends par *biens*, &c. exprime généralement tout ce qui contribue à rendre les gens aisés & riches, comme les denrées, le commerce, la monnoie; en un mot, ce qui peut entrer dans le commerce.

(3) Le *Se-kong* ou *Su-kong* avoit soin des Palais, maisons, digues, chemins, &c.

(4) Celui qui avoit soin de l'instruction des peuples s'appelloit *Se-tou* ou *Su-tou;* il devoit avoir soin que chacun sût sa Religion & les devoirs de son état.

(5) Celui qui avoit soin de faire punir les fautes s'appelloit *Se-keou* ou *Su-keou.* [Le caractere *Su* qui entre dans le nom de ces dignités, est écrit par les Missionnaires, tantôt *sse* ou *se*, & tantôt *su;* c'est un *u* qui tourne vers l'*e*, comme *seu*; il faut distinguer cet *u* d'avec l'*u* qui se prononce *ou*].

(6) Le caractere Chinois que je rends par période est *Ki;* il exprime les Chroniques & les Annales; il exprime aussi une révolution des astres, des cycles & des années. Il peut exprimer un point fixe pour la Chronologie & l'Astronomie. Il exprime ce qui sert à calculer & marquer les points principaux de diverses parties des Mathématiques.

(7) [*La lune* désigne aussi le mois, & *le soleil* le jour].

3. le ſoleil, 4. les étoiles, les planetes & les ſignes, 5. la méthode de calculer (1).

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

5°. Le terme du Souverain, (ou le milieu du Souverain) (2), eſt que ſi le Souverain fait voir dans ſa propre perſonne ce juſte milieu, il ſe procure les cinq félicités (3), & il les procure enſuite aux Peuples. Ceux-ci gardant le juſte milieu qu'ils trouveront dans vous, vous le feront toujours conſerver.

Lorſque parmi les Peuples on ne voit pas de liaiſons criminelles, de mauvais complots ni des mœurs corrompues, c'eſt parceque le Prince ſait garder ce juſte milieu.

Lorſque parmi les Peuples il y en a qui ont de la prudence, qui travaillent beaucoup, & qui ſont ſur leurs gardes, vous devez les favoriſer. S'il y en a qui ne peuvent parvenir exactement à ce juſte milieu, mais qui ne font pas de fautes, vous devez auſſi

---

(1) La méthode du calcul dont il s'agit eſt la ſcience de l'Aſtronomie néceſſaire pour le Calendrier; c'eſt ſur-tout ici qu'il faut bien diſtinguer le texte du Chou-king de celui des Interpretes. Ce qu'on a vu dans les Chapitres *Yao-tien*, I de la premiere partie, *Yu-kong*, le I, & *Yn-tching*, le IV de la ſeconde, ſuppoſe des connoiſſances des Mathématiques, & même des connoiſſances aſſez étendues. L'Hiſtoire de l'Aſtronomie nous aſſure d'ailleurs qu'avant Yao il y avoit des Aſtronomes en charge, qu'il y en avoit ſous les Dynaſties *Hia* & *Chang*; on a encore des reſtes des catalogues d'étoiles de ces deux Dynaſties : au tems de Ki-tſe, Tcheou-kong frere de Vou vang, étoit Aſtronome. La même Hiſtoire de l'Aſtronomie nous apprend que Ven-vang, pere de Vou-vang avoit un Obſervatoire; que Kong-lieou, un des ancêtres de Vou-vang, obſervoit, ſur la fin de la Dynaſtie de Hia, les diverſes ombres du ſoleil; cela étant, il ne faut pas être ſurpris de ce que Ki-tſe dit ici ſur ce qui a rapport à l'Aſtronomie.

(2) Le Souverain eſt déſigné par le caractere *Hoang*, & le milieu dont on parle, eſt exprimé par le caractere *Kie*; or Kie ſignifie un *pivot*, un *pole*, & un *terme*; & ici, par métaphore, il exprime l'*exemple*, le *modele*, *un objet à imiter*. Ce milieu n'eſt autre choſe que le ſouverain bien, la droite raiſon. Dans le ſens du Chou-king, un Souverain eſt celui qui tient la place du Ciel pour gouverner & enſeigner les hommes; il doit être le modele ſur lequel les peuples doivent ſe former. Il faut donc que le Roi commence par garder ce milieu & par ſe conformer à cette loi éternelle & immuable; c'eſt par cet endroit qu'il doit ſe faire voir aux peuples; c'eſt pour cela qu'un Roi ſage eſt comparé, par Confucius, au pole du Ciel, autour duquel toutes les étoiles tournent ſans ceſſe.

(3) On verra plus bas ces cinq félicites.

Vou vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

les recevoir & les traiter avec bonté : voyant que vous êtes content d'eux, ils font des efforts pour être vertueux ; ne laissez pas ces efforts sans récompense. C'est ainsi que les sujets garderont ce juste milieu, qui est celui que doit chercher un Roi.

Ne soyez pas dur à l'égard de ceux qui sont sans appui, & ne faites paroître aucune crainte à l'égard de ceux qui son riches & puissants.

Si vous faites ensorte que les hommes qui ont du mérite & des talents se perfectionnent dans leur conduite, votre Royaume sera florissant. Si vos Officiers ont de quoi vivre, ils feront le bien ; mais si vous n'encouragez pas les familles à aimer la vertu, on tombera dans de grandes fautes ; si vous récompensez des gens sans mérite, vous passerez pour un Prince qui se fait servir par ceux qui sont vicieux.

Peuples (1), ne suivez pas une voie écartée, & qui n'est pas unie : imitez la droiture & l'équité de votre Roi. Dans ce que vous aimez & dans ce que vous haïssez, conformez-vous à la loi & à la conduite de votre Prince ; ne vous en écartez pas ; sa loi est juste & équitable ; ne violez pas les regles, ne vous en écartez pas ; la route que le Roi tient est droite ; unissez-vous & conformez-vous au juste milieu.

Ces préceptes sur l'auguste milieu (2) sont la regle immuable, & renferment de grandes instructions ; ils sont la doctrine même du Seigneur (Ti) (3).

---

(1) Il s'agit ici d'un Roi qui suit en tout cette loi immuable du Ciel. Ces paroles sont d'une chanson que Ki tse vouloit que tout le monde apprît. On ne dit pas de quel tems avant Ki-tse est cette chanson ; elle est peut-être de la premiere antiquité.

(2) Le milieu dont on parle est toujours exprimé par le terme *kie*, en Chinois, qui veut dire *pole, objet extrême, extrémité*, & c'est la droite raison que nous devons toujours avoir en vue comme regle constante de notre conduite. Ce milieu est ainsi exprimé, *le terme de l'Auguste*, ou *le terme de la Majesté suprême*. On veut dire que ce terme vient de l'Auguste Ciel, du Chang-ti, & que le Roi qui tient la place du Ciel, doit toujours avoir en vue ce terme ou cet objet.

(3) Le caractere *Ti, Dominus*, désigne ici le Ciel ou le Chang-ti, selon les Interpretes. Vou vang, par le conseil de Ki-tse, doit faire ap-

Si

Si tous les peuples prennent ces paroles pour la vraie doctrine qu'ils doivent connoître, & pour la regle de conduite qu'ils doivent suivre, afin de se rapprocher de la lumiere du fils du Ciel : ils diront le Ciel a pour nous l'amour d'un pere & d'une mere, il est le maître du monde.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou chou. 1050. 1045. avant J. C.

6°. Les trois vertus sont, 1. la droiture, 2. l'exactitude & la sévérité dans le Gouvernement, 3. l'indulgence & la douceur. Quand tout est en paix, la seule droiture suffit; s'il y a des méchants qui abusent de leur puissance, il faut employer la sévérité; si les peuples sont dociles, soyez doux & indulgent; mais il faut encore de la sévérité à l'égard de ceux qui sont dissimulés & peu éclairés, & de la douceur à l'égard de ceux qui ont l'ame grande & l'esprit élevé.

Le Maître Souverain seul a droit de récompenser, de punir & d'être servi magnifiquement à table.

Si les sujets (1) récompensent, punissent & sont servis magnifiquement, leurs Familles & leurs Royaumes périront. Si les Officiers ne sont pas droits ni équitables, le reste du peuple donnera dans des excès.

7°. Dans l'examen des cas douteux, on choisit un homme pour le Pou (2) & pour le Chi; on le met en charge; il examine ce Pou & ce Chi.

---

prendre au peuple la chanson comprise dans le paragraphe précédent; pour l'animer à le faire, Ki-tse dit à Vou-vang que la doctrine de cette chanson est celle du Ciel, &, selon le Chou-king, le Roi est celui qui, à la place du Ciel, doit instruire les peuples & les gouverner. Son titre de *Tien-tse* (fils du Ciel), est venu de ce principe.

(1) Pour entendre ces paroles, il faut se ressouvenir que la Chine avoit autrefois beaucoup de Princes ou Seigneurs Tributaires. Plusieurs de ces Etats étoient désignés par le caractere *Koue*, qui signifie Royaume. Ces Princes avoient le titre de *Tchin*, sujet. Le Maître Souverain étoit le Roi. On veut dire que l'autorité souveraine réside dans le Souverain seul, qu'il ne faut pas la diviser, qu'il ne faut pas que les récompenses que font les Grands & les Vassaux soient comme celles du Souverain. Ils ont droit de punir, mais non comme le Roi; leur table ne doit pas être servie comme celle du Souverain. Si en ces trois points les Grands & les Vassaux oublient leur devoir, les uns perdent leur Famille & les autres perdent leur Royaume.

(2) Dans le Chapitre *Ta-yu-mo*, on a parlé du *Pou*. Selon les Interpre-

Vou-vang. Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

C'est-à-dire, 1. la vapeur (1) qui se forme, 2. celle qui cesse, 3. l'obscurité ou le terne (de l'écaille), 4. les fentes isolées & celles qui se croisent & se tiennent.

Les deux prognostiques sont, 1°. le Tching (2), 2°. le Hoei.

Ce qui fait sept, dont cinq sont pour le Pou & deux pour le Tchen ; on examine les fautes dans lesquelles on pourroit tomber.

Cet homme est mis en charge pour examiner par le Pou &

tes, le Pou est l'inspection d'une Tortue qu'on brûloit. Le *Chi* est, selon les mêmes Interpretes, une herbe qu'on examinoit avec les figures du livre *Y king*. On sait que ces figures s'appellent *Koua*. Des feuilles ou filaments de l herbe, on faisoit les traits qui composent les Koua, soit les trois lignes de dessous, soit les trois lignes de dessus ; l'union de ces six lignes faisoit des Koua ; on les remuoit & on examinoit le nouveau Koua qui en résultoit. Cet examen par les Koua n'est pas dans le texte, il parle de l herbe *Chi* ; l'examen des Koua est des Interpretes. Par l'Histoire du *Tchun-tsieou*, on voit qu'au tems de Confucius la divination par les Koua étoit assez en vogue. On ne sait pas trop comment cela se faisoit ; il faut remarquer qu'il s'agit dans ce texte des cas douteux.

(1) Selon les Interpretes, la *Tortue* brûlée donnoit des indices, par les Esprits aqueux & autres que l'action du feu faisoit sortir, & par les différentes figures qu'on remarquoit sur l'écaille de cette Tortue à mesure qu'elle se brûloit. Cette liqueur & ces traits donnoient cinq sortes d'indices, selon cinq sortes de figures qu'on croyoit voir sur la Tortue. On croyoit voir la figure d'une pluie qui tombe, on croyoit voir la figure d'une pluie qui cesse & suivie d'un beau tems. On voyoit la figure d'un tems sombre, on voyoit un quartier entier de la Tortue plein de marques noires, on voyoit des lignes qui se croisoient ; par ces sortes de figures on jugeoit des indices.

(2) Les *Koua* ont deux parties, l'une inférieure, l'autre supérieure ; chacune a trois lignes, & c'est proprement un troisieme Koua, qui résulte de l'union des deux. Dans le *Tchi* on examinoit le *Tching*, ou la partie inférieure du *Koua* ; on examinoit aussi le *Hoei*, ou la partie supérieure. [L. P. Gaubil a traduit tout ce passage ; *c'est la figure de la pluie qui tombe & qui cesse, la figure d'un tems sombre, la figure d'un quartier plein de brouillards, la figure de lignes qui se croisent : c'est le Tching, c'est le Hoei.* Comme il s'agit de brûler l'écaille d'une Tortue sur laquelle se forme une vapeur, une espece de terne ou d'obscurité, & des fentes ; j'ai cru me rapprocher davantage du texte dans ma traduction].

par le Chi (1). S'il se trouve trois hommes qui usent du Tchen, on s'en tient à ce que deux de ces trois diront.

Si vous avez un doute important; examinez vous-même; consultez les Grands, les Ministres & le Peuple: consultez le Pou (2) & le Chi.

Lorsque tout se réunit à indiquer & à faire voir la même chose, c'est ce qu'on appelle le grand accord, vous aurez la tranquillité, la force, & vos descendants seront dans la joie.

Si les Grands, les Ministres & le Peuple disent d'une ma-

VOU-VANG.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou chou.
1050.
1045.
avant J. C.

(1) Ici le *Chi* s'appelle *Tchen*, mais *Tchen* peut se prendre aussi pour le *Pou*. Dans le Chapitre *Ta yu-mo* III. de la premiere Partie, on a parlé du *Tchen*.

(2) Par ce qu'on a vu jusqu'ici & ce qu'on verra dans la suite du *Pou*, *Tchen*, *Chi*, *Tortue*, il est évident que ce n'est que dans les cas douteux qu'on usoit, ou au moins qu'on devoit user, selon la doctrine Chinoise, de ces moyens. Il est clair encore qu'on prétendoit consulter quelqu'Esprit qui voit & qui connoît ce que les hommes ne sont pas en état de voir ni de connoître, & qu'enfin il s'agissoit des affaires publiques de l'Etat. Un Auteur qui vivoit du tems de Kang hi, & qui a fait en douze volumes un Ouvrage appellé *Ge-tchi*, qui est plein de critique sur les Livres Chinois, & sur d'autres points de la Litterature Chinoise, cet Auteur, dis je, parle avec beaucoup de solidité sur l'abus du *Pou* & du *Tchen*. Il assure que les Koua du livre Y-king ont été pour diriger les Peuples & non pour deviner. On voit assez que les beaux Commentaires de Confucius sur les explications des Koua, faites par Tcheou-kong & par Ven-vang, sont en partie pour préserver les Chinois du danger des divinations par les Koua. Les explications de ces Koua, faites par Ven vang & son fils Tcheou-kong, ne font pas mention de ces sortes de divinations. Pour porter un jugement certain sur les sorts des anciens Chinois, il faudroit être bien au fait de toutes les circonstances qui les accompagnoient, & des idées qu'ils avoient: or il est bien difficile d'avoir ces deux choses. Le Chef préposé au *Pou* & au *Chi*, devoit, selon les regles prescrites, être sans passion, &, par sa vertu, être en état de connoître les intentions du Ciel & des Esprits. C'est aux Savans d'Europe à comparer les sorts des anciens Chinois, ou leur ancienne divination, avec celle des autres anciens Peuples. Les Missionnaires ne sont pas ici en état de faire ces comparaisons, faute de tems & de livres; mais ils ont quelques moments pour faire savoir aux Européens ce qu'ils peuvent savoir eux-mêmes par la lecture des Livres Chinois.

Vou-vang. niere, & que vous ſoyez d'un avis contraire, mais conforme aux indices de la Tortue & du Chi, votre avis réuſſira.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Si vous voyez les Grands & les Miniſtres d'accord avec la Tortue (1) & le Chi, quoique vous & le peuple ſoyez d'un avis contraire, tout réuſſira également.

Si le Peuple, la Tortue, le Chi ſont d'accord, quoique vous, les Grands & les Miniſtres vous vous réuniſſiez pour le contraire, vous réuſſirez dans le dedans (2), mais non au dehors.

Si la Tortue & le Chi ſont contraires au ſentiment des hommes, ce ſera un bien que de ne rien entreprendre, il n'en réſulteroit que du mal.

8°. Les apparences (3) qui indiquent ſont, 1. la pluie, 2. le tems ſerein, 3. le chaud, 4. le froid, 5. le vent, 6. les ſaiſons. Si les cinq premiers arrivent exactement ſuivant la regle, les herbes & les plantes croiſſent en abondance.

Le trop & le trop peu font beaucoup de mal.

Voici les bonnes apparences: Quand la vertu regne, la pluie vient à propos; quand on gouverne bien, le tems ſerein paroît; une chaleur qui vient dans ſon tems, déſigne la prudence; quand le froid vient à propos, on juge ſainement; la perfection eſt déſignée par les vents qui ſoufflent ſelon la ſaiſon. Voici les mauvaiſes apparences: Quand les vices re-

(1) Dans le texte, le caractere de la *Tortue* eſt ſubſtitué à celui de *Pou*, qui eſt dans les autres endroits du texte.

(2) *Le dedans* ſignifie, dit-on, les Cérémonies, les Sacrifices, & *le dehors* ſignifie les expéditions militaires.

(3) Je rends par *apparences* le caractere Chinois *Tching*, n'ayant pas trouvé de mots qui puiſſent remplir toute l'étendue de celui-ci. Dans le cas préſent il ſignifie *météore*, *phénomene*, *apparence*; mais de telle maniere qu'il a rapport avec quelqu'autre choſe avec laquelle il eſt lié; un météore, un phénomene, par exemple, qui indique quelque bien ou quelque mal; c'eſt une eſpece de correſpondance qu'on paroît ſuppoſer exiſter entre les événements ordinaires de la vie des hommes & la conſtitution de l'air, ſelon les différentes ſaiſons: ce qui eſt dit ici ſuppoſe je ne ſais quelle Phyſique de ce tems-là; il eſt inutile de rapporter les interprétations des Chinois poſtérieurs, elles ſont pleines de fauſſes idées ſur la Phyſique. Peut-être auſſi *Ki-tſe* vouloit-il faire le Phyſicien ſur des points qu'il ne ſavoit pas.

gnent, il pleut sans cesse; si on se comporte légerement & en étourdi, le tems est trop sec; la chaleur est continuelle, si l'on est négligent & paresseux; de même, le froid ne cesse point, si on est trop prompt, & les vents soufflent toujours si on est aveugle sur soi-même.

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116.

Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Le Roi doit examiner attentivement ce qui se passe dans une année, les Grands ce qui se passe dans un mois, & les petits Officiers ce qui se passe dans un jour.

Si la constitution de l'air dans l'année, le mois & le jour est conforme au tems, les grains viennent à leur maturité, & il n'y a aucune difficulté dans le Gouvernement; on fait valoir ceux qui se distinguent par leur vertu, & chaque famille est en repos & dans la joie.

Mais s'il y a du dérangement dans la constitution de l'air, dans les jours, dans les mois & dans l'année, les grains ne mûrissent pas, le Gouvernement est en désordre, les gens vertueux demeurent inconnus, & la paix n'est pas dans les familles (1).

Les étoiles représentent les peuples: il y a des étoiles qui aiment le vent, d'autres qui aiment la pluie. Les points solsticiaux (2) pour l'hiver & pour l'été sont indiqués par le cours

(1) On suppose ici une correspondance mutuelle entre les événements ordinaires de la vie des hommes, sur-tout des Rois & des Grands, & la constitution de l'air; mais au lieu de s'en prendre aux fausses idées que Ki-tse peut avoir eu sur ce sujet, on pourra réfléchir sur ce qu'on a pensé en Europe là-dessus, & sur ce que bien des gens y disent & pensent encore de repréhensible & de dangereux. Il paroît que les Chinois ont admis une matiere homogene dans tous les corps; ils ont admis une ame subsistante après la destruction du corps; ils ont admis des Esprits & un être spirituel, Maître du Ciel, de la terre & des hommes; mais ils ont été mauvais Physiciens, & se sont mis peu en peine de la Métaphysique & de la Dialectique; ils n'ont pas trop pensé à examiner le fond de leur raisonnement sur la nature des êtres; ils n'ont nullement approfondi la question de l'union de l'ame avec le corps, ni celle des opérations de l'ame.

(2) On voit que le texte ne dit pas à quelle étoile répondoit le soleil aux solstices d'hiver & d'été; on n'indique point aussi les noms des étoiles qui aiment le vent & la pluie. Dans les divers Catalogues d'étoiles que j'ai envoyés, on aura vu ce que les Chinois ont pensé sur ce point.

VOU-VANG. du soleil & de la lune ; le vent souffle & la pluie tombe selon le cours de la lune dans les étoiles.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

9°. Les cinq bonheurs sont, 1. une longue vie, 2. les richesses, 3. la tranquillité, 4. l'amour de la vertu, 5. une mort heureuse après une longue vie.

Les six malheurs sont, 1. une vie courte & vicieuse, 2. la maladie, 3. l'affliction, 4. la pauvreté, 5. la cruauté, 6. la foiblesse & l'oppression (1).

(1) Dans ce Chapitre on a vu que, selon *Ki-tse*, l'Empereur *Yu* reçut autrefois du Ciel le *Hong-fan*, qui contient neuf especes. Les Interpretes disent que Ki-tse parle d'une ancienne Carte appellée *Lo-chou*, attribuée au grand *Yu* ; dans cette Carte on voit neuf nombres ou globules noirs & blancs qui font un quarré magique, & contiennent des propriétés des nombres : supposé que *Ki-tse* ait eu en vue cette Carte, l'explication qu'il fait à l'occasion de ce nombre neuf, est bien allégorique, & il ne paroît pas que l'Auteur de cette Carte ait pensé à ce que dit Ki-tse. Cette carte *Lo-chou* est sans contredit très ancienne à la Chine, & si Ki-tse a voulu en parler, il aura fait ce que Ven-vang, Tcheou-kong & Confucius ont fait, c'est-à-dire que, sous prétexte d'expliquer cette énigme, il a donné de très belles instructions sur la conduite que les Princes & les Sujets doivent tenir : *voyez la Planche* IV *à la fin de cet Ouvrage.*



CHAPITRE V.

INTITULÉ

LOU-GAO.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre signifie Chien du pays de Lou; *il est fait à l'occasion d'un chien que des Peuples du pays de Lou, qui est à l'occident de la Chine, envoyerent à l'Empereur. Tchao-kong fait à ce sujet des remontrances au Prince sur l'usage qu'on doit faire des présents; il dit qu'on doit, par sa vertu, les mériter, pour les distribuer ensuite aux gens vertueux. Le Kang-mo met cet événement à la quatorzieme année de Vou-vang. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.*

LA victoire remportée sur le Roi de Chang (1) procura une libre communication avec les neuf Y (2) & les huit Man, & les gens de Lou (3), pays d'occident, vinrent offrir un grand chien. A cette occasion le Tai-pao (4) fit ce Chapitre Lou-gao, pour instruire le Roi.

Lorsqu'un Roi, dit-il, est sage, lorsqu'il aime véritablement la vertu, tous les Etrangers, voisins ou éloignés, viennent se

(1) Le Roi de *Chang* est *Cheou*, dernier Roi de la Dynastie *Yn* ou *Chang*.

(2) Les *Y* & les *Man* sont les Etrangers; *Man* exprime ordinairement les Etrangers du Sud.

(3) Je ne sais où étoit le pays de *Lou; Gao* est le caractere qui signifie *un grand chien*.

(4) *Tai pao* est le titre d'une grande dignité; *Tai* signifie *grand; pao* signifie *protection, conservation*; c'étoit un des grands Ministres d'Etat; *Tchao-kong*, Prince de la Famille régnante, étoit alors *Tai-pao*.

Vou-vang. soumettre & lui offrir les productions de leur pays (1); mais ces présents ne doivent être que des habits, des vivres & des meubles utiles.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

On ne les fait que par l'estime que l'on a pour la vertu du Roi, & celui-ci en fait part aux Princes qui ne sont pas de sa famille, afin qu'ils soient exacts. Il partage les choses précieuses aux Princes de sa famille, afin qu'ils pensent à la proximité du sang & à l'union qui doit être entr'eux; ainsi ces choses qui viennent de la vertu retournent à la vertu.

Une vertu accomplie n'est jamais méprisée; ne faire point cas de ceux qui sont recommandables par leur sagesse, c'est décourager les hommes; mépriser les gens ordinaires, c'est leur ôter la force de travailler.

Si on ne se laisse pas séduire par ce qui se voit & par ce qui s'entend, tout est dans l'ordre.

Mépriser les hommes, c'est ruiner la vertu, & convoiter les choses, c'est perdre son cœur.

Nous ne devons penser qu'à la droite raison (2), afin que nos paroles n'en soient que des rejettons.

Préférer ce qui est utile à ce qui ne l'est pas, est une action digne d'éloge. Le peuple trouve ce qui lui est nécessaire, quand on ne recherche pas les choses rares & quand on ne méprise pas les choses utiles. Un chien, un cheval sont des animaux étrangers à votre pays, il n'en faut pas nourrir: de même n'élevez pas chez vous de beaux oiseaux ni des animaux extraordinaires. En ne faisant point de cas des raretés étrangeres, les hommes étrangers viendront eux-mêmes chez vous: qu'y a-t-il de plus précieux qu'un sage? il met la paix parmi tous ceux qui sont autour de vous.

Hélas! ne vous rallentissez pas du matin au soir: si l'on ne

(1) Le présent que firent ces Etrangers est traité de *Kong*, *redevance & tribut*. C'est de ce caractere que les Chinois se servent encore aujourd'hui quand ils parlent de quelques présents offerts à l'Empereur par les Princes Etrangers. Les Chinois se plaisent à regarder les Princes des autres pays comme sujets de leur Roi.

(2) On parle ici de la droite raison, de la loi naturelle; le caractere est *Tao*.

veille

veille ſans ceſſe ſur ſoi-même, la faute la plus légere détruit la plus haute vertu : voyez celui qui éleve une montagne, il conduit ſon ouvrage juſqu'à 72 pieds (1); mais tout eſt renverſé ſi un ſeul pannier manque.

En pratiquant ſincerement ces préceptes, on conſerve la vie au peuple, on le maintient dans ſes demeures, & le Gouvernement eſt fixe.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tſou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

(1) Dans ce texte on parle d'une meſure de huit pieds appellée *Chin*. Les Chinois ont encore ce goût pour les montagnes artificielles. J'ai parlé d'un pied dont on dit que ſe ſervoit *Vou-vang*.



Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

CHAPITRE VI.

INTITULÉ

KIN-TENG.

SOMMAIRE.

Selon les Interpretes, la Dynastie des Tcheou avoit un coffre, dans lequel étoient renfermés les papiers importants & les Regîtres pour les Sorts; ce coffre étoit lié avec des bandes dorées. En Chinois Kin *signifie* de l'or, *&* teng *veut dire* bande; *ainsi ce coffre étoit appellé Kin-teng; & comme il s'agit dans ce Chapitre, de prieres, de sacrifices & de la consultation des Oracles, pour lesquels on fut obligé d'ouvrir le coffre, on a donné au Chapitre le nom de* Bande d'or. *Tcheou-kong s'offre lui-même au Ciel pour conserver la vie du Roi Vou-vang, qui étoit dangereusement malade. Ce Chapitre se trouve dans les deux textes.*

LA seconde année (1) après la défaite du Roi de Chang, Vou-vang tomba dangereusement malade, tout le monde étoit dans la tristesse.

Il faut, dirent alors les deux Ministres (2), que nous consultions le Pou en faveur du Roi.

Tcheou-kong répondit; ne causons pas de chagrin aux Rois nos prédécesseurs. Il se disposa cependant à faire cette cérémonie, & éleva dans un même terrein trois massifs de terre, & un quatrieme au sud, d'où l'on se tournoit vers le nord; là,

(1) Il s'agit de la seconde année de Vou-vang.

(2) *Tai-kong* étoit un des premiers Ministres, descendant d'un grand Seigneur du tems d'Yao. *Tchao kong* étoit aussi un autre Ministre; il étoit de la Famille régnante.

Kang mo. 1122. 1116.

Tsou chou. 1050. 1045. avant J. C.

se tenant debout (1), il plaça le Pi, &, portant entre ses mains le Kouei, il fit la cérémonie à Tai-vang, à Vang-ki & à Ven-vang (2).

Le Che (3) récita alors la priere qui étoit écrite en ces termes : votre successeur est dangereusement malade ; le Ciel a confié à vous trois (4) le soin de son fils, moi, Tan (5), je me dévoue à la mort pour lui.

J'ai la piété qu'un fils doit avoir pour ses Ancêtres ; j'ai les qualités & les connoissances qui sont nécessaires pour le service des Esprits ; votre successeur n'a pas comme moi, Tan, ces qualités ni ces connoissances.

Il a été déclaré Roi dans le Palais (6) du Seigneur (Ti) ; il est en état de soutenir le Royaume & de le conserver à vos descendants ; il est craint & respecté par-tout : hélas! ne laissez pas perdre la précieuse commission que le Ciel lui a donnée. Le Roi notre prédécesseur (7) aura à jamais un lieu (8) dans lequel il pourra résider.

J'examinerai donc incessamment la grande Tortue : si vous m'exaucez, je prendrai le Pi (9) & le Kouei, & je me retirerai

---

(1) C'est *Tcheou-kong*, autre Ministre, qui étoit frere de Vouvang.

(2) Dans le troisieme Chapitre de cette Partie, on a parlé de *Tai-vang*, de *Vang-ki* & de *Ven-vang*. C'est *Tai-vang* qui commença à se faire traiter en Roi, à avoir des Officiers ; avant lui les Princes de Tcheou étoient peu de chose ; c'est pour cela que Tcheou-kong le place à la tête des Ancêtres auxquels il adresse sa priere pour Vou-vang.

(3) Le *Che* étoit un grand Officier pour les cérémonies ; il étoit aussi l'Historien de l'Empire.

(4) [C'est *Tcheou-kong* qui parle dans cette priere, que le *Che* ou le Grand-Prêtre récite]. On voit que *Tcheou-kong* croyoit que les ames de son pere, de son ayeul & de son bisayeul étoient au Ciel, & il paroît qu'il regardoit Ven-vang, Vang ki & Tai-vang comme intercesseurs auprès du Ciel.

(5) *Tan* est le nom de Tcheou kong.

(6) *Le Palais du Seigneur* est le Palais du Chang ti, ou le lieu dans lequel on honoroit le Chang-ti.

(7) Le Roi prédécesseur est *Heou tsi*, Chef de la famille de Tcheou.

(8) Ce lieu est la Salle destinée à honorer les Ancêtres.

(9) On a déja parlé plus haut du *Pi* & du *Kouei*. Le *Pi* étoit une pierre de prix en usage dans les cérémonies ; le *Kouei* étoit une piéce de bois, ou

Vou-vang. pour attendre vos ordres; mais si vous ne m'exaucez pas, je cacherai ce Pi & ce Kouei.

Kang mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

On fit alors examiner la Tortue par trois personnes, & tous trois trouverent des marques heureuses; on ôta la serrure, on consulta le Livre, qui annonça du bonheur.

Tcheou kong dit alors ces paroles : selon les signes donnés, le Roi ne périra point. Tout foible que je sois, j'ai connu les nouvelles volontés des trois Rois (prédécesseurs), ils méditent l'affermissement éternel de notre Dynastie, & j'espere qu'ils vont donner des marques de leur amour pour notre Souverain.

Tcheou kong (1) se retira, mit son billet dans le coffre lié avec des bandes d'or, & le lendemain le Roi recouvra la santé.

Après la mort de Vou-vang (2), Kouan-chou & les autres freres cadets firent courir des bruits dans le Royaume; ils disoient que le Tcheou kong pensoit à nuire au jeune Roi (3).

Ce ministre en conséquence avertit les deux autres Ministres en ces termes : si je ne me retire pas, je ne pourrai plus avertir les Rois nos prédécesseurs (4).

---

une pierre de prix que les Princes & les Grands mettoient devant le visage en parlant à l'Empereur. A la fin du Chapitre *Yu-kong*, on a parlé de ce *Kouei*.

(1) On ne peut se servir de ce que fait ici *Tcheou kong*, pour prouver que les Chinois, en honorant leurs Ancêtres & en les invoquant, attendent quelque chose d'eux; car la cérémonie de *Tcheou-kong* lui est particuliere, & n'est pas celle que prescrivoient les Loix Chinoises pour l'honneur que l'on devoit rendre aux Ancêtres. Ceux qui croient en Europe que les Chinois pensent que tout meurt avec le corps, ne s'accommoderont pas des idées de *Tcheou-kong*.

(2) Ces paroles ont sans doute fait penser à Se-ma-tsien que *Vou vang* n'avoit régné que deux ans; mais Kouan-tse, Auteur, avant l'incendie des livres, dit que *Vou vang* régna sept ans après la défaite du Roi Cheou. [Il doit y avoir ici une lacune].

(3) C'est *Tching vang*, fils & successeur de Vou-vang. Tcheou kong étoit Régent de l'Empire & Tuteur du Roi.

(4) C'est-à dire, je ne pourrai plus faire de cérémonies aux Rois nos prédécesseurs. Il craint qu'on ne le fasse mourir.

Tcheou-kong demeura deux ans dans le pays oriental ; pendant ce tems-là on découvrit & on prit les coupables.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Tcheou-kong fit une Ode qu'il envoya au Roi : le nom de l'Ode étoit Tchi-kiao (1). Le Roi n'oſa blâmer Tcheou-kong.

En automne, au tems de la moiſſon, il s'éleva une furieuſe tempête, il y eut de grands tonnerres & des éclairs : un vent impétueux fit coucher les bleds & déracina les arbres : tout le peuple fut dans la conſternation. Le Roi & les principaux Miniſtres ſe couvrirent du bonnet de peau (Pien), & firent ouvrir le Coffre (2) lié avec des bandes d'or ; on y vit le billet par lequel Tcheou-kong demandoit à mourir pour Vou-vang.

Les deux Miniſtres (3) & le Roi interrogerent les Officiers prépoſés aux cérémonies, & ceux qui étoient chargés des affaires publiques, ceux-ci répondirent que cela étoit vrai ; mais ils ajouterent en ſoupirant ; Tcheou-kong nous a ordonné de garder le ſecret, & nous n'avons oſé parler.

Le Roi prit le billet en pleurant : il n'eſt pas néceſſaire, dit-il, de conſulter le Pou. Autrefois Tcheou-kong rendit de grands ſervices à la Famille Royale ; mais j'étois un enfant, & je ne l'ai point ſu ; aujourd'hui le Ciel a manifeſté ſa puiſſance & la vertu de Tcheou-kong : moi, qui ſuis ſi peu de choſe, je veux aller au-devant de lui ; cela eſt conforme au cérémonial de l'Empire.

Le Roi étoit à peine ſorti de Kiao (4), qu'il tomba une

---

(1) *Tchi-kiao* eſt le nom d'un oiſeau.

(2) L'ouverture du Coffre ſe fit ſans doute pour conſulter le *Pou* & le Livre dont il eſt parlé plus haut. On ſouhaiteroit avoir plus de détails ſur ce Coffre & ſur ce qu'on y conſervoit ; mais les Auteurs de ce Chapitre écrivoient dans un tems où on avoit là-deſſus des connoiſſances qui ſe ſont perdues.

(3) *Tchao-kong* & *Tai-kong*.

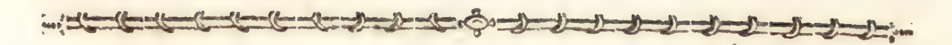
(4) Les Interpretes varient ſur le ſens que le caractere *Kiao* doit avoir ; les uns diſent que *Kiao* ſignifie le lieu où l'on ſacrifioit au Ciel ou au Chang-ti, & qu'il s'agit ici de cette cérémonie ; les autres ne nient pas la ſignification de *Kiao*, comme lieu du ſacrifice au Ciel, au Chang-ti ; mais ils ajoûtent que dans ce Chapitre *Kiao* ſignifie l'étendue d'un certain

Vou-vang. grande pluie, & un vent contraire au premier redressa les bleds. Les deux Ministres (Tchao-kong & Tai-kong) ordonnerent de réparér les dommages causés par la chûte des grands arbres, & cette année la récolte fut très abondante.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

Districť de la Cour ou Ville Royale. Il est certain que *Kiao* a aussi cette signification. La distribution des années pour les faits rapportés dans ce Chapitre, n'est pas facile à déterminer en vertu de ce que le Chou-king rapporte.





ÉVENEM. DU REGNE DE TCHING-VANG,

SECOND ROI DE LA DYNASTIE DES TCHEOU.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

CE Prince, fils de Vou-vang, étoit nommé Song. La premiere année de ſon regne eſt la trente-quatrieme du cycle. Dans le printems, à la premiere lune, il déclara Tcheou-kong ſon oncle, auſſi nommé Tcheou-ven-kong, premier Miniſtre. Au ſeptieme jour du cycle, Tcheou-kong harangua tous les Grands à la porte du Palais. Dans l'été, à la ſixieme lune, on enterra Vou-vang à Pi, & dans l'automne Tching-vang prit les Habits Royaux.

Vou-keng, fils du dernier Roi des Yn, ſe révolta avec ſes ſujets, & Tcheou-kong alla demeurer à l'Orient.

A la deuxieme année pluſieurs peuples qui habitoient ſur les frontieres, c'eſt-à-dire, ceux d'Yen, de Siu, les Barbares de Hoai ſe révolterent. Dans l'automne il y eut de grands tonnerres & des vents impétueux. Le Roi alla au-devant de Tcheou-kong, & enſuite on marcha contre les rebelles.

La troiſieme année, l'armée du Roi battit les peuples de Yn; Vou-keng leur Prince, fut tué; on tranſporta ſes ſujets dans le pays de Goei; enſuite on marcha contre les rebelles d'Yen, & l'on détruiſit Pou-kou.

La quatrieme année, dans le printems, à la premiere lune, le Roi alla pour la premiere fois rendre ſes hommages dans la grande Salle des Ancêtres. Dans l'été, à la quatrieme lune, on commença à offrir des grains aux Ancêtres. L'armée du Roi marcha contre les Barbares de Hoai, enſuite elle revint à Yen.

La cinquieme année, à la premiere lune du printems, le

Tching-vang. Roi resta à Yen & envoya ses Officiers à Pou-kou. Dans l'été, à la cinquieme lune, il quitta Yen. On transporta les Yn à Lo-ye, ou la ville de Lo; ensuite il alla camper à Tching-tcheou.

Kang-mo. 1115. 1079. Tseu-chou. 1044. 1008. avant J. C.

La sixieme année il fit une grande chasse au midi de la montagne Ki.

La septieme année, Tcheou-kong remit le Gouvernement au Roi. Dans le printems, à la deuxieme lune, le Roi alla à Fong. A la troisieme lune, Tchao-kang-kong alla vers le fleuve Lo pour prendre les dimensions d'une nouvelle ville. Au premier jour du cycle, Tcheou-kong harangua (1) tous les Officiers à Tching-tcheou, ensuite il environna de murailles la Cour Orientale; le Roi s'y rendit, & tous les Grands vinrent lui rendre hommage. Dans l'hiver, le Roi quitta cette Cour, & fit construire le Kao-yu-miao.

La huitieme année, au printems, le Roi ordonna à Kin-fou, Prince de Lou, & à Ki, Prince de Tsi, de transporter tous les sujets d'Yn dans le pays de Lou. Il fit la danse appellée Siang ou de l'Eléphant. Dans l'hiver, à la douzieme lune, l'armée du Roi soumit Tang, & on en transporta les peuples à Tou.

La neuvieme année, dans le printems, à la premiere lune, on fit des sacrifices dans la Salle des Ancêtres; les peuples de Siao-chin-chi, (de Niu-che), vinrent faire leur cour au Roi, qui donna à leurs chefs des dignités.

La dixieme année, le Roi déclara Tang-cho (2) Prince d'Yu; les peuples d'Yue-tchang vinrent rendre hommage au Roi, & Tcheou-kong alla demeurer à Fong.

La onzieme année, à la premiere lune du printems, le Roi

(1) Cette Harangue est le Chapitre *To-se*, du Chou-king.

(2) Les autres Historiens le nomment *Kang-cho*.

alla

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

alla à Fong, & il ordonna à Tcheou-ping-kong (1) de gouverner la Cour Orientale.

La treizieme année, les troupes du Roi, avec celles des pays des Princes de Tſi & de Lou, battirent les Jong, qui ſont des Barbares dont il a ſouvent été fait mention.

La quatorzieme année l'armée de Tſin aſſiégea Kio-tching, & la prit. Dans l'hiver on annonça que Lo-ye étoit entierement achevée.

La dix-huitieme année, au printems, à la premiere lune, le Roi alla à Lo-ye, & y mit les vaſes ou trepieds (ting), qui, ſuivant la tradition, avoient été faits par l'Empereur Yu. Le Fong-hoang parut, & ſe promena ſur les bords du Hoang-ho.

La dix-neuvieme année il fit la viſite de l'Empire.

La vingt-unieme année, Tcheou-ven-kong, le même que Tcheou-kong, qui étoit mort à Fong, fut enterré à Pi l'année ſuivante.

La vingt-cinquieme année, le Roi raſſembla tous les Grands dans la Cour Orientale; tous les Barbares vinrent lui rendre hommage. Dans l'hiver, à la douzieme lune, il quitta cette Cour, & alla faire des offrande dans la Salle des Ancêtres.

La trente-quatrieme année, il plut de l'or à Hien-yang.

La trente-ſeptieme année, dans l'été, à la quatrieme lune, le ſecond jour du cycle, le Roi mourut.

Le Kang-mo place la premiere année de Tching-vang la vingt-troiſieme du cycle, & dans cette même année le Chapitre Kiun-chi. Il rapporte, d'après le Kia-yu, que Tching-vang avoit treize ans lorſqu'il monta ſur le Trône. C'eſt encore à la premiere année qu'il fixe la retraite de Tcheou-

(1) C'eſt le fils de *Tcheou-kong*.

Tching-vang.

kong & les bruits qu'on répandit contre lui. Le Chapitre Lie-tching est mis à la quatrieme année. Le Kang-mo copie, dans toute cette histoire de Tching-vang, le Chou-king ; il donne à Tching-vang, comme le Tsou-chou, trente-sept ans de regne.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.



CHAPITRE VII.

INTITULÉ

T A - K A O.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ta-kao signifie grands avis *ou* avis importants. *Ce Chapitre contient des maximes de Gouvernement & des avis que le Roi Tching-vang donna, la troisieme année de son regne, à ses Ministres. Il se plaint de lui-même, de son peu d'expérience, & se propose d'imiter la conduite de ses Ancêtres. Il ordonne de lever une Armée pour aller contre les Partisans de la Dynastie Yn, qui songoient à se révolter. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

Voici, dit le Roi (1), les ordres que je donne à vous qui êtes mes grands Vassaux & à vous qui êtes mes Ministres & mes Officiers. Le Ciel n'a pas compassion de moi, il afflige ma famille & ne diminue point sa sévérité. Jeune, comme je le suis, je n'ai pas la prudence nécessaire pour procurer au Peuple la tranquillité, à plus forte raison ne puis-je comprendre ni pénétrer les ordres du Ciel.

Oui, jeune & sans expérience, je suis comme un homme qui veut passer une eau très profonde: je cherche quelqu'un qui me dirige dans ce passage dangereux. En faisant fleurir les

(1) Le Roi dont il s'agit est *Tching-vang* fils de Vou-vang. Vou-vang avoit donné un petit Etat à Vou-keng, fils du dernier Roi de Chang ou de Yn; cet Etat étoit dans le pays de Kouei-te-fou, du Ho-nan. Vou-vang avoit nommé trois de ses freres pour veiller sur le pays de ses nouveaux sujets de la Dynastie Yn: après la mort de Vou-vang, Vou-keng & les trois oncles du Roi se révolterent.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Loix & en étendant cet Empire que j'ai reçu de mon pere, je ferai voir que je n'ai point oublié ses grandes actions. Comment oserois-je résister à l'autorité que le Ciel fait paroître!

Vou-vang m'a laissé une Tortue inestimable pour connoître les volontés du Ciel; c'est elle qui a prédit autrefois qu'il y auroit dans le pays occidental de grands troubles (1), & que les peuples d'occident ne seroient point tranquilles. Dans quel aveuglement n'a-t-on pas été!

Ce foible reste de la Dynastie Yn (2) ose entreprendre de se rétablir, malgré le juste châtiment du Ciel. Il voit des taches dans notre Etat (3), & des troubles parmi le Peuple; il veut, dit-il, rétablir l'ordre & avilir notre Royaume de Tcheou.

Dans ce tems d'aveuglement, j'attends incessamment les dix Sages (4) qui sont parmi le peuple, j'espere qu'ils rétabliront la paix, & continueront les entreprises de Vou-vang. Tout est pour moi un sujet de joie, le Pou ne nous annonce que du bonheur.

Je vous adresse donc ces paroles, Princes des Royaumes voisins, Chefs des Officiers, & vous qui avez soin des affaires. Puisque le Pou (5) est favorable, il faut que toutes vos troupes me suivent pour aller punir ceux du Royaume de Yn, & les sujets qui ont abandonné mon service.

Mais vous ne cessez de dire; l'entreprise est difficile! le trouble non-seulement est parmi les peuples, il est encore dans la Famille Royale (6); nous & nos respectables vieillards ne sommes pas d'avis de faire la guerre: pourquoi ne pas résister au Pou?

Malgré mon peu d'expérience, je pense sans cesse à ces diff-

(1) La Cour étoit dans le Chen-si, pays occidental, par rapport au Honan, où étoit l'ancienne Cour de la Dynastie Yn.

(2) Le Roi fait allusion aux révoltes de ses oncles & de *Vou-keng*.

(3) *Tching-vang* parle de *Vou-keng* fils du Roi de Chang ou d'Yn.

(4) Je ne sais quels sont les dix *sages* dont on parle.

(5) On voit que *Tching-vang* a grand soin d'avertir que le Ciel, se déclare pour lui, & que le *Pou* lui a fait connoître la volonté du Ciel.

(6) La jalousie contre *Tcheou-kong* avoit fort porté à la révolte les trois freres de Vou-vang & de Tcheou-kong.

cultés, & je ſoupire, en diſant : que cet aveuglement cauſe de triſteſſe aux veufs & aux veuves ! Je ne puis me diſpenſer de faire ce que le Ciel ordonne. Puiſqu'il me charge d'un fardeau ſi peſant & d'une commiſſion ſi difficile, moi, qui ſuis ſi jeune, ne devez-vous pas avoir compaſſion de ma foibleſſe : ſelon la juſtice, vous devez tous me conſoler ; achevons ce que mon pere, qui a mis par-tout la paix, a entrepris.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

Je n'oſerois manquer à l'ordre du Souverain Seigneur (Chang-ti) ; le Ciel combla de bonheur mon pere, & éleva notre petit Royaume de Tcheou. C'eſt par l'uſage du Pou (1) que mon pere ſoumit le Royaume. Le Ciel aime encore aujourd'hui le Peuple ; j'ai conſulté ce Pou : hélas ! que les ordres du Ciel ſont manifeſtes & redoutables ! Ils ſont le grand fondement de notre Dynaſtie.

Vous avez, continua le Roi, des anciens qui ſont inſtruits de ce qui s'eſt paſſé autrefois, & il vous eſt aiſé de connoître ce que fit mon pere, & les peines qu'il ſe donna. C'eſt par des travaux & par des difficultés preſqu'inſurmontables (2) que le Ciel fait réuſſir nos entrepriſes ; oſerois-je ne pas achever cet ouvrage que mon pere a commencé. C'eſt pour cela que je vous ai ſi fort encouragé, vous, Seigneurs des Royaumes voiſins. La protection que le Ciel annonce eſt vraie, le Peuple la connoît ; puis-je ne pas terminer ce qui a été entrepris par ces hommes qui ont rétabli le Royaume ? Le Ciel regarde ce que ſouffrent aujourd'hui les Peuples comme une maladie ; comment oſerois-je ne pas exécuter entierement l'ordre heureux que reçurent autrefois ceux qui affermirent ce Royaume ?

Je vous ai déja dit que je voulois marcher pour punir les

---

(1) Dans le Chapitre III de la premiere Partie, on a vu que *Chun* ne faiſoit pas grand cas de ce qu'on faiſoit par la Tortue. Ici on voit de même que les Grands de la Cour de *Tching-vang* n'étoient pas fort portés à s'en tenir aux oracles de la Tortue ; mais *Tching-vang* inſiſte fort ſur les ordres du Ciel manifeſtés par le *Pou*. On voit encore que *Tching-vang* emploie les termes de Ciel & de Chang-ti dans la même ſignification.

(2) *Tching-vang* fait alluſion à la bravoure & à la fidélité de pluſieurs Capitaines connus de ſon tems, & inconnus aujourd'hui.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

rébelles; je vous en ai dit les difficultés, & j'y réfléchis tous les jours. Lorsqu'un pere fait le plan d'une maison, si son fils n'en jette pas les fondements, la maison sera-t-elle bâtie? lorsqu'un pere fait labourer son champ, si son fils ne seme pas, quelle en sera la récolte? Mon respectable Pere dit; j'ai mon petit-fils qui n'abandonnera pas mon entreprise; comment donc ne ferois-je pas des efforts pour conserver & pour affermir son Royaume?

Un chef de famille laisse un fils, si l'ami du pere ou du frere aîné, manquant au devoir de l'amitié, attaque ce fils, que peut-on penser de ses domestiques, qui ne viennent point encourager ni secourir ce fils?

Soyez donc tranquilles; un bon gouvernement est l'effet de la sagesse des bons Ministres (1). Dix hommes instruits des ordres du Souverain Seigneur (Chang-ti), qui ne doutoient pas de la réalité du secours du Ciel, n'oserent violer ses ordres; aujourd'hui le Ciel afflige notre Dynastie de Tcheou; les auteurs du trouble me touchent de près (2), ils attaquent leur propre famille; ignorez-vous qu'il ne faut pas aller contre les ordres du Ciel?

Je ne cesserai d'y penser. Le Ciel, en détruisant la Dynastie Yn, ressemble à celui qui seme: comment donc oserois-je aujourd'hui ne pas achever? Pensez que le Ciel rendit autrefois heureux ceux qui servirent si bien le Royaume.

Comment oserois-je aller contre ce que je sais par le Pou? A l'exemple de mon pere, je veux mettre l'ordre & la paix sur les frontieres. Aujourd'hui le Pou ne nous annonce rien que d'heureux; c'est pourquoi je veux me mettre à votre tête, & aller punir les rebelles de l'Orient. Les ordres du Ciel ne sauroient être faux, & le Pou (3) y est conforme.

---

(1) *Tching-vang* parle de dix hommes instruits, &c. On ne sait rien sur ces dix hommes.

(2) On voit que le Roi fait allusion à la révolte de ses oncles.

(3) *Tching-vang* revient toujours aux présages indiqués par la Tortue comme des ordres du Ciel.

CHAPITRE VIII.

INTITULÉ

OUEI-TSE-TCHI-MING.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

SOMMAIRE.

Tching-vang ayant battu & fait mourir Vou-keng fils du dernier Roi de Yn, donna au frere aîné de ce Prince, qui étoit nommé Ki & qui portoit le titre de Ouei-tſe ou Vi-tſu, c'eſt-à-dire, Prince du pays de Ouei, la Principauté de Song, pays ſitué près de Kouei-te-fou, dans le Ho-nan, que Vou-keng avoient occupé, avec ſes ſujets de Yn, mais ſous le pouvoir de Vou-vang. C'eſt en inveſtiſſant Ouei-tſe que Tching-vang lui tint ce diſcours ſur la conduite qu'il devoit tenir dans le gouvernement de ſon petit Etat. Le Roi fait en même-tems l'éloge de ce Prince. Ainſi le titre ſignifie ordre donné à Ouei-tſe. Le Chapitre onzieme de la troiſieme partie porte auſſi le nom de ce même Prince. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

LE ROI dit : fils aîné de Yn, écoutez : je penſe attentivement à la ſublime vertu de vos Ancêtres, & à ce que vous imitez leur ſageſſe ; c'eſt pourquoi je vous déclare héritier & chef de votre famille (1), je veux que vous ayez ſoin de ſes céré-

(1) L'Auteur du *Tſo-chouen*, à la troiſieme année de *Yn kong*, Prince de *Lou*, dit que les Princes de l'Etat de *Song* ſont de la Dynaſtie *Yn*; & à la ſeconde année de *Ven-kong*, Prince de *Lou*, cet Auteur dit encore que les Princes de *Song* ſont des deſcendants du Roi *Ti-y*. Confucius dit que l'Etat de *Song* ſubſiſtoit de ſon tems, & que ſes Princes étoient de la race de Tching-tang. Il dit auſſi que les Princes de l'Etat de *Ki* étoient des deſcendants du Roi d'Yn. Le pays de *Ki* étoit dans le Ho-nan.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

monies (1); vous ſerez dans mon Palais comme un hôte: vous & moi ſoyons à jamais heureux!

Tching-tang votre ancêtre, réuniſſoit les vertus les plus ſublimes; il étoit un modele parfait de ſageſſe; il avoit l'ame grande & l'eſprit profond, c'eſt pourquoi l'auguſte Ciel l'aima, l'aida, & lui donna le Royaume. Ce Prince conſola les peuples par ſa clémence, il bannit la corruption & la tyrannie, il répandit par-tout ſes bienfaits, & tranſmit ſes vertus à ſes deſcendants.

Vous imitez un ſi grand modele, auſſi depuis long-tems jouiſſez-vous de la plus grande réputation; vous êtes attentif & prudent dans l'obéiſſance filiale, vigilant & reſpectueux dans les devoirs que vous rendez aux Eſprits & aux Hommes. Je loue vos rares vertus, & je ne les oublie jamais; le Souverain Seigneur (Chang-ti), ſe plaît toujours aux ſacrifices que vous lui offrez, les Peuples vous reſpectent & jouiſſent d'une paix perpétuelle; c'eſt pour cela que je vous donne la haute dignité de Kong (2), & je veux que vous gouverniez les Hia Orientaux (3).

Soyez attentif, & partez; inſtruiſez les peuples. Dans vos habillements, gardez avec reſpect les coutumes & les loix établies, défendez les droits de votre Roi: apprenez à vos ſujets les vertus & les grandes actions de votre illuſtre prédéceſſeur: travaillez à conſerver toujours votre dignité, & aidez-moi. Que la vertu regne à jamais parmi vos deſcendants, & que votre conduite ſoit un modele pour les autres Royaumes. Ne faites jamais rien qui puiſſe déplaire à la Dynaſtie de Tcheou.

Partez, ſoyez vertueux, & n'allez pas contre les ordres que je vous donne.

(1) Les Princes de *Ki* & de *Song*, comme héritiers des familles *Hia* & *Chang* ou *Yn* obtinrent des Rois la permiſſion de ſacrifier au Chang-ti, avec les cérémonies employées par les Rois; de plus, ils avoient la permiſſion de ſe ſervir de la forme des Calendriers propres à ces Dynaſties.

(2) La dignité de *Kong* étoit dans ce tems-là la premiere après celle de Roi.

(3) Les Chinois s'appellent *Hia*, & par les Hia Orientaux, on indique le pays de *Song*, qui étoit à *Kouei-te-fou*, pays oriental par rapport à la Cour de Tching-vang.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

INTITULÉ

KANG-KAO.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre Kang-kao souffre quelques difficultés pour le tems où il a été fait, & pour le Prince auquel il appartient. Le Roi qui parle, est Vou-vang, frere aîné de Kang-cho ou Tang-cho. Kang-cho étoit oncle de Tching-vang, suivant les Historiens; & cependant dans le Chou-king, le Roi le traite de frere cadet. Il y a ici quelque erreur, ou l'on a eu tort de placer ce Chapitre sous Tching-vang. Il paroît appartenir à Vou-vang. Kong-gan-koue & Kong-ing-ta disent que, dans ce Chapitre & dans le suivant, c'est Tcheou-kong qui parle à Kang-cho, & qui, au nom du Roi Tching-vang, raporte les avis de Vou-vang; mais les autres Interpretes pensent que c'est Vou-vang lui-même; ainsi ces deux Chapitres appartiendroient au regne précédent. Quoi qu'il en soit, Vou-vang donne à Kang-cho, son frere cadet, le pays qu'occupoit le dernier Roi de la Dynastie Chang, situé dans le district de Ouei-hoei-fou, du Honan, & en le lui donnant, il lui fit ces instructions. Kao veut dire avertissement; ainsi le titre signifie avertissement donné à Kang ou Kang-cho. En effet, ce Chapitre renferme des instructions sur les devoirs d'un Prince envers ses sujets, sur la punition des crimes, & sur la vertu qu'un Prince doit s'efforcer d'acquérir. Ce Chapitre est dans les deux textes.

TCHING-VANG.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tsou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

AU jour de la pleine lune de la troisieme lune, Tcheou-kong (1) ayant formé le projet de bâtir une nouvelle ville dans l'Orient, auprès de la riviere de Lo, & tous les peuples jouissant alors d'une paix profonde, il assembla les Grands du Royaume & les Officiers, exhorta les peuples à vivre en paix & à être soumis aux Tcheou & fit ces instructions sur le Gouvernement.

Le Roi dit: jeune Prince (2), vous qui êtes mon frere cadet (3) & chef des grands Vassaux.

Notre illustre pere Ven-vang a donné de grands exemples de vertus, & a été attentif à faire observer les loix portées contre les crimes.

Il ne méprisoit ni les veufs ni les veuves, il employoit ceux qui devoient être employés, il respectoit ceux qui étoient respectables, il punissoit ceux qui devoient être punis. Par les grands exemples de vertus qu'il donna aux peuples, il fonda notre Dynastie, quelques Etats se soumirent à nous; ensuite les Peuples occidentaux furent pénétrés de respect pour lui, & le desirerent pour Maître. Ses hautes vertus parvinrent jusqu'au Souverain Seigneur (Chang-ti), qui les approuva, & qui lui donna l'ordre de détruire la Dynastie Yn. Ven-vang reçut cet ordre authentique, alors les pays & les peuples furent sagement gouvernés; c'est pourquoi, jeune Prince, si vous êtes en dignité dans l'orient, vous le devez aux soins de votre foible (4) frere aîné (5).

Prince, soyez attentif. Dans le gouvernement de votre

(1) [Des Commentateurs ont remarqué que ce préambule devoit être celui du Chapitre Lo-kao, à la tête duquel il falloit le placer. Le P. Gaubil l'a omis tout-à-fait, au moins on ne le voit pas dans les deux copies].

(2) [Dans le texte on se sert du mot *Fong*, qui signifie celui à qui l'on a donné des terres en appanage].

(3) [C'est *Kang-cho*, frere cadet de Vou-vang].

(4) J'ai mis *foible frere aîné*. Dans ce tems-là c'étoit & c'est encore l'usage de s'appeller pauvre, petit, sans talents, &c.

(5) Il veut dire que *Kang-cho* doit son état à son frere aîné Vou-vang.

Peuple, imitez avec respect Ven-vang; exécutez ce que vous avez entendu, conformez-vous à des paroles si sages, protégez & conservez vos sujets, informez-vous (1) soigneusement de ce que firent autrefois les Rois d'Yn, qui se distinguerent par leurs vertus; pensez aussi à ces anciens & illustres sujets de la même Dynastie; que leurs exemples servent à affermir votre cœur dans la vertu, instruisez-en vos sujets; informez-vous encore des anciens sages Rois, & imitez-les, par ce moyen vous mettrez les peuples en paix; étendez par-tout la loi du Ciel; ayez une vertu qui puisse vous mettre en état de remplir vos devoirs, vous montrerez par-là que vous voulez sincerement observer les regles que je vous prescris.

Jeune Prince, vous êtes comme celui qui est malade ou blessé; veillez sans cesse: le Ciel est redoutable, mais il est propice à ceux qui ont le cœur droit. On peut connoître les inclinations du peuple; mais il est difficile de le contenir: partez; rectifiez votre cœur, fuyez les plaisirs & les amusements; c'est le vrai secret de bien gouverner. J'ai oui dire que les murmures ne viennent point de l'importance grande ou petite des affaires, mais de la bonne ou de la mauvaise conduite du Souverain, de son exactitude ou de sa négligence. On examine s'il suit la droite raison ou non, s'il est exact ou non.

Votre emploi est de publier les ordres du Roi, & de gouverner à sa place: procurez l'union & la tranquillité aux peuples de Yn, conservez-les, aidez le Roi, affermissez le Royaume, renouvellez le Peuple.

Prince, soyez attentif, & instruisez-vous de ce qui regarde les châtiments. Si celui qui est coupable d'une faute légere, l'a commise de sa propre volonté, il doit être puni séverement. Au contraire s'il est coupable d'une faute considérable, & qu'il ne l'ait pas commise par malice ni de dessein prémédité, c'est une faute de malheur, & de hasard qu'il faut pardonner, si le criminel l'avoue.

Prince, il y a à cet égard des différences à observer; si vous les connoissez, & si vous les observez parfaitement, le Peuple

(1) Il paroît que Vou-vang exhorte ce Prince à lire l'Histoire.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

sera soumis de lui-même, il se corrigera & vivra en paix. Si vous agissez avec lui comme avec un malade, il se défera de ce qu'il a de mauvais ; si vous l'aimez comme votre fils, votre Gouvernement sera tranquille.

Prince (1), ce n'est pas vous qui punissez de mort ou de quelqu'autre peine les criminels. De vous-même & selon vos desirs, vous ne devez punir ni de mort ni de quelqu'autre supplice ; ce droit ne vient pas de vous : s'il faut couper à quelqu'un les oreilles ou le nez ne le faites pas selon vos inclinations particulieres ; gardez la justice.

Quant aux affaires du dehors, faites connoître & publier ces loix ; faites observer ces sages loix que les Rois d'Yn ont portées pour la punition des crimes.

S'il s'agit de fautes considérables, pensez-y cinq, six, dix jours, & même jusqu'à trois mois, ensuite soyez exact à exécuter l'arrêt.

En publiant ces loix d'Yn, en les faisant exécuter, ayez toujours égard à ce que les circonstances & la raison exigent ; ne suivez pas vos propres sentiments, & quoique vous vous conformiez à toutes les regles de la droiture, dites toujours en vous-même : peut-être ai-je manqué à quelque chose.

Jeune Prince, peu de gens ont le cœur aussi bon que le vôtre ; vous connoissez le mien, & le desir que j'ai de pratiquer la vertu.

Quand on voit les fautes qui se commettent, ceux qui volent & qui excitent des troubles, les fourbes, les trompeurs, les homicides, ceux qui tendent des piéges aux autres pour avoir leur bien ; enfin ceux qui, sans craindre la mort, commettent ouvertement toutes sortes de crimes, il n'est personne qui n'en ait horreur.

Prince, ces fautes sont certainement dignes d'horreur, mais elles sont moins dangereuses que la désobéissance d'un fils & la discorde dans les familles. Si un fils n'a pas pour son pere le respect qu'il lui doit, s'il ne lui obéit pas, il blesse le cœur de ce pere, qui alors ne l'aime plus, & l'abandonne. Si un frere

(1) Les Interpretes disent qu'un Roi juge à la place du Ciel.

cadet n'obſerve pas l'ordre établi manifeſtement par le Ciel, & ne reſpecte pas ſes aînés, ceux-ci ne prendront aucun ſoin de leurs cadets, & n'auront pour eux aucun ſentiment de tendreſſe & de compaſſion. Si nous, qui gouvernons les autres, ne puniſſons pas ſévérement ces excès, nous détruiſons de fond en comble les regles de conduite qui ont été données aux peuples par le Ciel. Allez donc, Prince, hâtez-vous d'exécute les loix que Ven-vang a décernées contre les crimes, & dan la recherche & la punition de ceux que j'ai indiqués, ne ſoyez pas indulgent.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

Il faut punir ſévérement ceux qui ne gardent point les regles; mais j'ai encore plus d'horreur de ceux qui, par état, doivent enſeigner les autres, de ceux qui gouvernent, & en général de ceux qui ont quelque dignité. Lorſqu'ils alterent ou changent les ordres du Souverain, lorſqu'ils recherchent les applaudiſſements & les éloges des peuples, lorſqu'ils ne ſont point attentifs, qu'ils n'obéiſſent pas, & qu'ils cauſent du chagrin au Prince, une pareille conduite eſt d'un mauvais exemple, & porte les autres à mal faire. Peut-on ſe diſpenſer de punir de telles fautes? Vous, Prince, hâtez-vous de ſuivre ces regles & de punir de tels Miniſtres.

Un Prince qui ne ſait pas gouverner ſa famille, ne peut gouverner ſes Miniſtres, ni ceux qui ont de l'autorité : s'il eſt ſévere, s'il eſt cruel, s'il n'a pas ſoin d'exécuter les ordres de ſon Souverain, il n'aura point de vertu; comment donc gouverner?

Ayez du reſpect pour les loix établies, & ſervez-vous de ces loix pour mettre la paix parmi les peuples; penſez à ce que Ven-vang a fait; conſervez le peuple dans la paix & dans l'union. Si vous pouvez dire, j'en ſuis venu à bout, cela me remplira de joie.

Si on connoît clairement ce qui regarde le peuple, ſi on y penſe ſans paſſion, on lui procurera le repos & la joie. Je veux imiter la vertu des ſages Rois de la Dynaſtie Yn, & gouverner par la paix & par la douceur. Aujourd'hui, parmi ces peuples, il n'y a perſonne qui ne ſoit docile à ſuivre le chemin qu'on lui indique. Peut-on, ſans loix & ſans guide, gouverner un Peuple!

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Prince, je dois néceſſairement examiner ce qui s'eſt paſſé autrefois. C'eſt pour cela que je vous ai parlé de la vertu, & de la maniere de punir les crimes. Les peuples ne ſont pas encore entierement en repos, leur cœur n'eſt pas encore entierement fixe, & l'union parfaite ne regne pas encore parmi eux. Quand j'y penſe (1), ſans paſſion, je ne puis me plaindre ſi le Ciel veut me punir: ce qui fait le coupable ne vient pas de la grandeur ni de la multitude; mais que dire de ce qui eſt ſi clairement entendu par le Ciel.

Prince, ſoyez ſur vos gardes; ne donnez pas occaſion de ſe plaindre de vous, rejettez les mauvais conſeils, & ne faites rien contre la droite & ſaine raiſon. Dans les jugements ayez en vue la vérité & la droiture, travaillez avec ſoin à imiter les grands exemples de vertu; tenez votre cœur fixe ſur les vrais objets, examinez quels ſont vos progrès dans la vertu; étendez juſque dans les lieux les plus reculés ce que vous aurez trouvé de bon & d'utile; procurez la paix & la tranquillité au peuple, & ne ceſſez jamais de vous reprocher vos fautes.

Jeune Prince, penſez que les Royaumes ne ſubſiſtent point éternellement; ne laiſſons donc pas périr celui que nous avons reçu; comprenez bien le ſens des ordres que je vous donne, exécutez ce que je vous dis, & gouvernez vos ſujets en paix.

Allez, Prince, ne tardez pas à faire obſerver les regles que je vous preſcris; ſi vous faites exactement ce que je vous dis aujourd'hui, votre Etat ſubſiſtera toujours.

---

(1) Je ne vois pas trop la liaiſon de ces phraſes. Il paroît que Vou-vang veut dire que c'eſt peut être ſa faute ſi les peuples nouvellement conquis ne ſont point encore entierement changés, que la grandeur de cette faute doit ſe meſurer, non par la grandeur du pays & la multitude des peuples, mais par les ſoins qu'on ne ſe donne pas, par le défaut d'application. Si par ces ſortes de fautes Vou-vang croit qu'il doit être puni, à plus forte raiſon croit il pouvoir l'être pour de plus grands crimes commis par les peuples, comme la déſobéiſſance, le meurtre, le vol, & autres crimes qui font pouſſer aux malheureux des cris vers le Ciel.

CHAPITRE X.

INTITULÉ

TSIEOU-KAO.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie avis ou ordres ſur l'uſage du vin. Il s'agit ici du vin de riz, qui fut découvert, ſuivant la plûpart des Auteurs du tems de Yu, fondateur de la premiere Dynaſtie. Le raiſin n'eſt à la Chine que depuis les premiers Han. Ce que l'on dit ici du vin & de ſon uſage eſt remarquable. C'eſt encore Vou-vang qui parle & qui donne ces avis à ſon frere Kang-cho. Il blâme beaucoup le trop fréquent uſage du vin, & veut qu'on ne le permette que dans certaines occaſions, il cite en pluſieurs endroits les préceptes de Ven-vang ſon pere. Suivant Kong-gan-koue & Kong-ing-ta, c'eſt Tcheou-kong qui parle au nom de Tching-vang à Kang-cho; mais les autres Interpretes penſent que c'eſt Vou-vang; c'eſt la même difficulté que pour le Chapitre précédent. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

LE Roi dit: annoncez clairement aux peuples du Royaume de Mei (1) les ordres importants que je vous donne.

Quand Ven-vang, mon reſpectable pere, fonda dans le pays occidental notre Dynaſtie; depuis le matin juſqu'au ſoir il inſtruiſit les Chefs des Officiers de tous les Royaumes, leurs Officiers & tous ceux qui étoient chargés des affaires, & leur défendoit de boire du vin, en leur diſant qu'on ne devoit en

(1) *Mei*, ou *Tong mei* eſt le nom du pays *Ouei hoei-fou*, du Ho-nan.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

uſer que dans les ſacrifices & dans les offrandes. Cet ordre, ajoûtoit-il, eſt venu du Ciel; quand pour la premiere fois il donna le vin aux peuples, il voulut que ce ne fut que pour les cérémonies religieuſes.

Le Ciel a manifeſté ſa colere, tout a éte en trouble dans le Royaume; on a abandonné la vertu, les grands comme les petits Royaumes ſe ſont perdus, parceque l'on s'eſt trop livré au vin.

Ven-vang, en inſtruiſant les jeunes gens, diſoit: que chacun dans ſon emploi, dans ſes affaires, s'abſtienne d'aimer le vin. On ne doit en boire que dans les cérémonies qui ſe font dans tous les Royaumes pour les ſacrifices & pour les offrandes, mais encore avec modération, & nullement avec excès.

Qu'on inſtruiſe, diſoit encore ce Prince, les jeunes gens du Royaume, afin qu'ils ne ſe plaiſent qu'à ce que leur pays produit; ce ſera le moyen de conſerver l'innocence & la droiture du cœur. Que ces jeunes gens ſoient attentifs aux regles & aux préceptes que leur pere & leur ayeul ont laiſſés; qu'ils eſtiment les grandes & les petites vertus.

Si parmi les habitants du pays de Mei (dit Vou-vang), vous voyez des laboureurs qui ſe donnent beaucoup de peine, qui, accablés de fatigue, s'empreſſent de venir ſervir leur Roi, leur pere, leur mere ou leur ayeul; de même ſi vous en voyez qui ſe ſoient beaucoup fatigués à atteler les bœufs à la charrue ou à faire le commerce dans les pays éloignés, & qui, à leur retour, ſervent leur pere & leur mere, les nourriſſent & leur procurent de la joie; lorſqu'ils feront dans l'intérieur de leur famille des repas où rien ne manque, mais où tout ſe paſſe avec décence, dans ces ſortes de cas on peut permettre l'uſage du vin.

Que ceux qui ſont en dignité, que les Chefs des Miniſtres, les Grands, & ceux qui ſont recommandables par leur prudence & par leur expérience, écoutent mes inſtructions. Si vous avez ſoin de l'entretien des gens âgés, ſi vous ſervez fidelement votre Maître, on vous permet de bien boire & de bien manger. Si vous penſez ſérieuſement à vous rendre vertueux & à ſuivre le juſte milieu, ſi vous vous mettez en état

d'offrir

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou chou. 1044. 1008. avant J. C.

d'offrir des viandes & d'autres présens, dans les cérémonies des sacrifices, vous pouvez alors vous réjouir & user du vin ; si vous observez ces regles, & si les Ministres que le Roi emploie s'acquittent de leurs charges avec fidélité, le Ciel de son côté favorisera une si grande vertu, & n'oubliera jamais les intérêts de la Famille Royale.

Prince, dit le Roi : si nous sommes aujourd'hui maîtres du Royaume que la Dynastie d'Yn possédoit auparavant, c'est parceque les Princes, les Ministres & les jeunes gens qui assisterent Ven-vang, suivirent ses ordres, exécuterent ses préceptes & qu'ils ne furent point adonnés au vin.

Prince, j'ai appris que les sages Rois de la Dynastie d'Yn gouvernoient leurs sujets avec beaucoup de prudence, qu'ils avoient toujours en vue la brillante loi du Ciel, qu'ils n'avoient égard qu'à la vertu, & ne recherchoient que les talents. Depuis le Roi Tching-tang (1) jusqu'au Roi Ti-y, tous remplirent les devoirs d'un Roi, & eurent de grands égards pour leurs Ministres : ceux-ci de leur côté s'efforçerent d'aider le Prince, & ne chercherent point à se divertir ni à contenter leurs passions : à plus forte raison n'oserent-ils se livrer uniquement au vin.

Les Vassaux qui sont au-delà du pays de la Cour, les Heou (2), les Tien, les Nan, les Gouei, les Chefs de ces Vassaux, les Officiers du district de la Cour, les Chefs de ceux qui étoient en charge, les Officiers de tous les Ordres, les Ouvriers & les Artisans, les Grands & le Peuple, ceux qui demeuroient dans les villages faisoient tous leur devoir. Ils ne se livroient pas au vin, ne perdoient point leur tems, ne songeoient qu'à servir leur Prince, à publier ses vertus, & à se-

---

(1) *Tching-tang* fut le premier Roi de la Dynastie Chang, & *Ti-y* fut le pénultieme. Vou-vang suppose que les Rois qui se trouvent entre ces deux sont connus, & il veut dire que depuis *Tching-tang* jusqu'à *Ti-y*, nul n'a eu les vices du dernier Roi *Cheou*, du moins nul n'avoit cet esprit d'irreligion ni cette obstination dans le vice.

(2) Les *Heou* les *Tien*, les *Nan* & les *Gouei* étoient des titres de divers Vassaux.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

conder les travaux de ceux qui occupoient les premieres places, & par-là ils ne travailloient que pour les intérêts du Souverain.

J'ai su que le successeur de tant de sages Rois ne songeoit qu'à satisfaire sa passion pour le vin. Il donna au Peuple l'exemple d'un mauvais Gouvernement ; tout le monde se plaignit de lui, & loin de se corriger, il se livra sans regle & sans mesure à toutes sortes de débauches. L'amour du plaisir & de la promenade lui faisoit oublier son rang & la Majesté Royale. Il faisoit gémir & maltraitoit le Peuple, sans penser à se corriger ; il ne cherchoit que les occasions de boire & de se divertir ; d'ailleurs il étoit d'un caractere trop vif, cruel & il ne craignoit point la mort. Quand il commettoit tant de crimes dans la Cour de la Dynastie de Chang, il n'étoit nullement touché de la ruine de sa famille, ni de celle de son Royaume ; il ne faisoit pas monter au Ciel l'odeur de la vertu dans les sacrifices ; le Ciel n'entendoit que les plaintes & les murmures des Peuples, & ne sentoit que l'odeur d'une troupe de débauchés & de gens plongés dans le vin ; c'est pourquoi le Ciel a détruit la Dynastie Yn (1). Si l'amour excessif du plaisir attira la haine du Ciel, & si les crimes commis par le Peuple hâterent la ruine entiere de l'Etat, on ne peut point dire que le Ciel ait traité injustement cette Dynastie.

Prince, continua le Roi, je ne vous entretiendrai pas longtems sur ce sujet. Vous savez que les Anciens ont dit les paroles suivantes : ce n'est pas l'eau qui vous doit servir de miroir, c'est le Peuple. La Dynastie Yn a perdu le Royaume ; voilà le miroir sur lequel nous devons jetter les yeux, pour examiner ce que nous devons faire, selon les circonstances du tems.

Ecoutez encore ce que j'ai à vous dire : faites ensorte que les grands Officiers de Yn, les Vassaux, les Heou, les Tien, les Nan, les Gouci ne soient pas sujets au vin : à plus forte rai-

(1) On peut remarquer que ce passage du Chou-king sert à faire connoître l'irreligion du Roi Cheou, & le respect qu'on doit avoir pour le Ciel. On a remarqué de même qu'on s'est fort attaché à faire voir l'irreligion de *Kie*, dernier Roi de la Dynastie de *Hia*.

son devez-vous tâcher d'obtenir la même chose du Tai-che (1) & du Noui-che, avec qui vous traitez familierement, de vos Grands & des principaux Officiers de votre Cour. Vous devez avoir encore plus de soin de détourner du vin ceux qui sont près de vous pour vous aider, tel que celui qui devant vous exhorte les autres à la vertu & celui qui a l'Intendance des affaires. Vous devez être encore plus exact à détourner de la passion du vin le Ki-fou (2), qui doit réprimer ceux qui n'obéissent point aux Princes, le Nong-fou, qui, selon l'équité, conserve le Peuple, & le Hong-fou, qui détermine les bornes des terres d'un chacun. C'est trois grands Officiers, qui sont toujours à vos côtés, doivent éviter les excès du vin, & vous devez, à plus forte raison, les éviter vous-même.

Si on vient vous donner avis qu'il y a des gens qui sont attroupés pour boire, ne pardonnez pas cette faute; faites prendre les coupables, faites-les lier & conduire à Tcheou (3), je les ferai punir.

Mais abstenez-vous de condamner (4) ceux des Officiers de Yn qui, suivans de mauvais exemples, se sont livrés au vin; faites-les instruire.

S'ils profitent de ces instructions, je les récompenserai avec

(1) La vraie idée qu'on doit attacher aux noms des anciennes charges est très difficile à fixer, sur tout quand il n'y a pas de textes anciens qui déterminent cette idée. Le *Tai-che* avoit soin de l'Histoire; mais cet Officier étoit bien plus considérable qu'aujourd'hui; il présidoit à l'Astronomie & conservoit les livres qui contenoient les maximes & les cérémonies pour la Religion, pour les mœurs & le Gouvernement. Le *Noui-che* avoit sans doute une charge qui dépendoit de celle du *Tai-che* ou *Tai-se*.

(2) Les emplois de *Ki-fou*, *Nong-fou*, *Hong-fou* sont ici expliqués dans le texte. Ces mêmes emplois seront désignées ailleurs par d'autres noms

(3) *Tcheou* étoit la Cour de Vou-vang dans le Chen-si.

(4) Le caractere *cha*, condamner, signifie faire le procès; il signifie ordinairement tuer, faire mourir; mais dans le Chou-king, quand il s'agit des procès criminels, ce caractere *cha* signifie souvent faire le procès, condamner, juger, infliger une peine, quoique cette peine ne soit pas celle de mort.

Tching-vang.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tſou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

éclat ; mais s'ils n'en profitent pas, je n'aurai aucune compaſſion d'eux, je les mettrai au nombre de ceux qu'il faut condamner, puiſqu'ils ne ſe corrigent pas.

Souvenez-vous toujours des ordres que je viens de vous donner. Prince, ſi vous ne ſavez pas diriger vos Miniſtres, le Peuple aimera le vin.



CHAPITRE XI.

INTITULÉ

TSE-TSAI.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J.C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre appartient encore au regne de Vou-vang, suivant la plûpart des Interpretes, quoique quelques-uns, cités dans les sommaires des deux autres, pensent qu'il soit de Tching-vang. Le titre signifie matiere du bois Tse. *Tse est un bois estimé pour faire des meubles. Ce titre est pris d'un passage du quatrieme paragraphe. Vou-vang ou Tching vangcontinue de donner des avis à son frere Kang-cho, sur l'accord parfait qui doit régner entre le Prince, les Grands & les Sujets. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

IL est du devoir d'un Prince de faire ensorte qu'il y ait une mutuelle correspondance entre le Peuple & les Officiers, entre les Officiers & les Grands, entre les Grands & les Vassaux.

Prince, publiez mes ordres, & dites: j'ai un Se-tou, un Se-ma, un Se-kong, des Chefs des Officiers qui se servent mutuellement d'exemple. Dites encore: je ne veux ni condamner, ni maltraiter. Si mon Maître a des égards pour le Peuple, & s'il le soulage, je ferai de même; s'il pardonne aux méchants, aux trompeurs, à ceux qui tuent & qui oppriment les autres, je me réglerai sur sa conduite.

C'est pour les Peuples qu'il y a un Roi, des Chefs & des Princes Vassaux; ceux-ci ne doivent pas maltraiter leurs sujets, ni leur faire du tort; ils doivent avoir des égards pour les pauvres, soutenir les orphélins, les veuves & les jeunes filles qui sont sans appui. Il faut que dans un Royaume tous se conforment aux regles de la raison, & que tous aient ce qui est

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

nécessaire à leur état. Un Roi n'établit des Princes Vassaux & des Ministres que pour procurer le repos aux Peuples & défendre leurs vies ; c'est ce que de tout tems les Rois ont recommandé aux Princes Vassaux. Vous êtes un de leurs Chefs, n'ayez pas recours aux châtiments pour gouverner.

Après avoir bien préparé un champ & en avoir arraché les mauvaises herbes, il faut creuser des cannaux, des fossés, & bien assigner les bornes : dans la construction d'une maison après avoir élevé les murailles, il faut les couvrir & les crépir. Quand on a la matiere du bois Tse, il faut le raboter, le polir, & le peindre de fleurs rouges.

Vous devez (1) présentement imiter la grande vertu des anciens Rois. Si vous réunissez en vous leurs belles qualités, les Rois voisins viendront vous rendre des respects, vivront avec vous comme avec leur frere, & se perfectionneront dans la vertu. Un Prince véritablement vertueux, est respecté & est aimé de tous les Peuples des autres Royaumes.

L'auguste Ciel chargea autrefois les premiers Rois du soin des Peuples & du pays de l'Empire du milieu (2).

Prince, que la vertu soit la regle de votre conduite ; ne cessez jamais de procurer la paix & la joie à des Peuples qui ont été si fort dans le trouble, & pensez sérieusement à tenir une conduite qui soit un sujet de joie pour les Rois prédécesseurs.

En vous servant de leur exemple comme d'un miroir fidele, vous serez en état de transmettre à vos fils & à vos descendants un Royaume qui durera éternellement.

---

(1) Ce paragraphe & les deux suivans sont sans doute le fragment d'un autre Chapitre, on ne sait comment ils ont été mis ici ; ce point de critique est trop peu intéressant pour s'y arrêter.

(2) *L'Empire du milieu*, c'est ainsi qu'on nomme la Chine.

CHAPITRE XII.

INTITULÉ

TCHAO-KAO.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre signifie avis donnés par Tchao-kong, qui avoit la dignité de Tai-pao. On a déja parlé de ce Ministre dans le Chapitre Kin-teng. C'est au Roi Tching-vang que sont adressés ces avis. Ce Chapitre est dans les deux textes.

LE trente-deuxieme (1) jour du cycle, qui est le sixieme après le jour de la pleine lune (2) de la seconde lune, le Roi partit le matin de Tcheou (3) & alla à Fong.

Le Tai-pao partit aussi avant Tcheou-kong, afin d'examiner l'endroit que l'on avoit choisi pour habiter. Le quarante-troisieme jour (4) du cycle, au matin, fut le troisieme jour de la troisieme lune; trois jours après, ou le quarante-cin-

(1) Nommé *y-ouei.*

(2) Il s'agit ici de lunes ou mois lunaires dans la forme du Calendrier de la Dynastie de *Tcheou.* Dans ce Calendrier, le solstice d'hiver devoit toujours être dans la premiere lune. Les caracteres cycliques de ce premier paragraphe peuvent donner l'année dont il s'agit, & ces caracteres ne conviennent qu'à l'an 1098 avant J. C. Le dix huitieme Janvier Julien de cette année, fut le jour de la pleine lune à la Chine, &, selon la méthode pour les jours Chinois, le 18 Janvier s'appelloit *Ki tcheou* ou 26 dans le cycle Chinois. Le jour *Y-ouei*, ou trente deuxieme du cycle, fut donc le vingt-quatrieme Janvier; c'est de ce jour *Y-ouei* dont on parle. Il est facile de voir les autres jours Juliens qui répondent aux jours Chinois de l'an 1098. Le calcul du lieu du soleil & de la lune fait voir que le dix-huitieme Janvier fut la pleine lune de la seconde lune dans le Calendrier de la Dynastie de Tcheou.

(3) *Tcheou* & *Fong* sont dans le district de *Si-gan-fou.*

(4) nommé *Ping-ou.*

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

quieme du cycle (1), au matin, le Tai-pao arriva à Lo. (2) Ils se servirent du Pou (3) pour examiner cette demeure : après cet examen, ils en dresserent un plan.

Le troisieme jour suivant, le quarante-septieme du cycle (4), le Tai-pao fit travailler le peuple de la Dynastie Yn, pour tracer les différents endroits de la ville, au nord de la riviere Lo, & cinq jours après, le cinquante-unieme du cycle (5), la ville fut tracée.

Le lendemain, cinquante-deuxieme du cycle (6), au matin, Tcheou-kong (7) arriva & examina le plan & les dimensions de la nouvelle ville, & en fit le tour.

Le troisieme jour après (8), cinquante-quatrieme du cycle, on se servit dans le Kiao (9) de bœufs, & le lendemain, cinquante-cinquieme du cycle (10), dans le Che de la nouvelle ville, on se servit d'un bœuf, d'une brebis & d'un cochon pour le sacrifice.

Le septieme jour ou le premier du cycle (11), au matin, Tcheou-kong fit publier un écrit pour les Grands de Yn, les Heou, les Tien, les Nan & les Chefs des Vassaux.

Après cette publication, les Peuples de Yn furent encouragés à bien servir.

---

(1) Nommé *Vou-chin.*

(2) *Lo*, riviere du Ho-nan; c'est aussi le lieu où est aujourd'hui la ville de Ho-nan-fou.

(3) On a souvent parlé du *Pou.*

(4) Nommé *Keng-su.*

(5) Nommé *Kia-yn.*

(6) Nommé *Y-mao.*

(7) *Tcheou kong* étoit frere du Roi Vou-vang, & Régent de l'Empire.

(8) Nommé *Ting-se.*

(9) On parle ici des sacrifices dans le *Kiao* & dans le *Che.* J'ai déja dit que Confucius déclare que ces sacrifices *Kiao* & *Che* sont pour honorer le Chang-ti; aussi quand on dit que le *Kiao* est le Temple du Ciel, le *Che* le Temple de la terre, selon Confucius c'est le Temple du Maître du Ciel & de la Terre; dans le *Kiao* & dans le *Che* on honore ce souverain Maître Chang-ti.

(10) Nommé *Vou-ou.*

(11) Nommé *Kia-tse.*

Ensuite

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Ensuite le Tai-pao conduisit le Chef des Vassaux, & étant sorti, il prit les présents, qui consistoient en étoffes & en soieries; il rentra, & les remit à Tcheou-kong, en disant : nous nous prosternons à terre, & nous offrons ces présents au Roi & à Tcheou-kong. A l'égard de ce qui doit être publié aux Peuples de Yn, c'est l'affaire de ceux qui en ont été chargés.

L'auguste Ciel, le souverain Seigneur (Chang-ti), a ôté l'Empire de Yn à son fils héritier (1); c'est pour cela, Prince, que vous êtes aujourd'hui sur le Trône. A la vue d'un événement si heureux (pour vous), & si malheureux (pour le Roi de Yn), peut-on ne pas être pénétré d'une crainte respectueuse ?

Le Ciel a privé pour toujours du Royaume la Dynastie Yn; les anciens & vertueux Rois (2) de cette Dynastie sont dans le Ciel; mais parceque leur successeur a obligé les Sages de son Royaume de se tenir cachés, & qu'il a maltraité les Peuples; ses sujets ont pris leurs femmes & leurs enfants, &, en les embrassant, en les encourageant, ils ont invoqué le Ciel; ils ont voulu prendre la fuite, mais on s'est saisi de ces malheureux. Hélas! le Ciel a eu compassion des Peuples des quatre parties du monde; c'est par amour pour ceux qui souffroient, qu'il a remis ses ordres entre les mains de ceux qui avoient de la vertu; Prince, songez donc à la pratiquer.

Jettez les yeux sur la Dynastie de Hia; tant que le Ciel l'a dirigée & protégée comme un fils obéissant, les Rois de cette Dynastie ont respecté & suivi exactement les ordres & les intentions du Ciel, cependant elle a été détruite dans la suite : examinez ce qui s'est passé dans celle de Yn; le Ciel la dirigea & la protégea également; alors on vit des Rois de

(1) *Le fils héritier* est le dernier Roi de la Dynastie *Yn*. Ce paragraphe est le commencement d'un beau placet adressé par Tchao-kong au Roi Tching-vang.

(2) On voit ici que *Tchao-kong* supposoit les ames des sages Rois dans le Ciel, que le Ciel peut priver du Royaume, qu'on doit l'invoquer, qu'il a de la compassion, qu'il donne des ordres; est-ce là véritablement l'idée du Ciel matériel? *Tchao-kong* suppose ici connues les Histoires des Dynasties *Hia* & *Chang*.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

cette Dynaſtie qui obéiſſoient avec reſpect aux ordres du Ciel ; aujourd'hui elle eſt entierement détruite.

Prince qui, dans un âge fort tendre, êtes ſur le Trône de votre pere, ne rejettez pas les avis des vieillards ; comme ils ſont parfaitement inſtruits des talents & de la vertu de nos prédéceſſeurs, leurs vues ſont conformes aux ordres du Ciel.

Quoique jeune, vous êtes le fils héritier ; ſi vous pouvez rendre le Peuple tranquille & le faire vivre dans l'union vous ſerez heureux : redoutez l'indolence & la pareſſe, & penſez avec crainte aux périls où un Peuple peut vous expoſer.

Venez, Prince, au centre de l'Empire (1), y faire l'office de ſucceſſeur du Souverain Seigneur (Chang-ti) : acquittez-vous par vous-même des devoirs de votre état. Tan (2) a dit : la ville étant conſtruite, le Prince fera avec reſpect (3) les offrandes & les cérémonies aux Eſprits ſupérieurs & inférieurs, & ſera uni à l'auguſte Ciel, il pourra gouverner dans le milieu (4). Prince, voilà les paroles de Tan : ſi vous affermiſſez votre Royaume, & ſi vous gouvernez ſagement les Peuples, vous ſerez heureux.

Le Roi, après avoir ſoumis & rendu dociles les Peuples de Yn, doit les faire vivre avec les nôtres : par-là ces Peuples ſe corrigeront de leurs mauvaiſes inclinations, & ſe perfectionneront de jour en jour.

Si le Roi eſt ſans ceſſe dans la retenue, il aura néceſſairement du reſpect & de l'eſtime pour la vertu.

Nous ne pouvons nous diſpenſer de voir, comme dans un miroir, ce qui s'eſt paſſé ſous les deux Dynaſties de Hia & de Yn : je n'oſerois dire que je ſais que celle de Hia conſervât long-tems le Royaume, & qu'enſuite elle le perdit promptement ; mais je ſais qu'elle fut détruite lorſqu'elle abandonna la vertu ; de même je n'oſe dire que la Dynaſtie de

---

(1) *Le centre de l'Empire* eſt la Cour qu'on établiſſoit à *Lo*. Tchao-kong invite le Roi à venir dans cette nouvelle Cour.

(2) *Tan* eſt le nom de Tcheou-kong.

(3) Il faut remarquer que, ſelon le Chou-king, honorer le Ciel eſt le principal devoir d'un Prince.

(4) Le mot de *milieu* déſigne ici la Cour.

Yn conſervât long-tems le Royaume, & qu'elle le perdit enſuite en peu de tems; mais je ſais qu'elle fut détruite lorſqu'elle ne ſuivit plus la vertu.

Prince, votre naiſſance vous a fait héritier du même Royaume que ces deux Dynaſties ont autrefois poſſédé, imitez ce que leurs Rois ont fait de bien; ſouvenez-vous que tout dépend du commencement (1).

Dans l'éducation d'un jeune enfant, tout dépend du commencement. On perfectionne ſoi-même le penchant au bien & les principes du bon diſcernement qu'on a en naiſſant. Aurez-vous du Ciel la prudence néceſſaire? en obtiendrez-vous le bonheur ou le malheur? en obtiendrez-vous un long regne? Nous ſavons maintenant que tout dépend du commencement.

Prince, puiſque votre Cour doit être dans la nouvelle ville, hâtez-vous d'aimer la vertu; c'eſt en la pratiquant que vous devez prier le Ciel (2) de conſerver pour toujours votre Dynaſtie.

Prince, ſous prétexte que les Peuples ne gardent pas les loix, & qu'ils ſe livrent à des excès, n'uſez pas d'abord de rigueur, en les faiſant mourir ou punir cruellement; ſi vous ſavez vous accommoder à leurs inclinations, vous vous rendrez recommandable.

Si, pendant que vous êtes ſur le Trône, vous faites votre principal objet de la vertu, tous les Peuples du Royaume s'empreſſeront de vous imiter, & vous vous rendrez célebre.

Le Prince & les Sujets doivent ſans ceſſe faire des efforts; ils doivent deſirer que notre Dynaſtie conſerve la Puiſſance

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

(1) *Tchao-kong* ne parle pas des Princes avant la Dynaſtie *Hia*, dont *Yu* fut fondateur. Avant le Roi *Yu*, le Royaume n'étoit pas attaché aux familles; le but de *Tchao-kong* eſt de faire voir à Tching-vang le danger de perdre le Royaume que ſa famille a obtenu; & pour cela il inſiſte ſur les changements arrivés aux Dynaſties *Hia* & *Chang*. On voit que, ſelon le Chou-king, la vertu eſt ce qui conſerve le Royaume dans les familles.

(2) On voit la doctrine conſtante du Chou-king ſur l'autorité du Ciel, Maître abſolu des Empires. Cet endroit doit être remarqué à cauſe de la priere au Ciel pour la conſervation de la Dynaſtie.

Tching-vang.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

auſſi long-tems que les deux Dynaſties Hia & Yn l'ont conſervée ſans périr. Prince, je ſouhaite que ce ſoit le Peuple qui vous procure la poſſeſſion éternelle de cette Puuiſſance.

Je me proſterne à terre, & je vous adreſſe ces paroles. Je ne craindrai pas de faire reſpecter votre autorité & d'obſerver vos ordres ; je ferai imiter votre illuſtre vertu aux Peuples qui ci-devant étoient nos ennemis, aux Miniſtres & aux Peuples qui nous ont toujours été attachés. Prince, ſi vous conſervez en paix votre Royaume juſqu'à la fin, vous vous ferez un grand nom. Je n'oſe me donner pour exact ni pour attentif ; mais prenant avec reſpect les préſents des grands Vaſſaux, je vous les offre, afin qu'ils ſervent dans les prieres que vous adreſſez au Ciel (1) pour la conſervation de votre Dynaſtie.

(1) Ces prieres faites au Ciel pour la conſervation de la Dynaſtie, ſont remarquables.



CHAPITRE XIII.

INTITULÉ

LO-KAO.

SOMMAIRE.

Lo-kao signifie avis donnés à l'occasion de la ville de Lo dont on a parlé précédemment. C'est le Ministre Tcheou-kong qui rend compte au Roi Tching-vang des soins qu'il a pris pour faire construire cette ville ; & , après lui avoir donné plusieurs sages instructions , il remet à ce Prince le gouvernement du Royaume , dont il avoit été régent pendant sept ans. Les Interpretes avouent qu'il y a dans ce Chapitre des endroits peu intelligibles , à cause de quelques lacunes , ou de quelques transpositions : on n'y voit pas trop l'ordre des tems. Ce Chapitre est dans les deux textes.

TCHEOU-KONG se prosterna à terre, la battit de son front, & dit : je rends compte de ma commission à mon illustre & jeune Roi.

Le Roi ne se croyant pas en état de bien exécuter les ordres du Ciel pour commencer & pour achever l'ouvrage, je suis venu après le Tai-pao, pour examiner la ville Orientale, & nous avons posé ensemble les fondements du lieu où l'illustre Roi pourra tenir sa Cour.

Le cinquante-deuxieme jour du cycle (1), au matin, j'arrivai à la Cour de Lo, je consultai le Pou, & j'examinai, au

(1) Ce jour est nommé *Y-mao*. Ce jour comparé au jour *Y-mao* du troisieme paragraphe du Chapitre précédent, fait voir qu'il s'agit de la même année 1098 avant J. C.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

nord du fleuve (1), les environs de la riviere Li (2), ensuite l'orient de celle de Kien (3), & l'occident de celle de Tchen, je vis alors (4) que tout convenoit à Lo. Je trouvai la même chose dans un second examen que je fis de l'orient de la riviere de Tchen. Je vous ai envoyé, par un exprès, une Carte des lieux, & le détail de ce que j'ai fait dans l'examen du Pou.

Le Roi se prosterna jusqu'à terre, en disant : ô Tcheou-kong, vous n'avez pu vous empêcher de respecter les preuves que le Ciel vous a données de son amour ; vous avez examiné avec soin la ville, & vous en avez fait un endroit propre à correspondre au bonheur dont le Ciel favorise notre Dynastie de Tcheou. Vous m'envoyez un exprès, & vous me faites part, dans une lettre, du bonheur éternel que le Pou vous a annoncé ; je veux que ce bonheur vous soit commun avec moi. Vous desirez que je respecte jusqu'à dix mille & dix mille années les marques que le Ciel me donne de son amour ; je me prosterne à terre & reçois avec respect vos instructions (5).

Tcheou-kong répondit : c'est pour la premiere fois que le Roi fera la grande cérémonie du sacrifice & des oblations dans la nouvelle Cour. Il faut exactement & avec ordre honorer tous

(1) C'est apparemment le *Hoang-ho*.

(2) On ne sait pas au juste où est la riviere *Li* ; mais elle ne devoit pas être loin de la riviere *Lo* ; ce n'étoit peut-être qu'un ruisseau.

(3) Les deux rivieres *Kien* & *Tchen* sont auprès de Ho-nan-fou, du Ho-nan.

(4) Par l'Histoire de l'Astronomie, on sait que *Tcheou-kong* étoit Astronome & Geometre ; on a encore les hauteurs méridiennes solsticiales du soleil, qu'il observa dans la ville de *Lo*. L'usage de la boussole lui étoit connu ; ainsi il étoit en état de faire une Carte plus parfaite que ne le sont celles que l'on voit dans ce pays, faites par les Chinois. Ces paroles paroissent être celles d'un placet envoyé par *Tcheou-kong* au Roi Tching vang.

(5) La reconnoissance & le respect du Roi *Tching-vang* pour son oncle paternel *Tcheou-kong* sont dignes de remarque. Ce Prince paroît avoir eu beaucoup d'égards pour les connoissances que le *Pou* donnoit ; mais on voit dans ce Prince un grand respect pour le Ciel. La Régence de Tcheou-kong alloit finir ; Tching-vang devoit gouverner par lui-même.

les Esprits, même ceux qui ne sont pas marqués dans le livre (1).

J'ai dispofé par ordre les Officiers ; je les ai fait aller à Tcheou, en disant qu'il y avoit des affaires à traiter.

Prince, dans un Edit que vous publierez, vous devez parler de ceux qui se sont rendus recommandables par leurs grands services, & avertir qu'après leur mort on fera en particulier pour eux des cérémonies avant les autres (2). Vous publierez un second Edit pour ordonner aux Officiers de vous seconder dans votre Gouvernement.

Attachez-vous à connoître ceux qui se distinguent par leur mérite ; c'est ainsi que vous formerez vos Officiers.

Jeune Prince, vous aurez peut-être des vices particuliers & des passions ; prenez garde qu'ils ne soient comme le feu qui se communique : dans le commencement c'est peu de chose ; mais peu à peu il se forme une flamme qu'on ne peut plus éteindre.

En voulant suivre la loi & en traitant les affaires, imitez-moi. Notre Royaume de Tcheou a d'anciens Ministres ; envoyez-les dans la nouvelle Cour, faites-leur connoître la conduite qu'ils doivent tenir ; alors ils seront exacts, ils s'animeront à bien faire, ils s'efforceront de se rendre recommandables par leurs services, & ils donneront un grand éclat à votre Gouvernement : par-là vous serez célebre à jamais.

Jeune Prince, dit Tcheou-kong, achevez ce qui est commencé.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

(1) Tcheou-kong passe pour un des principaux Auteurs du livre *Li-ki*, ou livre des Cérémonies. C'est sans doute de ce livre, ou d'un livre du même genre dont on parle dans ce paragraphe ; il seroit à souhaiter qu'on eût un tel livre dans l'état où il étoit au tems de Tcheou-kong, ou même au tems de Confucius. Ce livre, tel que nous l'avons, contient des choses très curieuses sur l'antiquité & les mœurs de la Nation Chinoise ; mais il a été fort altéré, & il seroit très important que l'on fût bien au fait de ces sortes d'altérations, du tems où elles ont été faites, ainsi que de l'occasion & du motif de ces altérations.

(2) Selon la regle Chinoise, dans la Salle où l'on honore les Rois ou Ancêtres morts, on honore aussi plusieurs sujets illustres qui ont rendu de grands services à la Dynastie.

Tchinc-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Pensez sérieusement à ceux des grands Vassaux qui manquent ou qui sont exacts à remplir leurs devoirs & à rendre leurs hommages. Ces hommages doivent être faits avec une cérémonie respectueuse : si ce respect est moins estimé que les présens qu'on offre, ce n'est pas un respect ; & si les sentiments du cœur n'accompagnent pas ce respect, cette cérémonie n'est pas censée respectueuse aux yeux du Peuple, & il y aura du défaut ou de l'excès dans les affaires.

Jeune Prince, faites publier ce que le tems ne m'a pas permis de publier moi-même ; profitez de ce que je vous ai enseigné sur les moyens de fléchir le cœur des Peuples ; si vous n'y donnez pas votre attention, vous risquez de perdre le Royaume ; mais si, comme moi, vous imitez sans cesse votre pere, vous ne le perdrez pas ; marchez avec précaution. Désormais je veux être chargé d'instruire les Laboureurs de leurs devoirs. Si vous entretenés toujours le Peuple dans la paix, on viendra des lieux les plus éloignés pour connoître votre Royaume.

Le Roi dit : ô Tcheou-kong (1), éclairez-moi de vos lumieres, je suis foible ; vous me donnez de grands exemples de vertu ; vous desirez que je fasse briller les belles actions de Ven-vang & de Vou-vang ; vous me rendez docile aux ordres du Ciel, & par vos instructions les Peuples de tout le Royaume sont fixés dans la paix & la tranquillité.

Vous m'avez instruit de grandes choses, à faire la distinction du mérite, à rendre les honneurs après la mort à ceux qui se sont le plus distingués, à honorer les Esprits, même ceux dont le culte n'est pas expressément prescrit dans le Livre.

L'éclat de votre vertu est répandu dans le Ciel & sur la terre : tout le Royaume est informé de vos travaux ; la paix &

(1) *Tcheou-kong* passe pour avoir fait plusieurs ouvrages. Dans le livre *Tcheou-li* & dans le *Li-ki* il y a bien des choses qui sont de lui ; mais il est difficile de déterminer au juste ce qu'il a fait dans ces deux ouvrages. Il est hors de doute qu'il y a plusieurs choses dans l'Astronomie qui ont été transmises par ce grand homme. Ses explications des *Koua* du livre *Y-king* subsistent ; mais cet ouvrage est difficile à entendre.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

l'équité qui regnent par-tout font eſpérer un gouvernement doux & tranquille: vous me faites jouir du fruit des travaux de Ven-vang & de Vou-vang; nuit & jour je penſe à faire exactement les cérémonies aux Ancêtres.

Les ſervices que vous m'avez rendus ſont infinis; j'en fais un grand cas; ne ceſſez aujourd'hui de m'aider, ſans vous je ne puis rien.

Je veux retourner à Tcheou (1) pour y régner, & je vous charge du Gouvernement de Lo.

Vous avez ſagement conduit l'Etat; mais vous n'avez pas achevé de régler la maniere dont il faut récompenſer le mérite des ſujets illuſtres; ainſi vous me devez encore des ſervices.

En gouvernant avec tant de ſageſſe le pays dont je vous charge, vous donnerez à mes Officiers le parfait modele de gouvernement, vous conſerverez les Peuples que Ven-vang & Vou-vang ont ſoumis, & vous en ferez des défenſeurs (2) de notre Royaume.

Reſtez, Tcheou-kong, je pars pour Tcheou; je ſuis plein d'eſtime pour ce que vous avez fait, je m'en réjouis, & je veux y conformer ma conduite: par votre retraite ne m'accablez pas de triſteſſe; je ne ſuis point dégouté du travail qu'il faut entreprendre pour procurer la tranquillité aux Peuples; ne vous laſſez pas d'inſtruire les Officiers; les ſiécles à venir goûteront le fruit de vos ſoins.

Tcheou-kong fit une profonde révérence, & dit: c'eſt vous, Prince, qui m'avez ordonné de venir ici pour conſerver le

(1) Dans ce Chapitre on n'a pas marqué le voyage de Tching-vang de la Cour de *Tcheou* dans le Chen-ſi, à la nouvelle Cour de *Lo* dans le Honan, & juſqu'à cet endroit il eſt ſouvent douteux ſi Tcheou-kong eſt en préſence de Tching-vang, ou s'il lui parle par lettres envoyées par un exprès. On voit qu'une des grandes raiſons d'établir une ſeconde Cour à *Lo* étoit pour tenir en bride les ſujets de la Dynaſtie *Yn*.

(2) *Des défenſeurs du Royaume;* le texte porte *Se-fou*, ou les quatre *Fou*, ce qui veut dire quatre Conſeillers du Roi, ou quatre corps de troupes, ou quatre Officiers prépoſés à la garde du Roi, ou les troupes qui défendent les quatre frontieres du nord, du ſud, de l'eſt & de l'oueſt.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Peuple commis aux soins de Ven-vang, & donner de l'éclat aux actions de votre illustre pere Vou-vang : je suis pénétré du plus profond respect.

Jeune Prince (1), venez & gouvernez cette nouvelle Cour, ayez du respect pour les loix du Royaume & pour ceux des sujets de la Dynastie Yn, que leur vertu a rendus recommandables. Vous allez gouverner le Royaume, soyez pour la Dynastie de Tcheou un illustre & respectable modele d'un grand Roi : dans la suite vous regnerez dans le Milieu (2), tous les Peuples seront dans le chemin de la vertu, & vous serez illustre par de grandes actions.

J'ai été à la tête des Grands & des Ministres, j'ai toujours fait paroître beaucoup de respect pour ce que nos Anciens ont fait de mémorable ; j'ai suivi autant que j'ai pu leur exemple, & j'ai cru que c'étoit sur-tout par une grande droiture qu'il falloit former mon illustre & jeune Prince à être le modele des autres ; par-là j'ai tâché d'imiter parfaitement la vertu de Ven-vang votre ayeul.

Vous avez envoyé un exprès pour faire instruire les Peuples de Yn, & vous lui avez ordonné de me demander en quel état étoit ma santé ; outre cela vous m'avez envoyé en présent deux vases (3) remplis du vin Ku-tchang (4), &

(1) Il faut que dans ce Chapitre il y ait eu quelques phrases de transposées : dans les paragraphes précédents, on supposoit le Roi arrivé à *Lo*, & dans celui-ci Tcheou-kong l'invite à y venir.

(2) C'est-à-dire, dans la nouvelle Cour, qui est le centre du Royaume.

(3) Les Interpretes disent que Tching-vang étant allé de sa nouvelle Cour de *Lo* à l'ancienne Cour de *Tcheou*, fit ce présent à Tcheou-kong ; cela étant, on n'a pas gardé l'ordre des tems dans ce Chapitre.

(4) *Ku-tchang* exprime un vin fait de millet noir appellé *Ku*, & d'une herbe odoriferante appellée *Tchang*. Ce vin demandoit un cœur pur & plein de respect, selon la pensée du Roi Tching vang : il étoit donc destiné pour des cérémonies faites au Ciel, ou aux Esprits, ou aux Ancêtres ; & peut être étoit-il pour les trois cérémonies. Le caractere qui exprime le respect dans l'usage de ce vin est *Yn* ; il est composé de trois autres caracteres particuliers, *Chi*, qui veut dire *faire voir* ; *Si*, *Occident* ; *Tou*, *terre*, *pays*. Les anciens Chinois auroient ils eu en vue le pays d'Occident, dont ils sont sortis? Ce caractere appliqué aux cérémonies, seroit il des

vous avez ainſi parlé : il faut avoir le cœur pur & reſpectueux. Je me proſterne à terre , & je me ſers de ces deux heureux vaſes pour marquer mon reſpect.

TCHING-VANG.

Je n'oſerois boire de ce vin ; mais je m'en ſuis déja ſervi pour honorer avec reſpect Ven-vang & Vou-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Je ſouhaite que le Roi ſoit exact à imiter ſes Ancêtres, qu'il vive long-tems ſans fâcheux accident, que juſqu'à dix mille ans il ait des imitateurs de ſa vertu, que les nouveaux ſujets de la Dynaſtie Yn jouiſſent d'une longue & heureuſe ſuite d'années.

Je ſouhaite que juſqu'à dix mille ans vous gouverniez heureuſement les Peuples de Yn. Dans tout ce qui les regarde, faites enſorte qu'ils ſe plaiſent à ſuivre vos exemples.

Au cinquieme jour du cycle (1) le Roi (2) étoit à la nouvelle Cour. Dans la cérémonie Tching (3) on ſacrifia un bœuf

---

veſtiges de quelque ancienne cérémonie dans laquelle on regardoit l'Occident en honorant le Ciel les Eſprits , ou les premiers Ancêtres. Les caracteres Chinois ſont compoſés de pluſieurs autres caracteres , & le total a du rapport à la choſe exprimée par ce caractere compoſé ; ce ſont des idées ſimples qui font une idée compoſée. L'analyſe que je fais ici du caractere *Yn* , n'eſt qu'une conjecture ; je ne la donne que pour telle , & je n'ai garde de m'engager à trouver dans les anciens monuments & dans les traditions Chinoiſes de quoi la prouver. Je ſais que pluſieurs Européens ont abuſé de l'analyſe des caracteres Chinois ; mais les Chinois eux-mêmes font quelquefois de ces ſortes d'analyſes.

(1) Ce jour eſt nommé *Vou-chin*.

(2) Ce paragraphe peut encore ſe traduire ainſi : *au jour Vou-chin le Roi étant à la nouvelle Cour, fit la cérémonie Tching* ; mais je ſoupçonne quelque tranſpoſition , & je n'oſerois aſſurer que le ſens eſt que le jour *Vou-chin* étoit dans la douzieme lune.

(3) Le caractere *Tching* déſigne une grande cérémonie qu'on devoit faire en hiver ; elle ſe fit le cinquieme jour nommé *Vou-chin* ; & en vertu du texte, c'étoit alors la douzieme lune. Le jour *Vou-chin* étoit en effet dans la douzieme lune , l'an 1098 avant J.C. Le 23 Décembre s'appelloit *vou-chin*. Il eſt certain que la premiere lune du Calendrier de Tcheou étoit celle dans les jours de laquelle le ſoleil entre dans ce que nous appellons le ſigne *Caper*, ou dans les jours de laquelle étoit le ſolſtice d'hiver. Le 23 Décembre 1098 fut le premier jour de l'an civil que commença l'an

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

rougeâtre pour Ven-vang, & un autre bœuf rougeâtre pour Vou-vang; &, par ordre du Roi, on écrivit ce qui regardoit cette cérémonie. Y (1) lut la formule, & avertit que Tcheou-kong resteroit dans la ville de Lo pour gouverner. Les grands Hôtes qui devoient assister le Roi dans la cérémonie, soit pour offrir, soit pour tuer les bœufs, se rendirent auprès de lui Ce Prince entra dans la grande Salle, & versa du vin à terre.

Il ordonna à Tcheou-kong (2) de rester dans la ville de Lo

Chinois 1098 avant J. C. C'est au 22 Décembre que finit la septieme année de la Régence de Tcheou-kong. Or je crois que l'on peut très bien expliquer jusqu'à la douzieme lune, *la Régence de Tcheou-kong fut de sept ans, qu'il gouverna le Royaume de Ven-vang & de Vou-vang avec beaucoup de prudence.* Cette année fut la derniere de la Régence de *Tcheou-kong*; & puisqu'il fut Régent sept ans, & que cette septieme année fut l'an 1098 avant J. C. la premiere année du regne de *Tching-vang* doit être marquée l'an 1104 avant Jesus Christ.

(1) Le nom de l'Historien étoit *Y*; & parceque le Roi devoit prendre le Gouvernement du Royaume, on faisoit cette grande cérémonie aux Ancêtres *Ven-vang* & *Vou-vang*, fondateurs de la Dynastie.

(2) *Kong-gan-koue*, *Kong-ing-ta* & d'autres anciens Interpretes soutiennent que *Pe-kin*, fils de *Tcheou-kong*, fut installé Prince de *Lou*, & que c'est le sens des paroles du Chou king & des ordres du Roi que les autres Interpretes expliquent d'un ordre donné à *Tcheou-kong* de rester dans *Lo* pour gouverner. Cette si grande différence d'interprétations vient du différent sens du caractere Chinois *Heou*; il est inutile d'expliquer au long cette difficulté. Le sentiment de *Kong-ing-ta* & de *Kong-gan-koue* est aujourd'hui assez généralement rejetté, & il faut avoir recours à des traits d'Histoire, qui ne sont pas dans le Chou king, pour trouver dans ce paragraphe l'installation de *Pe-kin*. On sait d'ailleurs qu'il est fils de Tcheou-kong, & qu'il lui succéda dans la Principauté de *Lou*. Les Interpretes avouent que dans le Chapitre *Lo-kao* il y a des endroits peu intelligibles, à cause des lacunes & des transpositions, qu'on ne voit pas l'ordre des tems pour ce que le Roi & Tcheou-kong disent; cependant on se réunit assez à dire qu'il s'agit de l'année ou Tcheou-kong remit à Tching-vang le gouvernement de sa Régence, & que cette Régence fut de sept ans. Ce sentiment est même celui de quelques-uns qui croient que dans le vingt-septieme paragraphe & suivants, le sens est qu'après que Tcheou kong fut laissé dans *Lo* pour gouverner cette nouvelle Cour, il gouverna sept ans, & mourut après ces sept ans. On convient que Vou vang fut Roi sept ans,

pour gouverner. Tout fut écrit, & Y en avertit : on étoit alors dans la douzieme lune.

TCHING-VANG.

Tcheou-kong gouverna avec beaucoup de prudence, pendant sept ans le Royaume de Ven-vang & de Vou-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

& que Tching-vang son fils lui succéda. Par les Chapitres *Tchao-kao* & *Lo-kao*, on a du voir que l'an 1111 avant J. C. fut le premier du regne de Vou-vang. Selon le *Tso-tchouen*, la Dynastie *Chang* dura 600 ans ; ainsi la premiere année de Tching-tang seroit la 1711 avant J. C. ; mais sans doute le *Tso-tchouen* parle d'un nombre approchant de 600 ans.



Tching-vang.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tſou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

CHAPITRE XIV.

INTITULÉ

TO-CHE.

SOMMAIRE.

Ces mots To-che ou To-ſu ſignifient beaucoup de gens conſtitués en dignité. *Parmi les ſujets de la Dynaſtie Yn, qui avoient eu ordre d'aller habiter dans la ville de Lo, pluſieurs avoient occupé des charges ; c'eſt à eux que Tcheou-kong adreſſe les ordres de Tching-vang contenus dans ce Chapitre. On repréſente à ces peuples combien ils ont été malheureux ſous Cheou, on leur ordonne de ſe bien conduire dans la nouvelle ville qu'on vient de conſtruire pour eux ; on les menace s'ils ne ſont pas ſoumis. Il paroît par-là qu'il n'y avoit pas alors beaucoup de villes dans la Chine, & que les Peuples vivoient dans les campagnes. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

A la troiſieme lune (1) Tcheou-kong commença à publier dans la nouvelle Cour de Lo les ordres du Roi aux Officiers de la Dynaſtie de Yn.

C'eſt ainſi que s'exprime le Roi, dit-il : vous qui avez été Miniſtres & Officiers ſous la Dynaſtie de Yn, & qui vivez

(1) Il s'agit ici de la troiſieme lune de l'an 1097 avant J. C. la premiere année que *Tching-vang* gouverna par lui-même.

(2) Les caracteres *Tien*, Ciel, & *Ti* ou *Chang-ti*, ſont pris dans le même ſens.

encore ici, écoutez : le Ciel suprême (2), irrité contre votre Dynastie, l'a détruite, & par un ordre plein d'amour pour notre famille, il nous a donné son autorité pour exercer la Souveraineté dans le Royaume de Yn, il a voulu que nous achevassions l'ouvrage (1) du Seigneur (Ti ou Chang-ti).

Notre Royaume de Tcheou étoit très petit, & nous n'aurions jamais osé aspirer à l'Empire ; mais le Ciel, qui n'étoit pas pour vous, & qui ne pouvoit compter sur des gens qui excitoient des troubles, s'est déclaré en notre faveur ; comment aurions-nous osé penser à devenir les maîtres de l'Empire ?

Ce qui s'est passé parmi les Peuples a fait voir combien le Seigneur (Ti) est redoutable.

J'ai oui dire que le Souverain Seigneur (Chang-ti) conduit les hommes par la vraie douceur (2) ; le Roi de la Dynastie de Hia (3) ne fit rien de ce qui étoit agréable aux Peuples ; c'est pourquoi le Seigneur l'accabla d'abord de calamités, pour l'instruire & lui faire sentir ses égarements ; mais ce Prince ne fut pas docile, il proféra des discours (4) pleins d'orgueil, & s'adonna à toutes sortes de débauches, alors le Ciel n'eut aucun égard pour lui, le dépouilla du Royaume & le punit.

---

(1) L'ouvrage du *Chang-ti* est la tranquillité de l'Empire. Le Chang-ti irrité contre la Dynastie de *Yn*, donna l'autorité à celle de *Tcheou*, on en vint aux mains, on punit le crime, on mit la tranquillité dans le Royaume donné par le Chang-ti : voilà ce qu'on veut dire.

(2) L'Auteur du Commentaire *Ge-ki* dit qu'on voit ici le cœur du Ciel plein de miséricorde, & un maître plein d'amour pour les hommes. *Kong-ing-ta* dit que les anciens livres étant perdus, on ne peut savoir en détail les calamités dont le Ciel punit d'abord le Roi *Kie*. *Kong-gan-koue* & le même *Kong-ing-ta* représentent les calamités comme des instructions salutaires données par le Ciel pour changer le cœur de *Kie* ; & *Kong-ing-ta* dit en particulier que le Ciel veut qu'à la vue de ces fléaux, les hommes craignent & pratiquent la vertu. On ajoûte que le Ciel se servit de ces calamités pour avertir *Kie*, pour lui faire sentir ses crimes afin qu'il se corrigeât ; que le Ciel ne résolut de le perdre quelorsqu'il le vit insensible à ses avertissements. Les Interpretes plus récents ont tenu à-peu-près le même langage.

(3) Il s'agit ici du dernier Roi de cette Dynastie nommé *Kie*.

(4) On fait sans doute allusion à quelques paroles impies de *Kie*.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Il chargea de ses ordres Tching tang, fondateur de votre Dynastie, il détruisit celle de Hia, & fit gouverner les Peuples de l'Empire par un Roi sage.

Depuis Tching-tang (1) jusqu'à Ti-y, tous les Rois firent paroître de la vertu, eurent du respect pour les cérémonies & pour les sacrifices & ils furent exacts à les faire.

Le Ciel les protégea & les conserva, ainsi que leur Royaume; & ces Princes, qui ne cesserent de craindre le Seigneur, n'en furent point abandonnés. Ils imiterent le Ciel, &, à son exemple, ils répandirent par-tout les effets de leur bon cœur & de leur libéralité.

Le Roi (2), successeur (de Ti-y), ne s'est point mis en peine de la Loi du Ciel, il ne s'est pas informé du soin que prenoient ses Ancêtres pour conserver leur famille, il n'a pas imité leur zele ni leur exactitude, il n'a pas pensé à la Loi du Ciel, toute brillante qu'elle soit, & il n'a eu aucun égard pour ses sujets.

C'est pourquoi le Souverain Seigneur (Chang-ti) l'a abandonné & l'a puni.

Le Ciel n'a pas été avec lui, parcequ'il n'a pas suivi ladroite raison.

Dans les quatre parties du monde (3), aucun Royaume, grand ou petit, ne peut être détruit, si l'ordre n'en est donné.

Le Roi continua ainsi : vous qui avez été élevé en dignité sous la Dynastie de Yn, le Roi de Tcheou, entierement appliqué aux affaires du Seigneur (4), avertit (5) qu'il a exécuté l'ordre de détruire cette Dynastie.

(1) *Tching-tang* veut dire que les Rois de *Yn*, depuis Tching-tang jusqu'à Ti-y, ne donnerent pas dans ces excès monstrueux qui perdirent la Dynastie : voyez le Chapitre *Tsieou-kao*.

(2) Le successeur de *Ti-y* fut *Cheou*, dernier Roi de la Dynastie de *Yn*. Ceux qui voient l'athéisme dans les anciens livres Chinois, peuvent examiner le sens de ce paragraphe.

(3) On veut dire que le Royaume de *Yn* a été détruit par l'ordre du Ciel.

(4) *Par affaire du Seigneur*, on entend la guerre contre le Roi *Cheou*, que *Tching-vang* dit avoir été faite par les ordres du Chang-ti. Les affaires du Seigneur sont aussi les cérémonies.

(5) Dans le style du Chou-king, *avertir le Ciel*, *les Esprits* & *les An-*

On

On ne ſert pas deux Maîtres; les Sujets de l'Empire de votre Prince doivent nous être ſoumis.

TCHING-VANG.

J'ajoûte encore : ce n'eſt pas moi qui ſuis la cauſe de ce que vous avez ſouffert, c'eſt votre propre Cour (1).

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

Il ne convenoit pas de vous laiſſer dans un lieu ſur lequel le Ciel faiſoit tomber tant de malheurs.

Vous qui avez été en dignité (ſous la Dynaſtie Yn) voilà pourquoi je vous ai ordonné de venir à l'occident de votre pays. Ne dites pas que ſans avoir égard à la vertu, je cherche à faire de la peine : c'eſt l'ordre du Ciel ; ſi vous vous y oppoſez, je ne vous donnerai pas de nouvelles inſtructions, ne vous plaignez pas de moi.

Vous ſavez que les anciens Sujets de Yn ont laiſſé des Mémoires (2) & des Loix, & que la Dynaſtie de Yn fut ſubſtituée à celle de Hia.

Peut-être, direz-vous : dans la Cour de notre Roi on voyoit des ſujets de Hia jouir d'une grande conſidération, &on leur donnoit des Charges & des Offices. Je vous aſſure que c'eſt à la ſeule vertu que j'ai égard ; c'eſt pourquoi je vous ai fait venir de la Cour du Ciel, qui eſt dans le Royaume de Chang (3). En vous aimant véritablement, j'imite l'exemple

---

cêtres, c'eſt faire une cérémonie. Les Grands & les autres Sujets de la Dynaſtie *Yn*, ſoupçonnés de favoriſer les rebelles, avoient eu ordre de quitter l'ancienne Cour de *Yn* & d'aller à *Lo*. Cette tranſmigration rendoit le Gouvernement de *Lo* fort important.

(1) Le Roi fait alluſion aux débauches de la Cour du dernier Roi de Y*n*, & à la révolte de ſes propres oncles paternels.

(2) On ſait que les Hiſtoriens de l'Empire ſont très anciens à la Chine ; les Mémoires que l'on cite ſont les livres d'Hiſtoire ; ces livres contenoient ce qui ſe paſſoit d'important ; les grands exemples, les Edits des Rois, les Réglements pour la Religion ; toutes ces choſes y étoient enregiſtrées. Les Chapitres du Chou-king qui reſtent, ont été écrits ainſi par les Hiſtoriens, depuis *Yao* juſqu'aux Rois voiſins du tems deConfucius.

(3) La Cour de Chang s'appelloit *Cour du Ciel*, *Tien-y*, parceque le Roi tient ſa place du Ciel. La ville de *Lo* étoit occidentale par rapport à cette Cour.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

des Anciens, je ne suis point en faute, j'exécute les ordres du Ciel.

Quand je revins de Yen (1), je me relâchai sur la peine de mort que devoient subir les Peuples de quatre de vos Royaumes (2); je me contentai de les punir par l'exil, le Ciel fut satisfait de cette punition, & je vous mis avec les sujets de Tcheou, afin que vous fussiez soumis & obéissants.

Après avoir accordé la vie, j'ai donné de nouveaux ordres; j'ai fait bâtir dans le pays de Lo une grande ville, afin que les Vassaux (3) des quatre parties de l'Empire eussent des lieux propres pour s'assembler, & afin que vos Officiers des environs me servissent fidelement.

Outre cela je vous ai donné des terres à cultiver & des maisons où vous pouvez habiter en sûreté.

Si vous gardez l'obéissance qui m'est dûe, le Ciel vous favorisera, autrement vous perdrez vos terres, & je vous ferai subir les justes peines décernées contre vous par le Ciel.

Si vous pouvez demeurer long-tems dans vos villages, & faire passer à vos héritiers les terres que vous possédez; si dans ce pays de Lo, vous êtes toujours attentifs & retenus, vos descendants seront comblés d'honneurs & de biens, ils en se ront redevables à votre transmigration.

Le Roi dit (4). . . . . Il dit encore: ce que je viens d'ordonner concerne les lieux de vos habitations.

---

(1) *Yen* étoit un pays vers l'orient, qui se révolta contre Tching-vang.

(2) Les quatre Royaumes révoltés étoient celui de *Vou-keng*, fils du dernier Roi de *Yn*, & ceux des oncles paternels du Roi; voyez les Chapitres *Kin-teng* & *Ta kao*. Les Officiers à qui on adresse la parole étoient non seulement du pays de l'ancienne Cour de *Yn*, mais encore des autres pays de ces quatre Etats. Les trois oncles paternels du Roi tenoient leurs Etats de Vou-vang leur frere, après la défaite de *Cheou*.

(3) Les grands Vassaux venoient de tems-en tems à la Cour, on les traitoit, on les défrayoit, & ceux qui étoient les plus distingués avoient le nom d'hôte ou d'ami, qui loge en passant chez un ami, ou qui vient voir un ami; ici on leur donne le titre d'hôte, *Pin*.

(4) *Après ces paroles le Roi dit*... Il y a quelque chose qui paroît manquer dans le texte, selon plusieurs Interpretes; peut être aussi le sens est-il, le Roi dit & redit: on vouloit bien inculquer ce que le Roi ordonnoit.

CHAPITRE XV.

INTITULÉ

V O U - Y.

TCHING-YANG.

Kang mo.
1115.
1079.
Tsou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre signifie, il ne faut pas se livrer au plaisir Tcheou-kong le composa pour détourner Tching-vang de l'amour des plaisirs. Il lui retrace l'histoire des anciens Rois de la Dynastie de Yn, & lui fait voir que ceux qui ont gouverné sagement leurs Peuples, ont régné long-tems, que les méchans au contraire n'ont fait, pour ainsi dire, que passer sur le Trône. Ce Chapitre est dans les deux textes.

TCHEOU-KONG dit: hélas! un Roi sage ne pense pas à se livrer au plaisir.

Il s'instruit d'abord des soins que se donnent les laboureurs & des peines qu'ils souffrent pour semer & pour recueillir; il ne se réjouit que quand il connoît ce qui fait la ressource & l'espérance des gens de la campagne.

Jettez les yeux sur cette classe d'hommes: les parents ont beaucoup souffert pour semer & pour recueillir; mais leurs enfants qui ne pensent point à ces travaux, se divertissent, passent le tems à tenir des discours frivoles & remplis de mensonges, & méprisent leur pere & leur mere, en disant: les vieillards n'entendent & ne savent rien.

J'ai appris qu'autrefois Tchong-tsong, Roi de la Dynastie de Yn, conformément à l'ordre du Ciel, travailloit sans relâche à devenir homme de bien, il menoit une vie dure, il étoit attentif & exact, il craignoit toujours de tomber en faute; il gouvernoit ses sujets avec beaucoup de prudence & de précaution, & n'osoit perdre le tems dans l'oisiveté ni dans

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

les plaisirs; aussi Tchong-tsong (1) régna-t-il pendant soixante-quinze ans.

Dans la même Dynastie le Roi Kao-tsong (2) vécut d'abord parmi les gens de la campagne, & y souffrit beaucoup; lorsqu'il fut monté sur le Trône, il passa trois ans dans le Palais de Leang-gan (3) sans parler, & après un silence si long, il ne parla jamais que d'une maniere modeste & honnête; il ne s'abandonna point à la paresse ni au plaisir, il rendit illustre la Dynastie de Yn, tout fut en paix. Sous son regne, les Grands & les Petits ne se plaignirent point de lui; c'est pourquoi il régna cinquante-neuf ans (4).

Dans cette même Dynastie le Roi Tsou-kia (5) ne croyant pouvoir monter sur le Trône sans commettre une injustice, alla se cacher parmi les gens de la campagne, & vécut comme eux; ensuite devenu Roi, & connoissant parfaitement les ressources & les moyens qui font subsister les paysans, il fut plein d'amour & de complaisance pour le Peuple; il n'osa jamais faire peu de cas des veufs ni des veuves; aussi Tsou-kia (6) régna-t-il pendant trente-trois ans.

---

(1) *Tchong-tsong* est le Roi *Tai-vou*. Selon l'histoire *Tong-tien-kang-mou* la premiere année de ce Prince est la 1637 avant J. C. C'est de ce Chapitre que les Historiens ont pris les soixante-quinze ans du regne de ce Prince.

(2) Le Roi *Kao-tsong* est le même que *Vou-ting*. On en a parlé dans le Chapitre *Yue-ming*.

(3) *Leang-gan* est le nom du Palais où *Kao-tsong* gardoit le deuil pour son pere.

(4) L'Histoire *Tong-kien-kang-mou* met la premiere année du regne de ce Prince à l'an 1334 avant J. C., & c'est d'après ce paragraphe que les Historiens lui ont donné cinquante-neuf ans de regne.

(5) Le Roi *Tsou-kia* étoit un des fils de *Kao-tsong*. Selon le *Tong-kienkang-mou*, la premiere année de *Tsou-kia* est l'an 1258 avant J. C. C'est également de ce passage que les Historiens ont pris le regne de trente-trois ans. *Tsou-kia* avoit un frere aîné appellé *Tsou-keng*. *Kao tsong* ne voulut pas désigner *Tsou-keng* pour être Roi, & nomma *Tsou-kia*; mais celui-ci jugeant bien que c'étoit faire tort à son frere, s'enfuit. Tsou-keng fut donc Roi, & après lui Tsou-kia.

(6) Il faudroit savoir en détail l'âge de ces trois Rois de la Dynastie de *Yn*, & quand ils monterent sur le Trône. Un regne de trente-trois ans n'est

Les Rois qui régnerent après ces Princes, ne se plaisoient dès leur naissance qu'aux divertissements ; uniquement occupés des plaisirs, ils ne connurent point ce que les paysans souffrent dans la culture de la terre ; les peines que le Peuple endure ne vinrent point jusqu'aux oreilles de ces Princes ; parceque ceux-ci passerent leurs vies & leur regne dans les délices & dans les excès, leur vie, & leur regne ne furent pas de longue durée. On trouve des regnes de dix, de sept & de huit, de cinq & de six, de quatre & même de trois ans.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Dans notre Royaume de Tcheou, Tai-vang (1) & Vang-ki furent modestes & réservés.

Ven-vang fut attentif à s'habiller modestement, à établir la paix & à faire valoir l'agriculture.

Sa douceur le fit aimer, il se distingua par sa politesse, il eut pour les Peuples un cœur de pere, il veilla à leur conservation & il fut libéral & généreux pour les veuves & les veufs.

---

pas sensé assez long pour mériter tant d'éloges, & sans doute ce Roi étoit déja âgé quand il prit possession de l'Empire. *Tcheou-kong* étoit au fait de l'Histoire des Rois de la Dynastie de *Yn*, & il avoit sans doute des raisons particulieres pour ne parler que de ces Rois. Il auroit pu, par exemple, parler du regne de *Yao* & de celui de *Chun*, mais voulant relever les avantages d'une vie frugale & laborieuse, il choisit les trois Princes de la Dynastie de *Yn*, qui s'étoient distingués en cela, & qui pour récompense avoient vécu & régné long-tems. Il importoit fort à *Tching-vang* d'être instruit de l'Histoire de la Dynastie de *Yn*, dont beaucoup de sujets puissants étoient mécontents. Il est clair que *Tcheou-kong* avoit devant les yeux le catalogue des années & des regnes, au moins pour cette Dynastie. Selon l'Histoire qui nous reste, outre les trois regnes dont *Tcheou-kong* parle, il y en a qui passent qninze & vingt ans; mais peut-être qu'eu égard à l'âge que ces Princes avoient en montant sur le Trône, c'étoit fort peu, peut-être aussi Tcheou-kong ne vouloit-il parler que des trois. Les Interpretes ne s'accordent pas sur le Roi Tsou-kia ; les uns disent que ce Tsou-kia du texte est Tai kia, petit-fils de Tching-tang, d'autres disent qu'il s'agit de Tsou-kia, fils du Roi Kao-tsong ; de part & d'autre il y a des Auteurs d'une grande autorité ; mais le sentiment pour Tsou-kia, fils de Kao-tsong, passe pour être mieux fondé.

(1) On a vu que *Tai-vang* fut le premier Prince de *Tcheou*, qui eut une Cour, des grands Officiers, &c. c'est pour cela que Tcheou-kong ne parle pas des autres plus anciens.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Depuis le matin juſqu'à midi, & juſqu'au coucher du ſoleil, il n'avoit pas le tems de faire un repas, tant il étoit occupé du ſoin de mettre & d'entretenir l'union parmi le Peuple.

Ven-vang (1) ne ſe livra point aux plaiſirs qu'il falloit prendre hors du Palais & dans les campagnes : il ne reçut de ſes ſujets que ce qui lui étoit exactement dû ; auſſi quand il commença à régner il étoit au milieu de ſon âge, & il régna cinquante ans.

Prince, vous êtes l'héritier de Ven-vang, dit Tcheou-kong, ſuivez ſon exemple, ne vous abandonnez point à tous ces plaiſirs ni à tous ces amuſements; ne recevez des Peuples que les redevances qu'ils vous doivent.

Gardez-vous de penſer que, de tems-en-tems, vous pouvez vous livrer au plaiſir, ce ſeroit un mauvais exemple pour vos ſujets, & une déſobéiſſance au Ciel. La plûpart des gens de ce ſiécle ſont portés à imiter les fautes des autres; ne ſoyez pas comme Cheou, Roi de Yn, qui donna dans l'excès du vin; ce défaut le perdit & le jetta dans un aveuglement déplorable.

J'ai appris, ajoûta Tcheou-kong, que les Anciens s'avertiſſoient mutuellement des fautes qu'il falloit éviter, & qu'ils s'animoient réciproquement. Ils s'inſtruiſoient les uns les autres, & ſe communiquoient avec franchiſe leurs penſées; auſſi ne voyoit-on pas alors des gens qui euſſent recours à la fraude & au menſonge.

Si vous ne ſuivez pas le conſeil que je vous donne, Prince, vos vices ſeront imités; on changera & on dérangera les ſages loix portées par les anciens Rois contre les crimes; il n'y aura aucune diſtinction du grief au leger; tout ſera dans la confuſion; le Peuple mécontent murmurera; il en viendra même juſqu'à faire des imprécations (2) & à prier les Eſprits contre vous.

(1) Pour le regne de *Ven-vang*, il s'agit de ſa dignité de Prince vaſſal; & puiſqu'il commença à l'être au milieu de ſon âge, & qu'il régna cinquante ans, il s'enſuit qu'il vécut environ cent ans; c'eſt l'âge que lui donne *Meng-tſe* ou *Mengcius*.

(2) Le Chou-king ne ſpécifie ni le tems de ces Anciens, dont il eſt parlé plus haut, ni les imprécations dont il s'agit ici.

Tcheou-kong continua ainsi : après Tchong-tsong, Roi de la Dynastie de Yn, vint Kao-tsong, ensuite Tsou-kia ensuite Ven vang, Roi de Tcheou. Ces quatre Princes (1) se comporterent avec beaucoup de prudence. TCHING-VANG.

Si quelqu'un accusoit un autre, en disant : un tel a murmuré contre vous, un tel a mal parlé de vous : ces quatre Princes, loin de se mettre en colere, faisoient des efforts pour devenir plus vertueux, se reprochoient les fautes qu'on leur imputoit, & les reconnoissoient. Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Si vous n'écoutez pas ces avis, vous croirez des fourbes & des menteurs qui vous diront que des gens sans honneur se plaignent de vous & en parlent en termes injurieux ; alors vous voudrez punir, & vous ne penserez pas à la conduite que doit tenir un Roi. Vous manquerez de cette grandeur d'ame qu'on reconnoît dans le pardon. Vous ferez inconsidérément le procès aux innocents, & vous punirez ceux qui ne le méritent pas. Les plaintes seront les mêmes, tout l'odieux & tout le mauvais retomberont sur vous.

Prince héritier, dit Tcheou-kong, faites attention à ces conseils

(1) La conduite qu'on fait tenir aux *quatre Princes* est digne de remarques, & Tcheou-kong avoit sans doute l'Histoire détaillée, non-seulement de son pere, mais même celle des autres Princes.



Tching-vang.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tſou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

CHAPITRE XVI.

INTITULÉ

KIUN-CHI.

SOMMAIRE.

Kiun-chi ſignifie le ſage Chi le même que Tchao-kong qui, ſous prétexte de ſon grand âge, vouloit ſe retirer de la Cour. A cette occaſion Tcheou-kong lui repréſente que l'Empire a beſoin de lui, s'efforce de le détourner de ſon deſſein, & lui dit qu'il ne peut l'exécuter ſans faire un tort conſidérable aux affaires du Gouvernement; il lui cite à ce ſujet l'exemple de pluſieurs anciens Sages. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

Tcheou-kong parla ainſi au ſage Chi:

Le Ciel irrité a détruit la Dynaſtie de Yn, & la nôtre poſſede le Royaume que celle de Yn a perdu; mais puis-je dire que nous conſerverons toujours ce bonheur, & que j'en ſuis certain. Il pourroit arriver que la ſincérité du cœur nous procurât ce ſecours éternel du Ciel, & comment alors oſerois-je penſer & dire que notre Dynaſtie aura le malheur de périr?

Helas! vous diſiez autrefois: il eſt de notre devoir de conſerver le Royaume que le ſouverain Seigneur (Chang-ti) nous a donné. Pour moi, dans le tems même que le Peuple obéit, & ne paroît pas diſpoſé à faire des plaintes, je ne puis m'empêcher de penſer à ce qui arrivera dans les tems à venir, à l'autorité & à la ſévérité du Ciel. Si le Roi, ſi ſes fils ou petits-fils n'obſervent pas les regles que les Grands & les Petits, les ſupérieurs & les inférieurs doivent garder entr'eux, s'ils perdent

perdent l'éclat que leurs Ancêtres ont procuré à la Dynaſtie, pourrois-je dire, j'étois dans ma famille, & j'ignorois ce qui ſe paſſoit?

TCHING-VANG.

Il n'eſt pas aiſé de bien gouverner l'Empire (1), & on ne peut eſpérer d'être toujours favoriſé du Ciel. Si des Rois l'ont perdu, c'eſt parcequ'ils n'ont pas ſuivi avec reſpect les regles laiſſées par les Anciens, & la droite raiſon (2).

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

J'avoue que, moi Tan, je ſuis hors d'état de gouverner; je puis ſeulement diriger notre jeune Prince, afin qu'il profite de la gloire de ſes ayeux.

Nous ne pouvons eſpérer une faveur conſtante du Ciel, mais nous devons tâcher de conſerver long-tems la forme de gouvernement que Ven-vang nous a laiſſé, & prier le Ciel de ne pas abandonner ce Royaume.

Sage Chi, écoutez moi (3): j'ai appris qu'autrefois Tching-tang, ayant pris poſſeſſion de l'Empire, le Miniſtre Y-yn (4) eut communication avec l'auguſte Ciel, du tems de Tai-kia, ce fut encore le même Miniſtre (5). Sous Tai-vou (6), les Miniſtres Y-tchi (7) & Tchin-hou eurent auſſi communication (8) avec le ſouverain Seigneur (Chang-ti), le Miniſtre Vou-hien (9), du

(1) *L'Empire* eſt ici déſigné par une commiſſion donnée par le Ciel *Tien-ming*, on a déja vu cette expreſſion ailleurs.

(2) *La droite raiſon* eſt déſignée par ces deux caracteres *Ming te*, la brillante vertu. Selon la doctrine du Chou-king, les fautes des hommes attirent la colere du Ciel; & comme on ne peut répondre de leur conduite, on ne ſauroit dire qu'ils ne feront pas punis.

(3) *Tcheou kong* ſuppoſe que l'on connoiſſoit l'hiſtoire de la Dynaſtie de Chang, & il en parle beaucoup, à cauſe des ſujets de cette Dynaſtie qui étoient alors mécontents.

(4) *Y-yn* fut Miniſtre de Tching-tang & de Tai-kia.

(5) Il y a dans le texte *Pao-heng*, c'eſt le titre que Y-yn portoit ſous Tai-kia.

(6) Pour *Tai-vou*, voyez le Chapitre *Vou-y*.

(7) *Y-tchi* étoit le fils de Y-yn.

(8) Ces paroles, *eurent communication avec le Ciel*, *eurent communication avec le Chang-ti*, ſignifient que ces Miniſtres furent favoriſés par le Ciel.

(9) *Vou-hien*, Miniſtre de Tſou-y, étoit fils de ce fameux *Vou-hien*, qui paſſe pour Auteur d'un ancien Catalogue d'étoiles. J'en ai parlé dans ce que j'ai envoyé ſur les étoiles.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

tems de Tsou-y (1); Kan-pan & Vou-hien, du tems de Vou-ting (2), gouvernerent le Royaume.

Ces Grands Ministres firent tous leurs efforts pour s'acquitter de leur charge ; & parcequ'ils soutinrent la Dynastie de Yn, les Rois de cette Dynastie les associerent au Ciel dans les cérémonies qu'ils faisoient aux Ancêtres (3), & ils régnerent un grand nombre d'années.

Par une faveur spéciale du Ciel, cette Dynastie fut solidement affermie. Les Ministres & les Grands, rigides observateurs de la vertu, montroient beaucoup de bonté envers tout le monde, & de la tendresse pour les misérables. Les Heou, les Tien, & les autres Vassaux, préposés pour défendre l'Empire, accouroient au premier ordre, ne pensoient qu'à se rendre vertueux & à bien gouverner au nom du Roi leur maître ; aussi, dans les affaires qu'il falloit traiter dans les quatre parties de l'Empire, comptoit-on sur ce qu'un seul homme disoit, comme sur le Pou (4) & sur le Chi.

O sage Chi, le Ciel conserva long-tems la Dynastie Yn, à cause de ses Ministres justes & intelligents ; mais un Prince (5) de cette Dynastie fut dépouillé de l'autorité. Aujourd'hui, ô Chi, si vous y pensez sans cesse, le Royaume sera affermi, &

---

(1) Selon le *Tong-kien-kang-mou*, l'an 1525 avant J. C. fut la premiere année de *Tsou-y*.

(2) Pour *Vou-ting*, voyez le Chapitre *Vou-y*. Il est surprenant qu'on ne parle pas du Ministre *Fou yue* sous *Vou ting*. *Kong ing-ta* dit qu'il ne peut en savoir la raison. [*Vou-hien*, Ministre de Vou-ting, est fils du précédent *Vou-hien*. Dans ces deux noms *Hien* est écrit différemment].

(3) On fait allusion à la cérémonie des Rois Chinois, d'honorer le Ciel & de lui sacrifier. Après avoir sacrifié au Ciel, ils rendoient des honneurs aux Rois leurs ancêtres. Cette cérémonie s'appelle *Pei* ou *Poei*, caractere qui veut dire *accompagner*, *être auprès*. D'autres, plus versés dans ces matieres, ont parlé de cette cérémonie.

(4) Les connoissances qu'on avoit par le *Pou* & par le *Chi*, étoient regardées par *Tcheou-kong* comme venant des Esprits. Ce Ministre lui-même étoit regardé comme un Esprit, c'est-à dire, comme un homme fort intelligent & sans passion.

(5) C'est *Cheou*, dernier Roi de la Dynastie Yn : il est appellé dans ce texte *l'héritier du Ciel*, qui a la même signification que *fils du Ciel*.

quoique nouvellement fondé, vous lui donnerez un grand éclat.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.

Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Le Souverain Seigneur (Chang-ti) a détruit la Dynastie Yn, il a donné des forces à la vertu de Ven-vang, & lui a remis le soin de l'Empire.

Ven-vang gouverna avec beaucoup de tranquillité le pays de Hia (1), parcequ'il fut très bien servi par Ko-chou (2), par Hong-yao, par Sam-y-seng, par Tai-tien & par Nan-kong-ko.

S'il n'avoit pas eu ces Ministres (3) pour aller d'un côté & d'un autre porter ses ordres, enseigner aux Peuples les regles & les devoirs, il n'auroit pu réussir ni se rendre si utile à ces Peuples.

Pleins de zele pour ce Prince, ils ne lui inspirerent que des sentiments vertueux. La connoissance qu'ils avoient de l'auguste autorité du Ciel, leur servoit de guide ; c'est ainsi qu'ils faisoient la réputation de Ven-vang, qu'ils le soutenoient & le dirigeoient. Le Souverain Seigneur (Chang-ti), qui en fut instruit, le choisit (4) pour gouverner à laplace des Rois de Yn.

Quatre de ces Ministres (5) dirigerent encore Vou-vang, & contribuerent à son bonheur. Ce Prince respecta la majesté & l'autorité du Ciel, & lui fut soumis. Après l'entiere défaite de ses ennemis, ces quatre Ministres illustrerent son regne, le soutinrent, & publierent par-tout sa vertu.

Aujourd'hui, moi Tan, qui suis sans aucun talent, & comme celui qui veut passer une grande riviere, je souhaite désormais achever avec vous ce qui est de ma charge. Notre

(1) Le pays de *Hia* est la Chine.

(2) *Ko chou* étoit frere de *Ven-vang* ; les autres étoient de sa famille.

(3) *Tcheou-kong* veut inculquer que le bonheur ou le malheur des Rois vient des bons ou des mauvais Ministres, & par-là il veut faire voir à Chi que s'il se retire il portera un grand préjudice à son Roi.

(4) *Tcheou kong* & *Vou-vang* regardoient *Ven-vang* comme le fondateur du Royaume de *Tcheou* ; mais l'Histoire met *Vou-vang* premier Roi de cette Dynastie.

(5) *Ko-chou*, frere de Ven-vang, étoit mort quand Vou-vang fut Roi.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

jeune Prince est sur le Trône comme s'il n'y étoit pas. Ne me chargez pas seul du fardeau ; si vous vous retirez, & si vous ne suppléez pas à ce que je suis hors d'état de faire, je serai privé des exemples & des instructions d'un Ministre illustre, qui, à de grands talents, joint de rares vertus ; je n'entendrai pas le chant de l'oiseau (1), à plus forte raison ne comprendrai-je pas les ressorts qui font agir le Ciel.

Hélas! si le Royaume est échu à notre famille, c'est pour nous un grand bonheur ; mais qu'il s'est rencontré dedifficultés ! Je vous le dis, il faut nous attacher de plus en plus à la vertu, & faire ensorte que nos neveux ne s'écartent point de la justice.

Vou-vang déclara sa volonté, & en vous mettant à la tête du Peuple, il vous donna ses ordres, en disant : apportez tous vos soins à l'éducation du Roi ; acquittez-vous de cet emploi avec affection & avec droiture ; souvenez-vous toujours du Royaume que j'ai reçu, ne perdez point de vue la vertu de Ven-vang, & ayez pour le Roi un cœur rempli de tendresse & de compassion.

Je vous ai dit sincerement, continua Tcheou-kong, ce que je pense ; ô Chi, vous êtes Tai-pao (2), vous voulez remplir votre devoir dans toute son étendue, faites donc, je vous prie, attention à ce que je vous ai dit ; considérez que le malheur arrivé à la Dynastie Yn, peut également nous arriver un jour.

Ne pensez pas qu'en vous avertissant si souvent, je croye que vous n'ajoutez pas foi à mes paroles ; je veux seulement vous faire souvenir que nous devons exécuter l'ordre qui nous a été donné de bien élever le Roi. Si ce que je dis est de votre avis, vous direz ce que je dis, & vous reconnoîtrez que cette obligation retombe sur nous deux. Quoique le Ciel

---

(1) *Le chant de l'oiseau* est celui de cet oiseau fabuleux appellé *Fong-hoang*. Selon les Chinois, la vue de cet oiseau est un signe de bonheur pour le Prince. Selon cette idée, Tcheou kong dit que si Tchao-kong se retire, le regne de Tching-vang ne sera pas heureux, on n'entendra pas le *Fong hoang*.

(2) *Tai-pao* étoit un titre d'honneur ; *Tai* exprime grand, *pao* signifie protection & conservation.

nous comble de ses faveurs; je crains encore que nous ne remplissions pas tous nos devoirs. Pour vous, vous continuerez de plus en plus à aimer & à respecter la vertu, vous produirez ceux que leur vertu distinguera; &, dans un tems favorable, vous pourrez céder votre charge à quelqu'autre.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Nous avons l'un & l'autre servi jusqu'ici avec zele, & nos services ont procuré l'heureux état dont nous jouissons; nous ne nous sommes pas épargnés pour achever ce que Ven-vang a si bien commencé. Il faut continuer d'affermir le Royaume, & lui soumettre les pays mêmes qui sont au-delà de la mer, où le soleil se leve (1).

S'il y a, dans tout ce que je vous ai dit, quelque chose à reprendre, je l'ai dit à cause de l'inquiétude où votre retraite me mettroit par rapport aux ordres du Ciel & à cause du Peuple.

Vous savez de quoi ce Peuple est capable. Dans ces commencements il s'est bien comporté en toute occasion; mais pensez à la fin; suivez l'avis que je vous donne, & continuez à remplir votre charge.

(1) [Il est assez singulier qu'un Philosophe comme *Tcheou-kong* inspire ici l'esprit de conquête; c'étoit donc alors le goût des Chinois, qui cherchoient à s'étendre de plus en plus vers l'Orient].



Tching-vang.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tſou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

CHAPITRE XVII.

INTITULÉ

TSAI-TCHONG-TCHIMING.

SOMMAIRE.

Ce titre ſignifie ordre donné à Tſai-tchong. C'eſt le Roi Tching-vang qui, accordant la dignité de Prince d'un canton du Ho-nan, indique à Tſai-tchong de quelle maniere il doit ſe conduire dans ſon Etat; il lui ordonne de conſerver la paix parmi le Peuple, l'union parmi les autres petits Souverain ſes égaux, & d'être attaché à ſa perſonne. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

Dans le tems que Tcheou-kong étoit Tchong-tſai (1), & à la tête des Miniſtres, les oncles paternels (2) du Roi firent courir des bruits ſéditieux. Kouan-chou fut exécuté à mort dans le pays de Chang (3), Tſai-chou fut envoyé en priſon à Ko-lin (4), & on lui donna ſept chariots (5). Ho-chou (6) fut dégradé, privé de ſes titres, & pendant trois ans on ne parla pas de lui. Tcheou-kong donna à Tſai-tchong (7) le titre de

(1) Dans le Chapitre *Y-hiun*, on a vu le ſens de *Tchong tſai.*

(2) Le caractere *Chou* exprime oncle paternel.

(3) *Chang* eſt le nom du pays qui eſt aujourd'hui *Kouei te-fou*, du Ho-nan.

(4) Je ne ſais à quel pays d'aujourd'hui répond *Ko-lin.*

(5) Le nombre des *Chars* déſignoit la qualité & la puiſſance des Princes vaſſaux. Ces *Chars*, laiſſés à Tſai chou, étoient un reſte de ſa dignité.

(6) *Ho-chou* étoit Prince vaſſal, on lui ôta ce titre; il fut trois ans comme un ſimple particulier, après ces trois ans on le rétablit.

(7) *Tſai-tchong* étoit fils de *Tſai-chou.*

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

King-che (1), parcequ'il ne s'écarta pas de son devoir, & après la mort de Tsai-chou, on donna à Tsai-tchong la dignité de Prince de Tsai (2), en conséquence de la requête présentée au Roi.

Le Roi (3) dit : jeune Prince (4), vous avez fait paroître de la vertu, vous n'avez pas suivi de mauvais exemples, & vous avez exactement gardé les devoirs de votre état, c'est pourquoi je vous nomme Heou (5) dans la partie orientale ; allez dans votre nouvel Etat, & soyez attentif.

Ensevelissez dans un oubli éternel les fautes de votre pere, & ne pensez qu'à la fidélité & à l'obéissance que vous me devez : gardez-vous de donner dans de semblables excès. Dès aujourd'hui vous devez tenir une conduite plus réguliere que celle de votre pere, & vous ne devez pas vous endormir sur un point qui demande tous vos soins : laissez à vos fils & à vos petits-fils un exemple digne d'être suivi ; observez les regles & les instructions de Ven-vang notre ayeul, & n'imitez pas votre pere qui a agi contre les ordres de son Roi.

L'auguste Ciel ne fait acception de personne, mais ses faveurs sont toujours pour l'homme vertueux. Le cœur & l'affection des Peuples ne sont pas toujours les mêmes, mais ils se tournent toujours vers ceux qui leur font du bien. La maniere de faire le bien n'est pas toujours la même, mais tout ce qui contribue à conserver la paix, tend à la même fin. La maniere de faire le mal n'est pas toujours la même, mais tout ce qui tend à mettre le trouble, produit toujours le même effet. Soyez donc sur vos gardes.

Quand vous entreprenez une affaire, examinez d'abord quelle doit en être la fin, vous vous épargnerez des in-

---

(1) *King-che* est le nom de quelque grande Charge ; je ne sais pas bien en quoi elle consistoit.

(2) *Tsai* est le nom d'un pays dépendant de *Ju-ning-fou*, dans le Ho-nan.

(3) Le Roi est *Tching-vang*.

(4) *Tsai-tchong* étoit appellé *Hou*, & c'est ainsi qu'il est désigné dans ce Chapitre.

(5) *Heou* est le titre de Prince ou Seigneur d'un Etat.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.

Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

quiétudes. Mais si vous ne pensez pas à ce terme, vous en serez accablé.

Soyez exact & attentif dans votre charge, soyez ami des quatre Vassaux vos voisins, défendez & soutenez la Famille Royale, conservez l'union avec vos freres, & procurez la paix, qui est si nécessaire au Peuple.

Suivez toujours la droite raison. Sous prétexte que vous vous croyez plus expérimenté que les Anciens, ne changez pas les anciennes coutumes, ce seroit un désordre. Assurez-vous de ce que vous voyez & de ce que vous entendez ; des discours que la passion à dictés, ne doivent pas vous faire changer de conduite ; si vous exécutez ce que je vous dis, je ne pourrai me dispenser de vous louer.

Allez, jeune Prince, continua le Roi, & souvenez-vous de ce que je vous ordonne.



CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

INTITULÉ

TO-FANG.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

To-fang signifie plusieurs pays, *expression qui se trouve au commencement de ce Chapitre, à l'occasion des instructions que Tcheou-kong adresse aux Chefs des différens Peuples qui s'étoient révoltés, sur la maniere dont ils doivent se conduire. Il retrace en même-tems une partie de l'histoire des anciens tems, pour faire voir que le Ciel ne protege que ceux qui aiment la vertu, & qu'il punit les crimes. Ce Chapitre concerne encore Tching-vang, qui avoit soumis ces rebelles. On ne sait pas au juste en quelle année ce Prince donne les ordres qui sont contenus dans ce Chapitre, qui est dans les deux textes.*

Au vingt-quatrieme jour du cycle (1), à la cinquieme lune, le Roi revint de Yen (2) à Tsong-tcheou (3).

Alors Tcheou-kong dit : voici ce que le Roi ordonne : avertissez tous les Peuples de vos quatre Royaumes (4) : vous,

(1) On ne sait pas quelle est l'année où Tching vang revint de Yen, ainsi on ne peut dire à quel jour Julien répond ce vingt-quatrieme jour nommé *Ting-hai*. L'histoire Tong-kien-kang-mou marque l'an 1111 avant J. C.; mais cette année, le 25 Mars & le 24 Mai étant *Ting-hai*, ce *Ting-hai* ne fut pas dans la cinquieme lune du Calendrier de Tcheou.

(2) *Yen* est le nom du Royaume Oriental qui s'étoit révolté contre Tching-vang.

(3) *Tsong-tcheou* est le nom de la Cour de Tching-vang, dans le district de Si-gan-fou, du Chen-si.

(4) Les quatre Royaumes ou Etats sont, 1°. *Chang*, dans le pays de

TCHING-VANG. qui gouvernez les pays de Yn, vous ne devez pas ignorer que je n'ai pas voulu faire mourir vos ſujets.

On a beaucoup parlé ſur les ordres du Ciel, mais on n'a

Kang-mo. pas penſé au reſpect qu'on doit toujours avoir pour les céré-

1115. monies des Ancêtres (1).

1079. Le Seigneur (Chang-ti) (2) avertit d'abord le Roi de Hia (3)

Tſou-chou. par des calamités; mais ce Prince, occupé de ſes plaiſirs, ne

1044. proféra pas un ſeul mot qui fit connoître qu'il aimoit les

1008. avant J. C. Peuples; il étoit ſi aveuglé par les débauches, qu'il ne penſa pas un ſeul jour au chemin que le Seigneur lui ouvroit, comme vous le ſavez, pour ſe corriger.

Ce Prince raiſonnoit ſur l'ordre (4) du Seigneur, il n'avoit aucun ſoin de ce qui ſert à conſerver la vie & le repos du Peuple, il lui faiſoit ſouffrir mille tourments; alors les troubles augmenterent, dans ſon propre Palais tout étoit en confuſion, l'union & la concorde en étoient bannies, on n'avoit égard pour perſonne & le Peuple étoit mécontent; on mettoit en place des gens cruels & avares, qui firent ſouffrir toutes ſortes de maux à la Ville Royale, & qui la réduiſirent à l'extrémité.

Le Ciel (5) chercha donc un homme qui fût en état d'être

Kouei-te-fou, du Ho-nan. 2°. *Kouan*, dans le pays de Kai-fong-fou, du Ho-nan. 3°. *Tſai*, dans le pays de Juning-fou, du Ho-nan. 4°. *Ho*, dans le pays de Ping-yang-fou, du Chan-ſi. Ces quatre Etats s'étoient révoltés.

(1) Le Prince de *Yen* & ſa famille furent détruits, ainſi il n'y eut plus de Salle pour honorer leurs Ancêtres; c'eſt ce malheur qu'on devoit prévenir.

(2) Les Interpretes ont fort remarqué dans ce paſſage les expreſſions qui marquent la volonté du Seigneur de corriger les coupables, & les voies qu'il prit pour empêcher *Kie* de ſe perdre entierement. Le *Ge-kiang*, qui eſt un Commentaire fait à l'uſage de l'Empereur *Kang-hi*, dit en particulier que le Chang-ti portoit ſans ceſſe *Kie* à ſe corriger; que ce Prince, malgré ſes débauches, avoit des moments où il appercevoit ſes égarements, & que s'il ſe fut repenti, le cœur du Ciel ſe ſeroit tourné en ſa faveur.

(3) [C'eſt *Kie*, dernier Roi de la Dynaſtie de *Hia*].

(4) L'ordre du Seigneur eſt l'Empire; on fait alluſion à quelques paroles pleines d'arrogance dites par *Kie*, & qui marquoient ſon peu de reſpect pour le Ciel.

(5) Dans le Chou-king on voit beaucoup de répétitions de mêmes traits

le Maître du Peuple. Tching-tang eut le bonheur d'être manifeſtement chargé des ordres de punir & de détruire le Royaume de Hia.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Le Ciel ne s'éloigna ainſi de Hia que parceque les gens de bien n'étoient plus récompenſés ou ne reſtoient pas long-tems en place, parceque les honneurs & les dignités n'étoient que pour ceux que leurs vices & leurs mauvaiſes qualités mettoient hors d'état de bien traiter les Peuples. On exerçoit mille actes d'injuſtice & de cruauté, & chacun, dans ſon état, trouvoit toutes ſortes d'obſtacles pour ſubſiſter; le chemin étoit fermé de tous côtés.

Tout le monde ſe réunit donc à choiſir Tching-tang pour régner ſur les Peuples à la place de Hia.

On s'animoit mutuellement, parceque ce Prince étoit un vrai modele à ſuivre, & parcequ'il étoit très attentif à tout ce qui pouvoit conſerver la vie & le repos de ſes ſujets.

Juſqu'au Roi Ti-y (1) la vertu fut honorée & récompenſée, & on puniſſoit les crimes à propos.

Les coupables étoient punis de mort ou de quelque grande peine, ſi les fautes étoient grieves; mais on relâchoit ceux dont l'innocence étoit connue. Par-là tout le monde étoit animé à faire ſon devoir.

Il n'en a pas été de même de votre dernier Roi (2): dans les divers endroits de ſa domination, il n'a pu gouverner ſelon les loix de ſa Dynaſtie, qui avoit reçu l'Empire du Ciel.

Avertiſſez, continua ainſi le Roi, les Peuples qui ſont dans vos pays, que ce n'eſt pas le Ciel qui de lui-même a détruit le Royaume de Hia ni celui de Yn.

C'eſt votre Roi & ſes propres ſujets qui, répandus dans le Royaume, étoient plongés dans la débauche. Ce Prince

---

d'hiſtoire & de mêmes traits de morale. Ce qui eſt dit du Ciel & du Chang-ti dans ce Chapitre, eſt remarquable par lui même; il n'eſt nullement néceſſaire de s'étendre là-deſſus.

(1) Pour *Ti-y*, voyez le Chapitre *To-che* & le Chap. *Tſieou-kao*.

(2) [Ce Prince eſt *Cheou*, dernier Roi de la Dynaſtie de *Chang* ou de *Yn*].

TCHING-VANG. Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

pensoit mal sur les ordres du Ciel, & proféroit des paroles peu mesurées.

Le Roi de Hia, dans ses délibérations sur le Gouvernement, ne savoit pas choisir ce qui pouvoit lui conserver long-tems le Royaume; le Ciel l'a puni, & a mis à sa place Tching-tang.

Le dernier Roi de votre Dynastie ne songea qu'à contenter ses passions; dans son Gouvernement, il ne fit voir ni exactitude, ni pureté de mœurs; le Ciel l'a puni (1).

Quelque sage (2) que soit un homme, s'il n'est pas attentif il peut devenir étourdi; de même, quelqu'étourdi que soit un homme, s'il est attentif, il peut devenir sage. Le Ciel attendit cinq ans pour donner le tems au fils & au descendant de Tching-tang (3). Ce Prince pouvoit être un grand Roi, mais il ne refléchit pas, & il n'écouta rien.

Le Ciel fit alors des recherches dans tous les pays, il donna de grandes marques de sa colere & de son autorité, & quand il fut question de faire voir celui qu'il aimoit & qu'il protégeoit, on ne le trouva pas dans votre Royaume.

Le Roi de Tcheou (4) étoit alors aimé de tous les Peuples;

---

(1) [Il s'agit de *Cheou*, dernier Roi de *Yn*].

(2) Les Interpretes s'étendent beaucoup sur ce passage; ils prennent ces paroles dans le sens le plus moral, & disent que l'homme le plus mauvais peut, par la pensée & par le repentir, devenir homme de bien, que le Ciel souhaitoit sincerement que *Cheou* se corrigeât & se repentît, que ce Ciel etoit disposé à lui conserver le Royaume, mais que son malheur vint d'endurcissement & d'opiniâtreté. Les Interpretes disent encore que le Ciel attendit cinq ans en faveur de Tching-tang, dont Cheou étoit descendant.

(3) *Kong-gan-koue* & *Kong-ing-ta* supposent que Ven-vang eut le droit à la Couronne &, avec plusieurs autres Auteurs, ils fixent ce droit neuf ans avant sa mort. Les mêmes Auteurs supposent que les treize années dont les Chapitres *Hong-fan* & *Tai-chi* parlent, doivent être prises depuis cette année où Ven-vang reçut le droit à la Couronne. Selon ces mêmes Auteurs, après la mort de Ven-vang, Vou-vang garda le deuil pendant trois ans; il fit ensuite la guerre deux ans, au bout desquels Vou-vang fut maître du Royaume. Selon ces Auteurs, c'est de ces cinq ans qu'il s'agit ici. Cette explication des cinq ans est aujourd'hui peu reçue.

(4) Le Roi de *Tcheou* est Vou vang; on peut encore remarquer ici,

Kang-mo.
1115.
1079.
Tſou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

& parcequ'il pratiquoit la vertu, il fut en état d'être mis à la tête des affaires qui regardent les Eſprits (1) : le Ciel enſeigna ce qui pouvoit rendre les gens vertueux, choiſit notre famille pour ſuccéder à celle de Yn, & nous rendit les maîtres abſolus de tout votre pays.

Mais pourquoi vous donner tant de conſeils ? j'ai fait grace de la vie aux Peuples de vos quatre Royaumes.

Pourquoi ne ſeriez-vous pas déſormais fideles & tranquilles dans votre pays ? pourquoi ne vous ſoumettriez-vous pas à notre famille de Tcheou ? Pourquoi ne vous aideriez-vous pas & ne vous animeriez-vous pas, en vous acquittant de votre devoir ? Vous êtes aujourd'hui dans vos familles, vous faites cultiver vos terres, pourquoi donc ne ſeriez-vous pas obéiſſants à votre Roi, & pourquoi n'exhorteriez-vous pas tout le monde à bien ſervir notre Dynaſtie, puiſqu'elle regne par l'ordre du Ciel ?

Pourquoi n'avez-vous jamais été tranquilles ? votre cœur n'a-t-il donc jamais reſſenti des mouvements de compaſſion ? Pourquoi l'ordre du Ciel ne vous a-t-il pas fixé ? & pourquoi y avez-vous ſi peu penſé, en faiſant tant de choſes contre les loix ? Vous êtes-vous imaginés que les gens droits & équitables vous croiroient ?

Juſqu'ici je me ſuis contenté de vous inſtruire & de vous avertir ; j'ai fait punir & empriſonner les plus coupables ; c'eſt ce qui eſt arrivé juſqu'à trois fois. Si vous n'avez aucun égard à cette grace que je vous ai accordée de vous avoir conſervé la vie,

---

comme ailleurs, l'autorité & la connoiſſance attribuées au Ciel. Kong-gan koue dit : qu'il s'agit du devoir ou de la charge de ſacrifier au Ciel, & il ſuppoſe que c'eſt de cette charge que vient le titre de Roi ; ce titre eſt *Tien-vang*, Roi céleſte, c'eſt-à-dire, ſelon lui, Roi qui ſacrifie au Ciel, ou Roi dont le droit eſt de ſacrifier au Ciel. Dans le livre claſſique *Tchun-tſieou*, le Roi porte le titre de *Tien-vang*.

(1) Le Commentaire *Ge-ki* dit que ces paroles, *être mis à la tête des affaires qui regardent les Eſprits, le Ciel*, ont le même ſens que celles du Chap. *Hien-yeou-y-te*, qu'on a vu appliquées au Roi comme Chef des ſacrifices & des cérémonies faites au Ciel. De tout tems les Empereurs Chinois ont regardé comme un devoir eſſentiel de leur état de ſacrifier au Ciel.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

je vous ferai punir séverement, non parceque notre Dynastie de Tcheou ne sauroit vous laisser tranquilles, mais parceque vos fautes méritent cette punition.

Avertissez, continua le Roi, les Officiers de tous vos pays, & principalement ceux de Yn, depuis cinq ans vous êtes gouvernés par mes Inspecteurs.

C'est pourquoi que tous vos Officiers (1) s'acquittent des devoirs de leur charge (2).

Si la paix & l'union ne regnent point parmi le Peuple, c'est la faute de ceux qui le gouvernent; ainsi commencez vous-même par aimer la paix & la concorde : votre exemple les fera régner dans vos familles, si elles n'y sont pas : l'exemple de vos familles instruira les villes, & par-là vous serez capables de bien gérer les affaires.

Quoique vous voyez des gens pleins de vices & de défauts, ne vous rebutez pas ; soyez toujours affables & honnêtes, & faites un juste choix de ceux qui dans votre ville pourront vous être utiles.

Si à l'avenir, dans le territoire de Lo, vous vous appliquez avec soin à faire cultiver les terres, le Ciel vous comblera de ses bienfaits, & la Dynastie de Tcheou vous donnera de grandes récompenses. Dans le Palais du Roi même, vous aurez des charges considérables, & si vous remplissez exactement votre devoir, vous serez placés dans les premieres dignités.

Ministres, dit le Roi, si vous ne pouvez vous animer les uns & les autres à être fideles à mes ordres, vous n'aurez pas pour moi l'obéissance qui m'est due, & alors les Peuples prendront ce prétexte pour ne pas obéir. Si vous ne pensez qu'à vivre dans la mollesse & dans les plaisirs, vous oublierez entierement les ordres de votre Roi, vous attirerez sur vous la colere redoutable du Ciel, alors j'exécuterai ses ordres pour vous punir,

(1) [Il y a dans le texte, que vos *Su*, que vos *Pe*, que les grands & les petits *Ching* s'acquittent des devoirs de leur charge ; mais j'ai suivi le P. Gaubil, & j'ai mieux aimé ne pas désigner ces noms de charge, qui sont aujourd'hui inconnus].

(2) *Tching-vang* avoit donné des charges à des sujets de la Dynastie de *Yn* ; mais il leur avoit donné des surveillants & des inspecteurs.

& je vous ferai paſſer dans des lieux très éloignés de ceux où vous êtes (1).

Tching-vang.

Je ne vous donnerai pas de nouveaux avis, dit le Roi; j'ai eu ſoin de vous faire connoître mes ordres.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

C'eſt pour vous, ajoûta-t-il, le commencement d'une nouvelle vie; mais ſi vous ne pouvez vivre en paix, vous n'aurez aucun ſujet de vous plaindre de moi (lorſque je vous punirai).

(1) On voit par ce paſſage, ainſi que par pluſieurs autres qui précedent, qu'on étoit alors dans l'uſage de tranſporter ailleurs les Peuples vaincus. On voit encore qu'on regardoit les ſujets de la Dynaſtie de *Yn* comme des Peuples différents de ceux des *Tcheou*. Ceux de *Yn* avoient traité de même ceux de la Dynaſtie de *Hia*.



Tchingvang.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tſou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

CHAPITRE XIX.

INTITULÉ

LI-TCHING.

SOMMAIRE.

Li ou Lie-tching ſignifie établir le Gouvernement. *Ce Chapitre renferme les avis que Tcheou-kong donna à Tching-vang pour établir le Gouvernement. Il parcourt l'ancienne Hiſtoire, & s'attache particulierement à faire le tableau du Gouvernement établi par Ven-vang & par Vou-vang. Il fait connoître les différents Officiers chargés de conduire les Peuples. Ce Chapitre ſe trouve dans les deux textes.*

C'est à genoux & proſterné à terre, dit Tcheou-kong, que je veux inſtruire le fils héritier du Ciel des devoirs d'un Roi. Tous alors avertirent le Roi d'être attentif ſur ſoi-même, & dirent; à ſa droite & à ſa gauche, le Roi a les Tchang-pe (1), les Tchang-gin (2), les Tchun-gin (3), les Tcho-y (4) & les Hou-pen (5). Tcheou-kong reprit la parole, & dit : hélas ! que

(1) Les noms des charges ont ſouvent changé à la Chine ; c'eſt une difficulté dans la lecture des anciens livres, & ce n'eſt pas ſans peine & ſans travail que l'on peut donner une idée de ce qu'il faut entendre par ces différents noms. *Tchang-pe* eſt le nom de ceux qui avoient ſoin de faire fournir les vivres au Peuple.

(2) *Tchang gin* étoient ceux qui traitoient les affaires importantes du Royaume, auſſi bien que celles de la Religion.

(3) *Tchun-gin* étoient les Juges criminels. Ces trois charges étoient les trois premieres de la Cour.

(4) *Tcho-y* eſt le nom des Officiers qui avoient ſoin des meubles & des habits du Roi.

(5) *Hou-pen* étoient ceux qui avoient ſoin des fleches, des chevaux &

cela

cela eſt louable! mais, ſavoir être touché de la miſere des autres, que cela eſt rare!

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

Parmi les Anciens, examinons ce qui ſe paſſa ſous la Dynaſtie de Hia. Dans le tems de la grande puiſſance de cette Dynaſtie, on s'appliquoit à choiſir des gens expérimentés (1), à honorer & à reſpecter le Souverain Seigneur (Chang-ti). Quand on étoit aſſuré que quelqu'un s'étoit exercé dans la pratique des neuf vertus (2), alors on ne craignoit point d'en avertir le Roi; on ſe mettoit à genoux, &, ainſi proſterné, on diſoit: le nom de Roi convient à celui qui ſait donner à propos les charges de Che (3), de Mou (4) & de Tchun (5). Mais ces importantes Charges ſeront données à des gens ſans probité, ſi dans ce choix on juge du talent & de la vertu par les ſeules apparences, par l'air & par les agréments: les diſtribuer ainſi, c'eſt s'écarter des regles de l'équité.

Kie n'eut pas aſſez de vertu pour gouverner le Royaume ſelon les loix anciennement établies; ſon gouvernement fut tyrannique, & il ne laiſſa pas de ſucceſſeurs.

Enſuite Tching-tang (6) monta ſur le Trône, le ſouverain Seigneur (Chang-ti) lui donna des ordres authentiques, & ce Prince les exécuta exactement. Il gouverna le Royaume avec

---

des armes du Roi. Ces deux dernieres charges, quoiqu'inférieures aux autres, étoient très conſidérables. Ces cinq charges, enviſagées par Tcheou-kong, lui font faire une exclamation ſur leur importance; mais il veut que la compaſſion ſoit la vertu propre de ceux qui ſont en place.

(1) Les Interpretes aſſurent que le texte fait alluſion au bon gouvernement de Yu, fondateur de la Dynaſtie de *Hia*. On ſait très peu de choſe des Rois de cette Dynaſtie.

(2) *Les neuf vertus* dont on parle, ſont les neuf vertus dont il a été fait mention dans le Chapitre *Kao-yao-mo*.

(3) Le *Che* ou *Se* eſt le même que le *Tchang-gin*.

(4) Le *Mou*, le même que *Tchang-pe*. *Mou* eſt le caractere de Berger, depuis par métaphore, on l'a appliqué aux Princes & aux Officiers.

(5) *Tchun*, le même que *Tchun-gin*. Voyez les notes du premier paragraphe.

(6) Dans ce paragraphe & le ſuivant, on compare la conduite du premier Roi de la Dynaſtie de *Chang* avec celle du dernier, comme on a comparé celle du premier Roi de la Dynaſtie de *Hia* avec celle du dernier.

Tching-vang.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

beaucoup de ſageſſe ; il ſut choiſir des gens propres à remplir ces trois charges (1) ; & ceux-ci, dans leurs emplois, firent voir qu'ils avoient le mérite & la ſageſſe que Tching-tang avoit reconnus en eux. Par ſes ſoins & par ſa vigilance, ce Prince parvint à ſe ſervir utilement des talents de ceux qui étoient dans ces trois Charges ; il fut lui-même le modele de toutes les vertus. Ceux qui étoient dans la ville de Chang (2) vécurent dans une grande union, & les Peuples des quatre parties du Royaume, ſe formant ſur ce modele, tâcherent d'imiter une vertu qui étoit l'objet de leur admiration.

Hélas ! le naturel de Cheou fut mauvais ; dans le gouvernement, il s'introduiſit des gens qui ne ſongeoient qu'à tourmenter les Peuples, des gens qui avoient un cœur barbare & inhumain. Ce Prince donna les Emplois à ceux qui ne ſavoient s'occuper que de leurs plaiſirs. Le Seigneur irrité, le punit, & nous donna le Royaume de Yn ; & l'autorité dont Chang avoit été revêtu nous ayant été tranſmiſe, nous fûmes chargés du ſoin de gouverner tous les Peuples.

Ven-vang & Vou-vang, qui connurent l'importance de bien remplir ces Charges, ne les donnerent qu'à des ſujets dont ils connoiſſoient parfaitement le cœur & la ſageſſe, ils les employerent dans le ſervice reſpectueux du Souverain Seigneur (Chang-ti) & dans le gouvernement des Peuples.

Voici la forme du Gouvernement qu'ils établirent. Gin-gin (3), Tchun-fou (4) & Mou (5) étoient trois grandes Charges.

Hou-pen, Tcho-y (6), Tſeou-ma (7), Siao-yn (8), les Hi-po (9)

(1) Les trois charges dont on parle ſont *Tchang-pe*, *Tchang-gin* & *Tchun-gin*.

(2) On a déja dit que la ville de *Chang* étoit dans le pays de Kouei-te-fou, du Ho-nan.

(3) C'eſt le *Tchang gin*.

(4) C'eſt le *Tchun-gin*.

(5) C'eſt le *Tchang pe*.

(6) Pour *Tcho-y* & *Hou pen*, voyez les notes ſur le premier paragraphe.

(7) Le *Tſeou-ma* avoit ſoin des chevaux du Roi.

(8) Le *Siao yn* avoit ſoin des petits Officiers.

(9) Les Officiers des chars & des habits, &c.

de la droite & de la gauche, les cent Se & les Fou (1).

Le grand Tou (2), le petit Pe (3), les gens pour les Arts (4), les cent Se (5) des Officiers du dehors, le Tai-che (6), le Yn-pe (7) & les autres, tous étoient recommandables par leur vertu & par leur ſageſſe.

Le Se-tou (8), le Se-ma (9), le Se-kong (10) & les Ya-lou (11).

Les Officiers pour les pays barbares d'Ouei (12), de Liu, de Tching, pour les trois Po (13), & pour les Fan (14).

Ven-vang connoiſſoit le cœur de ceux qu'il mettoit en place : ainſi quand il créa de grands Officiers pour gouverner, pour faire ſubſiſter & pour corriger les Peuples, il fut en état d'être ſervi par des gens que la vertu rendoit recommandables.

Ven-vang ne ſe mêloit point des affaires portées aux Juges, ni des procès, des vérifications, des confrontations & des délibérations; il obſervoit ſeulement ſi les Yeou-ſe & les Mou-fou (15) gardoient ou ne gardoient pas les loix.

Dans ce qui concerne le détail des procédures, des ſenten-

---

(1) Les Officiers pour les proviſions & les repas.

(2) Le Chef des Officiers de la Ville Impériale.

(3) Le Chef des Officiers de la petite Cour où le Roi alloit quelquefois.

(4) Les Aſtrologues, les Mathématiciens, les Artiſtes, ceux qui faiſoient des prieres & des cérémonies aux Eſprits.

(5) *Se*, ce mot ſignifie *préſider*.

(6) L'Hiſtorien du Royaume.

(7) Chefs, Gouverneurs, Surintendants, &c.

(8) Celui qui avoit ſoin de la Doctrine.

(9) Celui qui avoit ſoin du gouvernement des troupes.

(10) Celui qui avoit ſoin des terres.

(11) Noms d'Officiers, &c. ces cinq ſortes étoient pour les Vaſſaux.

(12) Trois Royaumes Barbares, c'eſt-à-dire Etrangers. Dans le Chapitre *Mou-chi*, on a parlé de *Ouei* ou *Vi* & de *Liu*.

(13) Les trois *Po* ſont des pays inconnus aujourd'hui.

(14) *Fan* exprime tous lieux dangereux, difficiles à gouverner; le Royaume des Barbares & les trois *Po* étoient réputés tels.

(15) Les *Yeou-ſe* & les *Mou-fou* étoient des Juges criminels & civils

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

ces & des délibérations, il avoit grande attention de ne pas faire connoître ce qu'il savoit.

Vou vang imita la conduite de son pere, & ne pensa pas à priver de leurs places les sages & équitables Officiers qui les occupoient. Il suivit les desseins de son pere, il en imita l'affabilité & l'honnêteté envers tout le monde; aussi eut-il le même bonheur & la même gloire.

Jeune Prince, vous voilà sur le Trône; tâchez désormais de bien connoître le fond du cœur des Grands que vous nommez pour gouverner, pour punir, ou pour faire vivre les Peuples. Quand vous serez assuré de leur droiture, confiez-leur les plus importantes affaires: voilà le vrai moyen d'animer les Peuples, & de faire ensorte que dans les Procès, dans les Jugements & dans les Délibérations, il n'y ait rien que de juste & d'équitable; mais prenez garde que de mauvais esprits ne troublent tout.

Quand il ne s'agiroit que d'une seule parole, pensez aux gens sages & vertueux, pour en obtenir les secours nécessaires dans le gouvernement des Peuples qu'on vous a confiés.

Hélas! moi Tan (1), je vous ai dit tout ce que j'ai appris d'utile & de salutaire des Anciens; souvenez-vous désormais que vous êtes fils de Vou-vang & petit-fils de Ven-vang; ne négligez pas les affaires qui regardent les Jugements, les Sentences & les Délibérations; mais qu'il n'y ait que les Officiers préposés pour cela qui s'en occupent.

Dans les anciens tems (2), sous les Princes de Chang, & après eux, sous Ven-vang, on créa de grands Officiers pour gouverner, pour punir & pour faire vivre le Peuple; c'est ce qui procura de si beaux regnes.

Ces Princes, dans le gouvernement de leurs Etats, n'ont

(1) *Tan* est le nom de Tcheou-kong.

(2) Selon les Interpretes, ces anciens tems sont ceux du Roi *Yu*, fondateur de la Dynastie de *Hia;* mais à la lettre on ne parle que du tems antérieur à celui de Chang. Tcheou-kong, dans son discours à Tching-vang, a en vue de faire voir la cause de la perte des Familles Royales, pour cela il n'avoit besoin que d'indiquer les familles de Hia & de Chang. Avant Yu le Royaume n'étoit pas héréditaire.

jamais employé des gens de mauvaises mœurs. Si vous ne vous appliquez pas à l'étude de la vertu, on ne fera aucun cas de vous dans le monde. Dans la distribution des Charges du Royaume, n'ayez en vue que la vertu. Les Sages doivent être seuls chargés de vous aider dans le Gouvernement.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.

Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Jeune Prince, fils de Vou-vang & petit-fils de Ven-vang, vous êtes le Maître du Royaume; dans les procès, ne vous exposez pas à de faux jugements ni à de mauvaises décisions, établissez des Juges.

Tenez en bon état votre armée, & allez au-delà des frontieres fixées par Yu (1); parcourez vous-même tous les lieux du Royaume, & qu'au-delà de la mer même les Peuples vous soient soumis (2). Faites connoître par tout les grandes actions de Ven-vang, la gloire & la majesté de Vou-vang.

Je souhaite que les Rois vos successeurs n'emploient que des Officiers qui soient constants & fideles dans leur place.

---

(1) [*Tcheou-kong* inspire encore ici à son Maître l'esprit de conquête vers l'Orient].

(2) On fait allusion aux ouvrages du Roi *Yu*, décrits dans le Chapitre *Yu-kong*, où l'on voit les limites du Royaume du tems d'Yao. [Ces limites ne doivent pas être regardées comme bien certaines relativement à la Chine, les Commentaires modernes varient beaucoup sur ce sujet. Kien-long, Empereur de la Chine, actuellement régnant, dans son Eloge de la ville de Moukden, fixe en Tartarie quelques-unes des Provinces dont il est fait mention dans le Chapitre Yu kong, & assurément les Chinois ne conviendront pas de ces positions : d'ailleurs il n'est pas vraisemblable que les Chinois possédassent alors cette partie de la Tartarie. On a vu, en plusieurs endroits du Chou-king, que Tcheou-kong recommande d'étendre les conquêtes jusqu'à la mer où le soleil se leve. On peut inférer de ces passages, que de son tems on ne possédoit pas les pays voisins de la mer orientale, & que la Chine n'étoit pas encore aussi étendue qu'on le suppose ordinairement. Quand on examinera avec attention l'Histoire de la Chine, quand on comparera les événements arrivés dans les différents siécles, on s'appercevra qu'elle souffre de grandes difficultés, & qu'il faut beaucoup rabattre de l'étendue de la domination de ses Souverains. L'Empire Chinois n'a proprement commencé à être à-peu-près ce qu'il est que sous Chi-hoang-ti, vers l'an 246 avant J. C., encore la partie méridionale n'étoit-elle pas entierement soumise].

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Tcheou-kong appella le Tai-che (1), & lui dit : Sou-kong, qui fut autrefois Se-keou (2), fut très exact dans ce qui regardoit les procès, & mit notre Dynastie en état de régner long-tems : écrivez avec soin tout ce que fit Sou-kong, afin que cela serve de modele aux Juges.

(1) *Tai-che* est l'Historien du Royaume. On le voit ici chargé d'écrire ce qui regardoit les causes criminelles, c'est-à-dire, un modele de ce qu'on devoit observer dans ces causes. L'Historien devoit tenir regître des actions des Princes, des grands événements, des ordres & des réglements pour le Gouvernement du Royaume.

(2) *Se-keou* veut dire Juge criminel, ou Président pour les causes criminelles. Au tems de Vou-vang, Sou-kong exerçoit cette charge.



CHAPITRE XX.

INTITULÉ

TCHEOU-KOUAN.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou, 1044. 1008. avant J. C.

SOMMAIRE.

Tcheou-kouan signifie Ministres ou Officiers de la Dynastie de Tcheou. Ce Chapitre contient une énumération des Officiers établis par les Tcheou pour le gouvernement de l'Etat; des instructions adressées à ces Officiers. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

Le Roi de Tcheou, dans le dessein de bien gouverner, fit l'examen de toutes les parties du Royaumes; il alla punir ceux qui ne venoient point rendre leurs hommages & rétablit partout l'ordre & la tranquillité. Les grands Vassaux des six Fou (1) se conformerent en tout à ses ordres. De retour à Tsong-tcheou (2), il fit les réglements que les Officiers devoient observer.

Il parla ainsi : anciennement, dans le tems de la grande loi (3), le bon gouvernement consistoit à prévenir les troubles & à conserver le Royaume sans danger (4).

(1) Les six *Fou* étoient les six parties du Royaume, en y comprenant le territoire de la Cour.

(2) *Tsong tcheou* étoit la Cour de Vou-vang & de Tching-vang, dans le pays de Si-gan fou, du Chen-si.

(3) On voit que le tems de la grande loi est un tems d'innocence; les troubles & les dangers des Etats ne sont venus qu'après ce tems. Je crois que Tching vang veut dire que l'innocence des mœurs & la tranquillité publique sont la base du bon Gouvernement. Les Commentaires ne donnent ici aucune lumiere sur le texte.

(4) A la lettre, l'administration du Gouvernement avant le trouble, la conservation du Royaume avant le danger.

TchING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Yao & Chun (1), après avoir examiné l'antiquité (2), créerent cent Ministres ou Officiers : au-dedans étoient les Pe-kouei (3) & les Se-yo (4), au dehors étoient le Tcheou-mou (5), les Heou (6) & les Pe (7) ; tous ceux qui étoient en place étoient d'accord, & la tranquillité régnoit dans tout le Royaume. Les Dynasties de Hia (8) & de Chang (9) doublerent le nombre de ces Officiers, & furent en état de bien gouverner. Un Roi sage, en établissant ainsi des Officiers, n'a pas égard au nombre mais au choix de ces hommes.

Aujourd'hui je pense à acquérir dela vertu, je la respecte & je m'en occupe; depuis le matin jusqu'au soir, je crains de ne pas réussir; je porte toujours mes vues sur les Anciens, pour m'y conformer, & je desire que les Officiers soient instruits.

Les trois Kong (10) sont appellés, Tai-se (11), Tai-

(1) *Yao* & *Chun* sont nommés dans ce texte *Tang* & *Yu*.

(2) Ces mots *examiner l'antiquité* sont remarquables. Ces deux Rois avoient donc des connoissances, c'est-à-dire, quelque Histoire des tems antérieurs aux leurs. L'Auteur du Tso-tchuen parle des Officiers de Hoang-ti, de Chao-hao, qui régnoient avant Yao. Confucius, dans ses Commentaires sur l'Y-king, parle de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti comme de Princes qui ont régné avant Yao.

(3) Dans *Pe-kouei*, *Pe* exprime le nombre cent, & c'est un nombre vague, pour marquer les affaires différentes de ces cent Officiers ; *Kouei* signifie mesure, délibération, & *Pe-kouei* étoit le Tribunal des Ministres d'Etat.

(4) *Se-yo* ; *Se* signifie quatre, & *yo* veut dire montagnes ; c'étoit le Tribunal qui avoit soin des affaires des Vassaux des quatre parties de l'Empire.

(5) *Tcheou-mou* ; *Tcheou* exprime *région, pays* ; *mou* exprime *berger, conducteur*, &c. Ces Officiers étoient chargés de pourvoir à la subsistance des Peuples.

(6) Les *Heou* étoient les Vassaux ou petits Princes.

(7) Les *Pe* étoient d'autres petits Princes qui avoient droit d'inspection sur les autres Vassaux.

(8) *Hia* désigne ici *Yu*, fondateur de la Dynastie de Hia.

(9) *Chang* désigne *Tching-tang*, fondateur de la Dynastie de Chang.

(10) Le caractere *Kong* exprime un homme sans passion, qui n'a en vue que la vertu.

(11) Le caractere *Tai* signifie *grand, respectable*. *Se* exprime *le modele* ; ici c'est un modele de vertu ; c'est une grande Charge.

fou

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

fou (1) & le Tai-pao (2) : ils traitent de la loi, gerent les affaires du Royaume, & établissent un parfait accord entre les deux Principes (3) ; ce n'est qu'à ceux qui ont de grands talents qu'on doit donner des postes si relevés.

Les trois Kou (4) sont appellés, le Chao-che, le Chao-fou & le Chao-pao : ils sont adjoints aux trois Kong, instruisent les Peuples, expliquent ce qui regarde le Ciel (5) & la Terre, & se réunissent pour m'aider.

Le Tchong-tsai (6) a soin du gouvernement de l'Empire ; tous les Officiers dépendent de lui, & il veille à ce que tout soit dans l'ordre.

Le Se-tou (7) enseigne la doctrine, publie les cinq documents (8), & instruit les Peuples.

Le Tsong-pe (9) a soin des cérémonies, a l'Intendance sur

---

(1) *Fou* exprime *le secours, l'aide.*

(2) *Pao* exprime *la protection, le soutien* ; ces trois Kong étoient comme les directeurs & instituteurs du Roi ou du Prince héritier, & ses Maîtres qui le portoient à la vertu.

(3) Les livres Chinois sont remplis des deux caracteres *Yn* & *Yang*. Dans le sens naturel, *yang* signifie *clair* ; *yn* signifie *obscure, lumiere* & *ténébres.* Dans la Physique Chinoise, *yang* est le *mouvement*, ou le principe du mouvement ; *yn* est *le repos*, ou le principe du repos. Le sens moral & métaphorique de ces deux termes sont à l'infini, & s'étendent à ce qui est susceptible du plus ou du moins, soit dans le Physique, soit dans le Moral. Le sens de ce paragraphe est que tout va bien dans l'Empire, que les loix y sont en vigueur, que le commerce fleurit, qu'il n'y a point de calamités publiques, que les saisons ne sont pas dérangées.

(4) *Kou* veut dire *unique, uniquement.* Je ne vois pas la raison de cette dénomination. Les trois *Kou* étoient comme les aides & les substituts des trois Kong. *Chao* signifie *petit* ; ce qui désigne une dignité inférieure aux précédentes.

(5) Par *Ciel* & *Terre*, il faut, je crois, entendre la Religion & le Gouvernement.

(6) Dans le Chapitre Y-hiun & Ouei-tse-tchi-ming, on a parlé du *Tchong tsai* ; *Tchong* signifie *Grand*, *Tsai*, *Gouverneur.*

(7) Le Chapitre Chun tien parle du *Se-tou.*

(8) Les cinq documents sont les cinq devoirs ou les cinq *Tien* dont on a parlé au Chapitre Chun-tien & ailleurs.

(9) *Tsong* signifie respectable, *Pe*, Intendant, Chef.

Tching-vang.

Kang-mo.
1115.
1079.
Tsou-chou.
1044.
1008.
avant J. C.

ce qui regarde les Esprits & les hommes, & met l'union & l'accord entre ce qui est en haut (1) & ce qui est en bas.

Le Se-ma veille à la défense de l'Empire, commande aux six corps de troupes, & maintient en paix les Provinces.

Le Se-keou a soin de faire observer les loix contre les criminels; c'est lui qui doit faire le procès à tous les malfaiteurs & à ceux qui causent des troubles.

Le Se-kong (2) est chargé des ouvrages publics; il doit procurer aux quatre sortes d'habitans (3) des lieux sûrs & commodes pour leur demeure, examiner l'utilité qu'on peut retirer de la culture des terres, selon les tems & les saisons.

Ces six Ministres (4) ne pouvant faire tout par eux-mêmes, ont des Officiers qui dépendent d'eux: ils encouragent les neuf Mou (5), procurent l'abondance aux Peuples, & les animent.

Tous les six ans, les cinq Ordres des Vassaux viennent une fois rendre hommage. Six ans après, ils en font autant, & alors le Roi, selon la saison, va faire la visite du Royaume. A

---

(1) *L'accord entre le haut & le bas*, dénote les prieres & les cérémonies pour rendre les Esprits propices. Il s'agit des cérémonies religieuses pour les Esprits, & des civiles pour les hommes morts; c'est ce que l'on entend par les Esprits & les hommes.

(2) Dans *Se-kong*, *kong* exprime un antre souterrain. Les anciens Interpretes disent que ce caractere avertit que les premiers hommes habitoient dans des cavernes souterraines.

(3) *Les quatre sortes d'habitans* sont, suivant les Commentaires, les Lettrés, les Laboureurs, les Artisans & les Marchands.

(4) En Chinois, *King* désigne les Grands que le Roi emploie pour les affaires. On dit aujourd'hui les neuf *King*. Dans le livre Tcheou-li, qui renferme plusieurs morceaux composés par Tcheou-kong & par plusieurs autres, on dit que le Tchong-tsai est le Ministre du Ciel, le Se-tou, le Ministre de la terre, le Tsong-pe, le Ministre du printems, le Se-ma, le Ministre de l'été, le Se-keou, le Ministre de l'automne, le Se-kong, le Ministre de l'hiver. Chacun de ces six Ministres avoit soixante Officiers inférieurs, ce qui composoit 360. Dans ce livre Tcheou-li, il y a plusieurs morceaux qui n'y ont été mis que du tems des Han.

(5) Les neuf *Mou* sont ceux qui avoient soin de la subsistance des Peuples des neuf parties de l'Empire; *Mou* veut dire *Berger*.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

chacune des quatre montagnes (1), il examine les regles (2) & le modele qui ont été prescrits; chaque Vassal vient rendre son hommage, on récompense exactement ceux qui se sont bien comportés, & on punit ceux qui se sont rendus coupables.

Vous, qui êtes en dignité, dit alors le Roi, vous, que la prudence & la sagesse doivent distinguer du reste des hommes, soyez attentifs : prenez garde aux peines que vous décernerez contre les criminels; ces loix une fois promulguées, doivent être observées, il seroit dangereux de les laisser sans effet. Suivez en tout la justice; défiez-vous des passions qui produisent des intérêts & des vues particulieres ; si vous n'y êtes point livré, le Peuple vous sera sincerement attaché.

Tout homme qui est en charge, doit être instruit de l'antiquité (3) ; avec cette connoissance il parle à propos & ne se trompe pas dans ses décisions : les regles & les loix établies doivent être votre maître. Ne séduisez pas les Magistrats par des discours étudiés ; si vous répandez mal-à-propos des doutes, on ne peut rien déterminer ; si vous êtes négligent & paresseux, les affaires languissent. Des Magistats qui ne sont pas instruits, sont comme deux murailles qui se regardent : s'ils veulent traiter une affaire, ils ne savent ce qu'ils font, tout est dans le désordre & dans la confusion.

Il faut instruire les Ministres & les Officiers; si l'on veut faire des actions dignes d'éloge, il faut nécessairement reflêchir; si l'on veut rendre les autres vertueux, il faut faire de grands efforts sur soi-même, & si on a le courage de se vaincre, on s'épargne beaucoup de peines pour l'avenir.

---

(1) En Chinois, les quatre *Yo* étoient quatre montagnes célebres, où les Princes Vassaux venoient rendre leurs hommages quand l'Empereur faisoit la visite de l'Empire : voyez le Chapitre *Chun-tien*, le nombre de ces visites y est mieux détaillé, & n'est pas le même que dans ce Chapitre.

(2) *Ces regles & ce modele*, ou *cette forme*, regardoient le Callendrier, les poids, les mesures, &c. voyez le Chapitre *Chun-tien*.

(3) Puisque Tching-vang veut que les Officiers sachent l'*antiquité*; au tems de ce Prince, il y avoit donc des livres qui apprenoient cette *antiquité*.

Tching-vang.

Kang mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Quand on est constitué en dignité, peu-à-peu on devient superbe ; de même, quand on a de grands appointements, peu-à-peu on devient prodigue. C'est une grande vertu que de savoir être modeste & économe. N'usez jamais de mensonge. La vérité procure la joie & la tranquillité du cœur ; le mensonge au contraire ne cause que des peines.

Dans les grands postes soyez toujours sur vos gardes ; pensez au danger où vous êtes : celui qui ne craint rien est surpris par le danger.

Si l'on produit les sages, si l'on a des égards pour ceux qui ont des talents, la paix regne parmi les Officiers ; sans cette paix le Gouvernement est dans le désordre. Si ceux que vous avez mis en place remplissent leur devoir, ce sera une preuve de votre discernement ; mais s'il arrive le contraire, vous passerez pour incapable d'occuper un emploi.

Hélas ! dit le Roi : vous qui êtes à la tête de toutes les affaires, & vous grands Officiers, soyez exacts & attentifs dans vos Charges, & distinguez-vous par votre application ; si vous aidez votre Roi, si vous procurez la tranquillité au Peuple, tous les Royaumes nous seront soumis.



CHAPITRE XXI.

INTITULÉ

KIUN-TCHIN.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

SOMMAIRE.

Après la mort de Tcheou-kong, Kiun-tchin fut chargé de lui succéder dans le gouvernement de la ville de Lo, où étoient les sujets de l'ancienne Dynastie de Yn. Ainsi ce Chapitre contient l'eloge de Tcheou-kong & les avis de Tching-vang à Kiun-tchin. On voit que Tching-vang donne de grandes marques d'estime à Tcheou-kong son oncle paternel, que les Chinois regardent comme un sage accompli; je puis ajoûter ici qu'il est véritablement leur Législateur. Il étoit chargé d'instruire les Peuples de Yn, qui étoient les sujets de la Dynastie précédente. Outre la connoissance que Tcheou-kong avoit de l'antiquité, on dit qu'il savoit l'Astronomie, la Géométrie. Nous avons vu que ce Tcheou-kong venoit de l'Occident; est-ce de la Province la plus occidentale de la Chine, ou de pays plus éloignés? Si c'est du premier endroit, ce pays étoit assez barbare, comme il résulte de la lecture de l'Histoire; alors où Tcheou-kong avoit-il appris toutes ces sciences? Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

KIUN-TCHIN, dit le Roi, votre vertu, l'obéissance respectueuse que vous avez toujours eue pour vos parens, & votre amour pour vos freres me sont connus; je puis vous charger

TCHING-VANG. de publier mes ordres ; je vous ordonne donc de gouverner le Kiao Oriental (1).

Tcheou-kong (2) étoit le maître & le pere des Peuples, c'est pourquoi le Peuple l'aima toujours. Soyez attentif : voici la regle que je vous prescris : suivez soigneusement la forme de gouvernement que Tcheou-kong vous a laissée, profitez de ses instructions & le Peuple sera bien gouverné.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

J'ai oui dire (3) qu'une bonne conduite étoit le goût & l'odeur qui peuvent toucher les Esprits ; ce goût & cette odeur ne viennent point des grains, mais d'une vertu pure. Mettez tous les jours en pratique les beaux documents de Tcheou-kong, occupez-vous-en, & ne vous livrez pas aux plaisirs ni aux divertissements.

---

(1) Le caractere *Kiao* est celui du lieu où on sacrifie au Ciel ; c'est aussi le nom du sacrifice. Dans la ville de *Lo* on avoit bâti un Temple pour sacrifier au Ciel. *Kiao* veut dire aussi frontieres ; la ville de *Lo* étoit orientale par rapport au pays de Si-gan-fou, du Chen-si, où étoit la Cour.

(2) *Tcheou-kong*, oncle paternel de Tching-vang, étoit Gouverneur Général de la ville de Lo. Ce Prince mourut à la onzieme année du regne de Tching-vang, selon l'Histoire Tong-kien-kang-mou. Dans ce livre, cette onzieme année est l'an 1105 avant J. C. Mais selon les principes que j'ai tâché d'établir, cette onzieme année est l'an 1094 avant J. C. Après la mort de *Tcheou-kong*, le Roi donna le Gouvernement de Lo à un grand de sa Cour nommé *Kiun-tchin*. [Le fameux *Tcheou-kong*, dont il est fait si souvent mention dans cette partie du Chou-king, est regardé comme l'inventeur de la boussole. On rapporte que la sagesse de son administration, sous Tching-vang, ayant été connue de tous les peuples voisins, un Roi des pays méridionaux envoya des Ambassadeurs à Tching-vang pour se soumettre à lui & payer un tribut. *Tcheou-kong* fit construire un chariot sur lequel étoit une figure d'homme, dont la main droite montroit toujours le sud. Ce chariot étoit destiné à reconduire les Ambassadeurs dans leur pays ; on le nommoit *Tchi-nan-tche*, c'est-à-dire, charriot qui montre le midi ; & c'est le nom que les Chinois donnent à présent à la boussole. Tous cependant n'attribuent pas cette invention à *Tcheou-kong*, & la font beaucoup plus ancienne].

(3) Cette phrase, rapportée par Tching-vang, est une sentence des Anciens, selon Kong-gan-koue. On parle sans doute des grains qui servoient pour ces cérémonies aux Esprits. On a vu que le vin dont on se servoit pour ces cérémonies, étoit fait de ris ; on se servoit peut-être aussi de gateaux, &c.

Tching-vang.

Kang mo. 1115. 1079.
Tsou chou. 1044. 1008.
avant J. C.

La plûpart des gens qui n'ont pas vu un Sage, desirent de le voir; mais lorsqu'ils l'ont vu, ils ne profitent pas de ses leçons. Kiun-tchin (1), soyez attentif; vous êtes le vent, & les Peuples sont les plantes.

Dans ce qui regarde le Gouvernement, il n'y a rien qui n'ait ses difficultés; soit que vous détruisiez, soit que vous établissiez, délibérez-en souvent avec vos Officiers, & quand même leur avis seroit unanime, vous devez encore y réfléchir.

Si vous avez quelque nouveau dessein, ou quelque nouveau projet, intérieurement, avertissez-en le Roi; ensuite mettez-les en pratique au dehors, & dites que ce dessein & ce projet sont dûs aux talents du Roi. Qu'un tel Ministre est louable, & qu'il est illustre!

Kiun-tchin, ajoûta le Roi, publiez par-tout les instructions de Tcheou-kong; ne pensez pas à vous faire craindre, sous prétexte de votre puissance; l'exactitude à punir le crime ne doit point être un prétexte pour faire du mal; soyez indulgent, mais faites observer la loi; sachez temporiser à propos, & tout sera dans l'ordre.

Dans ce qui concerne la punition des Peuples de Yn, quand même je dirois, punissez; ne punissez point; & si je disois, pardonnez; ne pardonnez point, suivez le juste milieu.

S'il se trouve des gens qui violent vos loix, ou qui ne se corrigent pas, après avoir reçu vos instructions, vous devez les punir séverement, afin d'empêcher que les autres ne tombent dans les mêmes fautes.

Il y a trois sortes de fautes, même en matiere légere, qu'il ne faut jamais pardonner. La premiere, est l'habitude dans la fourberie & dans les mauvaises mœurs; la seconde, est le renversement des regles les plus fondamentales, & la troisieme, est tout ce qui tend à corrompre les mœurs des Peuples.

N'ayez point d'aversion pour les esprits bornés, & n'exigez pas qu'un homme soit parfait en tout.

---

(1) *Kiun-tchin* avoit vu Tcheou-kong, il avoit vécu avec lui, ainsi Tching-vang avertit *Kiun-tchin* de faire voir qu'il a profité des exemples de Tcheou-kong.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

On gagne à être patient, & savoir supporter les défauts des autres, est une grande vertu.

Il faut distinguer ceux que l'on conduit sans peine, de ceux qu'on a de la peine à gouverner. Donnez des charges & des récompenses à ceux qui se comportent bien; animez & exhortez ceux qui se comportent mal.

Tous les Peuples sont naturellement bons; mais un penchant pour le plaisir les fait changer; alors ils violent les ordres de leurs Supérieurs, pour suivre leurs propres passions. Observez & publiez exactement les loix, soyez ferme & constant dans la vertu; vos inférieurs, touchés de vos instructions, se corrigeront tous, & parviendront même à une grande & solide vertu. Ce sera pour moi la source d'un vrai bonheur, & ce sage gouvernement vous procurera une gloire & une réputation qui ne finiront jamais.



CHAPITRE

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou chou. 1044. 1008.
avant J. C.

CHAPITRE XXII.

INTITULÉ

KOU-MING.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre contient le détail de la mort de Tching-vang, son testament & ses funérailles. Kou-ming signifie ordre de celui qui est prêt de mourir : on y parle de l'installation de Kang-vang. Le P. Gaubil, à l'occasion de la multitude des noms d'instruments, d'habits, d'armes, &c. dit que si tous les Chapitres du Chou-king en étoient remplis comme celui-ci, il ne l'auroit pas traduit, à cause de la difficulté de rendre tous ces termes. Il dit qu'il les a fait répondre, autant qu'il a pu, aux termes François. Ce Chapitre est dans les deux textes ; mais dans le nouveau texte, il n'en fait qu'un avec le suivant.

AU jour de la pleine lune de la quatrieme lune, le Roi se trouva très mal (1).

Au premier jour du cycle (2) le Roi se lava les mains & le

(1) Le caractere que je traduis *se trouva très mal*, signifie à la rigueur *fut sans joie, fut triste* ; mais on veut dire qu'il fut à l'extrémité.

(2) On peut séparer la date au premier jour du cycle ou au jour *Kia-tse*, des mots suivants, & dire que c'étoit le jour *Kia-tse*, c'est-à-dire qu'on peut expliquer que le jour de la pleine lune fut le jour *Kia-tse*, ou premier du cycle. La pleine lune est désignée, dans le texte précédent, par deux caracteres qui veulent dire littéralement *commencement d'obscurité & de noirceur*. On divisoit le tems d'une lune en blanc & en noir, ou en clair & en obscure. *Lieou-hin*, qui vivoit quelques années avant J. C. & *Pan-kou*, Historien, qui fleurissoit soixante-dix ou quatre-vingt ans après

Tching-vang.

Kang mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

visage ; ceux qui étoient auprès de lui pour le servir, lui mirent le bonnet (1) & l'habillement ; alors ce Prince s'appuya sur une petite table faite de pierres précieuses (2).

Il appella Chi, qui étoit Tai-pao (3), & les grands Vassaux (4) des Royaumes de Joui, de Tong, de Pi, de Gouei & de Mao ; il fit venir encore le Se-chi (5), le Hou-tchin (6), le Chef des Officiers, & tous ceux qui étoient chargés des affaires.

Hélas ! dit-il : ma maladie est mortelle ; je sens que mon mal augmente continuellement ; dans la crainte de ne pouvoir plus vous déclarer ma volonté, je vais vous instruire de mes ordres.

Les Rois mes prédécesseurs, Ven-vang & Vou-vang, ont fait briller par-tout l'éclat de leur vertu, ils ont été très attentifs à procurer au Peuple tout ce qui peut conserver la vie, ils

---

J. C. mettent l'année de la mort de Tching-vang l'an 1079 avant J. C., & le font régner trente-sept ans. L'Histoire *Tong-kien-kang mou* a suivi en ces deux points *Lieou-hin* & *Pan-kou*. Ceux-ci ajoûtent que cette année de la mort de Tching-vang, au jour *Keng-su*, quarante-septieme du cycle, fut la nouvelle lune de la quatrieme lune du Calendrier de Tcheou, & qu'au jour *Kia-tse* fut la pleine lune ; ils citent le Chap. *Kou-ming*. L'année 1079, le jour *Keng-su* fut le 28 Février Julien ; mais la pleine lune fut plusieurs jours après, or le 14 Mars fut le jour *Kia-tse*, & la pleine lune ne fut que quelques jours après. Ces deux Auteurs ont donc fait un faux calcul, fondé sur leurs faux principes du mouvement lunaire & solaire & du retour de la période de soixante-seize ans. L'an 1068 est l'an de la mort de Tching-vang, le 16 Mars Julien fut le jour *Kia-tse*, & le jour de la pleine lune au matin à la Chine. Le lieu du soleil fait voir que ce fut la quatrieme lune du Calendrier de Tcheou, puisque dans le cours de cette lune l'équinoxe arriva.

(1) Nommé *Mien* ; voyez Planche III, n°. 2.

(2) Voyez Planche III, n°. 17.

(3) Le *Tai-pao* étoit Tchao-kong, qui étoit aussi appellé *Chi*.

(4) Les Vassaux de *Pi* & de *Mao* sont traités de *Kong* ; ce qui fait voir qu'ils étoient les trois *Kong* dont il est parlé dans le Chapitre *Tcheou-kouan*. Le Prince de Gouei, étoit *Kang*, dont on a parlé au Chapitre *Kang-kao*. Les Tributaires de Joui & de Tong ont le titre de *Pe*, c'est-à-dire, qu'ils étoient Chefs de plusieurs autres Vassaux.

(5) Le *Se-chi* étoit un autre Grand, qui gardoit la porte du Palais.

(6) *Hou-tchin* est le Grand appellé *Hou-pen* du Chapitre *Tcheou-kouan*.

ont eu ſoin d'inſtruire chacun des devoirs de ſon état, & ils ont ſi bien réuſſi, que tous ont été dociles à leurs inſtructions; cela a été connu des Peuples de Yn, & tout l'Empire a été ſoumis à notre famille.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.

Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Enſuite, malgré mon peu d'expérience, je leur ſuccédai; mais ce ne fut pas ſans crainte ni ſans reſpect que je me vis chargé par le Ciel d'une commiſſion ſi périlleuſe : j'ai donc continué à faire obſerver les inſtructions de Ven-vang & de Vou-vang, & je n'ai jamais oſé les changer ni les tranſgreſſer.

Aujourd'hui le Ciel m'afflige d'une grande maladie (1), je ne puis me lever, & à peine me reſte-t-il un ſouffle de vie. Je vous ordonne de veiller avec ſoin à la conſervation de Tchao mon fils héritier; qu'il ſache réſiſter à toutes les difficultés.

Qu'il traite bien ceux qui viennent de loin, qu'il inſtruiſe ceux qui ſont auprès de ſa perſonne, qu'il entretienne la paix dans tous les Royaumes, grands & petits.

C'eſt par l'autorité & par le bon exemple qu'il faut gouverner les inférieurs; vous ne ſauriez être aſſez attentif à faire enſorte que, dès le commencement de ſon regne, mon fils Tchao ne donne dans aucun vice.

Après que les Grands eurent reçu les ordres du Roi, ils ſe retirerent; on détendit les Rideaux (2) & on les remporta. Le lendemain, ſecond jour du cycle (3), le Roi mourut.

(1) Le P. Couplet parle au long de ce teſtament de Tching vang; il y a ajoûté l'interprétation d'un fameux Auteur appellé Tchang, qui fut Miniſtre du Royaume du tems de la Dynaſtie des Ming. Ce Pere ſuit la chronologie du Tong-kien-kang-mou pour le tems de Tching-vang; & le nombre de 1077 eſt une faute d'impreſſion, il faut lire 1079, comme il l'a mis dans la Chronologie. L'âge de Tching-vang, ni la durée de ſon regne, ne ſont pas dans le texte du Chou-king, ce ſont les Auteurs des Han qui les ont rapportés. *Couplet præm. Déclar. pag.* LXXIX & LXXX.

(2) Les *Rideaux* dont il s'agit étoient autour du lit d'où le Roi harangua les Grands; c'étoient des *Rideaux de parade* mis exprès pour cette cérémonie.

(3) Ce jour eſt nommé *Y-tcheou*, ſecond du cycle : le 16 Mars 1068, fut à la Chine *Kia-tſe*, ou premier du cycle; le Roi Tching-vang mourut donc le 17 Mars.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Alors le Tai-pao (1) ordonna à Tchong-hoan & à Nan-kong-mao de dire à Lu-ki, Prince de Tſi (2), de prendre deux Hallebardiers & cent Gardes pour venir hors de la porte auſtrale au-devant du Prince héritier Tchao, & de le conduire dans le corps de logis qui eſt à l'orient; c'eſt là que ce Prince devoit uniquement penſer à pleurer la mort de ſon pere.

Au quatrieme jour du cycle (3), Tchao-kong fit écrire le teſtament du feu Roi, & la maniere dont ſe feroient les cérémonies.

Sept jours après, le dixieme du cycle (4), il ordonna aux Officiers de faire préparer le bois dont on auroit beſoin.

L'Officier appellé Tie eut ſoin de mettre en état l'Ecran ſur lequel étoient repréſentées des haches (5), & il tendit des rideaux (autour du Trône).

Vis-à-vis la porte tournée vers le ſud, on étendit trois rangs de nattes appellées mie (6); la couleur des bords étoit mêlée de blanc & de noir; on mit la petite table faite de pierres précieuſes.

Devant l'appartement occidental, tourné vers l'orient, on étendit également trois rangs de nattes appellées Ti (7), dont les bords étoient faits de piéces de ſoies de diverſes couleurs, & on mit une petite table (8) faite de coquillages.

Devant l'appartement oriental, tourné vers l'occident, on étendit encore trois rangs de nattes appellées Fong, dont les bords étoient de ſoie de pluſieurs couleurs; on y mit une petite table faite de pierres précieuſes très bien taillées.

---

(1) Le *Tai-pao* étoit Tchao-kong.

(2) Dans le *Chan-tong*.

(3) Le jour *Ting mao*, quatrieme du cycle, fut le 19 Mars 1068, & le jour *Kouei-yeou*, dixieme du cycle, fut le 25 de Mars.

(4) Dans ce texte Tchao-kong porte le titre de *Pe-ſiang*.

(5) Voyez la Planche III, n°. 1.

(6) Elles étoient faites de bambou coupé en long.

(7) Faites de jonc.

(8) Les petites tables dont on parle ici ſervoient au Roi pour les audiences. Le *Chi*, ou celui qui repréſentoit le Roi mort, s'appuyoit ſur une de ces tables comme le Roi, ſuivant quelques Interpretes.

Devant un appartement ſéparé, à l'occident, on étendit vers le ſud, trois rangs de nattes appellées Sun (1), dont les bords étoient de ſoie noire, on mit une petite table verniſſée.

TCHING-VANG.

On rangea les cinq ſortes de pierres précieuſes, & ce qui étoit de plus rare, l'épée dont le foureau étoit de couleur de chair, le livre des grands documents (2); les pierres précieuſes appellées Hong-pi & Yuen-yen, furent rangées dans l'appartement occidental (3) qui étoit à côté; on mit dans l'appartement, du côté oppoſé, les pierres précieuſes appellées Ta-yo & Y-yo (4); le Tien-kieou (5) & le Ho-tou (6); dans un autre

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

(1) Les nattes appellées *Fong* & *Sun* étoient faites de bourgeons de bambous.

(2) Il ſeroit important de ſavoir quels étoient ces inſtruments & ce livre des grands documents : étoit-ce l'Hiſtoire de l'Empire, ou quelque livre de Religion ou de Morale, ou l'un & l'autre ? Dans les documents étoient peut-être les explications des *Koua*, de l'*Y-king*, données par Ven-vang & par Tcheou-kong. Ces deux Princes ont repréſenté l'état de l'Empire de leur tems, & ſur-tout la vraie cauſe de la perte de la Dynaſtie de Chang. Ces explications de Ven-vang & de Tcheou-kong, jointes aux interprétations de Confucius, ſont un ouvrage très important, mais très difficile dans beaucoup d'endroits. [Les Commentateurs Chinois diſent qne ce livre eſt l'Hiſtoire des *San-hoang* & des *Ou-ti*, ce qui veut dire qu'il contenoit la plus ancienne Hiſtoire].

(3) Une figure exacte de la diſpoſition des bâtiments du Palais de Tching-vang ne ſeroit point inutile ; depuis long-tems on a envoyé en France de ces ſortes de figures, mais je ne ſais de quel tems elles ſont ; je ne les crois pas anciennes.

(4) Dans *Y-yo*, *Y* eſt le caractere d'Etranger : ces pierres avoient ſans doute été données en tribut ou en préſent par des Etrangers.

(5) Les Interpretes mettent au nombre des pierres précieuſes le *Tien-kieou* ; mais je crois qu'on parle d'un *Tien-kieou*, qui veut dire ſphere, globe céleſte, ou autre choſe, pour repréſenter le mouvement des aſtres. Dans le *Chun-tien*, on a vu que *Chun* fit un globe, ou une ſphere, ou un inſtrument pour obſerver & repréſenter le mouvement des aſtres ; il s'agit ſans doute ici de quelques inſtruments ſemblables.

(6) Le *Ho-tou* eſt une figure ancienne attribuée à *Fo-hi* ; c'eſt là ſans doute qu'il faut chercher la vraie origine des figures du livre *Y-king*, je veux dire des *Koua*, c'eſt-à-dire, des premiers principes de l'écriture Chinoiſe. Pour ce qui regarde les autres figures qui repréſentent les diverſes diſpoſitions des *Koua*, la plûpart ſont très nouvelles. Ceux qui ont écrit

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

appartement à l'occident, ont mit les habits appellés Yn (1), destinés aux danses, les grands coquillages & le tambour (2) appellé Fen-kou; dans un autre appartement oriental, on mit la lance appellée Toui, l'arc appellé Ho & les fleches nommées Tchoui, faites de bambous.

Le grand chariot fut mis près de l'escalier des Hôtes (3); ce chariot étoit tourné vers le sud. Un autre chariot, destiné à conduire le premier, fut placé auprès de l'escalier de celui qui attend les Hôtes; il étoit aussi tourné vers le sud; le chariot de devant fut placé auprès de l'appartement latéral de la gauche, & les chariots de derriere (4) auprès de l'appartement latéral de la droite.

Deux Officiers, couverts d'un bonnet rouge foncé (5), & tenant une hallebarde à trois têtes, étoient debout au-dedans de la porte de la grande Salle (6); quatre Officiers couverts

---

sur le livre *Y-king*, n'ont pas manqué de parler au long de cette figure *Ho-tou*, qui signifie *fluvii figura*, ou figure sortie du fleuve; voyez Planche IV, n°. 1.

(1) *Yn* étoit un pays où l'on avoit réglé ce qui concerne les danses.

(2) *Le tambour, les fleches, la lance,* &c. étoient des choses qui avoient appartenu aux anciens Rois. Leur antiquité étoit connue sans doute du tems de Tching-vang; aujourd'hui on ne peut faire que des conjectures.

(3) Les Princes Vassaux qui venoient à la Cour étoient appellés *Hôtes*, & il y avoit un grand Officier chargé de les traiter & d'avoir soin de ce qui les regardoit. C'est encore la coutume de faire voir dans ces cérémonies des funérailles, le même train & l'équipage que le vivant avoit; c'est pour cela que dans ce paragraphe & les autres, ont dit qu'on exposa à la vue de tout le monde les plus belles choses qui avoient été à l'usage de Tching-vang. L'honneur qu'on rend aux morts, doit se rendre comme s'ils étoient vivants; voilà la grande maxime Chinoise.

(4) [On parle ici de cinq chariots, le grand *Ta-lou*, qui étoit de pierreries, le *Tchoui-lou*, qui étoit d'or, le chariot de devant, qui étoit de bois, les chariots de derriere, au nombre de deux, l'un nommé *Siang-lou*, ou chariot peint, & l'autre *Ke-lou*, ou chariot sculpté].

(5) Nommé *Tsio-pien*, Pl. III, n°. 4. La politesse Chinoise demande qu'on ait la tête couverte.

(6) La grande Salle où étoit la tablette ou représentation de Tching-vang, regardoit le sud, à côté est & ouest étoient deux appartements ou salles moins élevées, mais toujours vers le sud A l'est étoit un bâtiment tourné vers l'ouest, & à l'ouest étoit un bâtiment tourné vers l'est; ces

d'un bonnet de peau de faon (1), & présentant la pointe de leurs hallebardes, étoient debout à côté des Salles de l'escalier de l'ouest & de l'est, & se répondoient les uns aux autres. A la Salle de l'est & de l'ouest, étoit un grand Officier couvert de son bonnet de cérémonie, & tenant en main une hache; sur l'escalier oriental étoit un autre grand Officier couvert de son bonnet, & armé d'une pique; sur l'escalier occidental étoit encore un Grand, couvert de son bonnet, & armé d'une pique à quatre pointes; un autre couvert de son bonnet, & armé d'une pique très pointue, paroissoit debout sur le petit escalier, à côté de celui de l'orient.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Le Roi, couvert d'un bonnet de toile de chanvre (2), vêtu d'habits de différentes couleurs, monta l'escalier des Hôtes; les Grands & les Princes Vassaux, avec des bonnets de toile de chanvre & des habits noirs, vinrent au-devant de lui; chacun alla à son poste, & s'y tint debout.

Le Tai-pao, le Tai-che, le Tai-tsong (3) étoient tous couverts d'un bonnet de chanvre, mais habillés de rouge; le Tai-pao & le Tai-tsong monterent l'escalier de celui qui traite les Hôtes; le Tai-pao (4) portoit entre ses mains le grand Kouei (5), & le tenoit élevé en haut; le Tai-tsong portoit élevée en haut la coupe & la pierre précieuse (6); le Tai-che monta sur l'escalier des Hôtes, & remit au Roi le testament qui étoit écrit.

---

bâtiments formoient une cour, dont l'entrée regardoit le sud; pour entrer dans cette cour, il falloit sans doute passer par d'autres cours, dont la grande entrée étoit au sud.

(1) Nommé *Ki-pien*; voyez Pl. III n°. 5. On voit encore de ces figures de bonnets, arcs, fleches, chars, &c. je ne sais si elles sont anciennes.

(2) Voyez Planche III, n°. 6. *Le Roi* est le nouveau Roi Kang-vang, fils de Tching-vang.

(3) Le *Tai-che* étoit l'Historien de l'Empire, le *Tai-tsong* étoit le Chef des rites.

(4) Le *Tai-pao* étoit le Régent du Royaume durant le grand deuil du Roi; il devoit remettre au Roi la pierre précieuse au moment qu'il seroit installé; & ce n'est pas en qualité de *Tai-pao* que Tchao-kong étoit Régent du Royaume, mais en qualité de *Tchong-tsai*.

(5) Le grand *Kouei* étoit une pierre précieuse à l'usage du Roi.

(6) Nommé *Mao*, Planche III, n°. 7.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Il dit : notre auguste Maître, appuyé sur la petite table de pierres précieuses, a déclaré ses dernieres volontés ; il vous ordonne de suivre les instructions de vos Ancêtres, de veiller avec soin sur le Royaume de Tcheou, d'observer les grandes regles, de maintenir la paix & les bonnes mœurs dans le Royaume, & enfin d'imiter & de publier les belles actions & les instructions de Ven-vang & de Vou-vang.

Le Roi se prosterna plusieurs fois, se leva & répondit : tout incapable que je suis, me voilà chargé du gouvernement du Royaume; je crains & je respecte l'autorité du Ciel.

Ensuite le Roi prit la coupe & la pierre précieuse, fit trois fois la révérence (1), versa trois fois du vin à terre, & en offrit trois fois ; alors le Chang-tsong répondit, Hiang (2).

Le Ta-pao prit la coupe, descendit, se lava les mains, prit une autre coupe, la plaça dans le vase appellé Tchang, & fit la cerémonie, en avertissant (3) : il donna ensuite la coupe à un des Officiers des cérémonies, & salua (4) ; le Roi lui rendit le salut (5).

---

(1) A la représentation de son pere mort.

(2) Le caractere *Hiang* signifie prendre plaisir à accepter ; c'est le sens littéral. Dans le Chapitre *Y-tsi*, on a vu qu'il y a dans les cérémonies aux morts des expressions métaphoriques. *Hiang* est clairement de ce genre, si on l'applique à la représentation. Le Maître des cérémonies ou le *Chang-tsong*, disoit *Hiang*, c'est-à-dire, si le mort vivoit, il seroit content, la cérémonie est bien faite, on a gardé & observé toutes les regles. [On peut encore traduire ce mot par *je suis rassassié*, & c'est sa signification la plus naturelle, qui a rapport au repas qu'on présente au défunt, & se rapproche davantage de l'usage des autres Peuples Orientaux].

(3) Offrit la coupe à la représentation, & publia l'acte de prise de possession du Royaume pour Kang vang ; c'est ce qui signifie *avertir*.

(4) La représentation.

(5) A la place de son pere mort, soit que ce fut au *Chi*, c'est-à-dire à l'enfant qui représentoit le mort, soit que ce fut à la tablette. C'est au *Chi* ou à la tablette qu'on offroit quand on faisoit la cérémonie, comme si ce *Chi* ou cette tablette eut été le Roi. Le *Chi* & la tablette sont, dans leur institution, un pure signe, une pure représentation, & supposé qu'il y ait des gens assez grossiers qui croient que l'ame des morts soit présente sur ces représentations, il est facile de les désabuser. Ce n'est pas a

Alors

Alors le Tai-pao reprenant la coupe, versa du vin à terre, s'en frotta les lévres, revint à sa place, & après avoir donné la coupe à un Officier des cérémonies, salua; le Roi lui rendit le salut.

Le Tai-pao descendit de sa place, & fit retirer tout ce qui avoit servi à la cérémonie; les Princes Vassaux sortirent par la porte du Miao (1), & attendirent.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

tablette qui s'appelle *Chin-tso*, ou lieu de l'esprit, c'est le lieu où l'on met la tablette qui s'appelle ainsi. *Chin-tso* veut dire lieu ou place de l'ame ou de l'esprit, c'est-à dire, de la représentation ou de l'homme mort. Ceux des Chinois qui croiroient, par exemple, que l'ame meurt avec le corps, ne peuvent point croire qu'elle réside sur ces tablettes; ainsi croire que les ames résident sur les tablettes & qu'elles meurent, est une contradiction. On sait que souvent on fait ou on peut faire la cérémonie à la même personne en plusieurs endroits fort éloignés les uns des autres, il faudra donc que ceux qui feront les cérémonies croient que la même ame est présente sur des représentations, dont l'une sera, par exemple, à Canton & l'autre à Pe-king, &c. Ceux qui auroient des sentiments particuliers là-dessus pourroient être facilement instruits sur l'ancien usage & institution des tablettes, & on peut voir là-dessus les dissertations qui se sont faites; au reste, on ne prétend pas autoriser des erreurs particulieres qui peuvent s'être glissées, ni plusieurs usages introduits, peut-être étrangers à l'essentiel de la cérémonie des tablettes.

(1) Le caractere *Miao* exprime une représentation; la Salle du Palais où se faisoit la cérémonie à l'honneur de Tching-vang, s'appelle ici *Miao*. A cause de cette représentation, la Salle des Ancêtres s'est appellée *Miao*; voyez le Chapitre *Hien-yeou-y-te*.



KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou-chou. 1007. 982. avant J. C.

ADDITION AUX CHAPITRES XXIII & XXIV.

ÉVENEM. DU REGNE DE KANG-VANG.

CE Prince, nommé Tchao, étoit fils de Tching-vang: suivant le Tsou-chou, sa premiere année est la onzieme du cycle; il monta sur le Trône dans le printems, à la premiere lune: il déclara Tchao-kang-kong, le même que Tchao-kong, premier Ministre du Royaume. Il se tint une assemblée générale des Vassaux & de tous les Officiers dans le Palais de Fong.

La troisieme année, on régla la musique & les chansons, & ce qui concernoit les sacrifices aux Ancêtres. On régla aussi les Officiers chargés de veiller à l'agriculture.

La sixieme année Tai-kong, Souverain de Tsi, mourut.

La neuvieme année, Tang se transporta dans le pays de Tsin; & y fit construire un superbe Palais; le Roi le fit blâmer de cette magnificence.

La douzieme année, dans l'été, à la sixieme lune, au jour neuvieme du cycle, le Roi alla à Fong; il donna le titre de Kong à Pi-kong (1). Dans l'automne Mao-y-kong mourut.

La seizieme année il donna des titres au Prince de Tsi. Il alla faire la visite dans la partie méridionale du Royaume, & pénétra jusqu'à la montagne Liu-chan, près de Kieou-kiang.

La vingt-quatrieme année, Tchao-kang-kong mourut.

La vingt-sixieme année, dans l'automne, à la neuvieme lune, au jour cinquante-sixieme du cycle, le Roi mourut.

Le Kang-mo ne dit rien de ce Prince, il se contente de rapporter le chapitre Pi-ming du Chou-king. Il place sa premiere année à la soixantieme du cycle, & le fait régner également vingt-six ans.

---

(1) Voyez le Chapitre XXIV de cette Partie du Chou-king.

Kang mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

CHAPITRE XXIII.

INTITULÉ

KANG-VANG-TCHI-KAO.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie avis donnés au Roi Kang-vang; il contient auſſi les ordres de ce Prince, fils de Tching-vang. Ce Chapitre eſt la continuation du précédent. Il ſe trouve dans les deux textes; mais dans le nouveau il eſt réuni au précédent, avec lequel il ne fait qu'un Chapitre.

LE Roi étant ſorti, s'arrêta au-dedans de la porte de l'appartement du nord. Le Tai-pao (1), à la tête des Princes Vaſſaux d'occident, entra par la porte qui eſt à gauche, & Pi-kong (2), à la tête des Princes Vaſſaux d'orient, entra par celle qui eſt à droite; on rangea les chevaux (3) de quatre en quatre; ils étoient de couleur qui tire ſur le jaune, & le crin étoit teint de rouge. Les Princes Vaſſaux prenant leur Kouei (4) & les piéces de ſoie (5), les tinrent élevées entre les mains, & dirent:

(1) Outre la charge de *Tai-pao* & de *Tchong-tſai*, ou Régent du Royaume; Tchao-kong avoit la dignité de Prince Vaſſal ou de Kong, & étoit Chef des Princes Vaſſaux de la partie occidentale.

(2) *Pi-kong* étoit auſſi Prince Vaſſal ou Kong, & Chef des Princes de la partie orientale; il étoit encore *Tai-ſe* à la place de Tcheou-kong, c'eſtà-dire, un des trois Kong dont on parle au Chapitre *Tcheou-kouan*.

(3) On ne parle pas des autres préſents que les Princes Vaſſaux offrirent; on ne parle que des chevaux.

(4) Le *Kouei* étoit cette tablette que les Princes & les Grands mettoient devant le viſage en parlant au Roi; v. Pl. III, n°. 8, 9, 10, 11 & 12.

(5) La piéce de ſoie qu'on tenoit entre les mains, déſignoit la redevance.

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou-chou. 1007. 982. avant J. C.

nous qui sommes vos sujets, chargés de la défense du Royaume (1), prenons la liberté de vous offrir ce qui est dans notre pays. Après ces paroles, ils firent plusieurs révérences à genoux, & le Roi, successeur de l'autorité & de la vertu des Rois prédécésseurs, rendit le salut.

Le Tai-pao & le Prince de Joui (2) se saluerent mutuellement, & ensuite firent la révérence à genoux, & dirent : nous prenons la liberté de parler ainsi au Fils du Ciel. En considération de ce que Ven-vang & Vou-vang ont gouverné avec beaucoup de prudence & avec un cœur de pere les pays occidentaux (3), l'auguste Ciel leur a donné avec éclat le Royaume, après en avoir privé la Dynastie de Yn; & ces deux Princes (4) ont été très soumis aux ordres du Ciel.

Vous venez de prendre possession du Royaume; imitez leurs actions, récompensez & punissez à propos, procurez le bonheur & le repos à vos descendants; voilà ce que vous devez avoir soigneusement en vue; tenez toujours en bon état vos six corps de troupes & conservez ce Royaume que vos Ancêtres ont obtenu avec tant de peine.

Alors le Roi leur parla ainsi : ô vous qui êtes Heou, Tien, Nan & Gouei (5) de tous les Royaumes, voici ce que Tchao vous répond :

---

(1) L'emploi de ces Princes Vassaux étoit de défendre le Royaume avec leurs troupes; le Roi étant encore dans le deuil, rendit le salut aux Princes qui étoient traités comme Hôtes, & qui ont ce titre dans ce texte.

(2) Le Prince de Joui est traité de *Pe*, c'est-à-dire, Chef de plusieurs autres Princes; il avoit aussi la charge de *Se-tou*, dont on a parlé dans le Chapitre *Tcheou-kouan*. Le texte a mis la maniere dont les deux Princes Vassaux se saluerent; ce salut consiste à joindre les mains en se courbant un peu.

(3) Le Royaume de *Tcheou* étoit dans le Chen-si; Ven-vang & Vou-vang furent *Si-pe*, ou Chefs des Princes de l'Ouest. Tchao-kong avoit le titre de *Si-pe*; voyez le Chapitre *Si-pe-kan-li*.

(4) On voit qu'on exhorte Kang-vang à honorer & à respecter le Ciel, & qu'on le fait ressouvenir que le Ciel est Maître & Souverain des Royaumes, qu'il donne & qu'il ôte quand il le juge à propos.

(5) *Heou*, *Tien*, *Nan* & *Gouei*, sont des titres de divers ordres de Princes Vassaux.

Kang-vang.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

Les Rois mes prédéceſſeurs Ven-vang (1) & Vou-vang penſoient plus à récompenſer qu'à punir ; leur libéralité s'étendoit par-tout ; leur gouvernement étoit ſans défaut, & fondé ſur la droiture : voilà ce qui les rendit ſi illuſtres dans tout l'Empire. Leurs Officiers, intrépides comme des ours, étoient en même-tems ſinceres & fideles ; ils ne penſoient qu'à ſervir & défendre la Famille Royale ; c'eſt pour cela que ces Princes reçurent les ordres du Souverain Seigneur (Chang-ti) (2), & que l'auguſte Ciel (Hoang-tien) approuvant leur conduite, leur donna autorité ſur tout l'Empire.

Ils ont créé des Princes Vaſſaux (3), afin que ceux-ci défendiſſent le Royaume de leurs ſucceſſeurs. Vous qui êtes mes oncles paternels (4), penſez que vous, vos peres & vos ayeux ont été ſujets des Rois mes prédéceſſeurs, & qu'ils ont maintenu la paix. Votre corps eſt éloigné de la Cour, mais votre cœur y doit être ; partagez avec moi le travail & les inquiétudes ;

---

(1) On voit toujours que dans le Chou-king la fondation du regne des Tcheou eſt attribuée à Ven-vang & à Vou-vang ; mais l'Hiſtoire met Vou-vang premier Roi de cette Dynaſtie.

(2) Le Chou-king ſuppoſe toujours que c'eſt le Ciel ou le Chang-ti qui donne l'autorité.

(3) Parmi ces Princes Vaſſaux créés par Vou-vang & par Tching-vang, les uns étoient de la famille de Tcheou, d'autres des principales familles des ſujets de Tcheou, & même des deſcendants des Rois, de Chang, de Hia & des Rois plus anciens, tous avoient des Etats qui étoient Tributaires du Roi, & ils étoient créés pour la défenſe du Roi appellé *Tien-tſe.* Ces Princes Vaſſaux avoient une hiſtoire de leur famille, & pluſieurs avoient des Hiſtoriens en titre. Il eſt difficile que tant d'ouvrages aient péri dans l'incendie des livres, ordonné par le Roi *Chi-hoang.* Se-ma-tſien, qui écrivoit plus de cent ans avant Jeſus-Chriſt, & qui étoit Hiſtorien de l'Empire, a recueilli les Mémoires qui regardent les familles de tous ces Princes ; c'eſt une partie très conſidérable de ſon Hiſtoire. [Voilà de ces aſſertions qui, quoique vraies, en impoſent au Lecteur. Se-ma-tſien a raſſemblé l'Hiſtoire de ces Princes, mais ce qu'il en dit eſt très peu détaillé & très incomplet].

(4) *Kang-vang* appelle oncles paternels ceux des Princes qui étoient ſes vrais oncles paternels, & ceux même qui n'étoient que ſes parens.

KANG-VANG. remplissez tous les devoirs de sujets; quoique jeune ne me couvrez pas de honte.

Les Grands & les Princes Vassaux, après avoir reçu les ordres du Roi, se saluerent mutuellement les mains jointes, & se retirerent promptement; le Roi quitta le bonnet de cérémonie pour prendre le bonnet de deuil.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou-chou. 1007. 982. avant J. C.



CHAPITRE XXIV.

INTITULÉ

PI-MING.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre, intitulé Pi-ming, contient les ordres donnés à Pi, qui étoit un des Princes Vaſſaux, ſon éloge & des avis ſur le Gouvernement. C'eſt le Roi Kang-vang qui parle. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

A la ſixieme lune de la douzieme année, au ſeptieme jour du cycle (1), fut celui où la clarté parut. Le troiſieme jour après, ou le neuvieme du cycle, de bon matin, le Roi partit

(1) Ce jour eſt nommé dans le cycle *Keng-ou*. On convient qu'il s'agit du troiſieme jour de la ſixieme lune du Calendrier de Tcheou. Lieou-hin & Pan-kou prétendent que c'eſt à l'an 1067 avant J. C. que ce *Keng-ou* fut le troiſieme jour de la ſixieme lune de Tcheou, & ils placent à cette année la douzieme année du regne de Kang-vang : le Tong kien-kang-mou a ſuivi cette chronologie. L'an 1067 avant J. C., le 16 Mai, fut le jour *Keng-ou*, ſeptieme du cycle ; mais le 14 Mai ne fut pas le premier de la lune, ce ne fut que quelques jours après : la douzieme de Kang-vang n'eſt donc pas l'an 1067. Poſé le principe avoué par Pan kou & par Lieou-hin, du troiſieme jour de la lune, ces caracteres conviennent à l'an 1056 avant J. C. le 16 Mai fut le jour de la lune dans la Chine, le 18 Mai s'appelle *Keng ou*, troiſieme de la lune, & cette lune étoit le ſixieme du Calendrier de Tcheou, puiſque dans le cours de cette lune le ſoleil entra dans le ſigne des gemeaux Par les Chapitres *Chao-kao*, *Lo-kao* & celui-ci, on voit que dès ce tems-là les Aſtronomes Chinois comptoient le premier jour de la lune du jour où le ſoleil & la lune étoient véritablement en conjonction. Le tems d'une lunaiſon étoit diviſé en tems de clarté & en tems d'obſcurité ; le paſſage du tems obſcure au tems clair, étoit déſigné par la mort de l'obſcure, & le paſſage du tems clair à l'obſcure, étoit marqué par la naiſſance de l'obſcure ; voyez le Chapitre *Kou-ming*. L'Hiſtoire Tong-kien-

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053.
Tsou-chou. 1007. 982.
avant J. C.

de Tsong-tcheou (1), & alla à Fong (2); il ordonna à Pi-kong de gouverner Tching-tcheou (3), qui étoit frontiere orientale.

Le Roi dit: ô mon pere Tai-se (4), Ven-vang & Vou-vang ont obtenu le Royaume de Yn, parcequ'ils ont donné de grands exemples de vertu à tout le monde.

Tcheou-kong (5) fut d'un grand secours pour le Roi mon pere; il procura la paix & affermit le Royaume dans ma famille: il prit beaucoup de précautions pour gouverner les mutins du Royaume de Yn, il les transporta dans la ville de Lo, & les plaçant auprès de la Cour du Roi, il les fit changer de conduite à force de les instruire. Trois Ki (6) se sont écoulés, &

---

kang-mou donne à Kang-vang vingt-six ans de regne; si cela est, sa mort est l'an 1042 avant J. C.: puisqu'on a trouvé que la douzieme année du regne de Kang-vang est l'an 1056 avant J. C., la premiere année de son regne sera l'an 1067 avant J. C. Cette année 1067 doit avoir dans le cycle de 60 les caracteres *Kia-su*, onzieme du cycle; or le livre Tsou chou marque la premiere année du regne de Kang-vang par les caracteres *Kia-su*; mais, selon ce livre, tel qu'on l'a aujourd'hui, ces caracteres *Kia-su* sont ceux de l'an 1007 avant J. C., ensorte qu'il y a une différence de soixante ans, ou d'un cycle entier de 60. Il paroît qu'en bonne critique il faut conclure de-là qu'il s'est glissé quelques fautes dans le nombre des années données par ce livre Tsou-chou; l'an douzieme de Kang-vang, fixé à l'an 1056 avant J. C., paroît démontré; les caracteres *Kia-su*, du Tsou-chou, pour la premiere année, prouvent cette correction à faire; j'en ai parlé dans la Chronologie.

(1) On a déja dit que *Tsong-tcheou* étoit la Cour de Vou-vang & de Tching-vang, dans le district de Si-gan-fou.

(2) *Fong* étoit dans le même district. A *Fong* il y avoit une Salle destinée à honorer la mémoire de Ven-vang, c'est-à-dire qu'on y avoit sa tablette.

(3) *Tching-tcheou* étoit la ville de *Lo*, dont on a souvent parlé.

(4) Tcheou-kong avoit été Tai-se, & un des trois Kong dont on a parlé au Chapitre *Tcheou-kouan*. Pi-kong avoit alors cette dignité de Tai-se, & Kang-vang, par respect, l'appelle *pere*.

(5) Après la mort de Vou-vang, *Tcheou-kong* prit beaucoup de peine pour réprimer la révolte des premiers & s'assurer des Chefs des Yn, qu'il transporta à Lo à la septieme année de sa Régence; depuis cette septieme année jusqu'à la douzieme année de Kang vang, il y a quarante-deux ans.

(6) Kong-gan-koue, Kong-ing-ta & d'autres disent qu'un *Ki* signifie

avec

avec le tems, les mœurs de ces Peuples ont passé du vice à la vertu ; je me vois dans une grande tranquillité.

Il est des tems où la vertu regne, & il en est où elle est négligée. Le gouvernement est bon ou mauvais, selon qu'on garde ou qu'on ne garde pas les regles de la raison. Si on ne fait pas valoir les gens de bien, les Peuples ne peuvent être encouragés.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou-chou. 1007. 982. avant J. C.

Plein de vertu, vous faites paroître de l'exactitude & de l'attention dans les plus petites choses ; voici le quatrieme Roi (1) que vous servez avec réputation, & c'est avec droiture & avec majesté que vous avez toujours gouverné vos inférieurs ; il n'est personne qui ne respecte vos ordres & vos conseils ; les services que vous avez rendus à mes Ancêtres sont infinis. Foible comme je le suis (2), je laisse traîner ma robe & je joins les mains pour témoigner que je vous suis redevable de tant de choses.

Ah ! mon pere Tai-se, continua le Roi, je vous charge de l'emploi que possédoit Tcheou-kong ; allez donc à votre poste.

Il faut distinguer les bons d'avec les mauvais, & mettre des marques à leurs maisons. Faites valoir les bons, punissez les mauvais, & publiez ce que vous faites en faveur des uns & contre les autres. S'il y en a qui soient désobéissants aux ordres, qui ne gardent pas les regles & méprisent vos instructions, privez-les de leurs terres, & donnez-leur en de plus éloignées ; cette justice animera les uns & intimidera les autres. Si vous maintenez en bon état les limites (3), si vous êtes attentif à

---

ici une révolution de Jupiter dans douze ans. Depuis la septieme année de la Régence de Tcheou-kong, on étoit dans la quatrieme révolution de Jupiter : peut-être Kang vang parle-t-il du tems écoulé entre la mort de Tcheou-kong & cette douzieme année ; on ne sait pas au juste la mort de ce Ministre.

(1) *Pi-kong* avoit été sous Ven-vang, Vou-vang & Tching-vang, ainsi Kang-vang étoit le quatrieme Roi.

(2) Cette maniere de parler fait voir la reconnoissance de Kang-vang pour Pi-kong ; le Roi s'appelle *Petit* dans le texte.

(3) Cela fait allusion à l'ancienne division Chinoise pour les champs ; chaque famille avoit ses terres, selon son état, & les bornes étoient marquées.

Kang-vang.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou-chou. 1007. 982. avant J. C.

bien conserver les postes qui défendent les frontieres (1), la paix sera dans tout le Royaume.

Celui qui gouverne, doit s'attacher à ce qui dure toujours, & celui qui parle, doit s'attacher à ne dire que ce qui est nécessaire, & à le dire en peu de mots. On ne doit point chercher à se distinguer par des voies extraordinaires, il faut suivre les regles qui sont établies. Les mœurs de la Dynastie de Yn avoient dégénéré en complaisance & en flatterie, & celui qui savoit faire des discours étudiés & recherchés, passoit pour un homme habile; ces maximes ne sont pas encore entierement abolies; pensez-y.

Je me rappelle cette belle sentence des Anciens : la vertu regne rarement parmi les gens riches & parmi ceux qui sont d'anciennes Maisons; l'orgueil leur inspire de la haine & du mépris pour les gens vertueux, & ils les maltraitent: c'est détruire la loi du Ciel, que de ne pas s'embarrasser de garder les regles de la modération, de ne penser à vivre que dans le luxe & dans la mollesse; c'est le défaut qui a toujours régné; c'est un torrent qui inonde tout.

Les Grands de la Dynastie de Yn comptoient sur le crédit dont ils jouissoient depuis si long-tems; uniquement occupés à faire des dépenses, ils étouffoient les sentiments de la justice & de l'équité, ils cherchoient à se faire remarquer par des habits magnifiques; l'orgueil, l'amour du plaisir, le mépris des autres, l'envie démesuré d'être estimés, leur avoient si fort gâté l'esprit & le cœur, qu'ils paroissoient persévérer jusqu'à la mort dans leurs mauvaises habitudes; malgré les soins qu'on s'est donné pour les faire rentrer en eux-mêmes, il a toujours été très difficile de les empêcher de donner dans ces excès.

Un homme riche, qui sait profiter des instructions qu'on lui donne, obtient une vie éternelle : toutes ces instructions se réduisent à la droiture du cœur, & à la constance dans la

(1) On fait allusion ici à deux sortes de frontieres; la Cour avoit un certain district; les frontieres de ce district s'appelloient *Kiao*; ces frontieres avoient d'autres frontieres. Le caractere *Kiao* veut dire encore *hors des nurs de la ville*.

vertu. Si dans les instructions qu'on donne aux autres on ne cherche pas les exemples & les préceptes dans l'antiquité, que peut-on leur enseigner?

Kang-vang.

Hélas, mon pere Tai-se! la tranquillité ou le danger du Royaume dépendent de la conduite qu'on doit tenir avec ces grandes Familles de la Dynastie de Yn. Il ne faut être ni trop ferme ni trop complaisant; voilà le moyen de les ramener au bien.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou chou. 1007. 982. avant J. C.

Tcheou-kong fut le premier qui eut cet emploi inportant; il s'en acquitta dignement. Kiun-tchin continua & maintint la tranquillité; vous devez mettre la derniere main. Si ces trois Gouverneurs se sont conduits par le même esprit & avec la même équité, l'effet sera le même, la sagesse du Gouvernement produira l'union, les regles seront gardées, les Peuples reconnoîtront qu'ils sont heureux, & qu'on leur rend un grand service, tous les Etrangers auront un modele à suivre pour régler leurs mœurs, & auront confiance en nous: ce sera pour moi un bonheur qui n'aura point de fin.

Affermissez pour toujours dans Tching-tcheou (1) le regne de notre Famille; ce sera pour vous une gloire immortelle; vos descendants auront dans vous un parfait modele pour s'acquitter dignement des charges dont ils seront pourvus.

Ne vous excusez point en disant: que vous ne le pouvez pas; ne pensez qu'à bien prendre votre résolution; ne dites pas que le Peuple est en petit nombre, vous devez être attentif dans cette affaire; elle a été entreprise par les Rois mes Ancêtres, il faut la conduire à sa derniere perfection, & donner un nouvel éclat au gouvernement de vos prédécesseurs (2).

(1) *Tching-tcheou* est la ville de *Lo*.

(2) Dans ces mots *vos prédécesseurs*, Kang-vang indique Tcheou-kong & Kiun-tchin, qui avoient été Gouverneurs de *Lo*.

ADDITION AU CHOU-KING.

Tchao-vang.

Kang-mo. 1052. 1003. Tſou-chou. 981. 963. avant J. C.

Ce Prince, Fils de Kang-vang, étoit appellé Hia, ſa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la trente-ſeptieme du cycle : il commença à régner à la premiere lune du printems.

La ſixieme année il donna le titre de Pe au Prince de Siun. Dans l'hiver, à la douzieme lune, un pêcher & un prunier fleurirent.

La quatorzieme année, dans l'automne, à la ſeptieme lune, les Peuples de Lou tuerent leur Prince nommé Tſai ; il portoit le titre de Yeou-kong.

La ſeizieme année le Roi marcha contre le Prince de Tſu.

La dix-neuvieme année, dans le printems, il parut une comete dans le ſigne Tſe-vi, il y eut des phénomenes, & le Roi mourut noyé dans le fleuve Han, avec pluſieurs de ſes Officiers.

Le Kang-mo ne dit preſque rien de ce Prince ; il fixe ſa premiere année à l'an vingt-ſix d'un cycle, & lui donne cinquante-un ans de regne. Il dit que la vingt-deuxieme année naquit le Philoſophe Indien nommé Che-kia. D'après quelques Auteurs, il cite des phénomenes qui parurent ſous le regne de ce Prince ; tels ſont une grande lumiere qui remplit le ſigne Tſe-vi, un puits qui de lui-même déborda, &c.



ADDITION AUX CHAP. XXV XXVI & XXVII.

ÉVENEMENS DU REGNE DE MOU-VANG.

Mou-vang.

Kang-mou 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

Ce Prince, fils de Tchao-vang, étoit nommé Mou-an; sa premiere année est la cinquante-sixieme d'un cycle; dans le printems à la premiere lune. Lorsqu'il fut sur le trône, il fit le Palais nommé Tchao. Dans la sixieme & la huitieme année, plusieurs Peuples vinrent lui rendre hommage & faire des présens: la neuvieme année il fit construire le Palais du printems; la douzieme année, il fit la visite du Royaume, & alla faire la guerre aux barbares du nord nommés Kuen-jong. Une foule de Peuples barbares se soumirent a lui. Il fit encore construire plusieurs Palais; il donna des Principautés.

La dix-septieme année il alla du côté de l'occident, à la montagne Kouen-lun (1), & y vit une Reine que l'on appelle la mere du Roi d'Occident; elle vint ensuite à la Chine, & lui fit des présents. Dans l'automne, à la huitieme lune, il transporta des Barbares du Nord dans le pays de Ta-yuen.

La vingt-quatrieme année il ordonna à Jong-fou, Historien de la gauche, de composer des Mémoires. Ce Prince soumit beaucoup de petits Peuples voisins.

La trente-neuvieme année il rassembla les Grands de son Royaume à la montagne Tou-chan; il mourut après un

(1) La montagne *Kouen-lun* est aux environs de la Bactriane, & le Royaume appellé *pays de la mer du Roi d'occident*, est, suivant la plûpart des Chinois, encore à l'occident; ensorte que ce Prince auroit pénétré en Perse, & peut-être plus loin; mais on est si peu assuré sur ces positions, qu'on ne peut rien établir sur ce voyage extraordinaire.

Mou-VANG. regne de cinquante-cinq ans. Il paroît, d'après le peu d'événements qui nous ont été conservés, que Mou-vang fut un grand Prince qui soumit plusieurs petites Nations répandues dans le pays, qui depuis fut regardé comme la Chine.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

Le Kang-mo fixe la premiere année de ce Prince à l'an dix-sept d'un cycle. Il place à la troisieme année l'élévation de Kiun-ya à la charge de grand Se-tou, & c'est à cette occasion que fut fait le Chapitre Kiun-ya; de même c'est à l'élévation de Pe-kiong à la Charge de grand Pou-tching, que le Chapitre Kiong-ming a rapport; à la dix-septieme année il parle du voyage en Occident; il lui donne également cinquante-cinq ans de regne.



CHAPITRE XXV.

INTITULÉ

KIUN-YA.

SOMMAIRE.

Kiun-ya étoit un des grands Officiers du Roi Mou-vang, en lui donnant la Charge de Se-tou. Ce Prince lui fit le discours suivant. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

KIUN-YA, que votre ayeul & votre pere, dit le Roi (1), ont fait voir de zele, de droiture & de fidélité dans les services qu'ils ont rendus à la Famille Royale! aussi ces services sont-ils marqués sur le Tai-tchang (2).

Quoique foible, succédant au Royaume de Ven-vang, de Vou-vang, de Tching-vang & de Kang-vang, je dois être héritier de leur conduite. Je pense en même-tems à ces illustres Officiers qui ont si bien servi les Rois mes prédécesseurs dans le Gouvernement du Royaume. Je me trouve dans la même inquiétude & dans le même danger que si mes pieds étoient sur la queue d'un tigre ou si je marchois sur la glace du printems.

Je vous ordonne aujourd'hui de m'aider; je vous constitue

(1) Le Roi *Mou-vang*.

(2) Le *Tai-tchang* est le nom d'une Banniere Royale, sur laquelle on écrivoit les noms de ceux qui avoient rendu de grands services à l'Etat. Le livre *Tcheou-li* parle de cette Banniere; & il ajoûte qu'on y voyoit la figures du soleil & de la lune. Ce livre dit encore qu'après la mort on faisoit des cérémonies à l'honneur de ces sujets qui avoient rendu service. Voyez Planche II, n°. 1., dans les figures qu'on voit de cette Banniere, outre le soleil & la lune, on voit encore les étoiles de la grande Ourse.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou chou. 962. 907. avant J. C.

mon Ministre (1), continuez & imitez les anciens exemples; prenez garde de ne rien faire qui puisse déshonorer votre ayeul & votre pere.

Publiez & faites observer par-tout les cinq regles (2) inviolables & immuables, servez-vous-en avec respect pour maintenir le Peuple dans une parfaite union; si vous gardez exactement ce juste milieu, tous les autres le garderont, & les Peuples ne suivront pas d'autre exemple que le vôtre.

Les grandes chaleurs & les pluies de l'été, les grands froids de l'hiver font pousser des cris plaintifs au Peuple; il souffre véritablement; mais il est tranquille, s'il voit qu'on a compassion de sa misere & qu'on pense à la soulager.

Ven-vang qui s'est acquis une gloire immortelle par sa rare prudence, & Vou-vang, qui ne s'est pas rendu moins illustre par ses grandes actions, me protegent, moi, qui suis leur successeur. Ils ont si sagement réglé tout, qu'il n'y a rien à changer. Expliquez clairement & avec soin les instructions laissées par ces grands Princes; aidez-moi à suivre leurs traces, &, s'il se peut, à acquérir leur réputation; pensez vous-même à imiter & à égaler vos ancêtres.

Les regles, la doctrine & les exemples des Grands de l'antiquité, continua le Roi, doivent être votre modele; la paix & le trouble d'un Etat dépendent de là; imitez votre ayeul & votre pere, & rendez célebre le regne de votre Roi.

---

(1) [Il y a dans le texte: soyez mes cuisses, mes bras, mon cœur & mon dos].

(2) *Les cinq regles* sont les cinq devoirs dont on a parlé au Chapitre *Chun-tien*, ou Chap. II, Part. I. Kiun-ya, en qualité de Se-tou, devoit publier les *cinq regles*. Pour le Se-tou, voyez le Chapitre *Tcheou-kouan*. Le Président du grand Tribunal, appellé *Hou-pou*, a le titre de Se-tou; mais ce n'est pas ce Tribunal qui a soin de publier & de faire observer les *cinq regles*; le Hou-pou est chargé des revenus & des finances, des droits, des douanes, impôts, &c. Le Se-tou avoit, au moins indirectement, l'Intendance sur les Tailles, & il devoit les faire payer, ou en délivrer, selon les bonnes ou mauvaises années; c'est sans doute pour cela que le Président du Hou pou s'appelle Se-tou.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVI.

INTITULÉ

KIONG-MING.

Mou-VANG. Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

SOMMAIRE.

Kiong-ming signifie ordres & instructions donnés à Kiong, qui étoit un des grands Officiers du Roi Mou-vang. On le nomme encore Pe-kiong, parcequ'il étoit Chef de plusieurs Princes Vassaux. Ce Chapitre renferme des instructions sur les devoirs que Pe-kiong devoit remplir dans l'exercice de sa Charge; il n'est que dans l'ancien texte.

PE-KIONG, dit le Roi (1), je ne puis encore venir à bout d'être vertueux; je me vois Roi & successeur de plusieurs Rois; je suis dans des craintes & dans des inquiétudes continuelles; au milieu de la nuit je me leve, & je pense sans cesse à éviter de commettre des fautes.

Autrefois Ven-vang & Vou-vang eurent en partage une souveraine intelligence & une sagesse extraordinaire; leurs grands & leurs petits Officiers étoient sinceres & équitables; les Grands préposés au char du Roi, ceux qui suivoient & alloient porter ses ordres, étoient tous recommandables par leur vertu: soit que les Ministres aidassent le Roi dans le Gouvernement, soit qu'ils publiassent ou fissent exécuter ses ordres, soit qu'ils s'adressassent au Roi, dans toutes ces circonstances ils faisoient exactement leur devoir, les Loix Pénales étoient observées, & les ordres étoient exécutés. Les Peuples étoient en paix, parcequ'ils étoient dociles & soumis.

(1) C'est encore le Roi *Mou-vang*.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947.
Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

Mon caractere est porté au mal, mais ma ressource est dans les Ministres qui sont auprès de moi ; ils doivent suppléer, par leur prudence & par leur expérience, à ce qui me manque ; ils doivent me redresser dans mes égaremens, corriger mon obstination, & changer ce que mon cœur a de mauvais, par-là je pourrai me mettre en état de suivre les grands exemples de mes Prédécesseurs.

Je vous nomme aujourd'hui Ta-tching ; vous devez diriger tous les Officiers du char (1), & concourir avec eux, à me porter à la vertu & m'aider à faire ce que je ne puis faire sans le secours des autres.

Choisissez avec attention vos Officiers, & ne vous servez jamais des hypocrites, des fourbes, des flatteurs, ni de ceux qui cherchent à en imposer par des discours artificieux ; n'employez que des gens sages.

Si les Officiers du char sont bien réglés, le Roi le sera aisément ; mais s'ils sont flatteurs, le Roi se croira parfait. Les vertus & les défauts des Rois dépendent des Grands & des Officiers.

Ne contractez jamais d'amitié avec les débauchés ; de tels hommes dans les Charges du Char porteront le Roi à redire aux loix & aux coutumes des Anciens.

Ne rechercher dans ces Officiers d'autre avantage que celui des richesses, c'est faire un tort irréparable à cette charge. Si vous n'êtes pas extrêmement exact à servir votre Roi, je vous punirai séverement.

Le Roi dit : soyez attentifs, ne vous lassez jamais de me servir fidelement, & de me porter à suivre les anciennes coutumes.

---

(1) Les Officiers du Char s'appelloient *Pou*, & leur Chef étoit le *Ta-pou* ou le *Tai pou*, ou *Tai-pou-tching* ; on dit aussi *Ta-tching* Ces Officiers étoient auprès du Roi dans toutes les occasions où le Prince montoit sur son Char, & même dans les autres tems ils étoient souvent avec le Prince ; ce facile accès qu'ils avoient, rendoit ces Charges très considérables. De tels Officiers pouvoient gagner la confiance du Roi, & leurs bonnes ou mauvaises mœurs pouvoient aisément gâter ou redresser celles du Roi.

CHAPITRE XXVII.

INTITULÉ

LIU-HING.

SOMMAIRE.

Liu-hing signifie les supplices prescrits à Liu-heou, c'est-à-dire, au Prince de Liu. Liu étoit le nom de la Principauté. Ce Prince occupoit à la Cour de Mou-vang la charge de Se-keou ou de Président du Tribunal des crimes. Ainsi ce Chapitre renferme le détail des peines infligées aux criminels, & la conduite que doivent tenir les Magistrats dans le jugement des affaires. Ce Chapitre est dans les deux textes.

LE Roi, âgé de cent ans (1), étoit encore sur le Trône. Dans un âge si avancé, où la mémoire & les forces manquent, après avoir examiné, il fit écrire la maniere de punir les crimes, & ordonna à Liu-heou de la publier dans le Royaume.

Selon les anciens documents (2), dit le Roi, Tchi-yeou (3),

(1) *Se-ma-tsien* dit que Mou-vang, en montant sur le Trône, étoit âgé de cinquante ans, & qu'il régna cinquante cinq ans. Le Tsou-chou, le Tong-kien-kang-mou & d'autres ont donné pareillement à Mou-vang cinquante-cinq ans de regne. Ce paragraphe feroit d'abord penser que Mou-vang régna cent ans, mais les Interpretes s'accordent à dire que les cent ans doivent s'entendre des années de l'âge & non du regne.

(2) Ces anciens documents sont sans doute quelques livres d'histoire qui subsistoient du tems de Mou-vang.

(3) Il paroît que *Tchi-yeou* donna le premier exemple de quelque grand crime, & qu'avant lui le Peuple vivoit dans une grande innocence. Kong-gan-koue dit que *Tchi-yeou* étoit un Prince qui fut tué par ordre du Roi Hoang-ti. Le Tong-kien-kang-mou dit, d'après le Vai-ki, Ouvrage d'his-

Mou-vang.

Kang mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

ayant commencé à exciter des troubles, tout fut rempli de brigands : ce mal s'étendit jusqu'au Peuple, qui étoit auparavant si innocent, & par-tout on vit des scélérats qui ne gardoient aucune regle de l'équité naturelle ; des voleurs, des fourbes & des tyrans parurent de tous côtés.

Le Chef de Miao (1) ne se conformant pas à la vertu, ne

---

toire ancienne, par *Lieou-jou*, Auteur du tems des Song postérieurs, que *Tchi-yeou* fut pris dans un combat, & tué par un Prince qui, peu de tems après fut Roi, sous le nom de Hoang-ti. Le Commentaire *Ge-kiang* suppose que les crimes de *Tchi-yeou* furent cause qu'on établit un Tribunal pour décerner les peines contre les criminels. On a envoyé en France la traduction du commencement de l'Histoire Chinoise, on peut voir ce qu'elle dit de *Tchi-yeou*; c'éto t un Magicien. Le Tong-kien-kang-mou suppose dans Hoang ti la connoissance de la boussole : une comete s'appelle l'*étendart de Tchi-yeou*. Selon Kong-gan-koue, Tchi-yeou étoit Chef des Kieou li ; or à la lettre Kieou-li veut dire *neuf noirs*. Selon quelques-uns, Tchi yeou étoit un Roi, en Chinois *Fils du Ciel*, selon d'autres, c'étoit un homme ordinaire ; d'autres le font un Prince usurpateur, & Kieou li étoit le nom de quelques Chefs ou de quelques Familles. Voici sur Tchi-yeou quelques fables. Il y a des Auteurs qui lui donnent quatre-vingt-un freres, d'autres soixante-douze : un Auteur dit que les Kieou-li avoient le parler des hommes, le corps des bêtes & la tête de bronze, qu'ils mangeoient le sable, qu'ils ont inventé les armes, qu'ils épouvantoient le monde, étoient cruels & coupables de toutes sortes de crimes. Un autre livre dit que Hoang-ti ordonna à un dragon aîlé de détruire *Tchi-yeou*, de le jetter ensuite dans une vallée pleine de maux. Selon d'autres, dans le combat, *Tchi-yeou* eut l'art d'obscurcir l'air, mais, par le moyen de la boussole, Hoang-ti trouva *Tchi-yeou*, le prit & le lia ; Hoang-ti reçut d'une Vierge céleste des armes pour vaincre *Tchi-yeou*; on ajoûte que *Tchi-yeou* avoit des aîles & le corps d'une bête.

(1) Au lieu du *Chef de Miao*, on peut mettre les *Chefs de Miao*. Selon le Koue yu, les *Chefs des Miao* vivoient du tems du Roi Yao. Ce livre ajoûte qu'ils étoient descendants des Kieou-li, qui exciterent de grands désordres à la fin du regne de Chao-hao ; ce même livre dit que le Roi Tchouen-hio succéda à Chao-hao ; que ce Prince arrêta les désordres des Kieou-li, qui excitoient de grands troubles ; que la superstiti n, le faux culte, & sur tout la divination, étoient fort en vogue. Enfin les San-miao renouvellerent les crimes des Kieou-li. Le Koue-yu dit que ces Kieou-li avoient tout confondu parmi les hommes & les Esprits, que Tchouen-hio, pour y remédier, nomma Tchong & Li Officiers du Ciel & de la terre, & qu'ils remirent l'ordre. Ce livre dit encore que le Roi Yao

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

gouverna que par les supplices; il en employa cinq très cruels, qui étoient appellés Fa; il punit les innocents, & le mal s'étendit. Lorsqu'il condamnoit à avoir le nez ou les oreilles coupés, à être fait eunuque, ou à avoir des marques sur le visage, il ne faisoit aucune distinction de ceux qui pouvoient se justifier.

De tous côtés s'élevoient des troupes de gens qui se corrompoient réciproquement, tout étoit dans le trouble & dans la discorde, la bonne foi étoit bannie, on ne gardoit aucune subordination, on n'entendoit que jurements & imprécations; le bruit de tant de cruautés exercées, même contre les innocents, vint jusqu'en haut. Le Souverain Seigneur (Chang-ti) jetta les yeux sur les Peuples & ne ressentit aucune odeur de vertu; il n'existoit que l'odeur de ceux qui étoient nouvellement morts dans les tourments.

L'auguste Maître (1) eut pitié de tant d'innocents condamnés injustement; il punit les auteurs de la tyrannie par des supplices proportionnés; il détruisit Miao, & ne voulut plus qu'il subsistât.

Il ordonna à Tchong & à Li (2) de couper la communication du Ciel (3) avec la Terre; il n'y eut plus ce qui s'appelloit ar-

---

nomma Officiers du Ciel & de la terre les descendants de Tchong & de Li, qui arrêterent les désordres causés par les San-mio. Ainsi ces San-miao, à la cruauté & à la tyrannie, ajoûtoient la superstition, le faux culte & la divination; les Officiers Hi & Ho sont descendants de Tchong & de Li, selon Kong-gan-koue, suivis en cela des autres Interpretes & ce sentiment est unanime. On voit donc l'emploi d'Astronome, au tems d'Yao, établi pour reprimer les Devins, le faux culte, &c. aussi-bien que pour calculer & observer.

(1) L'auguste Maître (Hoang-ti) est Yao, selon Kong-gan-koue & selon le Koue-yu: quelques Interpretes disent que c'est le Roi Chun qui fut collegue d'Yao: ces troubles des San-miao arriverent peut-être dans le tems que Chun étoit collegue d'Yao.

(2) *Tchong* & *Li* sont Hi & Ho, dont il est parlé dans la premiere Partie, Chap. I.; supposé qu'il s'agisse de Chun, il faudra dire que Chun donna une nouvelle commission à Hi & à Ho; si cela ne regarde que le Roi Yao, les ordres donnés par ce Prince pour le calendrier & pour la lune intercalaire, furent occasionnés par les désordres des Miao, & cela est très remarquable.

(3) *Couper la communication du Ciel avec la Terre*, veut dire, mirent

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

river & descendre ; les Princes & les Sujets suivirent clairement les regles qu'il devoient garder, & on n'opprima plus les veuves ni les veufs.

L'auguste Maître s'informa sans passion de ce qui se passoit dans le Royaume ; les veuves & les veufs accuserent Miao : par sa respectable vertu il se rendit redoutable, & par sa grande intelligence il expliqua clairement ce qui devoit se faire.

Il donna ses ordres aux trois Heou (1), afin qu'ils fissent connoître son affection pour le Peuple. Pe-y publia de sages reglements, & en corrigeant les Peuples, il les empêcha de faire des fautes dignes de punition. Yu remédia aux maux de l'inondation & assigna des noms aux principales rivieres, & aux montagnes. Tsi donna des regles pour labourer & ensemencer les terres, & on sema toutes sortes de grains. Ces trois Heou étant venus à bout de leurs entreprises, le Peuple ne manqua de rien.

Le Ministre (2) se servit des châtiments pour maintenir le Peuple & lui apprendre à respecter toujours la vertu.

La majesté & l'affabilité étoient dans le Souverain, l'intégrité & la pénétration dans les Ministres. Par-tout on n'estimoit & on n'aimoit que la vertu ; on gardoit exacte-

---

ordre au faux culte, aux divinations, aux prestiges ; on régla les cérémonies, & on sut jusqu'où alloit le pouvoir des hommes, & ce qu'ils devoient observer dans le culte des Esprits. On voit donc pourquoi dans le Yao-tien, ou Chap. I. Part. I, Yao recommande à ses Astronomes une si grande attention & un si grand respect pour le Ciel.

(1) [Les trois *Heou* sont Pe-y, Yu & Tsi, dont il est parlé ici].

(2) Ce Ministre, qui porte dans le texte le titre de *Che*, est *Kao-yao*, dont on a parlé dans la partie du Chou-king appellée *Yu chou ;* ce qui se dit ici est relatif à ce qui est rapporté dans cette premiere partie du Chou-king, & fait voir que cela arriva dans le tems que Chun gouvernoit ; mais l'ordre des tems n'a peut-être pas été bien gardé dans cette premiere partie : il y a apparence que quantité de faits qui concernent les Rois Chun & Yao ne sont pas venus à notre connoissance. Ce qui est dit dans ce Chapitre Liu-hing, joint à ce que dit le Koue yu, est un grand supplément pour l'Histoire d'Yao. Le Chou-king suppose des tems avant Yao, mais il ne dit rien de bien détaillé ; il auroit été à souhaiter qu'un tel livre nous eut instruit de cet événement de Tchi-yeou ; mais Mou-vang parloit à des gens qui étoient au fait sur l'ancienne Histoire.

ment, dans les punitions, le juste milieu. En gouvernant ainsi le Peuple, on l'aidoit à bien vivre.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947.

Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

Le Magistrat, chargé de punir, ne faisoit acception ni de l'homme puissant ni de l'homme riche; attentif & réservé, il ne donnoit aucune prise à la censure ni à la critique (1): un Juge des crimes imite la vertu du Ciel en exerçant le droit de vie & de mort; c'est le Ciel qui s'associe à lui.

Vous, qui dans les quatre parties, dit le Roi, présidez au gouvernement, vous qui êtes préposés pour faire exécuter les Loix Pénales, n'êtes-vous pas à la place du Ciel (2) pour être les pasteurs du Peuple? Quel est celui que vous devez imiter, n'est-ce pas Pe-y (3), dans la maniere de publier les regles qui concernent les châtiments? Quel est celui que vous devez avoir en horreur, n'est-ce pas Miao, qui dans les Jugements n'avoit aucun égard à ce qui convient à la raison, & ne pensoit pas à choisir des gens capables de garder le juste milieu dans la punition? Les Juges de Miao, enflés de leur crédit, ne cherchoient qu'à s'enrichir; ils avoient le pouvoir (4) d'employer les cinq supplices, & de juger les contestations, mais ils abusoient de leur autorité pour opprimer les innocents. Le Souverain Seigneur (Chang-ti), trouva ces Miao coupables, les accabla de toutes sortes de malheurs; & parcequ'ils ne pouvoient se laver de leurs crimes, il éteignit leur race.

Soyez attentifs, continua le Roi, vous, qui êtes mes Oncles paternels aînés, mes Freres aînés, mes Oncles paternels cadets, mes Freres cadets, fils & petits-fils, tous écoutez mes

---

(1) Ce qu'on dit ici des *Juges*, & de leur droit de vie & de mort, mérite d'être remarqué.

(2) *A la place du Ciel, Pasteurs du Peuple*, expressions remarquables, que les Commentaires ont fort amplifiées.

(3) *Pe-y* est le même dont on a parlé dans la premiere partie du Chou-king.

(4) On voit que ce n'est pas par les *Miao* que les supplices furent inventés, mais qu'ils abuserent de ce droit. Dans la premiere partie on a vu des Princes des *Miao* révoltés, ensuite soumis; il s'agit ici de plusieurs autres Chefs des *Miao* du même tems.

Mou-VANG.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

paroles, ce sont des ordres que je vous donne. Il faut penser tous les jours à ce qui peut procurer la tranquillité; soyez attentifs sur vos démarches, ayez soin de réprimer les mouvements du cœur. Le Ciel m'a chargé de travailler à corriger & à perfectionner le Peuple; mais cette commission n'est que pour un tems fort court. Parmi les fautes que l'on commet, il faut examiner celles qui sont faites de dessein prémédité, & celles qui ne le sont pas; suivez les ordres du Ciel, & aidez-moi; quoique je vous dise, punissez, pardonnez, il ne faut pas d'abord punir ou pardonner. Ayez soin d'employer à propos les cinq supplices, & pratiquez les trois vertus. Si je suis content, les Peuples auront confiance en moi, & seront tranquilles.

Vous qui êtes Chefs de divers ordres, écoutez-moi; je vais vous parler des supplices & des peines. Si vous voulez que le Peuple vive en paix, ne devez-vous pas faire un bon choix des personnes, ne devez-vous pas être attentifs aux punitions, ne devez-vous pas penser à ce que vous statuez?

Après que les deux parties ont produit leurs piéces, les Juges écoutent de part & d'autre ce qui se dit; & si après l'examen, il n'y a aucun doute, on emploie les cinq supplices; mais s'il y a quelque doute sur l'usage de ces supplices, il faut avoir recours aux cinq genres de rachat; si on doute que l'accusé soit dans le cas du rachat, alors on juge selon le cas des cinq sortes de fautes, ou involontaires ou presque inévitables.

Ces cinq sortes de fautes sont occasionnées, 1°. parcequ'on craint un homme en place, 2°. parcequ'on veut ou se venger ou reconnoître un bienfait, 3°. parcequ'on est pressé par des discours de femmes, 4°. parcequ'on aime l'argent, 5°. parcequ'on a écouté de fortes recommandations. Dans les Juges & dans les Parties, ces défauts peuvent se trouver, pensez-y bien.

Quand on doute des cas où il faut employer les cinq supplices & de ceux où l'on peut permettre le rachat, il faut pardonner. Eclaircissez les procédures, & remplissez votre devoir. Quoiqu'on vérifie beaucoup d'accusations, il faut encore

examiner

examiner les apparences & les motifs ; ce qui ne peut être examiné ni vérifié, ne doit pas faire la matiere d'un procès : alors n'entrez dans aucune discussion ; craignez toujours la colere & l'autorité du Ciel.

Mou-VANG.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

On délivre un accusé des marques noires sur le visage, de l'amputation du nez ou des pieds, de la castration (1), & de la mort, quand on doute du cas où on doit employer ces peines. La premiere se rachete par cent Hoan (2), la seconde par deux cents, la troisieme par cinq cents, la quatrieme par six cents, la cinquieme par mille ; mais il faut s'assurer de la peine qu'on inflige, & du rachat qui doit être fixé (3). Le premier rachat est de mille especes, aussi-bien que le second, le trosieme est de cinq cents, le quatrieme de trois cents, le cinquieme est de deux cents, ce qui fait en total trois mille. Quand on examine les procès pour les fautes griéves ou légeres, il faut éviter les discours & les paroles ambarrassantes & confuses, qui ne sont propres qu'à faire égarer ; il ne faut pas suivre ce qui n'est pas d'usage ; observez les Loix établies, prenez-en le sens, & faites tout ce qui dépendra de vous.

Il y a des cas sujets à de grandes punitions ; mais si la cause ou le motif rendent ces cas légers, il faut punir légerement ; au contraire, il y a des cas sujets à des punitions légeres, mais que la cause ou le motif rendent griefs, alors il faut employer

---

(1) [C'est sans doute ce supplice qui a donné naissance à cette foule d'hommes destinés dans la suite à la garde des femmes].

(2) Ce caractere que je rends par *Hoan*, peut aussi se prononcer *Hiuen* ; six taëls, ou six onces, font un *Hoan* ; le caractere *Kin*, qui entre dans sa composition, veut dire métal, dans son origine ; étoient-ce six taëls en cuivre ou en un autre métal ? je n'en sais rien : je ne sais pas bien aussi le rapport de l'once de ce tems-là à celle d'aujourd'hui. On a envoyé en Europe le rapport de la livre Chinoise d'aujourd'hui à quelque livre connue.

(3) Je ne saurois donner des éclaircissemens convenables sur ces différentes sortes de *rachat* de ce tems-là : il y a des Livres Chinois sur les Loix Pénales & sur l'ordre qu'on doit garder dans les Tribunaux des crimes ; sans doute dans ces livres on explique les anciennes & les nouvelles Loix sur ces sortes de choses ; mais je ne les ai pas lus.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947.
Tsou-chou. 962. 907.
avant J. C.

de grandes punitions. Pour les cas de rachats légers ou considérables, il y a une balance à tenir dans les peines & les rachats; les circonstances exigent tantôt qu'on soit doux & tantôt sévere. Dans tout ce qui regarde les peines & les rachats, il y a un certain ordre fondamental, un certain principe auquel il faut tout ramener; les Loix sont pour mettre l'ordre.

Être condamné à se racheter, n'est pas une peine semblable à celle de la mort; mais elle ne laisse pas de faire souffrir. Ceux qui savent faire des discours étudiés, ne sont pas propres à terminer les procès criminels, il ne faut que des gens doux, sinceres & droits, qui gardent toujours le juste milieu. Faites attention aux paroles qui se disent contre ce qu'on pense, & n'en faites aucune à celles auxquelles on ne peut ajoûter foi, mais tâchez de voir s'il n'y a pas une véritable raison qui puisse diriger dans le jugement; l'exactitude & la compassion doivent en être le principe. Expliquez & publiez le Code des Loix; quand tous en auront été instruits, on pourra garder un juste mileu; mettez-vous en état de faire votre devoir dans les cas où il faut punir par les supplices, comme dans ceux où on peut accorder le rachat. En gardant cette conduite, après votre sentence, on pourra compter sur vous, vous m'en ferez le rapport, & je vous croirai; mais en faisant ce rapport, ne négligez & n'oubliez rien; vous devez punir le même homme de deux supplices, s'il est doublement coupable.

Le Roi dit: Faites attention, vous qui êtes Magistrats, vous Princes de ma Famille, & vous Grands, qui n'en êtes pas, à ce que je viens de vous dire. Je crains & je suis réservé quand il s'agit des cinq supplices: il résulte de leur institution un grand avantage; le Ciel a prétendu par-là secourir les Peuples, & c'est dans cette vue qu'il s'est associé des Juges qui sont ses inférieurs. On tient quelquefois des discours sans preuves apparentes, il faut s'attacher à en chercher la preuve ou le faux: dans la décision des deux Parties, un juste & droit milieu, pris à propos, est ce qui est le plus propre à terminer les différends du Peuple. Dans les procès, n'ayez pas en vue votre utilité particuliere; les richesses ainsi acquises ne sont point un trésor, mais un amas de crimes qui attirent des malheurs qu'on doit toujours craindre. On ne doit pas dire que

le Ciel n'eſt pas équitable: ce ſont les hommes qui ſe ſont attirés ces maux. Si le Ciel (1) ne châtioit pas par des peines ſéveres, le monde manqueroit d'un bon gouvernement.

Le Roi dit encore: Vous qui devez ſuccéder à ceux qui conduiſent aujourd'hui les affaires du Royaume, quel modele vous propoſerez-vous déſormais? ce doit être ceux qui ont ſu faire prendre au Peuple un juſte milieu; écoutez attentivement, & vérifiez ce qu'on dira dans les procès criminels. Ces Sages qui ont eu autrefois le ſoin de pareilles affaires, ſont dignes d'être éternellement loués; dans l'exercice de leurs charges, ils ſuivoient toujours la droite raiſon, auſſi ont-ils été heureux. Vous gouvernerez des Peuples portés d'eux-mêmes à la vertu, ſi, quand il s'agira des cinq ſupplices, vous vous propoſez ces heureux & grands modeles.

MOU-VANG.

Kang-mo. 1002. 947.
Tſou-chou. 962. 907.
avant J. C.

(1) Dans ce Chapitre, comme dans beaucoup d'autres, on voit la doctrine conſtante du Chou-king ſur le Ciel, ſa connoiſſance, ſon autorité ſur les hommes, & ſa juſtice.





ADDITION AU CHOU-KING.

Kong-vang.

Kang-mo. 946. 935. Tsou-chou. 917. 896. avant J. C.

Kong-vang, VI Roi.

Ce Prince, fils de Mou-vang, étoit nommé Y; sa premiere année est la cinquante-unieme du cycle, dans le printems, à la premiere lune; la quatrieme année de son regne, il battit des Peuples nommés Mie; on ne sait rien de plus de son regne. Il mourut la douzieme année.

Le Kang-mo met sa premiere année la douzieme d'un cycle, & lui donne douze ans de regne.

Y-vang.

Kang-mo. 934. 910. Tsou-chou. 895. 871. avant J. C.

Y-vang, VII Roi.

Ce Prince, fils de Kong-vang, étoit nommé Kien; sa premiere année est la troisieme du cycle, dans le printems, à la premiere lune. La septieme année les Barbares d'occident firent quelques courses; la treizieme d'autres firent de même.

La quinzieme année ce Prince quitta Tsong-tcheou & alla demeurer à Hoai-li; la vingt-unieme année le Prince de Kuo battit les Barbares du nord. La vingt-cinquieme le Roi mourut.

Le Kang-mo met sa premiere année la vingt-quatrieme d'un cycle, & lui donne vingt-cinq ans de regne.

Hiao-vang.

Kang-mo. 909. 895. Tsou-chou. 870. 862. avant J. C.

Hiao-vang, IX Roi.

Ce Prince, frere d'Y-vang, est nommé Pie-fang sa premiere année est la vingt-huitieme du cycle, dans le printems, à la premiere lune. Il envoya une armée contre les Barbares d'occident; ceux-ci, la cinquieme année, lui firent présent de plusieurs chevaux. La septieme année, dans l'hiver, il y eut de grandes pluies & des éclairs auprès des fleuves Han &

Kiang, qui firent périr beaucoup de bœufs & de chevaux. La huitieme année on commença à conduire des troupeaux entre les fleuves Kien & Goei. La neuvieme année le Roi mourut.

Le Kang-mo met sa premiere année la quarante-neuvieme d'un cycle, & lui donne quinze ans de regne.

Y-vang, IX Roi.

Y-vang.

Kang-mo. 894. 879. Tsou-chou. 861. 854. avant J. C.

Ce Prince nommé Sie, étoit fils d'Hiao-vang; sa premiere année est la trente-septieme du cycle, à la premiere lune du printems. On dit peu de chose du regne de ce Prince. Quelques Peuples, la seconde année de son regne, lui firent des présens; des Princes Tributaires firent la guerre aux Tartares, & leur enleverent des chevaux. La septieme année de son regne, dans l'hiver, il tomba de la grêle qui étoit d'une grosseur prodigieuse. La huitieme année ce Prince étant malade, tous les Grands firent des sacrifices aux montagnes & aux rivieres, & il mourut.

Le Kang-mo met sa premiere année la quatrieme d'un cycle, & lui donne seize ans de regne. On ne sait presque rien de l'histoire de tous ces Princes; le Kang-mo en rapporte moins que le Tsou-chou.

Li-vang, X Roi.

Li-vang.

Kang-mo. 878. 828. Tsou-chou. 853. 828. avant J. C.

Ce Prince, fils d'Y-vang, étoit nommé Hou; sa premiere année est la quarante-cinquieme d'un cycle, dans le printems, à la premiere lune. Les Peuples de Tsu lui firent présent d'une écaille de tortue. La troisieme année les Barbares de Hoai firent des courses auprès du fleuve Lo; l'armée que le Roi envoya ne put les repousser. La onzieme année les Barbares d'occident firent aussi des courses. La douzieme année

le Roi ſe ſauva dans le pays de Tchi ; les Peuples aſſiégerent
Li-vang. le Palais, & tuerent le fils de Tchao-mou-kong (1). La trei-
Kang-mo. zieme année, le Roi étant toujours dans ſa retraite, deux
878. Miniſtres prirent ſoin du Gouvernement, c'eſt ce que l'on
828. appelle la Régence de Kong-ho ; les Tartares profiterent de
Tſou-chou. ces troubles pour faire des courſes. Pendant les 22, 23, 24,
853. 25 & 26 années il y eut une très grande ſechereſſe; le Roi mou-
828. avant J. C. rut la vingt-ſixieme année dans ſa retraite, & on mit ſur le
Trône ſon fils nommé Tſing, & les deux Miniſtres ſe reti-
rerent chacun dans leur pays ; il y eut alors de grandes
pluies.

Le Kang-mo place la premiere année de ce Prince la vingtieme d'un cycle, & lui donne cinquante-un ans de regne ; il ne parle d'abord que de la mort des petits Princes Tributaires ; mais à la trente-troiſieme année il dit, d'après le Koue-yu, que ce Prince étoit très cruel & livré aux Magiciens, qu'il faiſoit mourir ceux qui oſoient lui faire des repréſentations, que perſonne n'oſoit plus parler ; qu'enfin la trente-ſeptieme année les Peuples ſe révolterent, que le Roi ſe ſauva à Tchi, que Tchao-mou-kong & Tcheou-ting-kong ſe chargerent du Gouvernement, c'eſt ce que l'on appelle la Régence de Kong-ho, que le Prince héritier nommé Tſing, étoit caché dans la maiſon de Tchao-mou-kong ; après la mort de Li-vang on mit ſur le Trône Tſing.

Siuen-vang.

Siuen-vang, XI Roi.

Kang-mo. 827. 782. Tſou-chou. 827. 782. avant J. C.

Ce Prince, nommé Tſing, étoit fils de Li-vang ; ſa premiere année eſt la onzieme du cycle, au printems, à la pre-

(1) [On croyoit que c'étoit le fils du Roi. Le Miniſtre l'avoit ſauvé & avoit mis le ſien à la place].

miere lune, Tcheou-ting-kong & Tchao-mou-kong furent chargés du gouvernement du Royaume; on rétablit les impôts ſur les terres. La troiſieme année le Roi envoya une armée contre les Barbares d'occident; la cinquieme année, une contre ceux du nord, & une contre ceux du midi, nommés King-man. La ſixieme année Tchao-mou-kong défit les Barbares du Hoai. La neuvieme année le Roi raſſembla tous les Grands dans la Cour Orientale. La vingt-cinquieme année il y eut une grande ſechereſſe; le Roi fit des prieres, & il tomba de la pluie. La trente-deuxieme année on rapporte qu'un cheval devint homme, & la trente-ſeptieme année, qu'un cheval fut changé en renard. La quarante-troiſieme année le Roi fit mourir Tou-pe; le fils de ce Miniſtre ſe ſauva dans le petit Royaume de Tſin. Dans la ſuite, & dans pluſieurs occaſions, l'armée du Roi, envoyée contre différents Barbares, reçut pluſieurs échecs. Ce Prince mourut la quarante-ſixieme année de ſon regne.

SIUEN-VANG.

Kang-mo. 827. 782.

Tſou-chou. 827. 782. avant J. C.

Je n'ai pas rapporté ici la mort de pluſieurs petits Princes indiqués ſeulement dans le Tſou-chou.

Suivant le Kang-mo, ce Prince commença à régner la onzieme d'un cycle. Il rétablit le gouvernement, ſoumit les Barbares tant du midi que du nord. C'eſt à la ſixieme année que le Kang-mo place la grande ſechereſſe; on lui donne quarante-ſix ans de regne; ainſi les Hiſtoriens commencent à ſe réunir ſur la durée & le commencement des regnes, & continuent de s'accorder. Dans l'Hiſtoire des Huns, pag. 16, T. 1, j'ai mis *ici finit le Tſou-chou*, c'eſt une faute; j'ai voulu dire que le Tſou-chou ceſſoit d'être différent pour la chronologie.



Yeou-vang.

Yeou-vang, XII Roi.

Kang-mo. Tsou-chou. 781. 771. avant J. C.

Ce Prince étoit fils de Siuen-vang, & il étoit appellé Nie; sa premiere année est la cinquante septieme du cycle, au printems, à la premiere lune. La seconde année les fleuves King, Goei & Lo se déborderent, la montagne Ki-chan tomba; on commença à augmenter les impôts. La troisieme année le Roi s'attacha une concubine nommée Pao su; dans l'hiver il y eut de grands orages. La cinquieme année le Prince héritier, nommé Y-kieou, se sauva dans le pays de Chin. La sixieme année (l'an 776 avant J. C.) l'Armée du Roi fut battue par les Barbares qui demeuroient auprès du fleuve Tsi. Dans l'hiver de la même année, au premier jour de la dixieme lune, qui étoit le vingt-huitieme jour du cycle, il y eut une éclypse de soleil. Cette sixieme année, est la deuxieme du cycle d'années de soixante.

Suivant les Astronomes Chinois (1) & les Missionnaires, cette éclypse arriva le six de septembre, l'an 776 avant J. C. On a dit que l'Histoire Chinoise étoit appuyée sur des éclypses. Depuis son commencement jusqu'à cette époque, il n'y en a qu'une fort incertaine. Voilà donc la premiere sur laquelle on puisse compter, selon les Missionnaires. D'après ce que j'ai remarqué sur les éclypses suivantes, qui ne sont en si grand nombre que depuis l'Ere de Nabonassar, je croirois encore que celle-ci est empruntée des Peuples de l'occident. Il y avoit alors des communications que nous ignorons, & l'Histoire fournit des éclypses vers le tems de celle-ci. Ainsi toute cette ancienne Histoire est destituée de cette espece de preuve qu'on lui attribue.

La huitieme année le Roi donna à Pe-fou, fils de Pao-su, le titre de Prince héritier. La dixieme année il envoya des

(1) Voyez le P. Gaubil, T. II. p. 151.

troupes

troupes contre Chin, celui qui avoit donné asyle à Y-kieou, son propre fils. La onzieme année, différents Peuples réunis, c'est-à-dire, ceux de Chin, ceux de Tseng & les Tartares entrerent dans Tsong-tcheou, tuerent le Roi & Pe-fou, fils de Pao-se ; cette femme fut faite prisonniere. On donna le Royaume à Y-kieou, ancien Prince héritier.

Yeou-vang.

Kang-mo. Tsou-chou. 781. 771. avant J. C.

Le Kang-mo place la premiere année de ce Prince la cinquante-septieme d'un cycle ; il rapporte à-peu-près les mêmes événements que le Tsou-chou au sujet de Pao-su ou Pao-se ; il fixe à la même époque l'éclypse. Yeou-vang régna onze ans.

Les troubles qui venoient d'arriver furent cause que Ping-vang transporta sa Cour plus avant dans l'Orient ; mais ce Prince & ses successeurs furent presque dépouillés de toute l'autorité dont leurs ancêtres avoient joui.



Ping-vang.

Kang-mo. Tsou-chou. 770. 720. avant J. C.

ADDITION AU CHAPITRE XXVIII.

ÉVENEMENS DU REGNE DE PING-VANG.

Ce Prince étoit fils d'Yeou-vang, & il étoit appellé Y-kieou ; sa premiere année est la huitieme du cycle. Il transporta sa Cour à Lo-ye dans l'orient ; il récompensa ceux qui l'avoient aidé à monter sur le Trône. Le petit Prince de Tsin commença à devenir puissant, & remporta plusieurs victoires sur les Tartares ; tous les autres Princes se faisoient alors la guerre. A peine est-il parlé de Ping-vang pendant ce tems de troubles.

La cinquante-unieme année de son regne, dans le printems, à la seconde lune, le quarante-deuxieme du cycle, il y eut une éclypse de soleil ; à la troisieme lune, au jour quarante-septieme du cycle, ce Prince mourut. Je n'ai pas rapporté toutes les guerres entre les petits Princes, qui ne sont indiquées que très sommairement, d'autant plus qu'il faudroit entrer dans des détails considérables pour faire connoître ces Princes & leurs Etats. Il suffit de dire que celui de Tsin devint le plus puissant, & que ses descendants parvinrent dans la suite à chasser la Famille Royale.

Le Kang-mo étant d'accord avec le Tsou-chou pour le regne de ce Prince, je ne le cite plus ici. Le Tsou-chou ne differe plus des autres Historiens pour les successeurs de Ping-vang. Cette petite chronique finit à l'an 299 avant J. C., tems où vivoit l'Auteur. C'est vers le regne de Ping-vang que la Chronologie de l'Histoire Chinoise devient plus certaine, qu'elle ne varie plus sur la durée des regnes. Ainsi toute l'Histoire antérieure à Ping-vang, contenue dans le Chou-king, est incertaine, relativement à la Chronologie ; & l'on a vu que,

malgré l'authenticité de ce livre, cette ancienne Hiſtoire eſt peu connue, qu'il n'y a preſque point de détails ſur les deux premieres Dynaſties, que l'Hiſtoire de la troiſieme même eſt encore peu ſuivie. Le Tchun-tſieou, composé par Confucius, donne la ſuite de l'hiſtoire depuis Ping-vang juſqu'à ſon tems, mais encore d'une maniere très abrégée; cette hiſtoire ne renferme que celle de douze Princes, & il faut y joindre le Commentaire intitulé Tſo-tchuen.

PING-VANG.

Kang-mo. Tſou-chou. 770. 720. avant J. C.

Il eſt aſſez remarquable que la certitude de la Chronologie Chinoiſe ne remonte que vers le regne de Ping-vang, l'an 770 avant J. C.; peu d'années auparavant, c'eſt-à-dire, à l'an 776, on fixe chez les Grecs le commencement des Olympiades, époque après laquelle la Chronologie Grecque devient également plus certaine. C'eſt ſous le regne de Ping-vang, l'an 747, que commence l'Ere de Nabonaſſar. Alors la partie de l'Aſie ſituée à l'occident, relativement à la Chine, étoit remplie de troubles. L'an 721 Salmanaſar prit la ville de Samarie, détruiſit le Royaume d'Iſrael, & emmena en captivité les Juifs; l'Egypte avoit été envahie auparavant par les Ethiopiens; l'Empire d'Aſſyrie avoit été détruit vers l'an 747, & étoit diviſé en deux nouveaux Empires, celui des Medes & celui des Babyloniens, qui dans la ſuite s'emparerent de preſque toutes ces contrées. Le Royaume d'Egypte, qui avoit été agité par de violentes guerres civiles, ne fut rétabli que ſous Pſammetique, vers l'an 670 avant J. C. Pendant tous ces troubles, il dut y avoir de grands mouvements parmi les Nations Aſiatiques, & des émigrations conſidérables.

Il paroît que les Chinois, du tems de Mou-vang, c'eſt-à-dire, vers l'an 1002 avant J. C., devoient connoître ces pays, puiſque ce Prince avoit voyagé dans des contrées ſituées au

PING-VANG.

Kang-mo. Tſou-chou. 770. 720. avant J. C.

loin, à l'occident de la Chine; de même le Philoſophe Lao-kiun, qui vivoit un peu avant Confucius, y voyagea également; il ſemble être venu dans des pays voiſins de la Syrie. En un mot, les communications entre toutes ces contrées, ſont plus fréquentes que nous ne les ſuppoſons ordinairement.



CHAPITRE XXVIII.

INTITULÉ

VEN-HEOU-TCHI-MING.

SOMMAIRE.

Le Roi Tching-vang donna le territoire de Ta-yuen-fou, Capitale du Chan-ſi, en appanage à ſon frere Tang-cho-yu. Ven-heou étoit un des ſucceſſeurs de Tang-cho-yu; il régnoit dans ce pays, qui d'abord s'étoit appellé Tang, & qui alors portoit le nom de Tſin. Il commença à régner l'an 780, & mourut l'an 746 avant J. C., & le Roi dont il s'agit ici, qui adreſſe la parole à Ven-heou, eſt Ping-vang, qui commença à régner l'an 770 avant J. C. Il ſe plaint des malheurs de ſa Famille, exhorte Ven-heou à le défendre & à bien gouverner le Royaume & le petit Etat de Tſin; car ces petits Souverains occupoient en même-tems des places conſidérables auprès du Roi. Ven-heou-tchi-ming ſignifie ordres donnés à Ven-heou. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

LE Roi dit, ô mon pere (1) Y-ho, Ven-vang & Vou-vang furent autrefois très illuſtres, ils ſuivirent exactement les lumieres de la raiſon; l'éclat de leurs vertus étant monté juſqu'au Ciel, & leur réputation s'étant répandue dans tout le Royaume, le ſouverain Seigneur (Chang-ti) les plaça ſur le Trône. D'illuſtres ſujets, pleins de capacité & de zèle, ſervirent ces Princes : dans tout ce que l'on entreprenoit, conſidé-

(1) Les Rois donnoient alors le titre *de Roi*, *de pere*, ou *oncle paternel* aux grands Vaſſaux de leurs Familles. Le Prince *Ven* avoit le titre de *Y-ho.*

Ping-vang.

Kang-mo. Tsou-chou. 770. 720. avant J. C.

rable ou non, on suivoit la justice & la raison ; c'est à cette sage conduite qu'on doit attribuer le repos dont nos prédécesseurs ont joui.

Que je suis à plaindre en montant sur le Trône! Je vois que le Ciel nous afflige ; d'abord il a cessé de favoriser les Peuples soumis à notre domination ; les Jong (1) sont venus & ont réduit à la derniere extrémité mon Royaume & ma famille (2). Ceux qui sont mes Ministres, ne sont pas ces Anciens si recommandables par leur prudence : de plus, je ne puis rien par moi-même ; quel est donc celui qui pourra me tenir lieu de grand-pere & de pere? S'il se trouve quelqu'un qui me serve fidelement, je pourrai encore voir mon Trône affermi.

O mon pere Y-ho, vous venez de donner un nouveau lustre à la mémoire du chef de votre branche ; vous avez retracé l'image des tems où Ven-vang & Vou-vang fonderent le Royaume ; vous êtes venu à bout de m'établir leur successeur, & vous avez fait voir que vous égaliez vos ancêtres en obéissance filiale ; vous m'avez secouru dans mon affliction, &

(1) *Jong* est le nom ancien des Peuples de Kokonor, pays voisin du Thibet, du Chen-si & du Se-tchouen ; on leur donne les noms de chiens.

(2) Le Roi *Yeou-vang*, prédécesseur de *Ping-vang*, éperdument amoureux d une femme appellée *Pao-se*, répudia la Reine, & chassa le Prince héritier, fils de cette Reine. *Pao-se* fut déclarée Reine, & son fils fut nommé Prince héritier. La Reine & son fils s'enfuirent chez le Prince de Chin. (Chin est le pays de Nan-hiang-fou, du Ho-nan), de la Maison de la Reine ; le Prince de Chin, indigné de l'affront fait à sa Famille, attira les *Jong* ; Yeou-vang s'étant mis en marche pour repousser ces Barbares, fut tué dans un combat, *Pao-se* fut prise, les *Jong* firent des ravages infinis, & mirent le Royaume à deux doigts de sa perte. Le Prince Ven & un autre firent venir le Prince héritier, & le proclamerent Roi ; c'est celui qu'on appelle *Ping-vang ;* il transféra la Cour à Lo-yang ; c'est Ho nan-fou, du Ho-nan. Ping-vang fait ici allusion à ces tems fâcheux où il fut lui même en si grand danger, & du côté des *Jong*, & du côté d'*Yeou-vang*, qui vouloit que le Prince de Chin lui livrât le Prince héritier. L'endroit où Yeou-vang fut tué est près de la montagne *Li*, auprès de Lin-tong-hien, ville dépendante de Si-gan-fou, du Chen-si. L'Auteur du Koue-yu donne douze ans de regne au Roi Yeou-vang. L'examen des Eclypses Chinoises démontre que l'année 720 avant J. C. est celle de la mort du Roi Ping-vang. Le même examen des éclypses fait voir que la sixieme année du regne du Roi Yeou-vang est l'an 776 avant J. C.

vous m'avez fortement soutenu contre tous les périls : je ne puis m'empêcher de vous combler d'éloges.

PING-VANG.

O mon pere Y-ho (1), dit encore ce Prince, dans votre Etat examinez vos Sujets, faites régner la paix & l'union parmi eux. Je vous donne un vase plein de vin Ku-tchang (2), un arc rouge & cent fléches rouges, un arc noir & cent fléches noirs, je vous donne encore quatre chevaux ; partez donc, faites-vous obéir par ceux qui sont loin, instruisez ceux qui sont près, aimez & mettez en paix le Peuple ; fuyez les plaisirs & les amusemens ; examinez & aimez les gens de votre Ville Royale, & donnez à tout le monde de grands exemples de vertu.

Kang-mo.
Tsou chou.
770.
720.
avant J. C.

(1) Le Chef de la Branche du Prince *Ven*, qui porte le titre de *Y-ho*, est *Cho-yu*, frere cadet du Roi Tching vang. *Cho-yu* s'appella *Tang-cho*. Il fut fait Prince de Tsin dans le pays de Tai-yuen-fou, du Chan-si. Dans ce pays de Tsin on suivoit le Calendrier de Hia, c'est-à-dire, que dans le tems qu'à la Cour du Roi de Tcheou on comptoit la douzieme lune, par exemple, dans le pays de Tsin, on comptoit la dixieme lune.

(2) Pour le vin *Ku-tchang*, voyez le Chapitre *Lo-kao*.





ADDITION AU CHOU-KING.

PING-VANG eſt le dernier des Rois dont il eſt fait mention dans le Chou-king. La famille de Tcheou continua cependant de regner ſous le nom de Tcheou Orientaux. Voici les Succeſſeurs de Ping-vang.

	av. J. C.
Uon-vang, petit-fils de Ping-vang, régna 23 ans, mort en	697
Tchoang-vang, fils d'Uon-vang, régna 15 ans,	683
Li-vang, fils de Tchoang-vang, régna 5 ans,	677
Hoei-vang, fils de Li-vang, régna 25 ans,	652
Siang-vang, fils d'Hoei-vang, régna 33 ans,	619
King-vang, fils de Siang, régna 6 ans,	613
Kouang-vang, fils de King-vang, régna 6 ans,	607
Ting-vang, fils de Kouang-vang, régna 21 ans,	586
Kien-vang, fils de Ting-vang, régna 14 ans,	572
Ling-vang, fils Kien-vang, régna 27 ans,	545
King-vang, fils de Ling-vang, régna 25 ans,	520
Tao-vang, fils de King-vang, régna 200 jours non compté.	
King-vang, fils de King-vang, régna 44 ans,	475
Yuen-vang, fils du précédent, régna 6 ou 7 ans,	469
Tching-ting-vang, fils d'Yen-vang, régna 28 ans,	441
Ngai-vang, fils de Tching-vang, régna trois mois,	
Sou-vang, fils de Tching-ting-vang, régna 5 mois,	
Kao-vang, fils de Tching-ting-vang, régna 15 ans,	426
Goei-lie-vang, fils de Kao-vang, régna 24 ans,	402
Gan-vang, fils de Goei-lie-vang, régna 26 ans,	376
Lie-vang, fils de Gan-vang, régna 7 ans,	369
Hien-vang, fils de Lie-vang, régna 48 ans,	321

Chin-tſing-vang,

Chin-tsing-vang, fils d'Hien-vang, régna 6 ans, mort en 315
Nan-vang, fils de Tchin-tsing-vang, régna 59 ans, 256

Le Tsou-chou finit à Nan-vang, qu'il nomme In-vang.

Tong-Tcheou-kiun : ce dernier n'est point compté. La Dynastie de Tsin s'empara du Trône en 258 avant J. C.



Pe-kin.

Kang mo.
1115.
1063.
avant J. C.

CHAPITRE XXIX.

INTITULÉ

MI-CHI.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre & le ſuivant ne regardent que des petits Princes qui étoient établis dans les Provinces, mais à cauſe des préceptes qu'ils renferment, Confucius les a joint aux Chapitres du Chou-king. Il eſt aiſé d'appercevoir qu'ils ſont d'un ſtyle bien différent de celui des Chapitres précédents. Pe-kin, fils de Tcheou-kong, & qui étoit alors Prince de Lou, dans le Chan-tong, eſt celui qui parle dans ce Chapitre. A l'occaſion de l'expédition qu'il fit contre ſes ennemis dans le pays de Mi, dont on ignore la ſituation, il publia l'Ordonnance qui ſuit: elle contient des ordres afin que toutes ſes troupes ſoient en bon état & qu'elles ſe conduiſent bien pendant cette guerre. Pe-kin commença à régner l'an 1115 avant J. C. Il a déja été parlé de ce Prince dans les notes du Chapitre Lo-kao. Ce Chapitre Mi-chi eſt dans les deux textes.

ECOUTEZ mes ordres en ſilence, dit le Prince (1): depuis quelque tems les Barbares de Hoai (2), & les Su-Jong (3) ſe ſont attroupés & font du déſordre.

---

(1) Ces Princes de *Lou* avoient le titre de *Kong*, que les Européens ont rendu par le mot latin *Comes*, *Comte*; la Cour de cet Etat étoit où eſt aujourd'hui *Ku-fou*, ville dans le diſtrict de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong. Le livre claſſique Tchun-tſieou, contient l'Hiſtoire de douze Princes de Lou; ce livre & le Tſo-chuen ſont ce qu'il y a de meilleur ſur l'Antiquité Chinoiſe.

(2) Les Barbares de *Hoai* habitoient dans le territoire de Hoai-gan-fou, du Kiang-nan.

(3) Les *Su-jong* habitoient près de *Su-tcheou*, dans le Kiang-nan.

Que vos casques & vos cuirasses soient en état; prenez vos boucliers, & ayez attention qu'ils soient bons; préparez vos arcs & vos fléches, ayez de bonnes lances, de bonnes piques, aiguisez vos sabres; s'ils se trouvoient émoussés, vous seriez en faute.

Dans la marche & le campement de l'Armée, qu'il y ait des gens qui aient soin des bœufs & des chevaux; qu'il y ait des lieux commodes pour faire paître ces animaux & pour les garder. Fermez tous les enclos, comblez les fossés (1), ne causez aucun dommage aux troupeaux, ni à ceux qui les gardent, autrement vous seriez sévérement punis.

Lorsque des bœufs & des chevaux s'échappent, lorsque des valets & des servantes prennent la fuite, leurs maîtres ne doivent pas franchir les barrieres, ni sortir du camp pour les reprendre; que ceux d'entre vous qui les auront trouvés, les restituent à leur maître, sans leur faire aucun mal : j'aurai égard à cela, & je vous récompenserai; autrement, vous serez punis. On ne doit rien voler; si vous sortez de l'enceinte du camp, si vous volez des bœufs & des vaches, si vous attirez à vous les valets & les servantes des autres, vous porterez la peine dûe à de telles fautes.

Le onzieme jour du cycle (2), j'irai combattre les Su-joung; préparez les vivres, s'ils manquoient, vous seriez coupables d'une grande faute. Vous gens des trois Kiao (3) & des trois Soui (4) de Lou, préparez les cloux & les planches. Au même onzieme jour je veux que les retranchemens soient faits, prenez garde d'y manquer; au supplice de mort près, vous devez vous attendre à tous les autres : c'est vous aussi qui devez faire de grands amas de fourages, sans cela vous serez coupables, & comme tels vous serez sévérement punis.

---

(1) Ces enclos & ces fossés servoient à prendre les bêtes sauvages.

(2) Ce jour est nommé *Kia-siu* dans le cycle de 60. On ne sait ni l'année ni le mois de l'expédition de Pe-kin.

(3) *Kiao* est ici le nom de frontiere.

(4) *Soui* est aussi le nom de frontiere; à une certaine distance de la Cour, le pays s'appelloit *Kiao*, & à une certaine distance de Kiao, le pays s'appelloit *Soui*. Il est difficile aujourd'hui d'avoir des idées bien justes sur ces sortes de frontieres, & il est aussi difficile de donner raison du nombre des trois *Kiao* & des trois *Soui*.

Mou-kong.

Kang-mo. 659. 621. avant J. C.

CHAPITRE XXX.

INTITULÉ

TSIN-CHI.

SOMMAIRE.

Le titre de Tſin-chi ſignifie ordre ou défenſe du Prince de Tſin, pays ſitué dans le Chen-ſi. Le Prince dont il s'agit ici eſt Mou-kong, qui venoit d'être battu par Siang-kong, Prince du pays de Tçin, ſitué dans le Chan ſi & dans les environs. C'eſt après cette défaite que Mou-kong, fit le diſcours ſuivant : Mou-kong commença à régner l'an 659 de Jeſus-Chriſt & finit l'an 621. Confucius, dans ſon Tchun-tſieou, rapporte cette bataille à la trente-troiſieme année de Hi-kong, Prince de Lou ; & , par l'examen des éclypſes, on voit que cette année eſt l'an 627 avant J. C. Fei-tſu, Ancêtre de Mou-kong, la treizieme année du Roi Hiao-vang, 897 avant J. C., avoit été fait Prince de Tſin à cauſe des ſervices qu'il avoit rendus dans les Haras. Il ſe diſoit deſcendu de Pe-y, Miniſtre du tems de Chun. Vers l'an 770 avant J. C., un des deſcendants de Fei-tſu, nommé Siang-kong, & différent de celui dont nous avons parlé plus haut, fut fait Prince de Tſin, pays où avoit été la Cour des Rois de la Chine juſqu'à Ping-vang. Ce Siang-kong contribua beaucoup au rétabliſſement de Ping-vang, mais il eut la hardieſſe de ſacrifier au Chang-ti, droit réſervé au Roi ſeul ; il eut des Hiſtoriens publics, & ſes deſcendants s'emparerent du Trône. Ce Chapitre eſt dans l'ancien & le nouveau texte : il contient quelques réflexions ſur l'abus qu'il y a d'écouter des jeunes gens.

Mou-kong.

Kang mo. 659. 621. avant J. C.

Vous tous écoutez-moi, dit le Prince (1), & ne m'interrompez pas, j'ai à vous entretenir sur un sujet important : de toutes les paroles c'est la plus essentielle.

Les Anciens ont dit : La plupart des gens cherchent à se satisfaire : il n'est pas difficile de reprendre dans les autres ce qu'ils ont de mauvais, mais recevoir les avis & les réprimandes des autres, sans les laisser couler comme l'eau, c'est là la difficulté.

Les jours (2) & les mois se passent, mon cœur en est affligé, parcequ'ils ne reviendront pas.

Parceque mes anciens Ministres (3) ne me proposoient pas des choses de mon goût, leurs avis me déplaisoient ; je préférois les avis de ceux qui sont nouvellement entrés dans mon Conseil ; désormais j'éviterai toutes ces fautes, si je prens conseil de ceux qui ont les cheveux blancs.

Quoique les forces & la vigueur manquent aux vieillards, ils ont la sincérité & la prudence en partage, & je veux m'en servir. Les jeunes gens au contraire sont vigoureux, braves, habiles à tirer de la fléche & à conduire un charriot, mais je ne m'en servirai pas pour le conseil ; ils sont portés à me flatter, ils savent faire des discours étudiés, ils changent le sens des paroles des sages ; dans quel tems pourrai-je donc m'en servir ?

Supposons (4) un Officier, qui d'ailleurs n'a pas de grands talens, mais qui a le cœur droit & tranquille ; quand il voit des talens dans les autres, il les reconnoît & les emploie comme les siens propres ; quand il voit des gens sages, non-seule-

(1) *Mou-kong.*

(2) On voit que *Mou-kong* craignoit de mourir avant d'avoir mis ordre à toutes ses affaires.

(3) Le malheur de *Mou-kong* fut de ne pas vouloir écouter un ancien Officier appellé *Kien-chou*, qui lui avoit conseillé de ne pas entreprendre la guerre. Ce Prince belliqueux aima mieux écouter un jeune Officier appellé *Ki-tse* : il fut entierement défait, & se repentit de sa démarche.

(4) Ce paragraphe & le suivant sont cités dans le livre classique *Ta-hio*, qui a été traduit en latin dans l'ouvrage du P. Couplet ; voyez *Scientia Sinica*, *lib.* 1. *pag.* 31, 32.

Mou-kong.

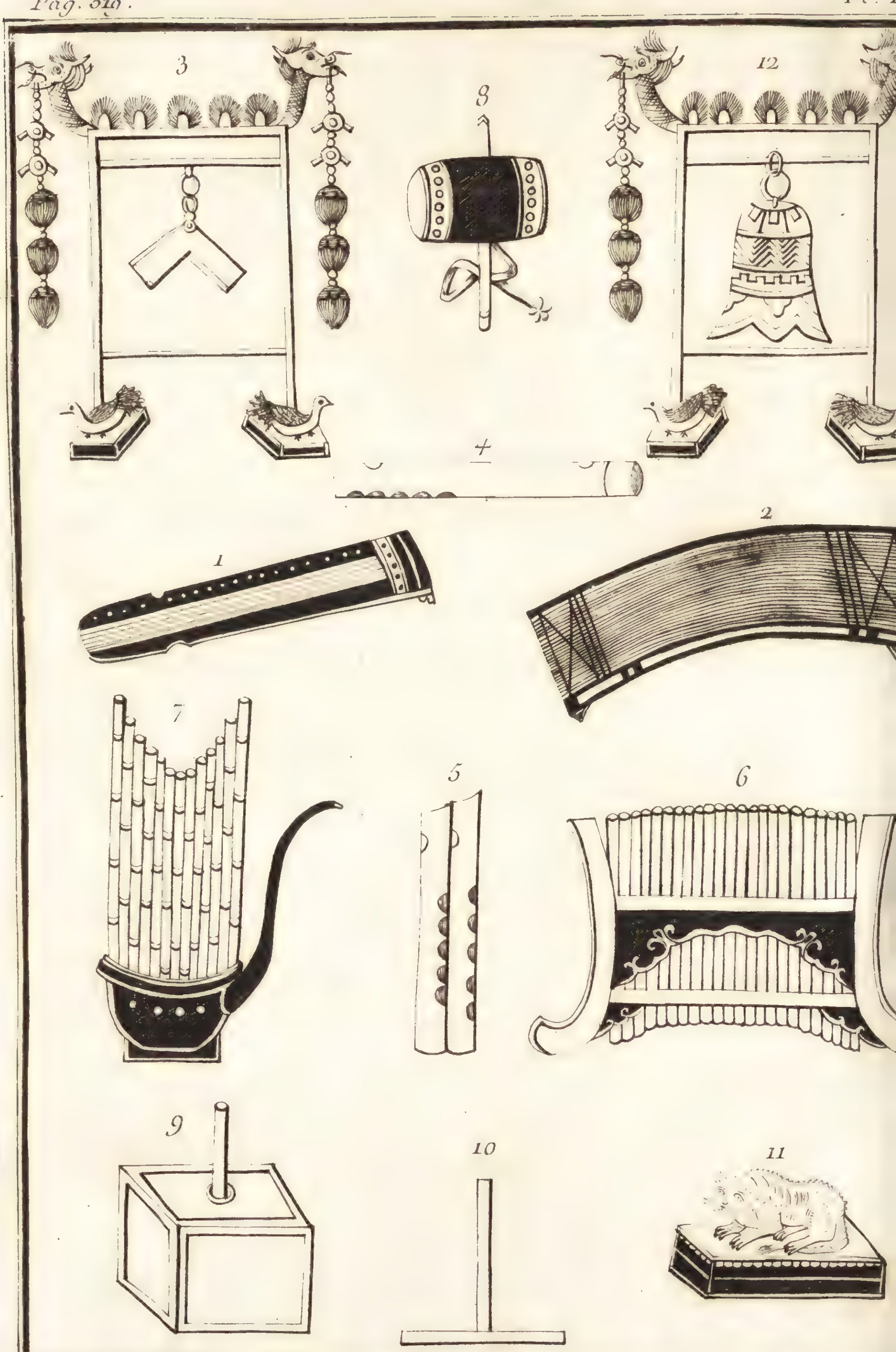
Kang-mo. 659. 621. avant J. C.

ment il les loue, mais il les aime, il les produit; je pense qu'un tel Officier est d'une grande utilité, & qu'il est très propre à être l'appui & le soutien de ma famille, & des Peuples de mes Etats.

Supposons au contraire un Officier, qui voit de mauvais œil les talens des autres, & qui en est jaloux; s'il voit les gens sages, il ne peut vivre avec eux, il ne pense qu'à traverser leurs desseins & à les éloigner des emplois: un tel Oficier, je crois, est très dangereux, & il ne peut soutenir ni ma famille ni mes Etats.

Un seul homme peut mettre le Royaume dans un grand danger, & la vertu d'un seul homme peut aussi faire régner la paix & la tranquillité.




3
8
12
4
1
2
7
5
6
9
10
11



EXPLICATION DES PLANCHES.

Le P. Gaubil n'ayant fait aucun usage des Planches qui se trouvent à la tête de toutes les Editions Chinoises du Chou-king, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de les faire graver & de les accompagner des éclaircissements nécessaires que les Livres Chinois m'ont fournis. Ces explications que je donne forment un petit recueil, imparfait à la vérité, d'anciens usages Chinois, & peuvent servir à mes recherches sur l'origine de ces Peuples; c'est ce qui me détermine à les placer ici; elles seront d'ailleurs un supplément aux notes du P. Gaubil, qui dans plusieurs endroits de cette Traduction ne sont pas encore satisfaisantes. Le Chou-king exige en général beaucoup de notes, afin de faire connoître les anciens usages, ou au moins ce que les Chinois en savent & en rapportent. On s'est attaché à graver ces Planches dans le goût de celles qui sont dans les Livres Chinois, & à les copier fidelement.

PLANCHE PREMIERE.

Les Chinois ont une très grande idée de leur ancienne musique qu'ils ont perdue: ils la nomment *Yo*, & en font remonter l'invention aux tems les plus éloignés, c'est-à-dire, aux tems fabuleux. Ils disent qu'un de leurs Rois, nommé *Tcho-yong*, qui précéda de beaucoup *Fo-hi*, ayant écouté le chant des oiseaux, fit une musique dont l'harmonie pénétroit par-tout, touchoit l'esprit intelligent, & calmoit les passions du cœur; de maniere que les sens extérieurs étoient sains, les humeurs du corps dans l'équilibre, & la vie des hommes plus longue. Cette musique étoit appellée *Tsie-ven, tempérance & grace.*

Le but principal de cette ancienne musique étoit l'harmonie de toutes les vertus; de maniere que le concert n'étoit parfait que quand le corps & l'ame étoient d'accord, & les passions soumises à la raison.

Cette musique étoit toujours jointe à la politesse. Celle-ci, disent-ils, qui regarde le dehors, doit venir de l'intérieur, comme l'harmonie qui est dans le cœur, doit se répandre au dehors.

En général les Chinois parlent de cette ancienne musique, comme les Grecs ont parlé de celle d'Orphée & de la lyre de Mercure, dont les parties répondoient à celles de l'Univers. Ils avoient des Officiers chargés de l'enseigner aux Musiciens employés dans les cérémonies religieuses.

M. l'Abbé Arnaud, qui a eu en communication un Traité de l'ancienne musique chinoise, dont il a fait imprimer un extrait dans ses Variétés littéraires, a observé que le système de cette musique est le même que celui de Pythagore & des Egyptiens. » Le principal objet de la musique, ont dit tous les Pythagoriciens, est de calmer les passions, d'éclairer l'entendement & d'inspirer l'amour de la vertu. Posséder son ame en paix, disent les Chinois, être modeste & sincere, avoir la droiture & la constance en partage, aimer tout le monde, & sur-tout ceux de qui l'on tient la vie, voilà les vertus que la musique doit inspirer, & qu'il faut absolument acquérir, si l'on veut mériter le nom de Musicien «. Ainsi indépendamment du système musical, les Pythagoriciens & les Chinois se réunissent encore sur la haute idée qu'ils s'étoient formée de la musique.

Mais cette musique si parfaite ne tarda pas à dégénérer, & l'on voit dans le Chou-king qu'on blâme une musique qui tendoit à la corruption des mœurs, une musique déshonnête. Sans doute que les chansons licentieuses que l'on chantoit alors, en accompagnant les instrumens, contribuoient à cette dépravation.

Aujourd'hui les Chinois ont un instrument nommé *Pe-pan* : il est composé de plusieurs petites planches de bois dur, longues d'un pied & larges de quatre doigts plus étroites par le haut, elles sont enfilées ensemble ; ils s'en servent comme nous nous servons des castagnettes, & c'est avec cet instrument qu'ils battent la mesure quand on chante.

N°. 1.

On dit des choſes ſingulieres de cet inſtrument nommé *Kin*, dont l'invention eſt attribuée à Fo-hi. On rapporte que ce Prince donna les régles de la muſique, & qu'après avoir établi la Pêche, il fit une chanſon pour les Pêcheurs ; comme après lui Chin-nong, inventeur du Labourage, en fit une pour les Laboureurs.

Fo-hi prit d'un bois appellé *Tong*, le creuſa & en fit le *Kin*, long de 7 pieds 2 pouces. Les cordes étoient de ſoie & au nombre de 27 ; il voulut qu'on appellât cet inſtrument *Li*.

Les Chinois ne ſont pas d'accord ſur les cordes de cet inſtrument ; les uns lui en donnent 27, d'autres 25, d'autres 20, d'autres 10, & enfin quelques-uns ſeulement 5. On dit que Ven-vang & Vou-vang y en ajouterent deux autres, ce qui fait ſept. Pour la longueur, les uns lui donnent 7 pieds 2 pouces, d'autres 3 pieds 6 pouces 6 lignes. On dit que le deſſus étoit rond comme le ciel, le deſſous plat comme la terre ; que l'étang du *Long* ou du Dragon (c'étoit un endroit de cet inſtrument) avoit 8 pouces pour communiquer avec les huit vents ; que l'étang du *Fong* ou du phénix (autre endroit) avoit 4 pouces pour repréſenter les quatre Saiſons. Ceux qui ne lui donnent que 5 cordes, diſent qu'elles étoient le ſymbole des cinq planettes. Quand Fo-hi touchoit cette lyre, elle rendoit un ſon céleſte. Il jouoit deſſus un air nommé *Kia-pien*, pour reconnoître les bienfaits de l'Eſprit intelligent, & pour unir le Ciel à l'homme. D'autres ajoutent que cet inſtrument détournoit les maléfices & banniſſoit du cœur l'impureté.

Les Chinois ne ſont pas trop d'accord ſur cet inſtrument, ni ſur le ſuivant, ſur ſa forme ni ſur ſon inventeur.

J'ai dit que ſes cordes étoient de ſoie, on n'en a pas encore d'autres à la Chine pour tous les inſtrments à cordes : mais on fait un choix dans la ſoie, & on prétend que celle qui vient des vers nourris avec les feuilles d'un arbre appellé *U-tché*, eſt beaucoup meilleure, & que les cordes que l'on en fait ſont plus ſonores. Cet arbre reſſemble au meurier, porte des fruits gros comme des avelines, ſa coquille eſt noire, ſa

chair blanche & bonne à manger. On se sert encore de cet arbre pour teindre en jaune-aurore.

L'arbre dont Fo-hi se servit pour faire le *Kin* est appellé *Tong*: il y en a de plusieurs especes. Le *Tsin-tong*, ou le noir, ne porte point de fruits, ses feuilles & ses branches sont un peu noirâtres : le *Pe-tong* ou le blanc, parceque ses feuilles sont blanches, porte au commencement du printems des fleurs jaunes & violettes ; ses feuilles ne viennent qu'à l'équinoxe, les feuilles & les fleurs servent en médecine. C'est le bois de celui-ci qu'on emploie encore pour les instruments de musique. Il y en a d'autres dont les feuilles & l'écorce sont grisâtres, & qui portent un fruit rond gros comme une pêche, dont on tire de l'huile pour délayer les couleurs : on ne le mange point.

Il y en a qui ont les feuilles & l'écorce verdâtres, dont le fruit gros comme une noisette est bon à manger. D'autres produisent des fleurs sans fruits, & d'autres des fruits sans fleurs.

Indépendamment de cet arbre on se sert encore, pour le même usage, d'un arbre nommé *Ye*, arbre que les Chinois nomment le Roi des arbres. Il sert aussi pour les planches d'impression.

N°. 2.

Le *Se*. Cet instrument, que j'appelle cythare on guittare, est encore attribué à Fo-hi. On dit que ce Prince prit d'un bois appellé *Sang*, & en fit l'instrument nommé *Se*, qui avoit 36 cordes. Cet instrument servoit à rendre les hommes plus vertueux & plus justes. Les uns prétendent qu'il avoit 50 cordes, mais que Hoang-ti en fit un de 25, parceque le *Se* de Fo-hi rendoit un son trop triste. D'autres disent que ce fut Niu-va, femme de Fo-hi, qui les réduisit ainsi, qu'alors tout fut dans l'ordre dans l'Univers.

Cet instrument avoit 8 pieds 1 pouce de long, & 1 pied 8 pouces de large.

N°. 3.

Le *Ming-kieou*, ou simplement *Kieou*, étoit un instrument

fait en forme de triangle, ou rond, car on en trouve de ces deux façons dans les livres chinois. Il étoit de pierre, & rendoit un son harmonieux : il en est parlé dans le Chapitre *Y-tsi* du Chou-king. Cette pierre étoit suspendue, comme on le voit sur la planche. Dans le *Lo-king-tou*, ou Table des Livres sacrés, on en voit qui ont deux rangées de ces pierres en forme de triangle sans base, & à chaque rangée il y a huit de ces pierres. On nommoit celui-ci *Pien-king*.

Il y avoit encore un autre instrument fait comme le premier, mais beaucoup plus grand, c'est pourquoi on le nommoit *Ta-king*.

Nos. 4, 5, 6 & 7.

Les Chinois avoient plusieurs especes de flûtes : la plus simple nommée *Yo*, n'avoit que trois trous, elle se jouoit transversalement.

Le *Tchong* étoit aussi une espece de flûte ou trompette : car il est difficile de bien distinguer ces instrumens. Celui-ci étoit de métal, il étoit percé de cinq trous d'un côté, & d'un de l'autre.

Ce même caractere *Tchong* étoit le nom d'un ancien Musicien qui avoit un frere, nommé *Pé*, également habile dans la musique. Leurs noms *Tchong-pé* réunis sont pris métaphoriquement pour signifier les *freres* d'une personne, comme chez les Grecs Castor & Pollux étoient le symbole de la fraternité.

Le *Tié* étoit une autre flûte qui se jouoit de même : celle-ci avoit cinq trous; c'est celle du nº. 4.

Le *Kuon* étoit une double flûte; chacune avoit six trous. Quelques-uns confondent cette double flûte avec la flûte simple. On la voit au nº. 5.

Le *Tchi* étoit une autre flûte, faite comme les précédentes de roseau. Il y en avoit de deux especes : les grandes avoient 1 pied 4 pouces de long & 3 pouces de circonférence; les petites avoient 1 pied 2 pouces. Les uns prétendent que ces flûtes avoient huit trous, les autres qu'elles n'en avoient que sept.

L'instrument nommé *Siao*, étoit composé de vingt-trois

flûtes ou tuyaux, il avoit 4 pieds de longs. Il y en avoit un plus petit nommé *Tchao*, qui n'avoit que ſeize tuyaux; il avoit 1 pied 2 pouces de longueur. Le ſon de ces inſtruments, dit-on, reſſembloit au chant du Fong-hoang, & leur figure à ſes aîles. Le *Siao* eſt gravé au n°. 6.

Cet inſtrument, appellé *Seng*, que l'on voit au n°. 7, étoit une eſpece d'orgue portatif, il avoit 4 pieds de hauteur: il y en avoit de deux eſpeces; le grand avoit dix-neuf tuyaux, le petit treize. On en attribue l'invention à Niu-va, femme de Fo-hi, & l'on dit qu'elle en jouoit ſur les collines & ſur les eaux, que le ſon en étoit fort tendre.

Le *Yu* étoit une autre eſpece d'orgue plus grand que le précédent; il avoit 4 pieds 2 pouces, & trente-ſix tuyaux longs de 4 pieds 2 pouces.

N°. 8.

Le *Tao-kou* dont il eſt parlé dans le Chapitre *Y-tſi* étoit un petit Tambour; on en voit la figure ſur la planche. Il ſervoit dans les cérémonies religieuſes. Indépendamment de ce Tambour, les Chinois en avoient de pluſieurs autres eſpeces, que l'on battoit ſuivant les Eſprits ou les Divinités auxquelles on faiſoit des cérémonies: tels étoient,

Le *Fen-kou* ou *Fuen-kou*, que l'on battoit dans les expéditions militaires. Ce Tambour étoit grand & ſuſpendu à une machine ſemblable à celle que l'on voit ſur la planche n°. 3, mais ſans les ornements qui y pendent; il avoit 8 pieds de long: il en eſt parlé dans le Chapitre Kou-ming XXII. de la quatrieme Partie du Chou-king.

Le *Louï-kou*, ou le Tambour du tonnere. Ce Tambour avoit huit faces ſur leſquelles on frappoit; on s'en ſervoit dans les cérémonies que l'on faiſoit aux Chin ou aux Eſprits ſupérieurs.

Le *Lou-kou* étoit un autre Tambour à quatre faces, dont on ſe ſervoit dans les cérémonies faites aux Kuei ou Eſprits inférieurs, & aux Ancêtres.

Le *Ling-kou* avoit ſix faces, & on s'en ſervoit dans les cérémonies faites à la Terre: tous ces Tambours étoient ſuſpendus.

Il y avoit encore plusieurs autres Tambours qui étoient destinés aux usages civils, & que l'on portoit, entr'autres un nommé *Tong-leao*, qui est une espece de Tambour de basque.

N°s. 9 & 10.

Le *Tcho* étoit une espece de vase de bois vernissé, dans lequel, avec la machine appellée *Tchi*, qui est gravée au n°. 10, on frappoit dans les parois, ce qui rendoit un son. On se servoit de cet instrument lorsque l'on commençoit la Musique; il avoit 2 pieds 4 pouces de grandeur en dehors, & sa profondeur en-dedans étoit d'un pied 8 pouces.

N°. 11.

Le *Yu* étoit un autre instrument qui ressembloit à un tigre couché & à l'affut; les poils de son dos étoient assez élevés, & avec une machine qui ressembloit à un bâton; on frappoit sur cet animal, & cela annonçoit que les Musiciens devoient finir, ou plutôt on frappoit cet instrument un peu avant la fin de la musique, à laquelle il contribuoit vraisemblablement par le son qu'il rendoit. Il y avoit sur son dos vingt-sept de ces touffes de poil, qui étoient comme autant de touches sonnantes. Cet instrument étoit de métal, & le bâton de bois avec lequel on en jouoit avoit un pied de long; il étoit appellé *Tchin*.

Il y avoit encore un autre instrument nommé *Hien* ou *Hiuen*, qui étoit un petit vase de terre cuite; il avoit six trous; on s'en servoit dans la Musique ancienne. On en attribue l'invention à Fo-hi; je ne l'ai point fait graver.

N°. 12.

La cloche qui est gravée sur la planche est appellée *Yong*. C'est une grande cloche de métal; c'est de celle-ci dont il est fait mention dans la premiere Partie du Chou-king.

Les Chinois en avoient encore une autre dont le bas étoit arrondi, & qui étoit appellée *Tchong*. On suspendoit dans une

machine pareille à celle qui eſt gravée, deux files de ces cloches plus petites; chaque file en avoit huit, & cet inſtrument étoit appellé *Pien-tchong*.

Po étoit une eſpece de cloche dont on ignore la grandeur; il paroît que c'étoit une ſonnette.

Il y avoit un inſtrument de métal dont le ſon s'uniſſoit à celui du Tambour; il étoit rond & long, plus large par en haut que par en bas.

Il paroît qu'ils mettoient des ſonnettes aux tambours: il y en avoit de pluſieurs eſpeces, les unes appellées *Tcho*, les autres *Chao* & d'autres *To*. Ils les ont faits en forme de cloches, mais ce pouvoit être des grelots.

Ils avoient des cloches qu'ils appelloient *Mo-to*, cloches de bois, parceque le battant étoit de bois; celles dont il étoit de métal étoient nommées *Kin-to*, ou cloches de métal. Les cloches de bois étoient petites. Le battant des cloches étoit nommé *Che*, *la langue*, parceque c'eſt cette machine qui fait reſonner la cloche. On ſe ſervoit des cloches appellées cloches de bois, pour faire aſſembler le Peuple & l'exciter à la vertu. Ces cloches étoient portées à la main.



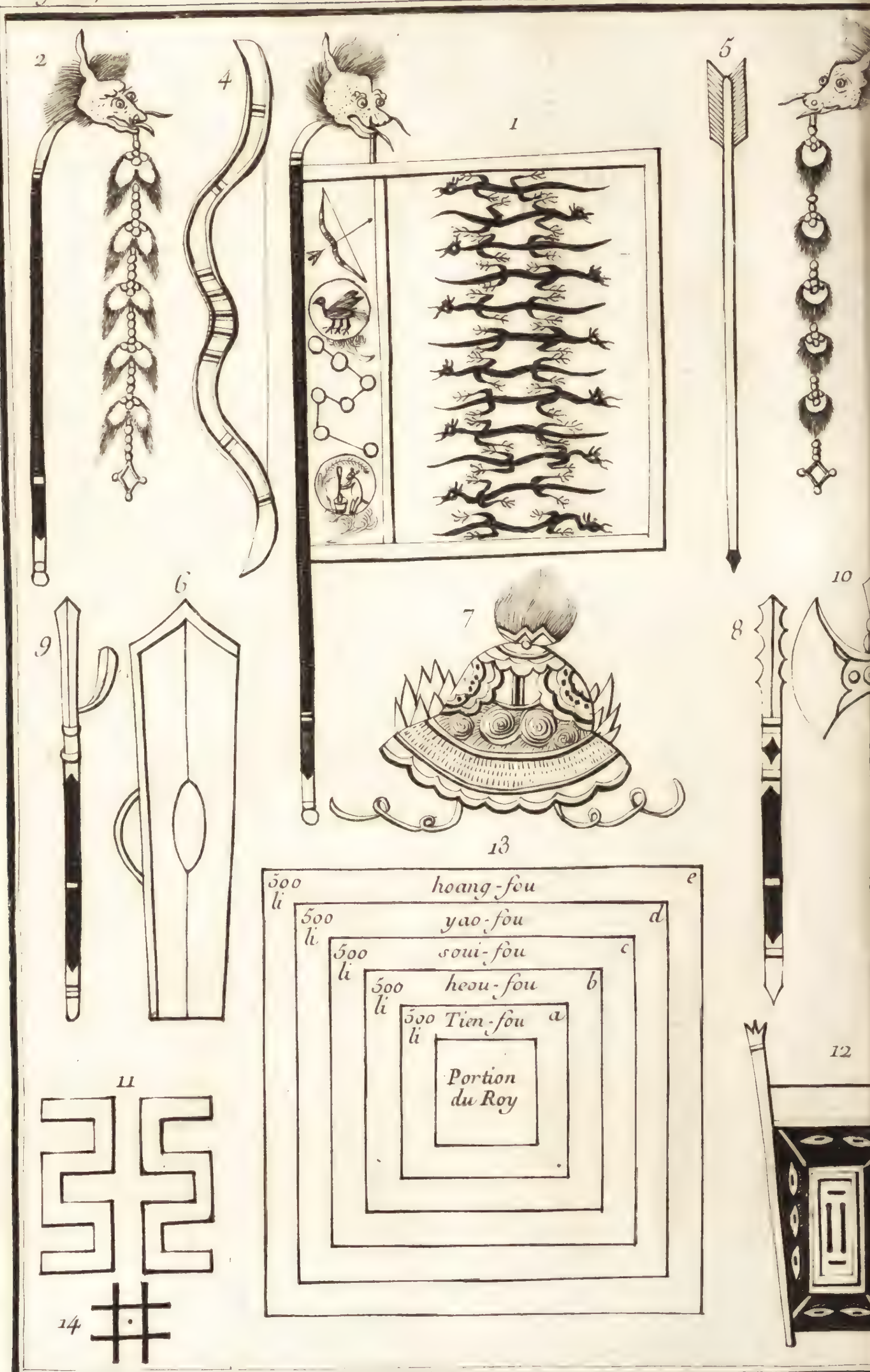

2
4
1
5
6
7
9
8
10
13
500 li
hoang-fou
e
500 li
yao-fou
d
500 li
soui-fou
c
500 li
heou-fou
b
500 li
Tien-fou
a
Portion du Roy
11
12
14

PLANCHE II.

N°. 1, 2 & 3.

Les Chinois ſont dans l'uſage d'avoir différents étendards dans leurs cérémonies, & cet uſage vient de leurs Ancêtres. Il y en avoit ſuivant les différentes dignités.

Le *Tchang*, n°. 1, étoit l'Etendard Royal. On y avoit repréſenté ſur une bande perpendiculaire, les figures du ſoleil & de la lune, pour marquer que les vertus du Prince éclatent comme la lumiere de ces deux aſtres. On y voyoit encore le Ho-tou, dont il ſera parlé plus bas, planche IV; tout le reſte de cet Etendard, diviſé en douze bandes horiſontales, étoit rempli d'autant de dragons, ſymbole de la Souveraineté à la Chine. Il étoit attaché comme un voile derriere le Chariot du Roi; il étoit deſtiné aux cérémonies que ce Prince alloit faire à ſes Ancêtres. Les Officiers chargés de le porter, étoient appellés *Tai-tchang*.

Les Princes Tributaires ou les grands Vaſſaux avoient auſſi un Etendard à-peu-près ſemblable, que l'on portoit dans les mêmes cérémonies; celui-ci étoit appellé *Ki*; il étoit différent, en ce qu'il n'y avoit que neuf bandes, avec autant de dragons, & au lieu des figures ſur la bande perpendiculaire à la pique, il y avoit encore deux dragons.

Les Officiers chargés de maintenir les Peuples dans le bon ordre, avoient également leurs étendards, les uns tout unis, tels étoient les étendards nommés *Tchen* & *Voe*; celui-ci différoit du premier en ce qu'il étoit plus petit. Ils ſervoient l'un & l'autre pour faire aſſembler le Peuple lorſqu'il y avoit des affaires à traiter, les autres étoient chargés d'animaux; tel étoit le *Ki* qui avoit ſur ſa bande perpendiculaire un ours & un tigre, & ſur chacune de ſes ſix bandes horiſontales d'abord un ours & enſuite un tigre, & ainſi du reſte; il ſervoit pour annoncer une expédition militaire. Ici le mot *Ki* differe de celui qui précede.

Le *Yu* étoit chargé de ſept oiſeaux de proie, un ſur chaque bande; & il y en avoit deux ſur la bande perpendiculaire.

Le *Tchao* étoit un étendard formé de quatre bandes, ſur

chacune desquelles étoit une tortue qu'un serpent entortilloit, & sur la bande perpendiculaire les mêmes animaux séparés ; le premier ou le *Yu* servoit à annoncer le retour d'une constellation nommée *Chun-ho* (le feu des cailles), & l'autre la constellation *Yng-che*, qui étoit une constellation septentrionale.

L'étendard nommé *Soui*, n'étoit composé que de différentes touffes de plumes pendantes ; on s'en servoit lorsque le Roi alloit en voyage pour se promener.

L'étendard nommé *Tsing*, formé de différentes touffes de soie, servoit quand le Roi distribuoit des terres aux gens de la campagne.

Les Chinois avoient encore d'autres étendards ; l'un étoit appellé *Mao*, qui n'est qu'une lance terminée par une tête de dragon, à laquelle pendoient différentes houpes ; il servoit dans les armées pour donner les signaux ; ce nom désigne aussi aujourd'hui un étendard qui sert dans les cérémonies ; il est fait avec une queue de bœuf sauvage nommé *Li*, qui est grosse comme un boisseau.

Aujourd'hui on appelle *Tsing* un petit étendard d'un morceau d'étoffe de soie ou de toile, dont le haut est orné de différents plumages & de la queue du bœuf *Li*. La longueur de cet étendard indique la qualité de ceux devant qui on le porte dans les cérémonies publiques, comme marche, funérailles, &c. Celui de l'Empereur a neuf coudées de long, celui des Princes sept, celui des Magistrats cinq, celui des Lettrés qui n'ont point encore de charge, trois. On s'en sert à différents usages ; il porte le même nom que celui dont j'ai parlé plus haut pour la distribution des terres.

Sous les num. 2 & 3 on voit des étendards qui servoient dans les cérémonies religieuses & dans les danses ; celui du n°. 2 est appellé *Yu* ; mais il ne paroît pas que les Chinois soient d'accord sur sa forme ancienne, puisqu'ils le présentent différemment dans les gravures qu'ils en ont faites. Celui du n° 3 est nommé *Pi*, il étoit de cinq couleurs. Je n'ai pas cru devoir faire graver toutes les autres. Comme ces étendards servoient dans les danses religieuses, on me permettra de m'arrêter un moment sur ce que j'ai trouvé sur ce sujet.

La

La danſe que les Chinois nommoient *Vou*, étoit un exercice auquel ils s'appliquoient beaucoup anciennement. Dans le Chou-king il ne s'agit que des danſes religieuſes & militaires : on y voit que les Rois eux-mêmes exécutoient de ces ſortes de danſes. C'eſt ainſi que David accompagna l'Arche en danſant. Il eſt dit dans le Li-ki, qu'on jugeoit des mœurs d'une Nation par ſes danſes. Les Chinois en avoient de pluſieurs ſortes. Les danſeurs portoient des boucliers, des haches & différents étendards, ſuivant les différentes danſes que l'on faiſoit & ſuivant les cérémonies religieuſes, comme les ſacrifices faits aux Montagnes, aux Rivieres & à la Terre. Les étendards étoient une pique de 5 à 6 pieds, ſurmontée d'une tête de dragon, d'où pendoient cinq floccons, aux uns de ſoie, aux autres de plumes blanches, de plumes de différentes couleurs, ou ſeulement d'une touffe de poil, & la danſe portoit le nom de ces inſtruments ; ainſi celle qui étoit appellée *Ping-vou*, la danſe des armes, étoit ainſi nommée à cauſe du bouclier & de la longue hache ; celle-ci étoit pour les montagnes & rivieres : dans le Chou-king elle eſt appellée *Kan-vou*, qui ſignifie *danſe du bouclier*. Yu la danſa après avoir ſoumis les les Yeou-miao, de même que celle qui eſt appellée *Yu-vou*. La danſe nommée *Foe-vou*, à cauſe de l'étendard nommé *Foe*, qui étoit compoſé de cinq touffes de ſoie ; celle-ci étoit pour les ſacrifices faits à la terre. La danſe nommée *Yu-vou*, ou danſe des plumes, parceque l'étendard étoit de cinq touffes de plumes blanches ; il eſt gravé au n°. 2 ; elle étoit deſtinée pour les cérémonies faites aux quatre parties du monde. La danſe nommée *Hoang-vou*, ou la danſe des différentes couleurs, parceque les plumes de l'étendard étoient de différentes couleurs ; cette danſe ſe faiſoit dans les cérémonies aux Eſprits de la ſéchereſſe. Enfin la danſe nommée *Mao-vou*, ou de queue de bœuf ſauvage, parcequ'au haut de l'étendard étoit une queue de cet animal, celle-ci étoit pour inſpirer la crainte & le reſpect. Pendant les cérémonies, pluſieurs Officiers du Temple tenoient ces étendards & danſoient. Dans le Tcheou-li il eſt parlé d'une danſe nommée *Tcho-vou ;* elle avoit été inventée par Tcheou-kong ; les danſeurs jouoient des

instrumens qu'ils accompagnoient de leur voix, & ils parcouroient ainsi successivement les différents tons de la musique; d'abord ils s'adressoient au Ciel, ensuite à la Terre, puis simulant un combat, ils s'adressoient aux Ancêtres; jettant ensuite de grands cris, ils s'adressoient aux quatre parties du monde; après cela paroissant plongés dans la tristesse, ils s'adressoient à leurs ayeux; enfin aux montagnes & aux rivieres. Ils étoient distingués par files, & à la fin toutes se mêloient, toujours en chantant & jouant des instruments sur les différents tons successifs; il y avoit six files, ainsi ils parcouroient six tons majeurs avec les voix, & autant dans les tons mineurs avec les instruments.

Dans les Variétés Littéraires (1), on a fait imprimer un extrait d'un Traité Chinois sur la danse; on y parle de celle de Vou-vang, dont on fait cette description.

» Les danseurs sortoient par le côté du nord, à peine » avoient-ils fait quelques pas, que changeant tout-à-coup » l'ordre dans lequel ils étoient venus, ils figuroient par leurs » attitudes, leurs gestes, leurs évolutions, un ordre de bataille. Dans la troisieme partie, les danseurs s'avançoient » encore plus vers le midi; dans la quatrieme, ils formoient » une espece de ligne; dans la cinquieme, ils représentoient » les deux Ministres Tcheou-kong & Tchao-kong, qui aidoient de leurs conseils Vou-vang; dans la sixieme, ils » restoient immobiles comme des montagnes. Cette danse » étoit une histoire de la conquête de la Chine par Vou-vang, » qui, entrant dans l'Empire, défait le Roi Cheou, pénetre » ensuite plus avant, assigne des bornes à ses Etats, les gouverne par les sages conseils de ses deux Ministres, alors » l'Empire est stable.

Telles étoient les anciennes danses destinées à instruire & à faire imiter les actions des grands hommes. Les Chinois, qui ont perdu ces danses & cette ancienne musique, regardent celles qui existent à présent comme dépravées & propres à corrompre les mœurs. Il faut consulter ce curieux Mémoire,

(1) T. 1. p. 487.

dans lequel il s'est cependant glissé quelques fautes; l'on y a pris des noms d'étendards pour ceux de quelques instruments de musique.

Ces Danses Chinoises, & tout ce qui peut y avoir rapport, faisoient alors partie de l'éducation publique; depuis l'âge de treize ans jusqu'à quinze, on formoit les enfants des Grands & des Officiers à ces danses; on leur apprenoit à faire toutes les révérences, cela s'appelloit *Tcho*, & depuis quinze jusqu'à vingt ils passoient dans un autre College, où on leur enseignoit les exercices militaires, ce que l'on nommoit *Siang*.

Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 & 12.

Les Chinois avoient pour armes offensives & défensives celles que nous voyons employées chez toutes les autres Nations. L'arc, n°. 4, nommé *Kong*, & la fléche qu'ils appellent *Che*, n°. 5, sont les premieres armes: celle-ci étoit armée de plumes. Ils avoient différentes especes d'arc. Les premiers avoient 6 pieds 6 pouces; les seconds 6 pieds 3 pouces, & les troisiemes 6 pieds seulement. Ces armes exigent un bouclier, nommé *Kan* n°. 6. Il étoit fort haut, & mettoit la personne à l'abri des fléches.

Le casque, qu'ils appellent *Tcheou*, n°. 7, étoir fait de peau d'animal, mais depuis la Dynastie des Tsin il est de fer.

Ils avoient deux sortes de lances; l'une nommée *Meou*, n°. 8, dont on se servoit sur les charriots de guerre. L'autre étoit appellée *Ko*, n°. 9. Vers son extrêmité étoit un fer en forme de demi-croissant; c'est une espece de hallebarde. Ils avoient encore une espece de pique, nommée *Kia*, qui avoit 18 pieds de long.

On portoit encore dans les combats des especes de haches à long manche. Ils en avoient dont le tranchant étoit de metal, & que l'on appelloit *Yue*: c'est celle qui est gravée au n°. 10. Ils avoient une autre hache ou coignée, nommée *Fou*, qui étoit ornée de peintures; c'est pour cela que le Chou-king parle de haches de différentes couleurs. La figure qui est gravée au n°. 11, est une espece d'arme courte: elle étoit peinte

de différentes couleurs ; je n'en connois pas trop l'usage. Elle est nommée *Fo* ou *Foe*.

Nous avons déja vu combien on étoit curieux de s'exercer à tirer des fléches. On s'assembloit, & ces assemblées étoient des fêtes & des exercices : le but, auquel on visoit, étoit de la forme de celui que l'on voit gravé n°. 12 ; mais il y en avoit de différentes especes, c'est à-dire, qui avoient d'autres ornemeus que ceux que l'on voit ici. Ils étoient chargés de têtes d'animaux, ou divisés en différens compartimens. On appelloit ces buts *Heou*. Les uns étoient faits de peau de tigre, d'autres d'ours ou de quelqu'autre animal. Les Archers se divisoient en plusieurs bandes, & l'on distribuoit des récompenses aux plus adroits.

N°. 13.

La figure qui est au n°. 13 est une division de la Chine fort singuliere, & qui m'a paru devoir mériter quelqu'attention. On a vu la division de la Chine en neuf Provinces, dans le Chapitre Yu-kong. Ces Provinces sont appellées *Tcheou* ; mais indépendamment de cette division, il y est fait mention d'une autre en cinq *Fou*, qui sont comme cinq Départements. *Fou* signifie *servir*, il veut encore dire *soumettre*. Il est nécessaire de rapporter ici le passage du Chou-king. » Yu détermina 500 li pour le Tien-fou : à 100 li (1) on donne » le grain avec la tige ou le tronc ; à 200 li on coupe la tige, » & on apporte les grains ; à 300 li on coupe l'épi, & on » donne les grains avec l'enveloppe ; à 400 li on donne les » grains non mondés, & à 500 li on donne les grains mon- » dés «.

» Yu régla que 500 li feroient le Heou-fou ; 100 li pour » la terre des grands Officiers, & 100 autres li pour l'Etat des » Nan, & 300 li pour les Tchou-heou «.

» 500 li, selon la division d'Yu, devoient faire le Soui- » fou : 300 de ces li étoient des lieux destinés pour apprendre » les Sciences & se former aux bonnes mœurs, & 200 li pour

(1) Chou-king, pag. 55.

» les lieux dans lesquels on se formoit aux exercices mili-
» taires «.

» 500 li furent déterminés pour le Yao-fou ; savoir, 300
» pour les étrangers du Nord, & 200 pour les criminels «.

» Il y eut aussi 500 li pour le Hoang-fou ; 300 pour les
» étrangers du Nord, & 200 pour les exilés «.

Il paroît que ces pays s'étendoient à l'Est jusqu'à la mer, à l'Ouest jusqu'au Désert du sable. D'après cette division les Chinois ont formé le quarré que l'on voit ici, & qui se trouve dans toutes les Editions du Chou-king *a*, est le Tien-fou, au centre duquel ils placent le Vang-ki, ou la portion du Roi & les terres qui en dépendent : elles sont exemptes de tout tribut. Au-delà du Tien-fou ils placent successivement le Heou-fou *b*, le Soui-fou *c*, le Yao-fou *d*, & le Hoang-fou *e*, qu'ils divisent comme il est dit dans le Chou-king ; c'est-à-dire, qu'une partie des terres, toujours en s'éloignant du centre, est destinée suivant l'indication du Chou-king. Ainsi dans le Heou-fou, par exemple, les 200 li pour les Nan sont le long du Tien-fou, & les 300 pour les Tchou-heou le long du Soui-fou.

Ils donnent à chacun des deux côtés 2500 li, & 5000 en total ; ainsi ils supposent que ces départements environnant de tous côtés la portion du Roi & les terres qui lui appartiennent. Cette division est celle d'Yao, Yu y ajouta, entre chaque département, un terrein particulier, mais cette addition ne fait rien pour le fond de cette distribution. On voit qu'elle est faite dans le même esprit que celle de la Terre d'Israel, qui est rapportée dans les derniers Chapitres d'Ezéchiel. Dans cette description faite par le Prophete, la portion du Seigneur & celle du Roi sont placées au centre des portions des Tribus, & ces portions y sont divisées horizontalement & comme des paralleles au-dessus & au-dessous de celle du Seigneur. Il y est même fait mention des étrangers comme dans le Chou-king. Je laisse au Lecteur à continuer ce parallele singulier. Etoit-ce une distribution usitée dans tout l'Orient ; que les Chinois ont conservée ?

Cette ancienne Histoire Chinoise mérite d'être examinée par des personnes dégagées de toute prévention. De pareilles observations ne contribuent pas peu à confirmer ce que j'ai

dit de l'origine de ce Peuple, que je crois ſorti de l'Egypte, puiſqu'il en a encore conſervé la maniere d'écrire en hiéroglyphes, & que je fais voir dans un Mémoire lû à l'Académie, que ces hiéroglyphes chinois étoient composés des mêmes parties que ceux des Egyptiens.

N°. 14.

On trouve dans les Livres Chinois la figure qui eſt gravée ſous ce numero ; elle eſt pour les terres ce que la figure ci-deſſous eſt pour toute la Chine.

une Province.	une Province.	une Province.
une Province.	Portion du Roi.	une Province.
une Province.	une Province.	une Province.

Relativement à cette ancienne diviſion de l'Empire, on donnoit à huit familles neuf cents arpents de terre : chacune en labouroit cent pour ſon propre compte, & les cent autres étoient labourées par toutes les familles réunies au profit du Roi : c'étoit là un de ſes revenus. Ces neuf cents arpens de terre labourable étoient appellés *Tching-tien*, c'eſt-à-dire, *Champ du puits*, à cauſe qu'elle reſſembloit en petit à l'ouverture d'un puits, formée par quatre ſolives miſes en quarré, de maniere que les extrêmités ſe dépaſſoient ainſi. On voit que le milieu eſt l'ouverture d'un puits : c'étoit-là la portion du Roi. Autour ſont huit autres quarrés qui étoient la portion de chaque famille.

Cette diviſion praticable dans un terrein eſt la même qui a été appliquée à tout le Royaume, comme nous venons de le voir. Elle eſt d'autant plus ſinguliere qu'elle eſt idéale, parce-

que la Province où résidoit le Roi n'étoit pas au centre ; & que les autres Provinces, que l'on place autour de celle-ci, ne sont pas des terreins tirés en ligne droite.

On a vu dans le Chou-king, qu'indépendamment de cette division, Yao avoit encore divisé la Chine en douze Provinces, & Yu en neuf; que ces Provinces étoient nommées *Tcheou*, c'est-à-dire, habitation au milieu des eaux, sans être cependant isle.

Anciennement les Chinois n'étoient pas ce qu'ils sont à présent, n'ayant pas encore de Villes, cent familles se réunissoient dans un canton, & cela s'appelloit un *Fang*. Comme ils n'avoient point de marchés publics, ceux qui avoient des denrées à vendre, se rendoient auprès du puits public où chacun apportoit ses marchandises, usage assez singulier dans un pays comme la Chine, & qui sembleroit mieux convenir à des climats arides.



PLANCHE III.

N°. 1.

LA Chine a eu de tout tems, comme on l'a vu dans le Chou-king, des Souverains qui, ſous les trois premieres Dynaſties, n'ont porté que le titre de *Vang* ou de *Roi*. Yao, Chun, qui ont regné auparavant, & Yu, Fondateur de la premiere, porterent le titre de *Ti* ou d'*Empereur*. Celui de *Hoang-ti*, ou d'auguſte Empereur, paroît n'avoir été en uſage dans l'Antiquité que depuis le regne de *Chi-hoang*, Fondateur des Tſin l'an 248 avant J. C. Ce Prince détruiſit toutes les petites Souverainetés que nous voyons dans le Chou-king, mais plus particulierement celles de la troiſieme Dynaſtie. Vou-vang, Fondateur de cette Dynaſtie, pour récompenſer tous ceux qui l'avoient aidé à faire la conquête du Pays, leur donna en appanage des terres avec des titres différens. Les premiers portoient celui de *Kong* ; ceux-ci étoient très puiſſants, & peuvent répondre à ces anciens Ducs que nous avions autrefois, & qui étoient maîtres dans leurs Provinces. Les ſeconds, ou les *Heou* marchoient après ; enſuite venoient ceux qui étoient appellés *Pe*, ceux qui portoient le titre de *Tſe*, & enfin les Nan. On les nommoit tous en général *Tchou-heou*. Le caractere qui déſigne les *Pe* s'eſt auſſi prononcé *Pa*, & alors il avoit une ſignification beaucoup plus étendue, il déſignoit le Chef de tous ces petits Princes.

Sous les deux Dynaſties précédentes il y avoit également de ces Princes vaſſaux qui poſſédoient des terres ; ainſi Vou-vang paroît avoir ſuivi les anciens uſages à cet égard.

Lorſque ce Prince diſtribua tous ces appanages avec ces titres, il ne les rendit héréditaires que pour ceux de ſa famille : mais dans la ſuite les Rois, moins attentifs ou plus foibles, les donnerent à leurs Eunuques ou à des gens de rien. Cependant pour les diſtinguer des premiers, on ajoutoit, avant le titre, le mot *Tong* ou celui de *Lie*. Au reſte il en coutoit à ceux qui pour la premiere fois portoient ces titres, qui étoient la récompenſe de leurs ſervices. Le Roi trouvoit toujours le moyen


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17

moyen de les déclarer coupables de leze-Majesté, & les faisoit mourir. Telle étoit alors la barbarie de cette Nation, qui d'ailleurs a donné tant de preuves d'humanité & de sagesse. Ainsi il n'y avoit que les descendans de ces braves Officiers qui jouissoient des honneurs accordés aux mérites & aux services de leurs Ancêtres. Cette coutume barbare a donné naissance à ces trois proverbes chinois, *Kiao-tou-se*, *Tsieou-keou-pong*, c'est-à-dire, *les liévres ne sont pas plutôt morts qu'on fait cuire les chiens de chasse*. Le second est, *Kao-niao-tsin*, *Leang-kong-tsang*, c'est-à-dire, *les oiseaux elevés ne sont pas plutôt pris qu'on serre les arcs*. Et enfin le troisieme, *Ti-kouepo*, *Meou-tchin-vang*, c'est-à-dire, *le pays des ennemis n'est pas plutôt soumis, que les Conseillers sont mis à mort*.

Tous ceux qui portoient un des cinq titres, dont je viens de parler, étoient obligés de se rendre une fois tous les cinq ans à la Cour du Roi avec des présens, pour saluer ce Prince & renouveller leur serment de fidélité. Ceux-ci avoient au-dessous d'eux des Grands qui dépendoient d'eux, mais qui ne venoient point à la Cour; ils mettoient seulement entre les mains des premiers leurs présens & l'acte de leur serment. J'ignore quelle étoit la forme de ces sermens, mais il étoit alors d'usage que, lorsque les Princes vouloient faire des traités ou des ligues, on commençoit par tuer un bœuf ou un mouton, ou une chevre; & après avoir signé l'acte, on se frottoit la bouche avec le sang de la victime en prêtant serment devant toute l'assemblée. Ce serment, qui est aboli, se pratique encore quelquefois parmi les Soldats entr'eux, lorsqu'ils se jurent d'être freres, ce qu'ils appellent *freres de sang*. On nomme ce serment *Cha*.

Ceux qui portoient le titre de Kong, ou les premiers Princes, étoient chargés de se mêler des mariages des filles du Roi, & c'est pour cela qu'on appelle encore aujourd'hui ces Princes *Kong-tchu*. Ces Princesses commandoient souvent les Armées du Roi, & alors ils avoient un très grand pouvoir. Le Roi en donnant cette commission à ces Grands ou à d'autres, tenoit la bride du cheval, & se prosternoit devant le nouveau Général, en lui disant: *Je suis le maître de tout ce qui*

est dans mon Palais, & vous, l'êtes de tout ce qui est dehors, vous avez un pouvoir absolu.

Le Roi faisoit tous les ans la revue de ses Troupes & de celles de tous les Princes, ou des *Tchou-heou.* On s'assembloit dans un lieu nommé *Pi-yong*, où l'on s'exerçoit à tirer des fléches. Un homme que l'on appelloit *Yong*, & qui portoit une cuirasse nommée *Fa*, se tenoit près du but, examinoit ceux qui en approchoient le plus près, & en avertissoit le Roi, qui donnoit des récompenses & les augmentoit autant de fois qu'on avoit atteint le but.

Les anciens Rois de la Chine donnoient audience à leurs Ministres sous une espece de vestibule, les Ministres étoient en-dehors dans la cour, exposés à toutes les injures de l'air : dans la suite on a prolongé le toît jusqu'au milieu de la cour, & ils ont été à couvert : cet endroit est appellé *Ting*, & désigne en conséquence la Salle d'Audience. Dans cette Salle & derriere le Roi il y avoit une espece de paravent ou écran haut de huit pieds, & couvert d'une étoffe de soie rouge, sur laquelle étoient représentées des haches, symbole de la puissance de ces Princes. Ce paravent étoit nommé Y : il est gravé sous le n°. 1. La Salle d'Audience étoit tournée de maniere que le Roi regardoit toujours le midi, ce qui s'appelle *Nan-mien.*

Qu'il me soit permis d'ajouter ici quelques autres observations sur d'anciens usages relatifs à la Puissance Royale & au Gouvernement.

Les anciens Rois de la Chine avoient, comme ceux d'apresent, des chars dans lesquels ils montoient, mais ces chars se ressentoient de la simplicité antique, quant à la forme. Celui du Roi étoit appellé *Ta-lou.* Il y en avoit de cinq especes différentes plus ornés les uns que les autres. Ces chars, dont la forme ressembloit à une espece de tombereau, étoient tirés par plusieurs chevaux attelés de front. Un Officier du second ordre, qui portoit le titre de *Kin-ou*, avec un fouet à la main les conduisoit, ce qui n'empêchoit pas que dans le char même il n'y eût un Cocher, que l'on appelloit *Tsan-tching*, qui tenoit les guides des chevaux. Il étoit au milieu du char, & le Roi étoit à sa gauche, qui étoit le côté honorable ; à droite

étoit le plus considérable de ses Officiers domestiques. Dans ce tems-là la fonction de Cocher étoit honorable & occupée par quelqu'un de considération. Lorsque Confucius étoit dans son charriot pour aller voir les Grands, le Cocher étoit toujours un de ses Disciples. Dans les cérémonies il y avoit plusieurs de ces chars de suite, qui s'appelloient en conséquence *Soui-tche.* Ces chars avoient les uns deux roues & les autres quatre : on y entroit par-devant. Cette partie du charriot étoit couverte d'une peau que l'on appelloit *Mie* : elle étoit ou de tigre ou de quelqu'autre animal. Ceux qui étoient dans le charriot posoient leurs mains sur cette peau, qui étoit soutenue par une traverse de bois.

Les anciens Souverains de la Chine avoient encore un charriot nommé *Tching*, que l'on prononce aussi *Ching ;* il étoit tiré par seize chevaux, ce qui servoit à faire connoître sa supériorité. Le mot *Tching* servant à désigner un char à seize chevaux, on a employé l'expression de *Pe-tching* pour dire seize cens chevaux ; *Pe* signifie *cent*, & cette expression indique la maison d'un Prince, parcequ'autrefois ils ne pouvoient avoir que seize cens chevaux. *Tsien-tching*, par la même raison, signifiant mille chars de cette espece, désigne la maison du Roi. Dans ces tems anciens huit cens familles du Peuple étoient obligées de fournir un charriot de seize chevaux avec trois Capitaines armés de leurs casques & de leurs cuirasses, & 22 Fantassins. On voit que cette espece de charriot étoit pour la guerre, & que les chevaux servoient à les traîner. Je joins à la suite des chars le parasol que l'on portoit anciennement sur la tête de l'Empereur lorsqu'il étoit sur son char. Ce parasol étoit fort grand. On l'appelle à présent *Leang - san.* Il y en a de plusieurs couleurs, suivant la dignité des personnes.

Celui de l'Empereur est jaune-aurore, & terminé par un dragon d'or ; celui du Prince héritier, son fils, est semblable ; celui de l'Impératrice est de même couleur, mais terminé par un Fong-hoang d'or ; celui des autres femmes de l'Empereur est violet, & surmonté d'un paon d'or ; celui des Ministres & des Officiers du premier ordre est bleu, & surmonté d'une petite

tour d'argent. Ceux des Officiers du ſecond & du troiſieme ordre, ſont rouges, & également ſurmontés d'une tour d'argent; ceux des Officiers du quatrieme & du cinquieme ordre ſont de même; la couleur de ceux-ci eſt noire; tous ces paraſols ſont faits avec des étoffes de ſoie, & ſervent dans les cérémonies publiques.

On a déja vu dans le Chou-king quelle étoit la forme du Gouvernement ſous les Tcheou; mais comme tous les noms des Tribunaux ne ſont pas aſſez expliqués dans les notes, & que d'ailleurs ils ont ſouvent changé, il n'eſt pas inutile d'en dire ici un mot.

Les Chinois d'à-préſent prétendent qu'il y a toujours eu chez eux ſix principaux Tribunaux. Anciennement le premier étoit appellé *Tien-kouon*, le Tribunal du Ciel. Le Chef portoit le titre de *Tchong-tſai*, c'eſt-à-dire, ſuprême Gouverneur. Son pouvoir s'étendoit ſur tous les Officiers de Robe & d'Epée; il étoit en même-tems le premier Miniſtre: c'eſt à préſent le *Li-pou*, ou le Tribunal des Officiers.

Le ſecond *Ti-kouon*, ou le Tribunal de la Terre; on le nommoit encore *Se-tou*; c'eſt ce que l'on appelle aujourd'hui *Hou-pou*, ou le Tribunal des Finances.

Le troiſieme *Tchun-kouon*, ou le Tribunal du printems; il a auſſi été appellé *Tſong-pe*; il porte aujourd'hui le nom de *Li-pou*, ou Tribunal des Rits.

Le quatrieme *Hia-kouon*, ou le Tribunal de l'été, il a encore été appellé *Se-ma*, on le nomme préſentement *Ping-pou*, le Tribunal de la guerre.

Le cinquieme *Tſieou-kouon*, le Tribunal de l'automne, déſigné encore anciennement ſous le titre de *Se-keou*, aujourd'hui le *Hing-pou*, ou le Tribunal des crimes.

Le ſixieme *Tong-kouon*, le Tribunal de l'hiver, anciennement encore *Se-kong*, aujourd'hui nommé *Kong-pou*, ou le Tribunal des Arts & Bâtiments.

Les Chefs de toutes ces claſſes étoient appellés anciennement les ſix *King*. *Kouon* ſignifie toute eſpece d'Officier. Ainſi *Tien-kouon* ſignifie le Miniſtre du Ciel; mais comme il avoit ſous lui pluſieurs Officiers, j'ai cru devoir me ſervir du mot

de Tribunal. Anciennement le premier Miniſtre de l'Etat a encore été appellé *Tching-ſiang*, c'eſt-à-dire, qui aide & qui garde; mais comme ſon pouvoir étoit ſi grand que quelquefois il a dépoſé les Rois, on a aboli cette Place, en conſervant ſeulement le titre ſans fonction.

Il eſt ſouvent fait mention dans le Chou-king des cinq ſupplices, dont on recommande l'emploi envers les criminels.

Le premier nommé *Me*, conſiſtoit à faire des marques noires ſur le front, qui reſtoient imprimées; cela étoit nommé *ke-ge*, imprimer ſur le front.

Le ſecond nommé *Y*, étoit de couper le nez, exprimé par *Tſie-pi.*

Le troiſieme nommé *Tiao*, conſiſtoit à couper les pieds & les jambes juſqu'aux genoux.

Le quatrieme nommé *Kong*, conſiſtoit à couper les parties naturelles.

Le cinquieme nommé *Ta-pi*, étoit de donner la mort.

Voilà les cinq ſupplices indiqués dans le Chou-king.

Le ſecond de ces ſupplices eſt employé actuellement pour les déſerteurs, on leur coupe quelquefois les oreilles, ce qui s'appelle *Ulh.* Ceux qui avoient été punis par la caſtration ou du quatrieme ſupplice, étoient deſtinés à garder les portes du Palais du Roi. Il eſt vraiſemblable qu'on aura imaginé enſuite de les faire gardiens du Palais des femmes, & qu'enfin au lieu de criminels, on a pris des enfants du Peuple pour faire cette fonction, de-là l'origine des Eunuques dans l'orient.

On ne dit pas de quelle maniere on faiſoit mourir les criminels; mais on voit que les Chinois l'ont fait dans la ſuite, en coupant la tête, ce qui s'appelle *King.*

Actuellement les Chinois ont un ſupplice très rigoureux pour les criminels de Leze Majeſté, & ce ſupplice s'emploie quelquefois pour les femmes qui tuent leur mari; il conſiſte à mettre tout nud ſur une planche le criminel. Le Bourreau lui prend, avec un croc de fer rouge, un morceau de chair, qu'il coupe enſuite avec un coûteau, & il recommence ainſi juſqu'à ce qu'il ait tiré le nombre des morceaux fixé par la ſentence. Le Bourreau ne doit pas donner la mort au criminel dès le pre-

mier coup, il en répond ſur ſa vie; mais il eſt libre de le faire mourir après le nombre déterminé. Il y a de certains crimes à la Chine pour leſquels on condamne toute une famille à être eſclave des Officiers de Juſtice, ce qui s'appelle *Ge ;* mais il eſt inutile de s'étendre ſur les uſages modernes, qu'on peut voir dans les relations.

N°s. 2, 3, 4, 5 & 6.

Il eſt parlé dans le Chou-king, Chap. V, de la premiere Partie, d'anciens habits ſur leſquels étoient repréſentées différentes figures ; les Chinois en ont fait graver de ſemblables, mais qui ſont de pure imagination. Autant il ſeroit curieux d'avoir les premiers, autant il nous importe peu de connoître ceux-ci, qui ſont les habits Chinois ordinaires, ſur leſquels ils ont mis les figures dont parle le Chou-king. Ainſi je n'ai pas cru devoir les faire graver ; j'ai ſeulement pris quelques bonnets ſinguliers, mais j'avertis qu'ils faut plus avoir égard aux deſcriptions qui en ont été conſervées qu'aux figures qui s'en trouvent dans les livres.

Dans la plus haute antiquité, à ce que l'on prétend, le Fong-hoang étoit le ſymbole & comme les armoiries des Souverains de la Chine, parceque cet oiſeau, dont l'apparition eſt regardée comme un préſage heureux, avoit paru ſur une montagne ; mais dans la ſuite on a pris le dragon à cinq griffes pour ſymbole des Empereurs, & le Fong-hoang eſt devenu celui des Impératrices ; elles le portent ſur leurs coëffures.

Les anciens Rois de la Chine & les Grands du Royaume avoient des bonnets de cérémonies, dont on attribue l'invention à Hoang-ti. Ces bonnets étoient appellés *Mien ;* ils avoient une forme quarrée longue, le deſſus étoit uni & plat, & la forme de la tête qui étoit en deſſous, n'excédoit point par-deſſus. On attachoit ſur le devant & ſur le derriere douze cordons de ſoie, & cet ornement s'appelloit *Lieou ;* à chacun des cordons étoient enfilées douze pierres précieuſes nommées *Yo.* Ainſi, d'après cette deſcription, le Roi devoit avoir perpétuellement les yeux embarraſſés de cet ornement. On

prétend qu'il servoit à lui cacher la vue des choses déshonnêtes ou peu décentes ; ainsi cet ornement étoit symbolique. Par la même raison, aux deux côtés du bonnet il y avoit deux ronds de coton teint en jaune, pour boucher les oreilles, afin qu'il ne pût entendre ni la flatterie, ni la calomnie, ni tout ce qui pouvoit être contre la vérité. Ce bonnet étoit posé de maniere qu'il inclinoit un peu sur le devant, pour marquer la maniere honnête & civile dont le Roi devoit recevoir ceux qui venoient à son Audience. Il faut observer ici que ce bonnet n'étoit porté que dans les cérémonies; il étoit appellé *Mien-lieou ;* il est gravé au n°. 2.

Les Grands du Royaume, Souverains dans leurs Provinces, avoient de semblables bonnets pour les cérémonies, mais qui différoient de celui du Roi par le nombre des cordons, relativement à leur dignité. Ceux qui portoient les titres de Kong, de Heou, de Pe, &c. n'avoient que neuf cordons, les Ministres du premier ordre sept; les autres Officiers n'en avoient que trois; mais il y avoit toujours à chaque cordon douze pierres précieuses. Ces bonnets n'existent plus; les Empereurs des Han les avoient réservés pour eux seuls.

Indépendamment de ces bonnets de cérémonies, il y en avoit d'autres dont on se servoit communément; en général, ils couvroient tout le front jusqu'aux sourcils; on portoit pardessous des bandeaux, afin que les cheveux n'embarrassassent point ; ces bandeaux étoient appellés *Tse*, ou *Ma*, ou *Küen*. Les soldats portoient une bande de soie rouge, qui leur servoit d'ornement; elle étoit appellée *Pa*.

Le n°. 3 présente un bonnet que les Chinois regardent comme de la plus haute antiquité; il étoit de toile, & étoit appellé *Tsu-pou-kuon*.

Le n°. 4 est un autre bonnet appellé *Tsio-pien. Tsio* désigne un petit oiseau, & *pien* un bonnet. On le nommoit ainsi parceque sa couleur tiroit sur le noir comme la tête de cet oiseau; il n'avoit aucun ornement.

Le n°. 5 présente un bonnet appellé *Ki-pien*. Les Chinois ne sont pas trop d'accord à son sujet; il paroît qu'il étoit de peau d'animal, qu'on l'ornoit de pierres précieuses, & qu'il

y avoit différentes couleurs appliquées dessus; d'autres le nomment *Pi-pien*, ou bonnet de peau; il n'étoit porté que par des gens en place.

Le n°. 6 est un autre bonnet appellé *Ma-pien*, bonnet de chanvre; il est parlé de ces bonnets dans le Chou-king.

Kouon ou *Kouan* désigne en général un bonnet, comme celui que les jeunes gens prenoient à l'âge de vingt ans.

N°s. 7, 8, 9, 10, 11 & 12.

Un usage assez singulier. pratiqué sous les premieres Dynasties, étoit de porter à la main une espece de Tablette longue, appellée *Kouei* : elle étoit ronde par le haut & quarrée par le bas. Le Roi & tous les Grands en avoient une dans toutes les Cérémonies publiques & dans les Audiences. On nommoit encore ces tablettes *Ming-kouei*.

Il y avoit plusieurs especes de *Kouei* : le Roi en avoit de trois especes différentes, l'une nommée *Ta-kouei* ou le grand *Kouei*. Celui-ci étoit long de trois pieds, & le haut étoit terminée par une plante nommée *Kouei*. Le second étoit quarré. n°. 7, & nommé *Mao-kouei*, le *Kouei-couvrant*; le Roi s'en servoit pour donner audience aux Princes tributaires. Le troisieme étoit le *Tchin-kouei* ou le *Kouei* de *défense* : sur celui-ci étoient représentées les quatre principales montagnes de l'Empire, symbole de la Souveraineté.

Les Grands qui portoient la dignité de *Kong*, avoient un *Kouei* nommé *Huon-kouei*, n°. 8, ou le *Kouei de la bravoure*, pour marquer le courage qu'ils devoient avoir pour défendre l'Etat. Il étoit un peu recourbé par en-haut, au lieu que celui du Roi étoit droit.

Le *Sin-kouei*, n°. 9, ou le *Kouei dela fidélité*. Sur celui-ci étoit représenté un homme qui avoit la tête droite: il étoit porté par les Grands, nommés *Heou*.

Le *Kong-kouei*, n°. 10, étoit porté par ceux qui avoient la dignité de *Pe*. Dessus étoit représenté un homme un peu courbé, pour marquer la soumission.

Ceux qui avoient la dignitê de *Tse*, portoient un *Kouei* rond,

rond, n°. 11, chargé de plantes comme du ris, &c., pour marquer qu'ils devoient les procurer au Peuple. Ce Kouei étoit appellé *Kou-pie*.

Enfin ceux qui avoient la dignité de Nan, portoient aussi un Kouei rond chargé d'herbes, nommées *Pou* : & ceKouei, n°. 12, étoit appellé *Pou-pie*, il étoit le symbole de l'abondance.

En sortant de l'Audience on mettoit le Kouei entre la ceinture & la robe. Celui du Roi étoit distingué par sa hauteur de ceux des Grands.

Nos. 13, 14, 15, 16 & 17.

Ce grand vase à trois pieds, n°. 13, est appellé *Ting*, & on lui donne l'épithete de *Chin*, comme qui diroit divin. Il semble que les Chinois ont eu autant de respect pour ce vase à trois pieds que les Grecs en avoient pour le Trépied d'Appollon. On prétend que Fo-hi, qui le fit faire, le destina pour servir dans les sacrifices au Chang-ti ou au Ciel. CeTrépied étoit le symbole du Ciel, de la Terre, de l'homme, &c. Hoang-ti en fit faire trois, qu'il appella *Pao-ting*, ou Trépieds précieux; l'un étoit le symbole du Ciel, l'autre celui de la Terre, & le troisieme celui de l'homme. Enfin Yu en fit faire neuf, & ce sont ces neuf Vases ou Ting que les anciens Rois conservoient avec le plus grand respect dans leur Capitale. Ces vases étoient comme l'appanage, le symbole & la marque de la Royauté dans la Famille régnante, & on leur rendoit des respects. On prétend que Fo-hi fit faire pour ces vases une espece de Chapelle à côté de l'Autel rond, nommé *Kiao*. C'est sur cet Autel qu'on offroit au Chang-ti, qu'on appella indifféremment le *Tien* Ciel, *Lao-tien*, *Hoang-tien*, l'auguste Ciel, & *Chang-ti* le suprême Seigneur.

Dans le dessein de connoître plus particulierement la Religion des Chinois, non celle des Philosophes, mais celle du Peuple, j'avois demandé au P. Amiot, Missionnaire à Pe-king, si ces Peuples avoient des Divinités nationales auxquelles ils adressassent des prieres. J'entens par Divinités nationales celles qui sont propres à la Nation, & qui n'ont pas été introduites

à la Chine par les Bonzes de Lao-tſe, ni par ceux de Fo. J'en avois même demandé les repréſentations, il m'a répondu ſur ce ſujet; je crois qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici cette réponſe, concernant des Eſprits dont nous n'avons aucune connoiſſance dans les Mémoires qu'on a publiés ſur la Chine. Le P. Amiot a tiré ce qu'il dit d'un Ouvrage intitulé Chin-y-tien, qui eſt une collection en plus de cent volumes, dans leſquels ſont renfermés les plus anciens monumens : les dix premiers contiennent les Eſprits.

» Le premier auquel on a rendu des honneurs ſous le nom » d'Eſprit (*Chin*) Chen, comme il le prononce, eſt ce » *Ting* ou vaſe à trois pieds dont j'ai parlé. Hoang-ti, après » avoir trouvé le Livre Ho-lo, c'eſt-à-dire, le Ho-tou & le » Lo-chu où étoient les *Koua* de Fo-hi, fit des offrandes à tous » les Eſprits, & établit un Officier dont l'emploi étoit de ſa- » crifier aux Eſprits dans un lieu particulier, nommé *Tſe*, ce » qui déſigne une Chapelle, un Temple. Il eſt encore dit » dans l'Ou-ti-pen-ki, ou Hiſtoire des cinq Ti ou Empereurs, » que Hoang-ti, après avoir pacifié tous les Royaumes, ſacrifia » aux Kouei & aux Chin, c'eſt-à-dire, aux Eſprits inférieurs » & ſupérieurs. Il eſt dit dans le Tſou-chou que la cinquan- » tieme année de Hoang-ti, à la ſeptieme lune en automne, » au jour Keng-chin, le Fong-hoang après avoir paru, Hoang- » ti offrit un ſacrifice ſur la riviere de Lo. Voilà donc, con- » clut le P. Amiot, un culte déja établi.

» Chao-hao, ſucceſſeur de Hoang-ti, offrit cinq ſortes de » ſacrifices ſur le Kiao. Sous ſon régne le culte commença à » ſe corrompre, c'eſt-à-dire, qu'on honora les mauvais Eſ- » prits comme les bons, & que peut-être on leur offrit des » ſacrifices ſur le Kiao, ce qui eſt regardé comme une im- » piété par les Chinois. Le Miniſtre Kieou-li eſt l'auteur de » cette altération dans le culte.

» Tchouen-hio nomma un Officier pour préſider aux Sa- » crifices qu'on offroit au Ciel, à la Terre & aux Eſprits; il » établit des uſages particuliers pour honorer les *Kouei* & les » *Chin* dont il attendoit de grands avantages, ſuivant le Li- » vre Ou-ty-ten-ki cité dans le Chin-y-tien.

» D'aprés le même Ouvrage Ti-ko rendit un hommage aux » Esprits ; Yao ordonna à Chun de sacrifier au Chang-ti & à » tous les Esprits, ce qui est confirmé par le Chapitre Chun-» tien du Chou-king. On voit encore dans le Chou-king que » Chun ordonna à Pe-y de déterminer des rits particuliers » pour honorer les Esprits du Ciel, ceux de la Terre & les » Manes des hommes, & à Tchong-li de présider aux affaires » qui avoient rapport aux sacrifices qu'on offroit au Ciel, à » la Terre, & aux Esprits de tous les Ordres.

» Yu, Fondateur de la Dynastie de Hia, étoit plein de » respect pour les Kouei & pour les Chin, suivant le témoi-» gnage de tous les Historiens. Ses successeurs imiterent son » exemple pour ce qui regarde en particulier le culte des Es-» prits.

» Tching-tang, suivant le Chou-king, étoit plein de véné-» ration pour les Esprits supérieurs & inférieurs. Vou-ye, un » de ses successeurs, *fit faire avec du bois une statue de figure* » *humaine, à laquelle il donna le nom d'Esprit. Ce Prince im-* » *pie & cruel prenoit plaisir à faire jouer avec ce prétendu Es-* » *prit ceux qui avoient eu le malheur d'encourir sa disgrace,* » *& les faisoit mettre à mort impitoyablement s'ils venoient à* » *perdre la partie, ce qui arrivoit presque toujours.* La statue, » dit le Commentaire, représentoit un Esprit du Ciel ; le jeu » auquel on la faisoit jouer étoit une espece de jeu de dames ; » apparemment que quelque ministre des barbares volontés de » ce Prince jouoit au nom du prétendu Esprit. Quoi qu'il en » soit, voilà le premier exemple qu'on trouve dans l'Histoire » Chinoise d'une représentation d'Esprit : car le Chin-ting ou » le Trépied, à ce que je crois, étoit plutôt un symbole qu'une » représentation.

» Cheou, le dernier de la Dynastie de Chang, est appellé » impie, parcequ'il n'avoit pas pour le Ciel ni pour les Esprits » ce respect ni cette vénération dont les anciens Empereurs » lui avoient laissé l'exemple. Et *c'est en particulier pour le* » *punir de son impiété,* ajoutent les Historiens, *que le Ciel* » *ôta l'Empire à sa race pour le donner à la Famille du Prince* » *Ven-vang.*

» Sous les Tcheou ou sous la troisieme Dynastie, le Cérémonial Chinois prit une forme nouvelle par les additions » considérables qu'on y fit. Il n'y a qu'à lire la quatrieme Partie » du Chou-king, le Chi-king & le Tcheou-li, pour se con» vaincre que le culte des Esprits étoit un des articles les » plus essentiels sous cette Dynastie. Il est dit dans le » Tcheou-li que *l'Officier qui présidoit aux affaires de la* » *terre employoit le Ley-kou* (Loui kou) (1) *dans les sacrifices* » *qu'on offroit aux Esprits, le Ling-kou* (2) *dans les sacri-* » *fices qu'on offroit aux Che, & le Lou-kou dans les sacrifices* » *qu'on offroit aux Kouei.*

» Le Commentaire dit que le *Loui-kou* étoit un tambour à » huit faces, les Esprits dans les sacrifices desquels on l'em» ployoit étoient ceux du Ciel. Le *Ling-kou* avoit six faces. » Les *Che* sont en général les Esprits de la Terre ; on les prend » quelquefois pour les Esprits particuliers qui président aux » générations. Les Kouei étoient les manes des hommes, & » on se servoit, dans les sacrifices qu'on leur faisoit, du tam» bour appellé *Lou-kou* (3), qui avoit quatre faces : ce tam» bour étoit employé pour les Ancêtres en particulier.

» Outre les sacrifices qu'on offroit à certains Esprits en par» ticulier, il y en avoit d'autres qu'on offroit à tous les Es» prits en général ; & dans ces sortes de sacrifices on admet» toit les deux danses *Ping-vou* & *Fou-vou*, c'est-à-dire, la » *Danse guerriere* & la *Danse du Drapeau* (4).

» Ven-vang & Vou-vang faisoient consister dans le culte » qu'ils rendoient aux Esprits un des points les plus essentiels » de leur Religion. Le Ciel, les Ancêtres & les Esprits, voilà » les trois objets de leur vénération «.

Les Chinois avoient un grand nombre de vases différens, dont ils se servoient dans leurs cérémonies religieuses ; il m'a

(1) *Loui* signifie tonnerre, & *kou* tambour.

(2) *Ling* signifie une faculté intellective, ce qu'il y a de plus parfait dans une substance quelconque.

(3) *Lou* signifie chemin.

(4) *Fou* est une espece de petit drapeau sur lequel étoient les cinq couleurs.

paru inutile de les faire graver, j'en ai ſeulement pris quelques-uns que l'on voit ſous les n°s. 14, 15 & 16. Le vaſe du n°. 14 eſt appellé *Tcheou-y*, les deux du n°. 15 ſont nommés *Tſong-y*. Ceux-ci étoient ornés de figures de tigres & de ſinges, il y en avoit d'autres qui étoient chargés de figures de plantes : celui du n° 16 étoit appellé *Kou*, on penſe qu'il étoit en uſage du tems de la Dynaſtie des Chang.

N°. 17. La figure que l'on voit ſous ce numero eſt celle de la petite table de pierres précieuſes dont il eſt parlé dans le Chou-king au Chapitre Kou-ming, & ſur laquelle le Roi s'appuie en parlant, étant près de mourir.

Chez les anciens Chinois, lorſqu'un Roi, un Prince, un Grand ou un Miniſtre mouroit, on lui donnoit un nom qui déſignoit la bonne ou la mauvaiſe conduite qu'il avoit tenue. Ainſi on le jugeoit, & c'eſt ſous ce nom que les Rois ſont connus dans l'Hiſtoire. Vou-vang eſt ainſi nommé à cauſe de la conquête qu'il fit de la Chine. *Vang* ſignifie Roi, & *Vou* Guerrier. *Li* ſignifie *cruel, inhumain*, & ce nom a été donné à un de ſes deſcendans à cauſe de ſa cruauté.

Encore à préſent, lorſqu'un Chinois eſt mort, ſes parens préparent une petite tablette de bois, longue de plus d'un pied & large de cinq ou ſix pouces, elle eſt poſée ſur une baſe ou piedeſtal. On écrit ſur cette tablette le nom, la qualité de la perſonne, le jour, le mois, l'année de ſa naiſſance & de ſa mort : elle eſt appellée *Chin-tchu*, c'eſt-à-dire, *demeure de l'Eſprit*, parceque quelques-uns croient que l'ame du défunt réſide dans cette tablette. Outre cela on prépare encore une piece de toile ou d'étoffe de ſoie rouge, longue de ſix ou ſept pieds, ſur laquelle on écrit en caracteres blancs la même choſe que ſur la tablette, excepté un point qui compoſe le caractere *tchu*, & ſans lequel il ne ſignifieroit pas *demeurer*. La perſonne la plus diſtinguée de l'aſſemblée eſt chargée d'ajouter ce point, c'eſt pourquoi on appelle cette perſonne *Tien-tchu*, c'eſt-à-dire, *qui met le point*. Par cette appoſition du point le mort eſt invité de reſter dans ſa famille. On a fait auparavant l'éloge du mort, & on l'a jugé digne d'avoir le point.

Avant qu'on eût imaginé ces tablettes, on prenoit un en-

fant, qui par cette raiſon étoit appellé *Chi*; c'étoit à lui qu'on adreſſoit les offrandes, & il répondoit au nom du défunt, *Pao*, c''eſt-à-dire, *je ſuis raſſaſié;* alors le Sacrificateur lui répondoit *Yeou*, c'eſt à-dire, *buvez & mangez encore.* Cet uſage des funérailles étoit devenu un uſage ordinaire dans les tables; & lorſqu'on exhortoit quelqu'un à boire, on employoit le même terme, ce qui revient à l'uſage Egyptien rapporté par Herodote, & qui conſiſtoit à dire aux convives, en préſence des corps de leurs ancêtres, dans leurs feſtins; *bois & réjouis-toi, car tu ſeras ainſi après la mort;* à la Chine le vaſe s'appelloit *Yeou-tchi*, c'eſt-à-dire, *coupe d'exhortation.*

Anciennement les Chinois enterroient avec les morts de petites figures qu'ils nommoient *Kouei-loui*, uſage que Confucius a aboli; ces ſtatues étoient faites de bois ou de paille, & cette cérémonie étoit nommée *Siun-tſan.* Les Grands étoient mis dans pluſieurs cercueils renfermés les uns dans les autres; c'eſt encore le même uſage. On en fait quatre pour l'Empereur, l'un nommé *Pi*, l'autre *Ko*, un troiſieme *Tchuen*, & un quatrieme *Tſen.* On emploie pour cela un arbre nommé *Tchi*, qui ſe conſerve long-tems dans l'humidité. Pluſieurs font encore aujourd'hui leurs cercueils, qu'ils nomment en général *Cheou-pan*, planche de vie, prétendant qu'en conſéquence de cette dénomination ils vivront plus long-tems: ils appréhendent en même-tems que leurs deſcendants ne manquent à ces devoirs ſi eſſentiels, & ne laiſſent leur corps ſans ſépulture. Ils prennent encore la précaution de creuſer, dans le lieu de leur ſépulture, un caveau particulier nommé *Kouang.* Ils mettent, avec une petite machine nommée *Su* ou *Se*, des perles & autres choſes précieuſes dans la bouche des morts. Le chariot dont on ſe ſert pour porter le corps eſt appellé *Tchuen.*

Les anciens Chinois portoient le deuil de leur pere & de leur mere, & les femmes de leur mari, pendant trois années entieres; mais préſentement on l'a réduit à vingt-quatre mois, qui ſe partagent en trois, c'eſt-à-dire, huit par chaque année; ſi le pere & la mere meurent en même-tems, il faut le porter ſix ans. C'eſt la loi qu'un pere porte trois ans

le deuil de ſon fils aîné, s'il n'a pas laiſſé d'enfants. Pendant ce tems de deuil, que l'on appelle *Sang*, on porte tous les matins devant la Tablette une taſſe pleine de riz; cette cérémonie eſt appellée *Kong-fan*.

On trouvera dans le Poëme de l'Empereur de la Chine, des détails particuliers ſur ce qui concerne ces cérémonies; je dirai ſeulement ici que les Chinois ont eu de tout tems des Salles nommées *Miao* ou *Tſong-miao*, deſtinées à honorer les Ancêtres & les grands hommes, & où on place leurs Tablettes. Quelquefois ils élevent à la mémoire des grands hommes, ſur les grands chemins, ou dans les places publiques, des eſpeces d'arcs de triomphe qu'ils nomment *Fang*.



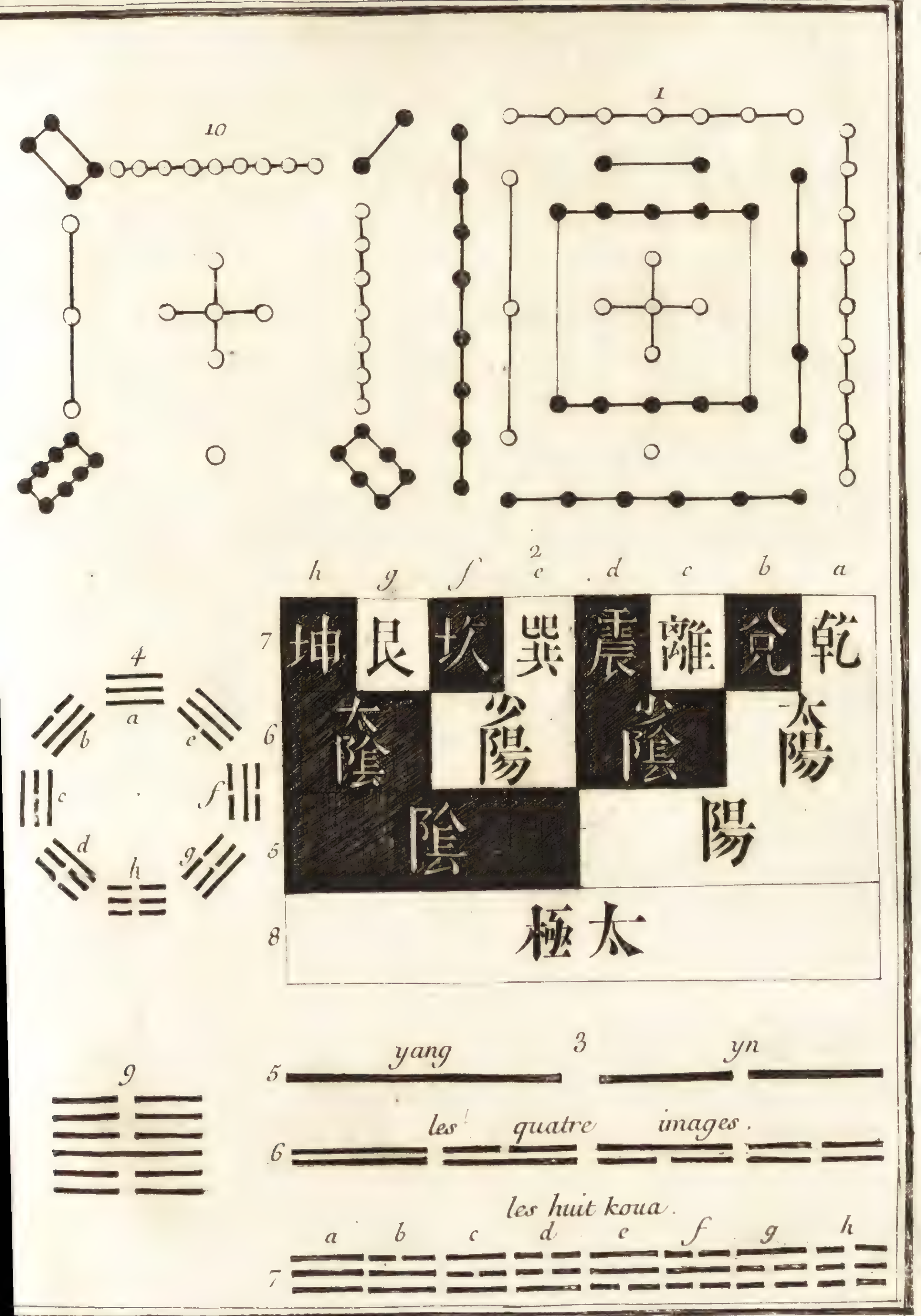
PLANCHE IV.

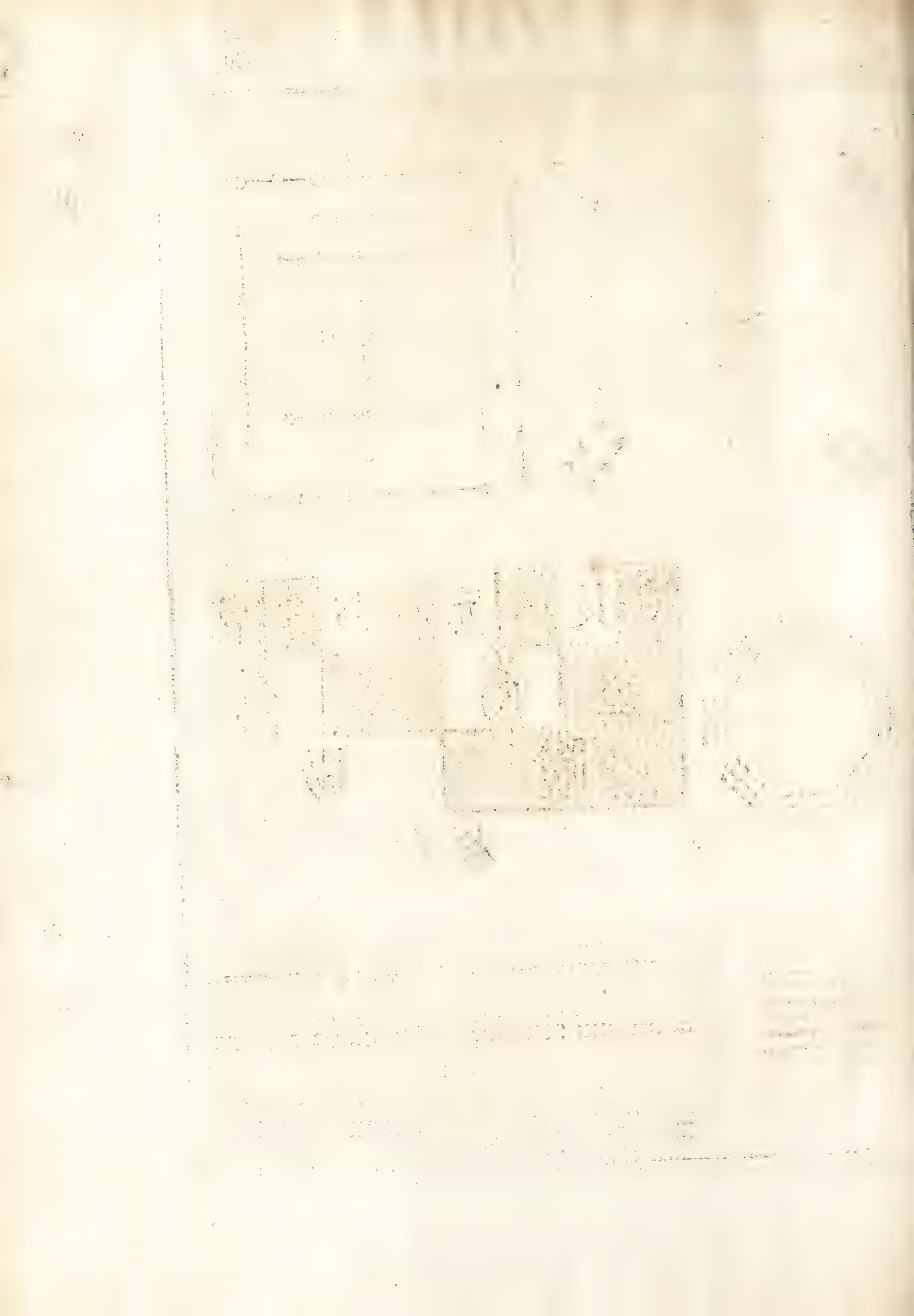
N°. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 & 9.

CETTE figure n°. 1, eſt celle du *Ho-tou*, ou de la table ſortie du fleuve Hoang-ho. La plûpart des Ecrivains, & principalement *Kong-gan-koue*, diſent que ce fut un dragon cheval qui, ſous Fo-hi, ſortit du fleuve portant cette table ſur ſon dos, que d'après cela Fo-hi forma les huit *Koua*. D'autres font remonter cette prétendue découverte à des tems plus anciens; ils veulent que ce fut un Roi nommé Yeou-tſao-chi, ſur lequel on ne débite que des fables; par exemple, on dit que porté ſur ſix dragons & ſur des Ki-lin volants, il ſuivoit le ſoleil & la lune, qu'il fut nommé *Kou-hoang*, l'ancien Monarque.

Ce *Ho-tou*, ainſi que le *Lo-chou*, dont il ſera parlé ci-après, ſont regardés par les Chinois comme les oracles de l'Eſprit du Ciel pour inſtruire les Rois. Dans le haut ou au midi, il y a ſept ronds; dans le bas, ou au nord, il y en a ſix; à droite, ou à l'orient, il y en a huit; à gauche, ou à l'occident, il y en a neuf. Les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9 ſont blancs ou vuides, & les pairs 2, 4, 6, 8, 10, ſont noirs ou pleins; les impairs ſont les nombres de la Terre, les pairs ſont ceux du Ciel.

Les huit *Koua* n°. 2, que Fo-hi forma ſont nommés 1°. *Kien* [a], l'æther; 2°. *Toui* [b], l'eau pure; 3°. *Li* [c], le feu pur; 4°. *Tchin* [d], le tonnerre; 5°. *Siun* [e], le vent; 6°. *Kan* [f], l'eau; 7°. *Ken* [g], les montagnes; 8°. *Kuen* [h], la terre. On les voit ſur la planche au n°. 2, ligne 7; & cette ligne du n°. 2, marquée 7, où l'on voit des quarrés blancs & des quarrés noirs, conſidérée perpendiculairement comme [a] 7, 6, 5, [b] 7, 6, 5, &c. eſt repréſentée ligne 7 au bas de la planche: celle-ci n'eſt compoſée que de traits; le trait plein répond au blanc, & le trait coupé au noir. On range encore ces *Koua* en rond, comme on les voit au n°. 4. Ces huit *Koua* dérivent de quatre ſymboles gravés au n°. 2 & 3, ligne 6, que les Chinois nomment *Su-ſiang*, ou *les quatre images*, qui dérivent elles-mêmes de deux autres nommées


10
1
2
h g f e d c b a
7
坤 艮 坎 巽 震 離 兌 乾
6
太陰 陽 陰 太陽
5
陰 陽
8
極太
4
a b c d e f g h
9
yang 3 yn
5
les quatre images
6
les huit koua
a b c d e f g h
7



nommées *Leang-hi*, n°. 2 & 3, ligne 5, qui a pour origine le *Tai-kie* ou le vuide, n°. 8. Ainſi cette premiere bande d'en-bas n°. 8, qui eſt toute blanche, eſt le *Tai-kie*, l'origine de toutes choſes ; du *Tai-kie* viennent les deux principes n°. 5, qui ſont le *Yang* ou le *parfait*, le *pere*, le *mâle*, le *Yn* ou l'*imparfait*, la *mere*, la *femelle* : de la viennent les quatre images n°. 6; le *grand Yang* eſt repréſenté par les deux lignes pleines, le *petit Yang* par une ligne coupée en deux & par une ligne pleine deſſous, le *petit Yn* par la ligne pleine deſſus, & la ligne coupée au-deſſous, & enfin le *grand Yn*, repréſenté par deux lignes, dont l'une & l'autre ſont coupées. La figure gravée n°. 2, 7, 6, 5 & 8, doit être encore conſidérée de haut en bas dans chaque partie, relativement à celle de deſſous dont elle tire ſon origine. Ainſi le n°. [a], qui eſt le Ciel dérivant du *Tai-yang* & du *Yang*, eſt formé de trois lignes pleines ; l'eau pure [b] préſente d'abord une bande noire qui répond à la ligne coupée, & deux lignes pleines qui ſont les ſymboles du *Tai-yang* & du *Yang*, & ainſi du reſte. En combinant par huit l'un avec l'autre, chacun de ces huit *Koua*, composés de 3, comme on les voit au n°. 7 d'en-bas, il en réſulte 64 figures, qui ſont les 64 *Koua*, que les Chinois regardent comme l'origine de tous leurs caracteres, parcequ'on ajoûta à ces lignes droites[c] des traits perpendiculaires & courbés en différens ſens. On voit un exemple de cette combinaiſon au n°. 9; cette figure, qui ſera expliquée dans la notice de l'*Y-king*, eſt composée du *Koua* marqué [h] & du *Koua* marque [g] ; tous les autres ſe forment de même.

N°. 10.

Le *Lo-chu*, c'eſt-à-dire, écriture ſortie du fleuve *Lo*, eſt encore une ancienne figure ſur l'origine de laquelle on débite beaucoup de fables. Le ſentiment le plus reçu eſt que Yu travaillant à l'écoulement des eaux du déluge, une divine Tortue nommée *Hi* ſe préſenta à lui ; elle portoit ſur ſon dos des traits au nombre de neuf, ce qui donna occaſion à Yu de faire ce que les Chinois appellent les *neuf eſpeces* ; on les a vues dans

le Chapitre du Chou-king intitulé *Hong-fan*; ainsi le *Ho-tou* est l'origine de l'écriture, & le *Lo-chu* l'origine des Sciences, de la Morale & du Gouvernement. Les Chinois combinent ensemble ces deux figures, c'est-à-dire, qu'ils rapprochent des huit *Koua* les *neuf especes* du Hong-fan; ainsi le nombre 1, ou les cinq Hing, c'est-à-dire les éléments, répond à *Kan* [f] du n°. 2. L'eau, le nombre 2, ou les cinq affaires *Ou-se*, répond à *Kouen* [h] la terre; le nombre 3, ou *Pa-tching*, les huit Gouvernements, répond à *Tchin* [d], le tonnerre; le nombre 4, *Ou-ki*, c'est-à-dire les cinq chroniques, répond à *Siun* [e], le vent; le nombre 5 est dans le centre, & ne répond à rien, c'est le grand terme, le terme ou le milieu du Souverain. Le nombre 6, ou *San-te*, les trois vertus, répond à *Kien* [a], ou l'æther; le nombre 7, ou *Ki-y*, examiner les doutes, répond à *Toui* [b], l'eau pure; le nombre 8, ou *Chu-tching*, les apparences qui indiquent, répond à *Ken* [g], la montagne, & enfin le nombre 9, ou les cinq félicités, répond à *Li* [c], le feu pur. Cette table est une espece de quarré magique, dont tous les rangs donnent 15. Mais laissons les Chinois s'occuper de cette Philosophie numérique; Pythagore la porta autrefois dans la Grece, & comme les Chinois débitent les mêmes idées sur les mêmes nombres, il y a beaucoup d'apparence qu'ils les ont empruntées des Peuples situés à l'occident de la Chine; c'est à cela qu'il faut rapporter tous les mysteres que les Missionnaires ont cru trouver dans les Livres Chinois sur le nombre trois & sur les autres de cette espece.

Après avoir parlé des caracteres Chinois, il n'est pas inutile de dire un mot de la matiere sur laquelle on écrivoit à la Chine, avant que d'avoir trouvé l'usage du papier, invention qui n'a été faite que sous l'Empereur Ho-ti des Han, qui régnoit vers l'an 105 de J. C. Les Chinois sont redevables de cette découverte à un nommé Tsai-lun qui vivoit alors, & qui imagina de faire du papier avec de l'écorce d'arbre & de la vieille toile. Auparavant on se servoit d'une planche de bois, elle étoit nommée *Kiuen*, ou d'une planche de bambou, sur laquelle on gravoit les obligations, les contrats & les quittances; on la coupoit en deux, & chacun des contractants en

prenoit une moitié ; le rapport de ces deux parties étoit une preuve des engagements que l'on avoit contractés. On appelloit ce genre d'écrire *tſe*, qui veut dire *piquer*, *graver*, parce-que l'écriture étoit une gravure ; ainſi *Fang-tſe* déſignoit les planches de cette eſpece, ſur leſquelles étoient écrites les affaires de l'Etat. On nommoit *Ki* une petite planche de bois qui ſervoit de paſſe-port aux voyageurs. Le nom de la perſonne étoit gravé deſſus, & lorſqu'elle alloit dans un autre pays, on laiſſoit la moitié de cette planche aux gardes des frontieres. Tous les Edits, les Patentes, &c. du Souverain étoient ainſi gravés ſur des planches longues d'un pied 1 pouce ; celles-ci étoient nommées *tſe ;* on s'eſt ſervi quelquefois d'étoffes.





DIFFÉRENTES OBSERVATIONS DU P. GAUBIL SUR LE CHOU-KING.

I.

Histoire Critique du Chou-king.

L'AN 484 avant J. C., Confucius rassembla en un seul corps d'ouvrage le livre appellé *Chou-king*. On convient que ses différentes parties étoient tirées des Historiens publics des Dynasties dont il est parlé dans ce livre, mais on ne peut pas dire quelle étoit sa forme, ni de combien de Chapitres il étoit composé du tems de ce Philosophe ; on ne sait pas même en quel état il fut après sa mort, jusqu'au tems de *Chi-hoang-ti*, qui ordonna (1) de brûler nommément ce *Chou-king*, que des Lettrés de la famille de Confucius cacherent. Lorsque l'Empereur *Ven-ti* (2) voulut recouvrer, s'il étoit possible, cet ancien livre, il fallut s'adresser à un vieillard de plus de quatre-vingt-dix ans, qui étoit de *Tsi-nan-fou*, ville capitale de la Province, appellée aujourd'hui *Chan-tong*. Ce vieillard nommé *Fou-cheng* (3), avoit présidé à la Littérature Chinoise dans le tems de l'incendie des livres ; il savoit par cœur beaucoup d'endroits du *Chou-king*, & les expliquoit à des Lettrés & à des disciples qui étoient de son pays. Comme *Fou-cheng* n'articuloit pas bien les mots, & qu'il avoit un accent différent de celui du pays où étoit la Cour, les gens envoyés de la part de l'Empereur pour avoir de lui ce qu'ils pourroient, eurent plus d'une fois besoin d'Interpretes, & furent obligés d'avoir recours à ceux qui, à force d'entendre *Fou-cheng*, com-

(1) Avant Jesus-Christ 213 ans.
(2) Avant Jesus-Christ 176 ans.
(3) Ailleurs on prononce *Fou-seng*.

prenoient ce qu'il disoit ; on écrivit ainsi ce livre qu'on appelle *Chou-king* de Fou-cheng ; & parcequ'il fut écrit en caracteres de ce tems-là, on l'appella *Chou-king* du nouveau texte.

Le manuscrit fait sur ce que *Fou-cheng* avoit dicté, fut offert à l'Empereur, qui le fit examiner par l'Académie de Littérature; on s'empressa de le lire & de le publier.

Quelque tems après, sous l'Empire de *Vou-ti* (1), on trouva des livres écrits en caracteres antiques, dans les ruines de l'ancienne maison de la famille de Confucius, un de ces livres étoit le *Chou-king*. Parmi les Lettrés qu'on fit venir pour pouvoir le lire & le copier, étoit le célebre *Kong-gan-koue*, de la famille de Confucius, & un des plus savants hommes de l'Empire ; ce Savant étoit d'ailleurs ennemi des fausses Sectes, sur-tout de celles qui donnoient dans la magie & les sortileges.

Kong-gan-koue se servit du manuscrit de *Fou-cheng*, & de quelques habiles Lettrés pour déchiffrer le Chou-king que l'on venoit de découvrir; ce livre étoit écrit sur des tablettes de bambou & dans beaucoup d'endroits, les caracteres étoient effacés & rongés des vers. On trouva que ce vieux Chou-king étoit plus ample que celui de Fou-cheng, & on en mit au net cinquante-huit Chapitres. Kong-gan-koue fit un petit Commentaire d'un bon goût & fort clair; il y ajoûta une Préface curieuse, dans laquelle il rapporte que le Chou-king de Confucius, outre les 58 Chapitres dont il déchiffra les textes, en contenoit encore quarante-deux autres ; il expliqua une Préface en anciens caracteres, qu'on prétendoit avoir été composée par Confucius, & où l'on indique le nom & le sujet de chaque Chapitre, qui étoient au nombre de cent. Kong-gan-koue fit aussi un court Commentaire, mais clair sur cette Préface ; & parceque le Chou-king de Kong-gan-koue étoit écrit en vieux caracteres, on l'appella le Chou-king du vieux texte. Les critiques assurent que cette Préface dont je viens de parler n'est nullement de Confucius, & la plus grande

(1) La premiere année de son regne est l'an 140 avant Jesus-Christ.

antiquité qu'on lui donne, eſt de quelque tems avant l'incendie des livres.

Quoique les Lettrés Chinois ne paroiſſent pas douter de l'exiſtence ancienne du Chou-king en cent Chapitres, cependant il eſt à remarquer que les livres claſſiques *Se-chou*, *Tſo-tchouen*, *Meng-tſe*, faits par Confucius & par des Auteurs contemporains, citent ſouvent des textes ou traits d'hiſtoire du Chou-king, & jamais rien des Chapitres qu'on dit perdus.

Kong-gan-koue ayant remis ſes manuſcrits aux Lettrés de l'Académie, on eut peu d'égard à ſon ouvrage, & dans les Colleges on ne liſoit que celui de Fou-cheng; mais pluſieurs Lettrés, même habiles, ne laiſſerent pas de ſe ſervir du Chou-king de Kong-gan-koue, & de le louer. Les choſes reſterent en cet état ſous les Han, & même quelque tems après; ainſi il ne faut pas être ſurpris que des Lettrés du premier ordre, du tems des *Han* & des *Tſin* qui leur ſuccéderent, n'aient point cité les Chapitres du Chou-king de Kong-gan-koue, ou aient traité de peu authentiques les Chapitres qui ne ſont pas dans le Chou-king de Fou-cheng. Les choſes s'éclaircirent enſuite, on examina à fond les mêmes livres, & dès l'an 497 de J. C., les cinquante-huit Chapitres de Kong-gan-koue furent généralement reconnus pour ce qu'on avoit de l'ancien Chou-king, & c'eſt ce Chou-king que j'ai traduit; depuis ce tems il a été expliqué & enſeigné dans tous les Colleges de l'Empire.

Le nom de *king* joint à celui de *Chou*, fait voir l'eſtime qu'on a de ce livre; *king* ſignifie une *doctrine certaine & immuable; chou* veut dire *livre:* en quel tems, avant les Han, a-t-on employé le mot *king?* je n'en ſais rien. Il paroît que le nom de *Chang* mis au-devant de *Chou*, a été donné vers le commencement des Han, ou tout au plus quelque tems avant l'incendie des livres ſous *Chi-hoang-ti;* avant ce tems-là on citoit ce livre ſous le nom de quelqu'une de ſes parties; par exemple, livre de *Hia*, livre de *Tcheou*, &c.

On n'a point de Commentaire du Chou-king qui ſoit antérieur aux Han. Kong-ing-ta fit, par ordre de l'Empereur *Tai-tſong* (1), des *Tang*, un Recueil des Commentaires de

(1) 640 après Jeſus-Chriſt.

Kong-gan-koue, & des notes, des remarques & autres commentaires faits par des Auteurs qui vécurent entre lui & Kong-gan-koue; ce grand homme y ajoûta son Commentaire, & c'est, pour l'érudition & les recherches savantes, ce qu'on a de mieux sur le Chou king. Durant la Dynastie des Tang, on fit quelques autres remarques & des critiques utiles qu'on a insérées dans d'autres Recueils. Depuis ce tems il s'est fait une grande quantité de commentaires, de gloses, de notes de toutes especes, & on en a formé d'amples Recueils. Dans notre Maison Françoise nous avons les diverses collections de ces commentaires sur le Chou-king, & j'ai eu grand soin de les consulter dans les endroits qui m'ont paru mériter des recherches.

Au reste, le Chou-king est le plus beau livre de l'antiquité chinoise, & d'une autorité irrefragable dans l'esprit des Chinois. Je me suis déterminé à en communiquer la traduction, parceque j'ai su qu'en Europe on avoit vu quelques fragments de ce livre, & qu'on s'en étoit fait de fausses idées.

Du tems de l'Empereur Kang-hi, on a fait une belle édition du Chou-king; on y a ajoûté un commentaire fort clair pour expliquer le sens du livre; ce commentaire s'appelle *Ge-kiang*. L'Empereur fit ensuite traduire en Tartare *Mantcheou*, le texte du Chou-king & le commentaire *Ge-kiang*; ce Prince revit & examina lui-même cette traduction faite avec beaucoup de soin & de dépense; les plus habiles Chinois & Tartares furent employés à cet ouvrage. La Langue Tartare a une construction & des regles fixes comme nos Langues; & un Européen qui traduit le Tartare, ne sera pas sujet aux méprises auxquelles la construction chinoise l'expose, s'il ne prend de grandes précautions. J'ai fait la traduction le plus littéralement qu'il m'a été possible; j'ai consulté d'habiles Chinois sur le sens de quelquelques textes que j'avois de la peine à expliquer; j'ai ensuite comparé l'explication que j'avois faite du texte chinois avec le texte tartare, & dans les endroits difficiles du texte tartare, j'ai consulté le R. P. Parennin, qui entend à fond cette Langue Tartare.

I I.

Chapitres qui ſont dans le nouveau texte ou celui de Fou-cheng, & dans le vieux texte ou celui de Kong-gan-koue.

Dans le nouveau texte, les Chapitres Chun-tien & Yao-tien n'en font qu'un, puiſque Meng-tſe, en citant un paſſage du Chapitre Chun-tien, le cite comme étant du Yao-tien.

Le Chapitre Ta-yu-mo n'eſt que dans l'ancien texte.

Le Chapitre Kao-yao-mo eſt dans les deux textes; mais dans le nouveau texte le Chapitre Y-tſi eſt joint à celui de Kao-yao-mo, au lieu que dans l'ancien texte ce ſont deux Chapitres ſéparés.

Les Chap. Yu-kong & Kan-chi ſont dans les deux textes.

Le Chapitre Ou-tſe-tchi-ko n'eſt que dans l'ancien texte.

Le Chapitre Yn-tching n'eſt que dans l'ancien texte. Le *Tſo-tchouen* cite le texte où eſt l'éclypſe du ſoleil comme étant du livre de Hia, c'eſt-à-dire de la partie du Chou-king appellée livre de Hia.

Le Chapitre Tang-chi eſt dans les deux textes.

Le Chapitre Tchong-hoei-tchi-kao n'eſt que dans l'ancien texte.

Les Chapitres Tang-kao & Y-hiun, & les trois parties du Chapitre Tai-kia ne ſont que dans l'ancien texte; ces trois parties ſont autant de Chapitres.

Le Chapitre Hien-yeou-y-te n'eſt que dans l'ancien texte.

Dans le nouveau texte les trois parties du Chapitre Pan-keng n'en font qu'une. Dans l'ancien texte le Chapitre eſt diviſé en trois Chapitres ou Parties.

Les trois parties du Chapitres Yue-ming ne ſont que dans l'ancien texte; ce ſont trois Chapitres. Les deux textes ont les Chapitres Kao-tſong-yong-ge, Si-pe-kan-li & Ouei-tſe.

Les trois parties du Chapitre Tai-chi ne ſont que dans l'ancien texte; ce ſont trois Chapitres.

Du tems de la Dynaſtie des Han, on ſe ſervoit d'un Chapitre du Tai-chi, rempli de traits fabuleux & différent de celui du vieux texte. Une jeune fille récitoit par cœur, dans la

la Province de Ho-nan, un Chapitre appellé Tai-chi, différent de celui dont le gros des Lettrés des Han se servoit; on trouva que le Chapitre récité par la jeune fille étoit conforme à celui du vieux texte; & après la Dynastie des Han, on rejetta le Chapitre dont on s'étoit servi communément, & on s'en tint à celui de l'ancien texte.

Les deux textes ont le Chapitre Mou-chi.

Le Chapitre Vou-tching n'est que dans le vieux texte. Dans ce Chapitre on a sujet de craindre qu'il n'y ait eu quelqu'altération.

Le Chapitre Hong-fan est dans les deux textes.

Le Chapitre Lou-gao n'est que dans l'ancien texte.

Les Chapitres Kin-teng, Ta-kao sont dans les deux textes.

Le Chapitre Ouei-tse-tchi-ming n'est que dans l'ancien texte.

Les deux textes ont les Chapitres Kang-kao, Tsieou-kao, Tse-tsai, Tchao-kao, Lo-kao, To-che, Vou-y & Kiun-chi.

Le Chapitre Tsai-tchong-tchi-ming n'est que dans le vieux texte.

Les Chapitres To-fang & Li-tching sont dans les deux textes.

Les Chapitres Tcheou-kouan & Kiun-tchin ne sont que dans le vieux texte.

Les Chapitres Kou-ming & Kang-vang-tchi-kao sont dans les deux textes; mais dans le nouveau texte ces deux Chapitres n'en font qu'un.

Les Chapitres Pi-ming, Kiun-ya & Kiong-ming ne sont que dans le vieux texte.

Les Chapitres Liu-hing, Ven-heou-tchi-ming, Mi-chi & Tsin-chi sont dans les deux textes.

III.

De la Chronologie du Chou-king.

Le Chou-king a quatre Parties; la premiere s'appelle *Yu-chou*, & contient ce qui s'est passé sous les deux Empereurs Yao & Chun; la seconde Partie est *Hia-chou*, & contient ce qui s'est passé sous la Dynastie de Hia; la troisieme Partie est

Chang-chou, & contient ce qui s'est passé sous la Dynastie de Chang; la quatrieme Partie est appellée *Tcheou-chou;* on y voit ce qui s'est passé sous la Dynastie des Tcheou. La lecture du livre fait aisément voir que la Dynastie des Tcheou a succédé à celle de Chang ou de Yn, celle-ci à celle de Hia, & que celle de Hia est venue après Yao & Chun.

Si on n'avoit que le Chou-king, on n'auroit que des idées confuses du tems compris dans les quatre parties du Livre; mais on a d'ailleurs des connoissances qui découvrent les tems des événements qui y sont indiqués.

Les premiers Chapitres du Chou-king parlent assez clairement de la durée du regne d'Yao & des années que Chun son successeur a vécu & régné.

La partie *Tcheou-chou* apprend que Ven-vang a vécu cent ans ou environ, & on sait que Vou-vang lui a succédé. Or Meng-tse, Auteur classique, qui a écrit avant l'incendie des livres, met une espace de mille ans & plus, entre la naissance de Ven-vang & celle de Chun.

Les deux derniers Chapitres du Chou-king ne parlent que de deux petits Princes, & le dernier Roi dont parle ce livre est le Roi Ping-vang.

Par l'Histoire authentique, & d'après l'examen des éclipses du *Tchun-tsieou*, livre classique, on sait que l'an 720 avant J. C. est arrivée la mort du Roi Ping-vang. On sait donc le tems de la fin du Chou-king.

On est instruit sur les tems du livre *Tchun-tsieou* par les éclypses, & on sait que l'an 551 avant J. C. est celui de la naissance de Confucius. Or Meng-tse met un intervalle de 500 ans & plus, entre le tems de Confucius & celui de Vou-vang fils de Ven-vang. Si on ajoûte les 1000 ans écoulés entre Chun & Ven-vang, on a en gros le tems entre Yao, le premier Roi dont parle le Chou-king, & Ping-vang qui est le dernier; outre cela on a le rapport du tems d'Yao au nôtre, du moins en gros.

L'Auteur du *Tso-tchouen*, contemporain de Confucius, donne une durée de 600 ans à la Dynastie de Chang. J'ai déja dit que la partie dite *Tcheou-chou* donne cent ans de vie à Ven-vang, & on sait que son fils Vou-vang défit entiére-

ment le dernier Roi de Chang, & fut premier Roi de Tcheou; on a donc une espace de 1000 ans & plus entre la naissance de Chun & le commencement du regne des Tcheou, & en ôtant 600, on a 500 entre la naissance de Chun & le commencement de la Dynastie de Chang; d'où retirant 110 ans à-peu-près pour la vie de Chun, marquée dans la partie *Yu-chou*, il reste 390 ans pour la Dynastie de Hia. Tous ces intervalles de tems sont connus en gros.

Le Chapitre Vou-y, dans la partie *Tcheou-chou*, indique quelques regnes; le livre *Tsou-chou* marque les années de chaque Roi des Dynasties, l'Histoire en fait de même, & tout cela sert à fixer le tems, du moins en général, des Chapitres du Chou-king.

Il faut examiner les années des regnes marqués par les Historiens, comme les positions d'une Carte de Géographie. Dans une Carte si on a plusieurs positions, en vertu des observations astronomiques, celles-ci corrigent les autres, & plus il y a d'observations ou de mesures géométriques, plus on peut conter sur la Carte. De même si des observations astronomiques sont rapportées dans les regnes, & si on peut s'en servir pour fixer les années de ces regnes, elles répandront un grand jour sur tout le reste.

J'ai déja dit que par ces observations astronomiques on détermine l'an 720 avant J. C. pour la dernierre année de Ping-vang. L'examen de l'eclipse du soleil, rapportée dans le livre de Hia, Chapitre Yn-tching, démontre qu'une des années du regne de Tchong-kang est l'an 2155 avant J. C.; cet espace entre la derniere année de Ping-vang & une des années de Tchong-kang, est donc démontré.

Tai-kang régna avant Tchong-kang, Ki régna avant Tai-kang, Ki succéda à Yu, celui-ci à Chun, Chun à Yao; Meng-tse donne sept ans de regne à Yu; les Historiens ne sauroient errer de beaucoup pour les deux regnes de Ki & de Tai-kang; ainsi on sait assez sûrement l'espace entre Yao & Ping-vang. Le Chou-king a marqué les regnes de Chun & de Yao.

L'examen d'une éclipse du *Chi-king* détermine l'an avant J. C. 776 pour la sixieme année du regne d'Yeou-vang. On sait

que ce Prince régna onze ans, & que son fils Ping-vang lu succéda; on connoît donc le regne de Ping-vang & de Yeou-vang. Les lettres cycliques des jours & le rapport de ces jours à celui du premier de la lune, me donne occasion de fixer l'an 1111 avant J. C. pour le premier de Vou-vang, l'an 1098 pour le septieme de Tching-vang, l'an 1056 pour le douzieme de Kang-vang; & par-là on a la durée des regnes de Vou-vang & de Tching-vang, & l'espace certain entre Yeou-vang & Vou-vang, & entre Vou-vang & Tchong-kang. Ces connoissances servent infiniment à rectifier les intervalles que l'on connoît en général.

C'est une nécessité de prendre dans les Historiens les années particulieres des regnes entre Ven-vang & Tchong-kang, entre Kang-vang & Yeou-vang; on ne sauroit se tromper sur les sommes totales, mais sur les sommes particulieres: c'est à ceux qui écrivent l'Histoire à rendre raison de ces sommes particulieres, & à examiner l'autorité des Auteurs qui les rapportent.

IV.

Astronomie qui se trouve dans le Chou-king.

Le premier Chapitre (1) du Chou-king porte le titre de *Yao-tien*, c'est-à-dire, *livre qui parle de ce qu'a fait l'Empereur Yao;* c'est un ouvrage composé du tems même de ce Prince, ou du moins il est d'un tems qui n'en est pas éloigné, comme l'assurent généralement les Auteurs Chinois.

Dans ce Chapitre Yao apprend à ses Astronomes Hi & Ho la maniere de reconnoître les quatre saisons de l'année: voici ce que dit ce Prince, il mérite d'être remarqué.

1°. *Yao veut que Hi & Ho calculent & observent les lieux & les mouvements du soleil, de la lune & des astres, & qu'ensuite ils apprennent aux Peuples ce qui regarde les saisons.*

---

(1) J'ai cru devoir ajouter à ce qui précéde ce que le P. Gaubil a écrit sur le Chou-king dans ses Observations Mathématiques, Astronomiques, &c., c'est ce qui forme les articles suivans. Voy. Observ. Astronom. T. III, p. 6 & suivantes.

2°. *Selon Yao, l'égalité du jour & de la nuit, & l'aſtre Niao, font déterminer l'équinoxe du printems.*

L'égalité du jour & de la nuit, & l'aſtre Hiu marquent l'équinoxe d'automne.

Le jour le plus long & l'aſtre Ho ſont la marque du ſolſtice d'été.

Le jour le plus court & l'aſtre Mao font reconnoître le ſolſtice d'hiver.

3°. *Yao apprend à Hi & à Ho que le Ki eſt de 366 jours, & que pour déterminer l'année & ſes quatre ſaiſons, il faut employer la lune intercalaire.* Voilà les trois articles qui dans le Yao-tien ont du rapport à l'Aſtronomie.

Le premier article nous apprend certainement que dès le tems d'Yao il y avoit des Mathématiciens nommés par l'Empereur, pour mettre par écrit un calendrier qu'on devoit diſtribuer au Peuple, & le caractere *Siang* que j'ai traduit, d'après le Tartare, par *obſerver*, veut auſſi dire *repréſentation*, & on pourroit encore traduire, *calculent*, & *repréſentent*, comme ſi Yao ordonnoit de faire une Carte Céleſte, quoique le texte ne le ſpécifie pas. Il paroît que dans ce Calendrier on devoit, comme aujourd'hui, marquer le tems de l'entrée des aſtres dans les ſignes, le lieu des planetes & les éclipſes.

Le ſecond article fait voir qu'on ſavoit reconnoître les deux équinoxes & les deux ſolſtices par la grandeur des jours & des nuits; & ce n'eſt pas une petite gloire pour les Chinois d'avoir, dès ce tems-là, ſu profiter du mouvement des étoiles pour en comparer les lieux avec celui du ſoleil dans les quatre ſaiſons.

Le troiſieme article démontre que du tems d'Yao on connoiſſoit une année de 366 jours; c'eſt-à-dire, qu'on connoiſſoit l'année de 365 jours & 6 heures, & on ſavoit qu'au bout de quatre ans l'année avoit 366 jours. Yao voulut pourtant qu'on employât l'année lunaire, & qu'afin que tout fût exact, on ſe ſervît de l'intercalation. Je n'ai garde de parler ici de ce que diſent les Interpretes, qui du tems des Han, & dans la ſuite, ont débité leur doctrine ſur l'intercalation, ſur l'ombre du Gnomon aux différentes ſaiſons, & ſur les mois Lunaires;

on cherche l'Astronomie de Yao, & non celle des siecles postérieurs. Je ne puis cependant me dispenser de rapporter ce qu'on a dit au tems des Han sur les quatre étoiles qui répondent aux quatre saisons, ce qu'ils écrivent à ce sujet est sûrement antérieur à leur tems, comme il sera facile de le démontrer.

Les Interpretes qui ont écrit du tems des Han, assurent, 1°. que l'astre Niao est la constellation Sing; que Hiu est la constellation Hiu; que Ho est la constellation Fang; & que Mao est la constellation Mao. 2°. Les Interpretes assurent que dans le Yao-tien, il s'agit des étoiles qui passent au méridien (1) à midi, à minuit, à six heures du matin, & à six heures du soir. 3°. Ils assurent en particulier que du tems d'Yao, à six heures du soir, la constellation Sing passoit par le méridien à l'équinoxe du printems, au-dessus de l'horison, tandis que la constellation *Hiu* y passoit au-dessous. A l'équinoxe d'automne, à 6 heures du soir, la constellation *Hiu* passoit par le Méridien. Au solstice d'hiver, à six heures du soir, Mao passoit par le méridien; & à celui d'été, à six heures du soir, c'étoit la constellation *Fang*. De ces interprétations, il suit évidemment, que du tems d'Yao, le solstice d'hiver répondoit à la constellation *Hiu*, & celui d'été à la constellation *Sing*. L'équinoxe du printems répondoit à la constellation *Mao*, & celui d'automne à la constellation *Fang* (2).

Cette explication des Auteurs du tems des Han est généralement suivie par les Interpretes, les Astronomes & les Historiens des Tsin, des Tang, des Song, des Yuen & des Ming, & par ceux de la Dynastie présente, on le suppose au Tribunal des Mathématiques comme un point certain.

Durant les premieres années de la Dynastie des Han, il est certain qu'on rapportoit à l'équateur, & non à l'écliptique les constellations; mais peut-on bien assurer que c'étoit de même

(1) Je crois qu'on ne parle que du passage du méridien à 6 heures du soir.

(2) Il n'est pas sûr que tous les Interprêtes parlent de 6 heures du soir pour les deux solstices.

du tems d'Yao ? Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, on peut voir aiſément à quel degré de ces conſtellations répondoient les deux équinoxes & les deux ſolſtices au tems d'Yao; ſoit qu'on rapporte le lieu des aſtres à l'écliptique, ſoit qu'on les rapporte à l'équateur : pour cela il ne faut pas ſe ſervir d'une ſeule conſtellation. Prenez l'étendue & le lieu des conſtellations à une année déterminée, & placez tellement le ſoleil dans chacune de ces quatre conſtellations, que vous trouviez toujours le même nombre de degrés que les fixes auront parcourus depuis Yao juſqu'à l'année déterminée comme 1700 par exemple. En ſuivant cette méthode, dont j'ai parlé ailleurs, on trouve que depuis Yao, juſqu'en 1700 après J. C., les fixes ont avancé de plus de 56°, & par conſéquent Yao a été ſurement plus de 3900 ans avant l'an 1700 de J. C. ; cela eſt conforme à la Chronologie Chinoiſe, & démontré par l'éclipſe ſolaire obſervée ſous Tchong-kang ; & par-là on démontre que l'interprétation que les Auteurs des Han ont donnée du Yao-tien n'eſt pas une de leurs inventions, ou un de leurs calculs pour ce qui regarde le lieu des étoiles.

Il eſt certain que ſous les Han on ne connoiſſoit pas le mouvement propre des fixes, & quoiqu'ils puiſſent aiſément voir que le ſolſtice de leur tems répondoit à d'autres étoiles qu'au tems d'Yao, ils n'étoient nullement au fait ſur le nombre d'années qu'il faut pour que les fixes avancent d'un degré. Pluſieurs d'entre ces Auteurs croyoient que les ſaiſons répondoient conſtamment aux mêmes étoiles, ou du moins pendant bien des ſiécles ; d'autres commencerent à douter ſi après 800 ans elles avançoient d'un degré, & tous étoient parfaitement ignorans là-deſſus, comme l'aſſurent unanimement les Aſtronomes des Dynaſties ſuivantes. Cela ſuppoſé ; comment s'eſt-il fait que les Interpretes des Han aient unanimement placé les étoiles du Yao-tien au lieu qu'elles ont dû avoir, à-peu-près au tems où les Han font régner Yao ? n'eſt-ce pas une preuve évidente que ces Auteurs n'ont fait que rapporter fidelement ce qu'ils ſavoient ? & leur ignorance ſur le mouvement des fixes nous garantit, dans le Yao-tien, un des plus anciens monuments d'Aſtronomie.

On doit bien remarquer que du tems des Tſin (1) on commença pour la premiere fois à établir un intervalle de 50 ans, pour que les fixes avançaſſent d'un degré. Ces Auteurs n'ont pas laiſſé de reconnoître & d'admettre l'interprétation des Han ; les Auteurs des Tang (2) & des Song (3) ont fait la même choſe, quoique d'un côté ils ſuivent à peu de choſe près la chronologie des Han, & que de l'autre, leur ſyſtême ſur le mouvement des fixes, ſoit entierement oppoſé à l'interprétation des Han ; mais tous ces Auteurs ne ſe ſont gueres mis en peine de comparer les poſitions des étoiles du Yao-tien avec celles qu'ils remarquoient de leur tems. On peut conſulter la diſſertation ſur l'éclipſe du Chou-king, où je fais voir une erreur du P. Martini ſur le ſolſtice d'hiver du tems d'Yao.

Dans le Chapitre Chun-tien, c'eſt-à-dire, le chapitre où il eſt parlé de ce que fit l'Empereur Chun, on voit, 1°. que l'année lunaire étoit en uſage. La premiere lune s'appelloit, comme aujourd'hui, *Tching-yue*, & nul Aſtronome ne doute que la premiere lune de ce tems, ne fût celle qui répond à la premiere d'aujourd'hui.

On voit 2°. qu'il y avoit alors un inſtrument pour déſigner les mouvements des ſept planetes. Cet inſtrument étoit orné de pierres précieuſes, il y avoit un axe mobile, & au-deſſus un tube pour voir les aſtres. Les Chinois diſent des merveilles de cet inſtrument, & ſans ſavoir au juſte, ni ſa figure, ni ſes parties, ni ſes différents uſages, ils en ont fait des deſcriptions très détaillées. Cette deſcription étant faite par des Chinois poſtérieurs, je n'ai garde de l'attribuer à Chun. Le Chou-king, expliqué à la rigueur, dit ſeulemennt qu'il y avoit un inſtrument avec un axe pour régler les ſept planetes, & que le tout étoit orné de pierres précieuſes. Je ſais qu'on exprime le caractere *Heng*, par *un axe au-deſſus duquel étoit un tube pour mirer ;* mais cette traduction pourroit bien avoir ſon origine dans l'interprétation faite long-tems après, à l'occaſion

(1) Ils commencerent à régner l'an 265 de J. C.

(2) Ils commencerent en 624 ou 625 de Jeſus-Chriſt.

(3) Ils commencerent en 621 ou 622 de Jeſus-Chriſt

d'un instrument qu'on avoit devant les yeux, & qui avoit un axe de cette espece.

On voit 3°. une division de l'Empire en partie orientale, partie occidentale, partie méridionale & partie septentrionale, & on doit bien remarquer que l'année où Chun alla au Temple des Ancêtres prendre possession du gouvernement de l'Empire, auquel Yao l'avoit associé, cette cérémonie se fit à la premiere lune. Cette même année la visite des Provinces de l'Empire se fit en cet ordre : à la seconde lune on visita les Provinces de l'orient; à la cinquieme lune on visita les Provinces du midi; à la huitieme lune on alla vers les Provinces de l'occident; & à la onzieme lune on visita les pays du septentrion. Par-tout on régla ce qui regardoit les saisons, les lunes & les jours. Remarquez que dans le calendrier d'aujord'hui, qu'on assure avoir la forme de celui d'Yao & de Chun; remarquez, dis-je, que dans ce calendrier l'équinoxe du printems se trouve toujours dans la seconde lune, & celui d'automne dans la huitieme, le solstice d'été est toujours dans la cinquieme lune, & celui d'hiver dans la onzieme. Or Yao voulut que celui qui observeroit l'équinoxe du printems fut à l'est, & que celui qui observeroit l'équinoxe d'automne, fut à l'ouest. Il voulut que celui qui observeroit le solstice d'été fut au sud, & que celui qui observeroit celui d'hiver fut au nord.

Les Chinois ont de tout tems partagé l'équateur & le zodiaque en vingt-quatre parties égales, dites *Tsie-ki*; & les deux équinoxes & les deux solstices ont toujours été les quatre grands *Tsie-ki*.

On voit dans le Chou-king que du tems de Yao il y eut une grande inondation. Dans le Chapirre Yu-kong on voit ce que fit le grand Yu pour faire couler les eaux. On voit évidemment que ce Prince étoit Géometre, & qu'il se servit utilement de la connoissance qu'il avoit des aires de vent. Ce seroit à pure perte qu'on penseroit à faire un systême pour trouver les observations astronomiques dont il eut besoin pour son ouvrage; le Chou-king n'en rapporte aucune, mais les lieux de la Chine dont il est parlé dans le Yu-kong sont si bien désignés, que sur les positions respectives dont il est parlé, on pourroit dresser une Carte d'une bonne partie de ce pays.

Dans le Chapitre Yn-tching on voit l'éclipse du soleil observée à la Chine sous l'Empire de Tchong-kang, l'an 2155 avant J. C., j'ai fait une dissertation sur cette ancienne observation. Ce que dit le Chou-king fait voir, 1°. qu'il y avoit alors des gens préposés pour la supputation & pour l'observation des éclipses; 2°. puisqu'on cite des loix anciennes contre les Astronomes qui dans leur calcul représentoient l'éclipse trop tôt ou trop tard, il faut qu'on eut alors des régles sûres pour le calcul. 3°. Le premier jour de la lune avoit, comme aujourd'hui, le caractere *Cho*, ou un autre équivalent. 4°. On voit combien est ancienne la méthode chinoise de rapporter le lieu du soleil aux constellations. 5°. On voit l'antiquité des cérémonies qu'on observoit au tems des éclipses. J'en dirai quelque chose ailleurs; mais il est très difficile d'en fixer l'epoque, & encore plus de savoir au juste quelle fut l'intention que se proposa celui qui en fut l'Auteur. Dans la dissertation sur cette éclipse, on voit le calcul & la fixation d'une époque fameuse pour l'Histoire Chinoise.

Dans le Chapitre Y-hiun, on voit que sous le regne de Tai-kia, petit-fils de Tching-tang, les jours qui composoient les mois lunaires avoient, comme aujourd'hui, deux caracteres pris du cycle de 60 jours. On appelle *Y-tcheou* un jour de la douzieme lune de la premiere année de Tai-kia (1): on voit de même les jours du cycle de 60 jours, marqués dans des Chapitres où on parle des guerres de Vou-vang.

Je ne dis rien d'un Chapitre appellé Hong-fan. Quelques Astronomes Chinois ont cru y voir un monument d'Astronomie; mais ce qu'ils disent là-dessus ne donne aucun éclaircissement sur l'Astronomie ancienne. Ces Auteurs ont perdu bien du tems à faire des commentaires, & ce qu'on y voit de bien sûr, c'est qu'ils étoient de fort mauvais Astronomes pour la plûpart. Supposé que dans le Hong-fan il s'agisse de quelques

---

(1) *Tai-kia* étoit petit-fils de *Tching-tang*, Fondateur de la Dynastie des *Chang*. Selon la Chronologie d'aujourd'hui, l'an 1753 avant J. C. fut la premiere année de *Tai-kia*; il succéda à son grand-pere, & régna 33 ans.

regles du calcul astronomique, le secret s'en est perdu, & il seroit fort inutile de le traduire ; il se trouveroit peut-être quelqu'Européen qui perdroit son tems à le vouloir déchiffrer.

Le Chou-king qui nous reste n'est qu'un fragment, d'ailleurs très considérable. Il contient ce qu'on sait de plus certain sur Yao, Chun, & sur les familles Hia, Chang & Tcheou.

V.

Eclaircissement sur les étoiles du Chapitre Yao-tien.

Dans beaucoup d'éditions du Chou-king, on voit des figures anciennes pour les quatre constellations du Yao-tien. Dans ces figures, on voit les douze heures & les douze signes chinois, avec les caracteres des vingt-huit constellations. On y voit le lieu du soleil dans les constellations, aux jours des deux équinoxes, & des deux solstices pour le tems d'Yao, on y voit pour le même tems l'heure où les constellations & les signes passent au méridien.

Ces figures ont été faites bien long-tems après les Han, & il ne faut pas s'imaginer qu'elles soient des monuments fort anciens. Parmi les figures des différentes éditions faites pour le tems d'Yao, il y en a de contraires les unes aux autres, & cela vient des différentes opinions sur le tems où les fixes parcourent un degré par leur mouvement, & par conséquent sur le lieu du soleil aux jours des deux équinoxes & des deux solstices dans les constellations au tems d'Yao; sur quoi il faut remarquer que quoique les sentiments sur le mouvement propre des fixes soient fort différents, les opinions sur le tems de Yao, s'accordent toutes à 80 ou 100 ans près, à faire régner ce Prince 2300 ans avant J. C.

Je ne parle pas du sentiment cité & rejetté par Pan-kou, Historien des Han, du sentiment du livre appellé *Tsou-chou*, trouvé après J. C., dans le troisieme siécle. Selon ces sentiments, Yao auroit régné près de 2100 ans avant J. C.; ces sentiments ont constamment été rejettés.

J'ai mis cet éclaircissement sur le Yao-tien, parceque je sais que l'on a envoyé en France les figures dont je parle, du

moins quelques-unes, & je ſais encore qu'on les a données comme anciennes ; cependant pluſieurs de celles que l'on a envoyées ſont du ſeizieme ſiécle après J. C., & les plus anciennes en ce genre, ſont du dixieme ou onzieme ſiécle ; peut-être y en-a-t-il du ſixieme ſiécle ; mais je n'en ai pas vu de cette antiquité. Il eſt sûr qu'il n'y en a aucune de cette ſorte qui ſoit même de l'antiquité des Han.

Ce que je dis des figures pour le Yao-tien doit s'appliquer à celles où l'on voit le moment du coucher & du lever du ſoleil pour la latitude des lieux où Yao, Chun & Yu tenoient leur Cour. Ce ſont des calculs faits après coup, & leur antiquité ne remonte pas au-deſſus du tems des premiers Han ; ce n'eſt pas qu'auparavant on ne fut au fait des calculs, mais il n'en reſte d'autres monuments & indices que ceux que j'ai rappportés.

V I.

Diſſertation (1) *ſur l'éclipſe ſolaire rapportée dans le Chou-king.*

Texte du Chou-king.

» Tchong-kang venoit de monter ſur le Trône... Hi &
» Ho, plongés dans le vin, n'ont fait aucun uſage de leurs ta-
» lents. Sans avoir égard à l'obéiſſance qu'ils doivent au
» Prince, ils abandonnent les devoirs de leur charge, & ils
» ſont les premiers (2) qui ont troublé le bon ordre du calen-
» drier, dont le ſoin leur a été confié : car au premier jour
» de la derniere lune d'automne, le ſoleil & la lune dans leur
» conjonction n'étant pas d'accord dans Fang, l'aveugle a
» frappé le tambour, les Officiers ſont montés à cheval, &
» le peuple a accouru. Dans ce tems-là Hi & Ho (3), ſemblables
» à une ſtatue de bois, n'ont rien vu ni entendu ; & par leur

(1) Obſerv. Mathém. T. 2. p. 140.

(2) Depuis qu'*Yao* avoit nommé *Hi & Ho* pour avoir ſoin du Tribunal des Mathématiques, à cette éclipſe ils errerent pour la premiere fois.

(3) Nom de ceux qui étoient chargés du Tribunal des Mathémathiques. On ne ſait pas ſi c'étoit le nom de leur famille ou de leur emploi.

» négligence à supputer & à observer le mouvement des astres, ils ont violé la loi de mort portée par nos anciens Princes. Selon nos loix inviolables, les Astronomes qui devancent ou qui reculent le tems, doivent être, sans remission, punis de mort (1).

1°. Tous les Historiens, Astronomes & Interpretes conviennent unanimement qu'il s'agit dans ce texte d'une éclipse du soleil à la troisieme lune de l'automne, & sous Tchong-kang Empereur de la Chine, petit-fils d'Yu, fondateur de la premiere Dynastie de Hia. Ils conviennent de même que la troisieme lune d'automne de ce tems-là répondoit à la troisieme lune des Han. Or il est certain que la troisieme lune de l'automne sous les Han étoit, comme aujourd'hui, la neuvieme de l'année civile.

2°. Tous les Astronomes Chinois, & la plûpart des Historiens conviennent que le caractere *Fang*, dont il s'agit dans le texte, est celui de la constellation *Fang* d'aujourd'hui. En conséquence ils disent que la conjonction du soleil & de la lune fut dans la constellation *Fang*.

3°. Tous les Historiens, Interpretes & Astronomes Chinois reconnoissent l'expression de l'éclipse dans ces deux caracteres (2), *non concordes*, *sine concordia*. La version Tartare dit, *atchouhou acou*. Les Chinois qui donnent unanimement cette explication aux deux caracteres *Fo* & *Tsi*, ajoûtent qu'au tems de l'éclipse du soleil, la mésintelligence regne entre le soleil & la lune. Indépendamment de cette interprétation, ceux qui ont lu l'Histoire Chinoise, reconnoissent d'abord une éclipse du soleil, quand ils voient le tambour battu par un aveugle au premier jour de la lune, & les Officiers accourir avec le peuple à ce coup.

4°. L'Histoire Chinoise (3) traduite en Tartare par ordre de

---

(1) Le Pere Parennin a confronté sur la Version tartare du *Chou king* la Traduction que je mets ici de ce passage, & celle des autres qui suivront.

(2) *Fo*, non; *Tsi*, concordes.

(3) Régne de *Tchong kang*. On y réfute solidement ceux qui mettent la cinquieme année de *Tchong-kang*, la 2128 avant J. C.

Kang-hi, rapporte l'éclipſe à la neuvieme lune de l'an 2159 avant J. C., premier de Tchong-kang; il étoit petit-fils d'Yu. Les Hiſtoriens des Dynaſties des Song & des Ming diſent la même choſe.

5°. Les Hiſtoriens & les Aſtronomes des Han, aſſurent, 1°. que la Cour de Tchong-kang étoit à Gan-y-hien, ville du pays que l'on appelle aujourd'hui *Gan-y* (1). 2°. Que Tchong-kang étoit petit-fils d'Yu, fondateur des Hia. 3°. Que ſous le regne de Tchong-kang, à la neuvieme lune, il y eut éclipſe de ſoleil dans la conſtellation Fang. Sur quoi il faut remarquer que la conſtellation Fang des Han eſt démonſtrativement la conſtellation Fang d'aujourd'hui. Pour le tems de l'éclipſe, ils ne l'ont pas marqué diſtinctement; mais ils comptent 1971 ans depuis la premiere année d'Yu juſqu'à la premiere année de Kao-tſou, fondateur des Han. Or la premiere année de Kao-tſou eſt l'an 206 avant J. C. Au reſte, ils mettent quarante-ſept à quarante-huit ans entre la premiere année d'Yu & la premiere année de Tchong-kang, qu'ils font régner treize ans.

L'autorité des Auteurs des Han (2) eſt d'autant plus grande, qu'ils ne pouvoient, par le calcul, ſavoir l'éclipſe de Tchong-kang: outre qu'ils n'avoient point de principes ſuffiſants pour calculer une éclipſe ſi ancienne, ils ne pouvoient en aucune maniere rapporter juſte à une conſtellation le lieu du ſoleil pour un tems ſi ancien: ils ne ſavoient preſque rien ſur le mouvement propre des fixes. Puis donc que ces Auteurs rapportent l'éclipſe du ſoleil à un tems & à un lieu d'une conſtellation que la calcul vérifie plus de 1900 ans avant leur Dynaſtie, il faut que ces Auteurs aient rapporté fidélement ce qu'ils ont trouvé ſur une obſervation ſi ancienne.

6°. Les plus fameux Aſtronomes (3) de la Dynaſtie des

---

(1) Dans le *Chan-ſi*.

(2) Je parle des Auteurs des *Han* d'Occident, qui rétablirent les Livres brûlés par ordre de l'Empereur *Chi-hoang-ti*.

(3) On verra dans l'Aſtronomie Chinoiſe la méthode de ces Aſtronomes pour calculer les éclipſes.

Tang (1) & des Yuen (2), ont calculé l'éclipse, & selon leurs tables, ils trouvent qu'au premier jour de la neuvieme lune de l'an 2128 avant J. C. il y eut une éclipse visible à la Chine, que c'est celle dont parle le Chou-king, & que c'étoit la cinquieme année de Tchong-kang. D'autres Astronomes de ces Dynasties disent au contraire que l'éclipse du Chou-king fut l'an 2155 avant J. C., cinquieme année de Tchong-kang.

7°. Hing-yun-lou, fameux Astronome (3) des Ming, dit que véritablement le premier de la neuvieme lune de l'an 2128 avant J. C. il y eut éclipse; mais que ce ne peut être une des années de Tchong-kang, dont le regne fut de treize ans. Il assure que la premiere année de Tchong-kang fut l'an 2159 avant J. C.; ensuite il vient à calculer l'éclipse, & il la trouve au premier de la neuvieme lune de l'an 2154 avant J. C., sixieme de Tchong-kang. Il ajoûte que des treize années de ce Prince, c'est la seule où il y a pu avoir éclipse, le soleil étant prés la constellation Fang, & à la neuvieme lune.

8°. L'an 2155 avant J. C. (4), le 12 Octobre, à Pe-king, à six heures 57′ du matin, fut la ☌ du soleil & de la lune dans ♎ 0° 23′ 19. Le ☊ dans ♍ 25°, 24′, 27″ latitude boréale de la lune 26′, 10″; il y eut donc une éclipse du soleil à Peking; or je dis que c'est l'éclipse dont parle le Chou-king. Tous les Astronomes Chinois conviennent, avec ceux des Han, que durant la Dynastie de Hia, la neuvieme lune étoit celle durant les jours de laquelle le soleil entre dans le signe qui répond à notre signe ♏. Il est clair que selon ce principe le 12 Octobre 2155 avant J. C., fut le premier de la neuvieme lune; selon les connoissances qu'on a de l'Astronomie ancienne Chinoise, on ne calculoit que le mouvement moyen. Du tems des Han on ne calculoit encore que le mouvement moyen. Selon les

(1) La premiere Dynastie des *Tang* régna depuis environ 620 jusqu'en 908; & la seconde depuis 924 jusqu'en 937.

(2) Qui régnerent depuis 1281 jusqu'en 1368.

(3) Il vivoit sous le régne de *Van-li* de 1613 à 1621. Il a calculé sur les Tables Chinoises de Cobilay, dont l'époque est au solstice d'hiver de la fin de l'an 1280 de J. C. au méridien de *Pe-king*.

(4) Table de M. de la Hire.

mêmes connoiſſances de cette Aſtronomie ancienne, on rapportoit à l'équateur, & non à l'écliptique, le lieu des conſtellations. Or l'an 2155 avant J. C., l'aſcenſion droite de Fang étoit par le calcul de 181°; le ſoleil, au tems de l'éclipſe, étoit donc bien près d'un des degrés de la conſtellation Fang.

Si on veut ſe donner la peine d'examiner les éclipſes du ſoleil pour les années avant ou après l'an 2155, on n'en trouvera aucune, 1°. qui ait été viſible à la Chine, 2°. à la neuvieme lune, 3°. près de la conſtellation Fang; & il eſt clair que le calcul des Aſtronomes qui mettent l'éclipſe aux années 2128 & 2154 eſt faux; & ſi le texte du Chou-king demande que l'éclipſe ſoit à la premiere année de Tchong-kang, il s'enſuit que la premiere année de Tchong-kang ſera l'an 2155 avant J. C.

Puiſque tous les Auteurs Chinois conviennent d'une éclipſe de ſoleil obſervée ſous Tchong-kang à la Chine, à la neuvieme lune, & vers la conſtellation Fang, il ne ne s'agit que de trouver vers ce tems-là une éclipſe revêtue des circonſtances caractériſtiques; & comme ces circonſtances ne conviennent qu'à l'éclipſe du 12 Octobre 2155 avant J. C., il faut conclure que la diverſité des opinions des Chinois ſur l'année de l'éclipſe, ne vient que de ce qu'ils n'ont pas eu d'aſſez bons principes pour calculer cette ancienne éclipſe.

La Cour de Tchong-kang étoit à Gan-y-hien; or cette ville eſt plus occidentale que Pe-king de 20′ de tems; ainſi la ☌ ne fut à Gan-y-hien qu'à 6 heures 57′ au matin; donc, ſelon les regles, à la latitude marquée dans les tables, l'éclipſe n'y fût pas viſible, Les tables de Riccioli, Longomontan & Wing ne donnent pas même l'éclipſe viſible aux parties orientales de l'Empire, & à peine eſt-elle viſible à ces parties, ſelon les Philolaiques, Rudolphiques & Carolines. Or le Chou-king parle d'une éclipſe obſervée, & ſelon l'Hiſtoire, Gan-y-hien fut le lieu de l'obſervation.

Pour répondre à cette difficulté, que ne font pas aſſurément les Aſtronomes, il faut remarquer, 1°. que les Tables de M. Flamſteed repréſentent la latitude de la lune à-peu-près comme celles de M. de la Hire dans le cas préſent; mais ſelon ces

ces Tables, la ☌ fut à Pe-king vers les ſept heures 25′ du matin; ainſi, ſelon ces Tables la conjonction fut viſible à Gan-y-hien. Remarquez 2°. que, ſelon toutes ces Tables rapportées, la latitude de la lune eſt boréale de 26, 27 ou 28′; ainſi, ſelon ces Tables, la conjonction fut écliptique à Gan-y-hien, *in terminis neceſſariis*. Le défaut de viſibilité ne vient donc que de ce que, ſelon ces Tables, la conjonction eſt repréſentée avant 7 ou 6 ou 5 heures & demie du matin, &c. Or il eſt évident que dans une éclipſe horizontale & ſi ancienne, ce défaut des Tables n'empêche en rien la vérification de l'éclipſe. Dans beaucoup d'éclipſes il n'eſt pas rare de voir dans les Tables des différences & entr'elles & entre l'obſervation ſur le tems de la conjonction.

Perſonne ne doute de l'éclipſe obſervée à Babylone le 22 Octobre (1) 383 avant J. C. commencement 6 heures 36′ du matin; milieu, 7 heures 20′, la lune ſe coucha éclipſée. Selon pluſieurs Tables, l'éclipſe ſeroit arrivée quand la lune étoit couchée à Babylone, où par conſéquent l'éclipſe n'auroit pu être obſervée. Dans cette éclipſe il y a des Tables qui different d'une heure 15′ du tems de l'obſervation, tandis que d'autres ne different que de 2 à 3′. Malgré la diverſité de ces calculs en vertu de cette éclipſe, on fixe l'an 366 de Nabonaſſar à l'an 383 avant J. C.

Il y a long-tems que l'éclipſe du Chou-king a été examinée & calculée par le P. Adam Schalle; depuis ce tems-là les P P. de Mailla, Kegler & Slaviſeck ont calculé & vérifié cette éclipſe (2), & il eſt ſurprenant que le P. Viſdelou, ancien Miſſionnaire de la Chine, & aujourd'hui Evêque de Claudiopolis, diſe qu'il n'a pu vérifier cette éclipſe, quoiqu'il ait, dit-il, calculé pour plus de trente ans, vers le tems de Tchong-kang. Il reconnoît cependant le texte de Chou-king tel que je l'ai rapporté, & il avoue que, ſelon la Chronologie Chinoiſe, la premiere année de Tchong-kang fut l'an 2159 avant J. C.

Premiere difficulté ſur le tems de cette éclipſe. Le P. Mar-

(1) Voyez les Mémoires de l'Académie 1703,

(2) Le P. Gaubil l'a auſſi calculée, & l'on peut voir le réſultat de ſon calcul dans le premier Tome de ces Obſervations, p. 18 & 19.

tini dit que sous Yao le solstice d'hiver fut observé au premier degré de la constellation Hiu ; or, comme a remarqué M. Cassini (1), le premier degré de Hiu étoit l'an 1682 de J. C. dans ♒ 18° 16′, voilà donc près de 49° 16′ que les étoiles ont avancé depuis Yao jusqu'à l'an 1628, c'est-à-dire, que l'intervalle est de 3478 ans, d'où ayant ôté 1627, reste 1851 ans avant J. C. pour le tems où a vécu Yao. Il est certain que Yao a vécu long-tems avant Tchong-kang. Comment donc Tchong-kang a-t-il pu régner l'an 2155 ?

Quoique j'aie déja répondu ailleurs à cette difficulté, je le fais ici de nouveau ; mais en peu de mots.

1°. L'Histoire ne dit pas que le solstice d'hiver fut observé sous Yao au premier degré de Hiu ; elle dit seulement que sous Yao le solstice d'hiver répondoit à la constellation Hiu, celui d'été à la constellation Sing, l'équinoxe du printems à la constellation Mao, & celui d'automne à la constellation Fang. Quand on voudra savoir le tems d'Yao, en vertu de ce qui est dit de ces quatre constellations, il est clair qu'il faut les prendre toutes les quatre ; c'est ce que fit autrefois le célebre P. des Ursins (2), Saint Missionnaire Jésuite à la Chine, & c'est ce que je tâchai de faire en 1724, dans un écrit que j'envoyai en France au R. P. E. Souciet.

Ce que dit le P. Martini de l'observation du solstice au premier degré de Hiu, est pris d'un Auteur de la Dynastie des Song ; cet Auteur vivoit l'an de J. C. 1005. Or dans l'Astronomie Chinoise, on voit qu'alors on croyoit que les fixes avançoient d'un degré dans 78 ans, comme on voit dans le Catalogue Chinois des solstices d'hiver, l'an 1005 après J. C., les Astronomes Chinois plaçoient le solstice d'hiver entre le 5 & 6° de la constellation Teou ; d'un autre côté, on voit que dans ce tems-là on plaçoit la premiere année d'Yao plus de 2300 ans avant J. C. ; de-là on concluoit que depuis Yao jusqu'à l'an 1005 avant J. C., les étoiles avoient avancé de 42°, & qu'ainsi le solstice d'hiver étoit sous Yao, au premier degré de Hiu. Du tems des Tang, en 724 de J. C., les Astronomes

(1) Ricciol. Chronol. Réf.

(2) Relation de Siam, par M. de la Loubere.

Chinois faisoient faire aux étoiles un degré dans 83 ans. Avant les Tang, les uns mettoient 150 ans, les autres 100 ans, les autres 50, les autres 75, de sorte que tous ces Auteurs supposant comme certain qu'Yao vivoit plus de 2300 ans avant J. C. & sachant à quel degré du Ciel répondoit le solstice d'hiver de leur tems; ils concluoient différemment le nombre des degrés que les étoiles avoient avancé depuis Yao jusqu'à leur tems, & chacun plaçoit différemment le solstice d'hiver sous Yao, & si aujourd'hui quelqu'un vouloit déduire le tems d'Yao, parceque, disent les Chinois, depuis les Han jusqu'aux Yuen, sur le lieu du Ciel où répondoit le solstice d'hiver au tems d'Yao, on verroit vivre Yao, tantôt 700 ans avant J. C., tantôt 1500, tantôt 2000, tantôt 3000 ans, &c. Il ne faut donc s'en tenir qu'au texte de l'Histoire & du Chou-king; la raison est que ce n'est que sous les Yuen que les Chinois ont eu des connoissances assez justes sur le mouvement des fixes; auparavant ils le connoissent très mal, & il paroît qu'ils le croient tantôt stationnaires, tantôt directes, tantôt retrogrades, &c. (1).

Depuis les Yuen, les Historiens & les Astronomes Chinois ayant d'assez bonnes observations du solstice d'hiver, & sachant de l'autre côté que les étoiles avancent d'un degré dans 72 ou 73 ans, supposant d'ailleurs qu'Yao vivoit plus de 2300 avant J. C., ces Auteurs, dis-je, établirent unanimement qu'au tems d'Yao le solstice d'hiver étoit au 7° de Hiu, & & si le P. Martini avoit fait son abrégé d'Histoire sous les Historiens des Yuen ou des Ming, il auroit dit assurément que sous Yao le solstice d'hiver étoit au 7° de la constellation Hiu; c'est à ce degré que le place l'Histoire & l'Astronomie des Ming, & nos P P. dans leur Astronomie posent cela comme sûr.

Ce que dit le P. Martini sur la conjonction des planetes observées sous Tchouen-hio, Empereur de la Chine, joint aux réflexions de M. Cassini (2), donne occasion à une seconde difficulté contre le tems où je fais régner Tchong-kang; en conséquence de l'éclipse du Chou-king, M. Cassini a cru trouver la conjonction dont parle le P. Martini, & cet habile

(1) On verra tout cela détaillé dans l'Astronomie Chinoise.

(2) Relation de Siam, par M. de la Loubere.

Aſtronome la met l'an 2012 avant J. C. Tchouen-hio régnoit long-tems avant Tchong kang ; comment donc celui-ci a-t-il régné l'an 2155 avant J. C.? Dans un écrit que j'envoyai en 1724 au R. P. E. Souciet, je répondis au long à cette difficulté. Je répete ici ce qu'il y a d'eſſentiel.

1°. Selon l'Hiſtoire Chinoiſe, ſous Tchouen-hio, le ſoleil & la lune étant en conjonction dans le 15° de ♒, ♄, ♃, ♂, ♀, ☿, furent dans la conſtellation *Che*. Pour vérifier l'Hiſtoire Chinoiſe, il faut donc faire voir les cinq planetes réunies dans la conſtellation *Che*, le même jour que le ſoleil & la lune furent en conjonction dans le 15° d'*Aquarius* ; or c'eſt ce que n'a pas fait M. Caſſini.

2°. Dans l'Aſtronomie Chinoiſe, on verra ce qu'il faut penſer de cette conjonction des planetes ſous Tchouen-hio, & pourquoi on l'a rapportée à ce tems-là.

VII.

Recherches ſur les Caracteres Chinois.

Il n'eſt pas difficile (1) de donner une idée claire de l'origine des caracteres Chinois, de leur différents changements, de leurs progrès juſqu'à nous ; en un mot, d'en écrire l'Hiſtoire ; il y a quelques années M. R. P. que je vous l'avois promis : auſſi y travaillois-je dans le tems que les Mémoires de Trévoux de 1722 nous ſont arrivés de France, à l'occaſion de la traduction que je fais de l'Hiſtoire Univerſelle de la Chine ſur la verſion Tartare qui en a été faite par les ordres, par les ſoins, & ſous l'inſpection particuliere du grand Empereur *Ching-tſou-gin-hoang-ti*, ſi connu en Europe ſous le nom de *Kang-hi*.

Mais comme je ne ſuis encore arrivé qu'au troiſieme ſiécle de l'Ere Chrétienne, c'eſt-à-dire, à la Dynaſtie qui ſuccéda

---

(1) Le manuſcrit du P. Gaubil étoit terminé par une lettre du P. de Mailla, datée de Pe-king, du 1 Janvier 1725. J'ai cru ne pas devoir la ſupprimer, parcequ'elle eſt très curieuſe ; elle eſt adreſſée au P. Souciet ; j'en retranche tous les compliments, qui ſont inutiles ici.

à la célebre Famille des Han, & qu'il me faut encore deux ou trois ans pour achever cet ouvrage, que je ne croyois pas de si longue haleine lorsque je l'ai commencé, je ne veux pas vous faire attendre si long-tems sur les caracteres Chinois, c'est ce qui me détermine à vous en entretenir dans cette lettre.

Le premier qui, suivant les Chinois, ait eu la pensée de faire connoître ce qui s'étoit passé, ou a un homme absent ce qui se passoit par quelques lignes sensibles, sans qu'il fut nécéssaire de parler, fut Soui-gin-chi, qui avoit précédé Fo-hi dans le gouvernement du Peuple, & qui vivoit environ trois mille ans avant l'Ere Chrétienne : il s'étoit fait une certaine maniere d'écrire, si elle mérite ce nom, qu'il enseigna à son Peuple avec de certaines petites cordelettes, sur lesquelles il faisoit différents nœuds, qui, par leur nombre différent, leurs différentes configurations, & leur différent éloignement, lui tenoient lieu de caracteres; il n'alla pas plus loin; Confucius en parle en plusieurs endroits de ses Ouvrages.

Fo-hi, qui lui succéda en 2941 avant l'Ere Chrétienne, fit quelques pas de plus pour la spéculation; mais par rapport à la pratique, il s'en tint aux cordelettes de son prédécesseur, qui eurent cours pendant près de 300 ans. Ce fut dans la pensée de les changer que Fo-hi fit ses *koua*, ou petites lignes du livre *Y-king*, pour être le fondement sur lequel il prétendoit qu'on se modelât pour faire des caracteres (1) : aussi les Chinois ont-ils toujours appellé & appellent encore aujourd'hui les *Koua*, *Ven-tse-tsou*, la source des caracteres. Fo-hi vit bientôt que les Koua ne donneroient pas plus d'ouverture pour ce qu'il prétendoit, que les cordelettes de Soui-gin-chi, s'il ne faisoit rien de plus; c'est ce qui le détermina à établir six regles, avec lesquelles, en se servant des petites lignes des Koua, on pourroit réussir dans la construction des caracteres qu'il se proposoit. Ces six regles consistoient à les faire ou par image & représentation de la chose, ou par emprunt & transport d'idée d'une chose à l'autre, ou par indica-

(1) Voyez la planche IV. n°. 1, 2 & 3, &c.

tion & usage, ou par son & par accent ; mais Fo-hi en demeura là, se contentant de donner ses préceptes sans les mettre en exécution.

Ce ne fut que sous l'Empereur Hoang-ti que ce grand Prince, convaincu de l'utilité & même de la nécessité des caracteres dans la vie civile, ordonna à Tsang-kie, qu'il avoit fait Président du Tribunal des Historiens qu'il établit alors, de travailler aux caracteres suivant les regles que Fo-hi en avoit laissées. Tsang-kie, après avoir reçu cet ordre, étant un jour allé à la campagne, se trouva par hasard dans un lieu sablonneux sur le bord d'une riviere, où il vit quantité de vestiges d'oiseaux imprimés sur le sable. Tout occupé de l'ordre qu'il avoit reçu, il examine avec soin tous ces vestiges, s'en remplit l'imagination, & de retour à sa maison, il prend une petite planche de bambou, se fait une espece de pinceau assez pointu de même matiere, le trempe dans du vernis, & trace diverses figures sur le modele des vestiges des oiseaux qu'il avoit vus, accommodant autant qu'il put son imagination aux regles de Fo-hi, ce qui lui donna quelques ouvertures pour s'acquiter de sa commission. Il considéra ces traits qu'il venoit de former, il les examina avec soin, & plus il les examina & plus il en fut content. Animé par ce petit succès, il prépare plusieurs planches semblables à celle dont il s'étoit servi, sur chacune d'elles il forme divers caracteres, suivant que son imagination pleine des vestiges d'oiseaux & dirigée par les regles de Fo-hi, lui en fournissoit ; il en composa ainsi jusqu'à 540, qu'il appella pour cette raison *Niao-tsi-ven*, ou *caracteres de vestiges d'oiseaux ;* & comme les traits qu'il avoit formés n'étoient pas également unis, qu'ils se trouvoient épais & forts dans un endroit, minces & foibles dans un autre, qu'ils avoient quelque ressemblance avec une espece d'insectes qu'on trouve dans les eaux des Provinces du midi, qui s'appelle *Ko-teou-tchong*, on leur donna aussi le nom de cet insecte, & on les appella *Ko-teou-ven*, ou *caracteres de l'insecte. Ko-teou-tchong*, c'est ce nom qu'on a donné dans la suite, & qu'on donne encore aujourd'hui aux caracteres anciens des trois premieres Familles.

Ce sont là, M. R. P., les premiers caracteres qui aient été inventés à la Chine & qui ne passoient pas, comme je viens de le dire, le nombre de 540 : voilà à proprement parler, la maniere dont on a commencé de les faire. On s'en tint à ce nombre jusqu'au tems du regne de Chun, à-peu-près 2200 ans avant l'Ere Chrétienne. Ce Prince, déja sur l'âge, ayant témoigné que ce nombre ne suffisoit pas, & que par cette disette plusieurs choses importantes ne pouvoient se mettre par écrit, plusieurs personnes se mirent à les augmenter, sans autre ordre, chacun suivant son génie & sa pensée, & cette liberté s'accrut si fort sous les trois familles *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, qu'on ensevelit presqu'entierement les caracteres de *Tsang-kie*, qu'on les défigura si fort, & qu'on y mit une telle confusion, que Confucius se plaint amerement dans le *Lun-yu*, ou *Livre des Sentences*, de ce que ces anciens caracteres ne subsistoient plus de son tems.

Effectivement on voit encore aujourd'hui sur la fameuse montagne de *Tai-chan*, dans la province de *Chan-tong*, quelques restes de soixante-douze grandes inscriptions gravées sur autant de grandes tables de marbres, qu'un pareil nombre de Princes des différents Etats entre lesquels étoit partagée la Chine sous la Dynastie des Tcheou, y firent élever pour servir de monument à la postérité, comme quoi ils y étoient allés en personnes. Or les caracteres de ces inscriptions sont si différents, & ont entr'eux si peu de ressemblance que, qui ne connoîtroit que les caracteres de l'une, ne pourroit rien deviner dans les autres, aussi n'y a-t-il personne aujourd'hui qui puisse les lire entierement, bien moins les entendre; &, afin que vous connoissiez cette différence, je vous envoie plusieurs modeles qui vous la rendront sensible; j'y ajoûte les mêmes caracteres de la maniere dont on les a écrits dans la suite: ceux-ci different encore plus de ces premiers, que ces anciens caracteres ne différoient entr'eux.

L'Empereur Siuen-vang, de la Dynastie des Tcheou, qui commença à régner à la Chine 826 ans avant l'Ere Chrétienne, Prince sage & éclairé, ne voyoit qu'avec peine tant de confusion dans les caracteres; il auroit bien voulu y apporter

quelque remede efficace, mais il n'étoit pas assez maître dans l'Empire, & les petits Princes, qui auroient dû dépendre de lui absolument, ne recevoient ses ordres qu'autant qu'ils le jugeoient à propos ; cependant après y avoir pensé & consulté là-dessus son conseîl, il résolut de faire une tentative, & donna la commission à un certain Tcheou, qui avoit la charge de Président du Tribunal des Historiens de l'Empire, de choisir, de réduire & de déterminer les caracteres qu'il vouloit qui eussent cours à l'avenir dans tout l'Empire.

Le Président Tcheou, aidé des Officiers de son Tribunal, s'en occupa long-tems, réduisit sous quinze classes ceux qu'il crut qui passeroient plus aisément & qui seroient reçus avec moins de difficultés, & les présenta à l'Empereur, ce Prince les fit encore examiner par tous les habiles gens qui étoient auprès de lui, les examina lui-même avec soin, les approuva, &, afin qu'on vît l'estime qu'il en faisoit, le désir qu'il avoit qu'on ne les changeât plus à l'avenir, & combien il souhaitoit que tout l'Empire les reçût, il fit faire dix grands tambours de marbre, sur lesquels il fit graver, dans ces nouveaux caracteres, des vers qu'il avoit faits lui même. Ces tambours, depuis ce tems-là ont toujours été regardés comme un des plus beaux monuments de l'Empire, un seul s'est perdu dans les différents transports que les révolutions de la Chine ont obligé de faire si souvent ; mais les autres neuf subsistent encore aujourd'hui, & se voient au *Koue-tse-kien*, ou College Impérial de Pe-king, d'où j'ai l'honneur de vous écrire, & où ils sont gardés avec le plus grand soin : ce sont là les caracteres qu'on appelle encore aujourd'hui *Ta-tchuen*. La rigueur des tems a effacé une partie des caracteres de ces tambours ; je vous envoie ce qui en reste sur le même papier sur lequel on l'a tiré en l'appliquant dessus ; c'est un monument de 2500 ans que j'ai cru qui vous feroit plaisir, & qui est une preuve sans replique de la verité de ce que je vous dis ; j'ai fait écrire ces mêmes caracteres sur un papier à part, & j'ai mis au bas les caracteres d'aujourd'hui, qui dans la suite ont pris leur place, afin que vous en vissiez la différence.

La confusion causée par diversité des caracteres étoit trop grande,

grande, & l'Empereur Siuen-vang, comme je l'ai dit, étoit trop peu Maître des différentes Provinces de l'Empire, pour qu'il pût si aisément en venir à bout. Aucun des Princes particuliers ne voulut céder ni abandonner ceux dont il se servoit, ainsi la même confusion subsista encore tout le tems que la Chine fut divisée, durant plus de 500 ans, après cette prétendue réforme de Siuen-vang jusqu'à Chi-hoang-ti, qui, après de cruelles & terribles guerres, se rendit enfin seul Maître de tout l'Empire.

Ce Prince, qui étoit très éclairé & qui auroit été un des plus grands Empereurs que la Chine ait eu, s'il n'avoit fini son regne par trop de cruautés, vit bien qu'il n'étoit point convenable que dans ses Etats il y eut une si grande diversité & une si grande confusion de caracteres; aussi quand il eut détruit les six Princes qui disputoient avec lui la Monarchie entiere de la Chine, & lorsqu'il se vit Maître absolu, il donna ordre à Li-se, son premier Ministre, d'en faire une réforme générale, & de se servir, autant qu'il pourroit, des caracteres Ta-tchuen, que l'Empereur Siuen-vang avoit fait faire autrefois.

Lorsque Siuen-vang fit faire ces caracteres Ta-tchuen, les Princes de Tsin, dont descendoit Chi-hoang-ti, ne lui furent pas plus dociles que les autres Princes de l'Empire, & les caracteres Ta-tchuen avoient aussi peu de cours dans leurs Etats qu'ailleurs; ainsi Li-se en avoit fort peu de connoissance, il reçut néanmoins cet ordre de l'Empereur, sans replique, fit venir Tchao-kao & Hou-mou-king, deux habiles gens de ce tems-là, &, de concert avec le Tribunal de l'Histoire, ils travaillerent à cette réforme. La premiere chose qu'ils firent fut de déterminer 540 caracteres, autant qu'en avoit fait Tsang-kie, qu'ils supposoient être les siens, pour servir de caracteres fondamentaux, d'après lesquels ils tireroient tous les autres dont on auroit besoin, par la combinaison de ceux-là de deux en deux, de trois en trois, & même de plus s'il étoit nécessaire; ce qui étoit très conforme à la pensée de Fo-hi, qui en avoit donné un exemple dans la combinaison de deux petites lignes qu'il avoit posées pour fondement de ses Koua, & qui, combinées de deux en deux, de trois en trois & enfin de

ſix en ſix, avoient produit 2, 4, 8, 16, 32, 64, qui donnoient 128 combinaiſons différentes, & que c'eſt en cela que les Koua s'appelloient *Ven-tſe-tſou*, fondement des caracteres. Je vous envoie ces 540 caracteres fondamentaux, auxquels j'ai joint les caracteres de nos jours, afin que vous en viſſiez la différence; leur ſignification & leur ſon, que j'ai écrits ſuivant qu'un François les prononceroit, y ſont ajoûtés. Le ſens que je leur donne eſt un ſens primitif; je l'ai tiré du Dictionnaire *Choue-ven*, qui eſt le modele & l'unique que les Chinois conſultent en ce genre.

Après que Li-ſe & les autres eurent arrêtés ces caracteres primitifs & fondamentaux, Li-ſe, Tchao-kao & Hou mou-king ſe chargerent d'en faire autant qu'il ſeroit néceſſaire, & tous trois y travaillerent à loiſir dans leur particulier, chacun des trois en fit deux ou trois mille ſous différents Chapitres. Li-ſe en fit ſept Chapitres, Tchao-kao ſix, Hou-mou-king ſept, & tous ces nouveaux caracteres, y compris les caracteres fondamentaux, ne faiſoient que 9353 caracteres, ſans compter 1163 qui ſe trouverent doublés dans ceux que ces trois Docteurs avoient faits. Tchao-kao & Hou-mou-king vouloient qu'on appellât ces nouveaux caracteres *Siao tchuen*, Li-ſe vouloit, par flatterie pour Chi-hoang-ti, les appeller *Tſin-tchuen*, l'un & l'autre nom leur ſont reſtés; mais celui de *Siao-tchuen*, leur eſt plus ordinaire; c'eſt celui que je leur donne.

Lorſque Li-ſe vit cet ouvrage fini & approuvé de l'Empereur, il fit écrire dans ces caracteres les livres qui traitoient de la Médecine, de l'Aſtrologie, des Sorts & de l'Aſtronomie, pour leſquels il ſavoit que Chi-hoang-ti avoit de l'eſtime; il demanda enſuite que l'Empereur ordonnât qu'à l'avenir on ne ſe ſerviroit plus dans tout l'Empire, dont il étoit le maître abſolu, d'aucune autre ſorte de caracteres que des nouveaux; il ajoûta qu'à la vérité il voyoit de grandes difficultés, mais qu'on les ſurmonteroit aiſément ſi Sa Majeſté vouloit ſuivre ſa penſée; ſi elle eſt bonne, lui répondit Chi-hoang-ti, pourquoi ne la ſuivrois-je pas? dites-la avec toute liberté, je vous l'ordonne; alors, dit l'Hiſtoire Chinoiſe, Li-ſe lui parla ainſi:

» Nous ne lisons pas dans nos Histoires que les Princes qui » ont devancé Votre Majesté aient toujours suivi les regles » de leurs prédécesseurs : nous y lisons au contraire que les » Chang firent de grands changements dans celles des Hia, » & les Tcheou dans celles des Chang. Votre Majesté a ou- » vert une nouvelle voie de gouvernement qui, suivant les » regles de la sagesse humaine, doit maintenir pour tou- » jours sur le Trône votre auguste Famille ; tous l'approuvent » & la reçoivent avec des sentiments pleins d'estime & de vé- » nération, il n'y a que ces stupides gens de lettres qui n'en » veulent pas convenir ; ils ont toujours dans la bouche les » regles des Anciens ; ils en parlent sans cesse. Eh ! qui a-t- » il à imiter de bon dans le gouvernement des trois Familles » qui ont précédé celle de Votre Majesté ? donner toutes » sortes de libertés à ces sortes de gens de courir les Pro- » vinces, comme pendant les guerres passées, chez les Princes, » & les aider à y causer du trouble : cela se doit-il permettre ?

» Aujourd'hui tout est arrêté, tout obéit à un seul Maître, » tout vit en paix. Ce que l'on doit faire maintenant, à mon » avis, pour prévenir les désordres à venir, c'est d'obliger ces » gens de lettres de s'instruire uniquement des nouvelles » regles de votre Gouvernement ; aucun, je le sais, ne veut » s'y conformer ; ils n'étudient que les anciennes coutumes ; » ils blâment ouvertement celles que V. M. veut établir, & » & excitent par-là le Peuple à les condamner. A peine a-t-on » publié quelques-uns de vos ordres, qu'on les voit dans cha- » que maison les critiquer & les expliquer au-dehors d'une » maniere qui ne vous fait pas honneur ; ils ne se servent des » connoissances qu'ils ont acquises, que pour inspirer du dé- » goût au Peuple contre votre Gouvernement, & lui inspirer » par-là un esprit de révolte. Si Votre Majesté n'y met ordre » d'une maniere efficace, votre autorité perdra toute sa force, » & les troubles recommenceront comme auparavant.

» Ma pensée seroit donc, maintenant qu'elle vient de faire » faire de nouveaux caracteres, d'obliger tout le monde, sous » de grieves peines, de n'employer que ceux-ci. Quelle con- » fusion n'est-ce pas dans un Etat d'y voir septante & tant de

» manieres différentes d'écrire une même chose ? n'est-ce pas
» là un moyen très propre de susciter & d'entretenir une ré-
» volte ? Mais pour en venir à bout à coup sûr, il n'y a point
» de meilleur moyen que de faire brûler les livres, Chou-
» king & Chi-king, & tous les autres quels qu'ils soient, à
» l'exception de ceux de Médecine, d'Astrologie, d'Astro-
» nomie, des Sorts & de l'Histoire des Tsin, d'ordonner à
» tous ceux qui en ont de les remettre incessamment entre les
» mains des Officiers du lieu, pour être mis en cendres, &
» cela sous peine de la vie; que quiconque, après cela, s'avi-
» sera de parler encore des livres Chou-king, Chi-king & au-
» tres, seront mis à mort au milieu des rues; que ceux qui
» dorénavant auront la témérité de blâmer le Gouvernement
» présent, seront, eux & toute leur famille, punis du dernier
» supplice; que les Officiers qui seront négligents à faire exé-
» cuter ces ordres, seront sensés coupables du même crime,
» & punis du même supplice, &c. Alors personne n'osant
» plus conserver dans sa maison que ceux qui seront écrits en
» caracteres Tsin-tchuen, ceux-ci prendront infailliblement
» le dessus, & éteindront absolument tous les autres «.

Chi-hoang-ti approuva le dessein de Li-se, fit donner en conséquence ses ordres, les fit exécuter avec la plus grande cruauté, comme on le voit dans l'Histoire, ce qui anéantit presqu'entierement tous les anciens caracteres.

Dans ce tems il n'y avoit encore dans la Chine ni encre, ni pinceau, ni papier; on ne s'étoit servi jusques-là pour écrire que de la maniere de Tsang-kié lorsqu'il fit ses premiers caracteres, c'est-à-dire, que des petites planches de bambou tenoient lieu de papier, un petit bâton pointu de même matiere servoit de pinceau, & le vernis d'encre. Lorsqu'un sujet occupoit plusieurs planches, on les enfiloit toutes ensemble avec une corde, & cela faisoit un volume & un livre. Mong-tien, grand Général de Chi-hoang-ti, l'homme le plus éclairé & le plus brave de son siécle, cherchoit depuis long-tems quelques moyens plus aisés, qui délivrassent de l'embarras des planches; les guerres continuelles qui l'avoient si fort occupé jusques-là, ne lui avoient pas donné le

tems nécessaire qu'il auroit souhaité pour cela; mais se trouvant alors en paix, commandant sur les frontieres de l'Empire contre les incursions des Tartares, il s'appliqua tout entier à chercher quelque chose de plus commode que les planches, & il y réussit au-delà de ses espérances; il fit une espece de papier, grossier à la vérité, mais souple & maniable, qui est ce qu'il cherchoit d'abord.

Quand il l'eut trouvé, il voulut essayer s'il pouvoit écrire dessus avec l'ancien pinceau & le vernis, mais le pinceau déchiroit le papier, & le vernis s'étendoit trop; il lui fallut donc chercher une autre maniere de pinceau & une autre sorte d'encre; pour le pinceau il prit des cheveux qu'il mit à-peu-près à la maniere des pinceaux d'aujourd'hui, & pour l'encre il prit du noir de fumée qu'il délaya avec de l'eau; cette invention, toute bonne qu'elle étoit, ne lui réussit pas d'abord, l'encre s'étendoit trop sur le papier, & les traits du pinceau étoient trop gros; mais en se servant de l'eau gommée & rendant plus fin son pinceau, il vint enfin à bout du dessein qu'il avoit.

Cette maniere d'écrire, beaucoup plus aisée que l'ancienne, eut d'abord cours dans tout l'Empire, & principalement dans les Tribunaux où la quantité des planches dont on s'étoit servi jusqu'alors tenoit une place infinie & embarrassoit extrêmement. Ce papier occupoit à la vérité moins de place, mais ne délivroit pas des planches déja écrites, sans récrire sur le papier tout ce qu'elles contenoient, ce qui ne se pouvoit qu'avec une peine infinie; les Siao-tchuen qui étoient d'elles-mêmes très difficiles à écrire, y mettoient un nouvel obstacle.

Tching-miao, qui avoit été employé par Li-se à l'ouvrage des Siao-tchuen, s'offrit à faciliter l'écriture par une nouvelle sorte de caracteres différents, quant à la maniere de les former, des Siao-tchuen, mais cependant presque tous les mêmes quant aux traits, c'est-à-dire, qu'au lieu de les faire courbes & tortus comme les Siao-tchuen, il en garderoit le nombre & la disposition, ou combinaison de traits, mais les feroit droits sans courbure; il y travailla, & fit les caracteres qu'on appelle *Li-chu*. Les Ecrivains des Tribunaux y trouverent plus de facilité que dans les Siao-tchuen; ils se mirent

aussi-tôt à les apprendre, & on vit dans peu ces caracteres régner dans tous les Tribunaux, d'où peu-à-peu ils s'étendirent dans tout l'Empire.

Les guerres qui survinrent peu de tems après, dès le commencement du regne d'Ulh-chi-hoang-ti, successeur de Chi-hoang-ti, y contribuerent beaucoup ; on ne faisoit plus grande attention à ce que rien ne s'écrivît qu'en Siao-tchuen ; la liberté qu'on avoit donné sur cela aux seuls Tribunaux n'eut plus de bornes si étroites, & ces Tribunaux qui avoient ordre de ne plus entreprendre d'aller au-delà des Li-chu, leur donnerent cependant une nouvelle forme dans les caracteres qu'on appelle *Kiai-chu*, qui sont ceux dont on se sert aujourd'hui le plus ordinairement. La facilité de les écrire leur a donné naissance dans les Tribunaux d'où les gens d'affaire les prirent dans le tems, & les étendirent insensiblement dans tout l'Empire.

Cette liberté qu'on se donnoit faisoit grand tort aux Siao-tchuen ; ils ne paroissoient presque plus sur les rangs, & il étoit fort à craindre qu'ils n'eussent enfin le même sort que les Ta-chuen & les autres caracteres anciens qui avoient précédé Hiu-chin, zélé partisan des Siao-tchuen, en prit hautement la défense, comme il vivoit au commencement de la Dynastie des Han, & dans un tems où les guerres ne lui étoient pas fort favorables, il ne put faire tout ce qu'il auroit souhaité ; il eut beau se plaindre, il eut beau crier, ses cris & ses plaintes eurent peu de succès. Voyant donc que les mouvements qu'il se donnoit étoient inutiles, & que les Kiai-chu tenoient toujours le dessus, il se mit alors à travailler à son Dictionnaire, qu'il appella *Choue-ven*, où il ramassa tous les Siao-tchuen, au nombre de 9353, qu'il donna pour servir de regle, à laquelle on devoit se conformer dans la construction des caracteres Li-chu & Kiai-chu.

Si le travail de Hiu-chin ne remit pas les Siao-tchuen dans l'usage ordinaire, il les réunit dans le privilege que son Dictionnaire leur a conservé si constamment, qu'aujourd'hui encore, lorsqu'on doute des traits d'un caractere, Li-chu ou Kiai-chu, & de la maniere dont il doit s'écrire, on a recours au

Dictionnaire Choue-ven, comme à une regle sûre, d'après laquelle on ne sauroit se tromper, & dont il n'est gueres permis de s'écarter sans s'exposer à la critique des habiles gens.

L'esprit de l'homme se contente difficilement de ce qu'il a : quelque beaux, quelque faciles que fussent les caracteres Li-chu & Kiai-chu, environ l'an 80 de l'Ere Chrétienne, sous le regne de l'Empereur Tchang-hoang-ti, de la Dynastie des Han, Tchang-tchi, Tou sou & Tchoui-yuen, trois Docteurs de ce tems-là s'aviserent d'en faire de nouveaux, auxquels ils donnerent le nom de Tsao-chu. La difficulté fut de les faire recevoir du public ; ils s'écrivoient à la vérité d'une maniere plus libre que les autres, mais il s'en falloit de beaucoup qu'ils fussent aussi aisés à connoître & aussi beaux à voir : pour en venir à bout, ces trois Docteurs s'écrivirent les uns aux autres des pieces d'éloquence & de vers qu'ils rendirent publics, & exiterent ainsi la curiosité des Savans de ce tems-là, qui se piquoient de belles lettres.

Ce moyen cependant ne leur réussit pas d'abord ; le nombre de ces caracteres qu'ils avoient faits étoit fort limité, il ne s'étendoit pas au-delà de ceux qu'ils avoient employés dans leurs pieces d'éloquence; ainsi les Savans de ce tems-là se contenterent d'en savoir le sens, sans se mettre en peine de passer outre ni de les augmenter; ce ne fut que sous la Dynastie des Tsin, qui succéda aux Han, que les Tsao-chu firent fortune. Plusieurs fameux Docteurs résolurent de suppléer à ce qui leur manquoit, & d'en faire les caracteres des Savans; ils y réussirent en partie, & il y a lieu de croire qu'ils y auroient réussi parfaitement s'ils s'étoient accordés entr'eux ; mais la diversité de penser produisit la diversité de caracteres, de telle sorte qu'il y eut dans peu presqu'autant de confusion qu'il y en avoit parmi les anciens caracteres des trois premieres Familles, confusion qui leur a fait grand tort, & qui les a empêché de prévaloir par-dessus les Li-chu & les Kiai-chu. Ils ne laisserent pas cependant d'être en honneur parmi les Savans, & de s'y conserver jusqu'au commencement de cette Dynastie, qui regne aujourd'hui glorieusement à la Chine ; ils ne s'écrivent mutuellement qu'en caracteres Tsao-chu, &

nous voyons que ſous les Ming, famille qui a précédé celle qui regne, dans les lettres de Song-ke à Tſong-ki-tchang, écrites en caracteres Kiai-chu, qu'il le prie de l'excuſer s'il ne lui écrivoit pas en Tſao-chu, que faute de tems il ſe croyoit obligé de manquer en cela au reſpect qu'il lui devoit. Aujourd'hui ce n'eſt plus la même choſe, les Tſao-chu ont beaucoup perdu ſous les Tartares; ils ſont encore aſſez communs dans le commerce, parmi quelques Lettrés, dans les minutes de quelques affaires; mais ailleurs aſſez rares: je vous en ai donné quelques exemples après le Kiai-chu.

Vous avez vu, M. R. P., dans ce que j'ai eu l'honneur de vous dire juſqu'ici quel a été le commencement, le progrès, les divers changements des caracteres Chinois & les cauſes de ces changements, le tout fondé ſur des pieces authentiques & ſur des autorités qui ſont les plus reſpectables dans la Chine; & d'après le Choue-ven, le premier Dictionnaire qui ait jamais été fait, & qui ſeul en ce genre eſt d'une autorité inconteſtable. Il eſt vrai que quelques Chinois prétendent, du moins par rapport à l'antiquité, lui préférer le Ulh-ya; mais outre que ce livre n'eſt pas proprement un Dictionnaire, mais ſeulement une eſpece d'*Indiculus univerſalis*, l'Auteur en eſt fort incertain. Quelques-uns veulent que le fameux Tcheou-kong en ſoit le premier Auteur; que Tſe-ya, diſciple de Confucius, l'augmenta dans la ſuite; qu'après lui Leang-ven le mit en ordre, & qu'étant enſuite tombé ſous les Tſin, qui ſuccéderent aux Han, entre les mains de Kouo-po, il l'avoit donné au Public.

D'autres prétendent que Liu-pou-ouei, qu'on diſoit (vrai ou faux) être Pere de Chi-hoang-ti, préſerva de l'incendie beaucoup de livres, dont il prétendit ſe faire Auteur, que le Ulh-ya fut de ce nombre, qu'il voulut le faire paroître alors, mais qu'il n'eut pas cours, par la terreur que les cruautés de Chi-hoang-ti avoient inſpirée à tout le monde, que cette gloire fut réſervée à Kouo-po, qui le donna au Public. Quoi qu'il en ſoit, l'incertitude où l'on eſt de ſon Auteur, en diminue beaucoup l'eſtime; il eſt cependant regardé comme un bon livre, & a beaucoup d'autorité parmi les Savans Chinois;

mais

mais quelque grande qu'elle soit, elle ne l'emporte point sur le Dictionnaire Choue-ven.

Il ne me reste plus qu'à vous dire une chose qui confirme admirablement la plûpart de celles que j'ai eu l'honneur de vous dire jusqu'ici. Nous lisons dans l'Histoire Chinoise que l'Empereur Ling-hoang-ti, de la Dynastie des Han, la huitieme année de son regne, & la cent soixante-quinzieme de l'Ere Chrétienne, zélé pour l'instruction de la jeunesse & la conservation de tous les caracteres qui avoient existé à la Chine, & dont on n'avoit pas encore perdu toute connoissance, fit faire quarante-six grandes tables de marbre, sur lesquelles il fit graver des deux côtés les King Chinois, écrits en Ta-tchuen, en Siao-tchuen, en Li-chu, en Kiai-chu, & même en Ko-teou-ven, choisissant pour cela parmi les septante & tant de sortes de caracteres, qui avoient cours dans les différents Etats des trois premieres Familles, ceux dont il en restoit suffisamment pour remplir son dessein. Il fit élever ces tables sur des pieds d'estaux, au-devant de la porte méridionale du College Impérial, qui étoit à Lo-yang, dans le Honan, où les Empereurs de ce tems-là tenoient leur Cour, afin que la vue journaliere de ces caracteres & des King qu'ils représentoient, excitât les jeunes gens à s'en instruire, & conservât ainsi à la postérité les différences de ces caracteres. Je ne sais s'il y a encore quelque reste de ces tables; quelque diligence que j'aie faite pour m'en instruire, je n'ai pu rien découvrir de certain sur cela.

Je vous laisse faire, M. R. P., vos réflexions, si, posé la vérité de cette Histoire, qu'il n'est permis de révoquer en doute qu'à ceux qui ne l'ont point examinée, on doit chercher tant de mystere dans les caracteres Chinois, si ce sont de vrais hiéroglyphes, & en quel sens on peut l'assurer, s'il a fallu un grand effort d'esprit pour les construire, & si la pure imagination de leurs Auteurs n'y a point eu plus de part qu'un dessein réglé d'en faire un systême régulier. Le narré simple de leur Histoire me paroît décider toutes ces questions, & résoudre toutes les difficultés qu'on auroit d'ailleurs.

Suivant ce que j'ai dit, il paroîtroit que le nombre des

caracteres Chinois ne va pas au-delà de 9353, ou tout auplus à 10516, ce qui est bien éloigné du sentiment commun, qui les fait monter à 50, 60 & jusqu'à 80 mille. Il est vrai, M. R. P., que la liberté qu'on s'est donnée dans tous les tems, qu'on se donne & qu'on se donnera dans la suite, en a augmenté & en augmentera encore considérablement le nombre. Mais c'est l'orgueil & l'envie de se faire un nom, & l'erreur plutôt que la nécessité, qui leur a donné naissance. Les caracteres du Dictionnaire Choue-ven, ou ceux qui ont été faits sur leurs modeles, les Li-chu & les Kiai-chu, renferment tous ceux des King, & tous ceux dont on peut avoir besoin pour écrire sur toutes les matieres; & je pourrois assurer que ce que les plus habiles Lettrés Chinois en conoissent ne va pas au-delà de 8 à 10 mille.

Quoi qu'il en soit, il est très vrai que le nombre des caracteres Chinois est très considérable. Celui qui s'est donné le premier la liberté de les augmenter, est un certain Yang-hiong, qui vivoit sous Hiao-tching-hoang-ti, de la Dynastie des Han, environ trente ans avant l'Ere Chrétienne. Il fut le premier qui s'avisa de les augmenter ; plein de son mérite, dont il ne manquoit pas, & de sa capacité, il composa des livres qui lui firent beaucoup d'honneur auprès des habiles gens. Ce succès lui enfla tellement le cœur, qu'il se mit dans la tête d'écrire d'une maniere que personne n'entendît & ne pût entendre sans le consulter. Dans ce dessein, la pensée lui vint de mettre dans ses écrits plusieurs caracteres que lui seul connût, & pour cela il falloit en faire de nouveaux, résolution que la vanité lui fit aussi-tôt prendre; dans cette idée, on le vit plusieurs jours de suite dans les rues un papier d'une main & un crayon de l'autre, examiner de tous côtés attentivement tout ce qui se présentoit à ses yeux, d'après quoi il traçoit sur son papier différents traits, dont il se servoit ensuite dans sa maison pour faire ces nouveaux caracteres.

Quand il en eut fait quelques centaines, il se mit à composer de petites pieces qu'il faisoit courir, dans lesquelles il inséroit toujours quelques-uns de ses nouveaux caracteres,

qui, pour l'ordinaire, étoient fort composés. La réputation qu'il avoit faisoit rechercher ces pieces, & la difficulté qu'on trouvoit à les entendre & à les lire obligeoit ceux qui les avoient à l'aller consulter chez lui, qui est ce qu'il s'étoit proposé. S'entretenant un jour avec un de ses amis sur les ouvrages qu'il venoit de rendre publics, on voit bien, lui dit cet ami, on voit bien que vous y avez inséré plusieurs caracteres nouveaux que sans doute vous avez faits vous-même, car on ne les trouve point ailleurs; mais pourquoi les avez-vous faits si chargés & si composés, & pourquoi ne les expliquez-vous pas? Si je les avois expliqués, répondit Yang-hiong, & si je les avois faits plus simples, jouirois-je si souvent de l'honneur de votre compagnie & de celle de tant d'honnêtes gens qui viennent me consulter? c'est un appas que je vous ai jetté à dessein.

Pressé cependant par ses amis, il résolut enfin d'expliquer ces cararacteres nouveaux, qui montoient jusqu'à 500, dans un ouvrage qui fut très bien reçu du Public. Ce succès en excita beaucoup d'autres à suivre cet exemple; Vang-mang même, ce perfide Ministre, qui osa attenter à la vie & à la Couronne de l'Empereur son Maître, à qui il enleva l'une & l'autre, double crime, dont il fut puni comme il le méritoit; Vang-mang, dis-je, environ la vingt-troisieme ou vingt-quatrieme année de l'Ere Chrétienne, voulut avoir la gloire d'en avoir fait, & cette liberté que chacun se donnoit, est une des principales sources du grand nombre de caracteres qui sont à la Chine.

Une autre source de la multiplicité de ces caracteres, est la liaison qne les Chinois ont eu avec les Pays Etrangers, & principalement avec les Royaumes du Si-yu, qui sont à l'ouest de la Chine. Les Chinois s'étoient peu à peu tellement étendus de ce côté-là, qu'au premier siécle de l'Ere Chrétienne, & au commencement du second, tous les Rois qui sont depuis la Chine jusqu'à la mer Caspienne, s'étoient faits Tributaires des Chinois, & venoient ou envoyoient tous les trois ans au moins, offrir leur tribut & présenter leur hommage à l'Empereur. Leur langage, si différent de celui des Chinois, & les choses

qu'ils apportoient, inconnues à la Chine, déterminerent Pan-kou, frere de Pan-tchao, Général Chinois, qui avoit pénétré jusqu'au bord de la mer Caspienne, de faire plusieurs caracteres Chinois pour les expliquer; Pan-tchao lui-même en fit aussi pour expliquer plusieurs choses de ces pays, dont on avoit peu de connoissance à la Chine; ce qui donna occasion au livre intitulé *Lun-ki-chu*, que fit dans ce tems-là Tching-tsiao, dans lequel il ramassa un assez bon nombre de caracteres faits à l'occasion des peuples du Si-yu, & en donna le son & la signification.

La grande augmentation que les Royaumes du Si-yu firent aux caracteres Chinois, vint principalement de la détestable secte de Fo, que l'Empereur Ming-hoang-ti, de la Dynastie des Han, introduisit dans l'Empire la huitieme année de son regne & la soixante-cinquieme de l'Ere Chrétienne, quand les Bonzes ou Prêtres de cette Idole leur eurent apporté de Tien-tcho, un des Royaumes du Si-yu. Ils avoient avec eux un livre où les loix de cette Secte étoient expliquées; mais ce livre, étoit en leur langue & en leurs caracteres, bien différents de ceux des Chinois, il fallut donc le traduire, & ce fut la difficulté; on ne trouvoit pas de caracteres qui donnassent une idée assez nette de la plûpart des erreurs de cette idolâtrie & des actions ridicules qu'elle ordonnoit. On se contenta alors d'en donner une légere connoissance; mais ces Bonzes, s'étant dans la suite instruits de la Langue Chinoise & de la nature de ses caracteres, aidés du secours de ceux qui avoient embrassé leur Secte & s'étoient faits leurs disciples, parmi lesquels il y avoit quelques habiles gens, se mirent tous ensemble à faire de nouveaux caracteres pour suppléer à ceux qui leur manquoient, semblables aux Kiai-chu, dont ils donnerent une suffisante explication, & produisirent le livre *Po-lo-men-chu*, qui expliquoit plus en détail leur mauvaise loi. Ce livre fut bien reçu, principalement de quelques Princes freres de l'Empereur, qui avoient embrassé cette Secte; & qui l'honorerent avec plaisir de leurs noms, ce qui a accru tellement la liberté d'augmenter les caracteres parmi ceux qui avoient suivi cette Secte, que sous les Heou-leang, environ

l'an 910 de l'Ere Chrétienne, le Bonze Hing-hiun, dans son livre Long-kan-cheou-king, approuvé par un grand Bonze appellé Tchi-kouang, qui y mit une belle Préface, fit voir que depuis que la Secte de Fo avoit pénétré dans la Chine, l'écriture Chinoise s'étoit enrichie de 26430 caracteres nouveaux, nombre que peu de tems après le Bonze Kien-yu augmenta encore dans son livre Che-kien-yu-yun-tsong, non quant aux traits & à la figure, mais quant au son & à l'accent qu'on devoit leur donner dans la prononciation.

Je ne finirois pas si j'entreprenois de vous donner en détail tout ce qui s'est fait en ce genre; les Tao-tse, autres especes de Bonzes, prétendirent qu'ils pouvoient profiter de cette liberté; Tchao-li-tching, dans son livre Yo-pien-kiai-y, & Tchang-yeou-kien, dans son livre Fou-kou-pien, ne se servirent presque que de caracteres nouveaux, soit en retranchant quelque chose aux anciens, soit en ajoûtant, soit en leur donnant, par l'accent, une signification différente de celle qu'ils avoient. Tant de nouveautés avoient mis une si grande confusion parmi les caracteres, que l'Empereur Gin-tsong, de la Dynastie des Song, ordonnât, la quinzieme année de son regne, environ l'an 1054 de J. C., à Ting-tou, Président du Tribunal des Historiens, de réduire ces caracteres à certaines bornes, & de se servir pour cela du Choue-ven, qui devoit en être le modele & la regle. L'ouvrage étoit de longue haleine & assez difficile, aussi Ting-tou ne put-il pas achever; la gloire en étoit réservée à Se-ma-kouang, qui, au commencement du regne de Chin-tsong, trente-huit ou quarante ans après l'ordre donné par Gin-tsong, offrit à l'Empereur un Dictionnaire de 53165 caracteres, tous faits sur le modele des caracteres du Choue-ven, mais en Kiai-chu, dont 21846 étoient doubles quant au sens & à la signification.

L'Empereur Chin-tsong approuva le Dictionnaire que Se-ma-kouang lui avoit offert, & ordonna qu'il fût publié dans tout l'Empire; on s'en servit, mais on ne s'y tint pas fort exactement. Jamais il n'y a eu à la Chine de regle fort sévere qui retint la liberté des gens sur cela: pourvu que les nouveaux qui se faisoient eussent à-peu-près la figure de ceux qui avoient

cours, cela suffisoit. Au tems près des trois premieres Familles, comme je l'ai suffisamment indiqué ci-dessus, tous se sont mêlés d'en faire, les femmes même, & nous en avons encore aujourd'hui, parmi ceux qui ont le plus de cours, qui ont été faits par l'Impératrice Vou-chi, de la Dynastie des Tang, qui enleva l'Empire à son fils, & souilla le Trône de toutes sortes d'infamies & de cruautés, l'espace de vingt-un ans qu'elle l'occupa. Nous autres Européens, sans dessein d'enrichir les caracteres Chinois, dont la multitude nous est si fort à charge, y avons notre part ; l'Auteur du Tse-ouei-pou, Dictionnaire fait sous la Dynastie des Ming, & donné au Public au commencement de celle qui occupe aujourd'hui le Trône, ne fait pas difficulté parmi les 33395 caracteres dont il est composé, de citer le Si-ju-ulh-mou-tse, qui est un Dictionnaire Chinois, qui, à côté de chaque caractere, a la prononciation Européenne pour aider les nouveaux Missionnaires qui arrivent à la Chine.

Vous voyez, par tout ce que je viens de dire, qu'il n'est pas aisé d'assurer combien il y a de caracteres à la Chine, on peut dire que ceux qui en mettent jusqu'à 80000 n'en mettent pas trop, si on a égard à tous ceux qui ont été faits sans modele & sans regle, & que ceux qui n'en mettent que 30 à 40000, n'en mettent pas trop peu, si on ne regarde que ceux qui sont faits sur les regles du Choue-ven, ce qu'on diroit plus exactement de Li-se, Ministre de Chi-hoang-ti ; la regle que lui & ses associés établirent pour fondement de la construction des caracteres, est celle que Hiu-chin a suivie dans son Dictionnaire Choue-ven (1).

Voilà ce que j'ai cru pouvoir dire sur l'Histoire des caracteres Chinois, sans vous trop ennuyer ; heureux si je ne suis point tombé dans le défaut que je voulois éviter, plus heureux encore si cette Histoire vous fait quelque plaisir.

---

(1) [Il faut consulter l'éloge de la ville de Moukden, p. 117. On y trouve l'origine des caracteres Chinois, traitée d'une maniere plus exacte & plus détaillée].

NOTICE

DU LIVRE CHINOIS NOMMÉ Y-KING,

OU

LIVRE CANONIQUE DES CHANGEMENS,

AVEC DES NOTES;

PAR M. CLAUDE VISDELOU, Evêque de Claudiopolis.

NOTICI



NOTICE

DU LIVRE CHINOIS NOMMÉ Y-KING,

OU

LIVRE CANONIQUE DES CHANGEMENS,

AVEC DES NOTES,

PAR M. CLAUDE VISDELOU, Evêque de Claudiopolis.

L'Y-KING, dont il s'agit ici, eſt le premier des Livres Canoniques des Chinois, mais il eſt ſi obſcur, & les explications en ſont ſi arbitraires, qu'il ſera probablement difficile qu'on imprime ici un Ouvrage de cette eſpece, quoiqu'on en ait une Traduction à la Bibliotheque du Roi. J'ai donc cru qu'il n'étoit pas inutile d'en donner une idée, c'eſt pourquoi je joins ici cette Notice envoyée en 1728 à la Propagande par M. Viſdelou, qui en eſt l'Auteur. Ce petit Traité fait partie d'un volume *in-folio* manuſcrit, qui renferme encore pluſieurs autres Ouvrages du même Auteur; tels ſont, 1°. quelques obſervations ſur la Bibliotheque Orientale de M. d'Herbelot, en cinq cahiers; 2°. la Notice de l'Y-king; 3°. la Traduction du Monument Chinois, avec des notes; 4°. une Table Chronologique des Empereurs de la Chine. Feu M. de Deſmalpeines, peu de tems avant ſa mort, a fait préſent de ce volume à la Bibliotheque du Roi, ainſi que de la traduction entiere de

l'Y-king, faite par un Miſſionnaire. La traduction du Monument Chinois, a été publiée (1), par M. l'Abbé Mignot, de l'Académie des Inſcriptions. J'ai penſé qu'on verroit également avec plaiſir la Notice de l'Y-king, notice qui m'a paru ſuffiſante pour donner une idée de ce livre ſingulier, qui n'eſt pas fait pour intéreſſer, comme le Chou-king, tous les Lecteurs.

Il eſt néceſſaire de faire obſerver ici que M. Viſdelou ſe trouve, ſur certains points, & particulierement ſur le Chang-ti ou le Ciel, en contradiction avec le P. Gaubil dans la traduction du Chou-king. J'avoue qu'il eſt fort difficile de prononcer là-deſſus, le Chou-king ne fourniſſant aucun détail ſur la nature du Chang-ti; mais on ne doit pas en même-tems ſe décider d'après M. Viſdelou, qui a employé les interprétations & les recherches des Philoſophes modernes. Ceux-ci, pour ſoutenir leurs ſentiments, ont prétendu en donner des preuves d'après les Anciens, & les ont fait parler conformément aux opinions qu'ils avoient deſſein d'établir. Il ne faut pas juger de la Doctrine ni de la Religion des anciens Chinois par celle des Chinois d'aujourd'hui, ni par les opinions des Philoſophes modernes. Les idées nouvelles ont à la Chine, comme par-tout ailleurs, des partiſans, & l'amour des ſyſtêmes a fait naître dans ce pays des ſentiments ſur la Divinité, qui ne ſont pas univerſellement adoptés: il faut donc bien connoître tous ces ſyſtêmes. Confucius n'a pas voulu s'expliquer clairement ſur certains points dont on lui demandoit l'expli-

(1) Journal des Savants, Juin 1 & Juin 11, Août 1760, & Février 1761.

cation, comment donc pouvoir le pénétrer? Ce que l'on voit dans le Chou-king, c'eſt que les anciens Chinois adoroient un Dieu ſuprême nommé *Ti* ou *Chang-ti*, doué de la plus grande intelligence, qui récompenſe les bons & punit les méchants; qu'outre cela, ils rendoient un culte religieux à pluſieurs Eſprits nommés *Chin*, & que les Ancêtres, qu'ils paroiſſent regarder comme des interceſſeurs, s'intéreſſoient pour leurs deſcendants. Voilà, je crois, ce que l'on apperçoit dans le Chou-king; au reſte, je ne prétens rien décider ſur ce ſujet. On peut conſulter ce que Kien-long, Empereur de la Chine, dit du Chang-ti dans ſon Eloge de Moukden, imprimé à Paris en 1770, chez Tillard.





NOTICE

DU LIVRE CHINOIS NOMMÉ Y-KING.

Lettre de M. VISDELOU aux Cardinaux de la Congrégation de Propaganda Fide.

LE Cardinal Sacripanti, d'heureuſe mémoire, me marqua, par ſes dernieres lettres, que votre Sacrée Congrégation ſouhaitoit que je traduiſiſſe en latin le livre que les Chinois appellent *Y-king*, ou que, ſi j'en avois une verſion toute faite, je l'envoiaſſe à Rome. Plût à Dieu que je púſſe ſatisfaire ſur ce ſujet les deſirs de Vos Eminences, & leur marquer en même-tems mon obéiſſance ! elles n'attendroient pas long-tems cet Ouvrage ; mais à préſent, aveugle comme je le ſuis, je ne puis lire ni écrire, & je n'ai aucune verſion de ce livre ; il eſt vrai que j'en ai inſéré beaucoup de morceaux dans mes écrits, que j'ai envoyés à Rome ; mais ce ne ſont que des lambeaux du texte. Heureuſement j'ai rappellé dans ma mémoire les notes que j'avois écrites il y a quelques années à la marge de ce livre, elles ſont aſſez amples, & même elles en contiennent un Chapitre entier ; j'ai tâché de n'en rien oublier en les dictant. Ces notes, accompagnées d'un exemple tiré de ce livre, pourront vous en donner une idée aſſez juſte. J'eſpere que Vos Eminences ne dédaigneront pas ce petit Ouvrage, que j'ai dicté à *M. de Lolliere*, qui, pour marquer ſon zele envers votre Sacrée Congrégation, a bien voulu prendre la peine de l'écrire.

Qu'il me ſoit permis à préſent de rapporter une choſe qui me regarde, auſſi-bien que ce livre. Il y avoit cinq ans que j'étois à la Chine, & à peine y en avoit-il quatre que j'avois commencé à m'attacher à la lecture des Livres Chinois, quand l'Empereur Kang-hi me rappella avec un de mes compagnons de Canton à Pe-king ; on nous conduiſit tout droit au Palais. L'Empereur étoit alors dangereuſement malade, & nous ne

pûmes le voir. Le Prince, désigné héritier de l'Empire, géroit les affaires à la place de l'Empereur son pere. On lui rapporta qu'il étoit venu un Européen, qui, en quatre ans, avoit acquis la connaissance des Livres Canoniques & classiques. Ce Prince vint aussi-tôt à la porte, & demanda où étoit cet Européen. Le voici, lui répondis-je, après m'être prosterné, à la maniere du pays. Le Prince fit apporter sur-le-champ un volume du livre canonique nommé Chou-king, c'est-à-dire, *Histoire canonique* : il l'ouvrit au hasard, & m'ordonna de me lever, & de lire. Je le lus, & je l'expliquai en présence de plusieurs personnes qui l'accompagnoient. Comme les Chinois ont une grande opinion d'eux-mêmes, & de ce qui vient d'eux, le Prince fut en admiration & dit ces paroles *Ta-tong*, c'est-à-dire, *il l'entend fort bien*. Je me prosternai de nouveau : alors il me demanda ce que je pensois du Livre Canonique intitulé *Y-king*, qui est celui dont il s'agit ici. Je n'osai d'abord répondre ; il comprit mon silence, & pour m'encourager, il me pressa de dire librement ce que j'en pensois. Alors je répondis : » ce livre dit de très bonnes choses sur » le gouvernement des Empires, & sur les mœurs ; mais il a » cela de mauvais, que c'est le Livre des Sorts «. Le Prince ne s'offensa point de ma liberté, & pour excuser ce livre, suivant la maniere des Chinois, qui tâchent d'adoucir, par une bonne interprétation, ce qu'on n'approuve pas en eux, il dit : *peut-être que les Anciens n'avoient point ces sorts en vue.*

Il y avoit là présent quelques-uns de nos Peres, l'un desquels (1) a osé faire imprimer, que j'avois dit au Prince, que ce livre quadroit avec les principes fondamentaux de la Religion Chrétienne, à quoi je n'ai pas même songé ; ou il a mal entendu, ou il a appliqué à la Religion ce que j'avois dit des mœurs.

Vos Eminences trouveront, dans un petit Ouvrage que j'ai écrit moi-même, & envoyé à Rome, beaucoup de choses extraites du livre Y-king, qui regardent les nombres, le destin,

(1) Le *P. Bouvet*, dans son Portrait historique de l'Empereur de la Chine, imprimé en 1698, p. 229.

ou le sort qui leur est attaché, il est intitulé : *Annotations sur la réponse du P. Antoine de Beauvollier aux textes proposés par M. l'Evêque de Conon* (1) *à l'Empereur Kang-hi comme contraires à la Religion Chrétienne*

Elles trouveront encore dans mes autres Ecrits plusieurs morceaux qui ont rapport à ce livre, & sur-tout dans l'*Histoire de la Religion des Philosophes Chinois*.

Que le Seigneur Tout-puissant conserve long-tems Vos Eminences pour le bien de la propagation de la Foi. *A Pondicheri, le* 20 *Janvier* 1728.

NOTICE DE L'Y-KING,
Avec un Exemple tiré du même Livre.

On ne sauroit concevoir l'estime que les Chinois ont pour le Livre Canonique des Changements ; si c'est à bon droit, ou à tort, c'est ce qu'on va voir. En effet, soit que l'on considere l'antiquité de ce livre ou ses Auteurs, ou sa forme, ou sa matiere, c'est un livre tout-à-fait singulier. Premierement, pour son ancienneté, s'il en faut croire les Annales des Chinois, il a été commencé quarante-six siécles avant celui-ci. Si cela est vrai, comme toute la Nation l'avoue unanimement, on peut à juste titre l'appeller le plus ancien des livres. Pour ce qui regarde ses Auteurs, le premier de tous a été Fo-hi, premier Empereur des Chinois, & le véritable fondateur de l'Empire de la Chine ; mais comme sous son regne, qui étoit près de 3000 ans avant l'Ere Chrétienne, l'art d'écrire, au rapport des mêmes Annales, n'étoit pas encore inventé, il composa ce livre avec vingt-quatre traits, ou petites lignes, dont douze étoient entieres & douze entrecoupées ou séparées par un petit intervalle (2).

Ce n'étoit pas proprement un livre, ni quelque chose d'approchant ; c'étoit une énigme très obscure, & plus difficile cent fois à expliquer que celle du sphinx. Les huit Trigrammes (3) de Fo-hi ne parurent pas être assez considérables à

(1) Charles Maigrot.

(2) Voyez la quatrieme Planche, n°. 2 & 3.

(3) Planche 4, n°. 7.

l'un des Empereurs, qui lui ſuccéderent de près ; c'eſt pourquoi, ſur chacun des huit Trigrammes, il en mit huit autres, & par cette opération, avec huit Trigrammes ſeuls il fit ſoixante-quatre Hexagrammes. Il ne fit qu'augmenter les ténebres, au lieu de les diſſiper.

Dans la ſuite des tems, douze ſiécles avant l'Ere Chrétienne, Ven-vang, Roi très puiſſant, & fondateur de la Dynaſtie de Tcheou, eſſaya, comme un autre Œdipe, de réſoudre l'énigme, ajoûtant pour cet effet, aux hexagrammes, des notes très courtes : par exemple, au premier hexagramme, qui déſigne le *Ciel*, ou, ſelon lui, *Kien*, c'eſt-à-dire, *la vertu infatigable du Ciel*, il mit pour commentaire ces quatre paroles, *yuen*, *heng*, *li*, *tching*, qui ſignifient *commençant*, *avançant*, *perfectionnant*, *conſommant* (1), paroles qu'il rapporte à la vertu du Ciel. Qu'il y auroit de choſes à dire, ſi je voulois expliquer le ſens que les Philoſophes prétendent être caché ſous ces quatre mots !

Cela parut être encore peu de choſe à Tcheou-kong, fils de Ven-vang, pour l'éclairciſſement d'une énigme ſi obſcure ; c'eſt pourquoi il y ajoûta une interprétation plus ample.

Enfin, cinq ſiécles avant l'Ere Chrétienne, Confucius (en Chinois *Kong-fou-tſe*), éclaircit par ſon commentaire la table de Fo-hi, les notes de Ven-vang & l'interprétation de Tcheou-kong. Ce fut alors que ce livre, ainſi augmenté & enrichi, reçut toute ſa forme. Confucius aimoit principalement ce livre ; il l'admiroit ; il l'avoit toujours en main ; tellement qu'à force de le feuilleter il uſa pluſieurs cordons ; car dans ce tems le papier n'étoit pas encore inventé, & les feuillets de bois étoient enfilés. Il ſouhaitoit que la vie lui fût prolongée, uniquement afin de pouvoir acquérir une parfaite connoiſſance de ce livre. Il l'orna de Commentaires rédigés en dix Chapitres, que ceux qui vinrent après lui nommerent les dix aîles ſur leſquelles ce livre voleroit à la poſtérité.

Lorſque j'ai dit que Ven-vang fut le premier qui travailla à

(1) C. à d. le commencement, le progrès, la perfection, la conſommation de toutes choſes.

la solution de l'énigme de Fo-hi, il ne faut pas l'entendre comme s'il eût été absolument le premier, mais seulement comme ayant été le premier de ceux dont les Ouvrages existent; car il n'est pas croyable que pendant près de 2000, ans, qui s'étoient alors écoulés depuis la premiere production de ce livre, il n'y en eut aucune explication par écrit, ou par tradition; au contraire, il est évident, par les anciens monuments des Dynasties de Hia & de Chang, auxquelles succéda celle de Tcheou, qu'elles ont eu toutes trois leur livre particulier des changements; & l'Histoire remarque expressément que *ces trois Dynasties ont suivi chacune une méthode différente pour l'arrangement des hexagrammes*. Je suis donc porté à croire qu'avant le Roi Ven-vang, les Interpretes de ce livre étoient les Philosophes ordinaires, que leurs Ouvrages sur ce livre ont été absorbés par l'éclat & par la réputation de ceux de Ven-vang, de Tcheou-kong & de Confucius; & qu'enfin ils sont péris par l'injure des tems. Car, pour conclure cet article par une courte récapitulation, Fo-hi est depuis si longtems tenu par les Chinois pour un si grand personnage, qu'il est même reconnu pour l'un des cinq Chang-ti, coadjuteur du grand Chang-ti (1). L'autre Empereur, Ven-vang, qui doubla les huit Trigrammes de Fo-hi, est reconnu de tous les Chinois pour très sage & très saint. Tcheou-kong, pour le dire en un mot, ne le cede qu'au seul Confucius. Enfin Confucius, que les Chinois appellent le faîte du genre humain, le comble de la sainteté, le maître & le modele des Empereurs même, est celui qui a mis la derniere main à ce livre: livre véritablement auguste, s'il parloit comme il faut de Dieu & de la Nature.

On peut connoître à présent la forme de ce livre, par ce que je viens de dire de ses Auteurs. J'ai pourtant oublié une chose qu'il importe le plus de savoir: ce fut le Ciel qui, par un prodige surprenant, en montra la forme à Fo-hi. Comme

(1) C'est-à-dire, suprême Empereur, ou souverain Empereur: c'est l'Empereur du Ciel. Il en sera plus amplement parlé dans la suite. Voyez les Remarques.

ce Prince étoit ſur le bord du fleuve Hoang-ho, il ſortit tout-à-coup du ſein des eaux un dragon qui portoit ſur ſon dos la forme de ce livre; Fo-hi la copia ſur-le-champ, & forma ſur ce deſſein la table des huit Trigrammes.

C'eſt à-peu-près de la même maniere que le Chang-ti donna au grand Yu (1) la forme d'un autre livre; car du fleuve Lo-choui, qui ſe décharge dans le fleuve Hoang-ho, il ſortit une tortue, qui avoit ſur ſon écaille l'empreinte des dix premiers nombres combinés entr'eux d'une certaine maniere. De ces nombres Yu compoſa, je ne ſais par quel moyen, le livre qui a pour titre *le grand Prototype* (2), lequel fait partie du Livre Canonique appellé *Chou-king;* de-là cette ſentence ſi connue: *Lo-tchu-chu*, *Ho-tchu-tou*, c'eſt-à-dire, le fleuve *Lo-choui* a produit le livre, le fleuve *Hoang-ho* a produit la table. Confucius a adopté l'une & l'autre fable, & les a confirmées ouvertement par ſon ſuffrage.

Paſſons à la matiere de ce livre. L'Y-king embraſſe beaucoup de ſujets; c'eſt comme l'Encyclopédie des Chinois. On peut pourtant réduire les matieres à trois chefs; ſavoir, la Métaphyſique, la Phyſique & la Morale. A l'égard de la Métaphyſique, lorſqu'il parle du premier principe, il ne fait que l'effleurer, pour ainſi dire; il s'étend un peu plus ſur la Phyſique, qu'il traite pourtant plus métaphyſiquement que phyſiquement, c'eſt-à-dire, par certaines notions univerſelles; mais, pour la Morale, il en traite à fond, n'oubliant rien de ce qui appartient à la vie de l'homme, conſidéré comme ſeul, comme pere de famille, & comme homme d'Etat. Quand je dis que ce livre traite de toutes ces matieres, il ne faut pas croire, du moins à l'égard des deux premieres, que ce ſoit méthodiquement & avec ordre: ce n'eſt ſeulement que par occaſion, & dans des morceaux détachés des textes, & répandus çà & là. Mais ce qui dans ce livre peut être regardé comme un quatrieme chef, c'eſt qu'il eſt le livre des Sorts, qui de toute an-

(1) C'eſt le Fondateur de la Dynaſtie de *Hia*.

(2) C'eſt le Hong-fan, ou le Chapitre IV de la quatrieme Partie du Chou-king.

tiquité a servi aux prédictions. Rien n'est si ordinaire dans ses hexagrammes que les mots de fortuné & d'infortuné.

Mais comme ce point est d'une très grande importance pour nos affaires, je vais le prouver de trois manieres, afin que l'on ne s'imagine pas que j'avance ceci à la légere.

1°. Tous les livres anciens des Chinois fournissent beaucoup d'exemples de ces sorts mis en pratique; le Livre Canonique Chou-king les recommande, ainsi que font les autres livres, & les Histoires sont remplies de pareils exemples.

2°. Confucius non-seulement approuve ces sorts, mais encore il enseigne en termes formels, dans le Livre Canonique des Changements (1), l'art de les déduire; & certainement cet art attaché à ce livre, ne se déduit que de ce que Confucius y en a dit. De plus, Tço-kieou-ming, disciple de Confucius, dont il avoit écrit les leçons, dans ses Commentaires sur les Annales Canoniques (2) de Confucius son maître, a inséré tant d'exemples de ces sorts, que cela va jusqu'au dégoût; il fait quadrer si juste les événements aux prédictions, que, si ce qu'il en dit étoit vrai, ce seroit tout autant de miracles. D'ailleurs tous les Philosophes, jusqu'à ceux d'aujourd'hui, usent de ces sorts; & même la plûpart assurent hardiment, que par leur moyen il n'y a rien qu'ils ne puissent prédire: enfin, tous tiennent pour ce livre des Sorts.

3°. Chi-hoang-ti, fondateur de la Dynastie des Tsin, ayant condamné au feu, par son Edit si détesté des Chinois, les Livres Canoniques & les Histoires des âges précédens, afin d'abolir la mémoire de l'antiquité, en excepta pourtant le Livre Canonique des Changements, seulement parceque c'étoit le livre des Sorts; car son Edit épargna tous les livres de Médecine, d'Agriculture & des Sorts. Enfin, le caractere qui dénote les lignes des hexagrammes, & qui se lit *Koua*, si l'on n'a égard qu'au sens du mot, signifie *pendule;* cependant, si on a égard à sa composition, on voit clairement qu'il est formé de la lettre *pou*, qui, par antonomase, signifie *sort*, & proprement *sort de tortue*.

---

(1) C'est-à-dire, dans son Commentaire sur l'*Y-king*.

(2) Le Tchun-tsieou.

Quant à ce qui regarde le premier principe, voici ce que dit ce livre. *Tai-ki* (1) a engendré deux effigies; ces deux effigies ont engendré quatre images, ces quatre images ont engendré les huit trigrammes de *Fo-hi*.

Cela est assez énigmatique; c'est pourquoi il faut l'interpréter. *Tai-ki* signifie *grand comble*; métaphore tirée des toits, dont la piece transversale, qui en est le faîte, s'appelle *Ki*, parceque c'est la plus haute piece du toit. Or, de même que tous les chevrons sont appuyés sur le faîte du toit, de même aussi toutes choses sont appuyées sur le premier principe. Il faut ici observer soigneusement qu'il dit *engendrer*, & non *faire*.

Les Chinois interpretent allégoriquement les deux effigies *Yang* & *Yn* par les deux matieres, ou la matiere universelle divisée en deux (2); mais, dans le sens propre, elles signifient le Ciel & la Terre. Les quatre images désignent la matiere parfaite, jeune & vieille (3); & la matiere imparfaite, aussi jeune & vieille. C'est ainsi que par cette distinction de deux degrés de perfection & d'imperfection (4), les deux matieres engendrent quatre matieres. Les huit trigrammes de *Fo-hi* dénotent toutes les choses de l'univers: savoir le ciel, la terre, le feu, les eaux, les montagnes, les foudres, & encore deux autres, sous lesquelles tout le reste est compris.

Mais les Philosophes exposent plus clairement cet axiome; car voici ce qu'ils disent sans aucune allégorie. Le *grand comble*, Tai-ki, a engendré le Ciel & la Terre; le Ciel & la Terre ont engendré les cinq éléments; les cinq éléments ont engendré toutes choses. Ce même axiome est l'abîme dans lequel se sont précipités les Philosophes que l'on appelle *Athéo-politiques*;

---

(1) *Tai ki* est l'air primogène, qui, par le mouvement & le repos, d'où résultent le chaud & le froid, le sec & l'humide, &c. a produit les cinq élémens qui composent toutes choses.

(2) La parfaite *Yang*, & l'imparfaite *Yn*, la subtile & la grossiere, la céleste & la terrestre, la clarté & l'obscurité, le chaud & le froid, le sec & l'humide, & toutes les autres qualités de la matiere.

(3) Vigoureuse & fluide.

(4) De force & de foiblesse, ou d'intension & de rémission.

car ils prétendent que ce *grand comble* eſt la raiſon primitive, qui, quoique ſans entendement ni volonté, eſt abſolument le premier principe de toutes choſes. Ils veulent que, quoique cette raiſon ſoit privée d'entendement & de volonté, elle gouverne pourtant toutes choſes, & cela d'autant plus infailliblement, qu'elle agit néceſſairement. Ils prétendent enfin, que tout émane d'elle, ce que le mot *engendrer* ſemble indiquer. Auſſi ces Philoſophes n'héſitent-ils pas de donner à cet raiſon le titre de *dame gouvernante*; &, comme *Confucius* dans le Livre canonique des changements a fait plus d'une fois mention du *Chang-ti*, c'eſt-à-dire du *ſuprême Empereur*, & du *Ti*, c'eſt-à-dire de l'*Empereur*, & que cependant on ne voit nulle part dans ce livre, ni dans les autres, que le *Chang-ti* ait engendré la matiere, c'eſt-à-dire, le Ciel & la Terre; les Philoſophes concluent delà que le titre de *Chang-ti* ne peut convenir à la raiſon primitive, que quand il s'agit ſeulement du gouvernement de l'univers. Delà vient que pluſieurs d'entr'eux admettent, outre la raiſon primitive, un génie celeſte approprié au Ciel; du moins les Interpretes de l'Empereur Kang-hi, dans l'examen de l'hexagramme de la *diſperſion*, où il eſt fait mention du ſacrifice au *Chang-ti*, cherchant la cauſe pour laquelle, après la fin de la diſperſion, c'eſt-à-dire, après que les troubles de l'Empire ſont appaiſés, on ſacrifie au Chang-ti, en rendent celle-ci: Que dans le tems de la diſperſion, où les Sacrifices au Chang-ti ſont ſouvent négligés, les Eſprits du Chang-ti ſe trouvant diſperſés, doivent donc enſuite être raſſemblés par les Sacrifices.

De plus, la plûpart des Philoſophes, & ſur-tout les anciens, donnent au grand comble le nom de *Tao*, qui, à leur compte, ne differe de *Li*, c'eſt-à-dire, de la raiſon primitive, qu'autant que l'acte & la puiſſance different entr'eux.

Je ne dois pas omettre ici que le terme de Ciel s'entend de trois façons: il ſignifie le grand comble, quelquefois auſſi le Ciel matériel; ſouvent, parmi ceux qui admettent des génies dans tous les grands corps du monde, il eſt employé pour déſigner ce génie; ou plutôt, ſelon l'habile Interprete qui a fait la concordance des quatre livres claſſiques, le Ciel eſt pris tantôt pour la raiſon primitive, tantôt pour la matiere ſeule

& tantôt pour la raiſon primitive & la matiere enſemble.

A l'égard de la Phyſique, ce livre ſe contente d'expoſer le travail annuel de la terre, & de le parcourir par ſaiſons, comme on le voit dans le texte fameux qui commence ainſi: *Ti*, c'eſt-à-dire l'Empereur, ſort du trigramme de l'ébranlement &c.; car, par le terme *Ti*, les Interpretes entendent le Chang-ti, & les anciens Interpretes, l'Empereur Fo-hi, qui, comme nous avons déja dit, a été élevé à la dignité de Chang-ti du ſecond ordre. Enſuite le texte commençant par le printems, auquel répond le trigramme de l'ébranlement, conduit ſon Chang-ti par les ſept autres trigrammes de Fo-hi, & le mene ainſi par les huit ſaiſons de l'année, juſqu'à la fin de l'hiver; décrivant par ordre ce que la Nature opere pendant chaque trigramme, ou ſaiſon de l'année. De plus, comme ils rapportent les changements annuels des ſaiſons à la matiere imparfaite, c'eſt-à-dire, au froid & à l'humide, & à la matiere parfaite, c'eſt-à-dire, au chaud & au ſec; ils poſent auſſi pour indubitable que la matiere parfaite, ou le chaud, commence préciſément au ſolſtice d'hiver: que delà en avant, elle acquiert chaque mois un nouveau degré de force, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue, en ſix mois & par ſix degrés, au ſolſtice d'été. Enſuite au chaud ſuccede le froid, qui commence au jour même du ſolſtice d'été, & qui ne parvient au ſixieme degré de perfection qu'au bout de ſix mois, c'eſt-à-dire, au ſolſtice d'hiver, après quoi le chaud recommence ſur-le-champ (1). C'eſt pour-

(1) La matiere, ou la vapeur parfaite, croît toujours depuis le ſolſtice d'hiver juſqu'au ſolſtice d'été, & parvient le jour du ſolſtice d'été au ſixieme & dernier degré de force. La matiere, ou la vapeur imparfaite, croît de même depuis le ſolſtice d'été juſqu'à celui d'hiver, où elle acquiert le ſixieme & dernier degré de force. Ainſi c'eſt aux deux ſolſtices que ſe fait la diviſion & la ſéparation de la vapeur parfaite & de l'imparfaite. Le jour du ſolſtice d'hiver, la vapeur imparfaite eſt pure, & ne tient rien de la parfaite. De même le jour du ſolſtice, d'été la vapeur parfaite eſt pure, & ſans aucun mêlange de l'imparfaite: aux autres tems de l'année elles ſont un peu mêlées enſemble. La vapeur parfaite & imparfaite different entr'elles, mais aux deux ſolſtices leurs extrêmités ſe joignent, l'une finiſſant & l'autre commençant. Ainſi tantôt ces deux vapeurs ſe joignent, & tantôt elles s'éloignent l'une de l'autre.

quoi ils divifent chaque figne du zodiaque en fix parties, attribuant à chaque fixieme partie de fignes la domination d'un hexagramme; mais comme les héxagrammes, font au nombre de 64, & que les douze fignes, divifés chacun en fix, font 72 parties, ils fuppléent aifément, par une opération particuliere, à ce qui manque à l'égalité de ces nombres. Mais ce n'eft pas ici le lieu d'en parler : d'ailleurs toute cette opération eft purement arbitraire & imaginaire. Telles font les bagatelles, quoiqu'indignes de la gravité de l'Aftronomie, que les Chinois ont adoptées, & qu'ils ont inférées, comme ils le font encore à préfent dans prefque toutes les Tables Aftronomiques, avec tout l'étalage d'un calcul pénible, comme gens qui divifent le zodiaque, & tout autre cercle, en 365 degrés & environ un quart.

Le Livre Canonique des Changements traite auffi des Efprits, qu'il appelle tantôt *Kuei-chin*, & quelquefois *Chin* fimplement. En voici deux textes : l'un affirme que toute la vertu d'agir qu'ont les *Kuei-chin* vient des nombres ; l'autre s'exprime ainfi : *Ching-gin-y-chin-che-kiao*, c'eft-à-dire *: les faints perfonnages établiffent les loix à la faveur des Efprits ;* & plus clairement : *les faints emploient la religion & la crainte des Efprits, pour perfuader aux Peuples l'obfervance des Loix.* Je ne me fouviens pas bien de ce que les Interpretes difent fur ce texte ; mais c'eft peut-être de cet apophtegme qu'eft venue l'erreur qui a infecté l'efprit des Chinois ; favoir, que toutes les Religions font bonnes, quelques diverfes & oppofées qu'elles foient entr'elles, chacune d'elles étant bonne pour le Peuple qui la fuit ; car difent-ils, elles n'ont été publiées par leurs Inftituteurs que dans la vue de porter les Peuples à la vertu. De-là auffi eft peut-être venu que plufieurs Empereurs ont fuppofé des prodiges, pour s'attacher davantage les Peuples, entr'autres les Empereurs des Dynafties Tang (1) & Song (2). Ils tâcherent de perfuader aux Peuples, par des prodiges fuppofés, qu'ils étoient fortis d'une race prefque Divine ; &

(1) Le commencement de la Dynaftie *Tang* eft en 623.
(2) Celui de la Dynaftie *Song* eft en 960.

qui plus eſt, deux Empereurs de la Dynaſtie Song publierent hautement, il y a environ 600 ans, qu'il étoit tombé du Ciel des livres qu'ils honoroient eux-mêmes par des ſacrifices & des ſupplications, quoique, ſelon le témoignage de l'Hiſtoire, ils euſſent été écrits de leur propre conſentement par des impoſteurs à gages. Il eſt vrai que le premier des deux héſita d'abord ſur ce qu'il avoit à faire, craignant, par un tel attentat, d'encourir la cenſure publique, mais ayant conſulté là-deſſus un Philoſophe, qui, pour toute réponſe, lui cita l'apophtegme dont on a parlé, il ſe confirma dans ſa réſolution, & commença auſſi-tôt à exécuter ſon projet. C'eſt auſſi delà que je conjecture qu'eſt venue la fable du livre empreint ſur le dos d'une tortue, & celle du dragon de Fo-hi, & même l'uſage des ſorts.

A l'égard des nombres, dont j'ai déja touché quelque choſe en paſſant, Confucius en parle amplement dans le Livre Canonique des Changements, & particulierement des dix premiers nombres, dont les cinq impaires ſont céleſtes & parfaits, & les cinq paires ſont terreſtres & imparfaits. Les cinq nombres céleſtes, 1, 3, 5, 7, 9, font la ſomme de 25 : les cinq nombres terreſtres, 2, 4, 6, 8, 10, font celle de 30 : ces deux ſommes additionnées donnent le nombre de 55, qui eſt le même que celui des verges ou baguettes, au moyen deſquelles on déduit les ſorts du Livre Canonique des Changements; mais auparavant on rejette cinq baguettes, enſuite une autre pour des raiſons tout-à-fait frivoles : il n'en reſte donc plus que 49. Ces 49 baguettes combinées diverſement par trois opérations différentes, donnent une petite ligne parfaite ou imparfaite; & après dix-huit opérations de cette ſorte, qu'il feroit trop long de raporter ici, & que j'ai décrites ailleurs, il réſulte ſix petites lignes, & par conſéquent un hexagramme. On cherche cet hexagramme dans le Livre Canonique des Changements, enſuite on lit les notes qui le ſuivent, & delà on conclut quel ſera l'événement de ce que l'on projette. Des dix premiers nombres, les uns ſont commençants, les autres conſommants : delà ſe tire la génération des éléments. Le Ciel, par l'unité, commence l'eau; la Terre, par le nombre ſix, la conſomme; & ainſi des quatre autres Eléments.

Il eſt tems de paſſer à la génération des hexagrammes. La matiere ſe diviſe en deux, deux en quatre, quatre en huit, huit en ſeize, ſeize en trente-deux, trente-deux en ſoixante-quatre : là on s'arrête, afin qu'il y ait ſeulement ſoixante-quatre hexagrammes. C'eſt à propremenr parler une progreſſion géométrique, que l'on peut pouſſer à l'infini. Mais en tout cela qu'y a-t-il de ſolide ? quelle eſt cette génération des éléments ? & quels ſont les cinq éléments qui engendrent & compoſent toutes choſes ? Car certainement deux d'entr'eux, le bois & le métal, n'entrent aucunement dans la compoſition de toutes choſes. Cependant ils croient qu'ils y entrent ſi bien, que même ils impriment quelque choſe d'eux dans les ames humaines ; car c'eſt un dogme reçu de tous les Interpretes, & même des Anciens, que les cinq vertus ; ſavoir, la charité, la juſtice, la civilité, la prudence & la foi, dérivent des cinq éléments : comme la charité, du bois ; la juſtice du métal, & ainſi des autres. Qu'y a-t-il en tout cela qui n'éloigne l'eſprit de la connoiſſance du vrai Dieu & du premier Principe ? Les huit trigrammes de Fo-hi ne préſentent à l'eſprit que huit choſes ; ſavoir, le ciel, la terre, le feu, les eaux de deux genres, les montagnes, & le reſte de pareille nature ; mais il n'y a pas un mot de Dieu ou du premier Principe de toutes choſes. Les ſoixante-quatre hexagrammes, qui ſont compoſés des huit trigrammes octuplés, n'en peuvent dire davantage. Cette génération des cinq éléments par les nombres, n'eſt-elle pas une pure chimere ? C'en eſt tellement une, qu'il y a lieu de s'étonner que des hommes qui, comme les Chinois, voient très clair dans les choſes humaines & politiques, puiſſent être ſi aveugles pour les choſes naturelles ; car, que ces Chinois aient de la pénétration & de la ſagacité pour ce qui regarde les mœurs & le gouvernement des Empires, c'eſt de quoi on ne peut douter, & dont on ſera convaincu par l'exemple ſuivant, qui eſt une verſion de l'un des ſoixante-quatre hexagrammes, qui traite de l'humilité. J'en ai traduit mot à mot les textes entiers ; j'ai ſeulement abrégé la paraphraſe des Interpretes de l'Empereur Kang-hi, me contentant d'en tirer ce qui étoit abſolument néceſſaire pour l'intelligence des textes. Cependant, quoique

quoique je me sois servi modérément de l'autorité des Interpretes, il sera libre au Lecteur de laisser ce que j'en ai cité, afin de pouvoir par lui-même juger du texte seul; mais, avant de passer à cet hexagramme, disons encore un mot sur ce livre.

Tout le Livre Canonique des Changements (1) étant contenu dans les huit trigrammes de Fo-hi, comme un arbre dans sa semence, je crois qu'il ne sera pas inutile d'en donner une explication plus précise. Ven-vang joignit aux huit trigrammes de Fo-hi autant de mots, par lesquels il désigna le Ciel, la Terre, les eaux courantes, les eaux dormantes, le feu, les montagnes, les foudres & les vents. Je dis qu'il désigna, car les mots qu'il y ajoûta ne signifient pas proprement le Ciel, la terre, &c., mais seulement leur vertu: par exemple, *Kien* signifie proprement la force, ou la vertu infatigable du Ciel, par laquelle il continue perpétuellement ses révolutions. *Kuen*, c'est-à-dire, soumission signifie la vertu propre de la terre, par laquelle elle se soumet & obéit sans cesse au Ciel. *Ken* signifie proprement stabilité; ce qui est la vertu des montagnes par

(1) Le Livre canonique des changemens contient huit Trigrammes; savoir, le Trigramme du Ciel, & celui de la Terre, qui sont le pere & la mere des autres; & six enfans, c'est à dire, les autres six Trigrammes, qui sont engendrés des deux premiers; savoir, l'eau, le feu, les foudres, les vents, les montagnes, & les eaux dormantes. Le feu & l'eau ne se nuisent pas entr'eux; les tonnerres & les vents ne se contrarient pas les uns les autres; les montagnes & les eaux dormantes se communiquent mutuellement leurs vapeurs; & c'est ainsi que se font les conversions & les générations, & que toutes choses deviennent parfaites. Il faut observer que par les deux premiers Trigrammes, le Ciel & la Terre qui sont le pere & la mere de toutes choses; & par les six autres, l'eau, le feu, les foudres, les vents, les montagnes, & les eaux dormantes; qui, comme engendrés du Ciel & de la Terre, sont censés être leurs six enfans, sont figurés par autant d'images. Le Ciel & la Terre unissent leur semence, & par-là se trouve entr'eux la distinction du mari & de la femme. Le soleil, la lune, les foudres, les vents, les montagnes & les eaux dormantes, sont les Esprits ou les vapeurs honorables de leurs six enfans: ce sont ceux-là qu'on appelle les six vénérables. Les étoiles, les signes du Zodiaque, l'eau, le feu, les fossés, les canaux & bassins d'eaux, sont les images des six vénérables.

laquelle elles restent constamment fixes & immobiles sur leur base.

On doit entendre la même chose des autres mots & de leur signification. Or, en tout cela, il n'y a aucune trace du premier principe; & cependant ce livre pose pour premier principe de toutes choses le Ciel & la Terre; car sous l'hexagramme du Ciel il y a ces mots: *Ta-tsai-kien-yuen! Van-voe-tsu-tchi-y-chi*, c'est-à-dire, *Que la vertu commençante du Ciel est grande! toutes choses tirent d'elle leur commencement.* De même, sous l'hexagramme de la Terre, il y a: *Ta-tsai-kuen-yuen! Van-voe-tsu-tchi-y-tching*, c'est-à-dire, *Que la vertu commençante de la Terre est grande! toutes choses tirent d'elle leur consommation.* Delà vient que le Ciel est appellé par les Chinois le Pere de toutes choses, qui donne le commencement à tout; & que la Terre est nommée mére qui nourrit, éleve, perfectionne & consomme toutes choses. Cependant ils ne peuvent être l'un & l'autre, ni l'unique ni le premier principe; & d'ailleurs, comme nous avons déja dit, le premier principe absolu est le *grand comble*, qui a engendré le Ciel & la Terre: ainsi dans la Table de Fo-hi, il n'est fait mention nulle part du premier principe de toutes choses; néanmoins plusieurs Interpretes prennent quelquefois le Ciel pour le grand Comble, & surtout sa vertu *Kien*; sans doute parceque le Ciel est le plus grand & le plus élevé de tous les corps, & que c'est en lui qu'éclate principalement la puissance & la splendeur du premier principe.

Venons à présent à l'hexagramme (1) que j'ai cité. L'hexagramme de l'humilité est formé de deux trigrammes, dont l'un est externe & supérieur, c'est *Kuen* (2), c'est-à-dire, soumission de la terre; l'autre est interne & inférieur, c'est *Ken* (3), c'est-à-dire, stabilité d'une montagne. Ainsi, dans cet hexagramme, ou emblême, un mont élevé ou caché sous la terre,

(1) [Il est tiré de la cinquieme Section de l'Y-king, p. 1. On le voit gravé sur la Planche 4, n°. 9].

(2) Voyez *ibid.* à la lettre h. du n°. 7.

(3) *Ibid.* à la lettre g. du n°. 7.

figure un honnête homme qui demeure ferme en lui-même, pendant qu'au dehors il s'accommode & s'assujettit à l'état des affaires.

TEXTE (1).

L'humilité (2) surmonte tout ; le Sage arrive au but.

INTERPRÉTATION.

Ven-vang veut dire que, l'humilité est une vertu que rien n'arrête, qui ne connoît point d'obstacle, & qui conduit tout à une heureuse fin. C'est pourquoi le Sage, qui ne reconnoît point en soi la vertu dont il est doué, qui paroît ignorer ses belles actions, parvient, par son humilité, au but de la sagesse & à l'accomplissement de ses desseins.

TEXTE.

Le *Touan*, c'est-à-dire, la sentence ou décision définitive de Confucius sur ce Koua, dit : la raison (3) du Ciel est éclatante, & s'abaisse jusqu'à la terre. La raison de la terre est humble, & s'éleve en haut. La raison du Ciel diminue ce qui est plein (& élevé), & augmente ce qni est bas (& petit). La raison de la terre détruit ce qui est (élevé &) plein, & fait fluer ce qui est bas (& soumis.) Les Kuei-chin (Esprits) nuisent à ce qui est plein (& élevé), & font du bien à ce qui est (petit &) bas. La raison de l'homme hait (celui) qui est plein (de soi), & elle aime celui qui est humble. L'humilité est honorée & éclatante ; elle est abaissée, & ne peut être surmontée ; elle est la fin du Sage.

---

(1) Ce que l'on appelle Texte ici est le commentaire de Ven-vang, de Tcheou-kong & de Confucius, que l'on a ensuite commenté & interprêté d'une maniere plus étendue.

(2) En chinois *Kien* veut dire *humble*, celui qui ne s'enorgueillit point de ce qu'il possede.

(3) Dans ce Texte, *raison* est exprimée pat *Tao*.

INTERPRÉTATION.

Confucius dit: L'humilité n'eſt pas ſeulement la vertu de l'homme, elle l'eſt auſſi du Ciel & de la Terre. Ce n'eſt que par leur ſoumiſſion (réciproque) que le Ciel & la Terre trouvent en eux de quoi engendrer & corrompre toutes choſes, en quoi leur vertu éclate pleinement. La terre, quoique ſituée au plus bas lieu, dès qu'elle a reçu du Ciel les tems (propres aux faiſons), renvoie en haut (par une humble reconnoiſſance), les vapeurs qui ſortent de ſon ſein. C'eſt ainſi que le Ciel envoie en bas ſes influences, pour faire naître & croître toutes choſes, & que la Terre renvoie en haut ſes vapeurs, qui s'uniſſant aux influences du Ciel, achevent toutes choſes. Si le Ciel & la Terre ont beſoin de ſoumiſſion pour exercer leur vertu générative, combien plus les hommes en ont-ils beſoin pour exercer leur vertu!

Expliquons ceci plus amplement: Dès que le ſoleil eſt parvenu au méridien, il panche vers ſon couchant; dès que la lune eſt pleine, elle décroît, puis diſparoît; au froid ſuccede le chaud, au chaud ſuccede le froid. Dans toutes ces choſes la raiſon du Ciel diminue ce qui eſt plein (ou complet), & augmente ce qui eſt bas (& petit). La Terre abat, renverſe & détruit ce qui eſt plein & élevé (comme les montagnes & les collines): au contraire elle augmente, & incite à couler ce qui eſt bas & ſoumis (comme les eaux). Les Eſprits en font de même: ils ſe comportent de telle maniere envers les hommes, que les gens hautains & pleins de cupidité tombent dans beaucoup de malheurs, & que les gens modérés & tempérans parviennent à un état heureux. A l'égard des autres choſes, ils font que ce qui eſt floriſſant & vigoureux ſe fanne & ſe flétrit peu à peu, & que ce qui eſt paſſé & corrompu ſe renouvelle & revit. C'eſt ainſi qu'ils nuiſent à ce qui eſt plein (& élevé), & font du bien à ce qui eſt bas (& petit). Enfin ceci paroîtra plus clairement dans l'homme. L'homme hait néceſſairement ceux qui ſont orgueilleux & pleins (d'eux-mêmes), & il aime néceſſairement ceux qui ſont humbles & ſoumis.; car ce n'eſt pas par choix ou délibération qu'il aime ou qu'il hait en eux

ces qualités; mais cet amour ou cette haine s'introduisent d'eux-mêmes, étant excités naturellement par les humbles ou par les superbes. Par conséquent, si un homme humble, constitué en une grande dignité, se maintient humble, il deviendra encore plus illustre par son humilité. Si étant placé dans le plus bas rang, il ne respire que l'humilité, il s'attirera l'amour d'un chacun. Ce sont là autant de moyens par lesquels l'honnête homme conduit à la fin désirée sa vertu & ses desseins. En général, un homme arrogant & plein de soi, s'attire l'aversion de ses plus proches mêmes, & la vertu de l'humilité renouvellée de jour en jour, se concilie l'amour de tout le monde. Or le Ciel, la Terre & les Esprits peuvent-ils aller au-delà de ce qui plaît au cœur de l'homme?

Texte.

Le Touan dit: Des montagnes sous terre, humilité. L'honnête homme se sert (de l'humilité) pour diminuer le trop, & augmenter le trop peu. Il pese l'un & l'autre, il les met en équilibre.

Interprétation.

Confucius dit: Cet emblême de la terre, qui, quoique située au plus bas lieu, tient cachée dans son sein une haute montagne, est proposé pour modele à l'honnête homme, afin qu'il évite soigneusement de se trop considérer lui-même, & de mépriser les autres; car il y a sur ce sujet une certaine raison d'équilibre (ou de justice), contre laquelle on peche ordinairement, ou par le trop en s'élevant, ou par le trop peu en s'abaissant. Ceux-là seuls en sont exemts, qui retranchent cet excès d'ostentation & de gloire, & répriment leur cœur par l'humilité; qui s'étudient à augmenter en eux le peu qu'ils ont de soumission & d'humilité, & qui, dans le plus bas rang, cherchent encore à se mettre au-dessous des autres; à quoi ils parviennent, lorqu'en pesant & examinant les choses qui leur sont communes aussi-bien qu'aux autres, ils distribuent équitablement aux autres, comme à eux-mêmes, ce qu'ils trouvent de pesant ou de léger, gardant en cela, tant pour les autres

que pour eux, (les loix de) l'équilibre, & les regles de la juſtice.

Texte.

La premiere (ligne) des ſix (ou des imparfaites) (1) : que l'honnête homme humble, humble, ſe ſerve (de l'humilité) pour traverſer le grand fleuve. Sort fortuné ! L'image dit : L'honnête homme humble, humble, ſe baiſſe pour paître.

Interprétation.

Cette premiere ligne eſt la plus baſſe du trigramme inférieur ; c'eſt pourquoi elle repréſente un honnête homme, deux fois, ou parfaitement humble ; qui ſe trouvant aidé & favoriſé de tous, peut entreprendre & exécuter heureuſement les choſes les plus difficiles & les plus épineuſes : c'eſt ce que dit Tchuven-kong ; mais Confucius en établit la cauſe, en ce que cet homme, vraiment & ſincerement humble, ſe nourrit de la vertu comme d'un aliment.

Texte.

La ſeconde des ſix. L'humilité éclatante (devient) juſtement fortunée. L'image dit : L'humilité éclatante, ſort juſte & fortuné ! gagne le fond du cœur.

Interprétation.

Tcheou-kong dit : La ſeconde ligne des ſix, comme étant au rang des imparfaites, eſt paire, & molle (ou douce) ; elle repréſente un honnête homme ſortant du plus bas degré, & qui eſt conduit de la vie privée aux honneurs, au ſon de la renommée ſuivie de la gloire ; comme donc cet homme ſe trouve favoriſé du Roi, qui eſt déſigné par la cinquieme ligne du ſecond tri-

---

(1) Il faut ſe reſſouvenir que les nombres imparfaits ſont les nombres pairs, comme ici le nombre ſix : & que les parfaits ſont impairs comme le nombre 9.

gramme, ou du trigramme supérieur ; (car la seconde ligne est semblable à la cinquieme en situation & en qualité) ; que de plus il a pour soi l'amitié & la bienveillance du Peuple, désigné par la premiere & la plus basse ligne, & qu'il s'est acquis l'un & l'autre par une conduite réglée sur la droite raison, il n'est pas étonnant après cela si toutes choses lui réussissent heureusement. Confucius, commentant Tcheou-kong, dit : L'humilité éclatante est justement fortunée, parcequ'elle n'a pas recherché la réputation & la gloire, mais qu'elle les a acquises (sans dessein), étant d'elles-mêmes sorties du fond du cœur où réside la véritable & sincere vertu.

TEXTE.

La troisieme des neuf. Humilité qui a rendu de grands services. L'honnête homme a une fin fortunée. L'image dit : Un honnête homme qui a rendu humblement de grands services est approuvé de tous les Peuples.

INTERPRÉTATION.

La troisieme ligne des neuf, ou des parfaites, est impaire & dure (ou forte & constante) : elle désigne un honnête homme élevé aux plus grands emplois ; car elle est la plus haute du trigramme. Les Ministres des Empires s'étudient à rendre de bons services à l'Etat par la maniere dont ils gerent les affaires ; mais combien s'en trouvent-ils, qui après les avoir bien gerées, se réfugient dans l'humilité ! Or cette ligne, comme étant parfaite & la plus élevée du trigramme, désigne un honnête homme qui est parfait & élevé à la plus haute dignité. Cet homme donc ayant de la vertu & de l'autorité, & étant agréable à ses supérieurs & à ses inférieurs, rend de très grands services à l'Etat ; mais loin d'en devenir insolent, il se retranche dans l'humilité contre les louanges, & fuit (avec soin) toute ostentation : de-là vient que toutes les choses lui réussissent jusqu'à la fin. Confucius dit : Certainement l'humilité est difficile à pratiquer à tous les hommes ; mais elle l'est encore plus à ceux qui, par leur bonne administra-

tion, ont bien mérité de l'état Au reste, cette troisieme ligne des neuf (ou celui qu'elle figure), répond aux vœux de tout le monde, par son courage à surmonter les travaux les plus pénibles, & par sa bonne conduite dans les affaires ; c'est pourquoi un tel homme est estimé, agréé & bien venu de tous les Peuples.

Texte.

La quatrieme des six ; tout utilement, humilité manifestée. L'image dit : Toutes choses utilement. L'humilité manifestée ne s'éloigne point de la regle.

Interprétation.

Tcheou-kong dit : la quatrieme ligne, comme étant du nombre des six, c'est-à-dire, molle ; & comme étant placée justement sur les trois lignes du trigramme inférieur, & sous les deux plus hautes du trigramme supérieur, désigne un honnête homme augmenté en dignité & en humilité ; ainsi il n'entreprend & n'exécute rien que pour l'utilité publique. Mais comme par cela même que la quatrieme ligne est au-dessus de la troisieme, cet homme se trouve aussi au-dessus du premier Ministre, désigné par la troisieme ligne, il faut qu'il lui manifeste, comme aux autres, une certaine humilité particuliere, sûr par-là, de les attacher tous à sa personne. Confucius dit : tout s'établit utilement par l'humilité manifestée, parceque cette manifestation est conforme à la regle de la raison : c'est démonstration, & non ostentation ; c'est sincérité, & non déguisement.

Texte.

La cinquieme des six (ou celui qu'elle figure), n'a pas assez de richesses pour la multitude : il se servira utilement de la guerre : tout avec utilité. L'image dit : Il se servira utilement de la guerre, pour réduire les Rebelles.

Interprétation.

INTERPRÉTATION.

Tcheou-kong dit : la cinquieme ligne eſt du nombre des ſix ; ainſi, comme occupant le milieu du trigramme ſupérieur, elle déſigne le Roi, & comme molle, elle dénote l'humilité : elle enſeigne qu'il n'y a perſonne à qui l'humilité ne ſoit plus néceſſaire qu'aux Rois. Or, quoiqu'un Roi ſoit dépourvu de richeſſes, ſi pourtant il s'eſt attaché, par ſon humilité, l'eſprit des Peuples ou de la multitude, il ſe ſervira utilement de leur ſecours pour ſoutenir la guerre ; & elle lui réuſſira heureuſement & utilement. Confucius craignant que ce texte, mal-entendu, ne mît les armes aux mains des furieux, & n'excitât des guerres que la ſeule néceſſité peut excuſer, y a joint cette exception : La guerre réuſſira heureuſement, ou contre des rebelles, ou contre un ennemi opiniâtre, ſuppoſé qu'on l'entreprenne, parcequ'on ne peut faire autrement.

TEXTE.

La plus haute (ligne) des ſix ; humilité reconnue. Elle ſe ſervira utilement de l'armée pour châtier une Ville, un Royaume. L'image dit : elle n'a pas encore obtenu ce qu'elle déſire : elle peut ſe ſervir de l'armée pour châtier une Ville, un Royaume.

INTERPRÉTATION.

Tcheou-kong dit : la plus haute ligne de cet hexagramme déſigne, par ſa ſituation, un honnête homme conſtitué dans une dignité ſublime, dont par conſéquent l'humilité eſt reconnue & applaudie de tous ; c'eſt pourquoi, ſi un tel homme forme une armée de la multitude qu'il s'eſt attachée, il s'en ſervira avec ſuccès ; mais pourtant, comme cette ligne eſt molle (ou douce) de ſa nature, un tel homme doux (ou mol), comme cette ligne, n'eſt pas doué de talents propres pour entreprendre de grandes guerres, & ſur-tout de la force qui y eſt néceſſaire. De plus, comme cette ligne étant hors du milieu (de

ſon trigramme), occupe une place étrangere, cette homme auſſi n'a pas toute la dignité convenable pour commander une grande armée; c'eſt pourquoi il pourra bien avec ſuccès faire la guerre aux rebelles de ſon Etat; mais s'il attaque des Royaumes étrangers, il ne s'en trouvera pas bien.

Confucius dit: puiſque cet homme, par ſon naturel mou, n'eſt pas doué de talents conformes à ſa dignité, ni de la force néceſſaire pour conduire une grande armée, il ne peut pas encore déſirer l'honneur & la dignité de Généraliſſime des Troupes; ainſi il doit ſe contenter de commander une petite armée, ſuffiſante pour ſoumettre les Rebelles de ſon Etat, s'il s'y en trouve, de crainte qu'il ne ſuccombe ſous un plus grand fardeau.

J'ai tiré l'interprétation de cet hexagramme des Commentaires des Interpretes de l'Empereur Kang-hi dans leſquels elle eſt beaucoup plus étendue. Je me ſuis ſeulement contenté d'en exprimer la moëlle & le ſuc, afin d'abréger. Il faut encore une fois obſerver ici que Fo-hi, Ven-vang, Tcheou-kong & Confucius, c'eſt-à-dire, les quatre perſonnages que les Chinois reconnoiſſent pour les plus ſages, ont été les Auteurs de ce livre. Aſſurément, ſi Fo hi a eu toutes ces choſes dans la tête en fabriquant ſes trigrammes avec des petites lignes, il a été un très grand homme. Il faut auſſi que Ven-vang & Tcheou-kong aient été de fameux Œdipes, pour avoir pu débrouiller des énigmes ſi obſcures. Ils n'auroient pourtant réſolu ces énigmes que par d'autres énigmes, ſi Confucius n'eut éclairci & enrichi leurs Ouvrages par des Commentaires plus clairs & plus amples.

Pour conclure, les huit trigrammes de Fo-hi, & les ſoixante-quatre hexagrammes provenus de leur multiplication, ſont autant d'emblêmes, qui, par leur qualité parfaite, impaire & dure; ou imparfaite, paire & molle; par leur ſituation ſupérieure ou inférieure, ou moyenne ou hors du milieu du trigramme, enfin par leurs rapports divers, & leurs comparaiſons différentes, figurent les diverſes opérations de la Nature dans ſes générations & corruptions, les différens états de la vie humaine, ſes vertus même & ſes vices, enfin tous les ſorts

heureux ou malheureux du deſtin. Qui plus eſt, un ſeul hé-xagramme conſidéré en ſoi, ou même les deux trigrammes dont il eſt commpoſé, ſont autant d'images qui repréſentent quelque choſe, comme dans cet exemple : Des montagnes ſous terre repréſentent une choſe élevée, ſituée ſous une choſe baſſe, & déſignent des grands hommes qui, par humilité, ſe mettent d'eux-mêmes au-deſſous des autres, quelqu'inférieurs que ceux-ci leur ſoient en vertu, en ſcience & en talents. Par ce ſeul exemple on peut concevoir aiſément quelle excellente doctrine ſur les mœurs les Philoſophes tirent ſouvent de ce livre. Plût à Dieu qu'ils en déduiſiſſent toujours une bonne ſur la Nature, & qu'ils n'en déduiſiſſent pas toujous une mauvaiſe ſur la Religion!



Remarques de M. Visdelou, pour servir de supplément & d'explication à l'Ouvrage précédent.

I.

Les Philosophes Chinois parlent de révérer le Ciel ; mais ils entendent par le Ciel, la Raison, *non pas celle qui fait l'homme, & qui n'est point l'effet de celle-là*, mais la Raison primitive, qui est le premier principe & la cause nécessaire de toutes choses. Respecter cette Raison, c'est la suivre ; de même que l'on respecte le Destin, non par les prieres & les honneurs, mais en se soumettant à ses loix. Les destinées, disent-ils, sont marquées par le Ciel, c'est-à-dire, par la Raison primitive, qui est le premier principe de tous les êtres. A la vérité elle agit à l'aveugle, mais la même nécessité qui la rend aveugle la rend aussi infaillible. C'est elle qui est le Destin, en tant qu'elle agit nécessairement. Cette doctrine est celle que les Missionnaires appellent Athéo-politique.

Il est bon d'observer ici, que la Religion ou la Secte Philosophique de la Chine n'exclut point les sacrifices, qui sont au contraire très nombreux. Pour ne parler ici que des sacrifices principaux ou impériaux, il y en a pour le Ciel, la Terre, & les Ancêtres des Empereurs ; pour l'Esprit ou le Génie tutélaire des terres labourables, & pour le Génie tutélaire des grains de l'Empire ; on sacrifie à ceux ci en même tems. Il y a aussi des sacrifices pour les cinq principales montagnes de l'Empire ; pour les cinq montagnes tutélaires ; pour les quatre mers & les quatre fleuves. On sacrifie aux sépulchres des Empereurs illustres des Dynasties passées, au Temple dédié à Confucius dans le lieu même de sa naissance, & aux autres Sages ou Héros. Tous ces sacrifices se font par l'Empereur même, ou pat ses ordres. De plus, quand l'Empereur doit marcher en personne pour quelqu'expédition militaire, il sacrifie à l'Esprit des étendards, & l'on teint du sang des victimes les étendards & les tambours.

Il sacrifie au Génie qui préside au remuement des terres, & au Génie des armes à feu. Outre cela, *& ceci est essentiel pour le fond de la doctrine des Chinois*, les Empereurs sacrifioient autrefois aux Génies des élémens, par la vertu desquels ils croyoient que leur Dynastie régnoit. Il est vrai que les deux dernieres Dynasties ont cessé de sacrifier à ces Génies, mais non pas de les révérer. Pour bien comprendre la raison de ce culte, il est nécessaire de voir sur quoi il est fondé.

Les Philosophes Chinois posent un fait inconrestable, que les *cinq élémens* (1), savoir, le bois, le feu, la terre, le métal & l'eau, sont les

(1) Les Eléments sont composés de la matiere parfaite & de l'imparfaite, qui regnent tour à tour. Ils attribuent à la parfaite le chaud & le sec, & à l'imparfaite le froid &

principes immédiats de toutes chofes, & que les cinq Génies qui les gouvernent étendent leur domination fur les Dynafties, qui doivent tour-à tour poffeder l'Empire de la Chine ; de même qu'ils préfident aux *cinq parties* qui forment le Ciel en entier, & aux *cinq faifons* dont l'année eft compofée.

Ils donnent à chacun de ces Génies le nom de *Chang-ti* & celui de la couleur (1) qui lui eft propre. Ainfi le Génie qui préfide à l'Orient & au Printems, eft celui de l'élément du bois, ou le *Chang-ti* verd. Le Génie qui préfide au Midi & à l'Eté, eft celui de l'élément du feu, ou le *Chang-ti* rouge. Le Génie qui préfide à la partie moyenne du Ciel & à la faifon moyenne de l'année, eft celui de l'élément de la Terre, ou le *Chang ti* jaune; lequel, comme on le voit, tient le milieu entre les cinq élémens & les cinq faifons, & dans le monde. Le Génie qui préfide à l'Occident & à l'Automne, eft celui de l'élément du métal, ou le *Chang-ti* blanc; & le Génie qui préfide au Septentrion & à l'Hiver, eft celui de l'élément de l'eau, ou le *Chang-ti* noir.

Or chacun de ces élémens produit une Dynaftie. Ainfi l'élément du bois en produit une, & fon *Chang-ti* forme un fondateur. Enfuite l'élément du feu produit une autre Dynaftie, & un nouveau fondateur. Et après que les trois autres élémens ont fondé chacun la leur, l'élément du bois reprend la domination, & forme un nouveau fondateur; & ce période dure autant que le monde, fans interruption & néceffairement. De-là cette formule de l'Hiftoire Chinoife : telle Dynaftie a régné par la vertu du bois, ou de quelqu'autre élément. Celle d'aujourd'hui, par exemple, régne par la vertu de l'eau De là vient auffi que la plupart des anciennes Dynafties facrifioient au *Chang ti*, ou à l'élément qu'elles regardoient comme leur pere, voulant comme perfuader au Peuple qu'elles en étoient iffues. Ils donnent fouvent à ce période (2) prétendu, qui eft très ancien, le nom des cinq vertus ou des cinq révolutions, par rapport

---

l'humide, & prétendent que leurs périodes font très réguliers ; que la matiere parfaite, ou le chaud & le fec, s'éleve depuis minuit jufqu'à midi, & l'imparfaite, ou le froid & l'humide, depuis midi jufqu'à minuit ; que la parfaite domine depuis le folftice d'hiver jufqu'à celui d'été, & l'imparfaite, depuis le folftice d'été jufqu'à celui d'hiver. D'ailleurs, difent-ils, la perfection & l'imperfection des Eléments paroiffent en eux-mêmes. La perfection du feu eft toute au-dehors, c'eft par-là qu'il éclate & brille : fon imperfection eft toute au dedans, où il eft bleu, violet ou noir, &c. La perfection de l'eau eft en dedans, par la raifon de fa tranfparence : fon imperfection eft au-dehors, par fa froideur & fon humidité, & ainfi des autres Eléments. Les cinq Eléments & les blés, font les fix tréfors des Chinois.

(1) La couleur de l'élément, qui domine fur la Dynaftie regnante, a la préférence fur toutes les autres couleurs aux Sacrifices & aux Pompes funébres.

(2) Ce période, felon les Chinois, eft une chofe de la derniere conféquence pour le bien de l'Empire, parcequ'ils croient que les vertus des cinq Eléments doivent dominer tour à tour, par un enchaînement néceffaire, inviolable & perpétuel.

au nombre des élémens; attribuant au bois la charité (1); à celui du feu les cérémonies (2); à celui de la terre la foi & la sincérité (3); à celui du métal la justice (4), & à celui de l'eau la prudence (5). Il n'est pas croyable combien il y a eu entre les Philosophes des contestations sur un sujet si frivole. Ils ont sur-tout balancé long tems sur l'ordre qu'il falloit tenir dans ce période; les uns prétendant qu'il falloit suivre l'ordre de génération que voici. Le bois produit le feu (6), le feu produit la terre (7), la terre produit le métal (8), le métal produit l'eau (9), ensuite l'eau produit le bois (10), le bois produit le feu, & ainsi du reste.

Les autres au contraire disent qu'il falloit suivre l'ordre des destructions que voici : la terre détruit l'eau (11), l'eau détruit le feu; le feu détruit le métal (12), le métal détruit le bois (13); ensuite le bois détruit la terre (14), la terre détruit l'eau, & ainsi des autres. L'ordre de la génération l'a enfin emporté, & on le suit depuis long-tems.

Ce n'est pas tout : ils se sont avisés de fixer le nombre des années de ce période chimérique. Selon ce compte, qui à la vérité n'est pas si ancien à beaucoup près que l'invention de ce période, les Empires fondés par l'*élément de la terre* durent mille ans, sous cinquante générations. Ceux fondés par l'*élément du métal* durent neuf cens ans, sous quarante-neuf générations. Ceux fondés par l'*élément de l'eau* durent six cens ans, sous vingt générations. Ceux fondés par l'*élément du bois* durent huit cens ans, sous trente générations. Ceux enfin fondés par l'*élément du feu* durent sept cens ans, sous vingt générations. Telle est, disent-ils, la régle fixe & perpétuelle du Ciel & de la Terre.

Voilà quelle est la doctrine des Philosophes Chinois sur les révolutions des générations élémentaires, ou des cinq *Chang-ti*. C'est ainsi qu'ils prétendent que le cours des Empires n'est pas moins périodique que les révolutions célestes; & c'est ce qui a donné lieu à cette formule des Empereurs : *Nous, que le Ciel par ses révolutions a destinés à l'Empire.* Mais

---

(1) Le bois, ou les arbres, fournissent charitablement à l'homme la plus grande partie de ses besoins.
(2) Le feu est absolument nécessaire aux cérémonies de la Religion.
(3) La terre est le symbole de la vertu ferme, solide & sincere.
(4) C'est avec le métal qu'on justicie les criminels.
(5) L'eau, comme un miroir naturel, est le symbole de la prudence.
(6) Le feu n'est autre chose que du bois, dont les parties sont en continuelle agitation.
(7) Par les cendres du bois.
(8) Le métal se forme dans les entrailles de la terre.
(9) Ou le liquide par la fusion.
(10) Le bois ne sauroit croître sans eau.
(11) Par sa sécheresse, &c.
(12) Par la fonte, qui de dur qu'il est le rend liquide.
(13) C'est avec le métal qu'on détruit les forêts, &c.
(14) Par la nourriture qu'il en tire.

ces révolutions, quoiqu'imaginaires, en ont produit de réelles dans l'Empire Chinois. Car, comme les Philosophes ajoutant erreurs sur erreurs, soutiennent que l'Art peut prévoir ces événemens, qu'ils croient nécessaires, avec autant de certitude qu'ils prévoient une éclipse, sur-tout en les concluant des pronostics qui ne manquent jamais de les précéder (1), ils ont donné naissance aux sorts & aux Devins, qui ont rempli la Chine de tableaux prophétiques, de vaines prédictions & de faux prodiges. Aussi des Usurpateurs, qui craignoient de prendre les armes, se sont souvent servi de cette double persuasion, pour obliger les Empereurs légitimes à leur céder le Trône. Ils mettoient d'abord dans leurs intérêts les Devins, qui les servoient de toute l'habileté de leur métier ; & la rareté des prodiges vrais les obligeoit ensuite à en faire imaginer une infinité de faux par des Imposteurs à gage.

De cette doctrine, que nous venons de voir, dépend en partie la connoissance de ce que les Chinois pensent de la Divinité, chaque Dynastie dans tout ce qu'elle fait, se réglant uniquement sur la révolution de l'élément par la vertu duquel elle régne, afin de faire éclater en tout la gloire de l'intelligence de l'élément dominant, ou du *Chang-ti* qui la gouverne.

Fo-hi, le premier Empereur de la Chine, régna par la vertu de l'élément du *Bois*. *Hoang-ti*, troisieme Empereur, régna par l'élément de la *Terre*, qui tenant le milieu entre les cinq élémens, est le symbole de la vertu véritable, ferme & solide, ou de la médiocrité. C'est ce *Hoang-ti*, dont le regne commença l'an 2697 avant l'Ere Chrétienne, qu'ils disent avoir été enlevé au Ciel par un dragon à longue barbe. Ce dragon, disent-ils, s'avança vers l'Empereur, qui monta dessus avec plus de 70 personnes, tant Officiers de sa maison que Dames de son Palais Aussi-tôt ce dragon prit l'essor pour s'élever. Le reste des Officiers de moindre conséquence, n'ayant pu monter sur le dragon, s'attacha à ses barbes, mais une secousse du dragon les fit tomber à terre, avec une partie de ses barbes qu'ils avoient empoignée, & fit tomber aussi l'arc de *Hoang-ti*. Cependant les Peuples regardoient *Hoang-ti* qui montoit au Ciel ; quand ils l'eurent perdu de vue, ils se jetterent sur son arc & sur les barbes du dragon, & s'y tenant attachés ils se mirent à pleurer & à gémir. De cette histoire vient cette expression Chinoise, au sujet des Empereurs défunts : *il a monté sur le dragon comme sur un char* ; *le Cocher du dragon est monté au Ciel, où il a été reçu en qualité d'Hôte ; le Cocher du dragon s'est élevé en haut*

---

(1) La domination des Eléments se fait connoître par des prodiges ; sous celle du *bois*, apparition d'un dragon verd ; les arbres & les plantes sont d'une vigueur & d'une beauté extraordinaire. Sous celle du *feu*, apparition d'un corbeau changé en feu : sous celle de *la terre*, apparition d'un grand dragon jaune, grande abondance de biens de la terre : sous celle du *métal*, l'argent regorge de lui-même des mines ; il se voit des animaux blancs, qui ne sont pas ordinairement de cette couleur : enfin, sous celle de l'*eau*, pluies abondantes, les fleuves rompent leurs digues.

en qualité d'Hôte, &c., & tout cela, pour dire l'Empereur défunt qui eſt allé au Ciel, &c. Ce dragon a quelque reſſemblance avec l'aigle de l'apothéoſe des Empereurs Romains, que l'on croyoit monter au Ciel en forme d'aigle, ou porté au Ciel ſur les aîles d'un aigle.

I I.

Outre le ſouverain *Chang-ti*, qui préſide à tout le Ciel, il y a encore cinq autres *Chang-ti* (1) qui préſident ſéparément aux cinq Régions du Ciel, aux cinq Saiſons de l'année, & aux cinq Elémens, partageant ainſi le fardeau du ſouverain *Chang-ti*. Ces cinq *Chang-ti* ſont appellés céleſtes ; &, afin qu'ils ne ſuccombaſſent pas ſous le poids de leur emploi, les Chinois leur ont donné pour adjoints & coadjuteurs cinq *Chang-ti* humains, qui ſont cinq anciens Empereurs de la Chine. Ils ont auſſi aſſigné à ces cinq *Chang-ti* humains cinq Miniſtres ou Préfets.

I I I.

Les ſacrifices aux cinq *Chang-ti* ont été religieuſement offerts & continués par toutes les Dynaſties juſqu'à celle des (2) *Ming ;* mais celle-ci, à laquelle celle (3) d'aujourd'hui à ſuccédé immédiatement, les a entierement retranchés par l'avis des Philoſophes Athéo-politiques qui ne reconnoiſſent pour tout *Chang-ti* que la Raiſon primitive.

Au reſte, outre les honneurs communs rendus aux cinq *Chang-ti*, les Dynaſties précédentes honoroient, par une ſuperſtition particuliere celui des cinq *Chang-ti* dont la Dynaſtie régnante croyoit être iſſue. Car les Chinois croient que les viciſſitudes des Empires dépendent de la révolution fatale des cinq élémens ſucceſſifs les uns aux autres. Ils nomment ce période *Calendrier*, parceque les mutations des Empires dépendent auſſi-bien de ce période, que les conjonctions & les oppoſitions des Planetes dépendent de leur mouvement propre. Ils diſent que, lorſque la domination d'un nouvel élément approche, le *Chang-ti* qui préſide à cet

(1) [M. Viſdelou auroit dû citer ici les paſſages des Auteurs qui établiſſent la croyance de ces différents Chang-ti. On ne trouve point cette doctrine dans le Chou-king. Il falloit démontrer qu'avant la Dynaſtie des Ming elle avoit été reçue dans tout l'Empire, & indiquer en quel tems elle a commencé. D'ailleurs, étoit-elle admiſe univerſellement, ou ne l'étoit-elle que par quelques Philoſophes ? En un mot, ce que dit ici M. Viſdelou demande de nouveaux éclairciſſements. Tous ces différents Chang-ti ne ſeroient-ils pas plutôt des *Kuei-chin* ou des Eſprits ſubordonnés au Chang-ti, qui ſeul porte ce nom ?].

(2) L'an 1369.

(3) L'an 1645.

élément, engendre un homme digne de l'Empire, & l'aide à l'obtenir. C'est pourquoi toute la Dynastie, dont cet homme étoit le Fondateur, donnoit par réconnoissance au *Chang-ti* le nom de *Kan-seng-ti*, c'est à-dire, le *Chang-ti*, qui par une sympathie secrette avoit engendré le Fondateur de la Dynastie; & sous ce nom, tant que cette Dynastie duroit, ce *Chang-ti* jouissoit de certains honneurs particuliers, jusqu'à ce qu'il eût fait place à un autre.

Tous ceux qui ont quelque connoissance de la Philosophie Chinoise savent qu'elle roule sur ces cinq élémens, comme sur autant de pivots; & pour n'en dire ici que ce qui convient au dessein que je me propose, c'est un axiome reçu de tous, que le *Bois* domine au Printems; le *Feu* à l'été le *Métal* à l'Automne, & l'*Eau* à l'Hiver : que la *Terre*, comme l'appui & le soutien des autres élémens, n'a sous sa domination aucune saison réglée de l'année; que cependant, pour ne paroître pas être privée de domination, elle exerce son empire sur les dix-huit derniers jours de chacune des quatre saisons annuelles; & de plus, par la raison qu'elle est située au milieu des élémens, aussi sur la fin de l'Eté, qui est le milieu de l'année, elle regne, elle est en vigueur d'une maniere plus particuliere. Aujourd'hui encore on marque dans le Calendrier Chinois ses trois jours d'occultation, & la premiere dixaine de jours ne commence que du jour nommé *Keng*, qui est le troisieme d'aprés le solstice d'Eté.

La Terre est censée par les Chinois du genre imparfait ou féminin; ils l'appellent communément la mere de toutes choses; & un ancien Empereur des *Han*, nommé *Vou-ti*, dans les hymnes que l'on chantoit pendant qu'il sacrifioit à l'Esprit de la Terre, l'invoquoit tantôt sous le nom de *Mere divine*, tontôt sous celui de *Mere heureuse*.

IV.

A l'égard du terme *Chin*, soit qu'il soit seul, ou ainsi réuni à *Kuei-chin*, aucun de nos termes ne peut le rendre parfaitement. Si on le traduit par *Esprits*, ce n'est pas assez; si on le traduit par le mot de *Dieux*, c'est trop. Car le *Chin* des Chinois est une appellation commune à toute Intelligence, même à celle de l'homme. De plus, les Esprits rationaux, pour parler comme les Chinois, c'est-à-dire, les Esprits dans lesquels réside la faculté humaine d'entendre, sont appellés ordinairement *Chin* par les Médecins, &, à leur exemple, par les Philosophes mêmes. Qui plus est, tout ce qui anime le corps est souvent appellé de ce nom, sur-tout lorsqu'au terme de *Chin* on ajoute celui de *Tsing*, c'est-à-dire, *semen*, pour faire de ces deux termes le *Tsing-chin*, qui veut dire *semen*, & *Spritus rationales* : maniere de parler qui est communément en usage pour signifier l'état du corps vigoureux, plein de suc, *semine que & spiritibus turgentem*. Ainsi les Chinois ont plusieurs idées ou notions de *Chin*.

1°. Quand c'est en général qu'on en parle, *l'une est générale*, & alors

elle ſignifie une certaine vertu divine, excellente, & incompréhenſible, & l'on honore de ce titre les hommes extraordinaires, dont la ſainteté ſurpaſſe la condition humaine : *l'autre eſt particuliere*, & cette appellation convient alors aux Êtres ſeuls qui ſont révérés par des ſacrifices, tels que ſont les Génies céleſtes, les Eſprits terreſtres, & les Manes des morts : auquel cas, pour éviter toute équivoque, on les nomme ſouvent *Kuei-chin*. Or cette notion des *Kuei-chin*, en tant qu'elle regarde les Dieux ſeuls, eſt morale & populaire ; & ceux qui l'admettent attribuent des intelligences à tous les corps de l'Univers, & aux Manes des morts, ſans ſe mettre en peine ſi ces formes ſont véritablement informantes, ou purement aſſiſtantes. Ou cette notion eſt phyſique & philoſophique, & pour lors ils la conſiderent de deux façons ; car, eu égard à la nature de toutes choſes, & même des hommes, les Philoſophes définiſſent les *Kuei-chin* des puiſſances naturelles de la double matiere, c'eſt-à-dire, de la matiere parfaite & de l'imparfaite ; ou bien, comme le dit plus clairement *Tchang-tſai*, les *Kuei* ſont les *Chin* de la matiere imparfaite, & les *Chin* le ſont de la parfaite. D'autres ayant égard à l'étymologie de ce mot, interpretent le terme *Chin* par un autre de même nom, qui ſignifie *s'étendre*, & le terme de *Kuei* par un autre de même dénomination, qui veut dire *ſe replier*, *ſe recourber*, *ſe contracter* : & par cette extenſion & contraction, qu'ils appellent l'*allée* & la *venue*, ou le ſyſtole & le diaſtole de la nature, ils figurent les viciſſitudes de la nature dans ſes générations & corruptions alternatives. Car ils ne penſent pas que les *Kuei-chin*, conſidérés comme les propriétés innées de la double matiere, ſoient des natures ſubſiſtantes par elles-mêmes, mais ſeulement les formes des choſes, non diſtinctes des choſes mêmes qu'elles compoſent, & dont elles ſont une partie intrinſeque & eſſentielle, ni diſtinctes même de la matiere. Ils diſent que les *Kuei-chin* de ce genre ſont les principes internes de tous les effets, prodiges & miracles de la nature ; qu'à leur approche toutes choſes naiſſent, croiſſent & prennent vigueur ; & qu'à leur retraite toutes choſes décroiſſent, vieilliſſent & périſſent. Au reſte, c'eſt de ces *Kuei-chin* phyſiques, pour ainſi dire, que ſont compoſés les *Kuei-chin* qui ſont des ſubſtances ſubſiſtantes par elles-mêmes, comme ſont les Manes des morts, ſelon le ſentiment de pluſieurs. Or comme ces *Kuei-chin* phyſiques, ou les puiſſances de la double matiere, découlent de la Raiſon primitive dans la matiere, il s'enſuit qu'ils ne ſont réellement autre choſe que cette même raiſon, en tant qu'elle meut, agite & régit la matiere.

Mais, eu égard ſeulement à l'homme mort, ils diviſent l'*ame de l'homme* en deux parties, l'une mobile & ſubtile d'où provient la faculté de connoître, & ils appellent celle-là *Hang-hoen* ; l'autre fixe & groſſiere d'où provient la faculté de ſentir, & ils l'appellent *Pe*. A l'une & à l'autre de ces deux parties répondent directement les *Kuei-chin* ou les Manes. Car après la mort, la premiere de ces parties, qui étant dégagée des liens du corps retourne au Ciel, d'où elle étoit venue, devient *Chin* ; & la ſe-

conde, qui avec le corps auquel elle étoit attachée & annexée retourne à la Terre, d'où elle avoit été tirée, devient *Kuei*. Ainsi tout le mystere des sacrifices qu'ils font aux Manes des morts Pere, Mere, & Ancêtres consiste en ce que, par la vertu secrete d'une certaine sympathie, les deux parties de l'ame soient tellement émues & frappées de la piété sincere de ceux qui sacrifient, qu'elles viennent se réunir pour ce tems, & jouir des offrandes qu'on leur présente.

Cette définition de l'Ame & des Manes est enseignée en peu de mots par *Tching-hiuen*, ancien & fameux Interprete, au Chap. 17. fol. 1. des Histoires particulieres de l'Histoire des *Han*. Le *Chin*, dit-il, de la matiere imparfaite & de la parfaite s'appelle *Tsing*, *semen*, & *Ki*, *Esprit*. Le *Chin* des affections & de la nature s'appelle *Hoen*, c'est à dire, la partie la plus subtile de l'ame, & *Pe*, c'est-à-dire, la partie de l'ame la plus grossiere. Cela veut dire que & *semen* & l'*esprit* proviennent de la fleur divine de la double matiere : que de l'esprit, ou de la vapeur la plus subtile, vient la partie la plus subtile de l'ame, ou la faculté de connoître ; & que du *semen*, ou de la vapeur la plus grossiere, vient la partie la plus grossiere de l'ame, capable de sentiment & d'affection.

Au reste, quand j'ai parlé d'une *notion des Dieux morale & populaire*, il ne faut pas penser qu'elle appartienne seulement au Peuple, & nullement aux Philosophes : car, outre les Philosophes de la Dynastie des *Han*, & presque tous ceux qui les ont suivis, jusqu'à l'institution de la secte des *Athéo-politiques*, lesquels posoient pour principe de toutes choses la seule matiere premiere, suivant cette célebre maxime : *Tai*, K*i-han-san-ouei-ye*, c'est-à-dire, *Tai-ki*, ou le *premier principe*, *contient en soi trois choses*, *& de ces trois il en forme une* (1). Il s'en trouve parmi les Athéo-politiques mêmes qui attribuent, du moins en apparence, des intelligences au Ciel, & aux autres corps de l'Univers. Et certainement *Tchu-ven-kong*, leur Coryphée, commentant la Table de *Tcheou-chun-y*, disoit, selon le témoignage de son disciple & célebre Philosphe *Tchang-van-hien* [*Sing-li-ta-tsuen* L. 54.] » Quand on dit que *Tai-ki*, c'est-à dire, » la raison primitive, ou premier principe de toutes choses, a produit » le Ciel & la Terre, & formé les *Kuei-chin*, & le *Chang ti*, ou les » *Chang-ti*, cela ne nous dit autre chose que ce qui est compris dans cet » axiome de *Tcheou-chun-y* : *Tai-ki* par le mouvement & le repos a pro» duit la matiere parfaite & l'imparfaite «.

Cela ne doit pas paroître étonnant puisque les Athées les plus rigides ne peuvent nier que les ames humaines, qui sont des intelligences, ne soient produites & formées par ce même premier principe. Mais ces *Kuei-chin*, ces *Chang-ti*, qui sont des substances, tirent toute leur faculté

---

(1) C'est-à-dire, que ces trois choses n'en font qu'une, ne font qu'un tout, qui est le monde, l'univers ; tout est un.

d'entendre, & leur vertu d'opérer, des *Kuei-chin* physiques, qui sont les propriétés innées de l'une & de l'autre matiere ; quoique pour dire la chose comme elle est, les Athées rigides se raillent communément de tout le genre des Dieux. Comme ils croient que tout est réglé par le destin, ils ne laissent aucun lieu aux prieres & aux vœux, & ne parlent qu'avec mépris des Religions où l'on sacrifie.

2°. Quand c'est par opposition que l'on parle des *Chin*, on établit alors trois ordres de Dieux, dont les célestes sont nommés *Chin*, les terrestres *Ki*, & les Manes des morts *Kuei*. Eu égard à cette distinction, on peut traduire *Chin*, par Génies ; *Ki*, par Esprits, & *Kuei*, par Manes des morts ; quoique dans le fond nos termes ne quadrent pas parfaitement aux termes Chinois. Reste à observer que les Chinois emploient souvent, pour désigner les Dieux, le terme *Chin-ling*, c'est-à-dire, *Chin* Intelligents ; & celui de *Chin-ming*, c'est-à-dire, clairs & connoissants.

Les Chinois sont certainement au-dessus des autres Peuples pour le soin & l'exactitude avec laquelle ils écrivent leurs Histoires. Outre celle que nous appellons en général l'Histoire, ils composent aussi sur toutes choses des histoires particulieres, parmi lesquelles celle de la Religion tient le premier lieu.

Chaque Dynastie a l'histoire de sa Religion. Ainsi il ne sera pas difficile, au lieu de s'amuser à disputer sur leurs Livres canoniques, & sur des morceaux détachés des textes, de porter par l'Histoire même un jugement certain sur la Religion de chaque Dynastie, & de décider enfin si la Religion des Chinois est la Religion des adorateurs du vrai Dieu.

Que l'on ne s'imagine pas que la Religion présente des Chinois soit différente de l'ancienne : car quoiqu'on y ait innové de tems en tems touchant le lieu, le tems & la forme, cependant les choses principales s'y pratiquent selon le Rit ancien. Aujourd'hui, comme autrefois, on sacrifie au Ciel, à la Terre, aux Fleuves, aux Ancêtres, &c. Aujourd'hui encore les anciennes cérémonies sont en usage, excepté quelques unes en petit nombre, qui n'ont été changées par aucun autre motif que parcequ'on a cru qu'elles ne convenoient pas à l'antiquité, tant les opinions sont en cela différentes.

Il faut pourtant excepter, comme nous l'avons déja dit, les sacrifices aux cinq *Chang-ti*, qui ont été supprimés par la Dynastie des *Ming* (1), & par celle d'aujourd'hui appellée *Tsing* (2), qui suit pas à pas celle des *Ming*, à laquelle elle a succédé.

---

(1) Le commencement de la Dynastie des *Ming* est en 1639 ; elle succéda à celle d'*Yuen*, ou des descendants de Genghizkhan, qui avoit commencé en 1280.

(2) La Dynastie des *Tsing* a commencé en 1645.

FIN.



TABLE
DES MATIERES.

A

B.

D.

E.

I.

Khoraſſan,

M.

N.

T.

V.

Y.

Fin de la Table des Matieres.

E R R A T A.

Page lj. *ligne dern.* trouver, *lisez* cru trouver.
pag. lix. *note* 3. Chioang ti, *lis.* Chi-hoang-ti.
pag. 8. *ligne* 13. Hoan-teou, dit alors Kong-kong, &c. *lis.* Hoan-teou dit alors, Kong-kong, &c.
pag. 24 *ligne* 16. c'est à-dire l'eau, *lis.* c'est à-dire la terre, l'eau, &c.
pag. 47. *lign.* 5. dans les notes, celle qui est numérotée 4 doit être 3, celle qui est numérotée 5 doit être 4, & celle qui est numérotée 3 doit être 5, & il faut lire Tse au lieu de Tcho.
pag. 106 *lign.* 4. Y-pou, *lis.* Y-tchi.
pag. 152. au bas du texte, leur vertu justement opprimée, *lis.* injustement opprimée.
pag. 170. *not.* 2. *l.* 3. Tchi, *lis.* Chi.
page 222. la note 2 doit être placée pour répondre à la premiere ligne de la page 223, au mot Ciel suprême.
page 228. *note* 1. Tong-tien-kang-mo, *lis.* Tong-kien-kang-mo.
page 313. *ligne* 2. Tchin-tsing-vang, *lis.* Chin-tsing-vang.
page 337. *ligne* 33. ces Princes Kong-tchu, ces Princesses commandoient, *lis.* ces Princesses Kong-tchu, ces Princes commandoient.
page 346. *lign. dern.* Ou-ti-ten-ki, *lis.* Ou-ti-pen-ki.
page 384. *lign. dern.* par diversité, *lis.* par la diversité.
page 397. *ligne* 11. Tao-tse, *lis.* Tao-se.

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Du Mardi 12 Juin 1770.

M. Le Beau & M. Dupuy, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen d'un Ouvrage manuſcrit de M. de Guignes, intitulé *le Chou-king, un des Livres ſacrés des Chinois, &c.* en ont fait leur rapport à l'Académie, & ont dit, qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils n'y ont rien trouvé qui dût en empêcher l'impreſſion ; &, en conſéquence de ce rapport & de leur approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. de Guignes, ſon droit de privilege, pour l'impreſſion dudit Ouvrage. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, au Louvre, ce Mardi 12 Juin 1770.

LE BEAU, Secrétaire perpétuel.

Lettres portant renouvellement de Privilege en faveur de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, pendant trente ans, pour l'impreſſion, vente & débit de ſes Ouvrages.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A Nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant Nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de Notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres Nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, Salut : Notre Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres Nous a fait expoſer, qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi Notre très honoré Seigneur & Biſayeul, pour la forme de ſes exercices, & pour l'impreſſion des divers Ouvrages, Remarques & Obſervations journalieres, Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la compoſent : elle en a déja donné un grand nombre au Public en vertu des Lettres de Privilege qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil ſept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil ſept cent trente-cinq ; mais le détail de trente années, porté par ces dernieres, ſe trouvant expiré, Notredite Académie Nous a très humblement ſupplié de lui accorder Nos Lettres néceſſaires pour ſa prorogation. A ces causes, & Notre intention ayant toujours été de procurer à Notredite Académie en corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au Public. Nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons, par les préſentes, ſignées de Notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de Notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choiſir, les Remarques ou Obſervations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ſes Aſſemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en ſon nom ; comme auſſi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la compoſent, lorſqu'après les avoir examinés & approuvés, au terme de l'article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permiſſion par le Libraire que l'Académie aura choiſi, pendant le tems & eſpace de

trente ans, à compter du jour de la date des Présentes : faisons très expresses inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs, que celui ou ceux que l'Académie aura choisis, d'imprimer, vendre & débiter aucun desdits Ouvrages, en tout ou en partie, & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine, contre les contrevenans, de confiscation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicables, un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commise, & l'autre tiers au Dénonciateur, à la charge qu'il sera mis deux exemplaires de chacun desdits Ouvrages dans Notre Bibliotheque publique, un dans celle de Notre Château du Louvre, un dans celle de Notre très cher & feal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le Sieur DE MAUPEOU, avant de les exposer en vente; & à la charge aussi que lesdits Ouvrages seront imprimés sur du beau & bon papier, & en beau caractere, suivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire registrer ces Présentes sur le Registre de la Communauté des Libraires & imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user Notredite Académie & ses ayans cause pleinement & paisiblement, cessant & voulant faire cesser tous troubles & empêchemens; voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifié, & qu'aux copies collationnées par l'un de Nos amés & féaux Conseillers. Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier Notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution de ses Présentes, tous exploits, saisies & autres actes nécessaires, sans autre permission: Car tel est Notre plaisir. DONNÉ à Compiegne, le vingt-huitieme jour de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de Notre regne le cinquantieme. Signée LOUIS *& plus bas* : par le Roi, PHELIPEAUX.

Registré sur le Registre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires-Imprimeurs de Paris, n°. 437. fol. 364. conformément au Réglement de 1723, qui fait défense, art. 41, à toutes personnes, de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'art. 108. du même Réglement. A Paris, ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.







